This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

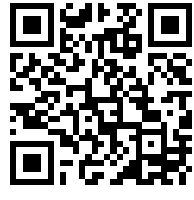

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 067478402

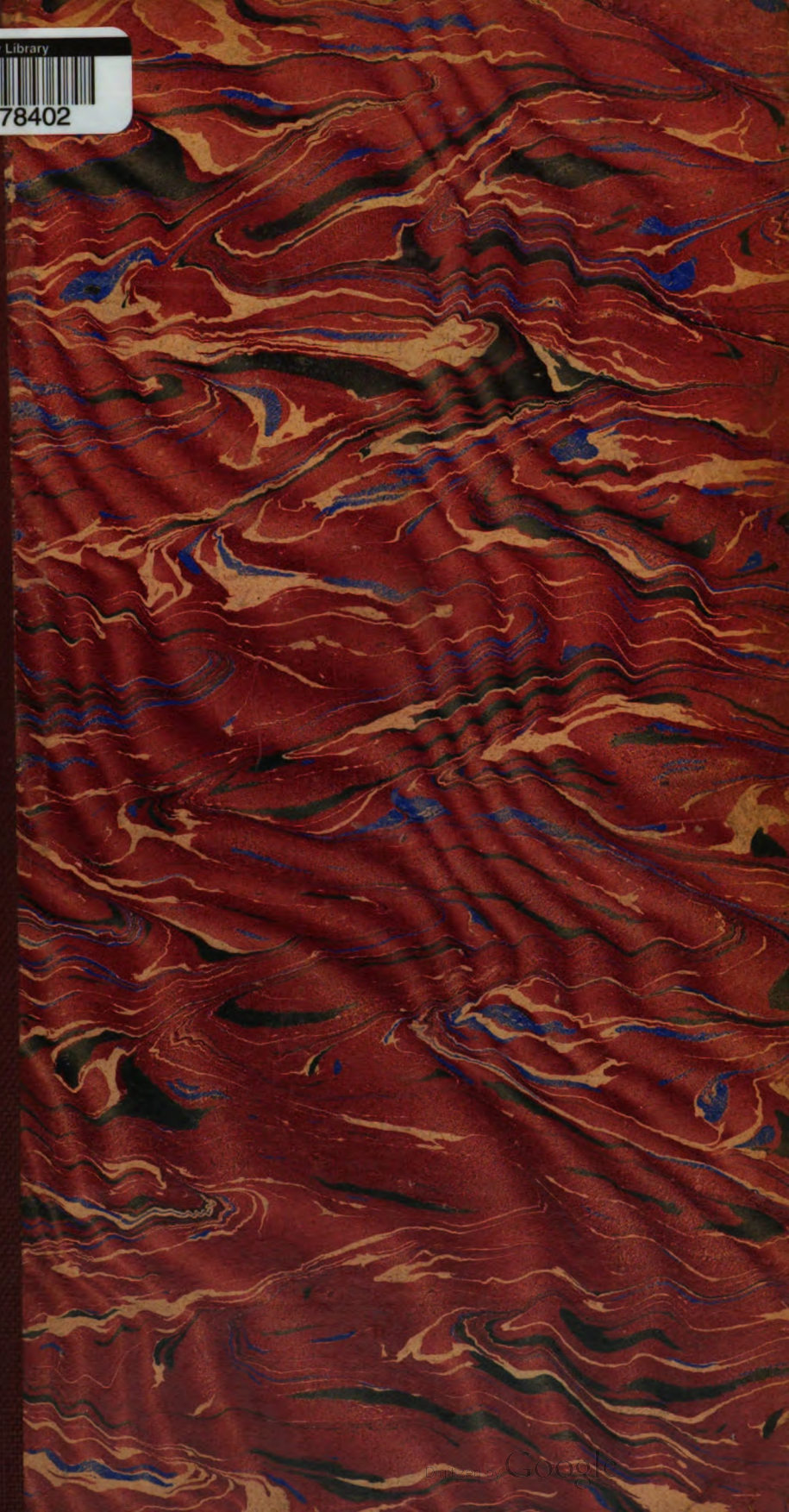

Digitized by Google

5004
.922
1908, v.3

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

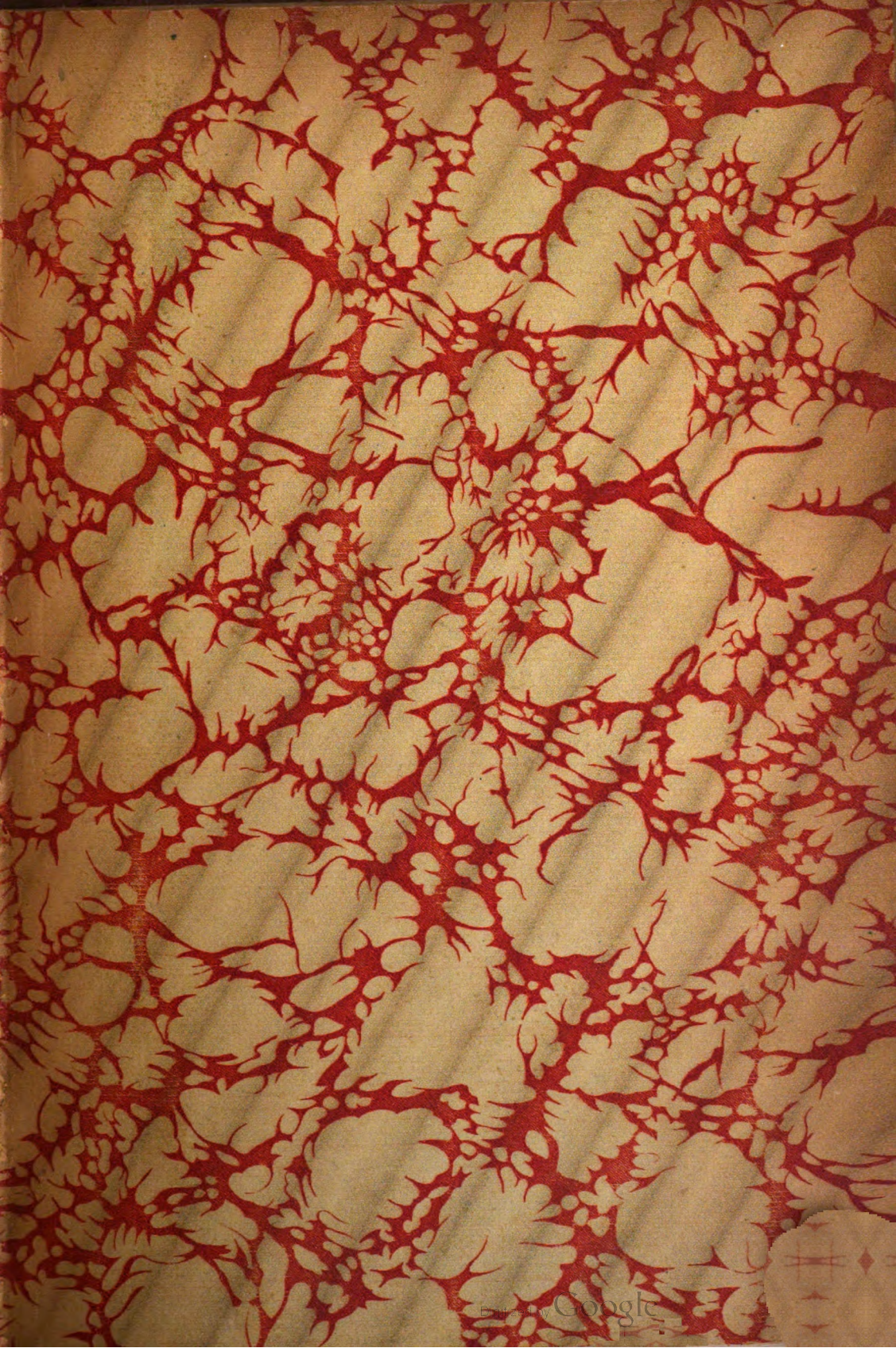
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1908

Digitized by Google

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18, LYON.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LIX.

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1908

ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VI^e^ arrond.).
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

5004
.92
K.59

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT EN FRANCE

SOUS LE RÉGIME DE LA SÉPARATION [1]

MM.

Les conférences, que vous avez coutume d'entendre dans cette enceinte, savent si bien unir l'agréable à l'utile de la critique, autant par le choix des sujets que par la manière littéraire dont ils vous sont présentés, que j'éprouve une vague inquiétude à venir vous proposer, pour ce soir, un thème aussi ardu que celui des rapports de l'Eglise et de l'Etat, en France, sous le régime de la séparation. Ce n'est pas, certes, qu'il manque d'actualité, il en a une et cuisante, et douloureuse, et angoissante pour tous les bons esprits. Mais il soulève des problèmes si délicats, il touche à des intérêts si respectables et si ombrageux, à des convictions si profondes, à des passions si déchaînées, qu'il est difficile d'en parler sans péril, même dans une simple exposition doctrinale. Telle est, d'autre part la complexité des questions qu'il fait naître, que pour le présenter dans une lumière accessible aux intelligences qui n'ont pas l'habitude des choses du droit, il faudrait toutes les ressources d'une dialectique impeccable et d'une langue, riche d'expressions précises et d'images rayonnantes. Enfin, il revêt de si multiples aspects qu'une conférence, quelle qu'elle soit, est inapte à l'enfermer tout entier dans la trame de son raisonnement.

(1) Conférence faite aux Facultés catholiques, le 13 mars 1908.

485908

Digitized by Google

Aussi bien, convaincu qu'il fallait l'aborder devant vous, n'ai-je pas conçu le chimérique dessein de le traiter dans toute son étendue, ni nourri l'illusion de lui donner l'attrait d'une page de littérature. Je me suis bercé de l'espoir qu'en vue de ses utilités il vous plairait d'en entendre une courte synthèse, dont nous retiendrions tous ensemble les trois principes que voici : 1° l'Eglise a le droit de coexister avec l'Etat, au besoin malgré lui, sur le même territoire ; en second lieu, le droit d'exister comporte celui d'organiser en toute liberté son action doctrinale et disciplinaire ; troisièmement, pour cette action, il lui faut les instruments nécessaires jusques et y compris des biens temporels.

En considération de ces graves vérités vous ferez, pour une fois, cet hiver, le sacrifice des agréments du discours ; vous écouterez des développemments quelque peu abstraits avec votre traditionnelle bienveillance, persuadés que des catholiques ne sauraient trop affirmer leurs droits en face d'un gouvernement qui les méconnaît, surtout quand ces droits sont à l'heure présente leur seul bien et le gage certain du triomphe de leur cause.

I

Voici donc que la République française a réalisé la grande pensée de son règne ; elle a fait la séparation de l'Etat et des Eglises. Pourquoi et comment, on le sait aujourd'hui que les masques tombent et que l'histoire commence à percer la phraséologie hypocrite et libre-penseuse de ces trente dernières années. La maçonnerie et le jacobinisme triomphants l'ont imposée à la France surprise et trompée, comme le coup décisif, destiné dans leur pensée à tuer l'Eglise catholique, la seule qui ait le don d'attiser leur haine, probablement parce qu'elle possède en son intégrité la vérité révélée dont ils ont peur.

S'ils eussent fait la séparation dans la liberté et la justice l'Eglise, sans renoncer à sa doctrine fort sage, que l'alliance

Digitized by Google

entre elle et l'Etat est préférable à tout autre *modus vivendi*, leur eût prouvé qu'elle n'a pas besoin de leur tutelle parfois très onéreuse, pour subsister et prospérer. Mais en brisant avec elle, ils la traitèrent en esclave qu'on veut perdre, en ennemi dont il faut à tout prix abattre la puissance en attendant qu'on lui arrache la vie, et sous la forme du statut légal qu'ils lui offraient par leur fameuse loi dite de séparation, ils lui forgèrent des chaînes destinées à paralyser chacun de ses mouvements et à la faire périr de consomption.

Ce sera l'immortel honneur de Pie X d'avoir éventé le piège. Par son geste auguste et souverain l'Eglise a repoussé la nouvelle constitution civile qu'on lui tendait sous la menace de la spoliation totale, et, magnifique dans sa faiblesse, dédaigneuse de la puissance et de l'or, comme jadis au désert son divin fondateur, elle s'en est allée pauvre et dépouillée de tout, emportant seulement son honneur, la seule chose qu'elle ne sacrifie jamais, au milieu des ruines de la liberté, dans un pays qui la prône si haut et la pratique si mal !

Et maintenant, la voilà frappée d'ostracisme en regard de la législation française. La voilà hors la loi dans un pays où l'on enseigne le fétichisme de la légalité, et le dogme de l'Etat-Providence sans lequel rien n'existe ni même ne peut exister. D'aucuns, qui ne connaissaient guère, semble-t-il, son vrai principe de vie ont cru qu'elle était perdue à tout jamais et c'est pourquoi ils lui conseillaient de faire tous les sacrifices pour accepter la légalité. Tous les sacrifices? Non, Messieurs, il en est auxquels elle ne peut pas consentir et qu'elle ne fera jamais, c'est, à savoir, la liberté de son ministère et l'intégrité de sa constitution.

Evidemment sa situation hors la loi est anormale, douloureuse, pleine de dangers et ne peut s'expliquer que par de très graves raisons, nous le savons. Cependant il ne faut rien pousser aux extrêmes. Remarquez d'abord, je vous prie, qu'elle n'est pas sans exemple dans l'histoire. Depuis le jour d'il y a dix-neuf siècles, où toute jeune encore et inexpérimentée dans la vie, elle fut décrétée d'illégalité par l'Empire romain jusqu'à celui très près de nous où ses évêques et ses prêtres encombraient les prisons de l'Allemagne, elle a connu

Digitized by Google

bien des fois la mauvaise fortune qui est maintenant la sienne en France. Et vous savez comment elle en a triomphé. Et puis, qui ne sait combien cette situation est honorable, et quelle leçon de haute moralité s'en dégage pour tous les hommes, quels qu'ils soient? Ce sacrifice de tous les intérêts matériels, cette acceptation de tous les risques pour sauver son indépendance, n'est-ce pas une protestation sublime contre les entreprises de la tyrannie sur les consciences ? Ne prouve-t-elle pas plus éloquemment que tous les discours qu'elle est sincère dans sa doctrine quand elle nous enseigne qu'il faut préférer le bien de l'âme à tous les autres biens, mettre l'honneur au-dessus de l'intérêt, défendre sa dignité d'homme, même contre l'absolutisme de l'Etat?

Enfin, Messieurs, et c'est ici la pensée sur laquelle je veux insister, croyez-vous qu'elle soit dépouillée du droit de vivre, d'agir et de posséder en France, parce que la loi française ne la connaît plus?

Messieurs, je n'ai pas à vous dire que la loi est éminemment respectable. Tout chrétien professe cette doctrine. A une condition pourtant, c'est que la loi soit digne de ce nom, j'entends qu'elle soit l'expression du droit, du juste et qu'elle ne viole pas le sanctuaire de la conscience. Si elle fait autrement, non seulement on n'est pas tenu, mais l'on doit se garder de lui obéir, on deviendrait le complice des tyrans qui l'ont établie. Ceci constitue une vérité qui a été souvent proclamée, et sur laquelle les peuples anciens et modernes tombent d'accord. Nous connaissons tous la belle réponse d'Antigone à Créon, qui l'accusait d'avoir enfreint la loi : « Je ne croyais pas, dit-elle, que tes décrets eussent assez de force pour faire prévaloir les volontés d'un homme sur celles des immortels, sur ces lois qui ne sont point écrites et qui ne sauraient être effacées. » A vingt-trois siècles de là, un homme qui n'avait certes pas la candeur, ni l'élégance de langage d'Antigone, Marat, disait le 25 mai 1793, devant la Convention, aux applaudissements de la Montagne : « Je me moque de vos décrets lorsqu'ils sont injustes », et M. Grousseau, l'illustre professeur des Facultés catholiques de Lille, reproduisant ces paroles à la Chambre des députés, dans la séance du 24 octobre

Digitized by Google

dernier, obtint des « *très bien, très bien* », à droite et sur divers bancs au centre, *rires* à gauche.

Ledru-Rollin, le père du suffrage universel, disait : « L'autorité, non moins que l'individu, est absolument tenue d'observer le juste. La volonté générale — et vous savez que, d'après la Déclaration des droits de l'homme, la loi est l'expression de la volonté générale — la volonté générale ne pourrait pas faire que ce qui est injuste soit juste. » Pour cette fois, du moins, Ledru-Rollin parlait comme l'Eglise.

L'immortel Léon XIII, le grand Pape doctrinal dont les écrits touchent à toutes les questions modernes, paraphrasant l'Epître aux Romains, dans son Encyclique « *Diuturnum* » (29 juin 1881) sur l'origine du pouvoir politique et sur les devoirs des princes et des sujets, ne craint pas d'affirmer que quand les princes mettent leurs volontés en lutte avec la volonté et les lois de Dieu, ils excèdent la mesure de leurs pouvoirs et violent la justice. Leur autorité ne peut dès lors avoir de valeur, car dès que la justice manque, l'autorité cesse. »

Il n'est pas malaisé de faire l'application de cette doctrine à notre cas. La loi française refuse de reconnaître à l'Eglise sa qualité de société souveraine et indépendante. Mais, au-dessus de cette loi, il est un droit clair comme la lumière, imprescriptible et deux fois sacré parce qu'il vient de Dieu et de la conscience, qui proclame ces titres. Donc nous devons oublier la loi, en tout cas ne pas l'écouter et croire le droit, croire par conséquent que, malgré la loi, l'Eglise peut vivre et se mouvoir sur la terre de France.

Assurément elle ne songe pas à contester à l'Etat ses prérogatives naturelles. Elle s'en est expliquée souvent à travers les âges, et, dans ces derniers temps encore, par la voix de Léon XIII, dans les Encycliques « *Diuturnum* » que je viens de citer, et « *Immortale Dei* » (1er novembre 1885), sur la constitution chrétienne des Etats.

A ses yeux, l'Etat est souverain sur le territoire qui lui est soumis. Il revêt la forme politique qui lui plaît, s'organise comme il l'entend, gouverne comme il peut, change ses ministres et ses chefs, quand il veut, modifie à son gré sa constitution et opère même des révolutions de régime ou de dynastie,

Digitized by Google

il n'importe, elle est indifférente à tout cela et déclare hautement que ce n'est pas son affaire. Elle est habituée à traiter avec les Républiques aussi bien qu'avec les monarchies et il y a longtemps qu'elle a constaté que les unes et les autres valent ni plus ni moins que les hommes qui les incarnent. Aux princes et aux conducteurs des peuples elle enseigne leurs devoirs comme aux simples mortels, elle trace les règles qu'ils doivent suivre pour gouverner chrétiennement : *et nunc reges intelligite*, etc. Cet acte de son magistère accompli, elle laisse les Etats maîtres chez eux et libres de leurs destinées.

Mais voyons la suite. La souveraineté de l'Etat n'est pas illimitée vis-à-vis de l'homme : elle ne l'englobe pas tout entier, corps et âme. Elle ne prend de lui que l'être politique si bien défini par Aristote. L'être religieux échappe à ses emprises, ne ressortit pas à sa compétence. Sa sphère d'action propre, qu'il ne peut franchir, sans empiètement, c'est l'ordre temporel, le domaine des intérêts terrestres. Quant à l'ordre spirtuel, le domaine de la conscience, il ne lui appartient pas, il relève d'une autorité différente qui ne peut être que l'autorité religieuse, l'Eglise. Cette distinction a beau être contenue dans le principe même de la séparation, elle est battue en brèche sur le terrain des réalités par les Pouvoirs publics et par les étatistes. Ce n'est qu'en paroles qu'elle est du goût de tout le monde. L'antiquité païenne l'ignora complètement et vous savez la dégradante tyrannie qui fut le corollaire de son ignorance. C'est la gloire du christianisme de l'avoir mise en lumière, d'avoir extrait l'individu du citoyen, le fidèle de l'homme, l'être moral de ce qui n'était qu'une cellule sociale, d'avoir en un mot dégagé du droit naturel où il sommeillait loin du regard des penseurs, le dogme de la liberté de conscience que la République jacobine croit avoir inventé, comme, il y a quelques années, l'un de ses ministres découvrit la Grèce.

Il suit de là que l'Eglise se pose à côté de l'Etat et sur la même territoire que lui, avec des fonctions différentes, même avec des droits à l'existence aux moins égaux aux siens. Je pourrais invoquer ici l'institution divine de l'Eglise, qu'il serait facile d'établir historiquement quoi qu'en ait dit la cri-

Digitized by Google

tique moderniste, et pour nous, catholiques, il s'en dégagerait un argument qui emporterait notre adhésion, car je montrerais Dieu, maître suprême des sociétés, la fondant lui-même par Jésus-Christ, son Verbe incarné et lui assurant l'indépendance dans le temps et dans l'espace, vis-à-vis de toute autre société. Je ne le ferai pas, cependant, car je ne vise pas à vous convaincre, vous qui croyez comme moi, je désire, si vous le voulez bien, vous fournir des raisons contre ceux qui ne partagent pas notre foi.

Or donc, dans les contingences historiques où elle se trouve actuellement, ainsi, du reste, qu'en regard de n'importe quelle civilisation, l'Eglise repose sur trois principes de droit naturel, comme sur trois colonnes indestructibles : *la liberté de conscience, le droit d'association* et *le devoir religieux* que les peuples ont toujours inscrits au premier rang des devoirs de l'homme. Il n'appartient pas à l'Etat, même parlementaire, de supprimer ces principes, ni de les fausser. Il ne peut pas, par conséquent, s'ériger en maître souverain de la vie et de la mort de l'Eglise. S'il le fait, ce ne peut être qu'en violation du droit et par abus de la force, tous actes qui tournent une fois ou l'autre au détriment de celui qui les commet. D'autre part, l'Eglise n'a jamais, que je sache, renoncé par son attitude, au bénéfice de cette doctrine. Au cours de sa longue carrière elle a contracté bien des alliances politiques, elle a vécu parfois en union très intime avec des Etats, elle ne s'est jamais inféodée à aucun ; jamais elle n'a consenti à abdiquer entre ses mains, à devenir sa vassale, à lui remettre le soin de ses destinées, car toujours, par sa catholicité, elle a débordé son cadre trop étroit, ses frontières trop rapprochées. En dehors et au-dessus de chaque patrie terrestre qu'elle recommande à ses citoyens d'aimer jusqu'à l'immolation de leur vie, elle a créé la patrie impérissable des âmes qui ne connaît pas d'autres limites que celles du monde, qui flotte, impondérable et intangible à l'usure du temps, sur les ruines des empires, et qui s'installe parmi les peuples pour leur montrer, par delà les horizons visibles, un monde meilleur que celui-ci et la route à suivre pour y parvenir.

Cette doctrine peut causer quelque surprise dans un pays

Digitized by Google

où l'on professe que l'Etat est la source de tout droit. Elle est juste pourtant, Messieurs, et si vous la regardez de près, parfaitement fondée en raison. On ne saurait admettre que les majorités changeantes d'un *Parlement* ou les *Chambres des seigneurs* d'une monarchie héréditaire gouvernent les consciences.

D'ailleurs, ce n'est pas de l'Etat que l'Eglise tient sa charte de fondation. Elle ne demanda pas à l'Empire romain la permission de se constituer ; elle se borna à rendre à César le tribut qui lui revenait et, près de son trône, elle établit le sien, d'abord un peu loin, à vrai dire, dans la périphérie de Rome et les catacombes, puis tout près, au cœur même de sa capitale. L'Empire jaloux lui déclara la guerre, la fit rouer sur ses chevalets et dévorer par ses lions. A la longue il fut battu, et un beau matin de l'an 313, il se réveilla chrétien. Dans la suite elle conduisit ses funérailles quelque peu mouvementées, et sur ses ruines, elle protégea le berceau des peuples modernes ; elle leur communiqua largement l'esprit de vie qui l'animait, et leur départit cette civilisation supérieure et prépondérante que les races jaunes sont en voie de s'assimiler. Quoi qu'en disent les journaux à la solde du temple, ce rôle historique n'est pas près de finir, et il faut en féliciter l'espèce humaine. Si, par impossible, les Etats venaient à éteindre cette grande lumière, qu'ils blasphèment tout en lui volant ses rayons, ils retomberaient dans les ténèbres de la barbarie et dans les désordres sans frein du paganisme. Vous pouvez prendre une idée de ce qu'ils deviendraient en considérant la décomposition morale où s'enfonce la France officielle à mesure qu'elle avance dans l'apostasie. Elle parle de progrès, et chacun de ses pas est un recul. « *Pax, pax et non erat pax !* »

Heureusement l'existence de l'Eglise ne dépend pas de l'Etat. Elle vit sans lui et malgré lui et, comme il est souverain dans l'ordre temporel, elle est souveraine dans l'ordre spirituel. Dieu, dit encore le Pape dans l'Encyclique « *Immortale Dei* » dont j'aime à m'inspirer, a divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances, la puissance ecclésiastique et la puissance civile, celle-là préposée aux choses

Digitized by Google

divines, celle-ci aux choses humaines. Chacune d'elles, en son genre, est souveraine « *Utraque est in suo genere maxima !* »

Que la cohabitation de ces deux souverainetés sur le même territoire, puisse parfois occasionner des conflits, malgré que leurs domaines respectifs soient parfaitement séparés et délimités par la nature de leur mission propre, cela prouve seulement la nécessité pour toutes les deux de faire des efforts en vue de vivre en paix, et d'en venir de temps en temps à des concordats. On ne peut en inférer l'illégitimité de leur coexistence, ni surtout, comme on le prétend dans le monde officiel, la mise de la société religieuse sous la coupe de l'Etat, car si mon patriotisme de citoyen ne supporte pas qu'une autre puissance vienne abaisser mon pays, ma foi de catholique n'admet pas davantage que l'Etat asservisse ma religion. Citoyen de l'Etat et fidèle de l'Eglise, je puis très bien servir ces deux patries à la fois, mes ancêtres prouvaient bien, mes frères démontrent tous les jours, que ce n'est pas là une outrecuidante prétention ; je ne vois pas, en conséquence, de quel droit l'un détruirait l'autre et je m'inscris en faux dès à présent contre toute tentative de ce genre.

C'est donc en vain que le gouvernement jacobin qui nous opprime, en se croyant tsar et pape, a poussé l'Eglise hors la loi. Il ne lui a pas enlevé pour autant le droit de demeurer sur le sol de la France. Il est vrai qu'à défaut du bon droit il dispose, pour essayer de l'en expulser, de la force brutale des baïonnettes et des fusils. Mais les expériences qu'il a commencées de faire, lorsqu'il est venu compter combien nous avions de chandeliers et de burettes, et celles que d'autres, avant lui, ont faites complètement, l'avertissent qu'à force de semer le vent il pourrait bien récolter une tempête qui le balaierait en un clin d'œil. La force contre le droit ne tarde pas à rencontrer les limites de sa puissance, et, puis, si vous voulez toute ma pensée, la force n'a jamais fait trembler l'Eglise. Les fusils peuvent bien immoler des croyants, comme ils faisaient naguère dans la Haute-Loire, ou autrefois dans la Vendée, ils ne tuent pas les idées, surtout quand celles-ci ont une origine divine, des gages de pérennité et portent les destinées immortelles de l'âme.

Digitized by Google

II

Nantie du droit de vivre, l'Eglise possède, au surplus, et par corollaire, la faculté d'organiser sa vie comme elle l'entend, sur le terrain de la liberté commune et de la répandre au dehors sans entraves auprès de toutes les âmes qui veulent la recevoir. Vous vous souvenez, très certainement, Messieurs, du curieux spectacle que présenta le Parlement de notre pays, en l'an de grâce 1905, pendant la discussion de la loi sur la séparation. En chacun de ses membres s'était éveillé un théologien qui rivalisait d'ardeur avec ses voisins pour mériter de figurer un jour, sous le pinceau d'un nouveau Raphaël, dans une seconde édition de la *Dispute du Saint-Sacrement.* Il semblait que les morts de Byzance fussent ressuscités à l'envi pour ramener les beaux jours du monophysisme, et pour que l'illusion fût complète, les Théodora ne manquaient pas, dit-on, dans la coulisse, toujours prêtes à faire fonction d'Egéries en faveur des nombreux Justiniens qui s'y promenaient. Nos deux assemblées, la Haute et l'autre, traitèrent l'Eglise comme si elles eussent été des conciles, moins la compétence. Il est vrai qu'elles comblèrent cette lacune par des conceptions tout à fait neuves auxquelles n'auraient jamais pensé les conciles pour de bon. Fidèles à leur idéal de progrès qui consiste surtout à démolir et à détruire, elles trouvèrent que l'Eglise avait vécu assez sous la forme abhorrée de la monarchie et, très généreusement, ils lui octroyèrent un rouge lambeau du régime républicain. Elles pensèrent que le Pape et les Evêques avaient trop longtemps retenu le pouvoir dont Jésus-Christ les a investis, par les Apôtres, et ils le passèrent au peuple représenté — car la République étant athénienne, est essentiellement représentative — par les membres des associations cultuelles. Chef-d'œuvre de législation en vérité, — à moins qu'il ne soit un chef-d'œuvre de présomptueuse bêtise, — que cet article sur les cultuelles ! Il restera dans l'histoire comme un monument qui établira devant nos arrière-neveux que si les Conciles n'osèrent ja-

Digitized by Google

mais toucher à la constitution de l'Eglise, il se trouva une réunion d'avocats, de médecins et de gens en rupture de travail pour lui en offrir une qui bouleversait la sienne de fond en en comble, non sans candeur ni simplicité. Puis, autour de ce monument elles organisèrent l'Eglise, jusque dans les plus petits détails, et avec un soin minutieux, à rendre frémissante de jalousie l'ombre funèbre de Joseph II.

Leur mauvaise étoile voulut que l'Eglise ne fut pas d'avis d'accepter ce genre de service. Elle avait pour cela deux bonnes raisons. La première c'est que derrière les textes qui avaient l'air de lui ménager une existence légale, elle voyait les chaînes aux carcans entr'ouverts, prêts à se refermer sur ses bras, si elle faisait le geste de les tendre ; sous l'apparente bonhomie des articles, décorés comme toutes nos lois du grand nom de la liberté, alors que la chose en est essentiellement absente, elle apercevait les pièges qui se cachaient et où elle tomberait fatalement le jour où elle voudrait s'appuyer sur eux.

En second lieu, Messieurs, l'Eglise ne voulait pas de l'organisation, qu'on lui jetait dédaigneusement comme un moyen de se faire tolérer, parce que sur ce point capital elle ne peut aliéner sa liberté et ses droits, ni subir équivalemment une altération de son identité. Les lois essentielles de sa constitution, la forme monarchique, l'autorité entre les mains des pasteurs, le pouvoir effectif du Pape sur toute matière, il ne lui appartient pas d'y toucher, car elles lui sont imposées par le droit divin de sa fondation. Comment voulez-vous qu'elle permette à des étrangers d'y porter la main? Et que deviendrait son unité, Messieurs, si elle laissait chaque Parlement lui donner le statut de son rêve? Comment voulez-vous qu'elle garantisse la liberté de la parole apostolique, l'intégrité de la doctrine, si elle abandonne ses prêtres au pouvoir discrétionnaire d'un conseil laïque qui leur défendra, par exemple, de prêcher contre le divorce ou l'école neutre? Plutôt la prison et le martyre que de pareilles concessions ! Et bien aveugles, vraiment, ceux qui n'ont pas compris son attitude ! Quand on est l'Eglise catholique sortie victorieuse des catacombes, on ne vient pas abdiquer entre les mains d'une poignée de francs-maçons, se-

Digitized by Google

raient-ils éclairés de la lumière du troisième appartement ou pontifes aimés du Pélican blanc ! Elle se garde d'imposer à l'Etat sa collaboration pour établir ses lois constitutionnelles et organiques, en retour elle n'a pas besoin de lui pour fonder les siennes. Si l'on est séparé que ce soit pour de vrai ! Depuis plus longtemps que lui, elle est familiarisée avec le maniement des hommes : elle excelle, Dieu merci, à faire fonctionner le pouvoir législatif et exécutif et n'ignore pas quelle forme pratique il convient de donner à la puissance judiciaire. Elle a fourni sur ce point des principes et des exemples à toutes les sociétés modernes ; leur a appris à s'organiser au dedans et à entretenir de bons rapports au dehors, les unes avec les autres ; leur a révélé les divers éléments du droit public, le mécanisme de l'administration, les règles de la procédure et le secret des œuvres sociales. On est bien venu, après cela, à lui contester, par les faits et les lois, la faculté d'organiser elle-même le magistère de son enseignement, l'exercice de la juridiction, l'application de la discipline, la célébration de son culte !

A l'heure présente, elle montre quel usage elle sait faire du peu de liberté qui lui reste. Voyez avec quelle célérité, aussitôt brisée l'entrave du Concordat, elle a mis en activité le principe tout moderne de l'association et de la délibération en commun, dans les assemblées épiscopales et les Congrès diocésains. Combien de temps a-t-elle pris pour pleurer le passé et les malheurs qui fondaient sur elle de toutes parts? Pas plus qu'il n'en fallait pour élever la protestation du droit outragé. Aussitôt après elle s'est mise à l'œuvre, et avec les pierres et les gravats des ruines sous lesquelles on pensait l'ensevelir, elle a recommencé à édifier. Peut-être ne soupçonne-t-on pas en ce moment la puissance de son activité. Son action échappe aux regards absorbés par les soucis matériels ou mal informés par des lectures incomplètes, mais ceux qui la suivent attentivement savent qu'il n'est pas un coin du territoire français où elle ne soit en train de relever et de restaurer, de réorganiser et même de fonder. Car, Messieurs, telle est la fécondité de vie dont elle est douée, que jusque dans la persécution l'Eglise progresse. N'allez pas chercher loin des preuves, vous

Digitized by Google

en avez devant vous, dans notre ville de Lyon. Depuis la séparation les paroisses nouvelles y surgissent comme par enchantement.

Et que n'a-t-on pas fait pour l'empêcher de recruter son sacerdoce, d'enseigner la foi aux enfants, de donner l'éducation qui seule peut préserver la jeunesse et former des hommes vertueux, pour l'écarter du domaine de la bienfaisance et du chevet des moribonds? D'autres, à sa place, auraient succombé dans cette lutte, s'ils ne l'eussent abandonnée auparavant. Elle, privée de tous moyens de combat ne s'est pas laissée abattre ; elle a réalisé des prodiges de dévouement, des miracles d'ingéniosité et pied à pied elle a disputé un terrain dont on ne l'expulsera jamais complètement, et où elle reviendra un jour en triomphe. Car, le sacerdoce, c'est sa vie, l'âme des enfants, son lot privilégié depuis le jour où son fondateur les appelait pour les bénir, et la bienfaisance, son royaume héréditaire, parce que seule elle incarne la charité, qui est la vie même de son Dieu au sein de la Trinité.

L'Eglise est douée du génie de l'organisation.

Et quand il n'en serait point ainsi, il n'en resterait pas moins qu'en vertu même de son droit à la vie, elle peut s'organiser comme elle l'entend, en respectant les lois générales des pays où elle s'établit, tout comme un citoyen ordonne son existence de la façon qui lui plaît. A elle, en la personne des premiers Apôtres, il a été dit par celui qui avait reçu tout pouvoir au ciel et sur la terre : « Allez, enseignez, et apprenez à garder mes commandements ». Chacun de ses évêques prend pour lui l'ordre de saint Paul à son disciple Tite (*Ad Titum* I, 5.) « Je t'ai laissé en Crète, afin que tu complètes mon œuvre et que tu établisses des prêtres dans les villes, suivant les instructions que je t'ai données. »

Nous ne nous lasserons donc pas de protester tant qu'on ne lui donnera pas la liberté de posséder tous les organismes et tous les rouages d'administration qui lui sont nécessaires, aussi longtemps qu'on l'empêchera d'étendre son action jusqu'à ses limites naturelles. Or, c'est l'en empêcher, contre toute justice, que de la priver des Ordres religieux, de paralyser le fonctionnement de ses grands et petits séminaires, d'entra-

Digitized by Google

ver par des moyens hypocrites son rôle d'éducatrice qu'elle tient de celui-là seul qui a véritablement le droit de le donner, le père de famille.

III

Le droit de vivre et d'organiser sa vie comporte celui de posséder des biens et de les administrer librement. Il faut à l'Eglise des édifices pour son culte, des maisons pour ses ministres, des locaux pour ses œuvres d'enseignement et de charité, et, en plus, des revenus pour entretenir ses édifices, ses ministres et ses œuvres.

On ne flétrira jamais, comme elle le mérite, l'abominable spoliation accomplie contre l'Eglise de France, par la loi du 1er juillet 1901, sur les Congrégations religieuses, et par les diverses lois de séparation depuis celle de décembre 1905 jusqu'à la dernière relative aux fondations pieuses. Contre de pareils crimes la conscience ne doit jamais se taire. C'est bien ici qu'il faut obéir aux injonctions du prophète: «*clama, necesses*». Sur la foi de la législation existante et des concordats qui sont des contrats diplomatiques, inviolables aux yeux de tous les peuples, elle avait acquis à travers les siècles les instruments nécessaires à l'accomplissement de son œuvre, les biens meubles et immeubles dont elle a besoin pour assurer ses services. Elle pouvait montrer, pour l'immense majorité des cas les titres historiques de sa prospérité, et soudain, en un jour de colère, un parlement qui se croit tous les droits, parce qu'il a tous les cynismes, derrière le pantalon rouge du soldat qu'il méprise, déclara solennellement que cette propriété n'est pas la sienne, mais celle de l'Etat. On a beau couvrir de pareils actes de toutes les fictions juridiques que l'on pourra imaginer, dans un pays de langue claire comme la nôtre, cela s'appelle un vol. Et c'en est un gigantesque, hypocrite, et souverainement malfaisant, car il détruit aux yeux du peuple le principe de la propriété et les bases de la morale.

Les grands ancêtres eux-mêmes de nos modernes jacobins

Digitized by Google

n'osaient pas aller si loin d'un coup. Du moins ils offraient des rentes viagères aux victimes qu'ils dépouillaient.

Mais il y a plus encore dans cette histoire lamentable. Après avoir volé à l'Eglise tout ce qu'elle possédait, nos radicaux ont décrété qu'elle ne pourrait acquérir désormais que rien ou presque rien, et encore, ce presque rien, dans des conditions inacceptables. Ainsi on fait dépendre son droit à la propriété, droit inhérent à son existence même, du bon plaisir de trois cent cinquante hommes, qui, par le jeu de scrutins imbéciles ou mensongers, se trouvent du jour au lendemain, parler au lieu et place de leurs quarante millions de concitoyens? Ainsi, en notre pays d'extrême civilisation on accepte de pareils résultats ! Supposez qu'on aille dire aux habitants de Taïti ou du Spitzberg, qu'il y a en Europe une vaste association d'hommes, consacrés au ministère d'un culte magnifique, à des fonctions difficiles qui remplissent leurs journées et leur vie, mais que cette société ne possède aucune richesse, aucun bien, aucun moyen d'existence. Ne seraient-ils pas en droit de considérer l'existence de cette société comme une merveille tout à fait incroyable? Ne seraient-ils pas en droit de répondre « *Ex nihilo, nihil fit*, du néant, on ne peut rien tirer? Eh bien, ce que le bon sens ne permet pas à l'homme de la nature de croire, des légistes ont osé l'établir, comme la loi ordinaire de cette association. Ils ont refusé d'indemniser de leurs travaux et de leurs fatigues des hommes voués au bien public ; ils leur ont refusé le droit de posséder de quoi vivre, ainsi que le droit d'administrer leurs aumônes de famine.

Messieurs, ont-ils raison? Veuillez suivre un instant les déductions que voici. L'Eglise est-elle une société d'hommes? Evidemment. Ces hommes ont-ils individuellement le droit de propriété? Vous n'en doutez pas. Vous en usez tous les jours. Tout propriétaire peut-il disposer à son gré de sa propriété pourvu qu'il ne fasse tort à personne? C'est incontestable. Plusieurs propriétaires peuvent-ils s'associer pour obtenir un bien spirituel obligatoire? On ne peut le nier. Cette société doit-elle avoir une autorité? Cela est évident. Cette autorité peut-elle mettre en commun les moyens extérieurs, les moyens

Digitized by Google

pécuniaires des associés quand cela est exigé par le bien commun et la fin de la société? On n'en peut douter. Donc — je m'excuse d'argumenter un peu suivant la méthode de Robespierre — la société mettant en commun le droit de propriété de chacun, possède elle-même ce droit, devient capable d'acquérir et de posséder. En d'autres termes, le droit de propriété est naturel à l'homme. De l'homme individuel il passe à l'homme collectif et donc à la collectivité elle-même. Chacun des membres de l'Eglise, pris isolément, a le droit de posséder. Ces membres rattachés les uns aux autres par le lien moral (et naturel) de l'association, mettent leur droit en commun, et tout naturellement, sans qu'il soit besoin d'un acte explicite, le remettent à l'autorité devant laquelle ils s'inclinent.

Veuillez, je vous prie, me pardonner cette argumentation très scolastique. Je vous l'ai apportée dans cette forme roide, parce qu'ainsi, je la crois plus apte à renforcer le raisonnement et à faire toucher du doigt l'injustice actuelle de l'Etat français contre les catholiques.

Conformément à sa fin, à son droit de vivre et à la somme des droits de tous ses enfants l'Eglise peut posséder les instruments et les biens dans la mesure à déterminer par elle, où ils lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions.

Messieurs, il ne serait que juste l'Etat qui reconnaîtrait à l'Eglise sa personnalité souveraine, sa liberté de vie, la faculté de se développer normalement et d'employer tous les moyens légitimes pour exercer son action bienfaisante. Hélas! il y a loin du droit au fait. Cependant quand on est catholique on n'a jamais sujet de se décourager. Dans cet exposé même que je viens de vous faire, si résumé soit-il, des droits violés, je trouve des motifs d'espérance que je veux vous dire. Elle est, sinon bien près, du moins sûre de vaincre ses ennemis, si puissants soient-ils, une société qui possède une constitution aussi forte que celle de l'Eglise, une charte de fondations si bien établie en dehors du caprice des lois humaines, dans le droit immortel, une vie si profonde et si rayonnante, un instrument de propagande aussi irrésistible que la charité,

Digitized by Google

une souplesse d'organisme qui lui permet de se plier à toutes les contingences historiques, moins le péché. Messieurs, je crois non à la résurrection, mais au réveil, car elle n'est pas morte, elle n'est qu'assoupie, je crois au réveil rapide de l'Eglise de France, si nous savons nous unir sous ses drapeaux, lui donner nos énergies, notre cœur, notre âme, notre vie !

R. PARAYRE.

Digitized by Google

" LE BLÉ QUI LÈVE " (1)

« La société est bien malade. Où allons-nous ? La question sociale n'est pas résolue ! Mais vraiment ces ouvriers sont *inconvertissables.* »

Que faut-il faire ?

— Rien !

Mon général, que faites-vous? — Rien.

Monsieur le curé, que faites-vous ? — Pas grand'chose ! Tout est inutile. Je me fatigue de jeter le filet, et de ne ramener que de mauvaises herbes et du sable... Je me fatigue de jeter la semence sur le sol aride, — que dis-je ? — ce n'est pas de la terre que j'ensemence, c'est le roc, le roc rebelle, qui résisterait, je crois, à la verge de Moïse.

Ainsi donc, mon général... ?

— Je reste à Paris, à la tête de ma division. D'ailleurs la générale n'entend point émigrer... s'ensevelir dans la solitude... s'exiler au milieu des coquelicots et des paysannes.

Ainsi donc, Monsieur le curé... ?

— Je reste dans mon presbytère... J'attends.

Mon général, vous avez tort !

— Qui prétend cela ?

— Votre fils, le comte de Meximieu.

— Mon fils est un rêveur !

(1) De M. René Bazin, de l'Académie française. Paris. Calmann-Lévy, éditeurs, 3, rue Auber. 3 fr.

Digitized by Google

— Votre fils est plus raisonnable que son père et surtout que sa mère!

Monsieur le curé, vous avez tort.

— Qui prétend cela ?

— M. le comte de Meximieu. Il a raison deux fois, contre son père et contre son curé.

— C'est ce qu'il faudrait prouver.

— C'est ce que M. Bazin va essayer de vous faire entendre. Prêtez-lui votre attention. Vous qui prêchez, souffrez que l'on vous prêche. Ce sermon laïque est excellent. Mais les généraux et les curés ont plus l'habitude de dire la vérité que de l'entendre.

Toutefois M. Bazin est un prédicateur si aimable, si solide, si persuasif qu'il ne faut pas désespérer du succès.

Et en effet le succès est venu. *Le Correspondant*, parlant de la dernière œuvre de M. Bazin, écrit qu'« elle marque une date à la fois dans l'évolution de son esprit et dans l'histoire du roman moderne ». Les lecteurs se sont abattus en foule sur ces pages. « *Le blé qui lève* » est arrivé, en quelques jours, au quatre-vingt-unième mille. Un pareil tirage était une sorte de privilège accordé à M. Zola et à ses congénères. Il n'y avait que le diable pour réussir ainsi. M. Bazin vient de réhabiliter la vogue, car vous entendez bien que M. Bazin n'a pris à Zola, au Zola du Panthéon, que le succès, et lui a laissé les moyens dont il se servait pour l'obtenir. M. Bazin fera bien de continuer à vivre, pour l'honneur des saintes causes qu'il sert, et pour le bonheur de sa famille et de ses amis, car s'il venait à disparaître de ce monde, il ne passerait point par le Panthéon pour aller dans l'autre. Cette route lui serait fermée. Il est vrai que ce n'est pas la plus directe pour aller en paradis.

Revenons au champ de M. Bazin et voyons *son blé qui lève*.

Son champ, — vous avez compris, n'est-ce pas? — son champ, c'est la France, et le *blé qui lève*, c'est la société française de demain. Ne désespérez pas. Semez, semez le bon froment. On a calomnié le sol de France. Non, il n'est

Digitized by Google

pas stérile ; il n'est que de semer du bon grain et de le bien semer.

Après cette introduction un peu longue, arrivons au roman.

Le principal personnage, c'est Gilbert Cloquet, un bûcheron. Or, dans ce roman, nous rencontrons des généraux, des curés, des propriétaires, de grands industriels... mais le principal personnage ne porte ni l'épée ni la soutane, il porte la hache du bûcheron : c'est, encore une fois, Gilbert Cloquet.

C'est que Gilbert Cloquet n'est pas (tout bûcheron qu'il est), un homme banal.

Gilbert Cloquet est d'abord un bûcheron qui possède tous les talents de sa profession. Gilbert est un beau garçon, un robuste garçon; il joue admirablement de la hache. Quand il attaque les arbres condamnés, il a bientôt raison des plus vigoureux. Chaque coup de sa main fait une profonde blessure, et, après quelques-unes de ces blessures, le chêne, le frêne, l'ormeau est sur le flanc ! Cette compétence professionnelle a donné à Cloquet une sorte de prestige. Dans le monde des porteurs de hache, on parlait de lui. D'autant plus qu'à ces dons, qui ne sont guère appréciés en dehors de la forêt, Gilbert Cloquet en joignait d'autres. Gilbert Cloquet était un bûcheron qui pensait ! Et à quoi pensait-il ? Il pensait que la forêt ressemble singulièrement à la société ; que la société est une forêt où les arbres sont remplacés par des hommes; que, dans la forêt humaine comme dans l'autre, il y a de grands arbres et de petits arbres ; de grands arbres qui prennent pour eux tout l'air, tout le soleil, et ne laissent rien aux petits que l'honneur de grelotter et de moisir à leur ombre ! Il pensait que, dans la forêt humaine comme dans l'autre, il y a des taillis qui sont toujours taillés, — d'où vient leur nom, — et de grands arbres et de hautes futaies qui ne le sont jamais !

Voilà ce que pensait Gilbert Cloquet !

Et ce qu'il pensait, Gilbert Cloquet le disait, car Gilbert était un bûcheron qui savait parler. Il avait appris à parler

Digitized by Google

en se taisant, en réfléchissant, en se pénétrant de certaines idées; en transformant ces idées en sentiments, en passions; en remplissant son âme de ces idées et de ces passions; en la remplissant tellement qu'elle en débordait, soit dans des monologues intérieurs muets et grondants, soit dans ses conversations avec les camarades, aux heures ou aux jours de repos, pendant la semaine, ou le dimanche autour de la table, dans ses parlements composés de consommateurs, où la présidence appartient à qui la mérite ou à qui sait la prendre. Gilbert Cloquet était le président de ce parlement-là. Il n'avait pas intrigué pour obtenir cet honneur; il ne s'était pas fait initier aux rites maçonniques. Il n'avait point sollicité les voix; la présidence était allée à lui parce qu'il disait mieux que tous ce que tous pensaient, sentaient et voulaient; et que ce bûcheron, qui était la plus forte poigne de la forêt, en était aussi la plus forte tête et la langue la plus vibrante.. Dans une circonstance, Gilbert Cloquet avait fait ses preuves. Il avait parlé devant M. le préfet de la Nièvre, et si bien parlé qu'un conseiller de préfecture avait dit, peut-être avec une pointe d'ironie : « Gilbert Cloquet est le Démosthène de la forêt. »

Aussi, lorsque le syndicat des bûcherons de la Nièvre fut constitué, c'est Démosthène qui fut nommé président.

Voilà donc Gilbert Cloquet président du syndicat des bûcherons de la Nièvre.

Malheureusement Cloquet, — dans ce bas monde, surtout dans ce monde syndicaliste, où l'on réussit autant par ses défauts que par ses qualités, sinon davantage, — Cloquet, dis-je, avait les qualités de sa profession et n'en avait pas les défauts. Il aimait la justice et la voulait tant pour les autres que pour lui-même. Défaut plus grand encore : il aimait la liberté, toute la liberté, celle des autres autant que la sienne. Aussi fut-il bientôt remplacé à la tête du syndicat par Ravoux, qui, lui, n'ayant que les défauts de l'emploi, devait réussir et réussit. Ravoux remplace donc Cloquet à la présidence du syndicat des bûcherons de Fonteneilles. Pauvre Cloquet! Saluons avec res-

Digitized by Google

pect cette grandeur déchue, Démosthène redevenu Cloquet.

L'ex-président du syndicat aimait la liberté, ainsi que je l'ai dit, et entendait l'exercer pleine et entière. Les consignes syndicalistes n'existaient pas pour lui. Or, un jour qu'il travaillait quand la consigne était de chômer, Gilbert fut assailli par les camarades, ses électeurs d'antan ; il essaya de se justifier, mais est-ce que des ouvriers raisonnent en temps de grève ? Alors il prétendit user quand même d'un droit qu'on lui contestait ; on voulut l'en empêcher ; la hache de Cloquet partit comme un éclair sans atteindre personne ; on se rua sur lui, lâchement ; on le renversa, on le piétina. Michel de Meximieu, le châtelain pour lequel il travaillait, le fit emporter et soigner chez lui. Gilbert Cloquet se rétablit vite : il était jeune encore, mais son âme resta malade, aigrie, irritée. Comme il était bon autant que fier, il refusa de dénoncer les brutes qui l'avaient mis à mal : Ravoux, qui avait tout inspiré, conduit, et les autres, Tournabien, Supiat, Tripart, Dixneuf, Paradis, Fontroubade,... qui avaient suivi. Les paroles de M. de Meximieu lui remontaient une à une dans la mémoire... M. le comte aurait-il donc raison ? Chaque fois qu'il avait causé avec lui, il était resté longtemps rêveur comme « un homme qui revient de voyage ».

D'ailleurs, aux malheurs politiques de Cloquet s'ajoutaient ses ennuis domestiques : sa femme, sa fille !

Sa femme était une paresseuse et une coquette. Comme elle ne faisait rien, elle trouvait les journées longues. Elle s'ennuyait dans la solitude où la laissait Gilbert, qui, plus que jamais depuis sa disgrâce, travaillait et ne rentrait qu'à la nuit, moins pour causer que pour prendre son repas et son repos.

Mme Cloquet s'ennuyait. L'« inexorable ennui qui — ainsi parle Bossuet — fait le fond de la vie humaine » avait pénétré dans l'âme de Mme Cloquet. Que fera Cloquet ? Il cédera ! Cloquet était, comme tant d'autres, un homme de caractère qui abdiquait devant sa femme.

Il céda ! Il quitta la ferme où il travaillait, la Vigie, à la

Digitized by Google

Saint-Jean suivante. Son maître, M. Honoré Fortier, en souffrit beaucoup, mais la Cloquette avait commandé, il fallait obéir. N'ai-je pas dit que ces hommes durs, durs avec les autres hommes, sont quelquefois les plus faibles des époux et des pères? Ajoutez que la Cloquette était d'une santé délicate. Que pouvait-on lui refuser? Elle mourut bientôt, laissant son mari seul avec une fille, qu'elle n'avait pas su élever, et que Gilbert Cloquet avait gâtée, n'osant passer à gronder sa fille les quelques instants que lui laissait le travail, aimant mieux jouir d'elle que faire son éducation!

La conséquence fut que Marie Cloquet fut plus paresseuse encore que sa mère et même plus coquette!

Elle se laissa courtiser par un mauvais sujet nommé Lureux, lequel finit par l'obtenir en mariage. Le jeune couple s'établit à la ferme de l'Epine. Il dévora bientôt tout ce que le père Cloquet avait donné, tout ce qui lui restait; puis il fit des dettes, qu'il paya d'abord avec ce qui restait au beau-père et qu'il cessa de payer quand le beau-père, n'ayant plus rien, ne donna plus rien. La saisie arriva. Les deux drôles essayèrent de soustraire aux créanciers la jument, trois vaches blanches et les brebis. Mais le Grollier, un ami de Cloquet, l'avait averti. Le jour de la vente, quand tout semblait fini, la jument noire, les trois vaches blanches, les brebis, tout ce qui manquait reparut, ramené par l'honnête et héroïque bûcheron. « Canaille, vous avez trahi votre fille, » clame l'infâme Lureux. — « Je ne trahis rien, riposte Gilbert, je ramène les bêtes parce qu'elles sont de la faillite; j'ai couru toute la nuit après elles; je les ai toutes : elles reviennent pour payer pour toi. » (P. 260.)

Cette scène est une des plus belles pages du livre et de notre littérature contemporaine.

Evidemment Cloquet ne pouvait plus rester à Fonteneilles. Il ne voulait plus ni revoir son gendre et sa fille, ni entendre mal parler d'eux. M. de Meximieu, ayant vendu ses bœufs à M. de Walmery, le fermier de la grosse ferme du Pain-Fendu à Onnaing en Picardie, Clo-

Digitized by Google

quet traita avec ce fermier, et obtint de suivre, en Picardie, les bœufs de M. de Meximieu.

Il y a loin de la Nièvre en Picardie, et de plus la Picardie ressemble si peu à la Nièvre ! Cloquet se sentait exilé dans ces vastes plaines sans arbres. Il avait bien ses bœufs, ses grands bœufs dont il était si fier, et qui abattaient une si vaste besogne, mais ses bœufs le reconnaissaient, lui obéissaient, ils ne l'aimaient pas ! Le pays, ses camarades, sa fille, sa fille elle-même, manquaient au pauvre Cloquet, et Dieu lui manquait aussi; et les mauvais exemples ne lui manquaient pas, réveillant, remuant, exaspérant au fond de son âme certaines énergies mauvaises; si bien que quand passa devant lui Mme Perrine Heilmann, la très honnête et très aimable femme du contremaître de Pain-Fendu, une passion folle, enragée, brutale se dressa impérieuse, tyrannique, dans cette âme grondante, tant il est vrai que le malheur est une tentation, que les larmes peuvent griser comme le vin, et que l'ivresse des larmes est bien autrement dangereuse que l'autre. Prenez garde, madame Heilmann ! Mme Heilmann était bien défendue par sa foi chrétienne; elle comprit tout, et arrêta d'un geste, d'une attitude souveraine, la tempête qui approchait.

Que va devenir Cloquet ? Laissons-le aller, partir, disparaître. Il n'y a rien à faire avec lui !... M. Bazin n'est pas de cet avis. Il sait, lui, que dans les huit litres de sang qui courent dans les veines les plus anémiées de France il y a toujours une goutte qui est chrétienne. Il compte sur ces globules libérateurs, ils sauveront tout le reste. C'est ce qui va arriver. La Providence place, sur les pas de ce pauvre Cloquet, M. Hourmel, un boucher qui était le meilleur homme du monde et se consolait, en faisant du bien aux pauvres, du mal qu'il faisait aux bêtes. Cloquet, honteux de son aventure, alla se réfugier chez lui. L'excellent Hourmel et sa femme sentirent tout de suite que l'âme de leur hôte était malade. Après un premier traitement par la charité, les bons soins, la saine gaîté et aussi la bonne cuisine, Hourmel conduisit son ami (car Cloquet

Digitized by Google

était devenu son ami), à Fayt-Manage, une maison de retraite tenue par les R. P. Jésuites sur la frontière qui sépare la Belgique de la France. Rassurez-vous, ombre de Waldeck, Fayt-Manage n'est pas en France. Là, ces affreux Jésuites donnent l'hospitalité aux âmes malades, aux cœurs malades, consolent, éclairent, apaisent, convertissent et paient en bienfaits leur dette de reconnaissance envers la France qui les a expulsés et spoliés, qui les a expulsés pour les spolier. Là, Cloquet entend des sermons courts, simples, familiers, sans vulgarité, tout remplis de formules substantielles et pittoresques qui s'enfonçaient dans l'âme et n'en sortaient plus. Chaque parole était une semence qui levait. Ces Pères avaient une façon de prêcher toute particulière. Ils s'adressaient à leur auditoire, à lui, descendaient jusqu'à lui, jusqu'à ses affaires, ses préoccupations, sa vie, son langage. Bref, ils parlaient à Cloquet comme Cloquet parlait jadis à ses camarades, aux jours de jadis quand il était président du syndicat des bûcherons de la Nièvre! Il se défendit assez mal contre un premier assaut apostolique, le second l'abattit, je veux dire l'agenouilla auprès du prêtre. Cloquet se confessa, communia, Cloquet était conquis à Dieu, à la bonne cause, à la religion, à la propriété, à l'ordre ! Cloquet se hâte de quitter Fayt-Manage, les Jésuites, Hourmel, traverse précipitamment le Pain-Fendu et rentre à Fonteneilles, où M. de Meximieu vient de mourir, mais où l'abbé Roubiaux vit encore. Le syndicat des bûcherons veut l'entendre. Il affirme ses convictions nouvelles avec une crânerie toute chevaleresque; il brave la tempête de huées que provoque sa déclaration de foi chrétienne. Séance tenante, pendant que les uns menacent, les autres, une élite, — mais c'est l'élite qui a toujours mené le monde que le nombre, le nombre imbécile aurait cent fois perdu si Dieu n'avait avisé, — une élite se groupe autour de lui. Nous n'attendrons pas longtemps avant de voir Fonteneilles restituer à la vie privée le maire de Fonteneilles, le conseiller général du canton et bientôt le député, et surtout nous n'attendrons pas longtemps avant que Fonteneilles ne devienne

Digitized by Google

une des meilleures paroisses du diocèse de Nevers. Cloquet reprend sa hache et va frapper cette fois non plus dans la forêt du comte de Meximieu mais dans la forêt ténébreuse et venimeuse des préjugés antireligieux.

Or ce Cloquet, qu'est-il donc? Lequel? Car il y a deux Cloquet : le Cloquet avant Fayt-Manage et le Cloquet après Fayt-Manage. Le premier est un bûcheron dont l'âme est supérieure à sa condition. Cet ouvrier est honnête, loyal, généreux, intelligent. Non seulement il connaît son métier qu'il possède à fond, mais encore il sait comprendre, raisonner, parler. Il est socialiste, mais il l'est modérément. Ce parti renferme des visionnaires, il n'est pas visionnaire; des violents, il n'est pas violent; mais il trouve que la société pourrait subir d'importantes transformations. De plus Cloquet est chef de famille actif, aimant, économe. Il aime sa femme qui ne le vaut pas, il adore sa fille qui ne vaut pas sa mère, mais plus que sa femme et sa fille il aime l'honneur. Cloquet est-il religieux? Cloquet croit ne pas l'être, au fond il l'est. La grâce de baptême n'est qu'endormie, elle se réveillera.

Cloquet (le premier Cloquet) est une individualité intéressante.

N'est-il que cela?

Je vous ai bien dit qu'il est réel, vivant, intéressant. Eh bien! il est plus encore, il est mieux qu'une individualité, il est une collectivité. Cloquet, c'est le peuple. Evidemment le portrait est flatté, et je remercie et félicite l'auteur de son bienveillant optimisme qui d'ailleurs n'a rien d'excessif. Le peuple ne doit pas être confondu avec ces misérables agitateurs qui l'exploitent plus qu'ils ne le représentent; le peuple ne doit pas être confondu avec ces naïfs qui *gobent* tout ce que leur servent les agitateurs; le peuple, le vrai peuple, reste étranger aux grèves, il ne *sabote* pas, ou s'il *sabote*, c'est contraint. Le peuple, c'est le *forgeron de Coppée* et le Cloquet de Bazin!

Le premier Cloquet, c'est donc le peuple. Et le second Cloquet, c'est le peuple encore. Le premier Cloquet c'est le peuple tel qu'il est, le second Cloquet c'est le peuple tel

Digitized by Google

qu'il sera (M. Bazin l'espère, nous le remercions de l'espérer, nous l'espérons avec lui), le jour où chacun fera son devoir.

Voilà la morale de l'œuvre de M. Bazin.

Le premier Cloquet est socialiste, médiocrement religieux... à qui la faute?

A vous, mon général.

Vous êtes général et propriétaire. Vous commandez votre division à Paris, c'est bien; mais vous êtes propriétaire, vous avez une autre division à commander : vos bûcherons de Fonteneilles. Or, vous ne paraissez jamais à Fonteneilles. Ah! si l'on vous voyait, avec le prestige de vos épaulettes, dans la forêt; si vous consentiez à serrer la main de ces ouvriers; si vous consentiez à leur parler ; ils seraient flattés de voir, d'entendre un général français, car, voyez-vous, les Français ont toujours aimé la gloire, et surtout la gloire militaire. Ah! général, vous qui êtes incapable de déserter à la frontière pourquoi désertez-vous à Fonteneilles? Croyez-vous que le devoir social soit moins sacré que le devoir militaire, et que ce soit un crime d'ouvrir la frontière à Guillaume de Prusse et une action indifférente de livrer la France à la franc-maçonnerie et à l'anarchie : à la franc-maçonnerie qui tue l'âme française et à l'anarchie qui tue la nation française... Qu'en pensez-vous? — Je pense que c'est impossible. — Impossible n'est pas français. — Je ne puis pas, d'ailleurs : je suis obligé de vendre mon domaine de Fonteneilles. — Comment? — Mon fils en est désespéré. — Votre fils a raison. — Mon fils ne sait pas que sa mère me ruine et que je suis obligé de vendre Fonteneilles pour payer la couturière, la bijoutière, les soirées, les matinées de Mme de Meximieu. — Cette femme est bien coupable! — Oui! mais c'est ma femme.

C'est donc pour sa femme que le général déserte Fontenailles, déserte le devoir social!

Qu'est-ce donc que cette femme? Rien! Rien! Un rien qui ne pense pas, ne raisonne pas, n'aime pas; un rien qui achète, achète encore; un rien qui n'est jamais ni assez bien nourri, ni assez bien logé, ni assez bien vêtu, paré,

Digitized by Google

orné, enrubanné..., un égoïsme inconscient et féroce qui sacrifie à la tyrannie de ses exigences son mari, son fils, le devoir social de son mari, le bonheur de son fils, lequel ne peut vivre heureux qu'à Fonteneilles, et mourra le jour où il devra le quitter, s'il ne meurt pas avant de l'appréhension d'avoir à le quitter.

Oh ! cette femme !

Elle a tous les défauts, même celui de n'être pas chimérique, d'être très réelle, d'exister, représentée, hélas, par d'innombrables individus. Etonnez-vous ensuite qu'abandonnée par le général, par la générale, la démocratie de Fonteneilles coure au socialisme, et que Gilbert Cloquet estime que, dans la forêt humaine, on pourrait bien donner quelques bons coups de hache, qu'il y a trop de taillis qui souffrent, trop d'arbrisseaux qui étouffent sans air et sans soleil, aux pieds des grands arbres, des aristocrates de la forêt, qui en ont trop !

Si encore Cloquet était religieux, la religion lui ferait prendre son mal en patience; il se dirait que l'égalité absente de ce monde se retrouve dans l'autre, où l'on est classé non suivant sa naissance et sa fortune mais suivant son mérite, et il accepterait des souffrances passagères qui, bien supportées, procurent un bonheur sans fin. Mais Cloquet n'est pas religieux.

Pourquoi ?

Demandez à l'abbé Roubiaux combien de fois il a rendu visite à Cloquet ? combien de fois il s'est entretenu avec Cloquet ?

L'abbé Roubiaux est découragé. Le jour de Quasimodo, il avait eu « pour toute assistance quatre femmes, un enfant, — le petit Gombaud, le fils de l'éclusier socialiste, — le père Dixneuf, ancien sergent de zouaves, Michel de Meximieu, son valet de chambre et le sacristain Padovan ». Aussi il ne sort plus de son presbytère, il n'ose traverser Fonteneilles ; il se dérobe ! Que devient la paroisse ? Elle se démoralise, se déchristianise de plus en plus. Le curé pleure, prie, écrit des lettres trempées de larmes à sa mère... C'est tout ! Arrive une ordonnance de Mgr l'évê-

Digitized by Google

que prescrivant la quête pour le denier du culte. Il ne la fera pas, c'est inutile ! Comment serait-il reçu ? Il consulte M. Michel de Meximieu, le châtelain sédentaire, le fils du général (du général qui ne doit revenir au château de Fonteneilles que pour le vendre). Michel de Meximieu conseille au curé d'obéir à son évêque. D'ailleurs il lui répond du succès de la quête. « Ces braves gens valent mieux que leurs apparences. L'âme populaire a conservé en grande partie ses réserves de foi et de générosité ! Essayez. »

Le curé essaie, et il obtient le succès qu'on lui avait promis, et qu'il n'osait espérer.

Mais encore une fois, pendant qu'il se dérobait, que devenait la paroisse, que devenait Gilbert Cloquet aigri par ses déceptions politiques aggravées de ses hontes domestiques ?

Général, générale, curé, toute la classe dirigeante de Fonteneilles abandonne la direction de Fonteneilles. J'ai dit toute la classe dirigeante. Non, il y a quelques exceptions : Michel de Meximieu et M^lle^ Jacquemin.

Michel de Meximieu, témoin de l'émigration de la noblesse vers les villes, se fait l'avocat et l'apôtre de la résidence. D'abord il croit à la vocation de la classe sociale à laquelle il appartient. Nul n'est qualifié comme un noble pour l'apostolat social. Ecoutons Michel de Meximieu causant avec Gilbert Cloquet :

« Quand il n'a été gâté ni par l'auto, ni par la chasse, il n'y a pas de propriétaire qui soit mieux fait qu'un noble pour s'entendre avec un laboureur. Nous appartenons au vieux fonds, toi et moi. » (P. 267.)

Il croit qu'un noble doit « défendre son domaine... s'y maintenir, » que là est « peut-être la richesse à venir, peut-être le bonheur.... sûrement la vie utile. » (P. 39.) Il sait bien que les bûcherons de Fonteneilles ne se rendront pas tout de suite ; qu'avant d'arriver à leur cœur, à leur âme, il devra passer à travers bien des préjugés ; qu'il n'emportera pas la place du premier coup ; qu'il devra entrer par la brèche... il le sait. Au besoin, une douloureuse expé-

Digitized by Google

rience le lui aurait appris. Il a fait venir une faucheuse mécanique. Les socios de Fonteneilles ne l'entendent pas ainsi ; ils tendent un piège : au premier jour de son fonctionnement, la faucheuse saute et se brise ! M. Michel de Meximieu achète, sans se décourager, une seconde machine et reprend son apostolat auprès de ceux qui avaient conspiré contre la première et contre lui. Aussi, quand il apprend que son père, le général, se propose de vendre le château de Fonteneilles, toute son âme, tout son corps pousse un cri de désespoir. Cette nouvelle le blesse d'une blessure dont il ne guérira pas, à moins qu'il ne puisse faire revenir son père, ou plutôt sa mère, — puisque son père dépend de sa mère, — sur cette détermination. Il part pour Paris. Il se rend auprès de cette femme qui l'aimait à distance, le soignait à distance ou plutôt qui s'aimait elle-même et n'aimait qu'elle-même. Comme Michel habite loin des villes, en pleine candeur champêtre, il a gardé quelques illusions : il croit qu'une mère coquette est une mère, et qu'elle sacrifiera ses frivolités à son amour maternel. Hélas ! il est bientôt désabusé. Sa mère le couvre de caresses, le baigne de ses larmes et l'accable de son refus. Le dialogue entre ces deux êtres que tout devrait rapprocher et que la coquetterie sépare, est vraiment tragique. La mère parle d'abord :

« Qu'est-ce que nous ferions là-bas sans habitudes, sans relations. — Sans distractions, n'est-ce pas ? C'est cela que vous voulez dire ? — Eh bien ! oui, si tu le veux : je ne peux pas m'en passer. — Sans matinées de littérature et de musique, sans soirées, sans comédies, sans bavardages, sans autos ? Qu'est-ce que nous ferions si nous pouvions servir à quelque chose ? Si nous économisions au lieu de nous ruiner ? Si nous nous faisions aimer ? Si nous pensions à d'autres qu'à nous-mêmes ? En effet, la question est angoissante. » (P. 167.)

Et Michel repart pour la campagne, pour Fonteneilles, laissant la générale à ses lundis, à ses matinées, à ses soirées, à la banalité tyrannique et meurtrière de son oisiveté et de sa coquetterie !

Digitized by Google

Michel, — je l'ai dit, — en mourra. Et vraiment il convient qu'il meure, qu'il devienne le martyr de sa cause après en avoir été l'avocat et l'apôtre. Le public, — n'en déplaise à Renan qui a osé s'inscrire en faux contre cette maxime, — « croit volontiers des témoins qui se font égorger ». Avant de mourir, Michel a essayé de gagner à sa cause quelques dévoûments... Cher lecteur, lisez l'ouvrage. Lisez le délicieux épisode de Michel de Meximieu et de Mlle Jacquemin... Je sens, hélas, que je ne réussirai pas à en dire tout le bien que je pense.

Qu'est-ce que Mlle Jacquemin ? Certains critiques ont dit que Mlle Jacquemin était un personnage à peine ébauché, peu intéressant ; que vraiment l'épisode du roman qui aurait pu être romanesque ne l'est pas du tout; que M. Bazin, avec sa belle âme d'enfant de chœur, n'est pas qualifié pour traiter ce genre de récits.....

Or, voilà que je trouve cet épisode charmant.

Encore une fois, qu'est-ce que Mlle Jacquemin ? C'est la fille de Mme Jacquemin morte jeune encore, une fille n'oubliera jamais sa mère, la « figure aussi nette et aussi blanche qu'un osselet » (p. 54.) de sa mère !

Elle fera mieux : elle la remplacera auprès de M. Jacquemin.

M. Jacquemin était un lieutenant de dragons qui avait dû quitter le service. Songez donc que ce malheureux lieutenant faisait des conférences à ses hommes sur leurs devoirs, sur tous leurs devoirs, même sur leurs devoirs religieux. Le général de Meximieu, qui croyait à tout ce que le lieutenant Jacquemin prêchait, n'admettait point toutefois qu'un officier prêchât. Il semonça d'abord le lieutenant, et puis il le punit, et puis il fit si bien que le lieutenant Jacquemin donna sa démission. L'armée comptait un brave de moins. Le général de Meximieu pouvait se rendre au ministère de la guerre, il y serait bien reçu et bien noté. Ah ! s'il pouvait recevoir les plumes blanches... Mme de Meximieu pourrait acheter quelques bijoux de plus et donner quelques matinées, quelques soirées de plus...

Digitized by Google

Mais quand un officier donne sa démission, son âme ne démissionne pas.

Plusieurs sont morts, tués par cette inaction forcée.

C'est ainsi que la guerre est quelquefois, sous l'humiliation, sous la tyrannie de certains régimes, moins meurtrière que la paix. Quelle est donc la bataille qui aurait enlevé à la France cinq mille officiers? Quel est le de Moltke qui aurait fait une pareille hécatombe ? Heureux ennemi qui rencontre parmi ceux qu'il doit combattre de si utiles, de si meurtriers auxiliaires ? Quelle est la mitrailleuse qui faucherait autant d'hommes que le petit papier portant ces mots : « *Clérical : sa femme va à la messe* » ? Celui qui a inventé le système des fiches est le premier artilleur du siècle.

Mais ceci ressemble bien à une digression !

Quoi qu'il en soit, le lieutenant Jacquemin ne mourut point de sa démission.

Pourquoi ?

Parce qu'elle, — M^lle^ Jacquemin, — lui donna le courage de vivre.

Voici d'ailleurs son portrait :

Elle « appartenait à l'espèce nombreuse des êtres consolateurs par qui le monde peut supporter sa peine ; qui comprennent la douleur avant d'avoir souffert ; qui la devinent partout où elle est, la commandent silencieusement, et, ne pouvant la détruire, la tiennent sous leur charme comme une bête dont la cruauté n'a plus de pouvoir que loin d'eux » (p. 129).

Or, un jour, dans un chemin creux, — il y a partout de ces chemins creux, — M^lle^ Jacquemin rencontra M. de Meximieu...

Rassurez-vous, quand M. Michel de Meximieu rencontre M^lle^ Jacquemin, celle-ci n'a rien à craindre et celui-là non plus. D'ailleurs M. Bazin est là : tout sera sérieux. — Mais c'est justement parce que tout sera sérieux que certains lecteurs seront mécontents.

Ecoutez donc, mères chrétiennes, et vous, enfant de Marie, à laquelle on a permis de lire le *Blé qui lève*, conti-

Digitized by Google

nuez votre lecture, ne franchissez pas ce passage scabreux, restez dans ce chemin creux. Savez-vous, en effet, quelle ambition s'élève soudain dans le cœur du jeune homme ?

La voici :

Cette jeune fille est distinguée, bonne, intelligente. Elle a conquis, sauvé son père. Elle l'a ressuscité par son sourire. Eh bien ! je voudrais qu'elle fît mieux encore. Elle a sauvé son père, qu'elle sauve les bûcherons de Fonteneilles, qu'elle accomplisse son devoir social comme elle a accompli son devoir domestique, et alors moi, comte de Meximieu, moi qui me sens mourir, moi que le bonheur seul pourrait guérir et qui ne serai pas heureux puisque je ne peux être heureux qu'à Fonteneilles et que le château de Fonteneilles va être vendu, moi, dis-je, je pourrai mourir. Mais écoutons les deux voix qui montent du chemin creux :

« Soyez celle qui ne quitte pas ses terres pour Paris.

— Faut-il le jurer ? J'y suis toute prête.

— Ne riez pas ! Ne le prenez pas en plaisantant. Je vous parle plus sérieusement que vous ne le pensez. Je vous prie, Mlle Antoinette, comme si j'étais un frère aîné, de rester dans ce pays, où votre nom est respecté, où, personnellement, vous êtes populaire ; de ne pas le maudire parce qu'il est plus malade que bien d'autres pays de France, mais de faire pour lui ce que nos parents n'ont pas su faire : d'y vivre. Rien qu'en l'habitant, vous y ferez beaucoup de bien, vous serez une vraie grande dame, un être de grâce et de miséricorde...

— Je vous assure, Monsieur, que ce serait mon ambition, celle sans doute de toute autre femme à ma place. Mais vous en parlez singulièrement.....

— Pourquoi ?

— ... Comme d'une chose que vous souhaitez et que vous ne verrez pas...

— C'est vrai. Je ne la verrai pas. »

Mlle Jacquemin se pencha étonnée.

« Vous ne serez plus là ?... Où serez-vous donc ? »

Cher lecteur, croiriez-vous que j'ai connu des hommes

Digitized by Google

d'esprit qui ont essuyé une larme en achevant ce chapitre ?...

Et voilà comment M. Bazin réhabilite les chemins creux, et surtout montre à la jeunesse que si

L'amour est un plaisir, l'honneur est un devoir.

Corneille le pensait jadis, et M. Bazin aujourd'hui. Jeunes gens, écoutez ces maîtres : l'honneur est un devoir, l'honneur d'enlever à la haine sociale, à l'irréligion, à la franc-maçonnerie; l'honneur de restituer à la France tant d'enfants qui ne l'aiment pas, à l'Eglise tant de chrétiens qui la trahissent; l'honneur de restituer la France elle-même, à l'Europe et à l'Eglise !

Quelle idée heureuse d'avoir personnifié sa thèse dans les deux natures sympathiques de Michel de Meximieu et de M^lle^ Antoinette Jacquemin !

Il va sans dire, d'ailleurs, que si la *résidence*, la vie à la campagne est la principale thèse du livre, il y en a quelques autres dont il est question en passant. L'auteur ne les traite pas, — il ne le faut pas, — il les effleure d'une allusion, d'un mot juste et profond. On croyait jadis que la noblesse se devait de ne servir qu'à l'armée ou dans la magistrature. M. Bazin pense, avec Jules Lemaître et tant d'autres, qu'un gentilhomme peut, sans déchoir, cultiver ses terres et enseigner aux paysans à les cultiver. « M. Walmery, le fermier jeune encore de la grosse ferme du Pain-Fendu, un diplômé des écoles d'agriculture, » était le « fils d'un ancien magistrat du Nord, qui l'avait, lui-même, détourné des carrières libérales. » (P. 273.) A bon entendeur avis ! Si l'Evangile a réhabilité le travail manuel en nous montrant un Dieu ouvrier, comment l'agriculture, la haute agriculture serait-elle dédaignée par des mains chrétiennes? Il va, sans dire, que le problème religieux préoccupe l'écrivain qui a, sur ce sujet de la déchristianisation des masses, des pages émues, des réflexions profondes. Ecoutons le prédicateur de Fayt-Manage; il s'adresse à son auditoire populaire : « Vous êtes ceux que la mauvaise parole blesse les premiers parce que

Digitized by Google

vous n'avez pas grande défense contre l'erreur; vous êtes l'herbe toujours coupée sur laquelle ils promènent encore leurs chariots pleins de foin... Quand je songe à tant de difficultés que vous avez pour entrevoir la vérité religieuse, à tant d'autres que vous avez pour venir ici, je me sens votre admirateur autant que votre ami. Vous avez un si mince bagage quand vous arrivez : une valise en carton, une paire de souliers et une chemise au bout d'un bâton. Mais le bagage de vérité que porte votre esprit est encore bien plus petit. Et ses voleurs ne se comptent pas. » (P. 330.)

Voulez-vous une réflexion profonde, lumineuse? Son héros, Gilbert Cloquet, ne croyait pas, pourquoi ? « Il cédait à de petites raisons et à l'universel entraînement. » (P. 57.) Comme c'est bien cela !

Mais ce peuple, que l'« universel entraînement » emporte si loin de Dieu, est-il capable de revenir ?

Oui, M. Bazin le croit, et rien n'est plus touchant, plus réconfortant que son optimisme ! Le prédicateur de Fayt-Manage espère et fait espérer. Il s'adresse à ses ouvriers : « Savez-vous ce que je crois ? C'est que vous êtes les précurseurs, les premiers appelés des foules qui se lèveront de partout : de la mine, de l'usine, de la campagne, des taudis, des galetas, redemandant leur ciel dont ils ont soif. » (P. 330.)

Le paysan de Léonce Dupont murmure avec une espérance timide :

> ..... Et peut-être, tel un semeur qui, dans le soir,
> A l'abri du foyer sacré revient s'asseoir,
> Verrai-je aussi plus tard, débordantes de sève,
> La plaine qui tressaille et la moisson qui lève !
>
> (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1908.)

Il dit « peut-être » ; M. Bazin est plus confiant dans son « *blé qui lève* ». Cette délicieuse métaphore est même le titre du livre. Et remarquez que par là ce livre est vraiment pratique. Car l'espérance fait agir. On ne livre que les batailles que l'on espère gagner.

En somme, dit un de mes amis, M. Michel de Meximieu et M^lle^ Antoinette Jacquemin nous apprennent que le noble

Digitized by Google

doit résider à la campagne, que les dames doivent se résigner à vivre aux champs, que les curés doivent visiter leurs paroissiens, que la formule sociale est dans ce mot de l'Evangile : Aimez-vous les uns les autres...

Cela n'est pas très neuf.

Réponse :

On ne demande pas à un remède d'être neuf, on lui demande de guérir. Il y a longtemps que l'on dit à ceux qui ont faim : Mangez, et à ceux qui ont soif : Buvez.

On n'a rien trouvé de plus neuf que de manger quand on a faim et que de boire quand on a soif.

Le remède de M. Bazin est aussi neuf et aussi efficace que ces deux remèdes traditionnels consacrés par une expérience et un succès aussi vieux que le monde.

Au lieu de discuter sur le remède, prenez-le. Ah ! si les châtelains voulaient...

Ah ! si les châtelaines surtout voulaient. J'ai entendu dire que les châtelaines sont encore plus réfractaires que les châtelains ; qu'elles invoquent même des raisons religieuses. On prêche si bien à la ville, si mal à la campagne... les offices sont si beaux à la ville, si laids à la campagne... Est-il bien sûr que l'on prêche si mal à la campagne ? Et ne serait-il pas plus juste de dire que les chrysostomes champêtres valent ceux de la cité ! Les offices sont inesthétiques à la campagne... allons donc ! Rendez-les esthétiques, madame la châtelaine, en les fréquentant, en formant des chanteuses, en parant les autels.

Ah ! si, au lieu de plaisanter sur le remède de M. Bazin, vous consentiez à le prendre, comme tout irait mieux en ce malheureux pays de France. Le remède n'est pas si désagréable à prendre. Vos aïeux, vos aïeules le prenaient et s'en trouvaient fort bien. Essayez ! Essayez !

Ah ! quelle bonne action que ce livre ! Mme de Sévigné voulait faire un potage des *Moyens de conserver la paix* de Nicole. Il faudrait mettre en potage le *Blé qui lève* et le servir à notre anémie nationale. Le potage est d'ailleurs exquis ; il est non seulement nourrissant, réconfortant, il est délicieux. M. Bazin écrit si bien !

Digitized by Google

II

Car, en littérature, les choses, les idées, les faits, les sentiments valent moins par eux-mêmes que par la manière dont ils sont exprimés. C'est surtout par le style que la *Phèdre* de Pradon est inférieure à celle de Racine. « Les ouvrages bien écrits passeront seuls à la postérité. » On connaît ce jugement ou plutôt ce fait d'expérience.

La cause que plaide M. Bazin ne lui devrait rien s'il l'avait plaidée en français quelconque, et si ce livre n'avait pas une valeur littéraire au moins égale à sa valeur philosophique et sociale.

Et tout d'abord relevons la manière consciencieuse, la probité scientifique de l'écrivain. Aujourd'hui il n'est permis à personne d'être inexact, pas même à un romancier.

Les descriptions faites *de chic* ne sont plus admises.

Pendant que je préparais mon article sur cet ouvrage, et que je traversais, mon Bazin à la main, une rue de la ville que j'habite, je rencontre un ecclésiastique de mes amis, un savant religieux, un moraliste, un canoniste distingué : « Vous lisez ? — M. Bazin. — Quoi donc ? — Son *Blé qui lève*. C'est bien remarquable. — Heureux littérateurs ! répond mon moraliste, mon canoniste, vous n'avez qu'à réfléchir ; vous pouvez même vous en dispenser ; vous prenez votre plume, vous la laissez courir tant qu'elle veut, et voilà votre ouvrage fini ; nous, les théologiens, nous pâlissons sur les in-folio. Vous... Heureux littérateurs !.. » Il n'acheva pas ! Et voilà que c'est justement le littérateur qui peut s'écrier : Heureux théologiens ! Le théologien n'a qu'à consulter ses in-folios... Il peut composer ses doctes pièces sans sortir de son cabinet, les pieds sur les chenets, l'hiver, et l'été, bien installé dans la bibliothèque : vaste salle, où il fait toujours frais, quelque rigoureuse que soit la canicule... le littérateur, lui, est obligé d'aller étudier sur place les mœurs de ceux qu'il doit décrire. Chaque

Digitized by Google

roman est précédé d'un voyage, d'un long voyage, d'un voyage étudié jadis dans Malte-Brun, aujourd'hui dans Reclus, est réalisé ensuite, la plume à la main, en cheminant par la pluie ou le beau temps, en interrogeant (car les livres ne disent pas tout, car les lieux ont besoin d'être expliqués par ceux qui les habitent), en interrogeant les indigènes, en apprenant péniblement la faune, la flore du pays, son climat, sa religion, ses superstitions, ses usages intimes, le détail de son costume, de son alimentation... « La poésie est chose ailée et légère, » disait Platon. N'abusons pas contre le roman de cette définition. Le roman « chose légère » ! Que de choses il faut savoir pour commettre de ces légèretés-là !

Remarquez, d'ailleurs, que le romancier, changeant de théâtre à chaque roman, c'est chaque fois une nouvelle préparation à se donner. M. Bazin a visité l'Espagne, l'Angleterre, la France entière, je le crois bien, il a suivi ses héros un peu partout.

Dans le *Blé qui lève*, c'est le département de la Nièvre qu'il a dû étudier, les mœurs de ses bûcherons, leur âme, leurs habitudes, leur mentalité, leur vocabulaire. Il a dû se familiariser avec les expressions techniques : *énoter*, *gauler*, *moulée*, *charbonnette*, *cornière ;* distinguer les chênes anciens des *cadettes* et des *modernes*.

Encore même, n'est-ce que la moindre partie de son travail. Avoir une grande richesse verbale (on sait que Théophile Gautier avait une bibliothèque de dictionnaires), c'est posséder les matériaux de l'édifice à construire, mais il faut construire l'édifice, l'édifice de la phrase, du paragraphe, du chapitre, du récit, du discours, de la description, du livre enfin, fondre toutes ces unités partielles dans la grande unité de l'œuvre... Nous serions infini si nous voulions tout dire sur ce sujet. Quelques remarques suffiront. Les images de M. Bazin sont neuves et exactes. Il les emprunte à la nature même qu'il décrit. Aussi elles changent d'un volume à l'autre. Il décrit Cloquet, son principal personnage. Il est grand et maigre, il a beaucoup travaillé. « La bise a raboté l'aubier et n'a laissé que le bois

Digitized by Google

dur. » (P. 9.) C'est ainsi que l'on parle dans la forêt. « L'étang de Vaux a cinq branches comme les feuilles d'érable. » (P. 17.) Les bûcherons chantent l'*Internationale*. « Ravoux... reprit le couplet d'une voix cuivrée, et noueuse comme un brin de frêne. » (P. 20.) Bientôt la bataille s'engage entre ceux qui veulent travailler et ceux qui ne veulent pas qu'on travaille. Cloquet est blessé; entendez-le : « Il n'y a que l'aubier d'attaqué, le cœur est sauf. » (P. 121.) M. Bazin a parfois des expressions qui sont d'admirables trouvailles. Citons-en quelques-unes pour nous faire pardonner la longueur de cet article. Cloquet quitte la ferme du Pain-Fendu après son aventure; honteux, il s'évade plutôt qu'il ne s'en va : « Tout le sang de son corps lui était remonté au visage et sonnait la charge autour de son cerveau. » (P. 311.) Le malheureux avait grand besoin de se confesser. Il se confesse. « En quittant la cellule du prêtre, il se sentit léger comme un moucheron d'été. » (P. 333.) Arrivons maintenant aux funérailles de Michel de Meximieu. Son père, le général, conduit le deuil. « Il ne voit personne, il marche militairement; on dirait qu'il s'avance au son d'une fanfare qui chante le deuil du monde entier. » (P. 353.) Parfois il emprunte ses comparaisons à des réalités d'un autre ordre. Ecoutez : « Le vent « courbait les gaulis et leur arrachait une plainte monotone comme celle des vies pauvres. » (P. 25.) De pareilles phrases, toutes pénétrées de pitié humaine, font autant honneur à l'âme du chrétien qu'au talent de l'artiste. Nous pourrions multiplier ces citations, mais, avec un écrivain tel que M. Bazin, il ne faut pas insister sur ces détails, on a mieux à dire

M. Bazin fait une grande place à la nature dans son œuvre. Tantôt il procède par longues descriptions, tantôt il se contente d'une indication sommaire. Or, cette nature, M. Bazin excelle à la décrire.

Il a l'œil artiste. Les artistes ne voient pas du même œil que le reste des hommes. Avec nous qui ne sommes pas artistes, les choses ne se comportent point comme avec ces messieurs. Nous voyons tout d'une vision vague, dans

Digitized by Google

laquelle les détails se confondent. On nous demande quelle est la couleur des cheveux d'une personne avec laquelle nous avons causé; quelle est la forme de ses vêtements?.. Nous n'en savons rien. Nous voyons la nature de ce même regard imprécis. Pour nous, toutes les montagnes et toutes les mers se ressemblent. Nous voyons *in abstracto*. L'artiste voit *in concreto;* il voit tout le détail et le reproduit. Nous voyons, nous, l'espèce dans l'individu; eux voient l'individu dans l'espèce, tout l'individu. M. Bazin jouit de cette vision privilégiée. Il triomphe dans le détail caractéristique; aussi il nous donne la sensation du réel. Nul comme M. Bazin ne sait abattre un arbre. Avant de tenir la plume, aurait-il manié la cognée? Voyez-le faire? (P. 13.) Il est réaliste à sa façon ; il décrit le réel, ne décrit que le réel, mais se garde bien de décrire tout le réel. Il y a des mots et des choses qu'un écrivain s'interdit quand il a, dit M. Doumic, « le respect de soi-même ». Ces mots et ces choses-là, ce n'est pas à M. Bazin qu'il faut les demander. Zola en faisait collection et les servait à ses lecteurs et aux étrangers qui nous jugeaient d'après lui... D'autres, qui ne portent pas enseigne de pornographes, ne les dédaignent pas. Ceux qui les aiment en trouveront jetées à travers les élégances de la *Rôtisserie de la reine Pédauque*, de *Thaïs* et autres œuvres du même littérateur, qui, lui aussi, est le *mets* des plus *délicats* et le *charme de la canaille*.

Et toutefois la discrétion, la réserve de M. Bazin n'est point pruderie. Son réalisme si littéraire et si chrétien ne recule pas devant certains tableaux nécessaires... On dîne à la ferme du Pain-Fendu ; assistons au repas des travailleurs : « Les hommes mangeaient voracement, causant entre eux à gros éclats de voix. Mme Heilman (la femme du contremaître) riait quelquefois d'une chose qu'ils disaient, mais ils ne lui adressaient guère la parole étant gênés par son défaut de vulgarité, presque par son autorité. » (P. 281.) Comme c'est bien cela! Comme l'auteur dit l'essentiel, le trait pittoresque, et s'enfuit en quelque façon, non sans avoir relevé sa description d'une observation de très fine psychologie.

Digitized by Google

D'ailleurs la caractéristique des descriptions de M. Bazin n'est pas leur fidélité, leur exactitude. Cette fidélité est un mérite qu'il possède en commun avec beaucoup d'autres. Le trait particulier à cet écrivain, c'est la sympathie, — expliquons-nous, — la sympathie qu'il a pour la nature et la sympathie qu'il lui prête pour nous. La nature, dans les ouvrages de M. Bazin, n'est pas seulement le théâtre où vivent ses personnages, elle est leur témoin, leur confidente, le témoin aimé et le témoin qui aime.

> Objets inanimés, avez-vous donc une âme,
> Qui réponde à la nôtre et la force d'aimer ?

s'écriait le poète. M. Bazin répond oui, et conforme sa conduite à ses principes Chez lui,

> Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage,

une âme surtout.

Son ouvrage est une perpétuelle et délicieuse prosopopée, dirait un professeur de rhétorique ayant dépassé la cinquantaine. Car qui parle parmi les jeunes de prosopopées? Citons : « La lumière *réjouissait* les écorces fanées. » (P. 110.) Oh! quelle bonne sœur que cette lumière ! Il nous parle d'une « vaste plaine qui avait *désappris* l'ombre » (p. 287). Oh! quelle ignorante que cette plaine ! Cloquet va quitter son pays, sa maison, où il ne peut plus vivre depuis la faillite de son gendre. Quand reviendra-t-il? En attendant, il met « toutes choses en ordre et comme il voulait qu'elles fussent pour *dormir* pendant son absence ». Dormez bien, chaises, table du foyer de Cloquet, et ne vous réveillez que quand il reviendra !

J'ai bien dit que les choses inanimées s'intéressent à nous dans ce roman sympathique. Quand nous tenons des propos révolutionnaires, elles prennent peur. Pendant que les bûcherons de la Nièvre conspirent sous bois, les arbres écoutent. « Des mots, qu'on n'avait point entendus depuis plus d'un siècle, montaient sous les taillis ou entre les haies. Quelques très vieux arbres avaient frémi jadis au passage de mots semblables. On disait : les intérêts communs des ouvriers... plus d'isolement... » (P. 76.)

Digitized by Google

C'est bien plus fort : les hommes scandalisent la nature jusqu'à présent si docile. Les arbres deviennent révolutionnaires. « Les taillis toujours coupés murmuraient sous les chênes et disaient : Nous avons comme les futaies le droit au vent du large. » (P. 77.)

Les animaux sont plus sages que les arbres, cela se conçoit. Aussi, pendant que les taillis écoutent avec délices les mauvais propos des Supiat, des Ravoux, des Durgé, des Gaudhon, des Trépart,... « les merles commençaient à s'éloigner d'un coin de forêt où l'on parlait si haut » (p. 105).

Les bêtes sont bien sympathiques chez M. Bazin. Je soupçonne qu'il doit aimer les bêtes qui le servent : son chien ou ses chiens, son chat. Comme le cardinal de Richelieu, comme Jules Lemaître et Coppée, aime-t-il les chats, ou comme Alcibiade... Lamartine et tant d'autres, aime-t-il les chiens ? Je l'ignore, mais il aime les bêtes, il les flatte même un peu.

Quand les grands bœufs de la Nièvre arrivèrent à la ferme du Pain-Fendu, hommes et bêtes se confondirent dans un même sentiment d'admiration. « C'était un spectacle saisissant que la lente procession des bœufs blancs de la Nièvre, colossaux, et que *jugeaient* au passage les ouvriers occupés dans les étables, les bœufs du Hainaut s'arrêtant de manger la pulpe, et les pigeons effrayés par de si hautes cornes et de si longues échines. » (P. 278.)

Quand Gilbert Cloquet rentra chez lui, « les bêtes le considéraient un instant et se remettaient à paître, songeant : C'est bien, il est d'ici ; des grives, de la grosse espèce, posées sur les peupliers qui n'avaient plus qu'une feuille ou deux, appelaient avant d'aller se blottir dans une touffe de gui ; des corbeaux le saluaient de l'aile en passant au vol » (p. 385). Ces animaux sont déconcertants. Ils ont plus d'esprit et surtout plus de cœur que ceux de La Fontaine ; ils sont même philosophes. Ecoutez les belles choses qu'ils disent. Aristophane ne les fait pas mieux parler, il s'en faut bien, dans sa délicieuse comédie des *Oiseaux*. « C'était l'heure des chants menus qui

Digitized by Google

décroissent. Les bouvreuils qui voyagent en mars, les pinsons, les verdiers qui ont jeûné l'hiver, sifflaient, mais sans changer leur chanson du jour, avec la confiance que demain serait bon, serait meilleur encore. « Au revoir, soleil, merci pour les premiers bourgeons picorés. Sous nos pattes, nous sentons déjà battre le torrent de jeunesse, les feuilles du printemps futur qui montent vers la lumière, toute la sève en mouvement dans les galeries secrètes, et qui va aux fenêtres tout là-haut. Au revoir, soleil! Demain quand tu renaîtras, que de parfums, que de bourgeons nouveaux et que de moucherons pour nous! » Ils se laissaient glisser un à un vers les fourrés d'épines. Ils se turent; le soleil était descendu au-dessous de l'horizon. » (P. 16.) Quel délicieux optimisme! Tout ce monde s'agite dans je ne sais quelle atmosphère leibnizienne! Tout ce monde, d'ailleurs, (sauf les taillis révolutionnaires), est admirablement discipliné. Voyez comme ils obéissent : « Les nuages de grande pluie passaient se succédant presque sans intervalles. La mer avait mis en eux la vie et la nourriture pour des milliards d'épis, et de fleurs, et d'arbres, et d'hommes, pour plus de plantes et d'êtres vivants qu'il n'y en avait sur la terre. Elle avait commandé au vent : « Distribue les forces, et ce qu'il y a de trop reviendra dans l'abîme pour en sortir de nouveau. » Et le vent mouillait les pays du Nord... » Il est difficile d'exposer plus heureusement cette loi de la Finalité universelle. Il est difficile surtout d'animer plus continuellement la nature, toute la nature. Tout parle dans le *Blé qui lève :* non seulement Cloquet, Michel de Meximieu, Antoinette Jacquemin, mais les éléments, les arbres, les animaux! Et, — chose étrange, — nous ne sourions pas. Cette poésie, — le mot n'est que juste, — est à la fois idéale et vraisemblable. Cette façon de peindre nous transporte dans un domaine supérieur, où volontiers, nous suivons le sympathique artiste. Mais sur cette scène qu'il décrit si bien, sait-il faire mouvoir ses personnages? sait-il construire une action? connaît-il l'art des préparations savantes, des transitions à la fois logiques et dissimulées? Assurément! Il me serait facile d'en multiplier les exemples.

Digitized by Google

Ce livre, qui est si bien écrit, est donc bien composé ?

— Je le crois.

Je voudrais, en terminant, signaler les pages maîtresses : *la marche des bûcherons*, *la vie morale d'un pauvre*, *la lecture en forêt*, *le recours en grâce* (quelle cinglante satire !), *le morne dimanche* (ce dimanche laïcisé « chef-d'œuvre de l'ennui quand la prière a disparu » (p. 178), *la vente chez Lureux* (héroïque et poignant !), *la bourrasque* (la bourrasque matérielle, qui dévaste les plaines de Picardie ; la bourrasque morale, qui dévaste l'âme de Cloquet), *Fayt-Manage*, *la remontée*. Je crois que l'ouvrage presque tout entier figure dans ce recueil de pages maîtresses. Prenez-vous-en à l'auteur.

Et alors ce livre est parfait ?

— Non certes !

— Que lui manque-t-il ?

— Des lecteurs qui comprennent la grande leçon renfermée dans ces pages : le devoir d'espérer dans son pays et de travailler à son relèvement ; le devoir de concourir de toutes ses forces à la réconciliation sociale.

Dans son discours de réception à l'Académie française, Pierre Loti a écrit :

« Lorsqu'un écrivain met son talent, ses dons rares, au service d'une thèse morale qui lui tient au cœur, si en outre elle est excellente, il me paraît que cela lui crée une supériorité sur ceux qui charment peut-être mais qui ne prouvent rien, — par exemple sur celui qui parle en ce moment, et qui, sans jamais essayer de rien conclure, n'a su que chanter son admiration épouvantée devant l'immensité du monde, ou jeter son cri de révolte et de détresse devant la mort. »

Nous serons plus affirmatif que M. Loti, et nous dirons que l'écrivain qui use ainsi de son talent est supérieur aux amuseurs ses confrères, et que jamais M. Bazin n'a mieux montré cette supériorité que dans « *Le blé qui lève* ».

L. VALENTIN.

ch. h., doyen de la Faculté cathol. des Lettres de Toulouse.

Digitized by Google

LE NOUVEAU STATUT LÉGAL

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE

Loi du 13 avril 1908

La loi du 13 avril 1908 a modifié sur des points très importants le régime des cultes établi par les lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907. Elle porte, au *Journal officiel*, le titre par lui-même suffisamment explicite de loi *modifiant* les articles 6, 7, 9, 10, 13 et 14 de la loi du 9 décembre 1905. Bien que le gouvernement et sa fidèle majorité aient affecté d'y voir une simple loi interprétative destinée à couper court aux incertitudes et aux contradictions du pouvoir judiciaire, c'est bien une loi nouvelle, qui *modifie*, c'est-à-dire qui *change* des règles parfaitement claires, et qui même réglemente pour la première fois des matières demeurées complètement étrangères aux préoccupations du législateur de 1905.

Bien entendu ces changements et ces innovations ne sont à l'avantage ni de l'Eglise catholique, ni de la liberté de conscience. Ce sont autant de nouveaux pas dans la voie de la spoliation et de la persécution. Cette fois, du moins, les auteurs de ces règles odieuses n'ont plus osé se targuer d'un faux

Digitized by Google

libéralisme. Ils ont avoué leur but : faire payer à l'Eglise la rançon de sa fierté et de son indépendance, et la punir, non pas parce qu'elle aurait désobéi à leurs premiers ordres, mais parce qu'elle a repoussé les prétendues faveurs qu'ils lui avaient offertes, c'est-à-dire parce qu'elle a refusé de tomber dans le piège qu'ils lui avaient tendu.

C'est donc une œuvre de dépit, de rancune et de représailles ouvertes. Mais c'est quand même, ou plutôt c'est pour cela même, la continuation logique de l'œuvre de 1905 et le développement fatal des principes alors posés.

On peut distinguer dans la loi du 13 avril 1908 deux parties bien distinctes.

Dans la première, le législateur n'a en vue que la liquidation du patrimoine ecclésiastique dont la spoliation a été décrétée en 1905 et affirmée de nouveau en 1907. Il veut rendre cette liquidation plus prompte, plus complète, plus facile. C'est dans cette partie qu'il feint d'interpréter quelques règles de la loi de 1905, et qu'en réalité il les dépasse et les modifie.

Puis, dans une partie absolument nouvelle qui ne trouve aucun support dans la loi de 1905, le législateur de 1908 supprime toutes les fondations pieuses. C'est là cette *spoliation des morts*, cruauté sans excuse, iniquité sans précédent, que l'éloquente voix de Barrès a stigmatisée dans des termes qui ne passeront pas.

Ire PARTIE

LIQUIDATION DU PATRIMOINE ECCLÉSIASTIQUE.

Toute l'économie de la loi de 1905 reposait sur les associations cultuelles. Les associations cultuelles devaient recueillir en principe la succession des établissements ecclésiastiques. Elles devaient recevoir leur actif, sauf d'importants prélèvements, et elles devenaient responsables de la plupart de leurs dettes.

Rome, en s'opposant à la création des associations cultuelles,

Digitized by Google

a fait crouler par la base ce savant édifice. Ce qui dans la pensée du législateur devait être l'exception est devenu la règle, et la liquidation du patrimoine ecclésiastique est apparue comme une besogne aussi longue, aussi laborieuse, aussi décevante que la liquidation du patrimoine congréganiste. Pour être recrutés dans un cadre dont la probité professionnelle prêtait moins au soupçon, les agents du séquestre n'ont pas échappé plus que les liquidateurs aux procès et aux difficultés ; peut-être, parce qu'ils n'avaient pas comme leurs émules d'avantages directs à retirer de leurs opérations, y ont-ils apporté moins encore de zèle et d'empressement. Si bien que pour hâter l'heure où ces biens volés, dont la présence est un reproche pour le voleur, seront définitivement dispersés, tout autant que pour arrêter les fuites par où s'écoule peu à peu le bénéfice que l'on escomptait du vol, le législateur a remis son œuvre sur le métier. Il a réglementé de nouveau l'attribution du patrimoine ecclésiastique, les droits de ceux qui ont, par leurs libéralités, contribué à la formation de ce patrimoine, les droits des créanciers qui ont reçu l'engagement des établissements supprimés et regardent en conséquence ce patrimoine comme leur gage légitime, et enfin la procédure à suivre par les divers intéressés. Autant de divisions qui s'imposent dans notre étude.

I

La loi de 1905 attribuait les biens des anciens établissements ecclésiastiques, à défaut d'associations cultuelles aptes à les recueillir, aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription intéressée (1).

En principe, la loi de 1908 maintient cette attribution. Elle ferme seulement tout recours sur ces biens aux associations cultuelles qui pourraient être formées dans l'avenir. Ce n'est pas pour nous émouvoir beaucoup.

(1) Loi du 9 décembre 1905, art. 9, § 1. — Loi du 2 janvier 1907, art. 2.

Digitized by Google

Mais, après avoir ainsi posé la règle générale (art. 1er, § 1), la loi de 1908 y apporte des exceptions considérables ignorées de la loi de 1905.

1° Les églises fabriciennes avec le mobilier les garnissant seront attribuées en pleine propriété aux communes sur le territoire desquelles elles sont placées, à moins qu'elles n'aient été revendiquées, dans les conditions et les délais que nous dirons ci-dessous (1) par les personnes qui les auraient données à la fabrique ou par les héritiers en ligne directe de ces donateurs.

On a calculé que ces églises sont au nombre de 1.700 environ (2).

Désormais donc, sauf quelques édifices revendiqués avec succès par des particuliers, toutes les églises qui étaient affectées au culte lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 sont la propriété de l'Etat, des départements ou des communes.

Toutes les églises, sans distinction d'origine, demeurent à la disposition gratuite des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. Rien n'est changé, à cet égard, au régime de la loi du 2 janvier 1907. Jouissance précaire, d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, puisque ces églises peuvent être désaffectées, dans les cas et selon la procédure fixés par l'article 13 de la loi de 1905.

Il faut bien remarquer, au surplus, que les causes de désaffectation prévues par cet article n'atteignaient pas, dans le système de la loi de 1905, les églises fabriciennes. Elles les atteignent désormais, par cela seul que ces églises sont assimilées aux autres églises communales. L'exposé des motifs à la Chambre des députés témoigne sans déguisement des arrière-pensées du législateur : « Cette modification du texte... procurera aux communes, dans l'*éventualité d'une désaffectation*, la possession utile de l'édifice et du sol. »

Du moins, tant que la désaffectation n'a pas été prononcée régulièrement, par un décret ou par une loi (3), la commune

(1) Aux chapitres II et V.
(2) Exposé des motifs à la Chambre des députés.
(3) Loi du 9 décembre 1905, art. 13.

Digitized by Google

doit laisser les fidèles et les ministres du culte jouir librement de l'église.

On a fort justement remarqué que la commune, par cela seul qu'elle est propriétaire de l'église, devient civilement responsable des accidents qui pourront être causés par le défaut d'entretien de l'édifice (1). C'est donc un cadeau redoutable que lui fait la loi, et si nos maires savaient encore le latin, plusieurs rediraient volontiers le classique : *Timeo Danaos*. Mais M. Briand, que ses fonctions obligent à connaître Virgile, a prévu l'objection et bien précisé que les communes *ne pourraient pas refuser* ce qui résulte d'une disposition impérative de la loi (2).

Les communes n'auront donc d'option qu'entre deux termes : ou provoquer la désaffectation de leurs églises pour défaut d'entretien, ou les entretenir elles-mêmes à leurs frais. Il eût peut-être été logique de les contraindre à ce dernier parti et d'ajouter cette dépense à leurs dépenses obligatoires. On n'a pas voulu aller jusque-là, et l'on s'est borné à leur permettre cette dépense, sans la leur imposer : « L'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 est ainsi modifié : L'Etat, les départements et les communes pourront engager les dépenses nécessaires pour l'*entretien* et la *conservation* des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi » (3).

On ne saurait donc plus prétendre aujourd'hui que la commune subventionne indûment le culte quand elle répare son église. Il y a, dans cette dépense facultative, un emploi très équitable et très correct des ressources nouvelles que l'Etat a mises à la disposition des communes avec l'argent qu'il n'emploie plus à payer au clergé la dette concordataire. Plusieurs conseils municipaux, nous le savons, y ont songé dès cette année en établissant leur budget de 1909.

2° Conformément à la jurisprudence établie, la loi de 1905 déclarait propriété de l'Etat, des départements et des communes les édifices confisqués par la nation sous la Révolution, puis restitués à l'exercice public des cultes ou au logement de

(1) M. Guieysse, Chambre des députés, séance du 27 décembre 1907.
(2) Chambre des députés, séance du 4 novembre 1907.
(3) Loi du 13 avril 1908, art. 5.

Digitized by Google

leurs ministres en conséquence de la loi du 18 germinal an X. Elle attribuait aux mêmes propriétaires les meubles qui garnissaient ces édifices lors de cette restitution. Mais il n'en était pas ainsi des meubles introduits dans ces édifices postérieurement à la loi de l'an X. Ceux-là étaient présumés, jusqu'à preuve contraire, propriété des établissements ecclésiastiques : fabriques, menses, séminaires, qui jouissaient de l'immeuble sans en être propriétaires. Cette présomption avait déjà été contredite par l'instruction ministérielle du 4 décembre 1906, § 8. La loi nouvelle consacre ce précédent : elle attribue la propriété de ces meubles à l'Etat, aux départements et aux communes, en réservant seulement le droit de les revendiquer aux donateurs ou à leurs héritiers.

3° Parmi les immeubles autres que les églises, la loi de 1908 soustrait aux établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance ceux des menses archiépiscopales ou épiscopales, des chapitres et des séminaires. Puis de ces immeubles elle fait deux parts.

La première comprend les immeubles *non productifs de revenus*, ainsi que les cours et jardins y attenant. Il n'est pas très facile de justifier en théorie le caractère de non productivité attribué à certains de ces immeubles. Comment soutenir, par exemple, qu'un palais épiscopal ou que les bâtiments d'un grand séminaire sont moins productifs de revenus que tel immeuble de rapport qui les avoisine et qui compte peut-être également dans le patrimoine de la mense? En fait, on s'en tiendra, ainsi que l'indique explicitement le texte de la loi, à la situation existant lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905. Les immeubles diocésains qui, à cette date, ne produisaient pas de revenus seront attribués soit à des départements, soit à des communes, soit à des établissements publics, pour services d'assistance ou de bienfaisance ou *des services publics* (1). C'est dans ces derniers mots qu'il faut chercher la signification de cette disposition. Il ne s'agit ici que d'une chose : rendre légalement possible la transformation en écoles publiques et en lycées des immeubles aménagés pour des séminaires. Le

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 1er, § 1, 3°.

Digitized by Google

projet soumis à la Chambre le disait plus franchement ; il parlait de *services scolaires* où le texte définitif parle de *services publics*. Mais il reste que parmi les divers services publics, ce sont les services scolaires qui auront toutes les préférences du gouvernement. Les services d'assistance ou de bienfaisance ne sont pas exclus en droit de la curée ; en fait ils ne seront certainement pas servis les premiers.

La seconde part des immeubles diocésains comprend ceux qui, lors de la promulgation de la loi de 1905, étaient productifs de revenus. Il faut y joindre les meubles dont les menses archiépiscopales et épiscopales, les chapitres et les séminaires étaient propriétaires. Tous ces biens, meubles et immeubles, *productifs de revenus* forment une première masse affectée subsidiairement, comme nous le verrons, au paiement des dettes des établissements ecclésiastiques et des frais de séquestre. Ce n'est qu'après l'acquittement de ces dettes et dépenses que l'actif disponible sera attribué par décret à des services, non pas communaux, mais *départementaux* d'assistance ou de bienfaisance (1). Il a semblé naturel que les biens des paroisses demeurant attribués aux services communaux de même ordre, les biens des diocèses le fussent à des services départementaux.

4° Enfin les documents, livres, manuscrits et œuvres d'art ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques (autres que ceux qui garnissent les anciennes églises fabriciennes et qui sont déjà, comme nous l'avons vu, attribués avec ces églises aux communes) pourront être réclamés par l'Etat, en vue de leur dépôt dans les archives, bibliothèques et musées, et lui être attribués par décret (2).

Le ministre a d'ailleurs formellement garanti qu'on maintiendrait, en conformité de la loi du 2 janvier 1907, l'affectation au culte des objets placés dans les églises, et cela aussi bien dans les églises dont la propriété avait été déjà reconnue à l'Etat, aux départements et aux communes par la loi de 1905 que dans celles dont la propriété n'est attribuée

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 1er, § 1, 4°.
(2) *Ibid.*, 5°.

Digitized by Google

aux communes que par la loi de 1908, et pour lesquelles le texte même du présent alinéa contient un renvoi explicite (1).

C'est bien assez que pour le mobilier de nos églises, comme pour nos églises elles-mêmes, nous courrions toujours les risques d'une désaffectation par la loi ou par un décret.

5° L'affectation du patrimoine ecclésiastique était ainsi réglée dans le projet soumis au Parlement. Mais au cours de la discussion, la question des caisses de retraites ecclésiastiques fut soulevée. N'était-il pas inhumain, pour grossir la part des « pauvres » représentés par les établissements communaux ou départementaux d'assistance, de dépouiller les prêtres, pauvres eux-mêmes pour la plupart, auxquels ces caisses étaient destinées? Ne fallait-il pas tenir compte des versements effectués et permettre au moins aux ecclésiastiques de retirer leur mise? Enfin devait-on s'obstiner à voir dans les fonds de ces caisses des biens cultuels quand ils n'étaient en réalité destinés qu'à une œuvre de secours, de prévoyance, de mutualité ?

Le Parlement qui avait consacré jusque-là sans sourciller tant d'autres spoliations eut, devant celle-ci, un ressaut de pudeur. Il n'aurait pas voulu dépouiller aussi ouvertement ses victimes. Mais, comme il n'a pu s'empêcher d'exprimer ici-même, c'est-à-dire bien à contre-temps et dans une matière où elle n'avait que faire, son hostilité contre la hiérarchie de l'Eglise, il n'a abouti qu'à une solution bâtarde, et il a renouvelé avec les *mutuelles ecclésiastiques* l'aventure des associations cultuelles.

Le texte auquel il s'est arrêté prévoit l'attribution par décret des biens des Caisses de retraites et maisons de secours pour les prêtres âgés ou infirmes à des sociétés de secours mutuels qui seraient constituées dans les départements correspondants (2).

Mais pour être aptes à recevoir ces biens, les dites sociétés devraient non seulement être *approuvées* dans les conditions prévues par la loi du 1er avril 1898 (organique de la mutua-

(1) Chambre des députés, 4 novembre 1907.
(2) Loi du 13 avril 1908, art. 1er, § 1, 6°.

Digitized by Google

lité), et avoir une destination conforme à celle desdits biens, mais encore être ouvertes à tous les intéressés et *ne prévoir dans leurs statuts aucune amende ni aucun cas d'exclusion fondés sur un motif touchant à la discipline ecclésiastique* (1).

Ainsi donc, les prêtres d'un diocèse qui voudraient former entre eux une société de secours mutuels pour recueillir les biens de leur ancienne caisse de retraites ne pourraient pas user du droit commun et adopter la forme la plus simple : celle de mutualité libre, qui prive sans doute les adhérents de quelques privilèges, mais qui les affranchit par contre de la tutelle administrative et du contrôle gouvernemental. Bien plus, ils ne pourraient pas rédiger leurs statuts à leur guise, et ils seraient forcés de se placer eux-mêmes hors du contrôle de leur évêque et de toute préoccupation de discipline ecclésiastique. Que l'un d'eux vienne à encourir une censure de son chef hiérarchique, qu'il soit frappé d'interdiction, qu'il rejette lui-même l'habit, les mœurs et les devoirs sacerdotaux, il faudrait que ses frères subissent la présence parmi eux du membre gangrené, alors que les mutualistes de toute profession ne manquent jamais d'exclure par leurs statuts les adhérents coupables d'un manquement à l'honneur ou d'une faute professionnelle.

On ne pouvait traiter nos prêtres avec plus de mépris et c'était mettre à l'aumône qu'on leur consentait des conditions inacceptables. Une fois de plus, le Pilote a écarté la barque de l'écueil et nos législateurs sceptiques ont appris que les prêtres de Jésus-Christ tiennent moins à l'argent qu'à l'honneur et souffrent la pauvreté plus volontiers que l'apparence même du schisme.

Les mutuelles « Briand » sont mortes avant d'avoir vécu. Si les prêtres, usant du droit commun qui appartient à tout Français, veulent fonder entre eux, de l'aveu et sous la

(1) La loi (art. 8) règle pareillement le sort des revenus des chapellenies et autres établissements affectés à l'entretien des prêtres âgés ou infirmes, qui existaient dans les Alpes-Maritimes avant le traité d'annexion et dont la permanence avait été stipulée par ce traité. Il y a là un manquement flagrant à la foi des traités, que le gouvernement italien eût pu, s'il l'eût voulu, reprocher cruellement au nôtre.

Digitized by Google

direction de leurs évêques, des sociétés de secours mutuels, la loi de 1908 ne les en empêche point (1). Mais ces mutuelles de droit commun ne recueilleront pas les biens des anciennes caisses ecclésiastiques. Ces biens seront attribués aux départements avec affectation obligatoire aux services d'assistance et de bienfaisance fonctionnant dans les anciennes circonscriptions des caisses de retraites et maisons de secours (2).

Mais, avant que les services d'assistance n'en profitent, ces biens auront subi deux séries de prélèvements. Déjà dans le système de la loi de 1905, ils ne devaient entrer dans le patrimoine des établissements communaux de bienfaisance que grevés de leurs charges. Le reliquat n'eût été et il ne sera vraisemblablement pas grand chose.

En premier lieu, dans l'hypothèse que la parole du Pape a déjà réalisée, où ces biens ne seront pas réclamés par des sociétés de secours mutuels constituées suivant les règles exorbitantes que nous venons de voir, ces biens, attribués par décret aux départements, continueront à être administrés provisoirement au profit des ecclésiastiques qui recevaient des pensions ou secours ou qui étaient hospitalisés à la date du 15 décembre 1906 (3).

Ce n'est donc pas à ceux-là, c'est-à-dire aux ayants-droit actuels des caisses de retraite que l'interdiction formulée par Pie X de constituer les nouvelles mutuelles portera préjudice. A cette catégorie de prêtres, la plus intéressante en l'espèce, la création des mutuelles Briand n'eût procuré aucun avantage.

En second lieu, « les ressources non absorbées par le service de ces pensions ou secours seront employées au remboursement des versements que les ecclésiastiques ne recevant ni pensions ni secours justifieront avoir faits aux caisses de retraite » (4).

Ce n'est pas davantage cette seconde catégorie qui souffrira de la décision de Pie X. Tous les prêtres qui ont fait des versements aux caisses de retraites pourront, en principe, les re-

(1) Telle est la mutualité du diocèse de La Rochelle, sur laquelle il a été publié tant de notes inexactes.
(2) Loi du 13 avril 1908, art. 1er, § 1, al. 6.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

tirer. Il est vrai que l'exercice de ce droit est forcément subordonné à deux conditions : la première, c'est qu'après le service des pensions et secours, il reste quelque argent dans la caisse. La seconde, c'est qu'eux-mêmes soient en mesure de justifier de leurs versements.

Cette justification, ils la feraient évidemment par la production de quittances, s'ils avaient eu naguère la précaution d'en exiger et la prudence de les conserver. A défaut de quittances, elle pourra résulter des inscriptions opérées sur les livres de la caisse par son trésorier ou ses directeurs. La loi n'exige aucun mode spécial de preuve.

Sans doute, les caisses de retraites ecclésiastiques n'étaient pas alimentées exclusivement par les versements personnels des membres du clergé diocésain. Leur patrimoine s'était aussi formé par les prélèvements annuels sur le produit des bancs et chaises ; il s'était aussi grossi par des dons et legs. Tout ce patrimoine ne sera pas absorbé par les deux séries de prélèvements. Ce qu'il en restera, et ce dont s'enrichiront les services d'assistance ou de bienfaisance départementaux, ce sera la rançon de l'indépendance de nos prêtres en face du pouvoir qui les vole et qui les insulte, ce sera le prix de leur fidélité à la voix du Pontife romain. Eux, sans doute, ne regardent pas à l'importance du sacrifice, et ils auraient payé plus cher encore, s'il l'eût fallu, cette indépendance et cette fidélité. Mais l'observateur impartial ne peut s'empêcher de trouver cette rançon légère. Eh quoi? C'est pour un avantage si faible et si incertain que le gouvernement et la commission demandaient à nos prêtres de se mettre en dehors de la discipline ecclésiastique? Le *bluff* était grossier, et c'eût été vraiment merveille qu'il réussît.

II

L'attribution des biens enlevés aux établissements ecclésiastiques n'éteint pas les droits qui appartiennent sur ces biens soit aux créanciers desdits établissements, soit à leurs bienfaiteurs. Pour ne pas laisser les nouveaux attributaires

Digitized by Google

trop longtemps exposés aux réclamations des uns et des autres, le législateur avait, dès 1905, établi des règles de fond et de forme dérogatoires du droit commun. Il réorganise en 1908, sur de nouvelles bases ce qu'on a appelé assez ingénieusement la *purge légale* des biens attribués, et cette partie de la loi nouvelle renferme des dispositions tellement monstrueuses que M. Beauregard, l'éminent professeur de la Faculté de droit de Paris qui défend éloquemment mais trop souvent sans succès à la Chambre la cause de la justice et de la liberté, a pu s'écrier le jour où elles ont été votées : « Le Parlement devient un véritable péril pour les citoyens de ce pays ! »

Parlons d'abord des bienfaiteurs.

1° La loi de 1905 avait, dans deux articles, reconnu le droit des donateurs et de leurs héritiers, mais en ligne directe seulement, ainsi que des héritiers directs des testateurs, à reprendre les biens donnés ou légués aux établissements ecclésiastiques ou la valeur de ces biens. C'était un prélèvement que l'équité semblait exiger.

Les meilleurs esprits avaient pu se plaindre à bon droit que ces actions *en reprise* ou *en revendication* fussent enfermées dans des délais très courts de procédure, et bien plus encore qu'elles fussent refusées aux héritiers collatéraux et aux légataires universels qui représentent au même titre que les héritiers directs la personne du donateur ou du testateur. On leur avait opposé qu'après tout ces actions n'étaient pas des actions de droit commun, qu'elles ne trouvaient pas leur fondement dans le Code civil ou dans quelque loi générale, mais qu'elles résultaient uniquement d'une concession expresse et spéciale du législateur de 1905. Celui-ci, maître de ne les point accorder, devait l'être *a fortiori* d'en limiter à son gré l'étendue.

Ce raisonnement, peu libéral et médiocrement équitable, était du moins strictement juridique : c'est qu'il supposait que le législateur de 1905 avait respecté les droits qui trouvaient leur fondement en dehors de ses propres concessions. Parmi ces droits, les actions en révocation et en résolution pour inexécution des charges, actions consacrées par le Code civil, venaient au premier rang. En dépit de quelques nuages soulevés sur le sens des articles 7 et 9 de la loi de 1905, la très grande

Digitized by Google

majorité de nos Cours et de nos Tribunaux consacra ce système, que pour notre part nous avons toujours et ici-même défendu. Les héritiers collatéraux, les légataires universels des bienfaiteurs qui, depuis un siècle et plus, avaient enrichi de leurs biens le patrimoine ecclésiastique multiplièrent donc les procès contre le séquestre et effritèrent pierre par pierre le bloc que l'on avait imprudemment offert aux convoitises de la foule. Cela ne faisait point l'affaire de nos gouvernants. La loi de 1908 n'eut tout d'abord d'autre raison d'être que de compléter la spoliation de l'Eglise par celle des particuliers et de dépouiller les héritiers collatéraux et les légataires universels de ces actions de droit commun qu'on leur avait laissées en 1905 (1).

Tel est l'objet de ces articles 2 et 3, lesquels se bornent à ajouter quelques mots aux articles 7 et 9 de la loi de 1905. Rien n'est curieux, mais surtout rien n'est triste comme l'hypocrisie avec laquelle le gouvernement et la majorité ont consommé cette banqueroute sans précédent de la loyauté et de la logique juridique. Voulant changer la loi, ils ont nié qu'ils en aient l'intention. Ils se sont efforcés de rejeter par derrière eux, sur ce passé récent de 1905 qui, après tout, était bien le leur, l'odieux de leur innovation, et ils ont feint d'interpréter un texte quand ils le tortûraient. Au lieu de dire, ce qui du moins eût été clair : « Toute action en reprise, en revendication, en révocation ou en résolution ne peut être exercée que par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe », ils ont écrit : « *Toute action en reprise, qu'elle soit qualifiée en revendication, en révocation ou en résolution,* ne peut être exercée, etc. »

Comme si une action en révocation ou en résolution, quali-

(1) MM. Cruppi et Raynaud, dans l'exposé des motifs de leur proposition de loi déposée le 15 février 1907 à la Chambre des Députés, reconnaissaient formellement que la loi de 1905 laissait subsister les actions. *C'est pour combler cette lacune* qu'ils proposaient un nouveau texte. Depuis lors, les mêmes députés, devenus, l'un président et l'autre rapporteur de la Commission qui a présenté à la Chambre la loi actuelle, n'ont pas hésité à soutenir, contre leurs précédentes déclarations, que la loi de 1905 avait supprimé ces actions. Cette palinodie est un exemple entre mille de la mauvaise foi qui a présidé à l'élaboration de la loi de 1908.

Digitized by Google

fiée telle parce qu'elle est telle, était la même chose qu'une action en reprise ou en revendication, et comme s'il dépendait du législateur de faire que ces deux choses essentiellement différentes ne fussent qu'une seule et même chose ! On se demande vraiment, en présence de ce texte, si la logique et la grammaire ne permettraient pas de soutenir que la loi de 1908 n'a pas atteint, plus que ne l'avait fait celle de 1905, les actions en révocation ou en résolution, et qu'elle ne s'applique elle aussi qu'aux seules actions en reprise, mais *aussi bien quand elles sont faussement qualifiées en révocation ou en résolution* que quand elles sont qualifiées correctement en reprise. Ce serait, à la nature intime de l'action et non pas à la qualification donnée par les parties qu'il faudrait exclusivement s'attacher pour décider de sa recevabilité.

Mais, il faut le reconnaître, les travaux préparatoires sont là qui témoignent trop hautement que l'intention du législateur a bien été de plier les actions en révocation et en résolution aux mêmes règles restrictives que la loi de 1905 avait déjà posées pour les actions en reprise ou revendication. Si on ne l'a pas dit plus clairement, c'est d'abord par je ne sais quel reste de honte et quel besoin de masquer sous un euphémisme une vérité trop blessante.

C'est aussi pour donner à cette disposition de la loi nouvelle le caractère et les avantages de la rétroactivité.

2° Nous touchons là un point particulièrement délicat.

La disposition de la loi de 1908 qui refuse aux héritiers collatéraux et aux légataires universels l'exercice des actions en révocation et en résolution pour inexécution des charges est-elle rétroactive?

Elle l'est incontestablement à un premier point de vue. Une donation ou un legs ont été faits avant le 13 avril 1908. Ils ont été faits sous l'empire d'une législation qui donnait à l'auteur de la libéralité et à tous ses ayants-cause à titre universel : héritiers directs ou collatéraux, légataires universels, le droit de réclamer contre le donataire la révocation de la libéralité si les charges qui y étaient apposées cessaient d'être exécutées. Ce droit éventuel, né avec la libéralité et à la date même où celle-ci a été réalisée, ce droit est supprimé par la loi

Digitized by Google

du 13 avril. Peut-être le donateur ne se serait-il pas dépouillé, peut-être n'eût-il pas fait la libéralité, s'il n'avait pu compter pour lui ou ses représentants sur ce moyen efficace de contrôle et de sanction à l'égard du donataire. Et néanmoins sa libéralité reste acquise, elle est maintenue, tandis que le contrôle, que la sanction sur lesquels il comptait sont abolis. Que ce soit là une atteinte grave aux droits acquis, que ce soit une application de la rétroactivité, qui pourrait en douter?

Mais le législateur de 1908 paraît bien avoir voulu plus encore :

La spoliation des établissements ecclésiastiques a fait cesser, dès l'application de la loi de 1905, l'exécution de charges nombreuses. Les héritiers collatéraux des bienfaiteurs ou leurs légataires universels ont introduit immédiatement leurs actions en révocation. S'ils ont obtenu avant la loi de 1908 une sentence passée en force de chose jugée, c'est-à-dire devenue irréformable par la voie d'appel et par la voie de cassation, la loi de 1908 ne peut évidemment plus les atteindre.

Mais si l'instance est encore pendante, si par exemple, ayant gagné leur procès en première instance, ils sont actuellement devant la Cour d'appel, s'ils sont en cassation, les juges d'appel ou de cassation devront-ils, pour juger leur cause, appliquer les principes nouveaux posés par la loi de 1908 et, par conséquent, les condamner en réformant au besoin le jugement de premier degré? C'est bien la solution qui s'impose, si la loi de 1908 a véritablement force rétroactive. Or elle a force rétroactive, si elle est interprétative. Quand une loi nouvelle, en effet, se borne à interpréter, c'est-à-dire à fixer le sens d'une disposition antérieure, ce n'est pas, à proprement parler la loi nouvelle que l'on applique, c'est la disposition antérieure elle-même, à laquelle la loi nouvelle n'est pas considérée comme ayant rien changé.

Or voici quelles conséquences entraînera la rétroactivité reconnue aux articles 2 et 3 de la loi de 1908 :

Un héritier collatéral a gagné son procès en première instance. Immédiatement on lui a réclamé les droits d'enregistrement à raison de la restitution ordonnée à son profit par le tribunal. Puis le séquestre a fait appel et l'arrêt, par hypothèse,

Digitized by Google

n'est point encore rendu lors de la promulgation de la loi de 1908. Par l'effet rétroactif de la loi, la Cour d'appel condamne l'héritier collatéral. Mais l'enregistrement, qui *a perçu des droits sur une restitution anéantie par l'effet de la seconde sentence*, autrement dit : qui a perçu des droits *sans cause*, se gardera bien de les restituer. L'héritier, dépouillé de son action, l'est encore des frais qu'il n'a cependant avancés que sur la foi de la législation existante et faute d'avoir prévu la législation de l'avenir. Le Parlement a vu cette monstruosité. Il l'a vue et il l'a voulue : un amendement de M. Lemarié tendait à faire restituer aux gagnants de première instance, privés par la loi nouvelle des bénéfices du jugement, les frais vainement avancés. Le Sénat, dans sa séance du 8 avril 1908, a repoussé cet amendement !

On comprend combien il importerait, non seulement à l'intérêt des parties, mais encore à l'honneur du législateur français, que les articles 2 et 3 de la loi du 13 avril ne fussent pas rétroactifs. Le cadre de cette étude ne nous permet pas d'entrer dans les détails de la controverse. On peut du moins la résumer ainsi :

Parmi les membres de la majorité qui a fait la loi, beaucoup incontestablement ont voulu donner à cette disposition l'effet rétroactif avec toutes les conséquences qu'il entraîne. Et cette volonté des plus violents s'est traduite dans la rédaction même de l'article 3 dont le paragraphe troisième se termine par ces mots :

Outre les dispositions interprétatives ci-dessus, etc.

Seulement, il ne suffit pas d'une mauvaise intention pour faire une mauvaise loi, il ne suffit pas même d'une ligne dans un texte pour donner à ce texte la portée que l'on souhaite. La logique garde ses droits supérieurs aux violences des intentions et à la rigueur des textes, et quand le législateur déclare que sa loi ne rétroagit *que parce qu'elle est interprétative*, si en réalité elle innove, si elle modifie, si elle supprime des dispositions pour les remplacer par d'autres, elle n'est plus interprétative et l'on peut hésiter à la tenir pour rétroactive (1).

(1) Cet épineux problème a été envisagé, avec une haute compétence

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de leur rétroactivité, les dispositions *prétendues interprétatives* des articles 2 et 3 ne se bornent pas à l'exclusion des héritiers collatéraux et des légataires universels.

3° La loi de 1905 ne permettait d'intenter l'action en reprise ou en revendication qu'en raison de donations ou de legs. C'était parfaitement admissible, tant que l'action en révocation ou en résolution gardait toute sa portée et toute son étendue. Mais aujourd'hui l'action en révocation ou en résolution elle-même devient interdite, lorsque l'acte qu'il s'agit de révoquer ou de résoudre est un acte à titre onéreux. Soit une vente, par laquelle un établissement ecclésiastique a acquis un bien déterminé, cette vente eût-elle été soumise à l'accomplissement d'une charge par l'acquéreur, outre le paiement du prix, l'attributaire du bien peut désormais se soustraire à la charge. Toute action en révocation ou en résolution est écartée, même au profit du vendeur personnellement, ou de ses héritiers directs.

Mais alors comment envisager les fondations de messes, dont les fabriques fort souvent ne retiraient aucun émolument, le prix des messes absorbant les intérêts du capital donné ? S'il fallait y voir, et ce n'est guère contestable, des contrats à titre onéreux, priverait-on les fondateurs et leurs héritiers directs de l'action en reprise ou en révocation, dans cette hypothèse pourtant si favorable? C'est pour trancher cette difficulté que le texte nouveau assimile les *fondations pieuses* aux donations et legs, et permet l'exercice de l'action en reprise ou en révocation dans ces trois cas exclusivement.

4° Certaines fondations remontent à une date antérieure à la Révolution. Elles ont été une première fois supprimées par l'effet des lois révolutionnaires. Mais la restitution au culte après le concordat des biens nationalisés et non encore aliénés les ont fait revivre. Il était donc naturel qu'aujourd'hui les ayant-cause des anciens fondateurs eussent les mêmes

par M. Louis Delzons dans le *Journal des Débats* du 19 décembre 1907, et par M. Auguste Rivet, dans des conclusions présentées devant la Cour de Dijon et reproduites dans la *Revue d'organisation et de défense religieuse* du 7 juin 1908.

Digitized by Google

droits et les mêmes actions que s'il s'agissait de fondations postérieures au concordat. La loi de 1908, toujours sous le prétexte mensonger d'interpréter l'article 9 de la loi de 1905 qui ne visait absolument pas cette hypothèse (1), décide qu'« aucune action d'aucune sorte ne pourra être intentée à raison de fondations pieuses antérieures à la loi du 19 germinal an X ». Le législateur n'en est plus, chez nous, à une faillite près.

5° Parfois les fondateurs, au lieu d'aliéner un capital, s'obligeaient seulement, eux et leurs successeurs, à servir une rente annuelle à leur fabrique ou à tel autre établissement ecclésiastique. Les attributaires des biens ecclésiastiques allaient-ils donc pouvoir réclamer chaque année le paiement de ces rentes à des collatéraux, alors que ceux-ci seraient empêchés d'exiger en retour l'accomplissement de charges correspondantes? Telle était bien la solution paradoxale créée par les dispositions précédentes. Par bonheur, un amendement a fait insérer dans l'article 3 § 3 cette phrase :

« Les arrérages des rentes dues aux fabriques pour fondations pieuses ou cultuelles et qui n'ont pas été rachetées, cessent d'être exigibles. »

Cette atténuation dans l'iniquité n'est certes pas pour nous déplaire. Mais nous ne pouvons nous empêcher de souligner l'incohérence qui fait bénéficier ici les collatéraux d'une circonstance toute fortuite, savoir que le capital de la fondation n'a pas été versé et qu'il est encore dans leurs mains. Pourquoi les traiter autrement, lorsque la rente a été rachetée ou que la fondation a été faite en capital? Explique qui pourra cette contradiction.

6° Les actions en révocation comme les actions en reprise, ouvertes aux seuls donateurs et à leurs héritiers directs, sont aussi désormais soumises aux courts délais établis par la loi

(1) C'est l'art. 5 de la loi de 1905 qui posait la règle du retour à l'Etat des biens ecclésiastiques « provenant de l'Etat » (c'est-à-dire des biens restitués au culte par le décret du 22 fructidor an XIII, en exécution du Concordat) lorsque ces biens n'étaient pas grevés d'une fondation pieuse créée postérieurement à la loi du 18 germinal an X. Mais ce texte, pas plus que l'article 9, ne supprimait les actions en révocation pour les fondations antérieures à la loi de l'an X.

Digitized by Google

de 1905. La loi nouvelle réglemente ces délais ; nous réservons ce point pour le chapitre de la procédure. Notons seulement ici que le point de départ des délais est déterminé uniformément par la publication au *Journal officiel* de la liste des biens attribués. L'action en révocation pour inexécution des charges pourra donc se trouver prescrite avant que l'inexécution se soit produite, c'est-à-dire qu'elle sera éteinte avant même d'être née. C'est d'une absurdité parfaite. Autant aurait valu dire tout simplement que cette action est toujours, dans tous les cas et pour tout le monde, supprimée, et que l'action en reprise ou en revendication subsiste seule.

C'est que le législateur a voulu qu'au bout de ces délais, les attributions des biens ecclésiastiques fussent définitives et ne pussent plus être attaquées de quelque manière et pour quelque cause que ce fût (1).

Il en sera de même pour les attributions faites après la solution des litiges soulevés dans les délais (2).

Après l'expiration des délais, ou au plus tard après la solution des procès en reprise et en révocation intentés dans les délais, la purge légale que les auteurs de la loi avaient en vue sera faite, et les fameux « nids de vipère » évoqués jadis par M. Briand définitivement écrasés. Aucun souci ne menacera plus la quiétude des recéleurs du bien volé.

III

Mais, pour que ce résultat soit pleinement acquis, il ne suffit pas de s'être débarrassé des donateurs et de leurs héritiers. Il faut encore se débarrasser des créanciers. Le paiement des créanciers, ou tout au moins l'extinction de leurs actions, voilà le second des préliminaires nécessaires de l'attribution des biens.

1° La loi de 1908 applique aux créanciers le même traite-

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 3, § 8.
(2) *Ibid.*, § 9.

Digitized by Google

ment qu'aux donateurs. Toutefois elle ne déroge pas, en ce qui les concerne, aux règles ordinaires des successions et elle n'interdit pas aux héritiers collatéraux et aux légataires universels d'exercer la créance qu'ils tiennent de leur auteur, lorsque cette créance est fondée sur toute autre cause que le droit de reprise ou de révocation d'une libéralité.

2° Mais elle oblige les créanciers, comme les donateurs, à exercer leurs actions dans les très brefs délais dont le point de départ est toujours la publication au *Journal officiel* des biens attribués (1).

C'est faire en sorte, évidemment, que beaucoup de créances demeurent impayées. On peut prévoir que plusieurs créanciers ignoreront les publications du *Journal officiel* ou ne les connaîtront que trop tard. Seraient-ils avertis à temps, s'il est parmi eux des mineurs, dont la tutelle n'est pas encore organisée, ils n'auront pas le temps d'agir régulièrement dans de si courts délais.

Et notez que ces forclusions s'appliquent sans distinction. Elles atteignent les mineurs et les incapables. Elles atteignent les créanciers privilégiés ou hypothécaires dont le privilège ou l'hypothèque ne conservera pas plus d'utilité que la créance après l'expiration des délais (2). Enfin ceux qui possèdent déjà des titres exécutoires voient ces titres paralysés entre leurs mains, puisqu'ils ne peuvent plus procéder *de plano* aux mesures d'exécution et qu'ils sont tenus de se plier à la procédure spéciale de la loi de 1908.

Il est une hypothèse embarrassante, que la loi n'a pas envisagée et que quelques explications données à la tribune du Sénat (3) ne suffisent pas à régler de façon certaine. Qu'arrivera-t-il si l'établissement débiteur ne possédait pas de biens, et qu'il n'y ait, par conséquent, aucune attribution et aucune publication correspondante à l'*Officiel*? Les délais ne courront-ils plus à l'encontre des créanciers, faute de point de départ? Ou bien placera-t-on ce point de départ dans quel-

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 3, § 12.
(2) *Ibid.*, art. 4, § 4.
(3) Sénat, 7 avril 1908.

Digitized by Google

que autre publication, dans celle par exemple de l'attribution des biens des établissements diocésains, qui, comme nous l'allons voir, doivent servir, dans certains cas, à payer les créanciers des autres établissements? Mais ne sera-t-il pas plus difficile encore pour les intéressés, de se tenir au courant des publications, si l'on admet cette solution, que le texte de la loi est loin d'ailleurs d'imposer?

En vérité, en refusant ainsi aux créanciers des anciens établissements ecclésiastiques le bénéfice du droit commun, en leur opposant un système si rigoureux de forclusions, c'est encore une faillite partielle qu'on leur inflige. Il est impossible de caractériser autrement la chose ; que le lecteur nous pardonne la répétition nécessaire de cette vilaine expression !.

3° Du moins les créanciers très diligents ont-ils chance d'être intégralement payés. La loi de 1908 réglemente, en effet, leur gage de façon assez satisfaisante.

Dans le système de la loi de 1905, les créanciers d'un établissement ecclésiastique supprimé devaient être payés, d'abord, sur les biens de l'établissement par l'association cultuelle qui les recueillait. Ce principe n'est, sans doute, pas modifié et les créanciers conservent comme premier gage les biens de l'établissement débiteur, que ces biens soient entre les mains du séquestre ou d'un attributaire.

Mais, au cas d'insuffisance de ce premier gage, la loi règle le recours successif des créanciers sur deux masses subsidiaires. La première est formée des biens diocésains (biens de la mense archiépiscopale ou épiscopale, des chapitres et séminaires) productifs de revenus, lors de la promulgation de la loi de 1905 (1). Dans chaque diocèse, les créanciers des différents établissements ecclésiastiques situés dans la circonscription diocésaine viendront en concours sur ces biens.

Pour qu'ils soient admis à y concourir, faut-il que leur créance présente un caractère particulier? La loi veut qu'elle ait pour objet une dette *régulière ou légale*. Qu'est-ce à dire? Les discussions à la Chambre et au Sénat ont fixé le sens de ces expressions. Il n'est pas nécessaire que la créance résulte

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 1er, § 4.

Digitized by Google

d'un marché passé en la forme régulière des contrats administratifs, ce qui exclurait les contrats passés à l'amiable. Il a été entendu que le terme : *ou légale*, visait toutes les sources d'obligations, contrats, quasi-contrats, délits et quasi-délits (1)

Dans ces conditions, il eût été plus simple de supprimer la double épithète : régulière ou légale. Tout créancier peut en effet prétendre à se faire payer sur la masse subsidiaire, à la simple condition d'être réellement créancier, d'avoir une créance valable et d'en justifier suivant les règles ordinaires de la preuve (2).

Sur cette première masse subsidiaire, — la masse diocésaine — le séquestre est admis explicitement à concourir avec les créanciers, pour le paiement de tous frais exposés et de toutes dépenses effectuées par lui relativement aux biens des établissements ecclésiastiques compris dans le diocèse, mais à l'exception des frais de justice engagés dans les procès en reprise, en révocation et même dans les procès soutenus par le séquestre contre les créanciers. Les frais et dépenses du séquestre ici visés, ce sont uniquement les frais de gestion et d'administration des biens séquestrés.

Enfin, si cette première masse est elle-même insuffisante à désintéresser les créanciers et à indemniser le séquestre, ceux-ci ont un ultime recours sur l'ensemble des biens repris par

(1) Rapport de M. Maxime Lecomte au Sénat. *Adde* Chambre des députés, séance du 4 novembre 1907, amendement Guernier et question de M. Lefas.

(2) L'hypothèse que l'on semble avoir considérée, par opposition aux *dettes régulières*, c'est celle des emprunts contractés par des établissements ecclésiastiques sans l'autorisation administrative nécessaire à la validité de ces emprunts. En pareil cas, la dette n'est pas seulement irrégulière, mais *inexistante*. Suivant les circonstances, les représentants de l'établissement qui ont contracté l'emprunt en son nom sont ou ne sont pas personnellement responsables de la dette. Mais l'établissement lui-même ne saurait en être responsable qu'autant que les deniers empruntés l'auraient enrichi et qu'on en retrouverait actuellement l'équivalent, sous une forme quelconque, dans son patrimoine. La dette serait alors fondée non plus sur l'emprunt irrégulier, mais sur l'enrichissement sans cause, ce qui est une source d'obligation parfaitement *légale*.

(V. notre étude dans la *Revue d'organisation et de défense religieuse*, nº du 21 juin 1908, p. 387.)

Digitized by Google

l'Etat en vertu de l'article 5 de la loi de 1905 (1). La loi de 1905 n'affectait que le revenu global desdits biens à cet emploi. C'est leur « ensemble », capital et revenus, qui, désormais, y est affecté.

4° Un dernier prélèvement est prévu par la loi de 1908, outre ceux des donateurs et des créanciers, en faveur du personnel des Pompes funèbres de Paris (2). Le Parlement a voulu assurer à eux et à leurs veuves des retraites assurément très justifiées. Mais il était d'autres situations dignes du même intérêt et qui pourtant ont été sacrifiées dans l'indifférence générale.

Ce prélèvement d'ailleurs (2.700.000 francs) doit être exclusivement opéré sur l'actif résultant de la liquidation des fabriques et consistoires de Paris. Nous n'avions qu'à le signaler.

IV

Les créanciers payés s'ils ont produit dans les délais, ou sinon définitivement écartés ; les frais de séquestre et de justice soldés ; les donateurs et leurs héritiers directs remboursés, — l'attribution du reliquat des biens spoliés ne souffre plus de difficultés et les attributaires peuvent entrer en possession. La liquidation est achevée. Comme le dit la loi : « les attributions sont définitives et ne peuvent plus être attaquées de quelque manière ni pour quelque cause que ce soit. »

Est-ce bien certain, et les attributaires seront-ils désormais à l'abri de toute réclamation?

1° Il est une hypothèse qui semble bien avoir échappé aux prévisions des auteurs de la loi. C'est le cas où une donation faite à un établissement ecclésiastique excéderait la quotité disponible que le donateur pouvait enlever à ses héritiers réservataires. Supposez que, lors de l'attribution, ce donateur vit encore ; il ne décède qu'après l'expiration des délais. Ce n'est cependant qu'à ce moment que l'on pourra apprécier si la

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 1er, § 4, *in fine*.
(2) *Ibid.*, art. 7.

Digitized by Google

libéralité est ou non excessive, ce n'est qu'à ce moment que les héritiers réservataires pourront en demander la réduction. La loi de 1908 leur a-t-elle enlevé ce droit? Nous ne le pensons pas, car ce n'est pas par prétérition qu'une loi nouvelle peut bouleverser à ce point les principes établis. Et la discussion au Sénat renforce encore notre sentiment (1).

Voici donc un cas tout au moins dans lequel les attributaires peuvent se voir contraints à relâcher quelques parcelles des biens dont ils se croyaient définitivement investis.

Certainement ce cas n'est pas le seul.

2° En effet, les actions que la loi de 1908 atteint, celles dont elle refuse, dans certains cas, l'exercice aux héritiers collatéraux et aux légataires universels, celles qu'elle soumet à des délais exceptionnels de forclusion, ce sont les actions qui tendent à détacher de la masse à attribuer des biens ou des valeurs qui comptent dans cette masse ; ce sont celles qui organisent des prélèvements dans la liquidation.

Mais s'il se trouvait quelque bien ou quelque valeur indûment détenus par l'un des établissements supprimés et recueillis avec ses biens par l'attributaire, l'attribution n'aura pas pu transmettre à l'attributaire plus de droits que n'en avait l'ancien détenteur, et l'attributaire demeurera évidemment exposé à toutes les réclamations auxquelles l'établissement ecclésiastique l'eût été lui-même.

Prenons un exemple un peu gros, qui fera mieux comprendre notre pensée.

Une mense curiale était propriétaire d'un champ. Les limites ayant été mal observées, on a quelque temps cultivé au profit de la mense une parcelle du champ voisin. Tant que cette usurpation n'aura pas duré le temps suffisant pour transférer la propriété par la prescription acquisitive, le légitime propriétaire gardera le droit de reprendre son bien et de le revendiquer en justice. La loi de 1908 qui n'a pas eu pour but d'accroître et surtout d'accroître aussi injustement le patrimoine ecclésiastique, mais seulement de le liquider, n'est évidemment pas opposable à ce revendiquant.

(1) Sénat, séance du 6 avril 1908.

Digitized by Google

On peut, de ce principe, faire des applications plus délicates, mais aussi plus pratiques. La jurisprudence en a eu déjà l'occasion dans de nombreuses instances dites *en caducité*.

Il s'agit, dans ces procès, de biens donnés aux établissements ecclésiastiques mais non régulièrement acceptés par eux avant leur suppression. On sait qu'aux termes du Code civil toute libéralité adressée à un établissement public ne peut être acceptée par celui-ci qu'après autorisation du Gouvernement, et cette règle est tenue par la jurisprudence civile et administrative pour une règle d'ordre public qui ne souffre pas de dérogation. Les biens que les établissements donataires n'avaient pas été autorisés à accepter avant leur suppression ne sont par conséquent pas tombés dans leur patrimoine; ils se trouvent donc détenus sans droit par le séquestre. Les tribunaux n'ont pas hésité à admettre les donateurs à les revendiquer, et ils ont si peu jugé que la loi de 1908 pût être ici invoquée, qu'ils ont admis sans distinction les revendications des héritiers collatéraux ou légataires universels et celles des héritiers directs.

Pour les mêmes motifs, toute action qui tendra à faire prononcer la nullité d'un titre de propriété pourra être intentée contre les établissements attributaires comme elle aurait pu l'être contre les anciens établissements ecclésiastiques. Ce n'est pas la loi de 1908, c'est ici le droit commun qui réglera la recevabilité de l'instance et les délais de prescription, *parce qu'il ne s'agit pas de prélever une valeur sur la masse attribuée, mais seulement de savoir si la valeur litigieuse fait ou non partie de cette masse.*

3° Quant aux biens qui appartenaient aux établissements ecclésiastiques et qui ont été à juste titre compris dans la masse attribuée, de ce qu'ils ne peuvent plus être détachés de cette masse et revendiqués contre les attributaires, il ne s'ensuit pas qu'à l'occasion de ces biens, les attributaires ne puissent être cependant encore cités devant certaines juridictions.

Ils ont recueilli ces biens avec les charges qui les grèvent, du moins en principe, et sauf l'abolition des charges pieuses ou cultuelles dont nous traiterons dans la seconde partie de cette étude.

Digitized by Google

Précisément, les décrets d'attribution auront dû indiquer explicitement les charges auxquelles les biens attribués seront ou demeureront soumis (1) et les charges non ainsi réservées par le décret n'auront pu donner lieu qu'à l'action en révocation intentée, dans les délais spéciaux, par les fondateurs et leurs héritiers directs seulement. Mais les charges réservées par le décret devant être observées par l'attributaire, les intéressés pourront en poursuivre l'exécution.

Le droit commun voudrait qu'ils eussent pour cela soit l'action en exécution, pour laquelle les tribunaux judiciaires seraient compétents, soit comme sanction de l'inexécution l'action en révocation, devant les mêmes tribunaux.

De ces deux actions, la loi de 1908 ne leur laisse que la première. L'action en révocation aboutirait à distraire certains biens de l'attribution ; elle remettrait en question les résultats de la liquidation, et celle-ci doit être définitive, nous l'avons vu. Les intéressés sont donc dépouillés de la seule sanction efficace de leur droit.

Mais du moins l'action en exécution, l'action qui tend à faire condamner l'attributaire des biens à exécuter la charge, est formellement maintenue, et non pas seulement aux fondateurs et à leurs héritiers directs, mais à « tout intéressé », n'eût-il à l'exécution qu'un intérêt moral ; ce qui comprend tous les représentants des fondateurs, même leurs légataires universels et leurs héritiers collatéraux, ce qui comprend aussi les bénéficiaires de la charge (2).

Seulement cette action est soustraite à la compétence de tribunaux ordinaires. La loi de 1908 veut qu'elle soit portée devant le Conseil d'Etat, statuant au contentieux. La juridiction administrative a été substituée à la juridiction civile sous le prétexte que l'obligation d'exécuter les charges trouve

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 3, § 7.

Il nous paraît certain que les décrets d'attribution sont susceptibles du recours pour excès de pouvoir et violation des droits acquis de la part de tout intéressé, lorsqu'ils omettent de maintenir des charges existantes, autres que les charges « pieuses ou cultuelles ».

(2) *Ibid.* § 8, *in fine.* — Chambre des députés, séance du 17 décembre 1907.

Digitized by Google

désormais son fondement non plus dans la libéralité, mais dans le décret d'attribution, et que connaître de l'exécution des charges, c'est donc connaître de l'exécution d'un acte du pouvoir exécutif, chose interdite à l'autorité judiciaire. Ce raisonnement n'est en réalité qu'un sophisme. Nous ne nous plaindrions pas cependant de la compétence attribuée au Conseil d'Etat, s'il était bien entendu, comme M. de Ramel s'est efforcé de le faire reconnaître par la Chambre, que les voies d'exécution du droit commun demeurent applicables, et si, par exemple, la partie qui obtiendra un arrêt favorable du Conseil d'Etat peut faire condamner l'attributaire récalcitrant à une astreinte ou lui réclamer des dommages-intérêts. Sinon, les intéressés demeureront à la merci de l'administration et n'auront aucun moyen de vaincre la force d'inertie des attributaires.

V

Laissons ces actions diverses qui, étrangères à la liquidation et n'ayant pas pour but de distraire une partie des biens à attribuer ou de reprendre une partie des biens attribués, demeurent absolument soumises aux règles ordinaires de procédure.

Et revenons aux actions en reprise, en revendication, en révocation ou en résolution d'une part, aux actions des créanciers de l'autre, que la loi de 1908 a réglementées sur des bases toutes différentes du droit commun.

1° Contre qui doivent être dirigées ces actions? Contre l'attributaire, après que le décret d'attribution a été publié. Auparavant contre le séquestre, c'est-à-dire contre le directeur général des Domaines représentant l'Etat en cette qualité (1).

2° Mais ni l'attributaire ni le séquestre ne doivent être assignés *de plano*. La loi de 1908 organise une procédure administrative gracieuse préalable à la procédure contentieuse. Et elle fait ce préliminaire obligatoire.

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 3, § 4.

Digitized by Google

« Nul ne pourra introduire une action, de quelque nature qu'elle soit (ceci s'applique aux créanciers aussi bien qu'aux donateurs et à leurs héritiers) s'il n'a déposé, deux mois auparavant, un mémoire préalable sur papier non timbré entre les mains du directeur général des domaines, qui en délivre un récépissé daté et signé. »

« Au vu de ce mémoire, et après avis du Directeur des Domaines, le préfet pourra, en tout état de cause, et quel que soit l'état de la procédure, faire droit à tout ou partie de la demande par un arrêté pris en conseil de préfecture. » (1)

C'est là ce que nous avons appelé la procédure administrative gracieuse. Il est évident que cette innovation de la loi de 1908 pourrait épargner bien des frais et servir aussi utilement les intérêts des réclamants que ceux même de la liquidation. Mais nous doutons qu'elle produise pleinement cet effet, parce que les délais impartis aux préfets pour décider sur des questions parfois très délicates sont beaucoup trop courts. Ils laisseront eux-mêmes écouler ces délais sans rendre d'arrêtés : on a remarqué qu'ils ne sont pas obligés d'en rendre, c'est pour eux une pure faculté. Ou bien ils rejetteront légèrement les demandes qui leur seront soumises. Dans l'un et l'autre cas, on n'aura pas évité le recours à la procédure contentieuse.

3° C'est ici en effet que jouent les délais excessivement brefs auxquels nous avons souvent déjà fait allusion.

Pour produire leur mémoire au directeur général des domaines, les parties n'ont que six mois à compter de la publication à l'*Officiel* de la liste des biens attribués ou à attribuer (2) ; cela sous peine de forclusion.

Bien entendu, tant que cette publication n'est pas faite, les délais ne courent pas. Les parties peuvent agir avant cette publication, mais elles ne sont pas alors « encloses » dans les délais de rigueur de la loi.

Mais ce n'est pas assez pour sauvegarder leurs droits que les parties aient déposé leur mémoire dans les six mois. Il faut encore, toujours à peine de forclusion, qu'elles aient assigné

(1) Loi du 13 avril 1908, § § 5, 6, 10, 11.
(2) *Ibid.*, §§ 7 et 12.

Digitized by Google

qui de droit, c'est-à-dire l'attributaire ou le séquestre dans les trois mois de la date du récépissé qui leur a été délivré par le directeur, au reçu de leur mémoire, s'il s;agit d'actions en reprise ou en révocation ; dans les neuf mois de la publication à l'*Officiel*, si l'action est exercée par un créancier (1).

Six mois pour produire leur mémoire, plus trois mois pour assigner, si pendant ces trois mois le préfet n'a pas rendu d'arrêté qui lui donne satisfation, c'est à cela que se réduisent les délais assignés à des demandeurs qui, de droit commun, auraient eu d'ordinaire trente ans pleins pour agir !

N'est-ce pas le cas de rappeler la parole de l'Evangile : « *Quod fac, fac citius !* »

4° Lorsque la loi du 13 avril est intervenue, plusieurs procès étaient déjà engagés. Fallait-il obliger les demandeurs à recommencer leur procédure et à déposer un mémoire au préfet alors que l'instance était liée devant le tribunal et peut-être même en appel? C'eût été peu raisonnable. On a donc décidé que le « donateur et ses héritiers en ligne directe ayant, dès à présent, intenté une action en revendication ou en révocation devant les tribunaux civils, sont dispensés de ces formalités » (2). Bien que le texte ne nomme pas les créanciers il ne nous semble pas douteux qu'ils bénéficient, le cas échéant, de la même dispense.

5° La procédure, que nous avons appelée contentieuse par opposition à la procédure gracieuse devant le préfet, se déroule devant les tribunaux ordinaires. Il n'y a pas ici de compétence exceptionnelle. Mais — et c'est peut-être la seule innovation de la loi de 1908 que nous puissions approuver sans réserve — « le tribunal devra statuer comme en matière sommaire, conformément au titre XXIV du livre II du Code de procédure civile » (3). Ce qui veut dire que les frais seront réduits au minimum. Le législateur s'est ici souvenu de certaine fable du bon La Fontaine, dont il aurait pu, ce semble, s'inspirer dès 1905.

(1) *Cf.* les §§ 7 et 12.
(2) *Ibid.*, § 13, dernier alinéa.
(3) *Ibid.*, § 13, 1°.

Digitized by Google

Le désir si louable d'alléger les charges fiscales qui doivent résulter du jeu de la loi de séparation a fait affranchir des droits de timbre, d'enregistrement et de toute autre taxe les décrets d'attribution et les arrêtés des préfets qui, statuant à l'occasion de ces attributions, prononceront une mutation quelconque de propriété, ainsi que les transferts, transcriptions, inscriptions et mainlevées, mentions et certificats opérés par les Compagnies, sociétés et autres établissements débiteurs et par le conservateur des hypothèques, en vertu desdits décrets et arrêtés ou des décisions judiciaires rendues à l'occasion des attributions (1).

Il n'y a là qu'une disposition complémentaire de l'article 10 de la loi de 1905, qui décidait déjà que « les attributions ne donnent lieu à aucune perception au profit du trésor ».

Il est bon de savoir que les sommes dues à titre de salaires aux conservateurs des hypothèques ne sont pas comprises parmi les droits ainsi supprimés (2)

6° C'est un principe d'équité autant qu'une règle formelle du Code de procédure que les dépens sont à la charge de celui qui perd son procès.

Les liquidateurs de congrégations ont fait l'impossible pour obtenir à leur profit le renversement de cette règle. Le séquestre se fût sans doute volontiers engagé dans la même voie. La loi de 1908 n'admet pas complètement cette prétention, mais elle l'admet à moitié, ce qui est déjà trop.

Les frais exposés par le séquestre seront, dans tous les cas, employés en frais privilégiés sur le bien séquestré, sauf recouvrement contre la partie adverse condamnée aux dépens, ou sur la masse générale des biens recueillis par l'Etat (3). »

Lors donc que le séquestre succombera, la partie gagnante ne recouvrera le montant de sa demande que déduction faite des frais du procès. En sorte que le séquestre sauvera dans tous les cas sa mise. Mais la somme ainsi payée par le gagnant ne sera qu'une simple avance. Il deviendra créancier de cette

(1) Loi du 13 avril 1908, art. 4, §§ 2 et 3.

(2) C'est ce qui résulte non seulement du texte de la loi, mais encore des explications échangées au Sénat, à la séance du 8 avril 1908.

(3) *Ibid.*, § 13, 2°.

Digitized by Google

avance et pourra se la faire restituer sur la seconde des deux masses qui constituent, comme nous l'avons vu, le gage subsidiaire des créanciers des anciens établissements ecclésiastiques (1).

Seulement, si la loi de 1908 pose le principe équitable de cette restitution, elle est plus que discrète sur les voies et moyens. Nous craignons que les intéressés n'aient grand peine à recouvrer les frais qu'ils auront avancés. Il eût été beaucoup plus honnête de ne pas leur imposer cette avance, et puisqu'on constituait l'administration des Domaines défenseur nécessaire à toutes ces actions, de l'en laisser courir les chances. Encore une petite faillite ajoutée à tant d'autres !

IIe PARTIE

SUPPRESSION DES FONDATIONS PIEUSES.

Les principes et les règles adoptés pour la liquidation du patrimoine ecclésiastique ne commandaient pas la suppression des fondations pieuses.

Puisque l'actif net du patrimoine ecclésiastique devait être attribué avec ses charges, rien n'empêchait que l'acquit des messes et services de fondation ne fût, avec les autres charges, imposé aux attributaires.

Rien n'exigeait non plus que, dans une loi faite pour régler le sort des biens rendus vacants par la suppression des établissements ecclésiastiques, on insérât des dispositions relatives au patrimoine de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics laïques et qu'on déclarât ces personnes morales, dont l'existence n'était pas en question, incapables désormais de remplir des charges dont ils avaient librement promis l'exécution.

(1) La discussion intervenue entre M. Leblanc et le rapporteur à la Chambre des députés (séance du 19 décembre 1907) montre que tel est bien le sens qu'il faut donner au texte.

Digitized by Google

C'est cependant ce que le législateur de 1908 a fait dans une partie de la loi, qui bien évidemment n'a plus rien d'interprétatif.

Le prétexte fut que les associations cultuelles eussent seules été capables d'assurer l'exécution des fondations pieuses. C'était une grossière inexactitude. Les associations cultuelles, pas plus qu'autrefois les fabriques, n'auraient célébré elles-mêmes les messes et services de fondation. Elles les auraient fait célébrer par des prêtres. Ne devait-il donc plus y avoir en France, après la loi de 1908, de prêtres pour célébrer des messes? La loi du 2 janvier 1907, non abrogée, fournit la réponse la plus péremptoire à cette interrogation. Des prêtres, il en existe encore, et si bien que l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics propriétaires légaux des églises, sont tenus de laisser les églises à la disposition des prêtres pour y pratiquer avec les fidèles les exercices de leur culte.

Après 1908 comme avant, les messes de fondation pouvaient donc être célébrées, et les intéressés avaient tous les moyens de contrôler, s'ils le voulaient, leur célébration.

Mais la raison indiquée n'était pas la vraie. Les auteurs de la loi ont eux-mêmes avoué les motifs secrets de cette nouvelle iniquité. Si l'Eglise, ont-ils dit, eût fait des cultuelles, nous n'aurions pas touché aux fondations de messes. Puisqu'elle a refusé d'en faire, nous la punissons en supprimant ces fondations et nous faisons expier aux morts qui lui sont chers l'embarras et la honte où nous a mis son intransigeance.

La vilenie de cette attitude a soulevé au Parlement des protestations qui feront l'éternel honneur de la tribune française. Mais quand une majorité est accessible à de tels sentiments, nulle pudeur ne la peut retenir.

Il a donc été inséré dans la loi un paragraphe ainsi conçu : « L'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ne peuvent remplir ni les charges pieuses ou cultuelles, afférentes aux libéralités à eux faites ou aux contrats conclus par eux, ni les charges dont l'exécution comportait l'intervention, soit d'un établissement public du culte, soit de titulaires ecclésiastiques.

Digitized by Google

« Ils ne pourront remplir les charges comportant l'intervention d'ecclésiastiques pour l'accomplissement d'actes non cultuels, que s'il s'agit de libéralités autorisées antérieurement à la promulgation de la présente loi, et si, nonobstant l'intervention de ces ecclésiastiques, ils conservent un droit de contrôle sur l'emploi de ces libéralités.

« Les dispositions qui précèdent s'appliquent au séquestre. »

Il faut envisager deux conséquences des principes ainsi posés :

D'abord l'impossibilité de faire, à l'avenir, en France, des fondations pieuses.

Puis la liquidation des fondations pieuses qui ont été faites dans le passé.

I

Les fondations ne peuvent guère se faire, en France, que sous la forme d'un legs grevé de charges ou d'une stipulation pour autrui adressés à une personne morale.

Sans doute, l'opération juridique ne serait pas moins valable si le légataire ou le donataire était une personne physique. Mais alors la perpétuité, qui est de la nature même des fondations, ne serait pas atteinte, la charge devant être mise en question au décès du légataire ou donataire.

C'est pourquoi tant de fondations de messes et de services religieux étaient adressées à des communes, à des hospices, mais bien plus encore à des menses, à des fabriques et à des établissements ecclésiastiques. Le fondateur pouvait compter que le capital affecté à sa fondation serait indéfiniment conservé par ces êtres juridiques perpétuels de leur nature et que les charges seraient aussi par eux indéfiniment accomplies.

Or, voici que de ces titulaires-nés des fondations religieuses, les uns — les établissements ecclésiastiques — sont supprimés, les autres sont déclarés incapables désormais de remplir cette fonction.

La conséquence, hélas ! c'est qu'il ne se fera plus en France de fondations pieuses ; ou tout au moins qu'il ne s'y fera plus

Digitized by Google

de fondations par l'intermédiaire des personnes morales les mieux adaptées à cet objet.

Rien n'empêchera, en effet, les personnes soucieuses d'assurer des prières perpétuelles à leur âme ou à celle de leurs parents et de leurs amis, de remettre un capital à une personne physique déterminée, telle qu'un prêtre de leur connaissance, en priant celui-ci d'assurer après lui la transmission du capital et l'exécution des charges. Mais c'est un fidéicommis avec toutes ses chances, et le fondateur ne peut pas se flatter humainement d'atteindre ainsi la perpétuité à laquelle il aspire.

Aussi, fatalement, les intéressés chercheront par-delà les frontières des titulaires mieux qualifiés pour recevoir leur fondation et en garantir la durée. Bien des législations étrangères leur offriront à ce point de vue des facilités que la nôtre n'a jamais connues. Et s'ils cherchent d'aventure ces garanties moins dans les lois civiles que dans les conditions de stabilité et de loyauté inhérentes à certaines institutions internationales, auront-ils donc grand peine à rencontrer de grandes congrégations qui, proscrites en France, continuent à se recruter et à s'accroître à l'étranger, et dont les membres peuvent assurer bien facilement les services religieux qu'on voudrait leur confier?

On peut être assuré que l'ingéniosité des fondateurs finira par déjouer les obstacles accumulés maladroitement devant eux. Seulement l'Etat, qui se montrait naguère si jaloux de contrôler les fondations pieuses adressées aux fabriques, manquera désormais de tout moyen d'information et sera peut-être désagréablement surpris de s'apercevoir tout d'un coup que la charité catholique a pris des directions qu'il affectait naguère de craindre par dessus tout.

Notez que les charges qu'il est désormais interdit aux personnes morales publiques de remplir, ce sont d'abord les charges « pieuses ou cultuelles », c'est-à-dire celles qui consistent dans la célébration de messes, d'offices et de prières, mais encore toutes celles dont l'exécution comporterait l'intervention de titulaires ecclésiastiques, même pour des actes non cultuels. L'exemple qui vient à la pensée, ce sont les distributions d'aumônes par des prêtres.

Digitized by Google

Beaucoup d'aumônes avaient été ainsi fondées. Des bureaux de bienfaisance, des hospices, des communes en avaient recueilli le capital. Mais comme le fondateur avait préféré, pour dispenser les revenus aux pauvres, le curé de sa paroisse au maire de sa commune, ces établissements remettaient chaque année au prêtre désigné les intérêts du capital qu'ils détenaient, et ce prêtre les distribuait en s'inspirant des intentions du fondateur. Voilà ce que, dans l'avenir, on ne pourra plus faire. Quelles statistiques nous diront ce que l'Assistance publique, ce que les communes perdront à ce nouveau régime?

II

Mais non seulement ici la loi de 1908 dispose pour l'avenir. Rétroactive, en une certaine manière sur ce point encore, elle atteint même les fondations adressées naguère à l'Etat, aux départements, aux communes et aux établissements publics, et déclare qu'à l'avenir ils ne pourront remplir ni les charges pieuses ou cultuelles de ces fondations, ni les charges dont l'exécution comportait l'intervention soit d'un établissement public du culte, soit de titulaires ecclésiastiques (1).

1° Puis, au principe ainsi posé dans toute son ampleur, elle apporte cette légère atténuation : ces établissements pourront encore remplir les charges comportant l'intervention d'ecclésiastiques pour l'accomplissement d'actes non cultuels, charges apposées à des fondations autorisées avant la promulgation de la loi (parce que désormais ces fondations ne seraient plus autorisées), mais seulement si, nonobstant l'intervention de ces ecclésiastiques, lesdits établissements conservent un droit de contrôle sur l'emploi des libéralités (2).

C'est-à-dire que l'on veut bien éviter aux communes, aux bureaux de bienfaisance, aux hospices, etc., le grand détriment qui résulterait pour eux de la résolution immédiate de pareilles fondations. Comme elles n'ont rien de *cultuel*, elles

(1) Art. 3, § 14, alinéa 1.
(2) *Ibid.*, al. 2.

Digitized by Google

choquent moins l'athéisme officiel et peuvent être tolérées; mais à la condition que le rôle du prêtre soit réduit à son *minimum*, et qu'il apparaisse moins comme le mandataire du fondateur que comme le subordonné et presque l'employé de l'établissement public. Cela permettra, le cas échéant, à un maire ou à un président de bureau de bienfaisance de critiquer le prêtre qui fera de la distribution des secours dont il a la charge un acte de son ministère et voudra secourir l'âme de ses assistés en même temps que leur corps.

2° Sauf cette atténuation plus apparente que réelle, voilà donc l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics dégagés par la loi de 1908 d'obligations qu'ils avaient eux-mêmes souscrites. Belle leçon de loyauté et de respect des contrats !

Du moins, lorsqu'une partie liée par un contrat synallagmatique cesse, pour une raison ou pour une autre, d'exécuter son obligation, le Code et le droit naturel veulent que l'autre partie soit réciproquement dégagée de la sienne. L'action en révocation des libéralités pour inexécution des charges est l'application de ce principe.

Nous avons vu ce que le législateur a fait de ce principe et comment il a réduit l'exercice de cette action, lorsque, la libéralité ayant été adressée à un établissement ecclésiastique, l'inexécution des charges est la conséquence de la suppression de cet établissement. Il ne faut pas s'attendre qu'il traite mieux les fondateurs, lorsque leur libéralité a été adressée à l'Etat, au département, à la commune ou à un établissement laïque.

Et en effet, il refuse pareillement l'action aux collatéraux et aux légataires universels. Il ne la maintient qu'aux seuls héritiers directs, et il oblige ceux-ci à l'exercer dans les très courts délais que nous connaissons (1).

Mais il dépasse encore ici ces règles déjà si remarquablement restrictives du droit commun, il descend encore un degré dans l'échelle des banqueroutes :

Tandis que l'effet logique de la révocation pour inexécution

(1) Art. 3, al. 4 et 5.

Digitized by Google

des charges est de résoudre la libéralité dans son intégralité et de faire restituer le bien donné tout entier au donateur, ici la loi limite le bénéfice de la révocation à « la proportion correspondante aux charges non exécutées », et cela « sans qu'il y ait lieu de distinguer si les dites charges sont ou non déterminantes de la libéralité ou du contrat de fondation pieuse (1) ».

Vous avez donné dix mille francs à un hospice, en le chargeant de faire célébrer vingt messes annuelles pour le repos de votre âme. Quand, vous fondant sur ce que l'hospice ne fait plus célébrer les messes, vous voudrez recouvrer vos dix mille francs, l'hospice vous répondra : vos vingt messes annuelles me coûtaient par an 60 francs et pas un liard de plus. Soixante francs, cela représente à 4 % un capital de 1.500 fr. C'est tout ce que nous vous devons !

Encore n'est-ce pas tout ce que vous l'on rendra.

Car la loi ajoute : « Et sous déduction des frais et droits correspondants payés lors de l'acquisition des biens. »

Supposez donc qu'en droits d'enregistrement, frais de notaire, etc., l'hospice ait eu à payer 1.000 fr., ce qui n'a rien d'exagéré, c'est autant qu'il déduira encore à votre préjudice. Et vous serez heureux s'il vous restitue 500 francs. Pour peu qu'il se soit fait tirer l'oreille et vous ait obligé à quelque procédure, il vous en coûtera plus que vous ne gagnerez, et si vous n'avez pas l'esprit très combatif, vous aurez reculé d'avance devant les ennuis d'un procès dont le succès serait si peu avantageux.

C'est bien là ce que l'on espère.

Malhonnête jusqu'au bout, mais malhonnête avec hypocrisie, on se montre prêt à céder à vos réclamations, mais on s'y prend le plus adroitement pour que vous ne réclamiez rien.

Les donateurs et leurs héritiers directs sont donc beaucoup plus mal traités quand il s'agit d'une fondation faite à l'Etat ou aux établissements laïques que quand il s'agit d'une fondation faite à un établissement ecclésiastique. La loi de 1908 a trouvé le moyen d'être plus inique que la loi de 1905, préci-

(1) Art. 3, § 15.

Digitized by Google

sément sur le point où elle cesse d'interpréter pour innover ouvertement.

3° Nous avons peu à dire quant à la procédure de ces actions. Elle est également soumise au dépôt préalable d'un mémoire. Mais le mémoire sera adressé au préfet au lieu de l'être au Directeur général des domaines (1).

Le mémoire doit ici toujours être déposé dans l'année qui suivra la promulgation de la loi (donc avant le 13 avril 1909.) Comme l'établissement gratifié n'est pas supprimé, il n'y a pas en effet d'attribution, pas de publication à l'*Officiel*, et il fallait fixer un point de départ uniforme.

Le dépôt du mémoire ouvre la phase de la procédure que nous avons appelée gracieuse.

La réponse au mémoire est donnée par le préfet, dans un arrêté *pris en Conseil de préfecture, et après avis* de la commission départementale si la libéralité intéresse le département, du conseil municipal, si elle intéresse la commune et de la commission administrative, si elle intéresse un établissement public (2).

Si elle intéresse l'Etat, la réponse est donnée par un décret (3).

Mais comme arrêté ou décret peuvent se faire attendre et même n'être jamais rendus, les réclamants ont, après le dépôt de leur mémoire, le droit de recourir à la procédure contentieuse.

Il faut alors que *dans les trois mois de la date du récépissé* qui leur a été remis lorsqu'ils ont déposé leur mémoire, ils forment leur assignation devant la juridiction ordinaire (4).

Ainsi donc, tout le capital formé par tant de générations chrétiennes pour assurer des messes et des prières aux âmes de nos défunts va être soustrait à cet emploi. S'il se rencontre des héritiers directs, on leur permettra d'en recueillir les lambeaux et de faire, comme ils pourront, célébrer ensuite quelques messes sous leur seule responsabilité, à leurs ris-

(1) Art. 3, § 14, al. 6.
(2) *Ibid.*, al. 6.
(3) *Ibid.*, al. 7.
(4) *Ibid.*, al. 8.

Digitized by Google

ques et périls. Mais comme il s'en rencontrera bien peu, c'est la faillite aux morts cyniquement décrétée.

4° Mise en demeure de justifier ce vote, la majorité a perdu de son assurance. Elle ne pouvait invoquer que cette mauvaise raison, vingt fois démentie : l'impossibilité pour les établissements gratifiés d'exécuter les charges, faute d'un organisme approprié. Mais, lui répondait-on, ce sont les prêtres qui célèbrent les messes, et les prêtres ne vous font pas défaut. Vous les connaissez bien, quoique vous en ayez, puisqu'ils occupent encore les églises *légalement*, de par la loi que vous-mêmes avez forgée le 2 janvier 1907.

Un instant on put croire que cette argumentation avait porté. M. Lhopiteau à la Chambre puis au Sénat, un membre de la majorité, ancien ministre et des moins suspects de « cléricalisme », M. Chaumié, proposèrent des amendements aux termes desquels les fonds afférents aux fondations de messes seraient mis à la disposition des associations de catholiques, ou à leur défaut, des ministres du culte investis par la loi de 1907 de la jouissance des églises (1).

Mais ce ne fut qu'une lueur fugitive de bon sens et d'équité. L'amendement Lhopiteau fut rejeté à la requête du ministre. L'amendement Chaumié fut retiré presque aussitôt que déposé et son auteur lui-même se rallia au trop fameux amendement Berger dont la portée était bien différente.

Le ministre avait assez fait entendre que les fondations pieuses ne pouvaient être assurées, selon lui, que par les associations cultuelles. Imaginant alors trouver là l'occasion de rendre quelque vie à ce cadavre mort-né, des parlementaires ou perfides ou naïfs (mais il serait trop cruel de rechercher les intentions !) se retournèrent vers les « mutuelles ecclésiastiques ».

Les mutuelles ecclésiastiques ne devaient être tout d'abord que des sociétés de secours mutuels. On les éloignait singulièrement de ce but primitif en leur confiant la mission d'assurer l'exécution des fondations de messes, que l'Etat, les départe-

(1) Chambre, séance du 19 décembre 1907. Sénat, séance du 7 avril 1908.

Digitized by Google

ments, les communes et les établissements publics ne pouvaient plus assurer, et pour cela, de recueillir de ceux-ci la portion de biens correspondante à ces charges, laquelle serait placée en titres de rente nominatifs au nom des dites mutualités (1).

Je ne sais ce que de purs mutualistes pouvaient penser de cet arrangement imprévu. Mais des catholiques ne pouvaient que s'étonner, puisque le législateur faisait ainsi des mutuelles ecclésiastiques le grand dépositaire et le grand exécuteur des fondations de messes, que ces mutuelles demeurassent soustraites au contrôle des évêques et à la discipline ecclésiastique. L'amendement Berger accusait davantage les inconvénients de cette conception et mettait mieux en lumière ses tendances schismatiques. C'est pourquoi Rome, bien loin d'abandonner la fermeté avec laquelle elle avait proscrit une première fois les associations cultuelles, usa définitivement de la même sévérité pour les mutualités ecclésiastiques.

Les catholiques de France savent avec quelle bonté, avec quelle *tendresse*, Pie X a assumé lui-même la charge d'une partie de ces messes dont nos défunts vont être si indignement spoliés. Nos évêques, nos prêtres ont imité ce geste magnanime. A nous de compléter ce que leur générosité a commencé et de ne pas laisser le crime du 13 avril 1908 retomber sur nos pères !

Si abandonnant maintenant les détails de cette loi néfaste, nous cherchons à dégager de son étude une impression plus générale et plus haute, c'est toujours par une « vision d'espoir » que nous la conclurons.

Non pas, hélas ! que nous comptions sur le prompt repentir des auteurs de la loi de 1908. Non pas que nous espérions d'eux la réparation de leurs méfaits et la restitution de leurs vols. Ce n'est pas de l'Etat que l'Eglise doit attendre, de longtemps au moins, l'aide et la protection. Plaise à Dieu qu'elle en obtienne au moins la paix et la tolérance, premier et peut-être encore lointain acheminement à la justice, et au respect !

(1) *Ibid.*, § 16.

Digitized by Google

Mais, parce qu'elle est ainsi privée de ses étais séculaires, l'Eglise de France ne peut puiser qu'en elle le surcroît de sève et de vigueur dont elle a besoin pour affronter la tempête. Elle est forcée, en quelque sorte, d'accomplir sur elle-même un travail de progrès et — pourquoi reculer devant le mot? — de réforme, qui lui permette de panser ses blessures, de réparer ses forces, de retrouver enfin sur la société qui l'entoure les prises que sa situation d'institution d'Etat lui donnait autrefois et qu'elle a perdues avec la séparation. Plus l'Etat, par sa législation, se montre contre elle injuste et violent, plus il la rejette sur elle-même, plus il développe son indépendance, plus il accroît son énergie. Et si, comme de très lucides observateurs le prétendent, la foi s'anémiait dans les masses profondes de la nation française au seuil du XX^e^ siècle, la persécution officielle est peut-être l'instrument choisi par la Providence, afin de rendre à l'Eglise de France la puissance d'apostolat nécessaire pour ramener au Christ l'enfant prodigue qui n'a jamais cessé d'être sa Fille aînée.

P. RAVIER DU MAGNY.

Digitized by Google

La Presse a-t-elle une doctrine ?

« De doctrine, la presse n'en a pas, et pour cette excellente raison qu'elle est incapable d'en avoir ; elle n'a que des appétits. » Voilà ce qu'on est tenté de penser, maintes fois, en lisant les pauvres dissertations de nos rienologues (1) les plus connus.

Cependant, il faut bien prendre garde. Un mauvais plumitif fait quelquefois de la philosophie sans le savoir. En racontant une histoire niaise mais infecte, un feuilletoniste de bas étage sert efficacement le matérialisme. Pour que le kantisme progresse en pays français, il suffit qu'un solennel primaire quelconque glorifie devant ses lecteurs, le maître d'école allemand. Les paysans français ont une façon à eux, de traduire dans leur langue pittoresque, les théories panthéistiques ; ils disent : « M. Rénan n'était pas un sot, et M. Rénan, il disait que la science ne démontre pas l'existence de Dieu. » (Traduction Ch. Maurras.)

Mais un peu au-dessus des journalistes inconscients, il n'est point difficile de découvrir un ou plusieurs groupes d'écrivains et d'hommes politiques, qui s'appliquent, de concert et méthodiquement, à propager une doctrine : Le *Temps*, la *Revue des Deux-Mondes* (2), la *Revue Bleue*, la *Revue de*

(1) Le mot est de Balzac.

(2) Il est fort à craindre que le règne de Brunetière n'ait été qu'un intérim sans lendemain.

Digitized by Google

Paris et d'autres organes gouvernementaux ou universitaires, mettent volontiers en articles, de vieux manuels de philosophie. C'est ainsi que la culture allemande descend de l'enseignement supérieur dans l'enseignement secondaire, et jusque dans le monde des primaires. Ses progrès anéantissent toutes les formes d'admiration, toute la vie héroïque et morale, tout l'apostolat catholique, tous les regrets et tous les espoirs qui étaient la raison d'être de notre vieille France. Voulez-vous savoir jusqu'à quel point la nouvelle France est suisse ou allemande et protestante, lisez, je vous prie, les écrits de MM. Auguste Sabatier et Ferdinand Buisson. Pendant que le premier vous révélera, selon la bonne méthode kantienne, toutes les beautés de l'idéal germano-protestant, le second vous expliquera par quels moyens politiques les ennemis du catholicisme parvinrent enfin à le réaliser, en terre de France. Toute la doctrine de la presse tient dans l'*Esquisse d'une philosophie de la Religion.*

« .....Les esprits qui pensent se peuvent aujourd'hui diviser en deux classes : ceux qui datent d'avant Kant et ceux qui ont reçu l'initiation et comme le baptême philosophique de sa critique. Ces deux sortes d'esprits auront toujours beaucoup de mal à s'entendre. Les premiers sont dogmatiques ou pyrrhoniens. Les seconds ne comprennent plus ni le pyrrhonisme ni le dogmatisme. Le point de vue, pour eux, s'est déplacé. Grâce à Kant, nous jugeons et nos connaissances et notre faculté de connaître elle-même ; nous nous sommes rendu compte des conditions dans lesquelles elle fonctionne, des formes qui la déterminent comme des limites qu'elle ne saurait franchir. Kant a pu, sans exagération, comparer la révolution qu'il accomplissait en philosophie à celle que la découverte de Copernic a opérée dans le système du monde. En philosophie aussi, le soleil a cessé de tourner autour de la terre et l'antique illusion a été vaincue et dissipée.....

« C'est ainsi que la discipline et l'autorité catholiques ont fait l'éducation laborieuse et lente du monde païen et du monde barbare jusqu'au XVI^e^ siècle.

Mais un moment doit venir, quand l'œuvre d'éducation a réussi, où les lisières dont l'enfant ne pouvait se passer, gê-

Digitized by Google

nent et compriment la vie de son âge mûr. La mission pédagogique de l'Eglise, comme celle de la famille elle-même, a sa limite et son terme dans la tâche qu'elle remplit. Cette tâche était de faire des chrétiens adultes et des hommes libres, non des hommes sans règle, mais des chrétiens ayant en eux-mêmes, dans leur conscience et dans leur vie intérieure, la règle suprême de leur pensée et de leur conduite. Cet âge nouveau d'autonomie, de ferme possession de soi et de *Self-government* intérieur, est celui que représente le protestantisme, et il devait nécessairement commencer avec les temps modernes, c'est-à-dire avec ce mouvement général qui, depuis la fin du moyen âge, mène l'humanité à un affranchissement toujours plus grand, et la rend plus universellement et plus individuellement responsable de ses destinées. »

Telle est bien la doctrine des journaux et périodiques français qui jouissent d'une réputation d'intellectualisme. Elle est grave, comme on voit, elle a des apparences d'austérité, elle distille un invincible ennui.

Comment prospère-t-elle chez un peuple dit léger, et surtout comment contracte-t-elle alliance avec d'autres doctrines notoirement immorales? Je pourrais répondre que la *Revue des Deux-Mondes* publia maintes fois des romans plus que troublants et dangereux. Les prêches trop lourds alternent chez elle, avec les pages fort scabreuses, par exemple, celles qui sont signées d'Annunzio.

Le *Temps* lui-même, s'égare en fantaisies romantiques et jansénistes ; il installe au centre de sa littérature l'auteur de la *Maison du péché*. Je sais bien qu'il fait quelquefois campagne avec M. Bérenger, pour arrêter les excès d'une presse immonde, mais la modicité de ce secours contraste trop vraiment, avec l'abondance des ressources littéraires ou autres qu'il emploie, depuis bientôt un demi-siècle, contre l'Eglise catholique. Le grand ennemi du *Temps*, ce n'est pas le chantage corrupteur, c'est le catholicisme. Sa scandaleuse alliance avec les zolistes, permet à qui veut bien s'en donner la peine, d'apprécier très exactement sa légendaire vertu. Contre les catholiques, le *Temps* s'unit toujours d'un cœur léger aux plus immondes écrivains, et, la mort dans l'âme, aux collec-

Digitized by Google

tivistes. Oui, certes, il a une doctrine, une doctrine de combat. Appelons-la de son vrai nom, reconnaissons en elle le vieux luthéranisme laïcisé qui par Kant, Hégel et d'autres, essaie de reconquérir enfin, la France récalcitrante.

L'œuvre de vulgarisation germano-suisse organisée par le *Temps*, n'offrirait pas de difficulté sérieuse, si la presse anglo-américaine n'existait pas. On mettrait tout simplement les jeunes provinciaux de France à l'école des Révérends professeurs qui sont la gloire des universités allemandes. Mais la presse anglaise dont la doctrine laisse tant à désirer, dispose d'un admirable outillage et elle fabrique comme elle l'entend, l'opinion télégraphique du monde entier. Or, elle poursuit un but politique très précis que tout le monde connaît ; elle entend bien, encercler, isoler, paralyser l'Allemagne et préparer sa défaite. Il faut bien que le petit *Temps* marche derrière l'immense *Times*. Adieu kantisme, adieu hégélianisme, adieu subconscience, adieu Walkyries du Nord. La paix éternelle entre les peuples anglo-saxons a fait place à un antagonisme irréductible. Il eût été si doux de se livrer tranquilles à la petite guerre contre le catholicisme en célébrant sur le mode mineur la sagesse transcendante des peuples protestants. Il résulte de ce contre temps politique, que la doctrine nationale du *Temps* est totalement dépourvue de prestige. Après avoir collaboré pendant un quart de siècle à la diffusion de la culture allemande, il conclut un pacte avec les ennemis jurés de l'Allemagne. On se souvient, d'autre part, que le grave journal fit preuve toujours d'une imprévoyance méthodique. Il soutint sans broncher jamais, tous les ministères, y compris les ministères responsables de Fachoda et de Tanger.

Mais qu'à cela ne tienne ! Si la doctrine politique du *Temps* est versatile, légère, pauvre, incohérente, sa doctrine religieuse se distingue par sa clairvoyante et inébranlable fermeté. De l'Anglais ou de l'Allemand, qui l'emportera dans le prochain conflit? Personne n'oserait le dire, mais nous savons que le vainqueur sera protestant. Au lendemain de la bataille, le monde qui lit retrouvera le *Temps* un peu diminué, à peine déconcerté, toujours disposé à expliquer le succès du vainqueur et à faciliter la joyeuse soumission du vaincu.

Digitized by Google

Le *Temps* a une doctrine et il tire une grande force de cette doctrine.

Il n'en va pas autrement des journaux les plus boulevardiers, les plus frivoles, les moins portés à philosopher. Dès que la plus minime des questions religieuses est en discussion, ils se révèlent anticléricaux avec une effrayante unanimité. Ils donnent tous une note identique, ou s'ils font entendre, par hasard des notes variées, rassurez-vous ; ces dissonances ne dureront pas longtemps ; elles se fondront dans une parfaite harmonie générale. Socialiste ou radicale, libre échangiste ou protectionniste, financière ou littéraire, mondaine ou populaire, la presse a une doctrine, la doctrine anticléricale.

Pourquoi? Dans leurs âmes très positives, les directeurs de journaux et leurs bailleurs de fonds porteraient-ils par hasard de si ardentes convictions religieuses? Certains informateurs n'hésitent pas à répondre : oui. S'il fallait les en croire, à la tête de toutes les feuilles pornographiques qui déshonorent et corrompent la France, on trouverait toujours : un juif. Mais il faudrait citer des noms propres, aligner des chiffres, faire tomber des masques, bref, dresser une statistique. Cette statistique n'existe pas, que je sache. Il est donc impossible de faire état, pour l'instant, de certaines affirmations, vraies peut-être, mais qu'on aurait quelque peine à faire triompher dans une polémique.

Laissons à d'autres le soin d'étudier ces causes profondes; il nous suffit de bien constater l'existence d'une réalité fort triste. A sa façon, le plus léger des feuilletonistes peut se révéler aussi doctrinaire ou plus doctrinaire que M. Auguste Sabatier en personne. Voici, par exemple, un thème de nouvelle aussi insignifiant et aussi anodin que possible, du moins en apparence. Il me souvient de l'avoir cueilli jadis dans la *Revue bleue*. Un étudiant et une étudiante qui s'aiment n'ont pas assez de fortune pour fonder un ménage. Ils ne consentent point, cependant, à se priver des joies de l'amour. Ayant réalisé leurs petites économies, ils font un voyage en Suisse, et leur rapide lune de miel s'achève par un double suicide, au fond d'un lac. (Un lac sert toujours de cadre aux rêves malsains du romantisme.) L'auteur de la nouvelle s'appliqua,

Digitized by Google

d'ailleurs, à rendre sympathiques, ses tristes héros. Je dis qu'un tel dessein témoigne d'une perversion absolue du sens moral. Chaque ligne de cette nouvelle fait couler dans l'âme du lecteur, la quintessence du romantisme le plus corrupteur et de l'anarchie la plus radicale. Au fond de toutes les historiettes qu'arrangent les feuilletonistes, au fond de toutes les théories des droits de l'homme et de la femme que rédigent de prétendus philosophes, vous retrouvez invariablement la même doctrine.

Exemple : Deux messieurs discutent la question du divorce. Ils paraissent se quereller en ce sens qu'ils préconisent l'emploi de diverses mesures administratives ou législatives. Mais ils sont d'accord sur le fond des choses ; ils estiment tous deux que le divorce est devenu insuffisant, qu'il importe de l'élargir et de préparer, en toute hâte, le triomphe de l'union libre. Ceux-là aussi ont une doctrine anticatholique (1).

Il est une façon d'organiser le silence autour des catholiques morts victimes de la franc-maçonnerie. Religieuses qui suc-

(1) Journal bien pensant, journal des châteaux, le X... publie parfois des études inquiétantes d'où se dégage une philosophie peu chrétienne. A quoi peuvent bien rêver des jeunes gens et des jeunes filles, lorsqu'ils lisent des pages comme celle-ci : « Dans un petit salon rempli de pivoines et de roses, trois jeunes femmes sont assises. Elles ont repoussé les gâteaux; elles laissent le thé refroidir et les sorbets fondre. Elles ne fument même plus les minces cigarettes orientales dont les bouts éteints mais dorés comme une dernière étincelle, s'allongent dans les cendriers parmi leur cendre, minuscules momies. Une tiédeur, que le crépuscule assombrit, règne dans la pièce étroite et alanguit les visiteuses. Rêveusement, sous leurs chapeaux aussi fleuris que les vases de ce salon, elles disent des choses graves.

C'est qu'elles ont effleuré beaucoup de sujets: elles ont même parlé de la « pathomimie » et des maux du corps et de l'esprit; elles en sont arrivées tout naturellement aux maux de l'âme; et c'est pourquoi, tout comme dans le sonnet d'Etienne de la Boétie :

Chacun parla d'amour ainsi qu'il l'entendit. »

Les considérations jusqu'où s'élèvent ces dames sont tout à fait sublimes : « Le grand amour, avec plusieurs *r* dit l'une de ces doctoresses, le grand amour est une affection — on peut le dire — des plus inquiétantes et dont les suites peuvent fort bien être funestes. Il est vrai que la plupart du temps on en guérit, et on est alors traitée d'infidèle, d'inconstante, de volage, de sans cœur. Tandis que lorsqu'on échappe au danger d'une grippe infectieuse, par exemple, l'on vous félicite et l'on ne vous applique jamais aucune disqualifiable épithète... »

Digitized by Google

combent sur les routes d'Auvergne ou de Belgique, bouchers du Nord et paysans du Midi, jeunes gens des patronages parisiens, montagnards vosgiens qui contractèrent dans la neige de mortelles fluxions de poitrine, ils sont nombreux nos martyrs. Qui donc dans le monde ose seulement prononcer leurs noms? Par contre, quels fleuves d'encre ne coulèrent-ils pas pour la glorification de Dreyfus? Grâce à Dieu, Dreyfus se porte bien, mais combien de religieux et de religieuses furent exilés à cause de lui. Combien moururent-ils à la peine? N'importe, le monde entier ne connaît qu'un martyr, Alfred Dreyfus à qui de poétiques autant qu'inoffensifs assassins viennent offrir de symboliques roses ensanglantées. Ainsi se manifeste une et agissante, la doctrine de la presse.

Est-ce bien le mot doctrine qu'il faudrait employer ici? Ne siérait-il pas de dire, plutôt, de dire simplement : la discipline. Au fait, le premier de ces mots convient très exactement à l'œuvre d'un saint Augustin ou d'un saint Thomas. C'est presque le déshonorer que de le jeter dans nos vulgaires polémiques de presse, soit. Mais son emploi n'en est pas moins indispensable à qui veut bien juger des luttes présentes. La haine qui anime les plumitifs est une haine confessionnelle, antithéologique, satanique, et donc, doctrinale. La misère intellectuelle des journalistes ne prouve rien contre l'existence de cette doctrine. Ils ne savent pour la plupart, que remuer de la boue, mais de cette boue ardente se dégage peut-être la fumée dont parle l'Ecriture, la fumée qui sort du puits de l'abîme.

Sur tout le territoire français, l'abjecte doctrine tient en échec la haute et sainte et divine doctrine de l'Eglise. Il n'y a là aucune matière à scandale pour ceux qui savent combien sont habiles les fils de ténèbres ! Mais il serait puéril de ne pas étudier un peu sérieusement les causes de leur triomphe.

Parmi ces causes, il faut signaler bien vite, ce fait douloureux entre tous, que les catholiques de France n'ont pas de doctrine politico-religieuse, ou que du moins, ils ne savent pas se mettre d'accord sur les principes essentiels dont est faite cette doctrine. Aussi, le grand combat où ils succomberont peut-être se résume-t-il dans un contraste horrible. Toutes

Digitized by Google

les fois que de sérieuses dissensions éclatent chez les anticléricaux, leur politique religieuse a tôt fait de les mettre d'accord. Avant même que les catholiques se soient mis en mouvement pour un faible commencement d'action, ils se sentent déjà divisés. Et qu'on ne gémisse point trop longuement sur les inimitiés qui éclatent dans notre camp. Au sein des groupements même les plus désintéressés, un minimum de querelles personnelles est inévitable. L'Esprit-Saint lui-même dut renoncer à rétablir l'accord entre Saul et Barnabé. Dans nos présentes luttes intestines il est impossible de ne point voir quelque chose de plus aigu et de plus grave que l'animosité personnelle. L'impossibilité où nous sommes de nous entendre tient évidemment à une lacune de notre doctrine politique. Non seulement nous subissons des défaites électorales, mais chacune de nos défaites retarde ou rend plus invraisemblable, la concentration de nos forces. Il y a plus triste, la cause immédiate des plus récentes défaites nous échappe. Il arrive ainsi qu'on en oublie MM. Combes, Briand et Buisson, pour déchirer quelques-uns des nôtres, nos frères, nos compagnons de souffrance et de combat.

Comment se fait-il que la presse catholique ne réussisse pas à faire disparaître ces graves malentendus? Elle compte cependant, un très grand nombre d'hommes sages. Ils disent : l'union avant tout, l'union à tout prix. Et l'union subsiste, en apparence, tout au moins aussi longtemps que les catholiques n'essaient point d'agir. L'un affirme hautement sa volonté de faire de la politique, l'autre ne s'occupe que de la question sociale ; un troisième préconise sans la bien définir, la défense religieuse. Résultat : chacun de ces trois groupes principaux (car il en est d'autres) se cantonne dans son genre d'action et combat isolément de petits combats qui jusqu'ici se sont toujours terminés par de moyens ou de grands désastres. Remarquez, je vous prie, que les discussions ne portent pas seulement sur la valeur tactique de telle ou telle méthode, elles ont le plus souvent pour objet une question générale depuis longtemps étudiée et en fait sommairement résolue, la question de savoir quels rapports doivent exister entre l'Eglise et le siècle.

Digitized by Google

Au premier rang de ceux qui sentirent très vivement ces inquiétudes apologétiques, figure Lamennais. L'imprimé lui inspirait une véritable terreur. Fallait-il s'insurger contre sa domination, fallait-il la subir? Lamennais crut faire un choix et, en effet, on le vit mettre d'un côté, l'autorité de l'Eglise romaine, la tradition, de l'autre, la démocratie, la liberté et les aspirations légitimes des temps modernes. Tout cela était illusion pure. Son adhésion aux doctrines romaines n'avait rien de profond ni de bien théologique, au lieu que de tout l'élan de son âme, il se sentait emporté vers ce qu'on aurait pu appeler déjà, le modernisme. Ainsi se produisit la chute.

De l'âme trouble de Lamennais bien des équivoques et des faiblesses passèrent dans l'âme de ses lecteurs. Comme leur maître, ils se crurent de force à faire le départ de ce qui est à César et de ce qui est à Dieu. La présente réalité ne répond guère à ces espérances. Sauf quelques journaux catholiques qui s'occupent de doctrine non sans quelque timidité d'ailleurs, aucune feuille bien pensante n'ose s'appuyer franchement sur la théologie catholique. Les journalistes, nos défenseurs, mettent une sorte de coquetterie à ignorer systématiquement la doctrine orthodoxe qui a pour objet précis, les rapports de la religion et de l'Etat. Entre les ordinaires rédacteurs des *Débats*, du *Figaro* et du *Gaulois* d'une part, et d'autre part, les encycliques et constitutions doctrinales où les les derniers papes mirent leur pensée profonde, les relations sont sans doute assez rares. Je consens que cette ignorance témoigne d'une élégance athénienne et d'une haute habileté. Mais on voudra bien constater ceci que les journaux dits conservateurs et même certains journaux catholiques, n'ont point de doctrine ou professent une doctrine fausse. Prenons, par exemple, le classique et inévitable et éternel sujet des rapports de l'Eglise et de l'Etat. A chaque siècle et surtout au dix-neuvième siècle, ils furent maintes fois définis par l'Eglise avec autant de précision que de solennité. Il serait facile d'apporter ici des textes variés et magnifiques : je ne citerai que Léon XIII et de son enseignement je ne retiendrai que trois points :

1° Il faut nettement répudier toute forme de libéralisme.

Digitized by Google

« Ce que sont les partisans du naturalisme et du rationalisme, ces fauteurs du libéralisme le sont dans l'ordre moral et civil puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par les partisans du naturalisme. Or, le principe de tout rationalisme, c'est la domination souveraine de la raison humaine qui refusant obéissance à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la Vérité. (Encyclique *Libertas* de Léon XIII, parag. 4.)

2° Ce qu'il est convenu d'appeler la *liberté des cultes* ne représente qu'une des pires formes du libéralisme. « Et d'abord à propos des individus examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, la *liberté des cultes*, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît, ou même de n'en professer aucune... C'est pourquoi offrir à l'homme la liberté dont nous parlons, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le déserter... En tant que Société, la Société civile doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur et par conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité, l'hommage de son culte. Non, de par la justice, non, de par la raison, l'Etat ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions, et leur accorder indistinctement les mêmes droits. (Encyclique *Libertas*, IV.)

3° Les chefs de l'Etat doivent donc tenir pour saint, le nom de Dieu, et mettre au nombre de leurs principaux devoirs, celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois et ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son autorité. (Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII.) (1).

De cette haute et fière doctrine on ne voit jamais trace dans la presse dite conservatrice. A peine la presse catholique ose-

(1) Je cite Léon XIII plutôt que Pie X, ou Pie IX, ou Grégoire XVI, parce que Léon XIII passe, bien à tort sans aucun doute, pour un pape libéral. Pour qui se place au point de vue doctrinal, il n'est point de pape libéral.

Digitized by Google

t-elle en rappeler discrètement les principes. Par contre elle oppose volontiers à ses adversaires les principes du libéralisme démocratique en réclamant le droit commun pour l'Eglise de France.

Un sage me dit : « Est-il bien possible de procéder autrement? Nous en sommes réduits à demander vainement d'ailleurs, qu'on nous traite non point comme les protestants et les juifs, groupes privilégiés, mais comme les musulmans d'Algérie ou de Tunisie. Et vous allez réclamer des privilèges pour l'Eglise? »

J'ose répondre que si cette prudence silencieuse est de nécessité de moyen laïque ou même de précepte moderne, il faut le regretter amèrement. L'Eglise est essentiellement une institution doctrinale : *euntes docete*. Il me paraît bien difficile d'admettre que des écrivains catholiques puissent taire habituellement les principes fondamentaux qui ont pour objet, les rapports de l'Église et de l'État, question grave s'il en fût. L'Eglise de Vérité a droit à la protection respectueuse du pouvoir civil et ses enfants ont le devoir de la réclamer jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenue. Ils n'acceptent que provisoirement et conditionnellement le droit commun. Vous, catholiques de France, qui sur cette terre de France, vous faites plus petits que les musulmans de Biskra ou de Mostaganem, réussites-vous jamais à le conquérir, cet inaccessible droit commun? Non, vos concessions parlementaires ou électorales n'atténuèrent jamais votre triste condition de parias. On vous refuse le droit commun, au pays de saint Vincent de Paul, et ceux qui vous signifient le refus connaissent votre pensée intime. Peut-être vous accusent-ils de cacher votre drapeau.

Les conditions historiques d'où sortit la présente persécution ne laissent, du reste, aucune place aux espérances d'un parlementarisme intimidé. Dans cette France que l'Eglise a faite comme les abeilles font leur ruche, parmi ces hommes dont l'atavisme religieux est devenu la seconde et définitive nature, le catholicisme ne jouira jamais d'une égalité tranquille, il sera ou privilégié ou persécuté. De même que le catholicisme fut pendant quinze siècles toute la vie de la France, de même la lutte contre l'Eglise est devenue toute la vie de cette

Digitized by Google

coalition antifrançaise qui s'appelle la France officielle. Sur ce champ de bataille couvert de ruines fumantes allez donc établir la neutralité, l'égalité des cultes, le jeu pacifique des institutions parlementaires. Un instituteur ne peut pas prononcer le nom de Jeanne d'Arc sans déchaîner des tempêtes. Ou l'Eglise triomphera, ou la paix religieuse ne règnera sur notre sol, que lorsque le dernier des catholiques aura disparu. Encore la chose n'est-elle pas très sûre ! Privés de leur sport favori, les anticléricaux vainqueurs estimeraient sans doute que la vie pour eux ne vaut pas d'être vécue, et plutôt que de rester là inactifs, ils iraient insulter les morts, comme ils les volent aujourd'hui, jusque dans leurs cercueils.

Une fois de plus, l'histoire et le bon sens s'accordent avec l'enseignement catholique ; ils disent bien haut, bien haut et trop clairement aussi, que le droit commun tant vanté n'est pas fait pour l'Eglise de France.

Il en va de la liberté de la presse comme de la liberté des cultes. En voyant s'étaler sur les kiosques tant de feuilles immondes, qui oserait mettre en doute l'insuffisance du libéralisme en matière de presse? L'enfance, la jeunesse, et mon Dieu! l'âge mûr lui-même, ont droit à la protection des pouvoirs publics. Quand l'Eglise était la seule à flétrir la liberté de la presse, on lui criait de toute part : Silence au moyen âge. Son opinion est devenue aujourd'hui celle de tous les honnêtes gens qui veulent bien se donner la peine de voir. Ils disent avec Balzac : On tuera la presse comme on tue un peuple, en lui donnant la liberté.

La pure doctrine catholique telle est la grande réserve de forces qui s'offre d'elle-même, je n'ose pas dire à la presse conservatrice, mais à la presse catholique. Si de leur habileté persévérante à suivre une philosophie médiocre et antinationale, les journaux ennemis tirent de telles ressources, quelle invincible énergie la doctrine chrétienne ne communiquerait-elle pas à ses défenseurs, *sua si bona norint*, je veux dire s'ils ne se laissaient pas intimider quelquefois, par l'adversaire. Il ne faut pas chercher chez nous, les fils spéciaux, les millions qui permettent les fantastiques reportages, le concours des agences cosmopolites, les revenus d'origine suspecte, l'appui

Digitized by Google

du gouvernement, la complicité de la presse internationale, la réclame outrancière. Mais tous les coryphées de rédaction ou d'administration ne possèdent pas la vérité puissante, quelqu'un disait, naguère, la vérité explosive. Elle est nôtre tout entière.

Dans la plus brillante des quinze visions dont se compose la *Chute d'un Ange*, Lamartine a essayé de peindre une grande figure de prophète. Il se trouve que ce prophète est tout simplement un journaliste.

« Dès mon enfance instruit des arts mystérieux
Qu'on enseigne dans l'ombre aux successeurs des dieux,
Sachant peindre les sons et graver les paroles,
Ecrire pour les yeux les choses en symboles,
Découvrir le métal, le tailler au ciseau,
Apprivoiser la brute et fasciner l'oiseau,
Par tous ces arts secrets dont j'avais l'habitude
Je voulus occuper ma longue solitude :
J'aiguisai les poinçons, je forgeai les marteaux ;
J'amincis sous leurs coups les lames des métaux ;
Comme on sculpte en jouant la feuille avec l'épine,
J'y sculptai sur l'acier la parole divine ;
Le livre tout entier, copié par ma main,
Passa, multiplié, dans mes pages d'airain.
Mille fois je refis et refais mon ouvrage ;
Dès que ma main pieuse en achève une page,
L'aigle prend dans son bec la lame du métal :
Dirigé par mon doigt au ciel oriental,
Il franchit l'horizon sur ses ailes sublimes,
Laisse derrière lui le Liban et ses cimes :
Attiré par l'éclat des dômes habités,
Il plane dans les airs sur ces grandes cités ;
Il écoute mugir ce grand volcan des âmes,
Comme du haut d'un cap nous entendons ces lames ;
Il y laisse tomber de son bec entr'ouvert
Le morceau de métal de symboles couvert,
De ce livre sacré mystérieuse page,
Qui semble de Dieu même un céleste message,

Digitized by Google

Et qui, selon qu'il tombe en des bords différents,
Fait espérer l'esclave ou trembler les tyrans.
Ainsi la vérité, que par lambeaux je sème,
Dans la corruption germera d'elle-même ;
Et si je dois mourir inconnu dans ce lieu,
J'aurai derrière moi laissé ce nom de Dieu !... »

On connaît une traduction moderne de ce remarquable morceau. C'est le très curieux chapitre d'*Outre-mer* où Paul Bourget explique si consciencieusement tout le formidable mécanisme des journaux américains.

Mais il faut bien reconnaître que Lamartine et Bourget ne vont pas au fond des choses. Ils n'étudient, en réalité, que le mécanisme de transmission ; ils ne savent pas découvrir et peindre l'âme de feu du nabi moderne. Mais cette âme ardente du travailleur qui se crucifie à sa plume, comme disait Lacordaire, de quoi est-elle faite? Aux qualités littéraires et professionnelles qu'on exige de tous les journalistes, il doit joindre l'esprit de combativité, un désintéressement absolu, et une forte doctrine.

Dans la mesure que la fragilité humaine permet, Veuillot réalise cet idéal.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

V. — Le renversement des alliances et le premier traité de Versailles (1er mai 1756).

Les hostilités, spontanément rallumées en Amérique septentrionale dans l'été de 1755, inauguraient une nouvelle phase, la dernière et la plus sanglante, de cette « seconde guerre de Cent Ans », qui commença vers 1688 et dont l'enjeu n'était plus la possession du sol de la France, mais, avec la domination des mers, la conquête d'un immense empire colonial.

L'opinion française avait été profondément affectée par le meurtre de Jumonville et l'attentat de Boscawen, suivis de la rafle brutale de nos navires et de l'odieuse dispersion des Acadiens (2). Mais, comme c'est assez l'ordinaire chez nous,

(1) Voir le numéro de juin.

(2) Voltaire, son représentant le plus « claironnant », écrit : « J'étais Anglais naguère ; je ne le suis plus depuis qu'ils assassinent nos officiers en Amérique et qu'ils sont pirates sur mer ». (*Au marquis de Courtivron*, 12 juillet 1757). Voltaire parle déjà des « pirateries » britanniques dans une lettre à Paris-Duverney, du 26 avril 1756.

Digitized by Google

l'ébranlement ne fut que passager. L'historiographe Moreau, un des rares écrivains qui s'efforcèrent alors de secouer l'apathie du public, constate avec mélancolie que sa tentative « n'a presque pas excité la curiosité » (1). Quant au gouvernement, il se contenta de rappeler le duc de Mirepoix après les événements de juin ; pendant tout le second semestre de 1755, il conserva une attitude passive, sans tenter les moindres représailles contre les attaques des croiseurs anglais. Bien plus, notre diplomatie engagea des conversations secrètes tant à Londres qu'à Paris, et vers la fin de décembre, au lieu de frapper avec vigueur sur d'irréconciliables ennemis, Louis XV se bornait encore à un échange de notes avec le cabinet britannique. De l'autre côté de la Manche, on paraissait plus décidé : l'opinion publique inclinait nettement à la guerre, mais à la guerre maritime. Seuls y étaient encore opposés un certain nombre de députés du parti libéral, effrayés par l'énormité de la dette du pays, quelques grands propriétaires terriens, inquiets de voir le gouvernement courir des aventures outre-mer, enfin de riches négociants, convaincus de la sagesse de cet axiome que l'esprit de « conquête est incompatible avec le commerce » (2). Mais la coterie qu'on désignait à la cour sous le nom de « faction hanovrienne », mais la majeure partie du peuple, surtout du peuple de Londres, « séduit par sa vieille haine pour la France », poussaient à la rupture : « On veut une guerre maritime », écrit le duc de Newcastle, le premier ministre d'alors ; « pas d'opérations sur le continent, pas de traités de subsides » (3). Ces déclarations renfermaient tout un programme auquel le cabinet de Saint-James se conformera docilement.

Maîtresse des océans, la Grande-Bretagne deviendrait

(1) Moreau se consolait — plutôt mal ! — par cette réflexion que « les Français écrivent peu pour défendre les intérêts de leur patrie. Ils la traitent comme les femmes qu'ils aiment le mieux. Ils commencent par rire du mal qu'on en dit ; ils finissent par se battre pour elles ». (*L'Observateur Hollandois*. Lettre II, p. 5.)

(2) V. Sir Alfred Lyall, *The Rise of the British Dominion in India*, Londres, Murray, 1893, p. 82. Cité par M. de Kérallain, p. 121.

(3) *A Holdernesse*, 25 juillet 1755.

Digitized by Google

même coup la souveraine du commerce : c'est ce que sentait, obscurément encore, le peuple anglais, c'est ce que comprenaient déjà mieux quelques-uns de ses chefs. Mais pour atteindre à ce double résultat, il fallait au préalable ruiner la marine française qui se reconstituait rapidement (1).

Le dessein des ministres de Georges II fut quelque temps de réconcilier l'Autriche et la Prusse pour former contre nous une coalition nouvelle qui assurât la sécurité du Hanovre. La France, privée d'alliés, incapable de lutter sur mer contre la Grande-Bretagne, serait bientôt contrainte d'accepter telles conditions qu'il plairait à ses vainqueurs de lui imposer. Mais la défiance qu'inspirait à Frédéric sa voisine et rivale Marie-Thérèse, les grands projets de revanche conçus par Kaunitz, s'opposaient à la réalisation d'un rêve si ambitieux. Dans l'impossibilité d'aboutir par cette voie, repoussé par le cabinet de Vienne qui formulait des demandes de subsides toujours plus élevés, éconduit à la Haye, perdant chaque jour de son influence à Saint-Pétersbourg, le gouvernement britannique, préoccupé d'ailleurs de concilier la défense des Etats électoraux du souverain (2) avec l'opposition grandissante de l'opinion contre la guerre continentale, fut amené à rechercher l'appui du roi de Prusse. La négociation, ébauchée dès les premiers jours du mois d'août, se poursuivit sans grands

(1) Après Rouillé, Machault se dépensait en louables efforts pour réparer les pertes de nos escadres dans la dernière guerre et les remettre en état de lutter sans trop de désavantage contre celles de nos rivaux Sous son énergique impulsion, les arsenaux se remplissaient ; on armait de nouveaux bâtiments. D'autre part, notre flotte marchande s'augmentait à vue d'œil. Depuis 1748, le commerce de la métropole avec ses colonies, avec « les Iles » en particulier, avait pris un brillant essor. Les richesses de l'univers affluaient à Bordeaux, à la Rochelle, à Nantes, qui devaient longtemps se souvenir de ces années d'exceptionnelle prospérité. C'était là aux yeux des patriotes insulaires une situation intolérable : à tout prix l'on devait empêcher le relèvement de la puissance maritime et coloniale de la France.

(2) Georges II était électeur de Hanovre, et, si la nation anglaise faisait peu de cas de cette petite annexe continentale, le roi,lui, s'y intéressait vivement. Quand il comprit qu'à l'avenir toute la politique autrichienne allait être subordonnée à la reprise de la Silésie, il songea à se donner un allié moins exigeant et plus soucieux des doubles intérêts de l'Angleterre.

Digitized by Google

résultats jusqu'à la fin de novembre. Toutefois l'absence de scrupules et le sans-gêne cynique du philosophe de Sans-Souci, peut-être même ses illusions sur le rôle d'arbitre qu'il espérait jouer entre la France et sa rivale, facilitèrent la conclusion du traité d'alliance qui fut signé à Withe-Hall (1), le 16 janvier 1756. Les hautes parties contractantes s'engageaient à maintenir la paix en Allemagne et à prendre les armes « contre toute puissance qui violerait le territoire germanique ».

Ainsi, la politique insulaire triomphait. Avec une rare conscience des destinées de leur patrie, Newcastle et ses collègues tout en se refusant à sacrifier les intérêts personnels du roi aux exigences de l'opinion, abandonnaient toute action sur le continent pour consacrer les forces vives du pays à la lutte maritime et coloniale. Frédéric II n'était-il pas assez fort et assez habile pour assurer la tranquillité de l'Allemagne et tenir en échec nos armées, tandis que l'Angleterre battrait nos flottes sur les océans?

Averti par l'impératrice des agissements des cours de Londres et de Berlin, Louis XV éleva enfin la protestation qu'il avait eu la longanimité de différer jusqu'à la fin de l'année. Le 21 décembre, Rouillé faisait remettre à Fox (2) une demande de restitution des prises, formulée sur le ton d'un ultimatum. Cette pièce flétrissait avec indignation les hostilités commises pendant l'été ; elle exigeait du roi d'Angeterre « une réparation éclatante de l'outrage fait au pavillon français et des dommages causés aux sujets de Sa Majesté ». Louis XV réclamait, comme condition préalable de toute reprise des relations entre les deux cours, « la restitution prompte et entière de tous les vaisseaux français, tant de guerre que marchands..., et de tous les officiers, soldats, matelots, artillerie, munitions, marchandises... » Cette énergique réquisition fut un coup de surprise pour Newcastle, qui comptait trop sur l'indolence et sur les dispositions pacifiques du roi,sur les diver-

(1) Connu aussi sous le nom de traité de Wesminster, nom qui conviendrait mieux à l'accord de 1744.

(2) En octobre, Fox, depuis lord Holland, avait remplacé Th. Robinson comme secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (Département du Sud).

Digitized by Google

gences de vues et l'indécision de ses conseillers ordinaires. Cependant il n'hésita pas à repousser une restitution qu'il venait d'ailleurs de combattre devant le Parlement (1). Il répondit à l'ultimatum de la France par une note du 13 janvier 1756, déclinant la satisfaction exigée et fermant par là-même la porte à toute nouvelle conversation diplomatique. Mais la véritable réponse des ministres anglais était contenue dans le traité de Whithe-Hall, signée par eux trois jours plus tard (2)

Quand on connut à Versailles l'accord anglo-prussien, ce fut une explosion de colère indignée. Louis XV ressentit vivement l'affront que Frédéric lui infligeait si gratuitement. Son déplaisir fut d'autant plus profond que lui-même, sollicité par Marie-Thérèse, avait fait preuve de plus de bonne foi envers son allié de la veille, en mettant une sorte de point d'honneur à ne le point abandonner (3).

Cette nouvelle défection de l'astucieux « Fritz » leva naturellement ses scrupules. La Prusse se dérobant, l'Autriche s'offrant d'elle-même, le roi ne pouvait que se prononcer en fa-

(1) Le 15 décembre, la Chambre des Communes, consultée sur la proposition de déclarer de bonne prise nos vaisseaux, rejetait cette proposition à une grande majorité. Peut-être est-ce cet acte de sagesse qui encouragea Louis XV à lancer son ultimatum. Par ce fait on jugera sans doute que, dans le très remarquable ouvrage qu'il a publié sur *Louis XV et le renversement des alliances* (Paris, Alcan, 1896, in-8°), M. Richard Waddington, généralement trop sévère pour le gouvernement français, n'aurait pas dû écrire : « Très disposés à reprendre les pourparlers sur la base de leurs anciennes prétentions, les ministres du roi George n'osaient pas braver l'opinion en acceptant comme condition préalable une restitution qui eût été la condamnation de la politique *sanctionnée par les votes du Parlement...* » (p. 15).

(2) C'est le 4 janvier que Frédéric avait renvoyé à Londres l'instrument du traité aux fins de signature. Le rapprochement des dates n'est-il pas significatif?

(3) Le roi avait reçu les premières ouvertures de l'ambassadeur autrichien, Stahremberg, vers l'époque où Newcastle entamait les pourparlers avec Frédéric. Les conférences de Babiole commencèrent le 8 septembre. Mais au début de janvier, Louis XV envoyait encore à Berlin le duc de Nivernais, un diplomate d'une certaine envergure, afin de resserrer, s'il en était temps encore, l'ancien pacte d'amitié. — La publication des Mémoires de Bernis, les ouvrages de Beer, d'Arneth, de Waddington, celui du duc de Broglie sur l'*Alliance autrichienne* (Paris, Lévy, 1895) ont jeté un jour nouveau sur l'origine des pourparlers entre Vienne et Versailles.

Digitized by Google

veur de celle-ci. Et voilà comment à l'ancienne politique de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, la cour de Versailles dut en substituer une nouvelle : au « syndicat de garantie » entre l'Angleterre et la Prusse, ne fallait-il pas opposer un autre syndicat, d'égale puissance, entre la France et l'Autriche? Le « renversement des alliances » devenait inévitable, disons mieux : nécessaire.

Ce changement de front de notre diplomatie n'était donc pas si déraisonnable qu'on l'a trop souvent proclamé. Alliée de l'Autriche, la France perdait, il est vrai, l'espoir de prendre sa revanche sur les champs de bataille des Pays-Bas (1) des échecs qu'elle pourrait éprouver en Amérique ou sur les mers ; elle assurait du moins la sécurité complète de son front de terre, elle était libre de disposer de toutes ses ressources en hommes et en argent pour la lutte contre la Grande-Bretagne. Tel qu'il fut conclu le 1er mai 1756, le traité de Versailles (2) pouvait être profitable aux intérêts français. Malheureusement, on ne devait pas lui laisser longtemps ce caractère de pacte purement défensif. L'alliance austro-russe du 25 mars, la brusque offensive prussienne du mois d'août, l'accession d'Elisabeth à la coalition formée contre Frédéric, furent autant d'événements qui entraînèrent notre gouvernement dans le conflit continental qu'il aurait voulu éviter. Le second

(1) Frédéric invita Louis XV, après l'attentat de Boscawen, à entrer en Belgique tandis que lui-même envahirait la Bohême. La France s'agrandirait de sa conquête, et la Prusse, maîtresse de la Bohême, se constituerait en grande nation de l'autre côté du Rhin. C'était l'unité allemande réalisée à brève échéance. Rapprochement curieux, Bismarck devait offrir à Napoléon III les mêmes fallacieuses « compensations ». Louis XV ne tomba pas dans le piège.

(2) Les parties contractantes se promettaient seulement un secours de 24.000 hommes contre tout agresseur. Dans ses *Mémoires*, l'abbé, devenu cardinal, de Bernis fait découler les funestes conséquences qui sortirent pour la France de l'alliance autrichienne, non des conventions de 1756, mais des accords qui réglèrent, en 1757 et 1758, les conditions de l'action commune des deux puissances. Il nous semble en effet abusif d'admettre que les seconds furent le résultat nécessaire des premières. Une diplomatie, plus ferme et plus avisée que la nôtre, eût échappé au danger que d'ailleurs Bernis avait signalé dès le début au ministre Rouillé et, plus tard, à Choiseul. Rien ne nous obligeait à prêter les mains aux grands projets de Kaunitz.

Digitized by Google

traité de Versailles, signé, jour pour jour, un an après le premier, jeta la France à la remorque de l'Autriche (1).

Ainsi, la guerre continentale, qui ne devait être d'abord que l'accessoire, devint rapidement l'essentiel. Dupés par Marie-Thérèse, nous travaillerons à lui rendre la Silésie avec le même zèle que nous avions mis à la lui faire perdre. Pour rechercher à la fois des conquêtes en Allemagne au profit de l'impératrice et des succès maritimes et coloniaux au détriment de l'Angleterre, nous échouerons dans les deux entreprises. Lâchant la proie pour l'ombre, nous abandonnerons peu à peu nos colonies à elles-mêmes. L'exagération du « système autrichien » devait nous conduire aux pires désastres. C'est en Allemagne, dans une lutte où nos soldats ne furent à proprement parler que les auxiliaires des armées impériales, c'est sur les champs de bataille de Rosbach, de Creveldt, de Minden que nous perdrons les Indes et le Canada !

CHAPITRE VII

Les campagnes de la Guerre de Sept Ans : Chouaguen.

(1756)

I. — *Expédition contre le fort Bull* (février-mars 1756).

A peine le premier traité de Versailles fut-il connu à Londres que la déclaration de guerre avec la France y fut publiée (17 mai). Cet acte (2) eut simplement pour résultat de trans-

(1) Au lieu de 24.000 hommes, la France s'engageait à en fournir 105.000, à solder un corps de 6.000 Bavarois et Wurtembergeois pour le compte de Marie-Thérèse, à lui payer un subside annuel de 12.000 florins.

(2) Il avait été précédé d'un mémoire justificatif rédigé par les ministres anglais qui s'efforçaient de prouver : 1° que la France voulait la guerre et 2° que la Grande-Bretagne ne pouvait se dispenser de la lui faire. A ce moment, le cabinet de Saint-James avait trouvé la formule

Digitized by Google

former en lutte officielle l'état de guerre qui existait en fait et depuis plus de dix mois entre les deux pays (1). Dans les hauts pays canadiens les hostilités avaient même précédé l'arrivée des beaux jours.

Alarmé pour la sûreté de la colonie, Vaudreuil, s'était empressé, après l'échec de Dieskau, d'envoyer un corps de troupe au sud du lac Champlain avec un ingénieur chargé d'édifier un nouveau fort vers Ticondéroga (2).

Le gouverneur, suivant en cela le système du marquis Duquesne, « ne voulait qu'éloigner les ennemis de la colonie » (3); mais les grands préparatifs que les Anglo-Américains faisaient pour la campagne prochaine ne lui permirent pas de se renfermer dans une défensive imprudente. Le parlement britannique venait, en effet, d'accorder tous les secours en hommes et en argent demandés par le roi George. Un crédit de 115.000 livres sterling avait été voté et le port de Plymouth devait expédier deux régiments, avec les généraux Abercromby et Webb, sur de nombreux transports chargés en outre d'artillerie, de munitions et de matériel de guerre. Enfin un officier expérimenté et d'un tout autre caractère que Braddock, lord Loudon, était nommé gouverneur de la Virginie et général en

---

diplomatique que lui permettait de se donner le rôle sympathique d'offensé. Après avoir exposé à leur manière la question acadienne, les *Observations sur le mémoire de la France du 21 décembre 1755* disaient : « De pareilles hostilités furent exercées en même temps contre les terres et sujets de S. M. sur l'Ohio et sur les lacs indiens, où la France, sans ombre de droit, fit défense de commerce aux sujets anglais, les saisit par force et les envoya prisonniers en France, envahit les terres de la province de Virginie, attaqua un fort qui couvroit la frontière et érigea à main armée une chaîne de forts dans les terres envahies pour s'assurer ces usurpations. »

(1) La déclaration de guerre ne fut publiée en France que le 16 juin.

(2) La position de Carillon, sur une pointe au bord du lac, à 32 Km. au sud du fort de Saint-Frédéric, était excellente : le fort commandait le passage du lac Saint-Sacrement dans le lac Champlain, fermant ainsi une des principales entrées du Canada. — Malheureusement, les ingénieurs envoyés de France ayant été pris sur le *Lys* et l'*Alcide*, l'astronome de Lotbinière, improvisé ingénieur, fut chargé des travaux, qui furent naturellement assez mal dirigés, très lents et fort coûteux.

(3) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 70.

Digitized by Google

chef des forces anglaises dans l'Amérique du Nord (1). De leur côté, les treize colonies avaient résolu de lever deux mille hommes pour menacer Québec, en se jetant à travers les bois, dans la vallée de la rivière Chaudière, dix mille pour s'emparer du fort Saint-Fréderic et se frayer un chemin jusqu'à Montréal, six mille pour s'avancer d'Oswégo sur Niagara, trois mille enfin pour attaquer le fort Duquesne. Toutes ces milices, réunies aux troupes régulières, devaient former une armée de plus de vingt-cinq mille hommes, c'est-à-dire bien supérieure comme effectif au chiffre des défenseurs que le Canada pouvait mettre en ligne.

On comprend qu'en présence d'une pareille menace, Vaudreuil n'ait pas cru devoir empêcher les randonnées terribles que nos auxiliaires indigènes se disposaient à faire en Pensylvanie et en Virginie, avec l'approbation des commandants du Détroit et de Fort-Duquesne, les capitaines Demuy et Dumas. Aussi bien, s'ils avaient l'excuse, plutôt mauvaise, de représailles à exercer, en lâchant leur « meute » (2) sur les frontières anglaises nos officiers poursuivaient surtout le dessein, beaucoup plus militaire, d'une diversion à opérer pendant la campagne de l'été.

D'autre part, pour « déconcerter les projets de nos adversaires », le gouverneur organisa des expéditions d'une portée plus considérable que les courses aventureuses des Peaux-Rouges. Vaudreuil n'avait l'étoffe ni d'un militaire, ni d'un administrateur de premier ordre ; les débuts de son gouvernement prouvent du moins qu'il n'était pas dénué d'énergie ni d'activité. Il n'attendit pas l'arrivée des renforts de France pour préparer le siège de Chouaguen dont la destruction paraissait si nécessaire à l'abbé Picquet. Dans ce but il dirigea plusieurs expéditions vers la rivière de Corlar (Mohawk) et dans les environs immédiats de la citadelle anglaise.

(1) Heureusement pour nous le gouvernement anglais mit assez de lenteur à expédier ces secours outre-mer. Lord Loudon ne partit qu'à la fin de mai, et il ne reçut qu'au mois d'août les munitions nécessaires avec le matériel de campement et de siège.

(2) Le mot est de Bougainville dans son *Journal*. — V. *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 52 ; *Journal* de Montcalm, 27 avril 1756 ; lettre du même à la marquise de Boulay, 20 mai.

Digitized by Google

Pour acheminer sans trop de risques d'Orange à Oswégo leurs convois de ravitaillement, les Anglais avaient établi le fort Williams sur la rivière de Corlar et le fort Bull, à une lieue et demie plus au nord (1). Averti par des Onontagués que de grands mouvements se faisaient de ce côté, le gouverneur résolut d'y expédier le lieutenant de Léry avec un détachement d'élite qui pousserait le plus loin possible une pointe audacieuse.

Entreprise en plein hiver, l'expédition conduite par de Léry fut un de ces hardis coups de main comme on en trouve plusieurs exemples dans les annales canadiennes et qui répandaient autant d'étonnement que de terreur parmi nos ennemis. Elle ne dura pas moins de sept semaines pendant lesquelles le détachement parcourut plus de deux cents lieues, à travers les bois sur des pistes connues des seuls sauvages (2).

L'assemblée générale des sauvages désignés pour en faire partie devait avoir lieu à La Présentation. La difficulté des chemins, les froids excessifs, puis la débâcle des glaces du Saint-Laurent retardèrent la mobilisation. Enfin le 7 mars, l'abbé Picquet eut la satisfaction de voir réunis sous les ordres de Léry des guerriers de sa nouvelle et de son ancienne mission (3). Le chef du détachement passa le même jour une revue générale de ses hommes : volontaires des bataillons français, Canadiens et Peaux-Rouges (4), tous vigoureux et aguerris. On se mit en route le lendemain (5).

(1) Sur un affluent de la « rivière de Chouaguen », à 12 lieues E.-S.-E. de la place ontarienne.

(2) V. *Journal de la campagne de M. de Léry*, tenu par M. Charly, major du détachement ; *Journal* de Malartic, qui tient ses renseignements de Vaudreuil ; Relations du *Mercure français ;* enfin, aux *Arch. du min. de la Guerre, Dépôt de la Guerre*, le volume 3.417, N° 136.

(3) Le lieutenant de Langy-Montégron, « l'excellent de Langy » (Montcalm), des troupes de la colonie, avait amené 25 Iroquois du Lac des deux Montagnes. — « Il y avait dans ce détachement quelques guerriers des Cinq-Nations, ce *qui n'est pas indifférent à observer.* Jusqu'à présent elles n'ont promis que la neutralité : on se flatte toujours qu'elles pourront se déclarer. » (*Montcalm à la marquise du Boulay*, 20 mai 1756.)

(4) Le *Journal* de Léry porte 15 officiers, 83 soldats, 166 Canadiens, 103 sauvages, en tout 307 hommes. Les chiffres indiqués par Malartic (p. 47) et par l'auteur des *Mém. sur les aff. du Canada* (p. 70) diffèrent quelque peu.

(5) « Le 20 [mars], quelques officiers et soldats malades, que M. de

Digitized by Google

François Picquet avait sollicité l'honneur de servir d'aumônier à la petite troupe (1) pendant le raid héroïque qu'elle allait accomplir au milieu des difficultés sans nombre et au prix de souffrances inouïes. Son autorité morale devait y trouver plus d'une occasion de s'exercer de la manière la plus heureuse, en particulier sur les Indiens facilement oublieux de leurs promesses de discipline et même de leurs serments de fidélité. Son zèle apostolique n'y devait pas trouver un moins bel emploi auprès des sauvages, comme auprès des soldats et des Canadiens.

La marche de la colonne fut des plus pénibles, sous les rafales de pluie et les tourmentes de neige, à travers des bois désolés par l'hiver et où n'existait même pas de sentier praticable. Pendant des semaines, nulle maison, pas un être humain. Ni vivres ni abri pour la nuit. Les hommes devaient pourvoir eux-mêmes à leur nourriture comme à leur repos sur un sol couvert d'une couche épaisse de neige, sous un ciel tour à tour pluvieux ou brillant et glacé. Enveloppés dans des peaux d'ours ou des capotes de bure, des « mitasses » (molletières) aux jambes, des raquettes aux pieds, la hache en bandoulière, un grand couteau bien affilé suspendu au côté, le fusil sonnant sur l'épaule, ils s'avançaient, en fumant, en bavardant, en chantant, tantôt dans la forêt blanche et muette, et tantôt sur une de ces plaines unies où étincelait, avant les premiers froids, le pâle miroir d'un lac. Commandant, officiers, aumônier marchaient dans le rang, chacun tirant à tour de rôle les lourdes « traînes » des « clisses » (2), ainsi qu'en un portage. Le soir, on « cabanait », autrement dit on entassait le bois pour la « chaudière » et pour les feux des bivouacs qui devaient flamber toute la nuit ; on « faisait la marmite à plate-terre » ; on disposait les sentinelles autour du camp ; on creu-

Léry a laissé à La Présentation, sont arrivés [à Montréal]. » (Malartic, p. 49.)

(1) Le *Journal* de Léry mentionne les offices du prêtre qui accompagnait l'expédition, mais ne le nomme pas. Le *Registre de La Présentation* ne permet pas de douter que ce fut l'abbé Picquet.

(2) Les « clisses » ou « éclisses » étaient des claies qui servaient de traîneaux pour les transports d'hiver.

Digitized by Google

sait enfin des trous dans la glace où, la prière du soir récitée par l'aumônier, chacun se blottissait pour dormir sous les étoiles « à la belle famille ».

Le 25 mars, en pleine forêt vierge, l'abbé chanta une messe dans la blancheur immaculée des neiges, une messe étrangement solennelle, en l'honneur de l'Annonciation de la Sainte-Vierge. Après quoi l'on se remit allègrement en route, car ce jour-là une reconnaissance avait ramené six Onoyouts que les enseignes Perthuis et de Florimond avaient arrêtés « au moyen de deux branches de porcelaine » (1). Ces sauvages avaient abordé de Léry avec cette exclamation ironique : « Notre Père n'a donc plus de vieux guerriers, puisqu'il en envoie d'aussi jeunes? — Il les réserve pour des occasions plus essentielles, repartit le lieutenant ; les jeunes sont faits pour les expéditions pénibles ! » Les renseignements, fournis par les nouveaux venus, nous furent d'un très grand secours pour combiner l'attaque du fort Bull (2).

Le 26, vers midi, le détachement faisait halte à un quart de lieue de la place. MM. de Montigny (3) et de Portneuf s'avancèrent à la découverte, virent « les forts d'en haut et d'en bas en bon état » et constatèrent que des convois de vivres circulaient constamment de l'un à l'autre. Aucune nouvelle ne pouvait être accueillie avec plus de faveur de la part de la vaillante troupe, car elle n'avait presque rien mangé depuis deux jours.

La nuit du 26 au 27, la neige tomba sans discontinuer : les hommes, affamés, sans feu, sans abri, souffrirent horriblement du froid. A l'aube, le signal de l'attaque fut enfin donné.

Une longue file de chariots, pesamment chargés, s'égrenait sur le chemin qui reliait le fort Williams au fort Bull à travers la forêt. Sans bruit, les sauvages se faufilèrent vers la

(1) A la différence des « colliers », bandeaux formés de plusieurs rangées de petites coquilles, les « branches » étaient minces de lanières de cuir où l'on enfilait des coquillages. (V. Charlevoix, *op. cit.* t. III, p. 209.)

(2) Malartic, *Journal*, p. 50.

(3) Lieutenant dans les troupes de la colonie : « admirable mais pillard » (*Montcalm à Lévis*, 17 août 1756). — Sur Portneuf, commandant de La Présentation, V. plus haut.

Digitized by Google

tête et la queue du convoi, puis, toujours en silence, se jetèrent à l'improviste sur les conducteurs et les soldats qu'ils firent tous prisonniers, à l'exception d'un nègre qui s'enfuit à toutes jambes. En hâte, l'on répartit les vivres pour satisfaire aux premiers besoins des hommes qui défaillaient (1).

D'après les dépositions des prisonniers, le fort Williams était beaucoup plus grand que celui de Bull. Solidement flanqué, défendu par quatre pièces de canon, il avait une garnison de cent cinquante hommes ; cent autres étaient cantonnés à peu de distance, dans une île de la rivière de Corlar. Quant au fort Bull, dont on se trouvait tout près, on le disait protégé par une double ceinture de palissades, percées de meurtrières, et affectant à peu près la forme d'une étoile. C'était en somme un vaste entrepôt que gardaient cinquante soldats commandés par un capitaine (2). Quoique le moins considérable des deux, il devait tenter davantage les nôtres à cause des munitions de tout genre dont on le disait rempli. De Léry résolut donc de l'attaquer sans retard, afin de l'enlever, si possible, par surprise. Toute sa troupe s'agenouilla aux pieds de l'abbé Picquet qui, d'un geste qu'il devait répéter bien souvent sur d'autres champs de bataille, donna une absolution suprême à ceux qui allaient combattre et peut-être mourir. Puis, on s'avança en bon ordre. Au « chemin du portage », le commandant mit ses hommes sur trois colonnes, avec Montigny à droite et Portneuf à gauche ; lui-même se plaça au centre avec l'aumônier. Les sauvages, dont il se défiait le plus, reçurent l'ordre de couper la route des deux forts et d'intercepter tout secours qui pourrait survenir.

On n'était plus qu'à vingt arpents de Bull, lorsque les sentinelles prirent l'alarme. Un combat acharné s'engagea, au cours duquel les assaillants, qui s'étaient emparés des meurtrières avant que la garnison pût s'y placer elle-même, ouvrirent un feu d'enfer à l'intérieur de l'enceinte. A coups de hache, porte et palissades furent attaquées, en dépit des balles et

(1) La distribution n'était pas achevée qu'on vit venir neuf bateaux plats traînés sur des chariots ; on s'en empara ainsi que des convoyeurs.

(2) *Journal* de Léry ; *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 71.

Digitized by Google

des grenades qui pleuvaient de toutes parts. On raconte que, par une embrasure, de Léry cria au capitaine anglais de mettre bas les armes, mais que, seuls, des coups de fusils lui répondirent. Il fit alors brécher la porte, qui, au bout d'une heure, fut enfoncée par quatre braves : deux Français, un Canadien et un sauvage. Le commandant anglais venait de tuer de sa propre main un Peau-Rouge, lorsqu'il vit les Indiens exaspérés s'engouffrer comme une trombe à l'intérieur du fort. Il cria à ses hommes de se rendre. Il était trop tard. Sa voix se perdit dans le tumulte : il fut égorgé et toute la garnison passée au fil de l'épée, hormis trois personnes qui s'étaient cachées et qui ne furent découvertes qu'après le massacre.

A peine nos soldats avaient-ils pris possession du fort au cri de « Vive le roi ! » qu'ils s'aperçurent avec terreur que le feu avait été mis à une baraque attenant à la poudrière. Ils n'eurent que le temps de se retirer précipitamment à la distance de deux ou trois arpents ; une formidable explosion retentit : bâtiments et palissades volèrent en éclats. Tout fut détruit dans l'enceinte : marchandises, vivres, munitions et matériel de guerre. Le fort fut rasé jusqu'au sol. La commotion avait été si violente que tous les soldats furent renversés à terre (1).

L'alarme était donnée au fort Williams. Comme on n'avait de chances de s'en emparer qu'en l'attaquant à l'improviste, de Léry battit en retraite, mais en changeant de route pour dépister le colonel Johnson (2). Le détachement faillit périr au retour « faute de vivres et de souliers », car le froid était vif et l'on avait à peine tâté des provisions anglaises, abîmées dans l'explosion du fort Bull. On réussit pourtant à atteindre la baie de Niaouré (3), où attendaient des bateaux amenés par des soldats du régiment de Béarn.

Effroyables avaient été les souffrances endurées par Léry

(1) De Léry fit jeter à la rivière quantité de boulets et détruisit tous les bateaux. V. la relation du *Mercure français* (juillet 1756).

(2) Le colonel accourut au secours des défenseurs de Bull avec une partie de la garnison de Williams ; mais il ne trouva qu'un amas de ruines fumantes.

(3) Black Bay et Sackett's Harbour, large baie de 20 Km. d'ouverture sur la côte sud-orientale de l'Ontario.

Digitized by Google

et par ses valeureux compagnons (1) ; ils avaient donc le droit de se féliciter hautement des résultats obtenus : l'ennemi avait éprouvé des pertes sensibles ; un de ses centres de ravitaillement les mieux pourvus était détruit. L'offensive anglaise contre Frontenac et Niagara se trouvait paralysée pour longtemps (2).

II. — Le camp de Niaouré. — Combat de l'Ile au Galop. (mai-juin 1756).

Encouragé par ces premiers succès, stimulé d'ailleurs par l'arrivée très prochaine des secours expédiés de France (3), le marquis de Vaudreuil songeait déjà à envoyer un nouveau corps d'observation « dans la partie de Chouaguen ». Il avait résolu de confier le commandement de cette nouvelle expédition au brave capitaine de Villiers. Mais il hésitait sur le choix du point de la côte ou des îles ontariennes où le détachement devrait « prendre poste » pour, de là, surveiller étroitement la garnison anglaise, harceler ses patrouilles, intercepter ses convois, tenter, en un mot, d'isoler la place en la coupant de ses bases (4).

(1) En parlant de cette expédition dans son *Journal*, Montcalm fait cette remarque : « Les soldats conviennent que les fatigues de la Bohême n'approchent pas de celles de ce détachement. »

(2) « La perte des ennemis a été grande, et par celle du fort et par celle de l'amas considérable de vivres et de munitions qu'ils avaient. Les prisonniers avec les chevelures ont été au nombre de 80. Nous avons eu 1 soldat de marine tué, 1 sauvage tué, 4 blessés, 3 canadiens blessés, ainsi que 2 soldats des troupes de terre... On estime que les Anglois avoient dans ce fort 30 milliers de poudre et un amas considérable de vivres et de marchandises. » (*Journal* de Léry.)

(3) La nouvelle venait d'en être apportée par le capitaine de Rigaud, frère du gouverneur, arrivé à Québec sur le *Héros*, un des navires de la flotte qui amenait au Canada les troupes de Montcalm. « Sauvé par ruse l'automne dernière des prisons d'Angleterre », où il avait été conduit avec l'équipage de l'*Alcide*, Rigaud de Vaudreuil avait passé en France, d'où le roi le renvoyait au Canada. (Faucher de Saint-Maurice, *Documents relatifs à l'hist. de la Nouvelle-France*, Québec, Côté, t. IV, p. 39.)

(4) Malartic, *Journal*, p. 56.

Digitized by Google

Nul ne s'intéressait plus vivement que le Supérieur de la Présentation aux préparatifs que l'on faisait depuis tantôt huit mois en vue du siège de la grande citadelle britannique ; nul n'était mieux à même d'indiquer les mesures à prendre pour en précipiter la chute.

De retour au bord de l'Oswégatchie il n'avait cessé d'entretenir des partisans sauvages, autant pour inquiéter l'ennemi que pour se procurer des informations sûres. Le 19 mai, avec une vingtaine d'Indiens et deux prisonniers anglais (1), il se rendait à Montréal, où Vaudreuil avait fixé sa résidence afin d'être plus à portée du théâtre des futures opérations.

Sans doute, le missionnaire faisait une fois de plus ce voyage dans le but de veiller sur la vie des prisonniers qu'il accompagnait. Quels qu'ils fussent, en effet, ceux-ci étaient d'ordinaire soumis par les sauvages aux traitements les plus cruels et les plus ignominieux (2). Néanmoins, ce fut surtout pour s'entendre avec le gouverneur au sujet des opérations projetées contre Chouaguen. « Au mois de mai 1756, —

(1) « L'abbé Picquet arrive [à Montréal] avec 20 sauvages de sa mission, qui amène deux Anglois qu'ils ont pris auprès de Chouaguen. Ces prisonniers disent que leur commandant attend du renfort. » Malartic, p. 57.

(2) « Lorsque les sauvages reviennent avec des prisonniers, les jeunes gens et les femmes restés dans les villages sortent, se mettent en haye pour les recevoir à coups de bâtons et de pierre, jusqu'à ce qu'il soient rendus aux cabanes de ceux qui les conduisent ; alors ils sont à l'abry de toute insulte, les guerriers les adoptent pour leur père, frère, oncle ou cousin, s'ils ont perdu quelqu'un de leurs parens, ou les cèdent à leurs camarades et les traitent en conséquence. La première réception est cruelle et il y a des nations qui exercent toutes sortes d'inhumanités sur leurs prisonniers qu'elles brûloient parfois. Elles ont abandonné ce cruel usage, depuis qu'en représailles on a brûlé les leurs ». (Malartic, p. 53.) — On lit dans une lettre de Montcalm à sa mère, la marquise de Saint-Véran (15 juin 1756) : « En général, tout ce qu'il [le P. Charlevoix] dit est vrai, à l'exception de brûler les prisonniers ; cela a quasi passé de mode. Cette année-ci, ils en ont encore brûlé un vers la Belle-Rivière, pour n'en point perdre l'habitude, et ils auroient brûlé une femme anglaise avec son fils sans la générosité d'un soldat qui leur a donné cinq cents livres pour les racheter. Nous leur rachetons de temps en temps des prisonniers qui, passant dans nos mains, sont traités suivant les lois de la guerre. »

Digitized by Google

ęcrit Lalande, — M. de Vaudreuil engagea M. Picquet à députer les chefs de ses missions vers les cinq nations des Sonnontoans, Goyangoins, Notagués, Thascarorins et Onnoyotes, pour les attacher de plus en plus aux Français; les Anglais avaient surpris et tué leurs neveux dans les trois villages loups (1). *M. de Vaudreuil le priait de former des partis qui pussent se succéder pour inquiéter et dégoûter les Anglais; il lui demandait ses projets pour former un camp, le priait de donner un libre cours à ses idées, et lui marquait de son côté la plus grande confiance, en lui faisant part de toutes les opérations qu'il se proposait de faire et lui disant que le succès de ces opérations seroit l'ouvrage de M. Picquet.* » Lalande déclare appuyer ces assertions, quelque peu surprenantes de prime abord, sur les lettres mêmes du gouverneur au Supérieur de La Présentation, lettres, comme nous savons déjà, « remplies de témoignages de confiance et de satisfaction. » Ces écrits, aujourd'hui perdus, constituaient un trésor documentaire d'une valeur inappréciable dans lequel le savant dédaigna malheureusement de puiser (2). « Comme les lettres de M. Picquet ne

(1) Les Algonquins de sud ou « Loups », appelés aussi *Mahingans* ou *Lenni-Lap* (hommes primitifs), et plus souvent *Delaware* (Cf. Charlevoix, t. III, p. 370, et Perrot, p. 308 de l'édit, Tailhan). — Lalande fait allusion ici aux combats livrés sur l'Alleghany, autour des villages « loups » et en particulier d'Attigué, bourgade située à mi-chemin entre le fort Duquesne et le fort Machault. Une colonne anglaise de trois cents hommes, commandée par le colonel John Armstrong, s'était approchée à la faveur de la nuit de cette bourgade; elle l'avait assaillie à l'aube. Les sauvages s'enfuirent, mais des officiers de la colonie, le lieutenant de Normandville et l'enseigne de Rocquetaillade, avec une poignée de Canadiens et de coureurs de bois, soutinrent bravement le choc. Bientôt les sauvages revinrent et alors s'engagea une lutte acharnée dont l'issue fut fatale aux assaillants. (V. *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 80; *Mémoires* de Bigot, t. I, p. 179; *Journal* de Bougainville; *Bigot au ministre de la marine*, 6 oct. 1756, dans *Collection Moreau de Saint-Méry*). Les cris de vengeance des « Loups » trouvèrent un terrible écho parmi les peuplades de la Belle-Rivière. Plus de soixante lieues de frontières furent dévastées, les fermes incendiées, les moissons et les bestiaux détruits, des familles entières massacrées ou enlevées.

(2) Constatant que les lettres de l'abbé lui-même manquaient à la collection, Lalande passa outre, sans se soucier de suppléer par une autre voie à cette regrettable lacune. Peut-être pensait-il, non sans raison d'ailleurs, qu'il était encore trop près des événements pour en

Digitized by Google

se trouvent point dans ses papiers, — déclare-t-il en manière d'excuse, — il m'aurait été difficile d'y chercher de quoi faire l'histoire de ces événements, *auxquels on voit seulement que M. Picquet avait beaucoup de part.* »

Le missionnaire ne resta que trois jours à Montréal. La ville était alors en pleine effervescence : malgré l'inclémence de la température, ce n'étaient que passages de soldats, inspections et revues, départs de convois acheminés vers les frontières du sud et du sud-ouest. On eût dit que Vaudreuil voulait que tous les préparatifs fussent faits pour l'entrée en campagne avant l'arrivée des troupes de renfort et de leur chef, le marquis de Montcalm (1). Il est probable que l'abbé partit de Lachine le 22 mai, en même temps que les trois divisions du capitaine de Villiers (2). A La Présentation, un parti de sauvages dépêchés par le gouverneur retint tout un jour le chef du détachement pour « leur faire festin et chanter la guerre avec eux. » On sait déjà que les enrôlements se faisaient au cours de ces burlesques cérémonies. Les guerriers se livrèrent aux danses traditionnelles figurées en brandissant tomahawks et fusils ; puis, ils parcoururent les cabanes du village, en sautant en cadence au son du « chichikoué » (3). Un parti d'Iro-

faire le récit avec l'impartialité et l'indépendance d'esprit nécessaires. Quoi qu'il en soit il s'en est tiré par une élégante pirouette, résumant en quelques lignes qui nous fournissent à peine un maigre sommaire, toute l'activité de son héros pendant la dernière période de son séjour au Canada.

(1) Il était arrivé à Québec le 13 mai.

(2) Cf. *Journal de l'expédition de M. de Villiers* dans *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, pp. 53-70. — Malartic (*Journal*, pp. 56 et suiv.) donne sur l'expédition de Villiers des détails précis et qui ne concordent guère avec la narration trop brillante de Casgrain (*Montcalm et Lévis*, édit. Mame, p. 42-46).

(3) « Façon de tambour de basque, composé d'un cercle large de trois ou quatre doigts, et de deux peaux roidement estendues de part et d'autre, dans quoy estoient des graines de bled d'Inde ou petits cailloux pour faire plus de bruit : ils le nomment en montagnais *Chichigouen*. Ils ne le battent pas comme on fait de par deça ; mais ils le tournent et remuent, pour faire bruire les cailloux qui sont dedans, et en frappent la terre, tantost du bord, tantost quasi du plat pendant que tout le monde danse. » (G. Sagard *op. cit.* p. 474). Ce tambourin, le plus souvent entouré de grelots, était regardé par les sauvages comme

Digitized by Google

quois de la mission arriva très à propos, avec des prisonniers et des chevelures pour augmenter l'entrain de cette fête « dont le vacarme infernal ne cessa qu'avec la nuit. »

Peu de jours après, de Villiers débarquait près de la rivière aux Sables (1). Au milieu des broussailles, il établit le camp-volant qui devait servir de point d'appui à sa petite armée (2).

A la suite d'une escarmouche sous les murs de Chouaguen, on apprit qu'une corvette ou goélette et huit berges anglaises étaient ancrées devant l'Ile au Galop. De Villiers se hâta d'y passer avec une partie de sa troupe et d'y dresser une embuscade au fond d'une crique solitaire. A peine ses dispositions étaient-elles prises que, le 25 juin, l'escadrille ennemie, remontant le long du rivage de l'île, vint se jeter d'elle-même dans le piège. La corvette passa hors de portée des fusils ; mais les berges, qui serraient la côte de plus près, furent criblées de balles. Nos Indiens profitèrent de la surprise de l'ennemi pour lancer sur le lac leurs barques légères. Les berges, remarquables par la hauteur et l'épaisseur de leur bordage, offraient aux matelots un avantage pour le tir dont ils ne soucièrent pas de profiter ; ils ne songèrent qu'à forcer de rames pour rejoindre la corvette. Mais quelques efforts qu'ils fissent, ils ne pouvaient lutter de vitesse avec les canots d'écorce qui voguaient ou plutôt volaient sur l'eau avec la rapidité d'une flèche. Une des berges, complètement désemparée, fut prise avec son équipage et douze soldats qui la montaient. Les autres, couvertes de morts et de blessés, purent s'échapper grâce à l'intervention des canons de la corvette. L'avantage était faible, comme ceux qu'on remportait d'ordinaire au Canada, « mais intéressant par l'idée de supériorité » qu'il donnait aux sauvages (3).

sacré, parce que les jongleurs s'en servaient dans leurs cérémonies. Aussi, les premiers missionnaires de la Nouvelle-France croyaient-ils à la sincérité de la conversion d'un Indien seulement quand celui-ci avait brisé son tambour.

(1) « A 5 lieues de la baie de Niaouré » (*Journal* de Bougainville), entre cette baie et Chouaguen.

(2) Son détachement se composait de 800 hommes de troupes de la colonie, sans compter les Canadiens et les sauvages (Malartic, *Journal*, p. 56).

(3) La remarque est de Bougainville, qui écrit dans son *Journal :*

Digitized by Google

Si l'on en croit Lalande, l'honneur de ce petit fait d'armes — ou d'un autre analogue ? — reviendrait aux « seuls guerriers de La Présentation ». « Avec leurs canots d'écorce, — affirme-t-il, — ils détruisirent la flotte anglaise, commandée par le capitaine Beccan, lequel fut fait prisonnier avec quantité d'autres, et cela à la vue de l'armée française commandée par M. de Villiers, qui était dans l'Ile Galop. »

François Picquet assista-t-il à la surprise? On serait tenté de le croire, à en juger du moins par l'importance exagérée que Lalande attribue à ce mince épisode. Rien n'indique en tout cas qu'il ait accompagné le capitaine de Villiers dans la suite de son expédition. Suivant la coutume qui faisait d'eux des alliés si incommodes, les Indiens, après leur succès, voulurent regagner leurs villages : de Villiers n'en put retenir que deux de La Présentation (1). Il est donc probable que, s'il vit l'escarmouche de l'Ile au Galop, l'abbé laissa l'intrépide chef de bande continuer la série des hardis coups de main qui achevaient d'illustrer son nom, déjà rendu célèbre par le combat légendaire des Mines et la prise du fort Necessity. Pour lui, des soins pressants le réclamaient au bord de l'Oswégatchie.

Sans préjudice de l'administration spirituelle de la mission, il avait à remplir les devoirs nouveaux, imposés par l'état de guerre. Ses collaborateurs, MM. Magon de Terlaye et Delagarde, sur lesquels il paraît s'être déchargé, au moins en partie,

« Le 2 [juillet]. Reçu la nouvelle de la prise d'un esquif anglois, monté de 9 pierriers, sur le lac Ontario. Nos barques armées rencontrent le... juin, celles des Anglois, et, à la première découverte, les Anglois manœuvrèrent pour nous donner chasse. Mais voyant les nôtres avancer au lieu de revirer de bord, ils prirent la fuite et abandonnèrent un esquif que nous prîmes. L'équipage de 15 hommes a été envoyé à Québec... » Sur une seconde affaire, différente du combat du 25 juin. V. Malartic (*Journal*, p. 65).

(1) Ainsi, les Iroquois de la mission ne restèrent avec de Villiers que du 28 mai au 25 juin. — Les Nipissings désertèrent également le camp de Niaouré : « Le 1er juillet, — note Bougainville, — venu des députés de Nipissings, qui ont abandonné M. de Villiers, lequel avec environ 1.200 hommes tient un camp volant et d'observation dans la partie de Chouaguen. Ordre à eux, ainsi qu'à tous les sauvages d'autres nations qui l'avoient abandonné de même, de retourner le joindre. » De Villiers fut renforcé bientôt par 40 Folles-Avoines que Marin lui amena de l'Ouest et par une vingtaine de Mississagués.

Digitized by Google

des fonctions du saint ministère (1), l'aidaient de tout leur pouvoir, avec une bonne grâce toujours courageuse et une intrépidité toujours alerte ; mais la besogne était écrasante.

Presque chaque jour ramenait à La Présentation des détachements de sauvages. Il fallait pourvoir à leur subsistance, les loger, les vêtir, soigner leurs blessés, parfois ensevelir leurs morts, veiller enfin à ce que les prisonniers fussent traités humainement, quand il était impossible de les racheter au poids de l'or. Assez souvent d'ailleurs, les Indiens avaient l'heureuse idée de faire présent de leurs captifs à leur Père, surtout s'il s'agissait de tout jeunes enfants ou de vieillards infirmes. Sur ce chapitre, on peut dire que le *Registre* de la mission est d'une lecture suggestive : le bon abbé Picquet a dû plus d'une fois être fort embarrassé d'entretenir et les pauvres petits et les vieux ou les vieilles qui lui tombaient journellement sur les bras. Nous aimerions à savoir comment il se tirait de cette difficulté ; mais le missionnaire ne s'est nullement soucié de nous renseigner sur la façon dont il imitait la charité d'un saint Vincent de Paul vis-à-vis des malheureux Anglais qui avaient la chance de passer par ses mains.

Un souci d'un tout autre genre était pour lui d'organiser les partis de guerre. Ne fallait-il pas en choisir soigneusement les hommes, les équiper, puis les décider à se mettre en route, ce qui d'ordinaire n'allait point tout seul. Souvent le village regorgeait de Peaux-Rouges, dont les tentes se dressaient jusque dans les clairières voisines. Suivant l'usage, chaque détachement annonçait son arrivée ou son départ par des cris formidables dont l'intonation et le nombre indiquaient, avec le chiffre des prisonniers, celui des guerriers morts pendant l'expédition.

(1) On ne trouve que la signature des deux auxiliaires sur le *Registre de la Présentation*, du 9 février au 24 juillet 1756. — A la date du 6 mars on peut lire une pièce curieuse : c'est la donation par M. de Terlaye de trois tableaux, « qui suivront la mission, en quelque endroit qu'elle soit transportée, supposé, qu'elle soit toujours gouvernée par les Messieurs dépendant du séminaire de Saint-Sulpice à Paris ». Le donateur leur permettait d'en disposer à leur gré, au cas où les Sulpiciens abandonneraient la mission. Ces tableaux sont aujourd'hui conservés au presbytère d'Oka; ils représentent une Descente de croix, la Cène et la Sainte Famille.

Digitized by Google

Quel spectacle, à la fois étrange et pittoresque, la mission ne devait-elle pas offrir à certains jours ! Les races les plus variées, les types les plus opposés s'y donnaient rendez-vous : colons et marchands, miliciens et soldats des troupes de France ou de la colonie y coudoyaient les sauvages des diverses peuplades et les coureurs de bois. Rien de plus curieux à étudier que la physionomie de ces derniers. S'ils rappelaient par leur allure et leur aspect physique leurs habituels compagnons de la forêt, du moins ils ne portaient pas comme ceux-ci la chevelure retroussée, ébouriffée de plumes d'aigle, et ils ne réduisaient pas la simplicité du costume au brayer de cuir flottant autour des hanches et à la « couverte » rouge superbement drapée sur les épaules. On les distinguait sans trop de peine à leurs longues capotes, à leurs ceintures bigarrées, à leurs guêtres, à leurs souliers de caribou. En revanche, ainsi que les Peaux-Rouges, ils matachaient leurs corps nerveux ; ils n'avaient guère le teint moins basané, le regard moins aigu, les muscles moins secs et moins durs. Et ne pouvait-on pas les confondre à leur démarche également souple et nonchalante, presque féline, et surtout à leur « air sauvage », singulier mélange de noblesse et de ruse, d'inquiétude sournoise et d'orgueilleuse insouciance?

A vrai dire, ce fut surtout à partir du printemps de 1756 que les passages de troupes devinrent à peu près continuels à La Présentation. Est-il besoin de souligner les embarras de toute nature qu'ils durent causer au chef du poste qui, on le sait déjà, n'était pas, à cette époque, le commandant de la garnison, mais bien François Picquet lui-même? En revanche, quelle satisfaction ne devait pas éprouver notre compatriote, quand il lui arrivait de recevoir sous son toit des hôtes tels que Bourlamaque et de Villiers, Bougainville et Lévis, Mgr de Pontbriand et Montcalm !

Digitized by Google

III. — *La lettre à Bourlamaque* (10 juillet 1756).

Parti de Brest le 3 avril, le maréchal de camp (1), marquis de Montcalm, avait heureusement amené au Canada près de deux mille hommes de renfort (2), avec un état-major de la plus haute distinction : le chevalier de Lévis, alors simple brigadier (3), le colonel de Bourlamaque, le capitaine de Bougainville, les ingénieurs Desandrouins et de Combles (4), etc.

(1) Quoique simple maréchal de camp, Montcalm avait les pouvoirs d'un lieutenant-général. Toutefois il ne pouvait exercer le commandement des troupes de terre que sous l'autorité du gouverneur. La cour avait cru éviter ainsi le dualisme dans le commandement, auquel on attribuait l'échec de Dieskau. (V. *Vaudreuil au comte d'Argenson*, 16 janvier, et *d'Argenson à Vaudreuil*, 15 mars 1756.)

(2) Exactement 1189, c'est-à-dire les seconds bataillons des régiments de la Sarre et de Royal-Roussillon, embarqués sur le *Léopard*, le *Héros* et l'*Illustre*, trois vaisseaux de 72 canons, armés en flûte, « n'ayant que leur seconde batterie et quelques pièces sur leurs gaillards ». Montcalm avait pris passage sur la *Licorne ;* Lévis, sur la *Sauvage ;* enfin, Bourlamaque sur la *Sirène*. La flotte avait mis à la voile le 3 avril. (*Journal* de Bougainville.)

(3) François Gaston, chevalier, puis marquis et enfin duc de Lévis, Languedocien comme Montcalm, naquit, le 23 août 1720, au château d'Azac (Aude). Dès l'âge de quatorze ans, il entra au service comme lieutenant dans le régiment de la Marine. A l'affaire de Clausen, le jeune officier se fit remarquer par une bravoure et un sang-froid au-dessus de son âge ; il obtint une promotion. Capitaine en 1737, colonel d'artillerie en 1747 et brigadier d'infanterie en 1756, il se distingua pendant la campagne de Bohême où il put connaître Montcalm, et reçut sa première blessure au siège de Prague. Il fit toutes les campagnes du Rhin de 1743 à 1746, puis celles du comté de Nice et d'Italie (1746-1747). A la bataille de Plaisance, il fut blessé à la tête d'un coup de feu. On citait de lui des traits de courage héroïque. C'était un homme calme, très maître de soi et ne parlant qu'à bon escient. Infiniment plus politique que Montcalm il sut se renfermer dans son égoïsme élégant, évitant les froissements trop vifs. Au point de vue professionnel son chef le jugeait ainsi : « Très habile homme, d'un ton très militaire, et qui sait prendre un parti. Il est infatigable, courageux et d'une bonne routine militaire. » (*Montcalm au maréchal de Belle-Isle.*, 21 oct. 1758.)

(4) Jean-Nicolas Desandrouins (Verdun 1729 — Paris 1792), d'abord lieutenant au régiment de Beauce-Infanterie, entra à l'école de Mézières et reçut en 1753 sa commission d'ingénieur ordinaire. Il arrivait au Canada avec la qualité de « capitaine du corps royal et ingénieur

Digitized by Google

Ces secours furent accueillis avec la plus vive satisfaction. D'une part, en effet, la situation du Canada apparaissait peu brillante vers la fin de l'année 1755. Le 10 octobre, le chevalier de Montreuil, encore sous l'impression de la défaite de Dieskau, écrivait de Montréal : « La colonie menace ruine ; beaucoup d'Anglais à combattre, les magasins dépourvus, la terreur dans le pays, beaucoup de brigues » (1). Ce cri d'alarme était répété par un homme dont l'intelligence et la sincérité sont indiscutables, le commissaire ordonnateur des guerres, André Doreil : « Les intérêts du roi ne sont pas ici trop bien ménagés ; ceux de la colonie ne le sont pas davantage ; le commerce languit, l'habitant est vexé. » Il ajoutait : « La situation de l'armée est critique à tous égards. Elle exige de prompts et puissants secours ». L'intendant (2), le gouverneur lui-même ne dissimulaient pas leurs inquiétudes.

D'autre part, l'Angleterre n'avait pas oublié le désastre de Braddock dans l'été précédent. Elle avait non moins à cœur de laver la honte de la récente défaite infligée par le comte de la Galissonnière (3) à la flotte de l'amiral Byng et de réparer la perte de l'île de Minorque, deux événements qui avaient

à la suite des troupes de terre. » V. sur sa vie, le livre déjà cité de l'abbé Gabriel. Ses mémoires sont utiles à consulter même après ceux de Montcalm et de Lévis. — De Combles était premier ingénieur de l'armée.

(1) *Arch. du min. de la Guerre.* (*Dépôt de la Guerre*, vol. 3217, nº 10).

(2) Bigot se préoccupait des dispositions des Indiens : « Il ne faut compter sur les sauvages qu'autant que nous serons supérieurs et qu'on fournira à tous leurs besoins. » Il prévoyait également les funestes effets de l'enrôlement des Canadiens, qui ne pouvaient plus faire les labours du printemps, et dont le nombre diminuait chaque jour.

(3) Le 17 avril, une escadre commandée par l'ami et protecteur de François Picquet, s'était jetée à l'improviste sur Minorque, d'où les Anglais menaçaient toute la Méditerranée occidentale. Le maréchal de Richelieu avait pu débarquer sans opposition à Port-Mahon, occuper la ville et commencer le siège de la citadelle Saint-Philippe, une des positions les plus fortes de l'époque. Byng, envoyé avec une escadre au secours de la petite garnison, chercha vainement à délivrer la place. Il dut se retirer à Gibraltar, après avoir soutenu un combat malheureux contre la flotte de la Galissonnière (20 mai). Huit jours après, Richelieu obligeait le gouverneur de Saint-Philippe à capituler. Ces éclatants succès provoquèrent en France un enthousiasme indescriptible ; en Angleterre, l'opinion publique se vengea cruellement sur le malheureux Byng.

Digitized by Google

causé dans toute l'Europe une sensation profonde. Il était naturel que son principal effort se portât sur l'Amérique. Effectivement de nouveaux et importants secours y furent expédiés vers la fin de mai, et, au début de l'été, lord Loudon, reprenant à son compte les idées de ses prédécesseurs, se disposait à envahir le Canada par plusieurs côtés à la fois. C'est dans ces conditions que Montcalm, d'accord avec Vaudreuil, dut prendre l'offensive.

Presque au lendemain de son débarquement, le général laissait paraître son étonnement au sujet de l'activité déployée par le gouverneur (1). Celui-ci avait en effet pris une série de mesures destinées à faciliter l'attaque de Chouaguen : il avait hâté les travaux du fort Carillon, formé le camp d'observation de la baie de Niaouré, ordonné le lancement de barques armées en croisières sur l'Ontario, établi des postes d'éclaireurs sur la rivière de Corlar pour intercepter les convois et les courriers, invité enfin les Cinq-Nations à députer à Montréal avec l'intention secrète de retenir leurs chefs comme otages.

Mais ces préparatifs étaient-ils suffisants? La saison était bien avancée ; on manquait de vivres, et il fallait attendre les sauvages des pays d'en-haut. Après avoir projeté l'expédition, voici que le gouverneur n'osait plus l'entreprendre. Les objections accumulées soit par l'intendant qui ne croyait pas qu'on pût aboutir cette année-là (2), soit par les officiers des troupes métropolitaines qui ne jugeaient pas possible de mener « à la Canadienne » une opération d'une telle envergure, n'étaient pas pour diminuer les hésitations de Vaudreuil, naturellement temporisateur.

Il y avait pourtant un moyen de provoquer la chute de la citadelle anglaise : c'était de faire une démonstration du côté

(1) « La saison est très avancée. M. le marquis de Vaudreuil a déjà tout mis en mouvement : milices, troupes de la colonie avec nos bataillons et nos sauvages pour entrer en campagne. M. le marquis de Montcalm part après-demain pour le joindre. » (*Journal*, 20 mai 1756).

(2) *Montcalm au ministre*, 12 juin 1756 (*Arch. du min. de la Guerre, Dépôt de la Guerre :* vol. 3.417, nº 139 et *Coll. de mss.* de Faucher de Saint-Maurice, t. IV, p. 27).

Digitized by Google

du lac Saint-Sacrement, où, d'après les rapports des éclaireurs canadiens et sauvages, l'ennemi concentrait des forces considérables, puis, sans crier gare, de se rabattre brusquement sur Chouaguen pour en commencer le siège. L'opération était hardie ; elle exigeait de la rapidité, du mystère et surtout de la décision. Qui en eut l'idée, de Vaudreuil ou de Montcalm? On ne sait au juste, mais nous inclinerions à l'attribuer à celui-ci (1). Ce qui est sûr, c'est que le 25 juin, rien n'était encore arrêté. Ce jour-là, Montcalm écrit au colonel Bourlamaque, en route pour le lac Ontario : « Depuis votre départ, on veut toujours faire le siège de Chouaguen ; on attend les sauvages d'en-haut ; on a tous les jours des conférences. Je finis par donner un mémoire : on le prend *ad referendum* » (2).

Il est clair qu'à cette date, le général avait saisi avec son coup d'œil militaire les résultats décisifs que pouvait amener une diversion immédiate sur le lac Ontario. Une telle entreprise lui souriait, car elle convenait merveilleusement à son caractère : aussi « pressait-il fort » le gouverneur de la commencer.

A défaut d'autres documents, ces sollicitations nous sont révélées par une lettre de l'abbé Picquet, lequel tenait le renseignement du général lui-même. Montcalm avait en effet écrit au missionnaire en même temps qu'à Bourlamaque, précisément à la veille du conseil où fut arrêtée de manière définitive l'expédition contre Chouaguen (3). Trois jours après, Vaudreuil avertissait confidentiellement notre missionnaire de la décision prise, en sorte que celui-ci connut « l'affaire » l'un des tout premiers (4). La lettre qui nous donne ces détails est adressée à Bour-

(1) L'abbé Ferland (*Op. cit.*, t. II, p. 541) en fait honneur au génie de Montcalm.

(2) *Coll. des mss. du Chevalier de Lévis, Lettres de Bourlamaque au Chevalier de Lévis et de Montcalm à Bourlamaque*, t. V, 25 juin 1756.

(3) La date précise de la décision de Vaudreuil est le 26 juin, puisque, le 27 au matin Montcalm quitta Montréal pour le lac Saint-Sacrement.

(4) Bougainville, qui remplissait à Montréal même les fonctions de commissaire des guerres en l'absence d'André Doreil, ne sera, lui, fixé que bien plus tard. Le 29, il écrit à Bourlamaque : « M. de Montcalm... m'a chargé de vous écrire qu'il croyoit qu'il y avoit du changement à l'égard des projets formés pour votre parti et dont vous étiez instruit. Cependant comme vous connaissez le terrain et la coutume de ce lieu-

Digitized by Google

lamaque (1), le 10 juillet (2) ; elle présente le plus vif intérêt historique et psychologique :

« Tous les prisonniers et déserteurs anglois s'accordent sur le nombre d'hommes qui peuvent se trouver à Chouaguen, qui est de mille ou neuf cents hommes de garnison (3).

« *Enfin la question en décide. Le sieur Réaume* (4) ***a dû vous en porter les nouvelles. M. de Vaudreuil m'en écrit le*** *28 juin, en me mandant les nouvelles de France* (5). *Tout est encore sous le secret.*

« *Quoiqu'il y ait déjà plus d'un an que l'on se prépare, je pense, Monsieur, que vous n'en êtes pas mieux pourvu, je dis même des choses essentielles. M. de Montcalm me marque (mais sa lettre est du 25 juin) qu'il presse fort pour vous revoir ; mais alors M. de Vaudreuil ne s'étoit pas encore décidé.*

« Plus je réfléchis sur la nature du local, moins je vois de ressource ; mais la Providence veut qu'il n'y ait rien à craindre, de quelques mois, où vous êtes. »

Cette insistance sur le manque de ressources à Frontenac est significative : elle montre avec quel intérêt, mêlé d'un peu

ci, vous penserez aisément que ce changement pourroit être encore changé. » (*Lettres de M. de Bourlamaque*, p. 350.) Le 10 juillet, Bougainville en est encore à « conjecturer » que « Montcalm sera rappelé pour aller faire sur le champ le siège de Chouagen. » (*Journal.*)

(1) Le colonel d'infanterie de Bourlamaque était une nature loyale, mais un peu rude. Officier solide et consciencieux, quoique trop méticuleux, il devait donner sa véritable mesure pendant les campagnes de 1757 et de 1758. En le proposant pour le grade de brigadier, Montcalm écrira : « C'est un officier de premier mérite qui a des talents supérieurs, beaucoup de décence, de fermeté et le meilleur ton, et qui a joué, depuis qu'il est en Amérique, un rôle principal. » (Cf. *Archives du min. de la Guerre, Dépôt de la Guerre*, vol. 3.417, nº 288 et vol. 3499, nº 153.)

(2) *Lettres de M. de Bourlamaque*, pp. 351-352. — La lettre de l'abbé Picquet fut retrouvée mêlée, dans les papiers de Lévis, à celle de Montcalm et de Bourlamaque. Il est probable que ce dernier l'avait communiquée à son ami qui commandait à Carillon.

(3) Au moment du siège, il y avait à Chouaguen un peu plus de 1.700 hommes, dont 1.300 soldats de la vieille Angleterre.

(4) Interprète, attaché aux Folles-Avoines de l'Orignal et du Chat en 1757.

(5) Elles venaient d'arriver par deux flûtes parties de Rochefort. Malartic reçut ces mêmes nouvelles à Niagara, le 16 juillet (*Journal*, p. 65).

Digitized by Google

d'inquiétude, l'énergique supérieur de La Présentation suivait les préparatifs de la campagne. Un corps de trois mille hommes achevait alors de se concentrer dans la baie de Cataracouy, où le colonel de Bourlamaque était arrivé le 1er juillet avec le bataillon de la Sarre (1). Sous la direction de l'ingénieur Desandrouins, on travaillait aux fortifications de Frontenac, car cette place devait, en cas d'échec, assurer la retraite. Mais la besogne n'avançait que lentement. On manquait d'outils et plus encore d'ouvriers. Rien n'était en état, ni casernements, ni magasins, ni parcs d'artillerie, ni hôpital ; les vivres, salaisons et farines surtout, étaient rares et de mauvaise qualité ; les « fours portatifs » faisaient défaut (2).

François Picquet s'impatientait des lenteurs de l'administration coloniale Il aurait voulu qu'on précipitât les préliminaires d'une action que, depuis si longtemps, il brûlait de voir engager. Sa lettre à Bourlamaque nous en fournit une preuve nouvelle, à la vérité des plus imprévues :

« *J'ai envoyé, un plan d'attaque à nos généraux. J'espère vous en faire part à la première occasion. Ce ne sera que pour vous faire connoître l'endroit. D'ailleurs, je sais que tout peut servir en pareilles circonstances, surtout lorsqu'il s'agit d'épargner le sang, et c'est le principal objet de mes petites idées.* »

Ainsi le bon abbé, qui connaissait à merveille la position de Chouaguen (on se souvient qu'il l'avait même étudiée certain jour au péril de sa vie), avait cru devoir dresser « un plan d'attaque » et l'envoyer à Vaudreuil et à Montcalm. Ce faisant, il était animé de sentiments dignes de sa grande âme

(1) Le bataillon de Guyenne et quatre compagnies de Béarn (les autres arrivèrent de Niagara le 3 août) s'y trouvaient déjà.

(2) *Papiers* de Desandrouins (du 16 juin au 29 juillet) dans Gabriel pp. 25-30. — Bougainville note dans son *Journal :* « Nos ingénieurs, occupés à fortifier cette place, se plaignent de manquer de presque toutes les choses nécessaires pour avancer l'ouvrage... » (3 juillet). « Les ouvrages de Fontenac vont lentement. Comme rien n'est en état, ni hangars, ni artillerie, ni fortifications, ni bois de coupés, chacun tire les ouvriers de son côté, et ces ouvriers sont en très petit nombre. En attendant, le blé, les grains, les poudres sont *sub dio*. L'hôpital ne sera peut-être pas fini cette année. Enfin, tout me paraît assez peu avancé. Dieu veuille que l'expédition qu'on médite réussisse! » (17 juillet.) Cf. R. de Kérallain, *op. cit.*, pp. 42-44.

Digitized by Google

d'apôtre. « Epargner le sang », un prêtre pouvait-il se proposer un plus noble objet? Toutefois l'humanité du missionnaire, assurément aussi sincère que généreuse, ne doit pas faire illusion sur les soucis patriotiques qui lui inspirèrent également cette surprenante démarche.

A la fin de sa lettre, François Picquet mentionne un récent exploit du corps d'observation campé à la baie de Niaouré :

« Dans le dernier coup de M. de Villiers, c'étoient deux détachements à la fois qu'il a rencontrés, l'un qui descendoit, l'autre qui montoit la rivière de Chouaguen » (1).

Il termine par ces lignes où l'on peut relever l'expression d'une opinion courante parmi les Canadiens et que justifia en définitive la faible résistance opposée, un mois plus tard, par les défenseurs de Chouaguen.

« Presque toute la garnison n'attend que le moment de se jeter entre les bras des François avec sûreté, et vous verriez bientôt un bon nombre de déserteurs s'ils ne craignoient de tomber entre les mains des sauvages. Si l'occasion ne pressoit pas, je serois entré dans un long détail sur tout ce que j'ai appris. »

(1) Le combat avait eu lieu le 3 juillet, dans l'après-midi, Coulon de Villiers, averti par ses découvreurs, avait dressé une embuscade au lieutenant-colonel Bradstreet, qui venait de conduire à Oswégo une flottille de quatre ou cinq cents bateaux, chargés de munitions et de vivres. Au retour, l'avant-garde du convoi, — une centaine de barques commandées par Bradstreet en personne, — s'avança sans soupçonner le danger jusque vis-à-vis du bois sur la lisière duquel Villiers avait posté ses hommes. Aucun Anglais n'aurait pu s'échapper, sans la précipitation des Folles-Avoines. Ces sauvages ouvrirent le feu trop tôt ; de plus se jetant à la nage, ils s'élancèrent sur les bateaux, pour lever les chevelures des morts et des blessés. Cette manœuvre obligea de Villiers à traverser la rivière pour dégager les imprudents, qui se trouvaient pris entre deux feux, car, ainsi que l'écrit François Picquet, les nôtres durent escarmoucher en même temps contre les équipages de deux convois. Il est même possible que l'affaire eût tourné à notre désavantage, si Bradstreet, surpris par la pluie, n'eût renoncé à nous poursuivre. Villiers se retira, après avoir brisé plusieurs bateaux. Il n'avait perdu que cinq hommes dont un officier et deux miliciens tués, tandis que l'ennemi laissait en nos mains 40 prisonniers. (*Journal* de Coulon de Villiers). Bradstreet qui avoua 60 à 70 hommes hors de combat, se vanta d'avoir remporté la victoire. C'est ce qui explique le bruit d'un échec de Villiers, enregistré par Malartic (*Journal*, p. 64).

Digitized by Google

Le capitaine de Rigaud confirmait peu après le missionnaire dans son espoir de voir bientôt s'ouvrir une campagne qu'il appelait de tous ses vœux. Le frère du gouverneur passa en effet par La Présentation en se rendant au camp de Niaouré dont il devait prendre le commandement. Parti le 15 juillet de Montréal, avec les lieutenants de Léry, de Ligneris et de Courtemanche (1), il assistait, le 24, dans la chapelle de la mission au baptême de deux bébés anglais, nés la veille, dans le fort, d'une pauvre femme prise devant Chouaguen. Les sauvages les avaient « donnés » au charitable missionnaire (2).

Le capitaine de Rigaud et ses compagnons précédaient Montcalm de deux jours seulement.

(1) « Le 15 M. de Rigaud est parti aujourd'hui, avec MM. de Léry, de Courtemanche et de Lignery, pour aller prendre le commandement du camp de M. de Villiers, où doivent se rendre les sauvages et les détachements de Canadiens qu'on fait partir tous les jours. Le corps qui compose ce camp servira d'armée d'observation, si on fait le siège de Chouaguen. » (*Journal* de Bougainville).

(2) Le *Registre* mentionne, en effet, à la date du 24 le baptême « de deux Anglais d'un jour, donnés par les sauvages à M. Picquet. Parrain Louis-François de Courtemanche, lieutenant dans les troupes du Canada ; marraine Marie-Joachim Chénier, épouse du sieur Foucher, garde magasin. »

(A suivre) André CHAGNY.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

ANCIEN TESTAMENT

I. La préface du Commentaire sur les Psaumes par M. Briggs (1) contient quelques déclarations intéressantes : « Ce commentaire est le fruit de quarante années de travail... Je n'ai épargné aucune peine sur le texte du Psautier... en vue de rechercher les textes originaux tels qu'ils sont sortis des mains de leurs auteurs. » Ailleurs : « Le commentaire montrera que les commentateurs catholiques romains ont rendu des services considérables, dont les protestants modernes ont trop souvent fait peu de cas. » Et enfin : « Les Psaumes sont parmi les plus merveilleux produits de l'esprit humain. Aucun autre écrit, si ce n'est les Evangiles, ne peut leur être comparé en grandeur et en importance. Les Evangiles sont plus grands, parce qu'ils exposent la vie et le caractère de Notre Seigneur et Sauveur. Le Psautier exprime l'expérience religieuse d'un peuple pieux pendant des siècles de communion avec Dieu. Je ne puis expliquer les Evangiles et les Psaumes que comme des livres divins, comme des produits de l'expérience religieuse humaine, inspirée et guidée par l'Esprit de Dieu. »

La lecture de l'ouvrage confirme la sincérité de ces déclarations. La foi chrétienne s'y exprime à plusieurs reprises avec

(1) *A critical and exegetical Commentary on the Book of Psalms* by Charles Augustus Briggs and Emilie Grace Briggs (*International critical Commentary*) ; 2 vol. in-8°, de CX-422 et 572 pages ; Edinburgh, Clark, 1906 et 1907. Prix : 26 fr. 25.

Digitized by Google

fermeté, notamment dans l'interprétation des psaumes messianiques. Il nous est toujours agréable, à nous, catholiques, de retrouver dans un auteur protestant des préoccupations identiques aux nôtres ou fort voisines, et une manière de traiter les questions qui suppose des idées et des croyances communes. C'est ainsi que M. Briggs n'étudie point l'origine des psaumes sans examiner s'il n'y a pas à ce sujet de *consensus* des Pères ou de décision de l'Eglise ; quand il cherche à dater le psaume CX, il ne le fait pas sans se demander quelle est la portée de la parole de Notre-Seigneur l'attribuant à David ; il a, lui aussi, le souci de résoudre les objections que l'on tire, contre la canonicité de certains psaumes, des imprécations adressées par les psalmistes à leurs ennemis ou persécuteurs. Enfin les commentateurs catholiques sont régulièrement utilisés et cités, et il faut reconnaître que les deux volumes de M. Briggs représentent un grand labeur et forment une œuvre remarquable.

L'introduction traite du texte et des versions, de l'origine des psaumes et de la formation du Psautier, de la canonicité des psaumes et de leur interprétation ; elle le fait avec beaucoup d'érudition, de méthode et de netteté.

Au sujet du texte et des versions, M. Briggs ne manque pas de relever la valeur de tout premier ordre des Septante, et les déclare préférables dans certains cas au texte hébreu traditionnel : lorsque leurs principaux manuscrits s'accordent, ils servent en effet de témoins à un original hébreu antérieur, de plusieurs siècles, à l'hébreu massorétique. Suit une dissertation assez longue et bien documentée sur la forme poétique des psaumes. Elle se résume ainsi : la poésie hébraïque ne mesure pas les syllabes, comme font les langues classiques ; elle ne les compte pas non plus, comme fait le syriaque ; mais elle compte les mots, ou mieux les accents des mots, comme l'assyrien, le babylonien, l'égyptien et les plus anciennes poésies des autres nations. Le vers est ainsi trimètre, tétramètre, pentamètre ou hexamètre suivant qu'il renferme trois, quatre, cinq ou six accents ; une césure se place ordinairement au au milieu du tétramètre et de l'hexamètre, et après le troisième accent du pentamètre. Quand on compte les accents toniques,

Digitized by Google

on doit se souvenir que les monosyllabes sont ordinairement rattachés au mot suivant, et perdent ainsi leur accent ; d'autre part, les mots de quatre syllabes et plus possèdent, outre leur accent principal, un accent secondaire dont il faut tenir compte dans la mesure ; il peut en être de même parfois des mots de trois syllabes.

Les théories qui font reposer la versification hébraïque sur le nombre des accents sont actuellement en faveur. Leur principe essentiel est fondé en grande partie sur l'analogie avec d'autres langues et aussi sur l'impossibilité d'imposer à l'hébreu une métrique proprement dite sans torturer la langue ou les textes. C'est d'ailleurs un système commode, précisément parce qu'il n'est pas très strict. Ses règles permettent de trouver assez facilement dans un vers le nombre d'accents voulu. On peut aussi adopter son principe sans donner aucune solution à plusieurs questions embarrassantes, sans se prononcer, par exemple, sur la place qu'on donne à l'accent. Peu importe, de même, qu'on admette l'exactitude de la vocalisation massorétique ou que, avec M. Briggs, on la considère comme artificielle et ne reproduisant pas la prononciation originale de l'hébreu. Dans l'application, les représentants de ce système ne s'accordent naturellement pas toujours. Au reste, quand il s'agit de corriger un texte, le compte des accents n'ajoute à peu près aucun secours à celui qu'apportent le parallélisme et le principe évident de l'égalité approximative des stiques. La théorie, en ce qu'elle a d'essentiel, a des chances d'être vraie, et si elle ne dit pas tout ce qu'était la versification hébraïque, elle exprime du moins ce que nous en pouvons percevoir.

Quant à la strophique M. Briggs insiste sur ce principe, que les strophes sont disposées d'après les mêmes lois du parallélisme que les vers eux-mêmes. Il y a donc un parallélisme des strophes concurremment à celui des stiques.

La critique en est venue à prononcer que le Psautier n'a été définitivement formé qu'au temps des Machabées, que David a composé fort peu de psaumes, si tant est qu'il en ait composé aucun, et que la plupart d'entre eux datent d'après l'exil. Sur cette question, M. Briggs a une tendance légèrement conservatrice. Pour lui aussi, la composition des psaumes commence

Digitized by Google

vers le temps de David et s'achève au temps des Machabées, au milieu du second siècle. Sept psaumes seulement remontent aux premiers temps de la monarchie et sont plus anciens que Josaphat : ce sont les psaumes 7, 13, 18, 23, 24 b, 60 a, 110. Une vingtaine d'autres sont antérieurs à l'exil et quatorze de de l'exil même. La domination persane en a vu naître un plus grand nombre : environ trente-quatre à son début, quinze au milieu, et une dizaine vers la fin. Cinquante à peu près datent de la domination grecque et, pour la plupart, de la fin. Enfin les psaumes 33,102 b, 109 b, 118, 129, 139 c, 147, 149 sont de l'époque des Machabées.

Le nom de David, inscrit dans les titres de soixante-quatorze psaumes, ne veut pas dire que David soit l'auteur de ces poèmes. Il signifie seulement que ces psaumes ont été tirés d'une collection en tête de laquelle on avait inscrit le nom de ce roi, parce qu'il fut le grand initiateur de la poésie religieuse. Cette collection aurait été faite vers la fin de la domination persane. De même les psaumes qui portent la mention « appartenant aux fils de Coré » ont été tirés d'une collection de poèmes religieux faite sous le nom de ces personnages, e n Palestine, au commencement de la domination grecque. Le terme « Asaph » indiquerait une collection de même genre et éditée vers le même temps, mais en Babylonie. Les psaumes élohistes ont été extraits aussi d'une collection formée en Babylonie, un peu plus tard seulement, vers le milieu de la domination grecque. D'après M. Briggs, l'usage du nom divin *Elohim* aurait prévalu parmi les juifs restés en Babylonie, et les œuvres littéraires qui l'emploient de préférence, document sacerdotal de l'Hexateuque, psaumes élohistes et psaumes d'Asaph, proviendraient de cette région. Une autre collection importante était intitulée « appartenant au maître de chœur » ; cinquante-sept psaumes en ont été tirés et gardent ce titre, marque de leur origine.

De ces collections partielles et d'autres encore, le psautier actuel fut formé ; cette compilation ou édition définitive est postérieure à la réorganisation du culte qui eut lieu sous les Machabées. D'autres psaumes y furent introduits qui ne faisaient partie d'aucune collection, mais subsistaient à l'état

Digitized by Google

isolé. Cette édition fut faite pour l'usage public, et pour les juifs de la dispersion de Babylonie aussi bien que pour ceux de Palestine. C'est même là ce qui explique que l'auteur ait pris pour base de son œuvre, d'une part le psautier du « maître de chœur », livre de prière des juifs palestiniens au temps de la domination grecque, et d'autre part les psaumes élohistes familiers aux juifs de la dispersion d'Orient. Il combina d'ailleurs les psaumes en usage dans les synagogues et ceux qu'on chantait dans le temple ; il en reçut aussi qu'on n'avait jamais employés dans l'usage du culte, mais qui étaient anciens et d'un caractère national. C'est précisément parce qu'il donnait satisfaction à tous les intérêts que son livre obtint la faveur universelle et parvint à supplanter toutes les collections antérieures.

Il est à peine besoin de faire remarquer tout ce que cet exposé contient d'incertain. Du point de vue où il se place, M. Briggs ne possède pour dater les psaumes que des indices rares et ténus de critique interne; il est difficile et souvent impossible, pour des poèmes si courts et d'un caractère parfois si général, d'en déduire avec certitude une date quelconque. En ce qui concerne l'histoire des collections, les indices sont encore plus douteux, et il faut alors parler de divination presque autant que de science, surtout si l'on prétend faire une histoire détaillée. M. Briggs aurait dû, semble-t-il, accentuer le caractère hypothétique de sa construction, notamment pour ce qui est de l'origine et de la date des collections partielles.

Le commentaire est disposé de la façon suivante : d'abord un résumé du psaume et une traduction ; puis une discussion sur le caractère, l'origine et la date du poème ; l'exégèse proprement dite se développe ensuite, suivie de détails fort nombreux de philologie et de critique textuelle. L'emploi de caractères différents distingue les diverses parties qui viennent d'être énumérées.

Les divisions strophiques adoptées par l'auteur, et surtout les conclusions qu'il lui arrive d'en tirer contre l'authenticité de tel ou tel verset, prêtent plus d'une fois à discussion. Pourquoi déclarer interpolés pour des raisons purement strophiques des textes dont le caractère de glose n'apparaît pas au-

Digitized by Google

trement? Il est des cas très clairs où la strophique s'impose, mais souvent aussi elle a tout juste la valeur d'une hypothèse, et peut-on alors par ses seuls moyens juger de l'authenticité des textes? De même la métrique seule peut-elle jamais suffire à légitimer la suppression ou l'addition d'un mot dans des stiques d'ailleurs à peu près égaux? L'exégète suit-il en pareil cas une autre loi que son impression et échappe-t-il au reproche d'arbitraire?

Ce léger excès de confiance en la métrique n'enlève pas les mérites que nous avons reconnus à cet ouvrage, l'un des plus documentés et des plus utiles que nous ayons sur les Psaumes.

II. Ce n'est pas un commentaire des Psaumes que M. Pannier a voulu faire, mais seulement une traduction d'après l'hébreu (1). Il ne veut pas non plus donner une introduction complète au Psautier, mais il en annonce la publication pour plus tard, « si les circonstances s'y prêtent ». Pour le moment il se contente de faire précéder sa traduction de quelques pages pleines et précises dans lesquelles il est surtout question de la forme poétique des psaumes, de leur origine, du texte hébreu, de la version des Septante et des versions latines.

Au sujet de la forme poétique des psaumes, M. Pannier remarque d'abord que « le parallélisme... produit naturellement en hébreu l'égalité approximative du nombre des mots et des accents, et par conséquent un rythme facilement perceptible, la dernière ou l'avant-dernière syllabe de chaque mot hébreu étant accentuée : le vers hébreu comprend donc deux hémistiches (ne vaudrait-il pas mieux dire « deux stiques »?) ayant chacun le même nombre d'accents, le plus communément 3 + 3 accents, en 3 + 3 mots. » Parfois le vers, au lieu de se composer seulement de deux membres parallèles ou stiques, en comprend trois : c'est ce que M. Pannier appelle le « rythme ternaire ». M. Pannier fait observer que ces principes ne s'appliquent pas avec une régularité absolue. De ce fait il donne deux raisons : d'abord « les Hébreux ne semblent pas

(1) *Les Psaumes* d'après l'hébreu en double traduction, avec indications métriques et strophiques et la Vulgate en regard, par M. E. PANNIER ; 1 vol. in-8° de XXVIII-422 pages. Giard, Lille, et Retaux, Paris, 1908. Prix : 12 francs.

Digitized by Google

avoir attaché le même prix que nous à la précision et à l'exactitude parfaites ». Puis les textes ont subi dans bien des cas « des altérations subséquentes, les Hébreux n'ayant pas l'habitude de transcrire deux fois le même passage d'une façon absolument identique. » Il faut ici se garder de dénaturer la pensée de M. Pannier en l'exagérant, en lui faisant dire, par exemple, que les Hébreux étaient impuissants « à transcrire deux fois le même passage d'une façon absolument identique ». Les erreurs de transcription sont ordinairement le résultat de l'inattention, de la négligence et de la difficulté spéciale que présentait l'interprétation de l'écriture hébraïque. Dans le psaume XVIII que cite M. Pannier, et qui nous est arrivé en double recension (II Samuel XXII), six versets seulement sur cinquante et un ne présentent pas de variantes ; mais dans beaucoup de versets les variantes sont purement orthographiques, et si les Hébreux avaient réellement modifié les textes chaque fois qu'ils les transcrivaient, les psaumes ont été si souvent recopiés que nous ne devrions plus trouver un seul verset identique. Il reste certain que les Juifs n'éprouvaient pas le besoin d'exactitude qui nous tourmente.

Ce que M. Pannier écrit sur la strophique est empreint de modération et de sagesse. Il n'imite pas tels exégètes catholiques qui, très prudents dans les questions de critique littéraire, déchaînent leur fantaisie dès qu'il s'agit de métrique et de strophique, et bouleversent sans scrupule le texte sacré. Il est des psaumes, dit M. Pannier, « où l'on ne découvre aucune strophique... D'autres ont plutôt des divisions logiques que des strophes proprement dites..., mais dans le plus grand nombre on découvre une strophique très intentionnelle... La strophe la plus commune se compose de deux distiques, ou quatre membres parallèles deux à deux... »

L'origine des psaumes remonte, d'après M. Pannier, aux plus hautes époques de la monarchie. La composition des trois premiers livres est antérieure à la première destruction des Jérusalem et à la captivité de Nabuchodonosor : tout ce qui a trait à la captivité y paraît sous forme d'antienne additionnelle. Les quatrième et cinquième livres donnent l'impression d'une composition ou d'une compilation plus tardive. Il semble

Digitized by Google

cependant à M. Pannier que nous n'avons pas de psaumes postérieurs au IIIe siècle avant Jésus-Christ. La question de l'existence de psaumes machabéens est ainsi tranchée par la négative.

M. Pannier accorde une certaine confiance aux titres des psaumes contenant des noms d'auteurs. Beaucoup de ces indications sont originales ou du moins ont été apposées très anciennement et d'après des renseignements traditionnels. Les deux premiers livres du Psautier ont donc un noyau vraiment davidique, seulement il faut se souvenir que nous n'avons des psaumes qu'une rédaction liturgique, « par conséquent souvent généralisée ou adaptée à des circonstances différentes et nullement l'édition originale ».

Dans les notions qu'il donne sur le texte, M. Pannier rappelle que le Psautier hébreu est un des livres les plus altérés de la Bible, précisément parce qu'il a été plus souvent copié. « Les scribes d'alors transcrivaient les textes hébreux, et le Psautier particulièrement, avec une liberté qui étonne, et qui contraste vivement avec le soin dont il commencèrent à faire preuve après l'ère chrétienne... Nous sommes donc bien loin de cette *veritas hebraica* dont ont si souvent fait honneur au texte hébreu Origène, Eusèbe, S. Jérôme..., et beaucoup d'autres à leur suite. » M. Pannier termine par quelques considérations sur les Septante, sur l'ancienne version latine et les révisions de saint Jérôme.

Dans le corps de l'ouvrage, chaque psaume est précédé d'une brève notice qui en expose le sujet, le caractère et la forme poétique. Ces notices sont parfois de nature à piquer la curiosité. On lit au psaume XC : « Psaume pour la vieillesse », et au psaume CI : « Un programme de gouvernement assez peu démocratique ». Comme le chef d'Etat qui parle dans ce dernier psaume s'y propose un idéal très ferme de justice sévère, d'intégrité et de loyauté, les lecteurs concluront que M. Pannier ne se fait pas une idée avantageuse du régime auquel il fait allusion. Revenons à l'exégèse. On nous dit que le psaume XIV est composé de tristiques de $3+3+3$ accents. C'est à se demander s'il n'y aurait pas là une faute d'impression (1), car,

(1) Il n'en manque malheureusement pas dans le volume : psaume

Digitized by Google

à suivre la disposition que M. Pannier donne au texte, le troisième stique de chaque strophe est généralement de moitié moins long que chacun des deux premiers. Le texte a souffert, mais n'est-il pas plus vrai de dire avec M. Duhm, que nous sommes en présence de distiques de 3 + 2 accents? Le psaume XVIII, dit-on encore, se diviserait « en strophes tétrastiques de sept accents. » Les vers les mieux conservés de ce psaume ne présentent-ils pas assez uniformément 3 accents, et si on en groupe deux ensemble pour en faire l'élément premier de strophes tétrastiques, — procédé discutable qu'emploie M. Pannier, — on obtient 6 accents et non pas 7.

La traduction présente trois colonnes parallèles. La première reproduit simplement la Vulgate latine. La seconde donne une traduction latine littérale, faite avec soin, et qui ne veut être qu'un décalque servile de l'hébreu; elle pourra rendre des services à ceux qui commencent l'étude de l'hébreu, et peut-être à ceux qui l'ignorent. La traduction française prend un caractère plus littéraire. Quelques gloses explicatives sont mises entre crochets ; M. Pannier a bien fait de ne pas les prodiguer : il vaut mieux laisser au texte son caractère heurté et sa concision brusque, que de lui enlever, pour le rendre plus intelligible, sa saveur native. Des notes trop rares indiquent le motif du choix de telle interprétation. On peut ne pas suivre toujours l'avis de l'auteur. Dans le seul psaume XVIII, pourquoi ne pas traduire simplement le v. 35 par : «mes bras courbent l'arc » ? Cette traduction est conforme à la grammaire (Gesenius-Kautzsch, 145 k) et à ce que nous savons des usages anciens : on déprimait l'arc pour le courber et on le courbait pour le tendre (Vigouroux, Dictionnaire de la Bible : Arc). D'autres versets qui n'ont pas de note en mériteraient bien une, par exemple le v. 30, dont la traduction est plus difficile que celle du v. 35. M. Pannier a bien raison de se défier de la reconstruction des textes et surtout de ne pas se fier à la mé-

IX-X, notice, on lit « forts réguliers » pour « fort réguliers » ; au psaume XVIII, ℣ 33, « praete » pour « praeter » ; le ℣ 34 manque dans la traduction latine littérale, disparition purement accidentelle, car on le retrouve dans la traduction française ; au ℣ 36, on lit « docibit » pour « docebit » ; et au ℣ 43 « plateaaum » pour « platearum » ; au psaume CI, ℣ 3 « les mesure hypocrites », pour « mesures », etc.

Digitized by Google

trique seule pour les corriger. Pourtant, dans ce même psaume, la recension de II Samuel XXII, n'indique-t-elle pas qu'on doit dans le v. 5 substituer « vagues » à « liens », ce qui donne un excellent parallélisme? Le v. 14 c est-il autre chose qu'une répétition fautive de 13 b? On ne le trouve ni dans le livre de Samuel, ni dans le Psautier des Septante. Cette répétition est le résultat de la distraction d'un copiste ; pourquoi hésiter à l'abandonner? On pourrait allonger cette liste. La réserve de M. Pannier à l'égard du texte ne va-t-elle pas à l'excès, non pas dans les principes, car il reconnaît les défectuosités de l'hébreu massorétique, mais dans l'application, et particulièrement dans l'usage qu'il aurait pu faire des Septante?

Ces remarques n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage de M. Pannier, et peut-être en les lui adressant lui demandé-je autre chose que ce qu'il a voulu faire. M. Pannier a sans doute voulu travailler pour l'ensemble du clergé, lui faire toucher du doigt les principales défectuosités de la Vulgate et l'aider à les corriger. A cet égard son livre sera utile : il permettra d'acquérir une intelligence plus complète des psaumes, un sens plus net du parallélisme et même du rythme. Mais, pour établir sa traduction, M. Pannier a dû faire un travail préliminaire, critique et philologique, considérable ; on peut bien regretter qu'il ne nous en ait pas fait profiter davntage ; des notes plus nombreuses et plus développées auraient rendu son volume beaucoup plus utile aux étudiants en théologie. M. Pannier nous fait espérer une introduction au Psautier ; pourquoi ne serait-elle pas suivie d'un commentaire complet, dans lequel l'établissement du texte tiendrait une bonne place?

E. PODECHARD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La Théologie de saint Paul, par F. PRAT, S. J. Ire partie. — In-8°, II,604 pp. — Paris, Beauchesne, 1908. — *Prix :* 6 fr.

Au début de son livre l'auteur déclare qu'une « théologie de saint Paul au point de vue catholique est actuellement prématurée » et il nous invite à ne voir dans ce qu'il nous offre que des essais ou des notes sur la théologie de saint Paul. Une systématisation des enseignements du grand apôtre présente en effet des difficultés toutes spéciales, et le P. Prat a eu raison de reculer devant un semblable travail avant de l'avoir préparé par une analyse de détail. C'est la raison d'être de sa manière de procéder qui peut paraître assez insolite. Dans la première partie, la seule publiée jusqu'à présent, il étudie les épîtres dans leur ordre chronologique de façon à replacer les enseignements de saint Paul dans leur milieu naturel, à saisir sur le vif le progrès de ses révélations et à mettre ainsi en relief l'évolution ascendante de sa pensée. Dans la seconde partie, il essayera de donner une vue d'ensemble de la théologie du grand apôtre, d'en découvrir l'idée maîtresse, d'en marquer l'enchaînement et d'en suivre les ramifications. Ce plan nous paraît excellent, bien qu'il expose l'auteur à de nombreuses redites.

Dans un chapitre d'introduction sont traitées les questions de méthode et les sources de l'étude qui va suivre. Le chapitre II « Genèse de la pensée de Paul », est bon, quoique un peu écourté, à notre avis; il y a plus de généralités que de précisions dans l'exposé, surtout en ce qui regarde le style de Paul et les influences diverses qui ont formé l'esprit de l'apôtre. Nous croyons avec le Père Prat que la source principale des doctrines de l'apôtre est l'ensei-

Digitized by Google

gnement de Notre-Seigneur qui lui a été transmis par tradition orale, et la révélation qu'il a reçue directement de Jésus-Christ, mais certaines questions, qualifiées de spécialement pauliniennes, n'auraient-elles pas leur origine dans les spéculations du temps et Paul ne les aurait-il pas résolues à la lumière de la révélation? Ainsi, est-ce que dans les écoles des rabbins on ne se préoccupait pas déjà de la justification, de la prédestination, des anges, de la nature et du rôle du Messie dans le monde? Le P. Prat croit que l'influence rabbinique sur saint Paul se réduit à une question de méthode ; c'est une opinion discutable. La note sur Paul et l'Ancien Testament nous a paru excellente.

Après avoir esquissé les premiers travaux apostoliques de saint Paul, l'auteur étudie chacune des épîtres de l'apôtre en s'attachant aux doctrines qui y sont exposées. Ainsi, à propos des lettres aux Thessaloniciens, il parlera du second avènement du Christ et des idées de Paul sur les fins dernières. Les épîtres aux Corinthiens lui fournissent la solution de divers cas de conscience. Les questions de justification et de salut sont étudiées dans les épîtres aux Galates et aux Romains; celles de la prééminence du Christ, de l'Eglise, corps mystique du Christ, et de la christologie dans les épîtres de la captivité. L'authenticité des épîtres pastorales et de l'épître aux Hébreux est exposée en quelques pages, suffisantes d'ailleurs, mais qui auraient pu être remplacées par un renvoi aux ouvrages où cette question a été spécialement traitée.

De nombreuses notes détachées traitent les points particulièrement difficiles de la théologie paulinienne : l'eschatologie de Paul et l'exégèse, les charismes, la foi qui justifie, expiation, propitiation, rédemption, le péché d'Adam et ses suites, prédestination, la hiérarchie des anges, le plérôme de Paul et celui des gnostiques, exégèse du texte christologique de l'épître aux Philippiens, la formule « In Christo Jesu », la hiérarchie chez Paul, etc. Quelques notes auraient pu être ajoutées, par exemple, sur l'action du Saint-Esprit dans les âmes justes, sur l'idée anthropologique que Paul exprimait par ces trois mots : σῶμα, ψυχή, πνεῦμα. Reconnaissons en terminant que le travail du P. Prat est le meilleur que nous possédions sur la théologie de saint Paul.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

L'Evangile. — Les discours et les enseignements de Jésus dans l'ordre chronologique, par P. LANIER, prêtre de Saint-Sulpice. — 1 vol. in-16, 400 pp. — Paris, Beauchesne, 1908. — 3 fr. 50.

Ce livre contient tout ce que les quatre Evangiles nous ont rapporté de la prédication de Notre-Seigneur et de ses instructions familières. En très peu de passages, des paroles détachées ont pu être omises par inadvertance ; mais elles se retrouvent ailleurs. Les *Enseignements* de Jésus et les récits intercalés entre ses enseignements, depuis son baptême jusqu'à son ascension glorieuse, sont disposés dans l'ordre chronologique. On s'apercevra sans peine, que dans cet ordre, le tout forme un drame saisissant. Les récits sont composés des textes évangéliques mêlés, çà et là, à quelques lignes d'explications nécessaires pour une plus grande clarté. Les *Discours* du Seigneur sont intégralement traduits sur le texte grec. Ils se présentent sous les divisions reconnues pour les plus naturelles. En tête de chaque division, est placée une analyse des idées, qui énonce le fil d'une argumentation contre les incrédules, ou qui résume les instructions et les exhortations adressées aux fidèles.

Outre ces analyses des groupes d'idées et la solution des principales difficultés qui s'y rencontrent, on trouvera, imprimé en caractères italiques, un aperçu très bref de très longues explications données par les plus grands interprètes catholiques, pour faire ressortir le sens d'un texte toujours très concis et parfois très elliptique.

Cette méthode a deux avantages très appréciés des étudiants ecclésiastiques : 1° par les groupes d'idées qui s'unissent pour une même fin, ils saisissent la puissance de chaque argumentation ; 2° ils en suivent à première lecture, le développement, sans perdre de vue le texte, quand ils le lisent très brièvement expliqué à l'endroit même qui est obscur. Cette méthode a permis de rendre le texte évangélique assez clair pour être compris de la jeunesse qui fréquente les catéchismes de persévérance. Il en résulterait pour ces jeunes âmes, l'immense avantage d'être instruites des vérités surnaturelles par la parole même de Dieu qui les a révélées : « Parole, dit saint Paul, qui pénètre dans l'âme plus profondément « qu'un glaive à deux tranchants (dans la chair), et qui descend « jusqu'à la séparation des opérations sensibles de cette âme (pour « les purifier), et de ses opérations spirituelles (pour les éclairer). »

Ce travail sera très utile aussi à ceux qui sont appelés à expliquer l'Evangile.

Digitized by Google

Cours d'apologétique chrétienne ou exposition raisonnée des fondements de la foi, par le P. M. DEVIVIER, S. J. — 1 vol. in-8°, XIII-604 pp., 19e édition. — Casterman, Tournai, 1907. — *Prix :* 2 fr.

Le chiffre seul de l'édition qu'a atteint ce cours d'apologétique est l'indice de sa valeur, et son succès est pleinement justifié : sans avoir un caractère technique qui serait peu en harmonie avec son but, cet ouvrage est cependant assez au courant des progrès et des travaux de la science moderne, en particulier pour ce qui concerne la question des Evangiles. Nous ne saurions mieux faire que de nous associer au désir et aux éloges du Cardinal Joseph Sarto, aujourd'hui le Pape Pie X. « Je voudrais le voir entre les mains des jeunes gens et des hommes de toute condition. J'ai la conviction que tous ceux qui le liront, confirmés dans la vérité religieuse, rediront au Seigneur : « Vos témoignages sont infiniment dignes de créance. » L'auteur aborde les questions avec une grande loyauté et si sa démonstration eût parfois gagné à être plus resserrée et plus précise, elle est toujours conduite avec sûreté : ce livre est de nature à faire une excellente impression sur les âmes qui cherchent à s'éclairer sur leur croyance. C'est à ce titre que nous le leur recommandons comme ouvrage de vulgarisation.

H. L.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Études d'histoire et de psychologie du mysticisme : Les grands mystiques chrétiens. — Un vol. in-8°, XIX-470 pages. — Paris, Alcan, 1908. — *Prix :* 10 fr.

On sait le très vif intérêt qu'excitent de nos jours les problèmes religieux et en particulier les phénomènes de la vie mystique. Ceci est un signe des temps : la conception matérialiste et positiviste de la nature et de la destinée humaine est aujourd'hui, de plus en plus, abandonnée ; il y a, dans la vie humaine, des éléments qui n'appartiennent point au domaine de l'activité sensible et qui sont d'un autre ordre : désormais les contempteurs de l'idée religieuse nous apparaissent comme les revenants attardés d'un autre âge. Le livre de M. Delacroix, l'éminent professeur de l'Université de Caen, est une des manifestations les plus symptomatiques de cette attitude

Digitized by Google

et de ce nouvel état d'esprit. Comme le titre même l'indique, il contient un certain nombre d'études sur quelques types choisis comme représentatifs du mysticisme chrétien : sainte Thérèse, Mme Guyon, le bienheureux Henri Susc ; dans l'introduction et dans son chapitre sur l'expérience mystique, l'auteur a résumé ses conclusions générales sur la nature du mysticisme chrétien.

Assurément, M. H. Delacroix a trop le respect des choses religieuses, pour que l'on puisse trouver dans son ouvrage la moindre parole blessante à l'égard des croyances chrétiennes : au surplus, sa compétence touchant les questions mystiques lui a permis de nuancer ces appréciations avec tout le tact désirable. Il faut encore le louer d'avoir su reconnaître que les explications pathologiques ne suffisent point à rendre compte des phénomènes mystiques. Mais ici doivent s'arrêter les éloges, et je me vois contraint de formuler, à l'endroit de sa méthode même et de son idée essentielle, les plus expresses réserves.

Et d'abord, il me paraît tout à fait illégitime et inexact de mettre sur un même rang sainte Thérsèse et Mme Guyon. Du simple point de vue expérimental et psychologique, les opérations de leur vie mystique me semblent devoir être caractérisées de façon fort différente. Avec une franchise qui ne nous faisait grâce de la crudité réaliste d'aucun détail, M. Maurice Masson nous a conté l'an dernier, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, sur les expériences mystiques de Mme Guyon, certaines histoires qui, si elles n'étaient guère édifiantes au point de vue de la piété et parfois de la morale, contribuaient à nous édifier, — mais en un autre sens —, sur la vertu et le bon sens de cette singulière personne. Rien de semblable dans la vie de sainte Thérèse. M. Delacroix qui a fréquenté les auteurs spirituels, Schram, Scaramelli, Bona, et qui les cite, eût pu apprendre d'eux que le premier caractère du « discernement des esprits » est l'observation des impulsions qu'ils déterminent. C'eût été du reste pour un auteur qui se pique de faire appel à l'expérience et au pragmatisme, une excellente occasion de mettre en pratique le principe de sa philosophie : « l'arbre sera jugé à ses fruits ». On peut croire que, chez sainte Thérèse et même Mme Guyon, les fruits sont d'un aspect et d'une espèce tout à fait différente.

Du même point de vue de l'observation psychologique, il sera permis de contester que l'expérience mystique se ramène à un sentiment de passivité absolue. — Au moins n'est-ce pas du tout le cas de sainte Thérèse : un juge tout à fait impartial, M. E. Bou-

Digitized by Google

troux, en a fait la remarque : « Se voit-elle comme une chose inerte entre les mains de Dieu? C'est bien plutôt le sentiment d'une vie plus intense, d'une intelligence plus vive, d'une volonté plus énergique et plus ferme. Un automate serait un être séparé de Dieu, mû par lui à son insu et tout passif. Mais sainte Thérèse a conscience de vouloir avec Dieu même, donc de vouloir de la volonté la plus libre et la plus personnelle. » (*Bull. de la Soc. franç. de phil.*, janvier 1906, p. 17). Il se peut que les états extatiques de M^me^ Guyon se ramènent à de simples phénomènes d'automatisme psychologique : mais précisément l'Eglise n'a-t-elle pas condamné cette théorie et cette pratique quiétiste de la passivité, allant jusqu'à l'annihilation de la personnalité humaine sous l'action divine? (Cf. Bref d'Innocent XII. Denzinger, n° 1193-1285). De plus, cette théorie de la passivité du moi dans l'expérience mystique permettrait de réduire le fait religieux au sentiment de l'identité entre le moi individuel et un moi plus vaste et universel. Ceci est non moins inadmissible : cette théorie a une saveur panthéiste.

Mais c'est l'idée fondamentale de la méthode même de M. Delacroix, qu'il faut, au surplus, discuter et nier absolument. D'après lui, en effet, l'expérience mystique a pour but de mettre l'âme en relation avec ce que l'on nomme le divin ; cette relation s'établit dans la subconscience. Il y a, en effet, toujours d'après sa théorie, dans le champ de l'activité humaine un ensemble de phénomènes, volitifs, affectifs et impulsifs, qui échappent à toute conscience claire : organisés en une vaste synthèse, ils constituent le moi subconscient ou « conscience subliminale ». C'est dans cette région que le moi individuel entre en contact avec les forces qui constituent l'univers et dont le moi individuel n'est qu'un des aspects partiel et spatial : la vie religieuse est le produit et l'expression des phénomènes et des sentiments de nature diverse qui surgissent et s'élaborent dans la subconscience : le sentiment religieux est donc l'interprétation que chacun se donne de ces états, il est l'efflorescence de l'activité humaine dans ses tendances profondes et supérieures. Qu'il y ait, dans la vie intérieure, une part laissée à l'activité subconsciente, c'est ce que reconnaît un des interprètes les plus autorisés de la philosophie scolastique et traditionnelle, le Cardinal Mercier (Cf. Psychologie, 2 part. ch. 1, § 3). Que la rencontre de Dieu et de l'âme de ses saints s'opère dans ces régions mystérieuses de l'âme, il se peut : les maîtres de la vie spirituelle parlent du fonds obscur de l'âme et saint François de Sales employait cette expression pittoresque : « La fine pointe de l'âme ». Mais ce qui

Digitized by Google

est inadmissible, c'est que ces opérations mystiques soient le fruit et le résultat de cette activité humaine. Je n'ai point ici le loisir d'instituer sur cette question une discussion philosophique : au surplus elle dépasserait le cadre et la portée de ce simple compte-rendu (1) ; il suffira de signaler le vice de méthode auquel il faut imputer cette erreur. Après avoir analysé les faits et les expériences de la vie mystique, M. Delacroix eût dû rechercher, s'ils devaient être attribués à une cause extérieure, ou expliqués par le simple développement de l'activité humaine. C'est en ces termes que Maine de Biran lui-même, posait le problème. « Est-ce parce que Dieu se rend présent par sa grâce que nous sommes dans cet état élevé, ou la présence de Dieu n'est-elle qu'un résultat ?... » Lui-même a noté ces paroles (p. 412) ; que n'a-t-il adopté la méthode qu'elles suggéraient ! Il eût au moins discuté la question de savoir si ces faits sont réductibles à une simple explication psychologique où s'ils n'exigent pas l'intervention dans la vie mystique d'une Réalité objective, distincte du moi. Mais le problème n'est même pas posé et M. H. Delacroix affirme « comme donné » le caractère exclusivement psychologique des expériences mystiques (Cf. Introduction, p. 19).

Je notais au début combien étaient encourageantes ces préoccupations d'études mystiques ; c'était un tort : rien n'est au fond plus dangereux pour la foi catholique : elles ne tendent rien moins qu'à une explication purement naturaliste de toute la vie religieuse ; c'est au reste la tendance fondamentale « du modernisme » et du protestantisme libéral : ramener les faits religieux et la vie religieuse au simple développement de l'activité humaine, et placer dans le subconscient l'origine du sentiment religieux. Cette attitude d'esprit est commune à M. Delacroix, à M. James, à M. Flournoy..., à quelques autres encore qu'il me serait facile de citer : elle est plus répandue peut-être qu'on ne le pense ou qu'on ne s'en était aperçu jusqu'ici. C'est sur ce terrain de philosophie religieuse que l'apologiste d'aujourd'hui doit porter son attention vigilante et ses efforts. Sa tâche sera de montrer, par l'analyse psychologique et par la discussion métaphysique, qu'il y a, dans l'activité humaine, des éléments qui ne s'expliquent point par son seul développement.

H. LIGEARD.

(1) On trouvera une étude très judicieuse et très fouillée de cette question dans les remarquables articles de M. Michelet sur W. James et l'expérience religieuse. III : Les faits religieux et la théorie de la subconscience. *Revue du Clergé français*, 15 nov. 1907 et 1er janvier 1908.

Digitized by Google

L'évolution des forces, par le Dr Gustave Le Bon — Un vol. in-12. de 386 pages avec 42 fig. — Paris. E. Flammarien, 1907. (Bibliothèque de philosophie scientifique.) — *Prix :* 3 fr. 50.

Celui-ci est un ouvrage de vulgarisation scientifique et de philosophie fantaisiste. En voici la division : Première partie : les nouveaux principes : livre I, les bases nouvelles de la physique de l'univers, — livre II, les grandeurs irréductibles de l'univers, c'est-à-dire les notions de temps, d'espace, de matière, de force, de résistance et de mouvement, — livre III, le dogme de l'indestructibilité de l'énergie, — livre IV, la conception nouvelle des forces. — Deuxième partie : les problèmes de la physique : livre I, les problèmes de l'électricité, — livre II, les problèmes de la chaleur et de la lumière, — livre III, les problèmes de la phosphorescence, — livre IV, la lumière noire, — livre V, les forces d'origine inconnue et les forces ignorées.

On ne peut songer à faire l'analyse d'un ouvrage de cette nature. Il sera utile à tous ceux qui veulent s'informer rapidement des idées générales en faveur aujourd'hui parmi les physiciens. Quelques citations suffiront peut-être à montrer qu'on peut allier à des recherches expérimentales très sérieuses, merveilleuses même par l'imprévu des découvertes, une pauvre philosophie et un déplorable esprit de généralisation. Ce sont les principes mêmes de l'ouvrage : « La force et la matière sont deux formes diverses d'une même chose. La matière représente une forme stable de l'énergie intra-atomique. La chaleur, la lumière, l'électricité, etc., représentent des formes instables de la même énergie. ». Toutefois, la matière n'est pas éternellement stable : « La matière supposée jadis indestructible s'évanouit lentement par la dissociation continuelle des atomes qui la composent. » La matière qu'on croyait immortelle (v. p. 8) « se transforme continuellement en énergie ». Mais à son tour « l'énergie n'est pas plus indestructible que la matière dont elle émane ». « La loi d'évolution applicable aux êtres vivants, l'est également aux corps simples ; les espèces chimiques pas plus que les espèces vivantes ne sont invariables. » L'univers nous apparaît comme un immense réservoir d'énergie, dont l'origine nous échappe, mais qui va, se vidant et s'épuisant sans cesse dans le néant...

Nous avons bien peur que l'auteur, qui confond dans un même dédain les « dogmes révélés » et les dogmes de la religion de la science, — nous sommes loin de Renan et de Berthelot ! — n'y substitue trop facilement des affirmations aussi dogmatiques et peut-

Digitized by Google

être moins fondées. Nous avons peur qu'il ait l'esprit moins critique, moins libre qu'il ne pense l'avoir ! Le ton lui-même nous donne des inquiétudes. Cette science qui parle tant de ses limites, n'y croit pas assez. C'est la même qui naguère a fait prononcer le gros mot de « banqueroute ». Est-ce bien la science des savants ?

S. P.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Alois Slovak. — La Bataille d'Austerlitz, documents inédits avec un plan de la bataille. Traduction L. LEROY. H. DARAGON, Paris, 1908. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le 1, 2, et 3 décembre 1905 un service funèbre fut célébré dans les dix-sept églises du champ de bataille d'Austerlitz pour les soldats austro-russes et français ; le soir le plateau du Pratze s'illumina : honneurs et prières étaient dus à l'initiative d'un prêtre morave, M. l'abbé A. Slovak.

A lui aussi revient l'idée d'ériger, sur « ce cimetière où ne s'élève aucune croix » un monument commémoratif. La Russie a donné 40.000 couronnes, la France 10.000 — c'est peu pour tant de gloire — ; en Autriche des souscriptions populaires ont fourni une somme importante.

Pour intéresser à son projet l'opinion européenne, M. A. Slovak a écrit l'histoire de la campagne de 1805, depuis Ulm jusqu'à Presbourg, ou plutôt, il a groupé bon nombre de documents inédits, qu'il a découverts dans les archives paroissiales et seigneuriales du pays, dans la bibliothèque militaire de Brünn, etc., et qu'il reproduit in-extenso. Sans doute, ces documents ne projettent pas une lumière nouvelle sur l'action centrale, Austerlitz : les plans des adversaires, les positions des corps d'armée, les manœuvres de Davout à notre droite, de Soult vers le plateau, l'offensive de Kutusow, les charges brillantes de Bessières et de Rapp contre la cavalerie de Lichtenstein, bref, les multiples événements du 2 décembre, étaient connus. Mais, vrais instantanés, ils saisissent sur le vif le soldat français et russe — l'autrichien, paraît-il, n'est pas maraudeur, puisqu'on n'en parle pas — et nous les montrent au jour le jour, avant et après le combat, lâchés par un Vandamme ou un Buxhoevden sur les habitants de la Moravie, sur

Digitized by Google

les curés en particulier, leur cave et leur basse-cour, ou retenus, le français du moins, par un Milhaud, dans le respect du bien d'autrui. Ils fourmillent d'anecdotes dramatiques, souvent douloureuses ; surtout ils ruinent par la base la fameuse histoire des Étangs. Interprètes avisés des traditions locales, des auteurs allemands comme Bülow, ou autrichiens comme Stutterheim et Kar-Schönhals, avaient mis les choses au point ; en France, on s'obstinait malgré tout à répéter par écrit et de vive voix que des milliers de Russes avaient été noyés sous la glace crevée par nos boulets. Pure légende ! D'après le registre paroissial de Telnitz, les Russes « abandonnèrent dans les roseaux de cet étang — de Satschan — 250 chevaux et un grand nombre de chariots ». Les archives paroissiales et scolaires de Mönitz nous apprennent que les Russes « s'enfuirent vers l'étang de Satschan dont la glace était peu épaisse, et où ils perdirent beaucoup de canons et de bagages. Ils en firent alors le tour pour aller à Mönitz par le chemin creux et les vignes. La cavalerie, l'artillerie, les chasseurs fuyaient, mêlés les uns aux autres, dans un désordre complet... Il est faux que la glace se rompit sous le poids d'un grand nombre de Russes et de canons, qui auraient été aussi engloutis dans l'étang : la glace était beaucoup trop faible pour que l'on pût fuir par dessus ». Quand on vida l'étang, l'on en retira 30 canons, des boulets, près de 160 chevaux et deux soldats russes tués par des balles. — Dans l'étang de Mönitz, qui fut aussi mis à sec, on ne trouva ni homme ni cheval. Depuis, sur l'emplacement de ces deux étangs artificiels, s'étendent des champs, se dressent des vignes, et jamais le soc ni la bêche n'a heurté contre un os ou une arme.

— Mais, alors, comment les canons et les chevaux allèrent-ils dans le premier étang?

— Au soir de la bataille, une partie du 1er corps (corps Dochturow) courait se réfugier à Aujezd : Vandamme s'en était emparé ; il fallut battre en retraite entre cette localité et l'étang de Satschan, dans la direction d'Ottnitz. Or, l'espace entre Aujezd et l'étang n'était pas assez large pour la masse des fuyards. Une partie de l'artillerie et de la cavalerie se précipita sur le rivage du côté où ne s'élevait aucune digue, — viâ Aujezd et Reichmannsdorf —, et enfonça dans le sol boueux à moitié gelé. Les chevaux épuisés, incapables de dégager les canons embourbés, s'enlisèrent dans la vase, tandis que les soldats sautaient et se sauvaient à travers la chaussée.

Digitized by Google

Telles sont les explications que suggèrent les souvenirs oraux ou écrits invoqués par l'auteur.

D'après lui, seul mérite confiance, — avec le sien, naturellement, qu'il a mis à la fin de son livre —, le plan de la bataille d'Austerlitz « qui se trouve dans les archives du château de Worlik-sur-Moldau, propriété du prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche à Paris. Il reçut cette carte en présent de Napoléon Ier lui-même dont il possédait la confiance. Elle est longue de deux mètres et large d'un ; le relief du sol est très exactement figuré. La position des deux armées avant la bataille est indiquée par des tentes, et pendant la bataille par des figurines de deux millimètres. Certaines positions ont été rectifiées au crayon, de la main de Napoléon Ier lui-même ».

Sachons gré à M. L. Leroy d'avoir fait passer les documents recueillis par M. Slovak sous les yeux du lecteur français.

Abbé M. FAVIER.

Les tribulations d'un vieux chanoine. Le problème des missions, par Léon JOLY, chanoine. — In-12, 300 pages. — Lethielleux, Paris 1908. — *Prix :* 3 fr. 50.

M. le chanoine Joly, dans un livre intéressant et fortement documenté avait manifesté son étonnement sur le peu de résultats obtenus par les missionnaires dans l'Extrême-Orient. Après trois siècles de luttes et de sang versé à flots, la victoire couronnait de toute part l'héroïque vertu des premiers apôtres. Après treize siècles, et plus peut-être, du même apostolat à travers l'Extrême-Orient, l'Inde, la Chine, le Thibet, etc. restent figés dans le boudhisme, le confucianisme, le culte idolâtrique des ancêtres. Sur les huit cents millions d'âmes qui peuplent ces vastes régions, la véritable église compte à peine quatre millions de fidèles. Comment expliquer cet échec ? Le Ch. Joly n'accusait pas le zèle et les vertus des missionnaires. Il dénonçait leur méthode. Ils auraient dû créer un clergé indigène. Cette création s'impose, parce que dans dix ans, dans vingt ans, les Jaunes seront assez forts pour jeter tous les Européens et les missionnaires les premiers à la mer.

Il paraît que cet ouvrage a causé une émotion très vive parmi les missionnaires. On a essayé d'abord d'empêcher la publication de l'ouvrage. On s'est adressé même à l'éditeur. Puis, l'ouvrage ayant paru, on a affecté de le dédaigner. Il y a eu ce que M. Joly

Digitized by Google

appelle la conspiration du silence. Puis, est venue l'attaque ouverte. Le Père Brou, dans les Etudes des Pères Jésuites, fit un réquisitoire très vif et acerbe. Information légère, peu de sens historique peu de justice et de critique, etc. Telles étaient les amabilités qu'on servait à l'auteur. M. le chanoine Joly se défend dans ce nouvel ouvrage. Il l'a intitulé : *Les tribulations d'un vieux chanoine*, on comprend le sens de ce titre. Il se défend avec vigueur et avec esprit. Le trait est parfois mordant sans dépasser les limites de la courtoisie. Nous ne voulons pas nous jeter dans la mêlée, n'ayant pas la compétence nécessaire pour trancher la question. Mais le problème des missions est posé et il mérite d'être étudié à fond. C'est peut-être le meilleur résultat de cette lutte, et c'est en tout cas l'intérêt que présente le nouvel ouvrage du chanoine Joly.

Ph. GONNET.

Arabia Petraea, par ALOIS MUSIL, I, *Moab* ; — Topographischer Reisebericht. — 1 vol. in-8° de XXIII-443 p. — Hôlder, Vienne, 1907.

Ce livre est en réalité le journal de route d'un voyageur : il permet de suivre jour par jour l'exploration faite par M. Musil du pays de Moab. Cette exploration remonte aux années 1896 à 1902. Elle fut entreprise à la suite de l'encyclique *Providentissimus Deus*, et précédée de sérieuses études préparatoires faites en particulier à l'Ecole biblique des Pères Dominicains de Jérusalem. L'auteur se proposait, en parcourant par des voyages méthodiques un pays peu accessible et des régions en partie inconnues, de les décrire et d'en faire le relevé topographique, de noter les désignations de lieux, d'inspecter les ruines et de relever les inscriptions. Il voulait aussi entrer en contact avec les tribus bédouines qui occupent le territoire, pénétrer leurs mœurs et leurs usages.

Une introduction décrit brièvement le pays de Moab. Cette contrée s'étend à l'est de la mer Morte, jusqu'au désert appelé dans la Bible « désert de Moab », lequel se développe lui-même jusqu'à l'Euphrate. Elle est caractérisée par un haut plateau qui se déroule régulièrement du nord au sud sur une largeur d'environ 30 kilomètres. Dominé çà et là par des collines arrondies en forme de mamelons, ou sillonné de profonds ravins, ce plateau s'abaisse vers la mer Morte, à l'ouest en une pente rapide ; celle-ci a été si bien découpée par les torrents qu'elle offre une succession de col-

Digitized by Google

lines tourmentées, séparées par des gorges abruptes. L'auteur complète ses données sur l'orographie par des indications sur les cours d'eau et sur les voies de communications anciennes et modernes, sur les nombreuses sources thermales du pays, sur ses richesses minérales et les productions de son sol. L'ancien Moab, bien que pierreux, présente dans sa partie occidentale des territoires plus fertiles même que la Palestine ; mais les cours d'eau qui traversent le plateau sont tellement encaissés qu'ils l'arrosent peu, et l'absence d'eau rend la région de l'est impropre même aux pâturages.

Il ne peut être question ici de suivre l'auteur dans le détail de ses courses. Il fait parfois des identifications de lieux intéressantes pour la Bible ; il a pris soin aussi de donner, à la suite de chaque section de son récit, des séries de texte de toutes époques relatifs aux endroits visités. Des tables relèvent les noms de lieux arabes, hébreux et syriaques, grecs et latins. Des plans, de nombreuses photographies, rendent l'ouvrage agréable et aident à l'intelligence des descriptions. La quantité des renseignements accumulés est considérable, et d'autant plus précieuse qu'il s'agit, dans bien des cas, de connaissances absolument nouvelles. Il serait seulement à désirer que l'auteur présentât ses résultats sous une forme plus synthétiqne et plus facile à utiliser.

P.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

Grammaire copte avec Chrestomathie, Vocabulaire et Bibliographie, par A. MALLON S. J., deuxième édition revue et augmentée. — 1 vol. in-8° de XV-193 p. — Beyrouth, Imprimerie catholique, 1907. — *Prix :* 9 fr. 50.

La langue copte représente la langue égyptienne dans sa dernière période ; à peu près contemporaine du christianisme, elle fut peu à peu supplantée par l'arabe à partir du VII^e^ siècle et cessa complètement d'être parlée vers le XVII^e^ siècle ; elle continua cependant d'être employée dans la liturgie. Sa littérature est en majeure partie biblique et ecclésiastique. Pour ce qui est de la Bible, la critique textuelle trouve dans les versions coptes un de ses meilleurs auxiliaires ; il n'est pas de version dérivée des Septante dont l'importance soit plus grande dans l'ensemble pour qui veut faire la

Digitized by Google

critique du texte de l'ancienne version grecque et tâcher de le reconstituer tel qu'il était au cours du second siècle après Jésus-Christ.

Aussi, doit-on être reconnaissant au P. Mallon de nous avoir donné une grammaire copte en français. Parfaitement claire et ordonnée, n'exigeant pas de l'étudiant la connaissance de l'égyptien, elle est abordable pour tous les hommes de bonne volonté. Le P. Mallon a naturellement profité des progrès que la grammaire copte a faits grâce aux travaux de Stern et de Steindorff ; il a utilisé les études de ce dernier, surtout en ce qui concerne les règles de phonétique et la classification des verbes. Son travail a d'ailleurs obtenu les plus précieux suffrages ; M. Maspero, en particulier, en a fait le plus grand éloge. D'ailleurs, le fait que cette grammaire soit arrivée en un temps relativement court à une seconde édition est pour un ouvrage de ce genre la meilleure preuve de succès.

Cette seconde édition ne diffère pas essentiellement de la première. Elle a subi cependant quelques modifications. La grammaire du P. Mallon enseigne le dialecte bohaïrique ; or, tandis que la première édition ajoutait assez régulièrement au tableau des formes de ce dialecte celui des formes sahidiques; dans la seconde tout ce qui concerne le sahidique a été mis à part et rejeté en appendice. Ce procédé évite des confusions. La chrestomathie a vu disparaître quelques textes peu intéressants et s'est augmentée des chapitres XXXIX-XLV de la Genèse, qu'un *lapsus* de la préface, p. VII, appelle « un passage de l'Exode ». La bibliographie a été considérablement augmentée.

E. PODECHARD.

Grammaire éthiopienne, par M. CHAINE, S. J. — 1 vol. in-8° de IX-308 pages. — Beyrouth, Imprimerie catholique, 1907. — *Prix :* 8 fr. 50.

On peut dire aussi de la littérature éthiopienne qu'elle est surtout biblique et ecclésiastique. Comme les versions coptes, bien qu'à un degré moindre, sans doute, les versions éthiopiennes de la Bible sont précieuses pour l'établissement du texte de l'ancienne version grecque. A ce titre comme aussi en raison des textes apocryphes, liturgiques et historiques qu'elle nous a conservés, la langue éthiopienne mérite d'être étudiée. Le P. Chaine vient favoriser cette étude par une grammaire éthiopienne suivie d'une chrestomathie et d'un vocabulaire. Il expose les éléments de la langue

Digitized by Google

avec la netteté et l'ordre qui conviennent à un livre destiné aux débutants.

L'exposé des principes de phonétique est très bref ; l'auteur se borne aux résultats positifs acquis. C'est sagesse : d'une part, en effet, il serait difficile de donner ici des règles absolues, et d'autre part, l'étude de la phonétique n'est vraiment profitable que lorsqu'on a déjà une certaine connaissance de la langue. L'étude de la morphologie est facilitée par de nombreux tableaux des paradigmes. A signaler à la suite des notions sur les adjectifs numéraux, une note intéressante sur la notation du temps dans le calendrier éthiopien. La syntaxe est caractérisée par la simplification des règles et la multiplication des exemples. La chrestomathie contient surtout des textes bibliques. Une biographie et des index détaillés terminent le volume. On aurait aimé à trouver au début de cette grammaire quelques indications, fussent-elles très brèves, sur l'histoire de la langue et sur ses rapports avec les autres langues sémitiques. En somme, excellent manuel. L'université de Beyrouth fait une œuvre vraiment utile en nous donnant enfin en français de très bonnes grammaires des langues orientales.

E. PODECHARD.

Digitized by Google

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — ARMSTRONG (R.), *Historical and literary outlines of the Old Testament*, with an introduction in which are presented discussions of materials, manuscripts, versions, etc. Morganton, Acme Pub. Co. in-8° 35-61 p., 5 fr. — BALESTRI et HYVERNAT, *Corpus scriptorum christianorum orientalium*. Scriptores coptici, series III, tomus 1 : *Acta martyrum*. Poussielgue, in-8, 16 fr. 50. — BARTON, G., *A critical and exegetical commentary of the book of Ecclesiastes*. Edinburgh, Clark, in-8°, XIV-212 p., 10 fr. 60. — BRUSTON (Ch.), *Etudes sur Daniel et l'Apocalypse;* in-8°, 88 p., Fischbacher, 2 fr. — BULLINGER (W.), *A critical lexicon and concordance to the English and Greek New Testament together with an index of Greek words and several appendice*, 5 th. ed. rev. New-York, Longmans, Green, in-4, 1.064 p., 27 fr. 50. — COHN (J)., *The Old Testament in the light of modern research*. London, Parker, in-8, 384 p. 5 fr. — *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*, publié par le R. P. dom CABROL. Fascicule XV. *Bibliothèque-Bretagne* (*Grande*). Letouzey et Ané, in-4. 5 fr. — *Dictionnaire de la Bible*, publié par F. VIGOUROUX. Fascicule XXXII. *Pierre* (*Epître de saint*). — *Prière*. Letouzey et Ané, in-8, 5 fr. — *Dictionnaire de théologie*, publié par E. MANGENOT. Fascicule XXVI *Dabillon-Démocratie*. Letouzey et Ané, in-4, 5 fr. — GRIMAL (J.), *Le sacerdoce et le sacrifice de N.-S. Jésus-Christ*, in-16. Beauchesne, 3 fr. 50. — HORT (J.), *The Apocalypse of St. John. The greek text and introduction*. London, Macmillan, in-8, 6 fr. 25. — INNITZER (T.), *Johannes der Täufer*. Wien, Mayer, in-8, XX-520 p., 10 fr. — JACQUIER (E.), *Histoire des livres du Nouveau Testament*. T. III. In-16, 346 p., Gabalda, 3 fr. 50. — KELLNER, *Jesus von Nazareth und seine Apostel im Rahmen der Zeitgeschichte*. Regensburg, Pustet, in-8, VIII-403 p., 5 fr.60. — NICOLARDOT (F.), *Les procédés de rédaction des trois premiers évangélistes*, in-8, XXI-316 p. Fischbacher, 10 fr. ; *La composition du livre d'Habacuc*, in-8, 99 p. Fischbacher, 4 fr. — REVILLE (J.), *Les origines de l'Eucharistie*, Leroux, 1908, in-8, 173 p. — SÉROL (M.), *Le besoin et le devoir religieux*, in-16, Beauchesne, 2 fr. 50. — TELCH (G.), *Introductio generalis in Scripturam sacram*. Regensburg, Pustet, in-8, XVI-462 p., 5 fr. 60. — TRENCH (G. H.), *The Crucifixion and Resurrection of Christ by the light of Tradition*, London, J. Murray, in-8, p. VI-192, 4 fr. 35. — WEISS (B.), *Die Quellen der synoptischen Ueberlieferung*. Leipzig, Hinrichs, in-8, IV-256 p., 10 fr. 50.

Digitized by Google

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — DAMÉ (F.), *Tout ce qu'il faut savoir*, in-8, Delagrave, 2 vol., 10 fr. — DAURIAC (D.), *Le musicien-poète Richard Wagner*, in-16, XI-365 p., Fischbacher, 5 fr. — DUBUFE (G.), *La valeur de l'art*, in-16, Flammarion, 3 fr. 50. — LAUNAY (L. de), *La conquête minérale*, in-16, Flammarion, 3 fr. 50. — RAFFALOVICH (A.), *Le marché financier*, 1907-1908 ; in-8, Alcan, 12 fr. — ROLLAND (R.), *Musiciens d'autrefois*, in-16, Hachette, 3 fr. 50. — ROUSSELOT (P.), *L'intellectualisme de saint Thomas*, in-8, Alcan, 6 fr. — RZEWUSKI (S.), *L'optimisme de Schopenhauer* ; in-16, Alcan 2 fr. 50. — VOIVENEL (P.), *Littérature et folie*, in-8, Alcan, 10 fr.

Histoire et Géographie. — COPIN-ALBANCELLI, *Le drame maçonnique. Le pouvoir occulte contre la France.* In-12. Paris, La Renaissance française ; Lyon, Vitte, 3 fr. 50. — FLORENT-MATTER, *L'Alsace-Lorraine de nos jours.* In-16. Plon-Nourrit, 3 fr. 50. — FOURNIER, Louis, *Lugdunensia monastica.* Lyon, Paquet. In-8, 196 p., avec fig. — FRÉMEAUX (P.). *Sainte-Hélène, les derniers jours de l'empereur.* In-18. Flammarion, 3 fr. 50. — HEDDE (R.), *Manuel d'histoire ecclésiastique.* In-16, XXX-636 pp. Gabalda, 4 francs. — *Honneur militaire.* In-16. Plon-Nourrit, 3 fr. 50. — HURET (J.). *De Hamburg aux marches de Pologne.* In-16. Fasquelle, 3 fr. 50. — PIMODAN (Comte DE). *Simples souvenirs*, 1895-1907. In-16. Plon-Nourrit, 3 fr. 50. — PINON (R.). *L'Europe et l'Empire ottoman.* In-8°. Perrin, 5 francs.

Philologie, Belles-Lettres. — ARDEL (H.). *L'été de Guillemette.* In-16. Plon-Nourrit, 3 fr. 50. — BARBEY D'AUREVILLY (*L'esprit de*) . In-16. Mercure de France, 3 fr. 50. — BENSON (R. H.). *Le maître du monde.* In-16. Perrin, 3 fr. 50. — BOULLOC (P.). *Les Pagès.* In-16. Plon-Nourrit, 3 fr. 50. — DAVOUGOUR (L.). *Les fronts têtus.* In-16. Nouvelle librairie nationale, 2 fr. — RÉGAMEY (J. et F.). *Nos frères de Bohème.* In-8°, 350 pp. Nouvelle librairie nationale, 5 fr. — ROD (Ed.). *Aloyse Valérien.* In-16. Perrin, 3 fr. 50. — TOLSTOÏ (L.). *Les confessions.* In-16. Stock, 2 fr. 50.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

AUX ÉTATS-UNIS

CHAPITRE IV

L'ÉPISCOPAT DE MONSEIGNEUR CAROLL

(1789-1815) [1]

Aussitôt que la nouvelle de la promotion du Père Carroll au siège de Baltimore, fut connue en Angleterre, Thomas Weld, un ami personnel du prélat, manifesta l'ardent désir que que la cérémonie du sacre eût lieu dans la chapelle privée de son château de Lulworth. Mgr Carroll accepta l'aimable demande et fit voile pour la Grande-Bretagne en 1790. Il fut consacré le 15 août par Mgr Charles Walmesly, le plus âgé vicaire apostolique des Iles-Britanniques. La richesse des ornements, la beauté des chants, la distinction de l'assistance, tout contribua à rehausser la splendeur des cérémonies.

Les Etats-Unis avaient maintenant un évêque ; mais hélas ! l'évêque était seul dans un pays presque entièrement protestant, au lendemain d'un siècle de persécution, sans ressources pour le grand œuvre qu'il avait à accomplir. Considéré par beaucoup de ses compatriotes, au point de vue politique comme un enfant de la révolution, qui n'avait pour se légitimer que le succès, n'apparaissant au point de vue ecclésias-

(1) Voir le numéro de juin.

Digitized by Google

tique, que comme membre d'un ordre dissous par le Chef même de la chrétienté, Mgr Carroll eût pu désespérer de la tâche qui lui était confiée. Dans sa ville épiscopale à Baltimore, il n'avait pour cathédrale qu'une pauvre chapelle en briques, construite en 1783. Quelques prêtres formaient son clergé, diminué chaque année par la mort ou la maladie. Ce n'était pas même un clergé homogène. Composé de membres de nationalités, de langues, de coutumes et d'éducation différentes, le corps ecclésiastique se trouvait nécessairement exposé aux divergences de vues, chose d'autant plus regrettable dans le ministère des âmes que, l'émigration n'ayant pas encore jeté sur le continent ses flots de peuples divers, le champ où l'Eglise devait s'enraciner et s'accroître était une terre américaine de langue et d'esprit. La seule source de paix pour son âme angoissée fut une inébranlable confiance en la Providence. Il avait voulu recevoir la consécration épiscopale le jour même de l'Assomption, il eut à cœur de consacrer son immense diocèse et sa personne à la Reine du ciel (1).

Tandis que la hiérarchie catholique s'établissait aux Etats-Unis, la République naissante du nouveau monde traversait, elle aussi, de graves événements. Ce n'est pas le lieu de faire ici un résumé, si restreint fût-il, de l'histoire politique de cette période. Les dangers d'anarchie, de dislocation de l'Union fédérale surgirent de toutes parts après la guerre de la Révolution. Les treize états qui, pendant la lutte contre l'Angleterre, avaient adopté les articles de la Confédération, s'étaient refusés à reconnaître aux congrès le pouvoir de lever des impôts ; de là une paralysie générale dans les affaires, et l'espérance pour la Grande-Bretagne de reconquérir son empire. La

(1) Ce fut le 8 septembre 1535, jour consacré à la sainte Vierge, que pour la première fois le saint sacrifice fut célébré sur les terres appelées la Nouvelle-France, dans l'Ile aux Cendres, au-dessous de Québec. Les premières missions établies dans l'état actuel de New-York, au XVII^e siècle, furent dédiées à Marie. C'est à la sainte Vierge encore que toutes les tribus sauvages, depuis les côtes du Maine jusqu'aux grands lacs, se consacrèrent en 1670, à Sault-Sainte-Marie, en présence du représentant de la France et des missionnaires Jésuites. L'Eglise américaine était, ce semble, prédestinée à être l'objet des complaisances de la Reine du ciel, par sa dévotion à Marie depuis ses origines.

Digitized by Google

seule chose peut-être qui sauva la République, fut la question du territoire nord-ouest, que le général Roger Clark avait conquis en 1779, et que les Etats, par jalousie les uns des autres, déclarèrent ne vouloir point se diviser entre eux, mais laisser comme propriété au gouvernement fédéral. Ces vastes régions, comprenant aujourd'hui les cinq grands états d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois, de Michigan et de Wisconsin, devinrent un lien d'union, une source de richesse et un champ d'intérêts communs. Ce fut en vue d'adopter un système général de levée d'impôts, d'organiser le gouvernement administratif du territoire nord-ouest, et d'établir des relations commerciales faciles entre les différentes provinces, que se tint à Philadelphie, mai 1789, la fameuse convention d'où est sortie la constitution actuelle des Etats-Unis.

Il est impossible de méconnaître que la constitution américaine a posé avec un esprit large et libéral les bases de l'égalité religieuse, en même temps qu'elle proclamait l'égalité civile et politique de tous les citoyens. Elle abolit tout d'abord l'obligation de prêter serment de foi protestante pour les charges publiques de l'Etat. Le premier congrès qui se réunit cette même année, affirma l'incompétence du gouvernement fédéral en matière de religion, et vota, à cet effet, la première addition à la Constitution (1).

L'article additionnel était ainsi conçu : « Le congrès ne fera pas de lois concernant l'établissement d'une religion, ni il n'empêchera l'exercice d'aucun culte. » Ce n'était pas indifférence religieuse, mais la reconnaissance officielle de la liberté

(1) La Constitution des Etats-Unis s'est augmentée à différentes époques d'articles additionnels, que l'on nomme « amendements ». Les dix premiers furent proposés par le congrès même qui adopta la constitution, sept. 25, 1789. L'article 13 concernant la question de l'esclavage fut proposé et voté par le congrès de 1865, d'autres additions ont été faites en 1866 et 1869.

Voici le texte du premier « amendment » dans lequel sont énoncés aussi la liberté de la parole et de la presse, et le droit du peuple de s'assembler et de pétitionner le gouvernement en cas d'abus de pouvoir :

Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise there of ; or abridging the freedom of speech or of the poess ; or the right of the people peacefully to assemble, and to petition the government for a redress of grievances.

Digitized by Google

de conscience, en faveur des catholiques jusque-là persécutés.

Mgr Carroll contribua pour sa part à ces heureux résultats. Lui-même présenta un long rapport au congrès de la nation pour démontrer la nécessité de joindre aux articles constitutionnels quelque close officielle qui reconnût et conservât dans la République cette liberté civile et religieuse pour laquelle tant d'argent avait été dépensé et tant de sang versé. Sous l'influence directe de Washington, le mémoire de l'évêque élu fut favorablement accepté. Les différents états de l'Union, les uns librement et sur-le-champ, les autres un peu plus tard et malgré eux, introduisirent dans leurs constitutions respectives, les mêmes principes de tolérance religieuse. Ainsi finit pour les catholiques la période des lois pénales. Elle ne reviendra plus, grâce à Dieu, tant que la constitution des Etats-Unis aujourd'hui si profondément enracinée dans l'esprit américain, aura le respect et l'amour du peuple pour lequel elle a été faite.

Les catholiques reconnaissants et joyeux se firent un devoir d'offrir au général Washington, après son élection à la présidence en 1789, l'expression de leurs remerciements et leurs loyales félicitations. Le manuscrit était signé par Mgr Carroll, au nom du clergé, et par Daniel Carroll, Dominic Lynch, et Fitzsimmons, auteurs de la déclaration de l'indépendance, au nom des laïques. La réponse de Washington, appelé désormais par les Américains, le Père de la nation, est restée classique. C'est un des plus précieux documents de l'histoire de la liberté aux Etats-Unis.

« Les perspectives de prospérité nationale qui s'offrent à nos regards, disait le Président, sont une source de courage; elles doivent exciter les efforts de tous les hommes de bien pour travailler au bonheur du pays. Dans la permanente jouissance de sa liberté et de son indépendance, sous le sourire de la divine Providence et la protection d'un bon gouvernement, par la culture de la morale et de la religion, l'Amérique ne peut manquer d'atteindre un degré peu commun de supériorité en littérature, en agriculture, en commerce, en perfectionnements de tout genre à l'intérieur, et aux rangs d'hon-

Digitized by Google

neur et de gloire à l'étranger. A mesure que l'humanité s'animera d'un esprit plus libéral, elle comprendra davantage que tous les membres de la nation dévoués à leur patrie, ont un titre égal à la protection du gouvernement. J'espère que nous donnerons toujours l'exemple de la justice et de la liberté ; j'aime à me persuader que vos compatriotes n'oublieront jamais la part que vous, catholiques, avez prise à ce triomphe de la révolution et à l'établissement de notre gouvernement, comme ils se rappelleront aussi les secours puissants envoyés par une nation qui professe votre foi. Je vous remercie de vos sincères félicitations, Messieurs ; tant que ma vie et ma santé me le permettront, et dans quelque situation que je sois, je m'efforcerai de justifier les sentiments que vous venez de m'exprimer.

Puissent les membres de votre société en Amérique, animés par le pur esprit du christianisme, et dignes sujets de notre gouvernement libre, prospérer et jouir, dans l'ordre temporel et spirituel, de la plus complète félicité. »

Général Washington.

C'est une singulière, pour ne pas dire providentielle coïncidence, que le général Washington, et l'évêque Carroll soient arrivés au pouvoir en même temps ! Washington fut officiellement reconnu président de la République Américaine, en avril 1789 ; Mgr Carroll fut consacré le 15 août 1790. Il n'est pas moins intéressant de constater que l'organisation politique de la nouvelle nation se fit l'année même où se constitua la hiérarchie catholique dans l'Eglise d'outre-mer. N'y a-t-il pas là un emblème de cette amitié et concorde qui ont existé jusqu'ici entre l'Eglise et la République, amitié et concorde, qui, au lieu de s'altérer avec le temps, semblent s'accentuer davantage, à mesure que dans les lois civiles comme dans les règlements ecclésiastiques, est plus profondément comprise la distinction explicite faite dès l'origine entre les deux sphères politiques et religieuses ?

Loin de périr, l'Eglise avait triomphé ! elle était définitivement établie dans la république américaine et l'un de ses caractères distinctifs était le dévouement le plus pur à la constitution du pays, dont elle prenait pour ainsi dire possession à

Digitized by Google

l'heure de la création de son épiscopat. C'est à l'ombre de cette constitution que cette Eglise va maintenant grandir. L'arrivée de Mgr Carroll, à Baltimore, de retour d'Angleterre décembre 1790, suscita de si vives démonstrations qu'on aurait dit un triomphe. Les catholiques étaient fiers de leur chef, et ils avaient raison !

L'une des premières préoccupations de l'évêque eut pour objet le recrutement normal de ses prêtres et la formation d'un clergé indigène. Le Saint-Siège le pressait d'établir au plus tôt un séminaire ; mais comment trouver les fonds nécessaires pour cette fondation? Mgr Carroll n'avait pour toute réponse à la demande pontificale que ses ardents désirs ; son indigence était extrême. Il pria, et la réponse du ciel ne se fit pas longtemps attendre. Selon cette loi mystérieuse des compensations maintes fois vérifiées au cours de l'histoire, Dieu fit naître le bien de l'excès même du mal. Les souffles de tempête, qui à cette époque commençaient à ébranler les palais et les cathédrales d'Europe, devaient porter sur le sol de la jeune Amérique les semences de la moisson future. Pour fuir la persécution qu'ils prévoyaient déjà en 1790, et qui devait éclater avec fureur contre l'Eglise deux ans plus tard, quelques prêtres de la compagnie de Saint-Sulpice s'offrirent par l'entremise de leur supérieur, M. Emery, au prélat américain, pour fonder un séminaire à Baltimore. Ce fut la solution inattendue et joyeusement reçue, du problème qui inquiétait l'évêque. Au mois de mars, quatre Sulpiciens, accompagnés de cinq séminaristes s'embarquèrent à Saint-Malo, et le 3 octobre de la même année, s'ouvrait dans la capitale du Maryland, le premier séminaire américain d'où devait sortir un nombreux et puissant clergé indigène (1).

Le diocèse de Baltimore comprenait en 1790 tous les états actuels de la république américaine à l'est du Mississipi, à l'exception de la Nouvelle-Orléans et de la Floride qui se trouvaient sous la juridiction de l'évêque de la Havane et de quel-

(1) Voir toutes les négociations de cette œuvre capitale dans le Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice, décembre 1907, février et mai 1908.

Digitized by Google

ques districts des environs de Détroit qui dépendaient de l'évêché de Québec. Le petit collège de Georgetown, fondé en 1786 était, après le séminaire, la seule institution que possédait Mgr Carroll. Il n'avait encore ni écoles paroissiales proprement dites, ni pensionnats de filles, ni hôpitaux, ni établissements de charité. On comptait alors au Maryland vingt-cinq prêtres, avec une population d'environ vingt-mille catholiques. La Pensylvanie comptait huit cents fidèles ; l'état de New-York quelques centaines aussi. Dans le territoire qui bordait le Mississipi et dans les provinces du nord, de vastes régions étaient laissées sans prêtres.

L'ecclésiastique le plus en vue de cette époque, parce qu'il fut le premier protestant converti qui reçut les ordres sacrés, était M. Jean Thayer, natif de Boston ; il consacra son ministère aux catholiques de cette ville. Sa conversion avait été occasionnée par la constatation sérieuse qu'il fit, pendant un voyage à Rome, des miracles attribués à saint Benoît Labre. Bien que doué de grands talents et d'une vie exemplaire, ce zélé missionnaire n'eut qu'un succès très médiocre auprès des fidèles. De fait, les difficultés que souleva son administration nécessitèrent une visite de Mgr Carroll à Boston. L'histoire mentionne avec intérêt ce voyage de l'évêque dans la Nouvelle-Angleterre, à cause de l'accueil bienveillant dont le prélat fut l'objet de la part de tous les citoyens ; ce qui montre non seulement l'estime générale qui s'attachait à sa personne, mais encore la rapidité avec laquelle disparaissaient les préjugés des vieux puritains. C'était le résultat, sans doute, du patriotisme que les catholiques avaient déployé pendant la guerre de l'Indépendance, et de l'esprit de tolérance créé dans la République par la Constitution.

« C'est merveilleux de voir, écrivait Mgr Carroll, les prévenances dont je suis entouré dans cette ville de Boston, où, il y a quelques années, un prêtre passait pour le plus affreux monstre de la création. Plusieurs des principaux personnages de la cité, m'ont avoué qu'ils auraient passé de l'autre côté de la rue pour ne point rencontrer un catholique romain sur leur passage. L'horreur qu'inspirait un papiste est incroyable, et chaque dimanche, les ministres dans leurs prêches, redou-

Digitized by Google

blaient d'invectives contre nous. Les catholiques, ajoutait le prélat, sont ici au nombre d'eviron cent vingt. »

Au nord de Boston, se trouvaient les vieux catholiques Indiens du Maine. Malgré l'absence de missionnaires, ces pauvres sauvages persévéraient dans la foi que leur avaient prêchée les Pères Jésuites au XVII^e siècle. A leur requête, Mgr Carroll leur envoya un prêtre, l'abbé François Ciquard, l'un des Sulpiciens qui étaient venus à Baltimore.

Après l'établissement d'un séminaire, l'évêque dut songer à une autre fondation non moins importante. Soucieux de rapprocher ces prêtres dispersés un peu de tous côtés, et de leur donner une méthode d'action commune, à la veille des immenses travaux qui s'annonçaient, il voulut réunir à Baltimore le premier synode américain. Cette assemblée eut une immense influence sur l'organisation et l'avenir de l'Eglise. C'était une ère nouvelle pour le catholicisme. Dans ce petit sénat, en effet, furent élaborés les premiers éléments d'une discipline, que viendront tour à tour développer les nombreux conciles provinciaux ou nationaux. Autour de leur chef vénéré, se trouvèrent groupés environ vingt-cinq prêtres de cinq nationalités différentes : Américains, Anglais, Irlandais, Français, Belges, Hollandais et Flamands !

Les trois premières sessions eurent à formuler les statuts concernant l'administration du baptême de la confirmation, et de la Sainte Eucharistie; les Pères s'occupèrent en même temps de l'instruction des enfants pour la première communion, de la dignité des saints offices, de la propreté des églises, et de la contribution des fidèles au culte. A la quatrième session, le synode vota les règlements qui avaient pour objet les sacrements de la Pénitence, de l'Extrême-Onction et du Mariage. Aux jours suivants, l'assemblée s'occupa des fêtes d'obligation et des cérémonies liturgiques, des prières à faire chaque dimanche au prône pour les autorités du pays. On fixa au dimanche dans l'Octave de l'Assomption la fête patronale du diocèse. La question de la nomination d'un évêque suffragant ou d'un coadjuteur fut aussi discutée dans le synode. Tous sentaient la nécessité de pourvoir aux besoins croissants du catholicisme par la présence pour ainsi dire permanente d'un évêque.

Digitized by Google

Les distances, les difficultés de communication avec Rome pouvaient, à la mort de Mgr Carroll, retarder trop longtemps le choix d'un successeur et plonger l'Eglise américaine dans de très grands embarras.

Le Saint-Siège se montra favorable au projet. L'évêque de Baltimore fut prié de choisir, en consultant ses prêtres les plus âgés, un sujet qui serait présenté au Saint-Père. On envoya à la Propagande le nom du Père Grœssel, un Allemand. Ce digne ecclésiastique ne vécut pas assez longtemps pour recevoir le fardeau et l'honneur qui lui étaient destinés. Il mourut de la fièvre jaune en 1793. Son choix, en tous cas, démontre avec évidence que Mgr Carroll, loin d'être victime d'un américanisme étroit et injuste, se plaisait à reconnaître et à récompenser le mérite partout où il se rencontrait. Le père Léonard Neale, natif du Maryland, fut le second candidat présenté à la Cour pontificale. Les bulles de sa promotion furent envoyées de Rome en avril 1795 ; mais à cause des temps troublés que traversait l'Europe, elles ne purent arriver à Baltimore qu'en janvier 1801.

Un des objets principaux des délibérations du synode, celui dont parla, avec une insistance toute particulière, la lettre pastorale envoyée aux fidèles par Mgr Carroll à l'issue du concile, fut l'importante question de l'entretien volontaire du clergé par le peuple chrétien. Dans la période coloniale, les domaines acquis par les Jésuites, subvenaient d'une manière suffisante à tous les frais du culte ; bien qu'en principe, dès le début de la fondation des missions du Maryland, comme nous l'avons vu, il eût été admis que les fidèles contribueraient personnellementaux charges de l'Eglise. Mgr Carroll prévoyait que l'émigration amènerait bientôt d'Europe un nombre considérable de catholiques ; de plus, les nouvelles recrues du clergé en Amérique n'avaient point part aux revenus des propriétés des premières missions du Maryland et de la Pensylvanie. Il devenait donc nécessaire de rappeler au peuple son obligation d'entretenir le culte par des offrandes généreuses. L'accomplissement fidèle de ce devoir a été depuis lors la gloire de l'Eglise américaine et a fait sa force. C'est grâce à cette fidélité que les pasteurs se trouvent en contact direct et per-

Digitized by Google

pétuel avec le troupeau dont ils dépendent pour leur subsistance ; de son côté, le peuple peut apprécier davantage, et la foi qui lui demande des sacrifices, et les prêtres qui se dévouent pour lui.

Dans la période des missions, les services religieux célébrés le plus souvent dans de petites chapelles attenantes aux résidences des premiers missionnaires, ou aux châteaux de quelques riches colons, étaient d'une simplicité extrême. L'arrivée des prêtres d'Europe permit de donner désormais une solennité plus grande aux cérémonies liturgiques. Ce fut, je l'ai dit plus haut, un autre objet des délibérations du synode.

Le concile se termina par les formalités prescrites en pareilles circonstances : le sermon de clôture et un solennel *Te Deum*. Les actes furent envoyés à Rome, où ils reçurent la plus haute approbation. Le premier concile provincial qui se tint à Baltimore en 1829, exprima son admiration pour le zèle, la prudence et le talent que Mgr Carroll avait déployés dans cette assemblée, alors que l'esprit du temps, la situation précaire des catholiques, et la composition même du clergé rendaient la tâche épiscopale si difficile. Les Pères voulurent que ses prescriptions fussent imprimées à la tête des actes du concile, place d'honneur qu'elles ont gardée dans les recueils des assemblées provinciales tenues depuis lors.

La lettre pastorale que Mgr Carroll adressa aux catholiques après le synode, traita tout au long du mariage chrétien (1).

(1) Voir cette lettre pastorale dans le recueil des conciles de Baltimore et le volume de Gil Mary Shea : The life and the Times et archbishop Carroll, New-York, 1888, p. 398.

L'évêque de Baltimore insista aussi sur le devoir des parents en ce qui concerne l'éducation chrétienne de leurs enfants, annonça la fondation du collège de Georgetown et du séminaire de Baltimore ; il commenta avec force les prescriptions du synode sur les obligations de contribuer aux besoins du culte et à la subsistance du clergé. Cette lettre pastorale, le premier document de ce genre qui parut en Amérique, fut reproduite et favorablement accueillie par toute la presse. Il est à remarquer que Rome introduisit quelques changements dans les statuts synodaux : ainsi, la distinction que les Pères avaient faite entre sages-femmes catholiques ou non catholiques pour l'administration du baptême en cas de nécessité, fut supprimée. Pour le sacre-

Digitized by Google

Après le synode, Mgr Carroll reprit son ministère pastoral, à peu près dans les mêmes conditions qu'un curé de paroisse ou un missionnaire, avec la seule différence peut-être que les épreuves particulières auxquelles doivent s'attendre les chefs de diocèses ne manquaient pas au saint évêque de Baltimore.

La paix qu'aurait dû promettre la poursuite du même idéal, idéal de l'expansion de la religion par le clergé et les laïques, ne fut pas de longue durée. Nous avons déjà vu les entraves que suscitèrent au gouvernement du Préfet apostolique les troubles religieux de New-York; des désordres du même genre se propagèrent malheureusement dans plusieurs grandes villes et notamment à Philadelphie. C'est ce qu'on est convenu d'appeler le « mouvement trusteiste » dont l'Eglise américaine a souffert longtemps et qui l'a menacée de schisme et de destruction pendant près de cinquante ans.

A Philadelphie, un prêtre allemand du nom de Goëtz, muni de lettres de recommandation de la Propagande, avait été adjoint comme vicaire au Père Helbron, dans la paroisse de la Sainte-Trinité. Le nouvel arrivé ne fut pas longtemps à s'apercevoir que les divisions des « Trustees » des deux églises de Philadelphie favoriseraient, juste à point, son ambition (1).

ment de Confirmation, il fut ajouté que les enfants, à l'heure de la mort, pouvaient, avec profit, recevoir le sacrement de confirmation.

Voici ce que la congrégation prescrivit par rapport au mariage des étrangers : « Qua propter exigendum ab eis erit testimonium duorum, aut saltem unius testis cum juramento affirmantis eos qui matrimonium contrahere cupiunt, liberos esse. Si vero hujusmodi testes haberi nequeant, sacra congregatio tibi privilegium impertitur (parochis etiam tuæ diœceseos communicabile) ut præ missis publicationibus, contrahentes ad juramentum suppletorium admittas ; sed pro iis tantum locis in quibus ultra annum morati non fuerint ; nam, si mora excesserit annum, vel Ordinariorum, vel testium fide, libertatem probare debent, pro morâ ultra annum in unoquoque loco factâ.

(1) L'expression « trustee » signifie littéralement gérant de propriété pour autrui. Il fut donné aux laïques, qui, soit comme propriétaires, soit comme élus par les fidèles, géraient les biens des églises nouvellement fondées. Leurs assemblées prirent le nom de « corporations des Trustees ». Les troubles causés par leur ingérence progressive et instinctive dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique sont connus sous le nom, un peu barbare pour nous, de « Trusteeisme ». A Philadelphie les « trustees » semèrent la division parmi les catholi-

Digitized by Google

S'insinuant avec art dans l'esprit des laïques les plus faciles à capter, il parvint bientôt à les convaincre qu'il fallait à tout prix rejeter le pasteur légitime et lui confier à lui-même la nouvelle paroisse : « Ainsi, écrivait Mgr Carroll dans une lettre à ses diocésains, un prêtre étranger recevait des laïques sa nomination à l'office pastoral, c'est-à-dire le pouvoir de lier et de délier les consciences, de prêcher la parole de Dieu, d'administrer les sacrements ». C'est en vain qu'il suspendit et excommunia le pasteur intrus. Les trustees le soutinrent de leurs sympathies et de leurs influences; ils s'enhardirent jusqu'à rejeter l'autorité du Souverain Pontife lui-même, sous le prétexte fallacieux qu'elle était étrangère à leur pays. Ils en appelèrent au tribunal civil, prétendant n'être point soumis comme Allemands au gouvernement de l'évêque, qui ne pouvait avoir de droits que sur les fidèles de sa nationalité. Mgr Carroll multiplia par des lettres de la plus grande charité ses appels à leurs sentiments de justice et de foi, les trustees restèrent inébranlables dans leurs prétentions. Ils ne voulaient reconnaître comme supérieur qu'un évêque de leur race, et revendiquaient le droit de donner, par le seul fait de leur choix et de leur ordination du prêtre de leur église, juridiction à leur pasteur.

Ce ne fut qu'en 1802 que les trustees résolurent de se soumettre à l'autorité de Mgr Carroll (1).

La contagion du mal atteignit Baltimore, la ville épiscopale elle-même. Un prêtre allemand prétendit avoir reçu des pouvoirs de Rome, à l'effet de créer une paroisse indépendante de l'évêque pour les Allemands. De concert avec ses

ques, en persuadant aux Allemands de quitter la paroisse Sainte-Marie et de construire une chapelle pour eux-mêmes qu'ils appelèrent église de la Sainte-Trinité, et pour le service de laquelle ils firent venir un capucin, le Père Helbron. Les intrigues des partis, l'obstination des catholiques dissidents, la perspective de nouvelles entraves mises au progrès de la Foi, et au salut des âmes, forcèrent l'évêque de Baltimore à patienter et à tout subir.

Voir Gil Mary shea, ouvrage cité, page 419, et O'Gorman : The american church History series ; Roman catholics ; édition de 1902, p. 279.

(1) Voir Une page d'histoire sur les associations cultuelles. (Lethielleux.)

Digitized by Google

compatriotes, il envoya même à la Congrégation de la Propagande une pétition pour faire ériger dans les Etats-Unis un diocèse allemand, pour les Allemands. Une chapelle (la chapelle Saint-Jean) fut donc construite, sous l'autorisation de l'Ordinaire. Le pasteur, nommé par les fidèles, la gouverna sans aucune mission. Il fut même impossible à Mgr Carroll d'entrer dans l'édifice, dont les portes lui furent violemment fermées. Pour mettre fin à ces divisions une fois pour toutes, il dut recourir à la loi, afin de forcer les trustees à le recevoir. Plus que jamais irrités, ceux-ci en appelèrent à la cour de justice, plaidant devant elle le droit qu'ils avaient de nommer leur ministre du culte, sans que ni le Pape, ni un évêque ne pût leur imposer un pasteur contre leur choix.

N'ayant pu apporter aucune raison canonique à l'appui de leur thèse, ils furent condamnés (mai 1815).

Entre temps, la foi grandissait, le champ de l'évangélisation s'étendait rapidement, et les ouvriers apostoliques se présentaient de jour en jour plus nombreux pour le cultiver. Les Sulpiciens ne se livraient pas seulement à l'éducation du futur clergé américain, dans le séminaire de Baltimore ; mais ils travaillaient comme missionnaires dans le Maryland, dans la nouvelle Angleterre, parmi les Indiens; dans l'ouest parmi les descendants des anciens colons français et les pauvres restes des tribus illinoises (1). Les Augustiniens commençaient leur glorieuse carrière d'apostolat dans le Delaware et la Pensylvanie (2).

Les Dominicains continuaient les travaux des anciens missionnaires dans la ville de New-York, et achevaient l'église de Saint-Pierre. Les Jésuites, qui, depuis la suppression de leur ordre, n'avaient point cessé, comme prêtres séculiers, de se livrer au ministère des âmes sur la terre américaine, suivaient

(1) Voir le Bulletin des Anciens Elèves de Saint-Sulpice, le numéro de décembre 1907 et le numéro de l'année 1908.

(2) Peu de temps après le retour de Mgr Carroll dans son diocèse, un prêtre de l'Ordre des Augustiniens, en Irlande, le P. Rosseter, arriva en Amérique. Il avait été officier dans l'armée de Rochambeau, pendant la guerre de l'Indépendance. Ce fut sur d'autres champs de bataille qu'il dépensa ses forces. Il fut suivi en 1795 du Père Carr, de Dublin, qui avait été élevé à Paris et à Bordeaux.

Digitized by Google

avec anxiété les vicissitudes de la petite phalange de leurs frères, réfugiés en Russie sous la protection de l'impératrice Elisabeth; ils conservaient profondément dans leur cœur l'espérance de voir revivre leur puissante Société de Jésus. Leurs vœux ne furent point trompés. En mars 1801, apparut la bulle de Pie VII « Catholicæ fidei » qui reconnaissait l'ordre de Saint-Ignace, tel qu'il existait en Russie. Les ex-jésuites américains cherchèrent aussitôt à se rattacher aux Pères de ce pays. Ils en reçurent même des recrues qui leur permirent de rouvrir leur noviciat de Georgetown en 1806, et d'entrer de nouveau en possession des propriétés que la Société avait acquises dès l'origine, mais qui, après la sécularisation, avaient passé à la corporation du clergé diocésain.

D'autres prêtres vinrent de France, d'Allemagne et d'Irlande pour offrir leurs services à Mgr Carroll. Le 18 mars 1795, l'évêque de Baltimore conféra l'ordination du sacerdoce à un élève du séminaire de Baltimore, qui fut connu pendant toute sa vie de missionnaire, sous le nom de Père Smith (forme anglaise de l'allemand Schmidt), mais qui n'était autre que le prince russe Dmitri Galitzin, fils du prince Dmitri Alexiewitch Galitzin, et de la comtesse Amalia von Schmettau. Ce gentilhomme dont s'honora à juste titre l'Eglise américaine s'était converti au catholicisme. Il abandonna sa carrière diplomatique et militaire pour se dévouer aux missions américaines. Ses travaux apostoliques commencèrent à Connewago pour s'étendre de là à Taneytown, Hagerstown et Cumberland dans le Maryland, puis à Chambersburg, Huntington et à Loretto dans la Pensylvanie (1).

Les mêmes progrès du catholicisme se constataient partout ; dans l'état de New-York, sur les bords du fleuve Mohawk se trouvaient environ quatre cents familles catholiques. En 1797, Albany, la future capitale de la province, et ancien théâtre des missions iroquoises, posséda sa première église.

Dans la Nouvelle-Angleterre, M. Matignon, jadis professeur

(1) Voir la Vie du Prince Galitzin, écrite par Brownson, New-York, 1873. Ses missions, ses ouvrages apologétiques, sa sainteté surtout, l'ont placé au premier rang des ouvriers apostoliques de cette époque. Il est nommé l'apôtre des Alleghanis.

Digitized by Google

à la Sorbonne de Paris, et M. de Cheverus, le futur cardinal archevêque de Bordeaux, s'efforçaient de faire pénétrer la foi au centre même du protestantisme. Ils donnèrent au catholicisme, dans ces régions si profondément antipapistes une impulsion religieuse, qui n'a fait que s'augmenter jusqu'à nos jours. Nous voyons, d'après les rapports de ces deux zélés missionnaires, qu'en 1798, les catholiques étaient au nombre de 210 à Boston, de 15 à Plymouth, de 21 à Newburyport, de 3 seulement, à Salem (1).

Dans le Maine, il y avait 300 Indiens Penobscott et 150 Indiens Possamaquoddi ; mais dans toutes ces régions, où les catholiques ne dépassaient pas le chiffre de 800, il n'y avait aucun édifice religieux digne du nom d'église. La première chapelle fut due au zèle de M. Matignon, en 1800. Chose digne de remarque ! le président des Etats-Unis, Adam, et quelques riches protestants de Boston ne craignirent pas de contribuer par leurs offrandes, à son érection dans la capitale même de la Nouvelle-Angleterre.

En vérité, M. Matignon et M. de Cheverus étaient vénérés pour leurs admirables qualités personnelles, non cependant comme ministres d'une religion qui était à peine tolérée. Deux faits historiques démontrent que l'esprit dont les protestants avaient été animés pendant la période des lois pénales n'était pas encore entièrement éteint. Les préjugés, quoique réduits à se cacher et bien que comprimés par le progrès de l'opinion et l'orientation du gouvernement fédéral, pouvaient encore jaillir du sein du protestantisme à la première occasion. C'est ce qui arriva. M. de Cheverus avait célébré le mariage de deux catholiques dans le Maine. Le Maine, à ce moment, faisait partie du Massachussetts, où la loi défendait à tout citoyen de se marier en dehors de la présence du ministre et du juge de paix. Bien qu'il eût envoyé, après la cérémonie religieuse, les nouveaux mariés devant le magistrat pour faire ratifier leur union, M. de Cheverus fut traduit de-

(1) La Nouvelle-Angleterre compte aujourd'hui sept à huit diocèses et près d'un million de catholiques avec un clergé de plus de mille prêtres.

Digitized by Google

vant les tribunaux et échappa à grand peine au châtiment du pilori. Il était généralement admis, en effet, que la constitution de l'Etat ne reconnaissait pas les prêtres catholiques comme ayant pouvoir de marier, parce que le mot de protestant devait toujours être sous-entendu quand il s'agissait de ministre de religion.

Un autre incident de son ministère est raconté par M. de Cheverus lui-même. Un certain M. Kavanagh, respectable marchand de New-Castle, dans le comté de Lincoln, district du Maine, avait construit à ses propres frais, une jolie petite chapelle, et avec son associé, M. Cottril, avait souscrit la très intéressante somme de mille dollars pour la nouvelle église de Boston. Il pensait donc qu'il n'aurait pas à payer *l'impôt dont tous les protestants étaient taxés pour subvenir aux frais du culte congrégationaliste de son village.* Les juges de la Cour suprême de Boston déclarèrent unanimement qu'il avait à contribuer à la subsistance du ministre protestant, même dans le cas particulier où un prêtre catholique résidait à New-Castle. Les papistes, ajoutait M. de Cheverus, sont seulement tolérés; ils ne seront pas molestés, tant que leurs prêtres se conduiront bien, mais ils ne doivent pas s'attendre à davantage.

Un autre procès, mais de résultat tout différent, mérite d'être mentionné ici, les événements locaux nous donnent la note juste de l'état des esprits, et nous font pénétrer plus intimement dans la nature de l'évolution du catholicisme en Amérique. En 1788, un missionnaire de l'Etat de Pensylvanie, nommé Brouwer laissa, par testament, au prêtre qui lui succéderait, une ferme qu'il avait achetée ; la seule condition à l'héritage était l'obligation de la transmettre comme lui au missionnaire de la région envoyé par l'évêque. Un certain franciscain allemand, le P. Fromm, sans autorisation de son évêque, quitte alors le poste qui lui avait été assigné et arrive dans le comté de Watermoreland, où se trouvait la ferme, pour prendre possession de la propriété, en informant froidement son Ordinaire qu'il avait été choisi par le peuple comme curé du pays. Un procès s'en suivit, non pas avec Mgr Carroll, mais entre le prêtre intrus et les fidèles eux-mêmes qui bientôt se fatiguèrent de lui. Le tribunal considérant que l'évêque

Digitized by Google

de Baltimore, au moment de l'arrivée du capucin, avait seul autorité légitime sur les catholiques des Etats-Unis, qu'en conséquence, toute église, paroisse ou assemblée de fidèles, devait être sujette à sa juridiction, et que nul prêtre ne pouvait exercer le ministère sans son autorité, condamna le Père Fromm. D'après la jurisprudence de la cour de justice, il n'y avait pas eu de nomination de pasteur ; personne n'était donc héritier légitime de Brouwer, et le capucin Fromm n'avait aucun titre à la ferme. Nous rencontrons ici, le premier jugement civil qui reconnaît et établit le pouvoir de l'évêque sur les propriétés destinées au culte. La ferme dont il s'agit est devenue depuis la célèbre abbaye Saint-Vincent des Bénédictins, dans la Pensylvanie.

La cité de Pittzburg, dans cette même province, croissait chaque année en population et se developpait sur le site même où existait autrefois, au temps de notre empire français, le fort Duquesne. Elle n'avait point encore d'église à l'époque dont je parle ; les quelques catholiques qui l'habitaient recevaient seulement la visite occasionnelle des missionnaires en route vers l'ouest ; car le fleuve Ohio était alors la grande route qui conduisait nos hérauts de l'Evangile vers les missions du Mississipi, dans le territoire du nord-ouest, et au milieu des petits centres catholiques du Kentucky.

En 1783, un grand mouvement d'émigration des côtes de l'Atlantique vers les Alleghanies à l'ouest, avait commencé. Déjà même, en 1774, des catholiques du Maryland étaient venus s'installer au Kentucky. Vingt-cinq familles établirent leur résidence sur les bords de la rivière Pottinger, en 1785 ; quelques autres foyers se formèrent à Bardstown.Ces différents groupements furent d'abord visités, comme ceux de Pensylvanie, par des prêtres, en passant. L'histoire mentionne plusieurs noms français comme le Père Carmet, Paul de Saint-Pierre, et le dominicain de Rohan, qui, en 1787, bâtit à Pottingers Creek l'église de Sainte-Croix, berceau du catholicisme dans le Kentucky.

Vers cette portion délaissée de son troupeau, Mgr Carroll envoya en juin 1793, M. Badin, l'un des séminaristes venus de France en 1792, avec les Sulpiciens, et qui avait été ordonné

Digitized by Google

à Baltimore le 25 mai de cette même année. M. Badin fut le premier prêtre du séminaire qui reçut les Ordres en Amérique.

Pendant trois ans, ce jeune missionnaire travailla tout seul, dans la vallée du Mississipi, au milieu d'effrayantes difficultés, et avec une énergie et un zèle que rien ne pouvait arrêter. La Providence lui envoya un saint auxiliaire dans la personne de M. Fournier, qui, hélas ! mourut en 1803, mais dont la mémoire est précieuse à tous les catholiques de ces régions. Un autre Français vint aussi, en 1799, pour aider M. Badin : le Père Antoine Salmon, religieux du Saint-Esprit, qui, malheureusement encore, succomba aux ardeurs de son zèle peu de temps après.

Le collaborateur le plus efficace de M. Badin fut un prêtre belge, dont le nom est resté illustre dans l'histoire du catholicisme de l'ouest des Etats-Unis. Je veux parler du Père Nérincks. Il arriva à Baltimore en octobre 1804, et fut aussitôt envoyé auprès de l'apôtre du Mississipi. Ces deux vaillants pionniers de la foi exercèrent leur apostolat, non seulement au milieu des groupements de catholiques sur le territoire du Kentucky, où ils bâtirent de petites chapelles, avec des troncs d'arbres, mais ils poussèrent leurs courses apostoliques jusqu'à Vincennes dans l'Indiana, où il n'y avait pas alors de prêtres. En 1806, le Père Fenwick, de l'ordre de Saint-Dominique, acheta une plantation de cinq cents acres (environ 250 hectares) près de Springfield dans le Kentucky ; quelques religieux de son ordre, vinrent l'y rejoindre l'année suivante. et bientôt le Père et les disciples construisirent ensemble une église qu'ils dédièrent à sainte Rose de Lima. C'est là que s'ouvrit un noviciat, devenu le berceau de l'ordre de Saint-Dominique aux Etats-Unis.

Plus loin, dans le sud, sur les bords du Mississipi, Natchez et Wicksburg, villes qui venaient d'être cédées par les Espagnols aux Américains, durent aussi préoccuper Mgr Carroll. Celui-ci pria l'évêque de la Nouvelle-Orléans, Mgr Louis Penalver, d'envoyer vers ces populations les prêtres de son clergé les plus rapprochés (1).

(1) Natchez et Wicksburg, considérées depuis leur fondation comme

Digitized by Google

Quand le traité de Jay (1) 1796, eut mis fin à l'occupation par l'Angleterre, du Michigan et de différents autres districts du nord-ouest, Mgr Carroll vit s'accroître d'autant l'immensité de sa juridiction.

Il lui appartint de fournir à ces nouvelles régions de son diocèse, des prêtres missionnaires, comme il avait été obligé de le faire dans la vallée du Mississipi, autrefois dépendante de l'évêque de Québec. Ce qui forme maintenant l'Illinois, l'Indiana, l'Ohio, et le Michigan, et qui était connu à cette époque sous le nom de territoire nord-ouest, entra dans les limites ou dans la sphère des écrasantes responsabilités de l'évêque de Baltimore. Ce ne fut qu'à l'arrivée des Sulpiciens que le prélat put vraiment attacher à ces populations les missionnaires qu'avec instance elles demandaient. Rien n'est touchant comme cette dispersion des prêtres de Saint-Sulpice dans ces terres délaissées, alors que le petit nombre des séminaristes à Baltimore pouvait leur permettre de se livrer à la prédication de l'Evangile dans les missions lointaines.

De 1793 à 1795, M. Levadoux alla consacrer son zèle et ses forces à Kaskakia dans l'Ohio ; après lui, ce fut M. Gabriel Richard qui fut heureux de continuer son œuvre et de cultiver ce coin encore inculte de la vigne du Seigneur jusqu'en 1796. En 1799, M. Jean Olivier dépensa son zèle à Kahokia, pendant que son frère Sébastien Olivier reprenait la mission de Kaskakia, en y ajoutant la paroisse de la prairie du Rocher. M. Flaget, prêtre de Saint-Sulpice, le futur évêque de Bardstown, arriva à Vincennes en décembre 1792. Il trouva pour église une pauvre hutte faite de troncs d'arbres, ouverte à tous les vents et complètement délabrée. Les âmes étaient encore,

parties de la Louisiane furent cédées aux Etats-Unis par le traité de 1783 après la révolution parce que ces deux villes avaient appartenu pour un temps à l'Angleterre. Elles entrèrent donc au point de vue religieux dans le diocèse de Baltimore, et furent placées sous la jurisprution de Mgr Carroll.

(1) On appelle traité de Jaye le traité par lequel le président de la Cour suprême de justice, portant ce nom, obtint de l'Angleterre pour l'Amérique, la cession définitive de Détroit et de différentes autres régions du nord-ouest, que la Grande-Bretagne avait différé d'abandonner, sous le prétexte de faire valoir ses droits commerciaux.

Digitized by Google

si possible, dans une condition pire que le supposait l'état misérable de leur chapelle au point de vue matériel. Sur 700 catholiques, douze seulement purent être en mesure d'approcher de la Sainte Table à Noël.

Au fond, il en était ainsi dans toutes les missions canadiennes de l'ouest. La révolution, les changements qu'elle entraîna à sa suite dans la sphère politique et ecclésiastique, les incertitudes même où les esprits avaient été laissés en ce qui concerne les autorités auxquelles ils devaient se soumettre, avaient singulièrement affaibli le zèle pour les devoirs religieux ; il s'en était suivi des apostasies de la foi et une ignorance incroyable de la religion. A M. Flaget, obligé par sa mauvaise santé de retourner à Baltimore, succéda en 1796, M. Rivet, lui aussi prêtre de Saint-Sulpice. Ce saint missionnaire mourut en 1804, après s'être généreusement dévoué au pénible ministère des âmes dans ces contrées abandonnées. En la même année, 1796, M. Levadoux prit charge de la paroisse de Détroit, d'où l'évêque de Québec avait retiré le curé canadien ; deux confrères de Saint-Sulpice vinrent lui prêter leur concours ; M. Richard et M. Dilhet. Après le rappel de M. Levadoux en France par ses supérieurs, en 1801, M. Richard devint le pasteur de Détroit et en même temps le missionnaire de toutes les régions du nord. La sphère d'action de M. Dilhet s'étendit du lac Michigan jusqu'à Fort-Vayne dans l'Indiana. Tous deux s'occupèrent des Indiens et des anciens Canadiens sur les bords des grands lacs, où tout parlait encore des héroïques labeurs des Pères Jésuites au XVII^e siècle. Les Annales de la propagation de la Foi ont décrit leurs courses évangélatrices et publié leurs admirables lettres. On ne peut lire sans émotion le récit de leur inlassable zèle au milieu de mille déceptions et d'intolérables fatigues.

Dans le sud, nous rencontrons aussi à cette époque un prêtre français appartenant à la Société de Saint-Sulpice, M. Dubois, futur évêque de New-York ; il visita Richmond en Virginie, en 1791, y réunit les quelques catholiques qui s'y trouvaient, et célébra même les services religieux dans une des salles du Capitole, grâce aux lettres de recommandation que lui avait données en France le général

Digitized by Google

Lafayette. A la même époque, les catholiques de Norfolk dans la même province, eurent à cœur de construire une église, mais là comme ailleurs, le Trusteeisme retarda malheureusement le progrès religieux qu'on eût été en droit d'attendre.

Les difficultés soulevées par les Trustees contre l'administration de Mgr Carroll se propagèrent jusque dans les états des Carolines. Vers l'an 1786, un vaisseau faisant voile pour l'Amérique du Sud avait atterri à Charlestown où près de deux cents catholiques vivaient sans pasteur, plus ou moins obligés de cacher leur religion. A bord de la *Caravelle* se trouvait un prêtre que les pauvres Irlandais invitèrent aussitôt à célébrer la messe pour eux. Ce fut l'origine de la première église de Charleston. Une chapelle en effet remplaça peu de temps après la petite maison en ruines où s'étaient retirés les fidèles. Mgr Carroll donna à ce petit groupe un prêtre, M. Keating auquel succéda, hélas ! un ecclésiastique du nom de Gallagher, dont l'insouciance et les faiblesses morales furent un scandale pour les âmes. Pour le remplacer, l'évêque envoya M. Lemercier, après avoir affectueusement invité le pasteur infidèle à quitter son poste où il ne pouvait faire le bien. M. Gallagher partit pour Rome où il voulut aller plaider sa cause. A son retour les trustees prirent parti pour lui et obligèrent M. Lemercier à se retirer. Au milieu de privations de tout genre, calomnié et persécuté par les trustees, celui-ci continua de se livrer avec un zèle indomptable au rude labeur de l'apostolat dans ces régions ingrates, principalement autour de Raleigh, dans la Caroline du nord, où vivaient quelques catholiques épars. Il mourut épuisé de fatigue en 1806.

La Georgie, dans la période coloniale, avait été fermée à tout missionnaire, par les rigides lois pénales. Un certain abbé Lemoine y vint travailler cependant, on ne sait pas combien de temps. Il y mourut en 1796.

En 1803 arriva à Savannah, capitale de cet état, M. Antoine Carles, pour exercer le ministère auprès des rares catholiques qui se trouvaient dans cette ville et à Augusta dans la même province.

Telle était la condition de ce vaste diocèse de Baltimore dans les premières années du XIX^e^ siècle. Nous y trouvons des

Digitized by Google

germes de vie sur une étendue de terrain plusieurs fois grande comme la France, de bonnes volontés prêtes à tous les sacrifices de l'apostolat, mais aussi des principes de dislocation, des agitations menaçantes, des dangers mêlés à des espérances, des luttes pénibles au milieu de consolantes conquêtes.

J'ai cru devoir me livrer à une nomenclature un peu aride des différents districts parcourus et évangélisés par les premiers prêtres de l'Eglise américaine constituée dans sa hiérarchie. L'histoire va nous dire quel devait être l'avenir de ce catholicisme naissant.

A la mort de Washington en 1799, Mgr Carroll ordonna à son clergé et aux fidèles des Etats-Unis, de célébrer désormais chaque année, comme un jour de deuil public, le 23 février, date du décès de celui que l'Amérique appelle le Père de la Patrie. On a prétendu, dans ces derniers temps, que Washington mourut catholique ; tout au plus est-il permis de dire qu'il pensait à sa conversion, lorsqu'il fut surpris par la mort. Mgr Carroll (l'historien du catholicisme en Amérique, Gil Mary Shea l'affirme et il fait autorité) l'a comparé au jeune empereur Valentinien qui fut privé de la vie avant son initiation à l'Eglise catholique par le baptême. Le discours de l'évêque, en cette occasion, est une des plus belles oraisons funèbres qui aient été prononcées à la mémoire du premier Président de la nouvelle République. Il est bon de le consigner ici, et puissions-nous y puiser une leçon. « Ces deux grands hommes : Washington et Carroll, dit Mgr O'Gorman, étaient unis par des liens intimes de mutuel respect ; personne ne pouvait mieux parler de l'illustre général de la révolution américaine, que le premier évêque de la jeune nation. Tous les deux apparaissaient, ajoute le même historien, comme les types les plus parfaits de cet ancien américanisme dans lequel s'harmonisent si bien l'amour de la liberté et l'attachement aux principes de religion et de morale sur lesquels la société repose. » On trouve dans une lettre de M. Curtis, le fils adoptif et l'héritier de Washington (lettre publiée dans l'appendice de l'Histoire de l'Eglise de Darras, traduction anglaise) un intéressant aperçu des relations qui existaient entre Mgr Carroll et le fondateur de l'Indépendance. « Par ses éclatants mérites comme ministre

Digitized by Google

Dieu, y est-il dit, par le caractère sans tache de sa vie en tant qu'homme et surtout par les services signalés qu'il a rendus au pays comme patriote Mgr Carroll s'était acquis la plus haute estime, et la plus sincère affection du Pater Patriæ. »

Après la guerre de l'Indépendance et le traité de paix de 1783, la question de la fondation d'une ville pour servir de capitale à toute la fédération des Etats-Unis hanta l'opinion publique. En 1790 le projet fut mis à exécution. On donna à la nouvelle cité le nom du fondateur de la république : Washington. Elle fut située dans un district de dix mille carrés, choisi à cet effet et pris en partie sur l'état du Maryland et en partie sur la Virginie. On l'appela le district de Colombie. Le collège de Georgetown, fondé par les Jésuites s'y trouva inclus. C'était peut-être encore un présage de bonnes relations entre le gouvernement fédéral et les sujets catholiques. Dans l'enceinte de cette nouvelle ville, dont le plan est dû à un catholique et à un Français, l'Enfant, Mgr Carroll se choisit un site pour la construction d'une église, dès l'année 1794. Les fidèles y purent former une paroisse appelée Saint-Patrice. Il est intéressant de rappeler aussi que l'un des trois commissaires du gouverneur fédéral auxquels fut confiée l'administration de la capitale américaine était un catholique : Daniel Carroll, le frère de l'évêque de Baltimore. Un autre Daniel Carroll, de Dudington, cousin du prélat, et comme le premier, propriétaire du terrain sur lequel était la ville, fit don au diocèse d'un site pour une seconde église, qui fut longtemps appelée cathédrale. C'est l'emplacement actuel de l'église Saint-Pierre.

Ainsi évoluaient et progressaient en parfaite harmonie tous les éléments religieux et politiques de la jeune nation.

Cependant, le coadjuteur de l'évêque de Baltimore, Mgr Neale, cédait aux influences de l'âge plus rapidement que son saint supérieur. Il était moins capable que lui de soutenir les fatigues de longs voyages à travers cet immense diocèse. La nécessité d'ériger de nouveaux sièges épiscopaux devint urgente. Dès l'année 1802, le vénéré chef de l'Eglise d'Amérique s'était occupé de cette délicate question dans sa correspon-

Digitized by Google

dance avec Rome. Un événement politique vint donner à ce problème un caractère plus prononcé encore d'intense actualité. Je veux parler, d'une part, de l'acquisition que firent les Etats-Unis en 1803 de la Louisiane, et, d'autre part, de l'acte par lequel la Congrégation de la Propagande plaça cette vaste région sous la juridiction de l'évêque de Baltimore en 1805.

Mgr Carroll fut nommé en effet administrateur apostolique du diocèse de la Nouvelle-Orléans, avec pouvoir d'y envoyer un vicaire général. Ce diocèse à cette époque se composait de vingt et une paroisses (1).

Des vingt-six prêtres qui y travaillaient au temps de la domination espagnole, quelques-uns seulement avaient consenti à continuer leur ministère sous le drapeau américain. Le premier vicaire général nommé par Mgr Carroll, fut M. Olivier, le missionnaire de l'Illinois, dont il a été déjà question. Le ministère de ce saint prêtre fut hérissé de difficultés ; j'en parlerai plus tard. L'âge et la maladie le rendirent bientôt incapable de faire face aux oppositions qu'il rencontra. Mgr Carroll dut le remplacer par M. Sibourd ; ce second vicaire général sentit, lui aussi, son impuissance devant l'indiscipline et les scandales auxquels je fais allusion.

L'évêque de Baltimore insista auprès de la congrégation de la Propagande pour obtenir l'érection aux Etats-Unis de nouveaux sièges épiscopaux. Il envoya les noms des prêtres qu'il croyait les plus dignes de la lourde charge et de

(1) Il y a à distinguer entre le diocèse proprement dit de la Nouvelle-Orléans et la vaste région à laquelle on donnait le nom de Louisiane. La Nouvelle-Orléans avait été érigée en diocèse par Pie VI qui l'avait séparée de la Havane. Le premier évêque avait été nommé à un autre diocèse en 1801, son successeur mourut à Rome en 1802, avant d'avoir pu venir dans sa ville épiscopale. Le vicaire général, administrateur de la province pendant la vacance du siège, mourut lui-même en 1804. Il n'y eut plus d'autorité épiscopale dans le diocèse, jusqu'au moment où le Saint-Siège plaça cette région sous l'autorité de l'évêque de Baltimore. La Louisiane reculait à l'ouest du Mississipi l'immense étendue de juridiction de Mgr Carroll. Cette nouvelle province comprenait les états actuels de l'Alabama, de la Floride, l'Isle d'Orléans et toute la contrée ouest du Mississipi jusqu'aux frontières du nord des Etats-Unis, et jusqu'aux possessions espagnoles de la Californie à l'ouest, limites si vagues à ce moment-là, que personne n'aurait pu les définir exactement.

Digitized by Google

l'honneur de l'épiscopat. Ses pressantes sollicitations furent enfin acceptées de Rome, et pleine satisfaction fut donnée à ses projets, à l'exception d'un seul. Mgr Carroll pensait qu'il valait mieux laisser New-York pour quelque temps sous la juridiction de l'évêque qui serait nommé à Boston. Des influences autres que celles de l'Eglise américaine amenèrent la cour de de Rome à créer le siège de New-York, et à y envoyer comme évêque un dominicain irlandais, le P. Concanen, qui, pendant longtemps, en qualité de représentant de la hiérarchie ecclésiastique d'Irlande, avait résidé dans la capitale de la chrétienté.

Les bulles pontificales en vertu desquelles le diocèse de Baltimore fut divisé en quatre évêchés suffragants : Boston, New-York, Philadelphie, et Bardstown, sont datées du 8 avril 1808, et signées du Pape Pie VII. Le diocèse de New-York devait comprendre l'état de New-York, le diocèse de Philadelphie, l'état de Pensylvanie et les parties ouest et sud de New-Jersey. Le diocèse de Boston se composait des Etats de New-Hampshire, Rhode-Island, Connecticut et Vermont ; l'évêque de Bardstown étendait sa juridiction sur les états de Kentucky et de Tennessee, et sur tout le nouveau territoire du Nord-Ouest. Le siège métropolitain de Baltimore conservait pour territoire propre : la Virginie, le Maryland, les Carolines et la Georgie. De plus, l'archevêque gardait encore l'administration de la province de la Nouvelle-Orléans. Telle était la division ecclésiastique dix-neuf ans après l'érection du siège de Baltimore.

L'évêque élu de New-York, Mgr Concanen, fut consacré à Rome, en avril 1808. La congrégation de la Propagande lui confia les bulles pour les autres évêques élus, mais les troubles politiques à cette époque l'empêchèrent de traverser l'Océan. Après avoir vainement attendu qu'un passe-port lui fût concédé, et qu'un vaisseau le transportât vers son nouveau champ d'action, il mourut à Naples en juin 1810. Combien aurait-il fallu différer encore la consécration des évêques? On ne saurait le dire. Heureusement Mgr Concanen, avant de mourir, avait envoyé une copie des documents pontificaux à M. Emery supérieur de Saint-Sulpice, à Paris. Ce fut sur ces copies au-

Digitized by Google

thentiques des Bulles, apportées aux Etats-Unis par M. Flaget (1), que Mgr Carroll crut devoir procéder au sacre des nouveaux prélats. Les consécrations eurent lieu dans l'ordre suivant : celle de Mgr Egan, évêque de Philadelphie, le 28 octobre 1810 ; celle de Mgr de Cheverus, évêque de Boston, le 1er novembre ; celle de Mgr Flaget, évêque de Bardstown, le 4 novembre de la même année. Deux ans s'étaient écoulées entre les sacres et la rédaction des bulles pontificales.

Les prélats placés à la tête de ces différents districts ont été appelés, à juste titre, les pères de l'Eglise américaine. Je raconterai leurs travaux dans un chapitre à part. Ils ouvrent glorieusement la liste de cette puissante hiérarchie dont s'honorent aujourd'hui les catholiques. La consécration de ces trois évêques, entourés d'un clergé peu nombreux, il est vrai, mais représentant aux yeux des fidèles, les premiers apôtres destinés à propager l'Evangile dans ces immenses contrées, fut pour les habitants de Baltimore un spectacle nouveau. Aussi la foule composée en majorité de protestants, puisque la population catholique ne tenait qu'une humble place dans la ville épiscopale, assista-t-elle à ces cérémonies solennelles, avec respect et sympathie. Bien des Américains, qui venaient de lutter pour la conquête de leurs libertés, ne pouvaient voir sans émotion, malgré leurs préjugés, la confiance et la vénération dont les fidèles entouraient leurs prêtres. D'instinct ils admiraient ces missionnaires, qui, sans autre ressource que leur courage, sans autre force que celle de Dieu, ne craignaient pas d'aller porter l'Evangile aux populations dispersées dans de si vastes régions.

Avant de se séparer, les prélats suffragants de Baltimore se concertèrent avec leur métropolitain pour rédiger et adopter quelques règles uniformes de discipline. Ils partirent ensuite pour leurs missions respectives, avec l'intention de s'assembler en concile provincial quelques années après, au plus tard en 1812, lorsque les premiers labeurs de l'administration de leur

(1) Mgr Flaget, évêque élu de Bardstown, s'était rendu à Paris immédiatement après avoir appris sa nomination, pour plaider auprès de son Supérieur, M. Emery, la cause de son refus de l'épiscopat. Ce fut le Pape lui-même qui lui ordonna d'accepter.

Digitized by Google

diocèse leur auraient fait mieux connaître les besoins de l'Eglise nouvelle. La difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de communiquer avec le Pape, alors prisonnier entre les mains de Napoléon Ier, ne leur permit pas de réaliser ce projet ! De plus, en 1812, éclata entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne la seconde guerre qui étendit ses ravages à travers les régions des côtes de la Chasepeake à l'est, dans le Michigan au nord, et sur les rives du Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans au sud.

Toujours écrasé par le fardeau qui pesait sur ses épaules, Mgr Carroll fit nommer par le Saint-Siège en 1812, M. Dubourg, administrateur apostolique de la Louisiane et des Florides. Il se déchargeait ainsi de lourdes responsabilités dans un diocèse où il n'avait pu jusqu'alors que constater les impuissances de ses vicaires généraux contre l'insubordination du trusteeisme.

M. Dubourg était né dans l'île de Saint-Domingue de colons français et fort jeune encore se sentit attiré vers le ministère des âmes. Ses parents désirèrent qu'il fît en France ses études ecclésiastiques. Il se joignit plus tard à la compagnie de Saint-Sulpice en Amérique. Il était président du collège de Georgetown, lorsqu'il fut envoyé à la Louisiane. Il trouva dans sa nouvelle circonscription à peine une dizaine de prêtres, la plupart très âgés et infirmes ; presque pas d'églises, aucun établissement religieux, aucune école ; les enfants partout élevés dans l'ignorance de la religion et les adultes devenus presque partout indifférents. Et pourtant, à la Nouvelle-Orléans, comme à New-York, le pire des maux n'était pas encore ce lamentable état de choses, mais l'esprit de rébellion, qui, là comme ailleurs, menaçait de ruiner toute l'œuvre des missions catholiques. L'ancien clergé espagnol fit au nouveau prélat une opposition systématique, à cause de son origine étrangère ; d'autre part, le peuple mécontent de changer si souvent de juridiction civile et religieuse se fatiguait d'obéir. Nous aurons à relater dans un chapitre subséquent les terribles épreuves de cet évêque, dont le patriotisme pourtant a laissé en Amérique de profonds souvenirs. Lorsque les forces britanniques assiégèrent sa ville épiscopale dans la guerre de 1812, Mgr Dubourg ne craignit pas d'ordonner des prières pu-

Digitized by Google

bliques dans toutes les églises et, après la victoire du général américain Jackson, il ouvrit toutes grandes les portes de sa cathédrale pour célébrer un solennel service d'actions de grâces, auquel assista avec son état-major le vaillant chef des armées de la République, appelé le héros des deux Carolines (1).

De tout le clergé du diocèse de Baltimore, les Sulpiciens, dit l'historien O'Gorman, furent les instruments les plus efficaces de la Providence pour le développement de l'Eglise en Amérique. A l'éducation des générations naissantes d'ouvriers évangéliques, qui fut l'objet principal de leurs sollicitudes, ils joignirent hardiment l'œuvre des missions lointaines dans l'ouest alors que personne ne pouvait ou ne voulait entreprendre une pareille tâche (2). On avait raison de se demander comment des hommes sortis de la solitude profonde, où ils avaient vécu jusqu'alors,se trouvaient prêts à tous les labeurs de l'apostolat le plus varié et le plus dur, au point d'avoir mérité, de l'aveu de tous, le titre glorieux de pionniers de l'Eglise catholique dans la République du Nouveau-Monde. Il semblait, à l'époque dont je parle, en 1803, que la jeune Eglise des Etats-Unis allait perdre ces héroïques apôtres de la foi. Des temps meilleurs pour la religion s'annonçaient en France ; ces humbles prêtres se débattaient au milieu de difficultés inhérentes à la complexité même des ministères qui leur étaient demandés, le supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice pensa à rappeler dans leur patrie tous ses sujets. Déjà quelques Sulpiciens avaient humblement obéi à cette direc-

(1) Inutile de mentionner ici les causes et les péripéties de cette seconde guerre des Etats-Unis avec l'Angleterre. Qu'il suffise de dire qu'elle doit son origine aux dissensions que la conduite de Napoléon Ier dans l'affaire du blocus continental suscita entre la nouvelle République et la Grande-Bretagne. Après avoir tenté de s'emparer de la ville de Baltimore, l'Angleterre envoya contre la Nouvelle-Orléans une armée de douze mille hommes, sous le commandement de Pakenham. Le général américain, Jackson, après une série de campagnes saglantes dans les Carolines, la défit complètement en 1815. Cette date en terminant les hostilités et la période révolutionnaire inaugura pour les Etats-Unis une ère de prospérité, qui ne s'est guère fermée depuis lors.

(2) Voir le Bulletin des Anciens Elèves de Saint-Sulpice (numéro de novembre 1907 et année 1908.

Digitized by Google

tion, d'autres se préparaient à le faire. Mgr Carroll, qui parla toujours des prêtres de Saint-Sulpice comme des meilleurs auxiliaires qu'il eût jamais connus, fit entendre ses protestations et ses plaintes. M. Emery hésitait. C'est alors que profitant de la présence de Pie VII à Paris, pour le couronnement de Napoléon, il soumit le cas au Souverain Pontife : « Mon enfant, répondit le Pape, laissez subsister ce séminaire de Baltimore ; rappeler les directeurs pour les employer en France, serait déshabiller saint Paul pour vêtir saint Pierre. » M. Emery fut rassuré. L'Eglise américaine, dit O'Gorman, fut préservée du malheur qui la menaçait par le départ d'une communauté d'hommes qui ont rendu à l'Eglise de cette République, des services dont le Ciel seul peut apprécier la valeur et donner la récompense.

Si l'œuvre de Dieu s'accomplissait sur le nouveau continent, ce n'était pas sans la croix de Jésus-Christ que doivent porter les pasteurs des âmes. Quatre ans après son installation sur le siège de Philadelphie, Mgr Egan succomba à la peine. Il mourut de chagrin et découragé à la vue de l'opposition que les trustees et les prêtres de sa cathédrale firent sans cesse à son dévouement et à son zèle. Les sièges de New-York et de Philadelphie étaient maintenant vacants. Comme on n'ignorait pas que Mgr Concanen, avant sa mort, avait positivement demandé au Saint-Siège d'avoir pour son coadjuteur M. Maréchal, prêtre de Saint-Sulpice, Mgr Carroll et ses suffragants qui approuvaient absolument ce choix, ne se préoccupèrent pas de la succession de l'évêque de New-York, persuadés que la nomination du sulpicien était chose réglée à Rome. A leur grand étonnement, ils apprirent que certaines influences européennes, à savoir celle de l'archevêque de Dublin et d'autres évêques irlandais s'exerçaient à la Propagande pour promouvoir à l'évêché de New-York le prêtre qui avait été le plus forcené adversaire de Mgr Egan. Ils réussirent sans doute à éloigner de la dignité épiscopale cet ecclésiastique trop inférieur à la tâche ; mais ce ne fut pas sans déception et surprise qu'ils virent leur propre candidat, M. David, prêtre de Saint-Sulpice, mis de côté, et un sujet anglais, M. Connolly, choisi pour le siège vacant de New-York,

Digitized by Google

alors que les Etats-Unis étaient en guerre avec la Grande-Bretagne. A cette occasion, il n'est pas inutile de dire un mot, en terminant ce chapitre, de ce que l'histoire a appelé le Cahenslysme irlandais (1).

Je veux parler de l'ingérence, non point du gouvernement de la République, mais des nations étrangères dans la direction des affaires ecclésiastiques au nouveau-monde. A peine les Etats-Unis eurent-ils obtenu leur indépendance que les autorités séculières et religieuses des nations d'Europe semblèrent les considérer comme un domaine qui leur était échu. Nous avons déjà vu comment en 1784, notre ambassadeur à New-York s'était concerté avec le Nonce du Pape, pour mettre à la tête des catholiques des Etats-Unis un prêtre du clergé de France. C'était placer l'Eglise d'Amérique sous la dépendance directe d'un pouvoir étranger et par là même la livrer à tous les soupçons des jalousies protestantes. Avant même cette époque, un certain commerçant français Pierre Penet, en relations avec les Indiens Oneidas de l'état de New-York, avait amené cette tribu à demander au ministre de France un missionnaire français, M. Perrot qui, de fait, était arrivé en 1789 et avait reçu de ces pauvres indigènes un terrain de trois cents acres.

En 1790, d'autres marchands français présentèrent au pape Pie VI, par l'intermédiaire du Nonce à Paris, une pétition tendant à créer dans le même territoire indien des Oneidas catholiques, entre les Etats-Unis et le Canada, un évêché auquel devait être nommé un prêtre français. Le projet ne se réalisa pas (2). Vers la même époque une Compagnie d'exploita-

(1) Ce mot a été maintenant introduit dans le dictionnaire de la langue anglaise. Cahensly est un Allemand, secrétaire d'une association dite de Saint-Raphaël, qui s'est fondée en 1868 pour protéger les émigrants allemands en Amérique. Cette œuvre, bien qu'animée d'un très grand zèle, a fini, sous le prétexte de conserver la foi dans les populations des émigrés aux Etats-Unis, par demander au Saint-Père une hiérarchie et un clergé distincts, une organisation ecclésiastique propre à chaque race d'émigrants. De là le nom de Cahenslyisme a été donné à tout mouvement d'ingérence étrangère pour la nomination d'évêques dans l'Eglise américaine. Mouvement qui faillit mettre en péril l'autonomie de l'Eglise aux Etats-Unis.

(2) Voir la formule de cette pétition dans O'Gorman *The American church History series, Roman catholics*, édition New-York, 1902, p. 296.

Digitized by Google

tion de biens fonciers dans l'état d'Ohio, prétendait obtenir de Rome la création d'une préfecture apostolique pour cette région (1). Mais arrivons au cahenslysme irlandais, proprement dit. En 1791, des instances furent faites auprès de la Propagande, par Mgr Troie, archevêque de Dublin et plusieurs évêques irlandais pour la formation dans le nord-ouest d'une mission qui ne dépendrait que de Rome. L'auteur de toute cette affaire était un prêtre irlandais, M. Burke, professeur au séminaire de Québec. « Je suis administrateur du Haut-Canada, écrivait-il à Mgr Troie, avec tous pouvoirs épiscopaux, à l'exception de ceux qui réclament le caractère de l'ordre ; et cependant je sens le besoin d'en avoir de plus grands encore, car ici les limites des juridictions sont incertaines et vagues puisqu'il y a controverse entre les évêques de Baltimore et de Québec au sujet du terrain soumis à leur autorité respective. Je ne sache pas en conséquence de juridiction plus opportune et plus nécessaire que celle qui serait exercée directement par le Saint-Siège. D'ailleurs le sacrement de confirmation est complètement ignoré dans ces contrées. »

En 1808, les autorités d'Irlande, comme je l'ai dit plus haut, firent nommer à l'évêché de New-York, à l'insu de Mgr Carroll le Père Concanen, prêtre irlandais ; en 1814, son successeur, le Père Connolly fut promu de la même manière et par les mêmes intermédiaires étrangers. Le vicaire général d'Armagh en Irlande, le père Conwell, sujet anglais, succéda à Mgr Egan à Philadelphie en 1819. Richmond eut pour évêque en 1820, le père Kelly, supérieur du séminaire de Kilkenny encore en Irlande, et la même année, comme nous le verrons plus bas, un prêtre du diocèse de Cork, de la même contrée, fut nommé au siège de Charleston.

Il semblait donc à peu près admis que l'Eglise naissante d'Amérique n'était point encore capable de trouver chez elle la direction pastorale qui lui était nécessaire. L'indépendance de toute sujétion étrangère (et l'obéissance au Souverain Pontife ne

(1) Cette préfecture devait coïncider avec la formation d'une colonie sur les bords du fleuve Scioto dans l'Ohio ; dom Didier, un moine bénédictin était le candidat proposé.

Digitized by Google

peut en aucune manière s'appeler de ce nom) fut, à vrai dire la cause pour laquelle Mgr Carroll ne cessa de combattre. Il ne pouvait admettre que des influences autres que celles de Rome eussent une voix prépondérante dans les destinées de l'Eglise de son pays. Une source de tristesse, qui empoisonna les dernières années de ce saint prélat, fut de penser que Rome semblait avoir retiré de lui et de ses collègues dans l'épiscopat, la la confiance à laquelle ils avaient droit, et préféré à leurs conseils, ceux d'étrangers qui ne pouvaient avoir une connaissance juste et complète des besoins de l'Eglise aux Etats-Unis. Ces douleurs patriotiques et apostoliques ébranlèrent sa santé. Mgr Carroll commença à cette époque à donner des signes évidents de diminution de forces. Il mourut en 1815. Fécond avait été son épiscopat, et plus merveilleux encore le gage qu'il donnait du progrès certain du catholicisme dans un avenir prochain. Un archevêché, quatre sièges suffragants, un évêché aux bords du Misssissipi, qui n'était pas sous la juridiction métropolitaine de Baltimore, un séminaire, un noviciat et un scholasticat, deux collèges, plusieurs couvents, le commencement d'une presse catholique et les débuts d'une littérature religieuse pleine de promesses (celle de M. Richard dans le nord-ouest, et des Pères Jésuites à Washington), un clergé de plus de cent prêtres, une extension réelle de l'église au sud et à l'ouest, par l'émigration qui commençait déjà à se faire sentir, une liberté religieuse mieux comprise, qui pénétrait de plus en plus dans la nation et se manifestait dans les constitutions des états comme dans les jugements des tribunaux : tel est le noble bilan dont se glorifie le catholicisme aux Etats-Unis sous l'épiscopat de Mgr Carroll. Ce prélat qui fut le fondateur de la hiérarchie ecclésiastique en Amérique, apparut sur sur la scène lorsque le ciel était encore obscur et plein de menaces d'orage pour l'Eglise au-delà de l'Océan ; il prit son vol vers la récompense éternelle, à l'heure où un soleil bienfaisant commençait à verser sur cette même Eglise ses rayons de lumière et de chaleur.

Mgr Carroll, grand patriote et grand homme d'Eglise, donna au catholicisme dans son pays, malgré les éléments disparates dont il se composait, cette unité forte que ni les vicissitudes

Digitized by Google

du temps, ni les influences de l'immigration n'ont pu détruire. Son patriotisme et sa foi d'apôtre sont un précieux héritage et une inspiration d'idéal qu'il serait difficile au clergé américain d'oublier ou de ne point sentir ! (1)

(1) Nous ferons dans le prochain article une analyse plus intime du premier synode de Baltimore, dont nous n'avons pu que donner ici un trop court résumé.

(*A suivre*) ANDRÉ.

Digitized by Google

DEUX CONFESSEURS DE LA FOI AU XVI^e SIÈCLE

JOANNES & OLAUS MAGNUS

ARCHEVÊQUES D'UPSAL

Suite (1)

J. Magnus s'étendait ensuite sur les remèdes opportuns, qui auraient empêché un si grand mal, à condition d'être employés plus tôt ; il s'efforça de persuader les cardinaux des mesures qu'on devait prendre sans retard ; faisant ressortir dans ce but la Primauté du S. Siège, son zèle pour ramener les hérétiques et les schismatiques à l'unité dans tout le reste de l'Europe, il montrait la lourde responsabilité qui pèserait sur le Pape et le Sacré-Collège s'ils ne tentaient d'arracher à la mort éternelle un si grand nombre d'âmes. Voici les remèdes qu'il proposait, en s'illusionnant peut-être sur leur efficacité comme sur la facilité de l'exécution ; d'abord, que le S. Siège condamnât la traduction suédoise du Nouveau Testament, corrompue en mille endroits par les hérétiques ; que le Pape et l'Empereur, dans leurs consistoires respectifs, annulassent également les décrets de Vesteras (1527) et d'Orebro (1529), comme hérétiques, contraires au droit divin et humain ; enfin qu'on lui permît de choisir et de consacrer ses suffra-

(1) Voir le numéro d'août.

Digitized by Google

gants, pour déposer ensuite avec prudence, et au besoin avec autorité, les pseudo-évêques luthériens.

Ces articles lui semblaient si raisonnables qu'on aurait dû les accorder spontanément (*priùs concedi quàm peti debuissent*) ; mais les cardinaux, sans manifester d'approbation ni de blâme, ajournèrent la chose au prochain Concile.

L'archevêque fut si désappointé qu'il regretta d'être venu à Rome, et prêta l'oreille aux bruits qu'on faisait circuler contre la convocation du Concile : beaucoup de gens croyaient qu'il n'y en aurait point « *causam verà non explicabant, sed magis, ut solet, susurrabant* ».

On sait en effet que sous Clément VII la Cour romaine était opposée à l'idée d'un Concile ; sous Paul III et plus tard, les obstacles vinrent au contraire des princes et des Réformés.

Cette fois, les pronostics de J. Magnus allaient être démentis, du moins en apparence, car le Concile fut effectivement convoqué pour le mois de mai 1538.

Sur les instances de plusieurs cardinaux, le Pape remit à l'archevêque cinquante écus d'or, qui lui servirent à acheter trois chevaux ; il compléta son équipage grâce à des emprunts faits à ses amis, car le besoin l'avait forcé de vendre ses anciennes montures ; il quitta donc cette fois encore cette Ville « *pro quâ tot labores ab adolescentiâ sustinuerat* », afin d'aller au devant de nouvelles épreuves, « *durissima quæque pro Christi fide subire paratus* ». Après un pénible voyage, il arriva le 30 avril aux portes de Vicence, où l'abbé du monastère des SS. Félix et Fortuné fit grande difficulté de le recevoir, même pour une seule nuit. Le lendemain un noble personnage de la ville, Léonard de Porto (*a Portu*), sans doute un magistrat (Olaus l'appelle « *primus Vicentinorum* ») vint s'excuser auprès de lui de la dureté de l'abbé, et le fit loger chez les Franciscains de S. Laurent ; épuisé de fatigue, et dégoûté par la mauvaise nourriture des auberges italiennes, « *noxiis cibis et corruptis vinis in itinere* », désolé surtout par le spectacle des maux de l'Eglise « *ex illâ nunquam satis deplorabili christianæ religionis ruinâ* », le pauvre archevêque tomba gravement malade et dut s'aliter pour deux mois. C'est alors qu'il reçut la visite du célèbre Giberti, l'ancien secrétaire de Clé-

Digitized by Google

ment VII, alors retiré dans son diocèse de Vérone, où il prodiguait ses richesses aux orphelins, aux veuves, aux étrangers, bref à tous les nécessiteux, se contentant pour lui-même de la vie la plus austère, « *solâ frugalitate vivendi sibi retentâ* ». Il trouva J. Magnus gisant sur un peu de paille, et touché jusqu'aux larmes d'un tel dénuement, il lui procura une couche un peu plus confortable « *ubi commodiùs et honestiùs jaceret* ». Ses libéralités ne se bornèrent pas là : quand le malade fut rétabli, Giberti lui donna des vêtements et de l'argent, près de 200 ducats dans le cours de l'année 1538-1539, et il lui écrivit qu'il ne l'abandonnerait jamais, fût-il délaissé de tout le monde. Cependant les Légats du Pape, les cardinaux Campège, Simoneta et Aleandro (*Brundusinus*) arrivèrent à Vicence, le 12 mai 1538, et J. Magnus leur fit écrire aussitôt à tous une lettre collective, et à chacun en particulier, « *conjunctim et divisim* ».

Par une exagération bien excusable, il y déclarait que le triste état des pays du Nord suffirait à motiver la réunion d'un Concile général ; son devoir lui prescrivait donc d'attirer là-dessus l'attention des Légats : plusieurs évêques massacrés, d'autres mis en prison, ou condamnés à l'exil, en tout 24 diocèses vacants, telle était la condition de ces contrées, menacées d'un prompt retour au paganisme.

Les larmes et la maladie ne lui permettaient pas d'en dire davantage, mais il suppliait les Légats, « *per viscera Jesu Christi* », de ne pas abandonner ces malheureux peuples, et de leur témoigner du moins que les chefs de la chrétienté prenaient part à leur détresse. La postérité saurait sans doute quel accueil avaient reçu les prières de l'archevêque, et quelle consolation il rapporterait à ses ouailles déchirées par des loups infernaux ; si (ce qu'à Dieu ne plaise !) il devait repartir sans cette consolation, il prenait à témoin le Ciel et la terre qu'il était innocent de cette affreuse blessure (*tam atrox vulnus*) infligée à l'unité catholique, unité qu'il recommandait de toutes ses forces à leur sollicitude.

Cette lettre est datée du 27 mai (*Vita*, p. 85).

Dès le 14, c'est-à-dire au lendemain de l'entrée solennelle des Légats, à laquelle sa maladie l'avait empêché d'assister. J. Magnus s'était adressé directement à Aleandro, à peu près

Digitized by Google

dans le même style ; s'excusant de ne pouvoir l'aller trouver en personne, il le suppliait, ainsi que ses collègues, d'aviser promptement le Pape de l'état déplorable des royaumes du Nord et de sa propre détresse « *ut et arduissima negotia Aquilonarium Regnorum, quæ hic proponenda habeo, in postremis non derelinquat, nec me in tot difficultatibus laborantem opportuno auxilio destitui patiatur* ». La chose demandait à être exposée plus longuement, et si Aleandro le désirait, l'archevêque était prêt à narrer une fois de plus « *quanquam invitus* », cette triste histoire, capable, ajoutait-il, de toucher les cœurs les plus endurcis « *ad quam etiam ethnicorum corda in compassionem duci possent.* » Pour lui, il était résolu à ne point se relâcher de sa sollicitude pastorale, et à n'encourir le reproche de négligence ni devant Dieu ni devant les hommes (1).

Les Légats se bornèrent d'abord à des réponses assez vagues,

(1) Florence, *Mss. Cerviniani*, t. IV, f° 83.

On trouvera des détails intéressants sur les préliminaires du Concile de Vicence, sur l'entrée des Légats, qui logèrent la veille au monastère bénédictin des S. S. Félix et Fortuné, ainsi que sur les causes de la prorogation du Concile, dans les publications suivantes : *Atti del R. Instituto Veneto*, série 6, t. VII, an. 1889 (article du professeur Morsolin, le biographe du célèbre auteur Vicentin, Giorgio Trissino), et : *Nuovo Archivio Veneto*, an. II, t. III, p. 77 (article de M. Capasso, avec documents tirés des Archives de Parme) et t. IV (an. 1892), p. 5-29 (nouvel article de M. Morsolin). On y a reproduit le procès de trois individus, qui le jour même de l'entrée des Légats, avaient dérobé une somme considérable à un gentilhomme du cardinal Campège.

M. l'abbé Rumor, conservateur de la Bibliothèque Bertoliana, à Vicence, a également publié, en 1881, deux lettres d'un chanoine de Vicence, Gualdo Hieronimo, sur l'ouverture du Concile.

C'est à l'obligeance du savant bibliothécaire que nous devons les indications ci-dessus.

Dès le 9 janvier 1538, le Nonce de Venise, Verallo écrivait au cardinal Farnese qu'un évêque de Danemark (*Dacia*) était allé à Vicence, avec mandat d'y représenter d'autres évêques, empêchés, et il pensait que ses collègues l'y rejoindraient bientôt.

Il s'agit apparemment de la première arrivée de J. Magnus en Vénétie, au cours de l'été de 1537.

Dans le récit de l'entrée solennelle des Légats, adressé par eux au Pape le 13 mai 1538, on lit que l'archevêque d'Upsal « Gotto », venu de Rome pendant la Semaine Sainte, n'a pu se trouver à la cérémonie, étant malade dans son lit. Toutes ces pièces figurent dans le travail de M. Capasso.

Digitized by Google

il fallait attendre des jours meilleurs, et on ne pouvait prendre de mesures efficaces alors qu'on était si éloigné de Rome.

Le chagrin de J. Magnus fut au comble lorsqu'un décret du Pape prorogea le Concile à l'année suivante ; cependant il ne décourageait pas ; à peine guéri, il multiplie les instances auprès des Légats, les suppliant avec larmes de tenir au moins une session pour condamner le Recès de Vesteras ; on tâchait de le faire patienter en lui disant qu'avec le temps tous les méchants seraient confondus (*omnis iniquitas oppilabit os suum*), mais il était tenace : jadis, au Concile de Bâle, l'ambassadeur d'Eric, roi de Danemark, de Suède et de Norvège, le célèbre Nicolas Ragvaldi, alors évêque de Vexiö, et bientôt après archevêque d'Upsal, avait prononcé devant les Pères un fastueux panégyrique des peuples scandinaves, qu'il identifiait sans hésiter avec les Goths vainqueurs de Rome (1).

L'impression avait été si grande que le Concile avait non seulement confirmé la promotion de Ragvald à Upsal, mais l'avait exempté de toute juridiction étrangère (à savoir celle du primat de Lund), avec le privilège de nommer, de confirmer et de consacrer tous ses suffragants.

J. Magnus se flattait-il de remporter un pareil triomphe? Toujours est-il qu'il mit sous les yeux des Légats ce fameux discours, afin de leur montrer qu'on ne devait pas négliger des peuples qui pourraient bien, à l'exemple de leurs ancêtres, causer de graves embarras à l'Eglise romaine, à l'Empire et aux autres nations d'Europe.

Moins d'un siècle plus tard, Gustave-Adolphe devait se charger de justifier cet avertissement prophétique.

Les Légats n'y furent pas absolument insensibles ; Olaus dit que la proposition de son frère fut insérée dans les Actes officiels, et c'est sans doute sous cette impression qu'ils écrivirent au cardinal Farnèse, neveu et secrétaire d'Etat du Pape, le 23 juillet 1538, en l'absence de leur collègue le cardinal Campège, qui était aux bains ; Farnèse avait écrit de Gradoli à

(1) On en trouvera le texte latin dans l'*Historia Metropolitana* de J. Magnus. (*S. R. S.*, t. III,-II, p. 64.)

Ces initiales désignent le recueil des *Scriptores Rerum Suecicarum*, publié à Upsal.

Digitized by Google

Campège, le 14 juillet, et il était déjà question dans cette lettre de J. Magnus ; aussi les Légats informent-ils le cardinal qu'on a chargé Me Jean de Montepulciano (1) de payer cent écus à l'archevêque ou à son délégué ; l'ordre a dû être exécuté de suite, et l'archevêque verra de la sorte combien le Pape est disposé à se montrer libéral à son égard ; d'ailleurs il en est digne, et les Légats le qualifient de « prélat intelligent et bon, qu'ils ont trouvé plein de courage et de zèle (*prontissimo e animoso*) et qu'ils ont engagé à persévérer dans ses démarches ordinaires pour le service de Dieu, du S. Siège et de l'Eglise universelle » (2).

Le 5 août suivant, dans sa réponse à Aleandro, Farnèse disait encore un mot des affaires de l'archevêque d'Upsal, renvoyant pour le détail à une lettre commune qu'il venait d'adresser aux Légats (3). Peu de jours après, Aleandro quittait Vicence afin de remplir son ambassade en Autriche ; Simonetta fit de même et l'assemblée se trouva dissoute sans avoir eu d'existence officielle ; aux instances réitérées de Paul III le Sénat de Venise avait fini par opposer un refus bien net, motivé par la crainte d'une attaque des Turcs et aussi du déplaisir de François Ier, alors allié de la Sérénissime République.

J. Magnus était arrivé le premier à Vicence ; il en partit le dernier, après les Légats et tous les autres évêques, vers la mi-septembre, 1538. Il n'osait plus guère compter sur le Concile ; cependant il accepta l'offre généreuse du patriarche de Venise, Jérôme Quirini, qui lui proposait de l'accompagner

(1) Jean Ricci, de Montepulciano, était camérier et trésorier pontifical à Naples ; on l'avait envoyé à Venise pour traiter de la Ligue contre le Turc et préparer le Concile de Vicence ; à la fin de 1539, il se rendit en Espagne auprès de Charles-Quint, pour protester contre le Recès de Francfort et la conduite suspecte de l'archevêque de Lund, qui en avait été le principal artisan. M. Baumgarten a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Madrid, le texte italien de l'instruction donnée à Montepulciano. (*Geschichte Karls*, v, t. III, p. 366, cf. *Nunziatur Berichte*, t. IV (Légation d'Aleandro), p. 163.

Ricci devint ensuite évêque de Siponto (en 1544), administrateur de Chiusi (1545), cardinal (1551), archevêque de Pise (1567), évêque suburbicaire d'Albano (1570) et de Sabine (1573). Il mourut en 1574.

(2) J'ai transcrit ce texte aux Archives de Parme.

(3) Nunziaturberichte, t. III, p. 120-121.

Digitized by Google

à Venise et d'y attendre une convocation ultérieure ; il y resta jusqu'en 1541, logé fort honnêtement chez le patriarche, et défrayé par lui de la façon la plus libérale ; c'était d'autant plus nécessaire qu'une famine rigoureuse sévit alors en Vénétie, et Olaus déclare que son frère serait mort « *cum suâ familiolâ* s'il avait été privé de ce secours (1).

En effet les nobles et riches Vénitiens, qui lui rendaient de fréquentes visites, se contentaient de lui témoigner leur sympathie par de bonnes paroles (*nihil ab eis nisi verba compassionis per triennium accepit*).

Ce séjour dans une ville dont la situation exceptionnelle entre la terre et les eaux devait rappeler aux exilés Stockholm et la patrie ingrate, fut pour les deux frères comme une halte bienfaisante au milieu de leurs épreuves continuelles ; c'est là que J. Magnus composa son grand ouvrage sur l'histoire du Nord, et Olaus la belle carte marine qui devint le point de départ de sa vaste encyclopédie septentrionale ; nous aurons à y revenir à la fin de ce travail, mais il faut achever d'abord le récit des dernières pérégrinations de l'archevêque d'Upsal.

Il connut sans doute à Venise le groupe de réformateurs catholiques dont S. Ignace avait fait partie quelques années

(1) Quirini était fils d'un marchand de Venise, et il avait lui-même exercé le commerce à Constantinople avant d'entrer chez les Dominicains, dont il devint Provincial ; élu patriarche en 1524, il donna l'exemple de toutes les vertus religieuses ; en 1541, il prit un coadjuteur, nommé Victor Puteolanus, et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en 1554 ; il est enseveli chez les Frères Prêcheurs de S. Dominico di Castello.

Nous tirons ces détails de son Oraison funèbre, prononcée par un clerc vénitien, Antonio Stella (*Bibliothèque de S. Marc, Misc.*, v. t. CLIII (2380), qui cite en ces termes le témoignage rendu par J. Magnus au mérite de Quirini « *illud perpetuis litterarum monimentis ad posteros Joannes cognomine Magnus, scriptor historiarum gravissimus, in suis de Gothis commentariis, testatum reliquit* ». Cf. Capellari, « *Campidoglio Veneto* », qui donne l'épitaphe du patriarche.

Nous avons vainement recherché à Venise, aux Archives des Frari du Musée Correr et de la bibliothèque Querini, des traces de ses relations avec J. Magnus ; à l'Archivio Vaticano, nous avons trouvé de lui deux lettres, l'une à Clément VII pour lui annoncer son élection (*Lettere Principi*, vol. II, f° 322, du 31 octobre 1524), l'autre à Paul III, qu'il félicite de son élévation à la tiare (*Ibid.*, vol. VIII, f° 324, de Bologne, du 10 décembre 1534, autographe).

Digitized by Google

auparavant, et dont les cardinaux Contarini et Carafa (le futur Paul IV) étaient les membres les plus éminents. Nous l'avons vu déjà lié à Rome avec ces deux derniers, qu'il y rejoindra bientôt; le Concile formait l'objet prinicpal de leurs préoccupations ; dans une lettre du 13 juillet 1539 (1) à son ami Dantiscus, J. Magnus exprime les craintes qui l'agitaient : l'Europe n'est pas tranquille, Venise redoute une attaque des Turcs ; on perd l'espoir du Concile.

L'exilé se recommande au roi de Pologne et sollicite un bénéfice pour son frère Olaus; il s'agissait probablement d'une affaire déjà traitée en cour de Rome, car nous voyons une lettre de Sigismond au cardinal de Pistoja, protecteur du royaume, datée de Cracovie, le 8 mai 1539, contenir des plaintes amères au sujet de certaines intrigues qui tendent à le priver , lui et la reine, de leur droit de présentation, et cela en faveur d'un certain Olaus « *in Olai cujusdam e Suecia gratiam* » ; et il prévient le cardinal contre un chanoine de Warmie, Alexandre Scultet, qui intriguait, à Rome, au préjudice de ses collègues, et d'Hosius (le futur cardinal, et Légat en Pologne) que Sigismond recommande à son correspondant (2).

Nous verrons l'affaire se prolonger durant les années suivantes. J. Magnus est aussi en rapports avec le cardinal Sadolet, le célèbre humaniste, et ami de Clément VII, alors retiré dans son diocèse de Carpentras ; en décembre 1538, celui-ci répond qu'il n'est pas surpris de la prorogation du Concile, et qu'il la juge, comme lui, funeste aux intérêts de l'Église ; de tous côtés on lui annonce l'audace croissante des hérétiques, qui augmente avec le nombre de leurs adhérents. Sadolet ne voit guère de remède ; le Pape a pris cette mesure sous la pression des princes, qui conseillent d'attendre une époque plus favorable, où la chrétienté aura moins à craindre des Turcs et des ennemis de la foi. Pour lui, tout en partageant les regrets de J. Magnus, il s'estime heureux d'être en un port tranquille, de gouverner son petit troupeau,

(1) *Bibl. d'Upsal, H.* 155.
(2) Florence, *Archivio di Stato, Mss. Cerviniani*, vol. XXVIII, nº 5.

Digitized by Google

et de vaquer à l'étude des saintes lettres (il composait alors ses commentaires sur S. Paul), et ne pouvant défendre la foi par l'autorité ni par les richesses, il s'efforce par ses écrits et par ses veilles de la rétablir dans son ancienne dignité.

Néanmoins il ne manquera pas de recommander à Rome la cause de l'archevêque d'Upsal, par l'intermédiaire de Contarini, dont il vante la doctrine et la religieuse intégrité (1).

J. Magnus s'était déjà adressé directement au Pape ; ne recevant point de réponse, et perdant tout espoir du Concile, fatigué d'une situation que la générosité du patriarche Quirini n'empêchait pas d'être humiliante et précaire, il écrivit à Paul III, le 20 octobre 1540, pour lui demander la permission de passer en Allemagne et en Pologne l'année suivante ; il pensait y voir Charles-Quint, son frère Ferdinand et le roi Sigismond ; peut-être qu'à l'exemple des souverains catholiques d'autrefois, ceux-ci consentiraient à réprimer l'hérésie par la force. Comme ces grands intérêts « *quæ hactenus promovi, et nunc et deinceps vitâ comite promoturus sum* », disait fièrement l'archevêque, touchaient davantage encore le S. Siège que sa propre personne, il suppliait le Pape de ne pas lui refuser « *quantululamcunque portionem de pane Christi* », au moins de quoi subvenir aux frais du voyage. Il rappelait les longs travaux et les persécutions endurés pour la cause de l'Église, le dénuement de son exil, les nouveaux périls qu'il allait affronter parmi les hérétiques. Ceux qu'on avait chargés de le secourir (probablement ce Jean de Montepulciano dont parle la lettre citée du cardinal Farnese), ne lui avaient pas donné une seule obole depuis trois ans ; il n'avait rien à attendre des revenus de son siège ; sa misère était donc extrême, et il s'en affligeait surtout parce qu'elle mettait obstacle à son zèle pour le rétablissement de la religion dans le Nord. En terminant, il se recommandait avec confiance à la libéralité du Pontife, qu'une pareille cause ne pouvait laisser indiffé-

(1) *Opera Sadoleti*, t. I, p. 277.

Il écrivit, en effet, le 24 décembre suivant, à Contarini, pour lui recommander J. Magnus. Cf. Dittrich « *Contarinis Leben und Regesten* », 2 v. Braunsberg, 1881, p. 120 du Regeste.

Digitized by Google

rent, et formait des vœux pour sa prospérité dans ces temps si difficiles. Cette fois, la réponse fut immédiate, et dès le 20 novembre 1540, Bembo écrivait à J. Magnus que le cardinal de S. Croix, Marcel Cervin, dont le crédit n'était pas moins grand que sa sympathie pour l'archevêque, avait joint ses instances à celles de Bembo, en sorte que le Pape, rempli d'estime et de bienveillance à l'égard d'un homme aussi digne d'intérêt, commandait à J. Magnus de venir aussitôt à Rome ; c'est là qu'il pourrait le mieux plaider sa cause et servir l'Eglise ; le Pape se chargerait de lui assurer un entretien convenable à sa dignité. Sous quelle forme, Bembo ne le savait pas encore, mais il engageait l'archevêque à accélérer ses préparatifs, afin de témoigner sa déférence au Pape, et à de nombreux prélats qui désiraient vivement le connaître ; il terminait de la façon la plus gracieuse « *Venies quidem certè omnibus gratus et exspectatus, mihi imprimis exspectatissimus et gratissimus* ».

Le 18 décembre, seconde lettre : Bembo espérait que l'argent destiné par Paul III à J. Magnus était arrivé à Venise ; il fallait donc partir de suite, car le Pape voulait le voir à Rome avant de se rendre lui-même à Ancône et à Bologne, c'est-à-dire dans moins de cinquante jours ; il souhaitait conférer à loisir avec l'archevêque, et le pourvoir d'une dotation suffisante. C'était à celui-ci de confirmer par sa promptitude les bonnes dispositions du Pape.

Le cardinal Pole n'était pas moins pressant ni moins prodigue d'espérances : le 21 novembre, il écrit à J. Magnus qu'il a reçu ses lettres par l'intermédiaire d'un médecin espagnol, Jean Ferdinand de Carthagène, ancien familier du défunt cardinal de S. Croix (Quiñonez), lequel avait prié Pole de remplir en cette occurrence l'office que son patron n'aurait pas refusé à l'archevêque d'Upsal.

Pole connaissait déjà les mérites de J. Magnus, et les titres acquis par lui à la reconnaissance de l'Eglise ; il s'était donc empressé de le recommander au Pape, et celui-ci était allé au devant de ses désirs avec une bienveillance marquée ; cependant le S. Père n'approuvait pas que Joannès quittât l'Italie ; il l'engageait plutôt à revenir à Rome ; d'ailleurs le Nonce de Venise avait mandat de transmettre des instructions détaillées ;

Digitized by Google

Pole se contentait donc de tenir ses services à la disposition de J. Magnus, dont les intérêts et la dignité ne lui étaient pas moins chers que les siens propres ; en agissant ainsi, il croyait remplir son devoir de fils dévoué de l'Église envers un de ses plus vaillants défenseurs.

Malgré tout ce qu'il y avait de flatteur dans ces divers messages, l'archevêque ne se décida pas volontiers à quitter Venise ; il relevait d'une longue et pénible maladie, la saison n'était pas favorable aux voyages, et il se rappelait l'inutilité de ses précédentes démarches à Rome ; cependant, par obéissance, il se mit en route ; lorsqu'il était sur le point de s'embarquer plusieurs gentilshommes vénitiens témoignèrent hautement la compassion que leur inspirait cet archevêque exilé, déjà éprouvé par tant de tribulations, et forcé de partir en un pareil moment. Olaus, en mettant le pied sur le navire, ne put s'empêcher de dire à quelques chanoines qui étaient là : « Voyez comment des hommes vivants descendent au sépulcre ! »

En effet, la traversée de Venise à Pesaro fut extrêmement pénible, au cœur de l'hiver, le long d'une côte inhospitalière (*importuosum littus*) ; la route de Pesaro à Rome ne fit pas moins souffrir le pauvre archevêque ; on dut le porter sur les épaules de ses compagnons ; enfin le 23 janvier 1541, on arrivait à Rome, à l'hôtellerie du Soleil, tout près de S. Pierre ; dès le lendemain, Bembo et Pole accoururent pour consoler leur ami ; le Pape, alors absent de la ville, mais informé par le cardinal Cervin, prescrivit à son secrétaire Duranti, évêque d'Alghero, de loger J. Magnus à l'hospice de S. Spirito in Sassia, dont le supérieur eut ordre de pourvoir à son entretien. L'archevêque y fut conduit par un certain Lazare, domestique de Duranti ; à la vue du logement qui lui était préparé, quelques petites pièces (*camerulas*), au milieu des malades, pensionnaires de l'hospice, il demanda en soupirant si cela répondait aux magnifiques promesses du Pontife. Peu de jours après, celui-ci le faisait appeler au château S. Ange, et lui prodiguait de nouveau les paroles de consolation et d'espérance, louant son inébranlable fidélité à la religion, et l'assurant qu'il n'aurait pas à regretter d'être venu. L'exilé reprit un peu courage, et

Digitized by Google

s'arma de patience pour attendre l'effet de ces agréables discours ; le Carême se passa de la sorte, « *in cujus tempore quam tenuiter ei et paucis suis familiaribus provisum fuit, Deo qui laborem et dolorem considerat judicandum relinquo* », dit le biographe avec une réserve assez significative. Au bout de trois mois, il écrivit à un conseiller du roi des Romains, l'évêque de Gurk (1), pour lui demander du secours.

Sa détresse était si grande qu'il n'osait paraître aux cérémonies de la chapelle papale avec les autres prélats. Le jour de Pâques (17 avril) il reçut enfin de Paul III une somme de 30 écus, et autant le lendemain, du cardinal Farnèse, juste de quoi payer ses dettes.

C'est alors que deux médecins espagnols (dont l'un était sans doute ce Jean de Carthagène cité par la lettre du cardinal Pole), qu'Olaus ne manque pas de comparer, vu les circonstances, aux amis de Job, vinrent lui rendre visite ; le repas commençait à peine que, suffoqués par le mauvais air, ces deux médecins ouvrirent toutes les fenêtres de l'appartement, et sans s'occuper des mets, qui étaient fort grossiers (*nec cibis intenti grossioribus*), ils ne pouvaient trop s'étonner de voir un si grand prélat dans une chambre aussi misérable (*ubi ara et mensa, lectum et cloaca simul essent*) et ils lui disaient : « Si vous n'importunez pas continuellement ceux qui devraient pourvoir à vos besoins, vous mourrez au milieu de ces ordures (*in iis sordibus*). »

Après ce triste repas (*prandio vel potius planctu deducto*), ces médecins ne purent s'empêcher de représenter à plusieurs cardinaux combien le dénuement de ce noble exilé faisait peu d'honneur à l'hospitalité romaine, jadis célèbre dans le monde entier, même au temps des païens ; on voyait alors les hommes les plus illustres et des princes même venir y chercher un asile pour leur plume ou pour leur liberté (*suam libertatem vel calamum confidentes*). Maintenant on y voyait un généreux

(1) Ce personnage qu'Olaus appelle Antoine de Salamanque, est sans doute, Antoine de Hoyos, qui fut évêque de Gurk (en Autriche), de 1533 à 1551.

Digitized by Google

confesseur de la foi réduit à la condition des malfaiteurs, qui disent : « Allons au moins demeurer à l'hôpital ».

Joannès lui-même était réduit à tendre la main, et le cardinal Fregoso, de l'illustre famille gênoise de ce nom, en lui offrant 25 ducats, ne craignit pas de dire avec larmes : « Que Dieu pardonne au Pape ! il lui suffirait d'un mot pour vous consoler dans vos si justes plaintes. » Mais la générosité n'était pas le défaut des Farnèse ; en vain d'autres cardinaux multiplièrent les instances ; de plus en plus malade et languissant, Joannès écrit le 7 juillet 1541 à son ami Marcel Cervin : « Au milieu de mes afflictions, je n'ai d'espoir qu'en vous : voilà trois mois que je suis à Rome sans savoir pourquoi on m'a fait quitter Venise, où je jouissais de la libéralité du patriarche, et cela au cœur de l'hiver ; je ne souffre pas moins des incommodités de cet hopital, où le mauvais air et d'autres désagréments que l'honnêteté ne me permet pas d'expliquer en détail me deviennent chaque jour plus insupportables. Je vous supplie donc, par la Croix de Jésus-Christ, d'obtenir au plus tôt que Sa Sainteté me délivre de ces embarras, ou bien me permette de retourner à Venise. »

Même prière à Bembo, qui lui avait donné de si belles espérances : « Au lieu d'essuyer mes larmes, je trouve à en verser de nouvelles... J'aimerais mieux émigrer dans un désert que de rester davantage ici... le Pape a mille moyens de me secourir, et je ne demande qu'à travailler pour le bien et l'honneur de la S. Eglise romaine... Les larmes ne me permettent pas de rien ajouter, et si je suis abandonné par vous et par nos autres amis (les cardinaux Carafa, Cervin, Carpi et l'ancien Nonce de Vienne, Morone), il ne me restera aucun sujet de me réjouir d'avoir été rappelé à Rome. »

Sur ces entrefaites, Cervin lui envoya un ouvrage imprimé à Louvain et dédié au Pape ; l'auteur, un chevalier portugais nommé Damien de Goes, s'était lié d'amitié à Danzig avec Joannès et Olaus Magnus, qui l'avaient renseigné sur les pays du Nord, et à la fin de son livre il rendait hautement justice à leur mérite (1).

(1) On lit, en effet, dans l'édition de Cologne (1602, p. 247 et 252

Digitized by Google

L'archevêque s'empressa de l'adresser au Pape, en y joignant de nouvelles instances, qui ne furent pas mieux écoutées. C'était le 13 juillet 1541 ; à la fin du même mois, Cervin le fit installer dans la maison de S. Michele in Borgo, dépendante et voisine de l'hospice S. Spirito ; c'était alors un grenier qui appartenait à l'évêque de Castro (1) ; l'air y était meilleur que dans l'hôpital, mais l'administrateur était le même et Olaus se plaint beaucoup de la dureté de ce personnage.

Joannès occupa cette demeure, qui devait être pour lui la dernière, le 1er août, si épuisé qu'on dut le porter sur les épaules de ses serviteurs, et qu'il ne s'introduisit pas sans peine dans sa chambre à coucher basse et étroite. Le 17, il sollicitait Cervin de ne pas laisser partir le Pape, qui s'absentait de Rome, avant qu'il eût obtenu quelque consolation pour l'exilé (*humillimi exulis sui*).

Joannes avait six domestiques, qui l'avaient sans doute accompagné depuis la Suède et qui réclamaient à la fois l'arriéré de leur solde et des vêtements pour l'hiver ; de plus il avait fait certaines dépenses pour suppléer à la parcimoine des administrateurs de l'hospice, qui lui refusaient le nécessaire. Enfin l'évêque de Castro menaçait de le chasser de son asile, s'il n'en payait le loyer.

Le 18, même requête au secrétaire du Pape, l'évêque Duranti. « Jadis, écrivait tristement l'archevêque, toute la chrétienté servait de patrie aux fidèles affligés ; aujourd'hui notre unique patrie, c'est Rome, à cause de Sa Sainteté qui l'habite, mais si le S. Père s'en va de la sorte, je serai désolé de voir cette Rome, commune patrie du genre humain, deve-

de cet ouvrage intitulé : « *De Rebus hispanicis, indicis, aethiopicis*, etc. » une description de la Laponie, avec un chapitre intitulé : « *Deploratio Lappianae gentis* », où Damien a certainement utilisé les indications des deux frères.

Cf. *Hist. Metrop., op. cit.*, p. 88.

(1) Louis Magnaschi, évêque de Castro le 24 septembre 1535, fut transféré à Assise le 29 juillet 1543 ; il y mourut en 1552 ; ce doit être à l'occasion de son déplacement qu'il vint à Rome si mal à propos pour J. Magnus.

Après l'assassinat du dernier évêque de Castro, en 1650, le siège fut transporté à Acquapendente, dans les Etats de l'Eglise. Cf. Gams « *Series Episcoporum* », p. 660.

Digitized by Google

nir un lieu d'exil pour moi seul, quoique je n'ai démérité en rien. Je vous prie donc « *instanter, instantius et instantissime* » (c'est la formule reçue pour la pétition du pallium archiépiscopal) de vous y employer au plus tôt, d'une manière efficace, afin qu'après m'avoir fait appeler ici, au cœur de l'hiver par des lettres si bienveillantes, signées de plusieurs cardinaux, Sa Sainteté ne me laisse pas plongé dans une telle détresse. » Paul III se rendait à Bologne, alors gouvernée par le cardinal Ferrerio, évêque d'Ivrée, ancien Nonce en France, et qui paraît avoir eu déjà des rapports avec J. Magnus, car celui-ci lui écrivant, le 4 septembre 1541, s'excuse d'avoir interrompu leur correspondance, attendant qu'il pût lui annoncer quelque amélioration dans ses affaires. Le 10 septembre, il revient à la charge demandant que le Pape avise à ses nécessités, car il y va de l'honneur du S. Siège.

C'est avec les mêmes dispositions qu'il mande, le 17 septembre, à son vieil ami le patriarche de Venise, que n'ayant rien d'heureux à lui communiquer au sujet des intérêts de l'Eglise, objet de leurs communes sollicitudes, il a mieux aimé se taire (*potius nullas quam inanes litteras scribere*), et le seul objet des présentes est d'apprendre à Quirini que l'archevêque continue à porter dans sa chair, pour le rétablissement de la foi chrétienne « les épines, les aiguillons et les stigmates de N.-S. Jésus-Christ ». Finira-t-on par alléger sa peine? il ne semble plus guère y compter, après tant de vaines promesses et de prières inutiles.

A Giberti, l'évêque de Vérone, qui allait le précéder dans la tombe (il mourut le 30 décembre 1543), il dit sur un ton de résignation touchante : « Pourquoi ai-je quitté Venise, où j'étais si tranquille et si heureux? Vous vous rappelez que je différais mon départ, craignant que mon mauvais destin ne me réservât, au lieu de consolation, quelque nouveau sujet de larmes. Mais béni soit le Dieu du Ciel, qui ne permet pas qu'on m'inflige d'autres épreuves que celles-ci, que je puis facilement surmonter, par sa grâce ; je ne me plains pas de ces adversités, mais je déplore de ne trouver ni conseil, ni secours pour ces graves affaires de la religion, qui m'ont fait endurer tant de travaux. »

Digitized by Google

Ses illustres amis l'exhortaient à la patience, ne pouvant croire que la Bonté divine ne viendrait pas enfin le consoler. En octobre 1541, après des démarches toujours infructueuses, le pauvre prélat disait à Bembo que s'il avait prévu tout cela il aurait préféré mourir sous le glaive, sur le pont de Rialto à Venise. Bembo ému finit par faire entendre aux cardinaux qu'une pareille négligence couvrirait de honte la Cour Romaine, et au milieu de novembre, sur la proposition du cardinal de Carpi, le Sacré-Collège lui assigna une pension mensuelle de 15 ducats d'or (*de Camerâ*), et le cardinal trésorier de la Chambre apostolique, qui était Carafa, obtint à cet effet le consentement de tous ses collègues. Il insistèrent auprès du Pape, qui répondit que son intention était bien de récompenser les services de J. Magnus, afin qu'il ne regrettât plus d'être venu à Rome.

La première somme de 15 ducats (1) lui servit à payer ses domestiques, et le terme dû à l'évêque de Castro, lequel s'élevait à 12 écus d'or.

En 1542, nouvelle attente et nouveaux embarras : les créanciers réclamaient, l'hospice continuait à ne pas défrayer suffisamment l'archevêque ; il se tourne alors vers ses amis de Pologne ; on se rappelle qu'Olaus avait obtenu un canonicat dans le diocèse de Posen, vacant par la mort d'un certain Felix Naropinski ; on adressa les bulles, en bonne forme, à l'évêque (2), et au Chapitre, en même temps que J. Magnus écrivait au roi Sigismond pour lui rappeler ses bienfaits d'autrefois, et le conjurer de ne pas retirer sa faveur à des hommes qui voyaient s'accomplir en eux l'oracle de l'éternelle Vérité : «On vous chassera de ville en ville». Sigismond ne devait pas douter qu'en recevant le disciple, il recevrait les envoyés du Fils de Dieu lui-même.

Un ambassadeur polonais, qui vint à Rome en 1543, répon-

(1) Le mandat de paiement, délivré par Carafa au trésorier Bindo de Altovitis, est reproduit dans la *Vita*, *op. cit.*, p. 91. Olaus ajoute que pendant ses séjours au Concile, à Bologne et à Trente, il profita plus tard de la même libéralité.

(2) Sébastien Branicki, ancien évêque de Chelm, succéda en 1539, à Jean de Litevski ; il mourut le 6 mai 1544.

Digitized by Google

dit en effet que le roi avait pressé l'évêque de Posen de laisser en possession du bénéfice légitimement conféré à Rome un personnage aussi digne d'intérêt qu'Olaus, plutôt que de favoriser ses neveux et ses serviteurs, qu'il fallait pourvoir autrement. Mais ce prélat peu charitable s'y refusa toujours, et sans même répondre à Joannès, il notifia au procureur d'Olaus que les statuts du royaume excluaient, sous des peines sévères, les étrangers des bénéfices de Pologne (1).

De nouvelles lettres de Joannès à l'évêque et au roi n'obtinrent pas plus de succès ; en vain l'archevêque alléguait-il de son désir de retourner en Pologne pour y surveiller de plus près les intérêts de l'Église de Suède, en vain déclarait-il que le prédécesseur de Sébastien à Posen, l'évêque Jean, avait lui-même suggéré la promotion d'Olaus, rien n'y fit. « On nous reproche, répliquait-il fièrement, notre qualité d'étrangers et d'exilés, mais ce devrait être pour nous un titre de plus, car Votre Majesté sait bien que nous sommes exilés pour la foi ». Dans cette lettre, datée d'otobre 1543, il appelle encore la Pologne sa patrie d'adoption, sa patrie bien-aimée.

Ecrivant à l'évêque de Plocz (2), il lui représente que pendant son séjour à Danzig les évêques polonais l'encourageaient à ne pas laisser les pays du Nord tomber aux mains des hérétiques, et promettaient de le seconder dans cette entreprise ; maintenant, au lieu de l'aider, on ne lui témoigne de ce côté que rigueur et défiance, en menaçant de l'exil, de la prison et

(1) C'est aussi l'excuse que présentera Hosius répondant au cardinal Pole, qui lui avait recommandé Olaus pour un bénéfice « *Prohibetur sub penâ capitis ea conferre extraneis* ». Lettre du 23 mai 1546 citée au L. IX de la correspondance de Pole (t. IV, édition du cardinal Quirini. Brescia, 1752).

On trouve dans cet ouvrage une lettre de Damien de Goes au cardinal Pole, pour lui offrir son livre et demander les siens : il lui souhaite aussi le trône d'Angleterre ! on sait que Pole descendait par sa mère de la maison des Tudors.

Cf. notre étude sur Pole dans le *Bulletin de l'Archiconfrérie pour la conversion de la Grande-Bretagne* (Paris, Lecoffre, an. 1903-1904).

(2) Cette lettre ne dut pas arriver à destination, car l'évêque de Plocz, Jacques Buczacki, ancien évêque de Chelm, était mort le 6 mai 1542, et son successeur, Samuel Macieovski, ne fut élu qu'en 1544 ; il fut transféré presque aussitôt à Cracovie, où il mourut le 11 novembre 1545.

Digitized by Google

de la confiscation ceux qui prennent ses intérêts ; il en appelle de cette conduite aux évêques du monde entier, qui peuvent attester que c'est pour la religion qu'il a encouru tous ces maux.

Il sollicite également le primat de Pologne (1) et tâche de le piquer d'amour-propre en insinuant que l'Église de Pologne est tombée dans une grande misère si elle ne peut secourir un archevêque exilé, avec ses quelques compagnons d'infortune.

Cette fois, il fut entendu, et huit mois après le secrétaire du roi Sigismond, Martin Cromer (2), apportait à Rome une lettre de l'archevêque de Gnesen, invitant Joannès à venir en Pologne, où l'on pourvoirait volontiers à ses besoins. Ce fut Olaus qui reçut cette réponse, le 23 juin 1544, trois mois après la mort de son frère. Il ne peut s'empêcher de noter à cette occasion que le pauvre exilé et le riche évêque de Posen, «*inops archiepiscopus et opulentus episcopus Sebastianus*», se suivirent de près au tribunal de Dieu, celui-là étant mort le 22 mars, et celui-ci le 6 mai 1544.

Au milieu de toutes ces afflictions, Joannès entretenait une correspondance assidue avec nombre d'illustres personnages répandus à travers l'Europe, surtout en Allemagne, qu'il ne cessait d'exhorter à tout souffrir pour la foi, et certes il avait le droit de tenir ce langage auquel ses propres exemples prêtaient une singulière éloquence ; il admirait particulièrement le zèle et la science du célèbre controversiste saxon, Jean Cochleus, auquel il écrit le 20 avril 1542 pour le remercier d'un livre sur Théodoric, roi des Goths, et sur la liberté de l'Eglise, qui répondait aux préoccupations des contemporains, et qui avait été très apprécié des cardinaux Carafa, Sadolet, Bembo et Cervin ; tous reconnaissaient les services éminents de Cochleus, et Aleandro, sur le point de mourir, disait en lisant la lettre de ce dernier : « Le bon Cochleus doit attendre de Dieu

(1) Pierre Gamrath, transféré de Cracovie à Gnesen en 1540, mort le 27 août 1545.

(3) Cromer, qui est surtout connu comme historiographe de la Pologne, devint en 1570 coadjuteur du célèbre cardinal Hosius, auquel il succéda sur le siège de Varmie en 1579 ; il mourut en 1589.

Cf. de Noailles « *Henri III et la Pologne* », 3 vol., Michel Lévy, 1867.

Digitized by Google

plutôt que des hommes une récompense digne de ses grands travaux ». Ce n'était pas sans un mélancolique retour sur lui-même que le vieil athlète de l'orthodoxie devait faire cette réflexion (1).

Cependant le Concile, toujours attendu, toujours différé, semblait près de se réunir, et le 30 juin 1542, Joannes écrivait à Quirini que cette lumière si longtemps désirée venait enfin réjouir ses ténèbres (*me in tenebris ambulantem non parvâ letitiâ affecit*). On le convoquait pour le mois de novembre, et si cette louable et nécessaire entreprise échouait une troisième fois, on ne verrait plus de remède aux maux invétérés de l'Église (*nullo alio remedio tam ingens vulnus curari posse videtur*).

Il en attendait aussi sa délivrance des liens qui le retenaient à Rome, et se félicitait déjà de retrouver à Venise la douce hospitalité de son vieil ami.

Hélas ! il n'était pas au bout de ses épreuves ; une fièvre tierce qui se prolongea plusieurs mois acheva d'épuiser ses forces, et le réduisit à la dernière extrémité. C'est alors qu'un Dominicain de ses amis, le Père Castinedolo, procureur général de l'Ordre et fort en faveur auprès du Pape, alla supplier celui-ci de ne pas oublier le malheureux archevêque. Paul III parut surpris, et se contenta de répondre : « Est-ce qu'il lui manque quelque chose » ?

En apprenant cela, Joannès laissa s'exhaler l'amertume de son âme. « Est-ce qu'il manque peu de chose à celui qui est privé de sa patrie et de ses biens, accablé par la persécution, en proie à la douleur et chargé de dettes pour avoir été si souvent convoqué inutilement au Concile, confié à des étrangers, affligé de mille autres ennuis et frustré de l'effet des plus magnifiques promesses? Dieu fasse que celui qui a parlé ainsi, soit qu'il ignore, soit qu'il ne veuille pas connaître de pareilles infortunes, apprenne à mieux comprendre et à mieux soulager les maux du prochain. »

Bembo et Cervin lui demeuraient attachés ; c'est eux qu'il

(1) On trouve dans les Actes de la Légation d'Aleandro (*Nunz. berichte, op. cit., passim*), plusieurs lettres de Cochleus, et des preuves nombreuses de l'intérêt qu'Aleandro lui porta toujours.

Digitized by Google

implore dans une nouvelle incommodité ; le procureur de l'archevêque de Santa Severina (au royaume de Naples) venait de lui signifier qu'il eût à céder la place à ce prélat, qu'on attendait à Rome ; Joannès demandait combien de temps il lui faudrait encore rouler le tonneau de Diogène (*ne diutius dolium Diogenis versare compellar*), et il conjurait le Pape de pourvoir à la fois à la misère de son hôte et à sa propre dignité (*non solum meæ transitoriæ utilitati, sed suæ sempiternæ dignitati consulat*). C'était une fausse alerte, car l'archevêque de Santa Severina ne passa que huit jours à Rome.

Dans le courant de l'hiver 1542, Joannès eut à s'employer pour ses compatriotes de l'hospice de S. Brigitte, que le fisc pontifical voulait charger de nouveaux impôts. Le 17 novembre, il écrivait au Vicaire de Rome, Philippe Archinto, se disant prêt à jurer que le proviseur Holmstan, déduction faite de son entretien et des dépenses nécessaires pour la chapelle, pour un seul domestique et pour les rares pélerins suédois qui venaeint encore à Rome, gardait à peine de quoi s'acheter une paire de souiers (*vix par calceorum*), car il avait perdu presque tous les anciens revenus de la maison.

Le Vicaire vérifia par lui-même l'exactitude de ces dires, et l'on épargna l'hospice et le recteur.

Un petit incident rapporté par Olaus donnera idée des vexations auxquelles était exposée la maison de S. Brigitte : le 26 novembre 1542, en présence du cardinal Guidiccioni (1), Joannès fit observer à un évêque nommé Petruzzi ou Peruschi (de Peruschis) que nous ne connaissons pas autrement que son frère Mario, employé du fisc, détenait injustement une maison qu'il prétendait enlever à l'hospice ; l'évêque répliqua qu'une femme dont le fils se disait l'héritier de cette maison

(1) Guidiccioni, né à Lucques en 1469, lié de bonne heure avec Paul III, qui l'avait fait son vicaire général à Parme, était depuis 1539 un des personnages les plus influents de la Curie : dataire, cardinal-vicaire, il joua un grand rôle dans la préparation du Concile et l'approbation de la Compagnie de Jésus ; il mourut à Rome en 1549, et son neveu lui fit élever un monument dans la cathédrale de Lucques, où il lui avait succédé comme évêque. Cf. Ciaconius, t. III. p. 670.

Digitized by Google

ne pouvait entendre parler de cette restitution, et qu'il était impossible de rien faire contre elle ; ce disant, il s'esquiva, et Joannès dit au cardinal : « Cette maison (qui était incorporée au palais Massimo, près de l'église S. Pantaleo, voisine de l'hospice) portera malheur à ses habitants, si l'on n'indemnise pas l'hospice. « *Dominus enim faciet judicium injuriam patientibus, causamque severius vindicabit oppressorum.* »

En décembre 1542, il écrivait à Giberti, après s'être excusé de son silence, qu'on devait ne pas attribuer à l'ingratitude (*nullum enim vitium equè abhorreo*), qu'il ne voulait pas l'importuner de ses ennuis continuels, mais que les consolations du S. Père se faisaient bien attendre, « *spes diu dilata affligit animum* ». Sa dernière espérance était d'ailleurs au Concile, et le 16 février 1543, il écrivait au Pape que pour obtenir cette réconciliation des âmes « *in tempore iracundiæ* », il était prêt, comme le bon Pasteur, à donner sa vie pour ses brebis sous quelque forme que la persécution dût se présenter.

Le 8 mars 1543, il protestait une dernière fois de son inébranlable attachement à l'Eglise romaine, et de sa ferme résolution d'aller au Concile, pourvu qu'on lui fournît les moyens nécessaires ; la somme assignée (12 ducats d'or et 6 julii) étant insuffisante, il suppliait le Pape de la compléter ou bien de le dispenser de partir ; sinon il serait obligé une fois de plus de vendre tout ce qui lui restait et d'emprunter, comme jadis pour aller à Vicence, ce qui lui avait coûté 300 ducats, non encore acquittés. Malgré tout, il regardait comme une impiété indigne de lui de préférer son repos au bien de l'Eglise, surtout alors que tant de cardinaux et d'évêques et le Pape lui-même, malgré sa vieillesse, prenaient le chemin de Trente. Il souhaitait que l'événement répondît aux vœux et aux larmes que l'Eglise répandait depuis si longtemps.

Paul III avait en effet commandé à Joannès de quitter Rome avec les Légats du Concile, mais voyant que l'obstination des hérétiques ne permettrait pas de traiter, et encore moins de conclure les affaires pendantes, il écrivit de Césène au cardinal Cervin, l'un des Légats désignés, pour autoriser Joannes à rester à Rome jusqu'à nouvel ordre. En outre, le cardinal de

Digitized by Google

Carpi, chargé de gouverner la ville en l'absence du Pape, reçut mandat de faire restituer à l'hospice de S. Brigitte un immeuble occupé violemment par quelques seigneurs romains. Olaus vante à ce propos la ferme attitude du Légat, qui mit ordre à l'anarchie générale, « *totam Urbem confuso regimine ferè in omnibus officiis turbatam cum generali plausu per mandata ubique interposita consolatus est.* ».

Voyant ce nouveau délai, Joannes voulut regagner Venise, et il écrit à Quirini que son unique désir était désormais de sauver son âme en offrant au Seigneur les dernières années de « son amertume », puisqu'aussi bien il ne pouvait travailler au salut de son peuple.

Mais Bembo le dissuada de partir, espérant toujours qu'on finirait par lui donner un traitement digne de ses services ; d'autres cardinaux, et Carpi le premier, s'associèrent à ces promesses, et au retour du Pape, ils le pressèrent avec de nouvelles instances, qui aboutirent aux mêmes assurances vagues, devenues à la longue irritantes et fastidieuses (*nihil preter solitam spem, qua nimis affligebatur*).

Une offre généreuse lui vint alors de Bologne, où le prieur des Dominicains, Leandro de Albertis, peut-être averti par Castinedulo des projets de Joannès, l'invita dans les termes les plus chaleureux à se retirer dans ce monastère où il avait été reçu à son passage, en 1537. Toute la communauté avait manifesté le désir d'obliger ainsi le vaillant confesseur de la foi. Joannès remercia avec effusion, se rappelant qu'il avait dû la vie aux soins de ces bons Pères, « *summâ benevolentiâ et nunquam obliviscendâ liberalitate fovistis et recreastis, imo a faucibus mortis jam pereuntes reduxistis.* » Quirini s'était montré le digne émule de ses fréres en S. Dominique ; mais sa santé ne lui permettait plus le voyage, il ne sollicitait, que leurs prières pour ne pas succomber à ses infirmités, quoiqu'il répétât avec l'apôtre : « *Libenter glorior in infirmitatibus meis* ». Même en cette extrémité, le vaillant prélat ne perdait pas de vue les intérêts de la foi, et il écrivait, nous dit Olaus, en France, en Allemagne et surtout dans le Nord, des lettres destinées à soutenir le courage des moines et des évêques contre la persécution et les embûches des hérétiques. Abandonné

Digitized by Google

comme il l'était, il se mettait néanmoins à leur disposition pour intervenir à Rome, et il y réussissait quelquefois.

C'est ainsi que des religieux hongrois, dits de S. Paul Ermite, chassés de leur pays par le Turc, le prièrent de demander pour eux à Quirini et au Sénat de Venise un monastère en déshérence ou un endroit quelconque afin d'y transporter leurs pénates. Qurini s'y prêta volontiers, voyant dans l'accroissement des maisons religieuses une bénédiction pour la cité, mais le Sénat fut moins empressé, et Joannès dut recommander l'affaire à son ami Jean-Baptiste Rhamusio (1), alors secrétaire du Doge.

Il faisait appel non seulement à la piété de Rhamusio, mais à son patriotisme, car Venise avait intérêt à bien accueillir les exilés, d'abord pour soutenir sa réputation d'hospitalité. et ensuite parce que ces religieux, très bien posés dans leur patrie, attireraient à leur tour des Hongrois de distinction dont la présence serait profitable à la République ; c'est pourquoi Joannès et plusieurs prélats romains de ses amis, entre autres Paul Zondini, après mûr examen, les avaient engagés à s'adresser d'abord à Venise, et non à Ferrare ou à Mantoue, comme ils en avaient l'intention.

Le porteur de la lettre, un certain Frère Grégoire devait donner de vive voix d'autres détails à Rhamusio, que Joannès complimentait, lui et sa ville natale, et son fils Paul. « *adolescens optimæ spei* », avec une effusion toute italienne, que nous sommes d'ailleurs habitués à rencontrer sous sa plume.

Il faut croire cependant que la démarche n'obtint pas un entier succès, car Olaus, qui retourna souvent dans la suite à Venise, ne manquerait pas d'en parler, et nous ne trouvons plus trace des exilés hongrois dans son autobiographie. Les deux frères connaissaient trop bien les misères de l'exil pour n'y point compatir ; en ce même hiver de 1543, l'état de Joannès devint de plus en plus précaire ; au mois d'octobre

(1) Rhamusio, mort en 1557, a laissé un recueil de « *Navigazioni e Viaggi* », publié à Venise (t. I en 1613, t. II en 1583, t. III en 1606) ; la communauté de goûts et d'études avait dû le lier aisément avec Olaus et son frère.

Digitized by Google

la fièvre le reprenait, en novembre et décembre le mal s'aggrava, et il eut la douleur de perdre son neveu, le fils de sa sœur, qui l'avait accompagné et qui faisait son orgueil, « *unicum nepotem adolescentem eximiæ probitatis et admirandæ indolis* » ; on venait à peine de l'ensevelir, écrit le malheureux archevêque à Paul III, que le propriétaire de la maison signifiait leur congé aux deux frères ! Ce personnage peu charitable était l'archevêque de S. Severina, Sertori; qui venait passer quelques jours à Rome ; en vain Olaus le supplia d'avoir égard à l'état du malade, qui semblait presque à l'agonie ; il ne voulut pas même consentir à occuper un autre appartement, qu'on offrait de louer pour son usage, et la veille de Noël il fallut transporter péniblement Joannès dans le palais voisin de son ami le cardinal d'Ivrée, alors habité par le successeur de Giberti sur le siège de Vérone, qui voulut bien se montrer plus généreux (1).

Olaus dit qu'il accorda plus tard la même faveur à un savant prélat, Jean Pierre Ferrero (2), auteur de nombreux ouvrages pour la défense de la foi. Ferrero, qui joignait à ses talents une grande douceur de caractère (*vir mansuetissimus*), s'était attaché à Joannès « comme le fer à l'aimant », dit encore Olaus, et il tâcha de consoler ses derniers jours.

A côté de lui, il cite d'autres amis fidèles et distingués : le docte Augustin Jean-Jacques Barba, de Teramo, plus tard évêque de Terni ; Cornelio Musso (3) également versé dans les sciences et dans la S. Ecriture, qui témoigna toujours une affection singulière à Joannès et à Olaus ; enfin Zondini, que nous avons déjà nommé, et qu'on appelle ici « *Deo amabilis et piissimæ eruditionis* ».

Après le départ de Sertori, Joannès fut ramené dans cette maison de S. Michel, qu'il avait louée à ses frais ; malgré son

(1) Pierre Lippomano, de Bergame, évêque en 1544, mort en 1548.
(2) Evêque de Melo, puis en 1550 de Lavello (royaume de Naples) démissionnaire en 1554, mort en 1557.
(3) Evêque de Bitonto en 1544, transféré à Bertinoro, où il mourut presque aussitôt, en 1574.

Digitized by Google

extrême faiblesse, il s'obstinait à espérer des jours meilleurs, et le 4 mars 1544, il écrivait encore au cardinal Pole pour se recommander au Pape, rappelant une dernière fois que c'était par son ordre, en fils obéissant de l'Eglise romaine, qu'il était venu jadis des extrémités de la Sarmatie au Concile de Mantoue, puis récemment de Venise, à Rome, au milieu d'embarras sans nombre, sur la foi de promesses dont il attendait toujours la réalisation. Il suppliait le S. Père d'avoir égard à sa détresse, et de réprimer l'insolence de ceux qui applaudissaient à sa désolation et aux malheurs de l'Église ; enfin, il souhaitait que par ses efforts et avec le secours du Pape les pays du Nord fussent ramenés à l'unité catholique.

A ces *novissima verba* de l'infatigable exilé on répondit comme toujours par de vagues espérances, et c'est ainsi qu'il se retourna, avec des gémissements douloureux, vers « ce Pasteur éternel, qui n'abandonne pas son troupeau ». Malgré l'ardeur de la fièvre qui desséchait sa gorge épuisée, il ne cessa d'exhorter Olaus à ne pas se laisser abattre par les souffrances de l'exil, et à défendre jusqu'au bout la cause orthodoxe, avec l'obéissance due au S. Siège ; il ne pouvait croire que sa chère patrie ne dût point revenir au catholicisme, car Dieu dans sa miséricorde ne veut pas la mort du pécheur, et il ajoutait que si Olaus ne se vouait pas à cette tâche, personne au monde ne l'entreprendrait.

C'est dans ces dispositions de zèle invincible et d'espoir opiniâtre qu'il mourut pieusement, le 22 mars 1544, aux premières heures du jour. « *Ex hoc ærumnoso mundo migravit ; ad Christum, quem in omni vita sua conatus est fideliter imitari.*

Les nobles amis qu'il comptait dans le Sacré Collège, et qui avaient pu apprécier ses vertus et son amour de l'Eglise, ressentirent vivement cette perte, et le Pape, qui témoigna son étonnement d'une mort aussi prompte, ordonna de le transporter à S. Pierre, où il fut enseveli, au milieu d'un nombreux cortège de prélats du palais pontifical et du clergé de la basilique, près de la chapelle dite aujourd'hui de S. Véronique (*al Santo Volto*) ; son ami Jean Pierre Ferreto, qui était alors attaché à la trésorerie pontificale, eut la principale part dans ces

Digitized by Google

honneurs tardifs rendus à la dépouille d'un vaillant défenseur de la foi (1).

Joannès entrait le jour même de sa mort dans sa cinquante-septième année ; son frère composa pour lui l'épitaphe suivante, qui résume bien sa carrière et qui termine dignement la biographie à laquelle nous avons emprunté presque tout ce chapitre : la voici *in extenso*.

« *Joanni Magno Gotho Archiepiscopo Upsaliensi in Regno Sueciæ, cuius pietas, innocentia, doctrinæ splendor et spectata vitæ sanctimonia ab Adriano VI, Clemente VII et Paulo III Romanis Pontificibus mirifice collaudata est, accersitus ex Aquilonari plaga ad Concilium Mantuanum, Vicentinum et Tridentinum, exul a patrio solo, Gustavi Regis severitatem ac haereticorum insidias pro Christo et catholicâ fide tutanda patienter per virginti an nos perpessus, post descriptas Gothorum et Sueonum Regnorum et Upsaliensium Præsulum omnimodas historias, curis immensis, indefatigabili studio vir Dei gravatus, de religione bene meritus, in Urbe occumbens hic situs est.*

Olaus Magnus Gothus fratri optimo mœrens posuit.

Vixit an. LVII, obiit XI Kal. APR. A. D. MDXLIV.

(1) Nous avons, en mains, l'extrait du *Liber Mortuorum* de la Basilique S. Pierre, que nous devons à l'obligeance de M. le baron de Bildt, ambassadeur de Suède à Rome, bien connu pour ses travaux sur sainte Brigitte et sur Christine de Suède, dont il a publié la correspondance avec le cardinal Azzolino (1 v., Plon, 1899).

Nous sommes heureux de le remercier ici des encouragements et des indications que nous avons reçus de lui au cours de cette étude.

M. de Bildt vient encore de publier (Paris, Plon, 1906), un ouvrage intéressant sur le Conclave de Clément X, d'après les papiers d'Azzolino.

Digitized by Google

***

DERNIÈRES ANNÉES D'OLAUS MAGNUS; IL PUBLIE LES OUVRAGES DE SON FRÈRE ET SA PROPRE « HISTORIA DE GENTIBUS SEPTENTRIONALIBUS. » VALEUR DE CES LIVRES. TESTAMENT ET MORT D'OLAUS A ROME (1544-1557).

Après la mort de son frère, Olaus ne quitta point Rome; dès le 28 juin 1544, Paul III ordonnait à Nicolas de Boganicio, évêque de Dumno en Dalmatie, de le sacrer archevêque d'Upsal; comme ce titre *in partibus* ne pouvait suffire à son entretien, il fut pourvu successivement d'un canonicat à Lübeck, où il avait sans doute gardé des amis, puis d'un doyenné à Kiel, d'une prébende à Leslau en Pologne (1), et peut-être d'autres bénéfices, car un Bref de Jules III, du 5 avril 1554, adressé à Henning Hopff, prévôt de S. Marie à Erfurt, nous apprend qu'Olaus avait résigné « *sponte et libere* », ladite prébende entre les mains du Pape (2).

On voit qu'il n'eut pas à souffrir autant que son frère, et cette aisance relative lui permit de travailler jusqu'à la fin pour les intérêts religieux de son pays.

En 1545, il prit part au Concile de Trente, comme le prouvent plusieurs lettres par lui adressées à Dantiscus, transféré depuis 1538 du siège de Culm à celui de Varmie (Emrland), et dont on n'a pas oublié les rapports avec J. Magnus (3).

Il faut croire que l'on tenait à sa présence, car le cardinal

(1) Peut-être faut-il lire, au lieu de *Vladislavia*, nom latin de ce diocèse qu'on appelle aussi Cujavia, *Vradislavia* ou Breslau, ce qui serait plus vraisemblable, étant donné les démarches antérieures d'Olaus à Breslau.

(2) Toutes ces pièces sont indiquées par M. Elof Tegner, avec les références précises à l'Archivio Vaticano, dans un catalogue sommaire des pièces concernant la Suède, et contenues dans les Archives d'Italie, à partir de 1523. Il a été publié dans la *Sv. Hist. Tid.* de 1892, et à part chez Norstedt, à Stockholm. (*Revue historique suédoise.*)

(3) Dans les papiers de Dantiscus, conservés à la Bibliothèque d'Upsal, il y a des lettres d'Olaus datées de Rome, le 27 mars et le 22 avril 1545, et de Trente le 20 juillet et le 13 décembre 1545. Une autre, du 18 novembre, a été publiée dans *Hist. Handl.*, t. XII, à la suite du testament et des notes dont nous parlerons tout à l'heure.

Digitized by Google

Farnèse lui écrivait le 30 mai 1545 de rester à Trente « pour y donner le bon exemple », quoiqu'il eût été mandé à Ratisbonne par Charles-Quint, qui voulait peut-être le consulter avant de négocier avec Kristiern III la renonciation définitive des héritiers de Kristiern au trône de Danemark, conclue l'année suivante, en 1546. (1)

A Trente, Olaus rencontra le comte Jean de Hoya, beau-frère de Gustave Vasa, celui qui avait accompagné jadis J. Magnus dans sa Légation à Lubeck ; il eut ainsi des nouvelles de la Suède, qu'il n'avait pas revue depuis vingt ans ; elles n'étaient guère consolantes pour le zélé prélat ; cependant il ne désespérait point du retour de son peuple à l'orthodoxie, et ne pouvant y travailler d'une façon plus directe, il résolut de faire connaître autour de lui cette patrie ingrate, mais toujours si chère à son cœur.

Ce projet fut encouragé par un des membres du Concile, l'archevêque de Cologne Adolphe de Schauenbourg (2), très curieux des choses du Nord, et auquel Olaus dédiera plus part sa grande *Histoire*. Le Concile interrompu, Olaus gagna Bologne, non sans avoir eu à payer à Vérone, comme il le raconte, force droits de douane pour ses livres et ses bagages ; il fit un nouveau séjour à Venise, où nous le voyons en 1548-1549 dénoncer à la vigilance des magistrats et faire brûler des livres de propagande luthérienne. A Bologne et à Venise il fit la rencontre de l'espagnol François Lopez de Gomera, l'historiographe des Indes et de la conquête du Mexique par Cortez (3).

(1) Archives de Naples, *Carteggio Farnese*, fasc. 700, I. U.
Nous devons cette indication à l'obligeance de M. l'abbé Pâquier.

(2) Il était alors coadjuteur (depuis 1535), de l'électeur Hermann de Wied, qu'il remplaça en 1546, lorsque celui-ci eut passé au luthéranisme ; il mourut en 1556.

(3) Cette Histoire générale des Indes, publiée à Saragosse en 1552 et à Anvers en 1554, jouit d'une grande réputation et fut traduite en italien (Rome, 1556 et Venise, 1560), en français (par Martin Fumée, Paris, 1569), en anglais (1587), et même de nos jours en mexicain (Mexico, 1826). Elle renferme cependant de nombreuses erreurs, qui ont été relevées par Bernal Diaz del Castillo.

Sur les emprunts faits par Lopez à Olaus, pour la partie de son ouvrage qui concerne la Scandinavie, cf. *Norsk Hist. Tid.*, an. 1886, p. 385 (*Revue Historique norvégienne.*)

Digitized by Google

A la fin de 1549 il était rappelé à Rome, où le Pape lui confiait l'administration de l'hospice S. Brigitte, vacant depuis la mort du dernier prieur, Holmstan.

Il s'y installa, nous dit-il, dans une chambre qui menaçait ruine, et dont il fallut réparer le toit et les murs.

Sous sa direction, l'hospice redevint dans une certaine mesure l'asile et le centre de la colonie suédoise à Rome ; il recueillit les exilés, fit venir son neveu et filleul Olaus Laurentii, qu'il envoya plus tard étudier à Louvain, et qui devait être le dernier prieur de S. Brigitte (en 1575) ; il acheta des immeubles et projetait même, d'après ce qu'il rapporte d'un entretien avec le cardinal Pole, d'ériger un monastère de Birgittins sur l'emplacement actuel du palais Farnèse, mais sa principale occupation était d'écrire et de publier des ouvrages qui tendaient de près ou de loin à la conversion de la Suède.

En 1550, à l'occasion du Jubilé, il donne un recueil de 15 prières tirées des œuvres de S. Brigitte ; c'est en cette même année qu'arriva un incident singulier où notre bon archevêque joue un rôle assez inattendu : un Turc, danseur de corde très habile, était venu à Rome, comptant sur l'affluence des pèlerins, et il se proposait de montrer son savoir-faire en circulant sur une corde dont il voulait fixer l'extrémité au clocher de l'église de S. Pierre ; Olaus, craignant que le spectacle de cet infidèle en un lieu si vénérable ne scandalisât les pèlerins, s'entremit auprès des cardinaux et fit interdire la représentation annoncée.

Ce zèle parfois intempérant lui avait valu des ennemis, et dans le fragment d'autobiographie (à la troisième personne) auquel nous empruntons ces détails (1), il juge nécessaire de se

(1) Ces notes, arrêtées d'abord au mois de mai 1550, puis continuées jusqu'à la fin de 1554, ont été publiées dans *Hist. Handl.*, t. XII, d'après l'original trouvé par M. Hjärne à la bibliothèque de l'Université de Cracovie, où les manuscrits de l'hospice Sainte-Brigitte ont séjourné quelque temps à la fin du XVI^e siècle ; ces papiers dont il ne reste que l'inventaire, avaient été envoyés à Sigismond, fils de Jean III, chassé de Suède par son oncle Charles IX, et qui mourut roi de Pologne, par les soins de son ambassadeur à Rome, Stanislas Rescius en 1589. Cf. *Sv. Hist. Tid.*, an. 1883, p. 358, où le dit inventaire est reproduit *in extenso*.

Digitized by Google

défendre en rappelant avec un peu trop de complaisance ses états de services : « en trente ans, 24.000 milles de chemin parcourus pour les affaires de l'Eglise, un nombre incalculable de nuits passées à écrire, les incommodités des voyages, les naufrages, le froid, la faim, la soif, les persécutions des hérétiques en Suède et à l'étranger, et tout cela pour le S. Siège et pour l'unité catholique ; le raconter en détail exciterait la compassion même chez les cœurs les plus rudes ; qu'il soit permis du moins d'en dire assez pour faire comprendre à tout le monde qu'Olaus n'épargne pas sa peine, et fermer la bouche à ceux qui disent : il préfère son repos au bien public ».

L'avènement de Jules III (del Monte) avec qui il était très lié, dut améliorer la situation d'Olaus ; nous savons, par plusieurs actes récemment découverts aux Archives notariales de Rome (1) que le 3 mars 1551 il acheta d'un noble romain, Jean Pierre Cafarelli, une maison située dans la région de S. Eustache, près de l'auberge *del Limbo*, avec une clause de rétrocession qui fut limitée par un acte du 5 janvier 1554 à la durée des deux années suivantes. Le 26 avril 1551, ce même Cafarelli cédait à Olaus, pour lui et pour ses deux neveux, Magnus et Olaus Laurentii, une autre maison du quartier de la Pigna, sise rue delle Botteghe oscure (rue qui existe encore dans le voisinage de la place Farnèse) ; cette maison, entourée par les rues adjacentes et par la boutique d'un tailleur de pierre nommé Laurent (*iuxta domum Laurentii scarpellini*), était ombragée par un arbre (*cum arbore ante eam*) et devait être assez considérable, puisqu'on la vendit 533 écus ; la clause de rétrocession était la même que ci-dessus, et en effet, le 5 janvier 1554 Cafarelli déclarait la reprendre « *etiam quod forte ad-hoc, cogi non posset* », au prix d'achat, plus cent écus pour les améliorations qu'Olaus y avait faites ; il s'engageait à payer cette somme d'ici le mois de novembre suivant, et le 11 janvier, son gendre Pompeo de Gotifredis, « *civis romanus, de regione Parionis* », se portait caution pour lui à cet effet.

(1) Ces actes ont été publiés, ainsi que le testament d'Olaus et l'inventaire de ses biens, par M. Bertolotti, dans l'*Archivio Storico Italiano*, t. VII, an. 1891, p. 117-128.

Digitized by Google

En 1553, Olaus publiait les travaux laissés par son frère, d'abord une *Vie* abrégée de S. Brigitte et la *Vie de sa fille S. Catherine*, par le prêtre Ulpho ; en janvier 1554, l'*Histoire des Rois de Suède* composée à Venise en 1539-1540. Olaus la dédiait aux fils de Gustave Vasa, Eric, Jean et Charles, qui devaient régner successivement en Suède, et à leur jeune frère Magnus, qui mourut le premier ; il vante dans sa préface les qualités de ces jeunes princes, d'après l'éloge qu'il en avait entendu faire par le comte de Hoya. Le 1er mai 1554, Olaus chargeait un gentilhomme de Rostock, Laurent Kirchhoff, d'en porter un exemplaire à Gustave lui-même, avec une lettre où il mêlait aux compliments obligés des plaintes qu'on ne peut s'empêcher de trouver un peu naïves : l'archevêque s'étonnait de n'avoir reçu, depuis onze ans qu'il était investi du siège d'Upsal, ni un mot du roi, ni un centime des revenus de son église. Comme on devait s'y attendre, Gustave lui répondit, dès le 8 août 1554, sur ce ton d'âpre ironie qui lui était familier avec ses adversaires, et quand il eut reçu l'ouvrage, il s'empressa d'écrire dans le même sens à ses fils Eric et Jean, pour les prévenir contre ce qu'il appelait les mensonges et les calomnies de J. Magnus (1).

Pendant ce temps, Olaus continuait à donner au public les fruits de son labeur opiniâtre ; en octobre 1554, il avait achevé sa vaste encyclopédie septentrionale, qui parut en janvier 1555, sous ce titre : « *Historia de Gentibus Septentrionalibus earumque diversis statibus, conditionibus, moribus, ritibus, superstitionibus, disciplinis, exercitiis, regimine, vectubellis, structuris*, etc. »

Curieusement illustrée de nombreuses vignettes, dont quelques-unes au moins, selon M. Hildebrand, reproduisaient des

(1) Ces pièces sont publiées dans l'ancien recueil de Spegel, un des premiers historiens luthériens de l'Eglise de Suède « *Skrift eliga Bevis*, etc. », Upsal 1716, p. 87-89. La troisième l'est aussi dans le recueil de Thyselius, *op. cit.*, t. II, p. 388.

D'après M. Hildebrand (*Hist. Tid.*, an. 1884, p. 311), Olaus aurait surtout compté sur la belle-mère de Gustave, Ebba, fille du noble Eric Carlsson et nièce de l'évêque de Linköping, Ketil, qui avait chassé les Danois au XVe siècle, sous Kristiern I ; elle était restée fidèle au catholicisme, mais elle n'avait guère d'influence sur son gendre ; elle mourut d'ailleurs avant Olaus.

Digitized by Google

dessins d'Olaus, cette énorme compilation (1) ne faisait que développer un travail antérieur, publié par Olaus à Venise dès 1539. Nous voulons parler de la notice qui accompagnait sa Carte marine illustrée des pays du Nord (2) ; d'abord simple

(1) Elle ne compte pas moins de 22 livres, divisés en 778 chapitres ; en voici la table, qui permettra d'apprécier la variété un peu confuse de l'ouvrage :

I. Usages des peuples du Nord et leur manière de combattre (36 ch.).
II. Admirable nature du pays. (32 ch.)
III. Culte superstitieux des démons. (22 ch.)
IV. Mœurs et usages guerriers des païens du voisinage, et des habitants des forêts. (20 ch.)
V. Des Géants. (33 ch.)
VI. Mines et Métaux. (21 ch.)
VII. Instruments, usages et ruses de guerre. (24 ch.)
VIII. Les Rois et leurs officiers ; exercices militaires. (40 ch.)
IX-X-XI. Guerres sur terre, sur mer et sur la glace. (46, 31 et 47 ch.)
XII. Constructions. (24 ch.)
XIII. Agriculture. (51 ch.)
XIV. Différentes conditions des habitants. (28 ch.)
XV. Divers exercices des gens du Nord. (36 ch.)
XVI. Disciplines ecclésiastiques. (53 ch.)
XVII. Animaux domestiques. (30 ch.)
XVIII. Animaux sauvages. (47 ch.)
XIX. Oiseaux. (52 ch.)
XX. Poissons. (32 ch.)
XXI. Monstres marins. (50 ch.)
XXII. Insectes. (22 ch.)

(2) On a longtemps confondu cette Carte murale avec une autre, beaucoup plus petite, qui figure dans l'édition de Bâle (1567) d'Olaus Magnus. En 1886, M. Brenner découvrit à la Bibliothèque de Munich l'unique exemplaire aujourd'hui connu de la Carte marine ; elle est reproduite en lithotypie d'assez grand format dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Christiania, an. 1887 (avec notice en allemand). M. le baron Bonde a fait tirer à Stockholm, en 1887, un édition à cinquante exemplaires de la notice, d'après l'unique spécimen de l'édition princeps qui existe en Suède (au château d'Eriksberg en Sudermanie). En voici le titre exact : « Opera breve, la quale demostra e dechiara overo da il modo facile d'intendere la Carta, over delle terre frigidissime de Septentrione, oltra mar Germanico, ove si contengono, cose mirabilissime di questi paesi, finora non cono sciuti nè da Greci nè da Latini ».

M. Ahlenius, dans sa belle étude ethnographique et géographique sur *Olaus Magnus* (thèse de l'Université d'Upsal, 1895, p. 433), a comparé les variantes du texte italien et de la version allemande donnée par Fickler quelques années plus tard.

Un Bref de Paul III, du 11 mars 1539, contenant le privilège accordé

Digitized by Google

glose latine insérée dans un coin de ladite Carte, puis traduite avec quelques additions en italien et en allemand, cette notice a une grande importance pour l'histoire de la géographie ; on en trouvera l'analyse détaillée et l'appréciation au point de vue technique dans l'ouvrage cité de M. Ahlenius.

Une analyse même sommaire de l'*Historia de Gentibus Septentrionalibus*, outre qu'elle dépasserait notre compétence, sortirait absolument du cadre de ce travail ; nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à la thèse de M. Ahlenius et à un article fort intéressant de M. Hans Hildebrand (1), qui s'est beaucoup servi d'Olaus pour sa grande publication illustrée sur le Moyen Age en Suède. Il n'hésite pas à reconnaître la haute importance de notre auteur et déclare qu'une traduction suédoise de ce vénérable monument national serait à la fois utile et pieusement patriotique. D'après M. Ahlenius, l'influence d'Olaus a été prépondérante jusqu'au XVIII^me^ siècle sur tous ceux qui ont traité des pays du Nord ; il donne à l'appui la bibliographie des nombreuses éditions, traductions, adaptations qui en furent faites en Italie, en France, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre.

On peut dire sans exagération qu'Olaus révéla les peuples scandinaves au reste de l'Europe, et c'est sans doute à lui que le Dominicain Ignazio Danti emprunta la citation de Jornandès, le premier historien des Goths, qui sert d'exergue à la carte du Nord dans la belle galerie géographique située au dessus des Loges vaticanes de Raphaël : « *Scandia, ob incomparabilem magnitudinem alter orbis terrarum et officina gentium dicta* ».

Telle était bien la haute idée que les deux frères avaient voulu donner au monde chrétien de cette patrie qui les rejetait loin d'elle, et qu'ils ne pouvaient oublier ; c'est ce qui fait le prix de leur œuvre collective, et ce qui doit rendre indulgent pour les lacunes et les imperfections d'une science plus étendue que solide, plus ardente qu'éclairée.

à Olaus, est reproduit en petits caractères sur la Carte, à côté du privilège du doge Pierre Lando. Nous l'avons transcrit sur la minute, à l'Archivio Vaticano.

(1) *Hist. Tid.*, an. 1884, p. 307 (résumé en 35 pages la vie et l'œuvre d'Olaus).

Digitized by Google

Voici comment M. Schück, dans son *Histoire de la Littérature scandinave*, apprécie l'ensemble de leurs travaux, avec une sympathie qui n'exclut pas la critique ; J. Magnus est à ses yeux : « un grand poète en histoire ; parmi les sources qu'il cite, plusieurs ont dû lui rester inaccessibles, au moins lorsqu'il rédigeait son livre ; s'il allègue les runes qui célèbrent les exploits des ancêtres, c'est qu'il prend à contre-sens une phrase du vieil annaliste danois Saxo Grammaticus ; les auteurs étrangers où il puise n'ont souvent que des rapports très éloignés avec la Suède ; la Chronique latine d'Eric Olai, chanoine et professeur d'Upsal, qui vivait à la fin du XV^e^ siècle, est probablement son unique source vraiment originale, mais par une incroyable faculté de combinaison et de conjecture, il a su combler les vides de ses rares matériaux en rapprochant et en amplifiant les notions les plus maigres et les plus disparates. Tout ce qu'il savait par exemple d'un certain roi Fiolmus ou Fiolner, c'est qu'il s'était noyé dans une cuve d'hydromel ; cela lui suffit pour caractériser le buveur Fiolmus et sa cour débauchée. Il utilise surtout les étymologies, Sigtund donne un roi Sigge, fondateur de la ville, Upsal un Ubbo, Skara un Scarinus, vite identifié avec le Suarinus de Saxo. Magog, petit-fils de Noé, engendre Suenno, qui devient la tige des Suédois et Gog celle des Goths. Faute d'étymologies complaisantes, l'imagination fait le reste. Çà et là, cette méthode permet de faire allusion aux événements du jour. Ainsi J. Magnus déclare qu'il n'a rien à dire sur Gustave Vasa, car les vivants n'appartiennent pas encore à l'histoire, mais à propos d'un certain tyran Gostagus, qui compte parmi les prédécesseurs du roi Arthur, il s'arrange de façon à ce que les contemporains puissent reconnaître le véritable original.

Grâce à ce procédé, il arrive à doter la Suède d'une histoire très glorieuse, et la série des rois païens s'élève au chiffre de cent ! C'est à cette fantasie que l'on doit les 14 Erics et les 15 Charles qui figurent encore dans la galerie des souverains scandinaves.

Néanmoins il ne faut pas être trop sévère pour J. Magnus ; de son temps le chroniqueur ne visait pas à la vérité scientifique ; l'histoire, calquée sur les modèles antiques, tenait le milieu entre le roman et le pamphlet ; l'amour enthousiaste

Digitized by Google

de l'exilé pour son pays reléguait à l'arrière-plan toute autre considération, sauf celle qui lui tenait le plus à cœur ; montrer à l'étranger combien grande, combien glorieuse était cette patrie qu'il ignorait.

J. Magnus avait écrit l'histoire politique ; Olaus, non moins patriote, voulut donner une description ethnographique de la Suède, trop peu estimée des gens du Midi. Le choix d'un tel sujet révèle assurément un homme animé des idées de la Renaissance. Le moyen âge se souciait peu des détails de race et de culture ; il a produit quelques relations de voyage, mais les hommes tels que Marco Polo et le pseudo-Mandeville y étaient isolés. Lorsqu'on se mit à découvrir et à explorer les pays nouveaux, le même intérêt se reporta sur les anciens pays civilisés, leur topographie et leur ethnographie. A ce point de vue, Olaus est bien l'homme de son temps, quoiqu'il conserve à d'autres égards les conceptions du moyen âge. Il donne du Nord une bonne description, basée sur des observations, exactes (et en grande partie personnelles, car il avait visité la Norvège en 1518-1519), sans s'attacher toutefois à reproduire la riche complexité du monde de la nature et de la vie. Comme son frère, il est patriote avant tout ; il vise d'abord à rectifier les opinions trop peu relevées des gens du Midi sur le Nord ; cela explique certaines hyperboles : les cimes du Jemtland sont les plus hautes de l'Europe, Aranäs est un des premiers châteaux du Continent, les Laponnes sont plus belles que les Vénitiennes.

Mais son zèle pour le catholicisme ne l'empêche pas de sentir vivement la liberté nationale et de rendre justice au rôle patriotique de Gustave Vasa ; il admire passionnément Engelbrekt et les Stures, et sa haine contre les Danois est des plus accentuées.

Le principal défaut de l'ouvrage est l'absence de plan systématique ; les détails se succèdent sans aucune liaison apparente ; néanmoins le mérite était grand de tracer le premier tableau d'ensemble de la civilisation scandinave, et les Suédois ne doivent jamais oublier ce qu'ils doivent à Olaus. »

Il est juste d'ajouter, pour ce qui concerne J. Magnus, que la critique est moins sévère à l'endroit de son Histoire des archevêques d'Upsal, composée à Danzig en 1538. M. Schück

Digitized by Google

dit que le style en est plus sobre, et le fond basé sur des sources authentiques, dont l'archevêque avait pu prendre connaissance dans les archives de son église.

Ce travail, le premier en date parmi ceux des deux frères, fut publié le dernier, après la mort d'Olaus, qui l'avait complété par la biographie de Joannès, si souvent utilisée au cours de notre étude, et qui en rédigeait la préface durant la dernière année de sa vie, le 22 février 1557.

Les plus anciennes éditions (1557 et 1580) sont dues aux soins de ses exécuteurs testamentaires (1).

Le vieil archevêque touchait en effet au terme de sa carrière ; le 31 juillet 1557, en sa maison de S. Brigitte, près le palais Farnèse, il dictait ses dernières volontés au notaire Reydettus, en présence d'un religieux birgittin de Florence. Thomas de Buccis, de plusieurs ecclésiastiques de Liège, de Mayence, de Leslau et de Linköping (l'un de ces derniers, Nicolas Holms, était chapelain de l'église allemande S. Maria dell' Anima).

Après s'être recommandé à Dieu, à la S. Vierge, à S. Brigitte « son avocate », et à toute la Cour céleste, il déclarait vouloir être enseveli à S. Pierre, près de son frère, et il laissait à cette fin 22 écus d'or pour la fabrique de la Basilique.

Il léguait sa maison, dite *in Paradiso*, achetée 500 écus à Jean Pierre Cafarelli, et louée présentement 55 écus par an à un boucher nommé Paul, à l'hospice S. Brigitte, « *ut oretur Deus pro anima sua* », tout le reste de ses biens devait aller à ses deux neveux Magnus et Olaus, qui étudiaient alors, le premier à Louvain le second à Liège. Ces biens consistaient en une somme d'environ 700 écus d'or, qui figurent à l'inventaire ci-dessous, en deux presses avec les caractères qui servaient à une réimpression commencée des Révélations de S. Brigitte, en un assez grand nombre d'exemplaires de l'*Historia Rerum Gothicarum*, déposés les uns à S. Brigitte, les autres à Cologne et à Anvers, où l'on devait les vendre ; il y avait enfin un certain nombre de créances à recouvrer ; parmi les débiteurs, nous

(1) L'*Historia Metropolitana* a été reproduite dans les *S. R. S.*, t. III-2, p. 5-97, avec la *Vita Joannis*.

Le testament, publié dans l'*Archivio Storico* (1891), permet de rectifier Messenius, qui donne la date de 1558, au lieu de 1557, pour la mort d'Olaus.

Digitized by Google

relevons le défunt évêque de Lavellino, Jean-Pierre Ferreto, un marchand d'Anvers, un autre Flamand, un pèlerin polonais de Jérusalem, un individu qu'Olaus avait délivré de la prison du Borgo, où il était sans doute détenu pour dettes, etc.

Les exécuteurs testamentaires étaient un chanoine de Varmie, Jacques Zimmermann, camérier du Pape, et prêtre de Liège, Henri Zibert, professeur de théologie et pénitencier apostolique de l'Église romaine, tous deux « présents et acceptants ». Ils étaient chargés de liquider la succession au profit des héritiers absents.

Ils devaient aussi leur réserver l'usufruit de l'hospice de S. Brigitte, à eux octroyé par Bref du Pape.

Olaus n'oubliait pas ses serviteurs, et recommandait de payer exactement les salaires qui leur étaient dus.

Le vénérable prélat mourut ce jour même ou le lendemain 1er août, car l'inventaire après décès joint au testament porte la date du 2 août ; on y relève un assez grand nombre de pierres précieuses et de vêtements épiscopaux, de médailles, de livres, de lettres et d' « *écritures* », un tableau du Christ, une hallebarde et trois épées, enfin dans une pièce à part, quelques livres « renfermant des secrets d'alchimie ».

N'oublions pas l'étable, où l'on trouva une mule complètement équipée « con una quantità di fieno ».

Ce qui nous intéresserait le plus, ce sont les papiers d'Olaus, et surtout la vaste correspondance entretenue par les deux frères avec tant d'illustres contemporains ; malheureusement tout cela dut être transporté à Cracovie en 1589, comme nous l'avons dit plus haut, et depuis le roi Sigismond, la trace en est perdue.

Peut-être quelque chercheur plus heureux les dénichera-t-il un jour dans quelque fonds d'archives encore inexploré ; qu'il nous soit permis, en terminant, de saluer la mémoire des nobles exilés que nous aurions voulu mettre en lumière après trois siècles, non pas d'oubli, mais d'une réputation peut-être inférieure à leurs mérites, et surtout au zèle qu'ils n'ont cessé de déployer pour le commun service de leur patrie et de l'Eglise catholique.

J. MARTIN,
Prêtre de Saint-Sulpice.

Digitized by Google

LA FRAUDE ET L'HYGIÈNE

Suite (1)

D

I

Pour tous les êtres animés le fonctionnement organique peut se manifester suivant deux phases qu'on pourrait désigner successivement par les deux expressions suffisamment caractéristiques, active et passive.

La phase passive est celle qu'on appelle plus simplement le sommeil. C'est à tort qu'on la nommerait exclusivement la période du repos, elle n'est en réalité qu'un repos relatif, car l'organisme ne se repose jamais. La vie organique n'est jamais suspendue, elle est atténuée par intervalles, mais l'échange nutritif ne s'en accomplit pas moins par l'incessance de la circulation et de la respiration qui, toutes les deux ensemble et conséquentes l'une de l'autre, entretiennent sinon leur fonctionnement utilisé selon la volonté, du moins la vie latente de tous les organes.

Aussi bien chez les plantes que chez les animaux tout dort dans la nature, et chacun à son moment. Le jour et la nuit sont alternatifs pour les uns et pour les autres, et parce que c'est la nuit, il ne faut pas croire que c'est le repos dans la nature entière. Les nyctages, les ipomées, la plupart des

(1) Voir le numéro d'avril.

Digitized by Google

cactées, et quantité d'autres plantes ouvrent, pendant la nuit, leurs corolles parfumées qu'elles prêtent aux repas délicieux d'une foule d'insectes nocturnes que pourchassent, pour vivre à leur tour, les chauves-souris et les engoulevents ces hirondelles de la nuit que, dans sa stupide ignorance, l'homme détruit bêtement sans se douter du mal qu'il se fait à lui-même.

Des rats courent les champs ou grimpent aux arbres fruitiers, vivant pendant la nuit de tout ce que l'homme escompte pour lui-même; des reptiles avisés, des serpents, affamés à leur tour, des chouettes, des hiboux les guettent et s'en font leurs moyens d'existence. L'homme détruit les hiboux et les serpents.

Il est égoïste, l'homme. Parce qu'il dort pendant la nuit il voudrait que tout dorme avec lui. « Je me repose, nature repose-toi, et laisse-moi dormir, » semble-t-il dire, tout simplement parce qu'il oublie que ce n'est pas lui qui a fait la nature et que, ne l'ayant pas encore expliquée, il n'en est pas assez le maître pour la commander. Cela viendra, dit la science actuelle? Attendons que cela soit venu et, en attendant, constatons ce que nous constatons, et constatons que nous ne pouvons ni en expliquer le pourquoi ni en changer le comment. C'est ce qu'il y a de plus scientifique pour le moment?

* * *

La phase passive, le sommeil, cette période fonctionnelle de la vie pendant laquelle l'inertie remplace la volonté, faisant ainsi succéder le repos à l'activité, peut donc, imposée à tout ce qui vit, être diurne ou nocturne suivant les cas, et faire que pendant que les uns veillent les autres sommeillent.

C'est la chaîne ininterrompue, c'est le cycle sans fin, c'est l'équilibre. Quand le soleil est près de disparaître à l'horizon l'euphorbe, que pour cette raison les savants nomment *helioscopia*, et que les jardiniers appellent réveille-matin, retourne rapidement vers l'orient sa tête couronnée de fleurs vertes et demeure immobile, attendant l'heure où les premiers feux du jour suivant la remettront en mouvement pour la faire tour-

Digitized by Google

ner, régulièrement pendant sa course journalière, vers l'astre qui réchauffe tout ce qu'il éclaire.

A la brune, après une journée de végétation active, le mimosa replie ses folioles, abaisse ses tiges, et semble dire à tout ce qui l'entoure, je dors, ou je me repose.

Mais pendant que se ferme la corolle aux trois brillantes couleurs, bleu blanc et jaune, de la belle de jour, la belle de nuit ouvre la sienne toute panachée de rouge et de jaune aussi brillants, et la belle d'onze heures intervient pour les départager toutes les deux. Un convolvulus, une nyctage, un ornithogale semblent se partager les vingt-quatre heures que l'homme appelle un jour, dans le langage de ses rapports sociaux.

Pour la nature, le jour ce sont celles de ces vingt-quatre heures qui sont éclairées par le soleil; la nuit, c'est tout le reste, et la nature vit pendant les vingt-quatre, sinon par parties égales, du moins par fractions assez importantes pour qu'on puisse infirmer nettement ce dire des poètes : « Quand vient la nuit la nature s'endort ».

En somme, pendant le jour le soleil brille et toute clarté s'efface devant la sienne, pendant la nuit c'est la sienne qui s'efface à son tour, laissant les autres éclairer de ses reflets le coin de terre qu'entourent les réflecteurs, et la vie se manifeste pendant le jour et la nuit.

* * *

C'est coutume d'appeler nocturnes les êtres qui manifestent pendant la nuit leur activité vitale, de même que les phénomènes qui se produisent dans les mêmes conditions. C'est ainsi qu'on parle souvent des phénomènes nocturnes de l'atmosphère, des oiseaux nocturnes, des insectes nocturnes, etc.

Inversement on nomme diurne tout ce qui se passe pendant le jour. Parfois même on précise davantage quand on parle, par exemple, de la vie diurne ou de la vie nocturne des plantes et des animaux, en détaillant encore mieux quelques actes spéciaux de cette vie.

Digitized by Google

Or, s'il est des êtres qui ont été créés pour vivre pendant la nuit, dans le but de ne pas interrompre un seul instant cette chose merveilleusement admirable, et si profondément énigmatique, mieux mystérieuse, qu'est la vie du monde, par contre, il en est dont l'activité vitale doit s'exercer pendant le jour. Ceux-ci semblent au premier abord la grande majorité, mais en examinant avec toute l'attention nécessaire on est bien vite convaincu que les deux s'équivalent et se balancent, ce qui est la loi.

La vie des plantes est pendant la nuit la plus active, elle prépare celle dont les animaux profiteront largement sous l'action bienfaisante du soleil. On l'exprime en disant que pendant que nous dormons les plantes préparent de quoi nous donner à notre réveil les moyens d'assurer notre labeur journalier.

La respiration des animaux s'atténue de certains éléments pendant la nuit, celle des plantes s'active des éléments contraires pour purifier l'air du jour souillé par les animaux, et il n'est personne qui ne sache les effets bienfaisants de cet air remanié qu'on respire dès l'aube au bord des prairies odorantes ou à la lisière des grands bois.

Quand je serai au chapitre de la rue et de la chambre j'aurai occasion de mieux discuter cette base fondamentale de l'existence; ici je me borne à la noter pour arriver à la déduction nécessaire.

Il y a des êtres nocturnes, il y a des êtres diurnes et l'homme est de ces derniers.

* * *

L'homme a été créé et mis au monde pour s'activer pendant le jour de la nature et se reposer pendant sa nuit. Mais le créature est pleine d'orgueil, elle s'est crue assez forte pour se soustraire au but qui lui a été imposé et voulant à son tour prouver qu'elle était capable, elle aussi, d'une création, elle a inventé pour elle-même le travail de nuit. Elle en pâtit, c'est le plus clair de tous ses résultats.

L'homme est un animal diurne. Il n'a pas été fait pour le

Digitized by Google

travail de nuit, ce travail ne lui convient pas. La nuit lui est faite pour dormir, lui dit la « Sagesse des nations », et celle-ci ajoute « le travail de nuit ne vaut rien ».

L'homme trouve la conséquence de son invention dans la misère physiologique de tous ceux qui l'utilisent et, sous quelque forme que cela soit, le travail de nuit est le plus préjudiciable à la santé. Les étoiles n'éclairent pas l'atelier, le soleil n'y est pas pour réchauffer la digestion, et le poumon qui respire en concurrence avec une lampe ne puise pas dans cette promiscuité les éléments d'une bonne revivification.

C'est bien pire quand, au lieu de l'atelier, c'est le salon parfumé où l'on vit les heures de la nuit. Ne vaudrait-il pas mieux dire alors « où l'on meurt... ». Ce serait plus logique.

La démonstration de la nécessité pour l'homme de s'activer pendant le jour et de se reposer pendant la nuit n'étant pas à prolonger, il faut admettre pour tout ce qui va suivre que l'homme a dormi sa pleine nuit et prendre à son réveil l'alimentation de sa journée.

II

Une chambre à coucher bien comprise sera assez bien orientée pour permettre au dormeur d'être frappé par les premières lueurs de l'aube matinale qui lui sera le meilleur réveille-matin. Il se lèvera, comme on le dit familièrement, dès patron-minet, mais il observera avec grand soin de laisser sa fenêtre fermée jusqu'à ce qu'il ait mis quelques aliments dans son estomac, ou bien, s'il le peut par rapport à ses occupations journalières, il attendra que le soleil lui-même soit levé.

Il se rappellera qu'un estomac vide expose plus facilement l'organisme aux atteintes de l'extérieur et s'il habite un pays fiévreux, une région à malaria, il se gardera bien d'oublier ce précepte.

Au saut du lit le paysan de ces contrées mange la soupe et vaque ensuite à ses occupations. Celui qui passe outre a toutes

Digitized by Google

chances de ne pas demeurer indemne, surtout si une matinée chaude et humide facilite la contagion.

Cette recommandation, née d'observations établies par des générations successives, est même parfois beaucoup plus accentuée. Il est dit, en effet dans certain cas, qu'il faut rentrer au logis une heure avant le coucher du soleil et n'en rouvrir la porte qu'une heure après son lever, ceci s'appliquant plus particulièrement au moment des saisons les plus favorables aux effluves marécageuses. On ajoute enfin que le soir est le moment le plus propice à la contamination, aussi, là où on la sait facile, a-t-on pris l'habitude de souper de bonne heure et de se coucher tôt.

* * *

La science d'aujourd'hui conseille tout autre chose. Elle accuse certains moustiques d'être la cause de ces méfaits dont l'ignorance antérieure chargeait les miasmes pestilentiels des marais. Ce ne sont plus les émanations des marécages qui sont les coupables, et quoique sentant toujours bien mauvais, quoique répandant toujours dans l'atmosphère des puanteurs toujours les mêmes, quoique souillant toujours l'air de la respiration, elles n'en sont pas moins devenues les plus innocentes du monde. On les a calomniées, ces pauvres émanations, car elles ne sont que des émanations, elles ne sont pas des colporteurs.

Le véritable colporteur c'est le moustique, c'est lui le plus grand coupable, haro sur le moustique et paix aux puanteurs.

Mais dire simplement, le moustique, c'est encore parler un peut trop en général, car le bon peuple connaît tant de moustiques parmi lesquels il ne sait pas distinguer celui qui le pique. Or, celui-là en langage scientifique s'appelle *Anopheles*. Les savants le reconnaissent à certaines parties annexes du suçoir de la femelle, car il faut dire bien vite que dans le monde des cousins les femelles seules mordent fort désagréablement. Celui qui est mordu le premier s'en tire facilement ; mais celui que l'anophèle mord après avoir mordu un fiévreux est certainement le plus malchanceux de tous, car

Digitized by Google

l'anophèle lui communique avec empressement les germes de la fièvre qu'il a puisés sur autrui, qu'il injecte avec une constitution toute prête à déterminer la fièvre paludéenne.

* * *

La science a de temps en temps de ces mirobolantes conceptions qui ouvrent à celui qui les pense les portes de toutes les Académies, et transforment en un grand homme enrubanné comme les ânes qu'on mène à la foire, où les chapons primés aux concours des volailles grasses, celui qui remplit la presse de sa découverte. Les cas en sont de plus en plus nombreux. En transformant en microbes les germes des anciens Pasteur leur a ouvert une large voie, et la mode est maintenant à trouver des microbes partout où ils existent depuis la création du monde et à ne s'en garantir guère plus qu'auparavant.

Il y a par exemple des microbes pour propager la tuberculose, c'est très bien, c'est parfait de les avoir trouvés, mais ne serait-il pas mieux de se préserver de leurs attaques? Pour cela les uns affirment qu'il faut détruire la poussière des crachats, et voilà les gardiens de la sécurité publique partis en guerre contre les crachats en poussière. Malheur à celui qui les secoue par la fenêtre ou qui les remue dans la rue, s'il n'est pas le vent ou l'automobile la contravention a vite fait de lui prouver ce qu'il en coûte.

D'autres prétendent que c'est le lait qui est le grand transmetteur du germe ; vite, sus au lait ; la peste soit du lait ; quelle drôle d'idée a eu le Créateur de faire pousser du lait qui n'a pas bouilli? qu'on le fasse bouillir, tant pis pour sa crème et son beurre si on les transforme, ce sera toujours un argument de plus pour prouver qu'on peut se passer du Créateur et modifier son œuvre.

D'autres encore affirment que c'est le bœuf qui véhicule la tuberculose, haro sur le bœuf, qu'on le fasse cuire jusqu'à la dessication s'il le faut. Évidemment l'homme n'a pas été fait pour manger du bœuf tout cru, et sans s'en douter, ceux qui en préconisent la coction remontent aux pratiques d'avant le

Digitized by Google

déluge, époque depuis laquelle, du moins il faut le croire, les germes se propagent et se propageront.

D'autres, par ailleurs, accusant l'air qu'on respire, l'eau que l'on boit, ordonnent de refroidir l'air et de faire bouillir l'eau — et ainsi de suite !

Et tous oublient qu'à côté du transport des germes il y a cette question capitale de la réceptivité individuelle qu'on se garde bien de faire intervenir et qui, à elle seule, est absolument tout. La plante destinée à un sol aride ne vit pas dans l'eau, et la plante d'eau qu'on repique dans un sol desséchée périt infailliblement.

* * *

Ceci me fait revenir directement au cas de l'anophèle pour continuer la discussion de la manière de traiter l'estomac dès le début de sa journée active.

Il est des pays très fiévreux où on ne trouve pas trace d'un seul anophèle, la fièvre paludéenne ne s'y propage pas moins avec la plus grande intensité au voisinage des étangs délétères qui couvrent le sol, et dans ces saisons que les indigènes appellent simplement le moment des fièvres. Il en est d'autres où les anophèles sont les plus communs et où de mémoire d'homme on n'a pas vu de fièvres caractérisées.

Enfin, dans les pays où l'anophèle vit en même temps que la fièvre se propage, l'anophèle pique tout le monde sans exception, et tout le monde ne contracte pas la maladie.

Pour tous ces motifs on agira donc sagement, par tous pays, en rentrant de bonne heure le soir pour souper de même, et en ne sortant le matin qu'après avoir garni l'estomac.

Mais par garnir l'estomac il ne faudrait pas entendre, y mettre n'importe quoi, mais plutôt comprendre, qu'il faut donner à l'organe des aliments utilement assimilables, c'est ce qu'on appelle le petit déjeuner du matin, quelques-uns disent le saut du lit.

Parmi ceux qui adoptent cette dernière expression le plus grand nombre, sous prétexte qu'ils n'ont pas faim à ce moment-là, qu'ils sont écœurés, prennent ce qu'ils appellent le

Digitized by Google

tue-ver pour, disent-ils, « ouvrir l'estomac ». Ceux-là se trompent singulièrement et s'ils disaient ce que que je vais avoir à dire tout à l'heure des apéritifs, s'ils exprimaient cette idée qu'au lieu d'ouvrir l'estomac, ils le ferment, ils seraient dans la vérité absolue.

L'alcool étant toujours la base du tue-ver, ce n'est pas le ver que l'on tue, c'est l'estomac auquel rien n'est plus préjudiciable que l'alcool quand cet estomac est vide, quand l'homme est à jeun. On ne saurait trop condamner cette pratique la plus nuisible à l'hygiène et partant à la santé.

Si on sait l'heure du petit déjeuner trop tardive et si on doit, en l'attendant, occuper l'estomac, qu'on lui donne une infusion légère de thé, ou de café, ou mieux d'un amer tonique tel que le capitule de la camomille, ou encore un brin de racine de gentiane. Ce sont toutes ces choses qui tueront le ver avec efficacité parce que celles-là ouvriront véritablement l'estomac.

Mais admettons qu'on servira de bonne heure ce petit déjeuner matinal dont les menus peu variables ont pour bases la soupe, le lait avec ses dérivés, le beurre ou le café au lait, le chocolat et ses composés, racahout et autres, et disons les meilleures conditions hygiéniques de chacun d'eux.

III

De la soupe elle-même il n'y a pas grand'chose à dire parce que, faite avec les éléments les plus naturels, elle est toujours bonne. La pomme de terre, le chou, la rave, le poireau, sont les produits auxquels on s'adresse le plus communément, ils sont tous d'une excellente hygiène.

Dans les pays où l'ail est en prédilection, on fait bouillir rapidement dans l'eau salée une gousse d'ail et une feuille de laurier, on ajoute une très petite quantité d'huile d'olive et on obtient, avec quelques tranches de pain trempées, une soupe qui est pour l'estomac une excellente préparation au travail de la journée.

Digitized by Google

« Aigua bouillida
Saôuva la vida » (1).

D'après un dicton de ces pays où l'on n'avait pas attendu les microbes pour faire bouillir l'eau du déjeûner matinal.

L'usage de la soupe est très répandu dans les familles peu aisées et elle l'est beaucoup plus à la campagne qu'à la ville, c'est regrettable. Il est fâcheux pour l'ouvrier des villes que le sifflet de l'usine ne lui donne pas le temps de « se préparer une soupe », ou l'oblige à se lever beaucoup trop tôt. Le jour où on marquera l'ouverture de l'atelier à une heure moins avancée, le jour où l'ouvrier aura, en se levant normalement, le temps de manger une bonne soupe, sera pour lui un jour de bonne hygiène, un jour de bonne santé. Obligé d'aller vite, il avale rapidement n'importe quoi, qu'on lui sert n'importe comment et quelquefois n'importe où, et ce n'est pas un soi-disant café ou quelque autre chose analogue qui peut lui donner les forces dont il a besoin. Si l'employeur savait mieux réglementer ces forces l'employé fournirait un tout autre rendement.

* * *

A la ville où le bien-être commence à se manifester un peu, et à la ferme assez aisée pour le fournir en abondance, c'est au lait qu'on s'adresse en y ajoutant, suivant les goûts et les moyens, le café et le beurre.

Je ne vois pas la nécessité d'expliquer longuement ce qu'est le lait, de quoi il est composé, comment se comportent ses éléments et toutes choses que tout le monde sait si bien. Il suffira de rappeler ce qui en est toujours répété partout, à savoir que le lait est l'aliment par excellence. Le lait, les œufs, et le pain pourraient, ensemble et à la rigueur, constituer une alimentation complète.

Le lait est certainement le plus précieux de tous les aliments. L'homme commence par lui son existence et il l'aide bien

(1) L'eau bouillie
Sauve la vie.

Digitized by Google

souvent à terminer sa vieillesse. Entre ces deux termes il lui est constamment utile, mais à la condition que ce soit du lait.

Il l'est à la ferme où il est consommé directement : après en avoir franchi la porte, il ne l'est plus.

Le matin on prélève la crème montée à la surface de celui qu'on a trait au soir de la veille, et on ajoute ce qui en reste à celui qu'on trait à ce moment. C'est le premier qu'en langage du métier, on appelle le lait froid, tandis que le second est dénommé lait chaud.

Le lait chaud ajouté au lait froid primitivement écrémé constitue déjà un mélange où la crème n'est plus dans les proportions normales. Les plus consciencieux se bornent à cette pratique qui leur fournit simplement le beurre de leur propre consommation.

Il faudrait vraiment posséder une énorme dose de naïveté pour supposer, et à plus forte raison pour admettre, que celui qui trait le lait de ses propres vaches fera toutes ses soupes sans beurre, ou achètera son beurre à autrui pour le simple plaisir de vendre à sa clientèle un lait absolument pur. Un pareil phénomène est de ceux qui n'existent pas en ce monde. Comme, tout au contraire, on peut admettre sans aucune crainte que tout producteur de lait fait d'abord son beurre à lui, et vend le reste ensuite, on peut établir cette catégorie des plus consciencieux qui, dans ce cas, n'écrèment qu'en petite quantité.

Mais on peut établir aussi qu'on ne trouve du lait *entier* qu'au déjeuner du producteur chez lui, et que par cette expression « lait pur » il faudra désormais entendre le lait du plus conciencieux. C'est déjà beaucoup, et bien heureux sont ceux qui peuvent être allaités par celui-là.

* * *

D'autres accentuent un peu plus le prélèvement et donnent au lait chaud du matin le temps de fournir suffisamment de crème pour alimenter la vente du beurre aux clients qui prennent du lait. Quand on les persuade qu'on leur vend du lait qui n'a pas fourni le beurre, parce qu'on leur affirme que le

Digitized by Google

beurre et le lait ne proviennent pas de la même traite, on ne leur ment pas et la conscience est tranquille.

On aurait grandement raison de se défier un peu de la laitière qui ne vend que du lait, beaucoup de celle qui vend du lait et du beurre, et encore plus de celle qui vend tout à la fois le lait, le beurre et le fromage. Il est bien vrai que cette dernière a soin de dire qu'elle élève un cochon avec ce qui lui reste, mais la vérité la plus probable est que ce qui lui reste double tout simplement le volume d'un lait sur lequel rien n'a été prélevé.

Il est aussi bien vrai d'ajouter que celle qui jure ne vendre que du lait fait vendre son beurre par une autre ; celle-là non plus ne ment pas et sa conscience est aussi tranquille que lorsqu'elle le fait vendre par le laitier de la ville qui garantit, à son tour, que son beurre n'a pas été tiré de son lait. Toutes les consciences s'enchaînent en ce monde.

Je ne parle ici que du lait apporté directement au client par le producteur, c'est bien autre chose quand il s'agit du lait vendu par le laitier industriel, le plus souvent laitier de la ville.

* * *

Celui-ci reçoit du lait seulement écrémé ; car c'est à l'écrémage qu'on se borne le plus souvent dans les fermes ; mais aspirant au bénéfice le plus fructueux il demande à l'eau des fontaines toute la quantité nécessaire pour servir d'un lait, qu'il garantit pur, ses nombreux clients. En affirmant que c'est « du lait de la vache » celui-ci ne trompe pas non plus parce qu'il n'ajoute pas « allongé » et sa conscience est encore plus tranquille, ce qui ne l'empêche pas de maugréer énergiquement contre ce « gredin de laitier de la campagne qui lui apporte du lait écrémé ».

Or, la ménagère pourrait s'apercevoir trop facilement que le lait « coule trop », « qu'il n'est pas épais », si l'eau ajoutée l'était en trop grande quantité, ou si la crème était trop rare.

Pour cette dernière le prétexte est facile et c'est pendant toute l'année « la faute à la saison ». — Tantôt à cette époque-

Digitized by Google

ci, dit le laitier, les vaches mangent trop de vert et le lait n'est pas crémé, « ça le délaie » ; puis, c'est parce qu'elles ne mangent pas assez de vert, « ça ne leur donne pas de la crème de manger toujours du sec, » et... il faut attendre le mois prochain, ce mois-là les vaches seront mieux nourries, ça s'y connaîtra à la crême. Mais c'est toujours comme chez le barbier, on rasera gratis demain.

Quant à la fluidité, ce n'est pas ce qui embarrasse l'industriel et l'on peut dire ou penser : « C'est curieux, ce lait, il n'a presque pas de crème, cependant il est bien épais », car l'épaisseur lui a été artistement donnée tantôt par de l'amidon cuit, ou de la dextrine, tantôt par de la glucose, ou de la gélatine, ou de la gomme, tantôt par de la vulgaire fécule, et par tant d'autres substances qui augmentent la densité sans que le consommateur puisse facilement les reconnaître.

On a été jusqu'à dire que, pour masquer le baptême trop consciencieux du lait, on ajoutait de la cervelle de cheval délayée. La légende s'en est surtout accréditée dans les grandes villes. Je dis légende car cela n'a jamais été prouvé, et l'affirmation en serait très sérieusement inacceptable. Du reste le mélange ne serait guère possible, il ne faut pas y croire.

Mais, ce qui est à certifier c'est, d'abord, à la suite de l'écrémage, le mouillage dans toutes les proportions que le lait peut le supporter, c'est ensuite le retour, par les moyens que je viens d'indiquer, à une densité approximative qui déroute tous les pèse-lait et les rend parfaitement inutiles, et c'est, enfin, l'addition de substances propres à en assurer la conservation pour en faciliter la vente.

Parmi ces dernières il faut citer le bicarbonate de soude, inoffensif excepté pour les enfants, ou sel de Vichy qui, en même temps, donne la blancheur au mélange, le bicarbonate de potasse, l'acide salicylique, le borax, tous plus ou moins dangereux, et plus récemment employé, le formol, ce conservateur par excellence qui, par quelques gouttes dans un litre, le conserve pendant plusieurs jours. Les laits qui viennent d'un peu loin sont souvent ainsi traités.

Digitized by Google

* * *

L'habitude de tripoter le lait de toutes les manières que je viens de dire s'est tellement répandue qu'on peut affirmer, sans hésiter, que dans les villes un peu importantes il est impossible de trouver du véritable lait. Ce n'est plus que dans les campagnes les plus isolées qu'on peut l'espérer, dans les conditions que j'ai déjà rapportées, car pour peu que la métairie soit à la portée du ramasseur qui tous les matins fait la tournée sur les routes et porte à la gare la plus voisine tout ce qu'il a pu recueillir, le lait n'est plus le lait.

J'ai connu un fabricant de beurre et de fromages établi dans un bourg d'une petite importance. Lorsque son collecteur lui apportait les provisions qu'il avait ramassées de ferme en ferme il examinait rapidement et quand il trouvait du lait mouillé il appelait le fermier, et dans son arrière-boutique il lui parlait ainsi : — « Tu sais voilà quelque temps que je te surveille, tu mouilles ton lait, — tu vas me compenser le dommage et me verser aussitôt cent francs, sinon je te fais poursuivre, — à prendre ou à laisser ». Aux uns il demandait cette somme, à d'autres un peu moins, à d'autres un peu plus, suivant le tempérament qu'il connaissait à chacun. Il alla un jour jusqu'à exiger trois cent francs.

Effrayés à la perspective des conséquences, les paysans s'empressaient de payer, mais chacun à son tour s'empressa aussi de ne plus rien livrer à l'industriel qui vit sa fabrication se ralentir jusqu'à la dispartion complète.

Je peux citer d'autre part un petit pays où les producteurs de lait ont organisé coopérativement une fabrique de beurre. Au début chaque coopératif retirait sa part de lait écrémé dont il faisait des fromages ou dont il nourrissait « les bêtes ». Mais aucun d'eux n'étant un saint Antoine, tous ne tardèrent pas à céder à la tentation qui se présentait sous la forme d'un gain procuré par la vente à la grande ville, toute proche, de tout le lait écrémé. De la grande ville on avait vivement sollicité cette vente, et la grande ville l'avait obtenue. On devine bien ce qu'elle peut faire des milliers de litres qu'elle reçoit ainsi toutes les semaines.

Digitized by Google

Il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul moyen d'avoir du lait, c'est de le faire traire devant soi, et encore faut-il auparavant examiner le récipient pour constater qu'il est bien vide. Ce moyen-là n'est pas à la portée de tout le monde.

* * *

Chacun peut cependant se demander ce qui lui arriverait s'il donnait à la laitière une pièce d'argent mélangé de plomb. Aucune exclamation du vocabulaire ne marquerait assez l'indignation. Brigand, canaille, voleur, toutes les épithètes seraient criées. Les gendarmes seraient requis, et toute une population réclamerait une bonne prison pour le vaurien qui essayerait de duper une pauvre femme; le gredin qui voulait faire du tort à une brave mère de famille ayant déjà tant de peine à élever ses enfants.

Mais, si la brave femme a tant besoin de bonne monnaie, d'argent vrai, pour élever ses enfants, comment se fait-il que personne ne s'inquiète de savoir que les autres femmes, braves aussi, ont aussi besoin, pour élever les leurs, de lait vrai, de bon lait? Singulier problème que celui qui conduit à tant maudire le donneur de fausse monnaie, et à tant s'intéresser à celui qui livre de la fausse marchandise. Et c'est cependant ce qui est.

S'il vous arrivait qu'on vous eût glissé une fausse pièce et que, sans vous en être aperçu vous-même, vous la donniez à l'épicier qui vous débite du café frelaté ou du sucre pilé mélangé de farine, le dit épicier vous ferait aussitôt traîner en cour d'assises. Si vous vous permettiez de laissez entendre qu'il vous a livré du tourteau d'olives, qu'il vous a fait payer au prix du poivre moulu que vous lui avez demandé, il se mettrait à hurler que vous l'attaquez dans son honneur commercial, que vous lui causez un gros préjudice, et vous seriez exposé à comparaître devant un tribunal qui lui donnerait raison en vous disant : « Oh ! monsieur, la liberté du commerce, vous lui portez préjudice, il faut le réparer — et l'article 1382? »

Il n'est permis à aucune femme d'étrangler un enfant, même le sien, mais il est permis à toutes les femmes de tuer les en-

Digitized by Google

fants des autres en leur vendant du lait sophistiqué. Voilà la morale de cette singulière société qu'il n'y a qu'à laisser s'effondrer en espérant que des ruines de celle-là une meilleure sortira peut-être. Pourvu qu'elle ne soit pas pire, Dieu seul en a le secret.

(*A suivre*) DÉODAT.

Digitized by Google

LA CONFÉRENCE DE M. AULARD

SUR LES ÉCOLES D'ORIENT [1]

Parmi les puissances européennes qui s'intéressent et qui travaillent à la régénération de l'Orient, la France a eu jusqu'à nos jours, un rôle prépondérant. « Longtemps, depuis les croisades jusqu'au XVIIIe siècle, disait M. G. Bordat, à la Société d'Economie sociale de Paris, séance du 10 décembre 1906, les populations orientales ignorèrent toute autre nation européenne ; pour elles tout Européen était un Franc ; la seule puissance étrangère vraiment digne de ce nom était la France. Elles accueillaient avec une foi naïve les récits de nos victoires et conçurent ainsi, peu à peu, une énorme idée de notre force... Ces sentiments dominent toutes les sociétés orientales, mais c'est surtout chez les chrétiens qu'on aime et qu'on vénère la France. De tradition immémoriale la France a pris parti pour eux quand ils étaient persécutés par l'infidèle et c'est un grand honneur pour nous, Messieurs, d'avoir su conserver à la fois l'admiration des oppresseurs et l'affection des opprimés. »

Mais le prestige de la France en Orient tient en grande par-

(1) Cette conférence a été publiée dans la *Revue bleue* du 1er février 1908. Consulter : Débats au Sénat, séances des 24 et 25 décembre 1907 ; Discours de Cuverville, Gaudin de Villaine, Jenouvrier, Lamarzelle ; article H. Riondel, dans les *Etudes*, 20 avril 1898 ; conférence de M. G. Bordat, dans *Réforme sociale*, 1er février 1907 ; article René Pinon, dans *Questions diplomatiques et sociales* ; P. Fesch : *Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid.*

Digitized by Google

tie à son action religieuse. « Que nous le voulions ou non, reprend M. Bordat, les Orientaux nous considèrent comme une nation catholique et nous avons tout bénéfice à continuer d'agir vis-à-vis d'eux comme si nous n'avions pas changé. »

N'en croyons donc pas ceux qui nous disent que l'exercice du protectorat catholique nous désigne à l'hostilité des populations non-catholiques. « C'est inexact. Les Orientaux sont accoutumés depuis des siècles au rôle traditionnel de la France, ils savent que nous sommes liés par des engagements d'honneur, ils savent que si nous protégeons là-bas les faibles, c'est parce que nous sommes généreux et forts ; ils nous estiment dès lors infiniment. Dénoncer ces engagements équivaudrait dans leur esprit à un aveu de fablesse de notre part: loin d'augmenter notre prestige, ce renoncement l'amoindrirait. »

Notre influence intellectuelle et morale, dans ces contrées lointaines, repose sur deux catégories d'œuvres, sur les établissements de charité et sur les écoles. « Les œuvres charitables ne manquent pas d'objet en des pays où les populations ignorant les plus simples règles de prévoyance et d'hygiène, se trouvent sans cesse en proie à la misère et à la maladie. La peste, la variole, le choléra, la lèpre..., y régnaient autrefois à l'état endémique. La plupart des habitants souffrent d'horribles maladies de peau... La mortalité infantile est énorme... Guérir ces maux, soulager ces souffrances, régénérer physiquement ces masses, était une tentative peu séduisante, difficile, dangereuse même. Les religieux l'ont pourtant accomplie. Appuyés sur leur idéalisme, ils ont mené à bonne fin des œuvres surhumaines. Ils ont conquis par la charité sous toutes ses formes, des pays entiers qui leur étaient primitivement hostiles. Leurs hôpitaux soignent chaque année des milliers de malades ; leur dispensaires donnent chaque année des millions de consultations, toujours accompagnées de dons de médicaments et souvent de secours en argent, distribués sans distinction de culte, aux plus miséreux.

« Il faut avoir vu l'horrible foule de malheureux qui se presse chaque matin aux portes de nos établissements, pour apprécier le dévouement sans bornes de celles qui les soignent

Digitized by Google

et lavent en souriant leurs plaies épouvantables; il faut l'avoir vue pour comprendre l'affection, la vénération dont ces religieuses sont entourées par la masse des populations. En les protégeant de son drapeau, la France bénéficie de leur propagande ; leur clientèle devient la sienne. Nous devons nous en féliciter et nous n'aurons jamais pour ces femmes assez d'admiration et de gratitude. Leurs détracteurs — je ne prononce pas ce mot sans quelque confusion : comment la charité si purement pratiquée peut-elle avoir des détracteurs? — leurs détracteurs les accusent de profiter de leur influence sur les malades pour chercher à les convertir. Mon opinion ne devant pas leur suffire, je l'abriterai derrière le témoignage très éclatant de deux hautes personnalités qu'on n'accusera pas de cléricalisme : le sultan Abdul-Hamid et le grand rabbin de Jérusalem. « Le premier ayant récemment fait construire un hôpital turc, n'a rien trouvé de mieux que de le confier aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul ; le second ne perd jamais une occasion d'affirmer publiquement son affection pour elles en les remerciant de la sollicitude avec laquelle elles soignent ses coreligionnaires. »

Mais l'œuvre des missionnaires, des religieux et des religieuses en Orient ne consiste pas seulement, nous l'avons dit, à soigner les malades et à soulager la misère ; elle consiste aussi à donner l'instruction et l'éducation à l'enfance et à la jeunesse, et c'est de cette seconde partie de leur tâche et des critiques dont elle a été plus particulièrement l'objet en ces derniers temps, que je voudrais entretenir encore une fois, les lecteurs de l'*Université catholique*.

L'année dernière, j'avais signalé à leur attention le rapport présenté au ministre des Affaires étrangères par M. Charlot, inspecteur général de l'Instruction publique, sur la situation des écoles françaises fondées dans ces régions lointaines. Nous avons trouvé dans ce rapport, après quelques éloges accordés à ces établissements, des critiques outrées et peu bienveillantes sur les « méthodes, l'esprit, les tendances de l'enseignement congréganiste en Orient. »

A M. Charlot a succédé M. Aulard qui, lui aussi, a été chargé d'une inspection sur les mêmes établissements scolaires, a

Digitized by Google

fait, aux mois d'octobre et de novembre derniers, un voyage rapide dans la Turquie d'Europe et dans la Turquie d'Asie et a rendu compte de ses impressions dans une conférence faite à la Sorbonne le 29 janvier dernier. L'assemblée était présidée par M. Brisson, président de la Chambre des Députés.

***

M. Aulard et la *Mission laïque*.

M. Aulard, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, par la grâce du conseil municipal, si nous sommes bien informé, est auteur de travaux sur la Révolution française, où il combat vivement les appréciations et les conclusions de Taine. Il est de plus président de la *Mission laïque*.

Cette institution a été créée, dit-il lui-même, dans le but de « laïciser par l'enseignement, la France extérieure », c'est-à-dire dans le but d'aider à la création et au soutien des écoles laïques aux colonies et à l'étranger, principalement dans le Levant. Elle a été reconnue d'utilité publique, le 21 août 1907; mais dès avant cette date, elle avait obtenu la faveur de l'Etat, puisqu'il lui avait accordé une subvention annuelle de 20.000 francs, destinée surtout à la publication d'un Bulletin. Une seconde allocation annuelle, celle-ci de 40.000 fr., lui a été concédée pour le lycée de Salonique, dont elle a le patronage et enfin le gouvernement vient d'obtenir des Chambres, au profit du même établissement et pour une durée de quinze ans, un nouveau crédit annuel qui est de 18.000 fr.

Le premier *Bulletin de la Mission laïque française* (il portait alors le titre plus incolore de *Revue de l'Enseignement colonial*) parut au commencement de 1904 et on y trouva immédiatement la preuve que l'esprit de la maçonnerie régnerait en maître dans la nouvelle institution. Les francs-maçons les plus notoires, les Doumergue, les Etienne, les Ferdinand Dreyfus, les E. Petit, les Beau, les Brisson, les Dubief remplissaient, en effet, son conseil d'administration et son comité de patronage. Ses présidents successifs ont été les FF.·. Foncin, Etienne

Digitized by Google

Doumergue et Aulard, son président actuel. Son *œuvre d'émancipation laïque et de concorde entre les peuples* a été saluée par les félicitations de la loge italienne de Tunis dont les adhérents ont unanimement sollicité d'elle le titre de membres honoraires.

Pour le moment, c'est en faveur du lycée de Salonique que la *mission laïque* exerce son zèle entreprenant et nous avons mentionné deux importants crédits obtenus des Chambres françaises en sa faveur. Elle n'a pas fondé ce lycée, mais elle a réuni sous ce nom et concentré sous sa propre direction, trois écoles préexistantes dont elle a pris la suite et dont les élèves appartiennent en grande majorité au culte israélite. Ces trois écoles sont : 1° l'École Guiraud, enseignement primaire et commercial, 200 élèves environ ; 2° le petit lycée Thierry, classes élémentaires, 80 élèves ; 3° la section des filles. Elles sont presque toutes israélites, 90 à 100 élèves. — Dans le voisinage de cet établissement se trouve l'école des Frères, subventionnée, elle aussi, par la France, mais moins largement que le lycée. Elle réunit 296 élèves.

***

CONFÉRENCE DE M. AULARD. — APPRÉCIATIONS DU CONFÉRENCIER. — LE LIVRE DE M. MARTIN SUR LES *Grands faits de l'Histoire générale*. — L'ESPRIT DE PROSÉLYTISME CHEZ LES CONGRÉGANISTES.

Mais, laissons de côté la mission laïque et arrivons à la conférence où son président actuel, à la suite du voyage dont nous avons parlé, a entretenu son auditoire des écoles d'Orient. Il venait, disait-il, d'étudier la question scolaire sur place, mais principalement dans les villes : Salonique, Constantinople, Brousse, Smyrne, Beyrouth, Damas, Jérusalem, Le Caire et Alexandrie. Il avait à rechercher, ajoutait-il, quelle est la politique scolaire la plus avantageuse à la France. « Est-ce l'ancienne politique, celle qui consiste à exercer notre influence par les écoles catholiques, confessionnelles, tenues par des

Digitized by Google

religieux ou des prêtres? Est-ce la nouvelle politique, celle qui consiste à exercer notre influence par les écoles laïques? » Le but ainsi déterminé, le conférencier déclare que, sincèrement désireux de l'atteindre et soucieux d'y voir clair, il a fait abstraction de ses opinions ou de ses préférences antérieures et qu'il s'est mis au régime d'un doute *plus que cartésien*.

A-t-il réussi à observer une juste impartialité et a-t-il donné les éloges à qui méritait les éloges; a-t-il réservé la critique et le blâme à qui méritait la critique et le blâme, c'est ce que nous voudrions examiner.

Dès le début de sa conférence, il constate que l'usage de la langue française est très répandu en Orient, qu'il y est répandu « de la manière la plus flatteuse pour notre amour-propre et la plus utile à notre influence. » Et quelle est la cause de cette diffusion qu'il constate aussi dans la *Dépêche* de Toulouse, et qui se fait particulièremnt remarquer, dit-il, depuis cinquante ou soixante ans? Suivant lui, la cause cherchée réside dans ce fait « que la langue française est enseignée dans toutes les écoles, lesquelles en Turquie d'Europe et en Turquie d'Asie sont nombreuses ou plutôt innombrables; non seulement dans les écoles françaises tant congréganistes que laïques, mais dans beaucoup d'écoles turques, arabes, dans toutes les écoles israélites, les écoles grecques, arméniennes, voire même italiennes ou allemandes. » Les maîtres italiens ou allemands se dispenseraient probablement volontiers de donner cet enseignement; mais ils ne peuvent résister aux exigences des familles et, suivant l'expression de M. Aulard, ils propagent notre langue non par vocation, mais par nécessité. Les propagateurs du français sont donc multiples et le résultat produit est le fait de nombreux agents. Très bien; mais les écoles laïques sont d'hier, si je ne me trompe, surtout en Orient; elles sont donc parfaitement étrangères à la naissance de ce mouvement de diffusion que vous admirez à bon droit. Si les écoles qui ont toutes vos préférences (car votre doute *plus que cartésien* ne tarde pas à se démentir), contribuent aujourd'hui à ce mouvement, c'est qu'il les a précédées, c'est qu'il était né et s'était accentué avant leur création. Il était la suite des vieux rapports d'amitié et de sympathie qui, de temps immé-

Digitized by Google

morial, ont uni les populations chrétiennes d'Orient et notre pays ; la France occidentale, et les régions qu'on a pu appeler une seconde France, et les progrès de ce mouvement avaient été favorisés par l'institution de ces œuvres charitables et de ces maisons d'école que nos prêtres, nos religieux, nos religieuses avaient établies sur tant de points du territoire. Si les organisateurs de vos écoles nouvelles n'avaient trouvé le terrain ainsi préparé, leurs efforts eussent été impuissants. Essayez donc d'organiser vos écoles laïques françaises en Angleterre, en Allemagne, ou en Espagne et vous nous direz les succès que votre entreprise y aura obtenus.

M. Aulard serait disposé à demander à l'état français toutes sortes de faveurs, pécuniaires ou autres, pour les écoles chrétiennes d'Orient si elles avaient peu de souci des enseignements de l'Eglise catholique, si elles avaient plus à cœur d'obtenir la sympathie de la franc-maçonnerie que l'approbation du pouvoir religieux. Mais ces écoles sont catholiques. Les maîtres qui y enseignent reconnaissent l'autorité du Pape, ils le considèrent, lui et non le gouvernement civil, comme le guide de leur foi. Ils lui obéissent et « si demain, assure-t-il, le Pape donnait à ces religieux et prêtres un ordre nuisible à la France, oh ! ils gémiraient, ils pleureraient, quelques-uns seraient malades de chagrin, mais finalement ils obéiraient : les catholiques ne savent plus qu'obéir. »

Ces allégations ne sont pas sans réplique, il s'en faut. D'abord, on pourrait opposer aux dires de M. Aulard l'observation que le *Journal des Débats* opposait, l'année dernière, à ceux de M. Charlot : « Il n'était peut-être pas nécessaire d'envoyer en Orient un inspecteur général de l'Instruction publique pour apprendre de lui que les congrégations religieuses donnaient un enseignement catholique. On s'en doutait. » Mais cet enseignement est salutaire. « Si j'avais dans mes mains le bienfait de la foi, je les ouvrirais sur mon pays, disait, en 1845, M. Thiers que M. Aulard va pourtant nous représenter comme *très voltairien*. Pour ma part, j'aime cent fois mieux une nation croyante qu'une nation incrédule. Une nation croyante est mieux inspirée quand ils'agit des œuvres de

Digitized by Google

l'esprit, plus héroïque même quand il s'agit de défendre sa grandeur. »

Au surplus, l'hypothèse prévue par M. Aulard, où le pape donnerait aux catholiques ou aux religieux français *un ordre nuisible à la France*, est parfaitement chimérique. Le Pape a pour maître celui qui a dit : « Rendez à César ce qui appartient à César » et jamais il n'a désapprouvé l'amour de la patrie, il l'a, au contraire, toujours honoré. Jamais il n'a donné et jamais il ne donnera aux fidèles d'ordre préjudiciable aux patries terrestres. Ah ! sans doute, il estime, comme les auteurs de la constitution républicaine du 4 novembre 1848, *qu'il y a des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives* (Const. 1848, art. 3), et si, par malheur, en un jour d'égarement, l'autorité civile prétend exiger la violation d'un de ces droits ou la méconnaissance d'un de ces devoirs, il dit : *non licet*. Mais cette parole est une parole libératrice pour la conscience humaine, une parole de salut et non une parole d'oppression pour les peuples.

M. Aulard se prévaut contre l'esprit de l'enseignement congréganiste d'un dialogue qu'il rapporte, d'après l'ouvrage de M. de Lacombe sur les débats de la commission chargée, en 1849, d'étudier le projet de loi relatif à la liberté d'enseignement, comme ayant eu lieu entre M. Thiers qui était très voltairien, dit-il, mais qui avait peur du socialisme et le Frère Philippe, supérieur de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne.

« M. Thiers. — Le Supérieur général demeure-t-il toujours en France?

« Le Fr. Philippe. — A part la période révolutionnaire, le centre de l'Institut a toujours été en France ; les Frères, en quelque pays qu'ils soient, même à Rome, relèvent du Supérieur général à Paris ; il y a plus : même dans les pays étrangers, en fait, ce sont des Français qui dirigent tous les grands établissements de la communauté ; on ne trouve guère, en effet, que chez les Français cette énergie de caractère nécessaire pour une direction régulière.

« M. Thiers. — Alors, c'est partout l'influence française que vous établissez?

Digitized by Google

« Le Fr. Philippe. — Non, nous n'avons pour but, dans le choix des supérieurs, que l'influence religieuse. »

Et M. Aulard de s'écrier : « Que dites-vous de cet aveu? N'est-il pas instructif? Avais-je tort d'avancer que les congréganistes (et même les Frères qui sont enfants du peuple), ne servent la France qu'après Rome? » — C'est avoir le triomphe bien prompt et bien facile. L'Institut des Frères a été créé dans un but religieux, dans le but d'assurer aux enfants du peuple une instruction et une éducation imprégnées de l'esprit chrétien. La pensée du fondateur n'a pas été de faire de ceux qui le suivraient, des agents politiques ou diplomatiques. Qu'y a-t-il, dès lors, de surprenant à les voir fidèles à l'esprit de leur vocation? Ne demandez pas aux Frères ce que vous ne demanderiez pas à une association industrielle ou commerciale française établie à l'étranger. Vous ne demanderiez pas à une telle association de s'occuper en premier lieu de l'extension de l'influence française et de ne songer qu'ensuite aux intérêts en vue desquels elle aurait été constituée. — Il n'en est pas moins vrai, comme je le dirai plus loin, qu'indirectement l'action des Frères est très favorable à l'influence française.

M. Aulard se scandaliserait-il de voir les religieux ou les religieuses peu sensibles à la gloire des grands chefs de la révolution française et ne pas s'appliquer à répandre les principes ou les idées qu'ils ont proclamés? Il est probable, en effet, qu'ils n'ont cure de la glorification de Robespierre, ce JUSTE *immolé par ceux dont il voulait punir les crimes*, comme nous l'assure l'auteur d'un livre récent, honoré des souscriptions des ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur. Je ne saurais, pour ma part, leur faire un reproche de laisser là Robespierre et même Danton ou Brissot, de laisser là les questions politiques (exemple que les instituteurs officiels de la mère-patrie devraient bien imiter), pour donner toute leur attention à leurs devoirs professionnels. Ils auraient, d'ailleurs bien des motifs de se détourner du spectacle que présentait la France pendant la période révolutionnaire. M. Aulard a particulièrement étudié cette époque et il a récemment publié un volume où il reproche à Taine des erreurs, des idées préconçues, des jugements systématiques et injustes. Or, dans un

Digitized by Google

compte rendu élogieux de cet écrit, article publié, sous la signature A. C., le 27 janvier dernier, par la *Revue critique d'histoire et de littérature*, je lis les lignes suivantes : « Certes, l'œuvre de Taine n'a pas été aussi stérile que le croit l'éminent professeur de la Sorbonne... Taine a, du moins, le mérite d'avoir mis en une lumière forte et crue certains côtés de la révolution qui demeuraient dans l'ombre... Les devanciers de Taine avaient trop marqué ce que la révolution a de noble et d'héroïque ; Taine a rappelé l'attention, hélas! et il le fallait, sur les excès et les horreurs. Que de gens magnifiaient la Convention ! Taine a montré qu'elle est quelquefois descendue bien bas. Il a montré comment la populace avait pesé sur les résolutions de l'Assemblée et quel fut l'empire des galeries... Il a montré comment plusieurs représentants furent surexcités et comme pervertis par le pouvoir illimité dont ils étaient revêtus... » Hélas ! dirai-je à mon tour, qu'il serait facile de donner des exemples de ces excès et de ces horreurs dont on nous parle ! J'en citerai un seulement ; je le trouve dans un rapport que Westermann adressait au Comité de Salut public, le lendemain de la bataille de Savenay, 23 décembre 1793 : « Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains. Suivant les ordres que vous m'avez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes, qui, au moins, pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher, j'ai tout exterminé. Les routes sont semées de cadavres, et il y en a tant que, sur plusieurs endroits, ils font pyramide. On fusille sans cesse à Savenay. Nous ne faisons pas de prisonniers ; il faudrait leur donner la paix et la liberté, et la pitié n'est pas révolutionnaire. » — Et maintenant, si en fin de compte, la révolution a produit quelques résultats heureux, si elle a proclamé et fait reconnaître quelques principes de droit naturel antérieurement méconnus, ces bienfaits ne sont nullement réprouvés par l'Eglise et par ses fils; ils sont acceptés précisément à raison de leur conformité avec le droit naturel. Mais il faut convenir qu'ils ont été bien chèrement achetés.

M. Aulard se proclame tolérant. Il sait pourtant mieux prêcher la tolérance que la pratiquer. Il ne la pratique guère qu'au

Digitized by Google

profit de ceux qui pensent comme lui. Mais si vous vous êtes avisé d'avoir d'autres convictions, même simplement politiques, que les siennes, il vous criblera de ses lazzis et de ses sarcasmes, sauf à y oublier la dignité et le bon goût et il vous déclarera net que vous n'y entendez rien. Cest ce qui est arrivé à M. V. Martin, docteur ès lettres, auteur d'un ouvrage d'histoire générale que le Président de la mission laïque a trouvé dans certaines écoles visitées par lui. Je ne connais pas ce livre, je ne me fais donc pas son défenseur, mais si je prends tels quels les extraits qu'en donne M. Aulard, je crois entendre une note générale un peu exagérée, je ne vois rien qui soit ridicule ou digne d'une formelle réprobation.

M. Aulard reproche à l'auteur d'avoir dit que la plupart des philosophes du XVIIIe siècle étaient « sans morale ». Je ne sais en quels termes précis M. Martin a formulé sa pensée, mais il me semble exact de dire qu'en effet la plupart de ces prétendus philosophes (ce serait faire injure à la philosophie que de voir en ces hommes de légitimes représentants de cette noble science), s'étaient mis fort à l'aise avec la morale. Parlerai-je de leur patriarche, de Voltaire,

Ce singe de génie
Chez l'homme en mission par le diable envoyé (1),

n'aurait-il pas été plus habile que délicat en affaires ? Engagé dans un procès contre le juif Abraham Hirsch, il avait eu besoin d'un secrétaire connaissant l'allemand et avait agréé les services de Lessing. Le procès terminé Lessing disait : « Savez-vous pourquoi le Juif a échoué malgré sa rouerie? Ecoutez bien : M. de Voltaire est un coquin encore plus fin que lui. » Et à un autre point de vue, était-elle bien morale cette longue et honteuse liaison avec la duchesse du Chatelet? Etait-il bien moral cet ignoble poème que je ne veux pas nommer et où Mme de Staël a vu un crime de lèse-nation? Etait-il l'ami des peuples cet homme qui écrivait à Frédéric II : « On prétend que c'est vous, Sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne et je le crois, parce qu'il y a là du génie. » Etait-

(1) V. Hugo.

Digitized by Google

il l'ami des humbles, celui qui demandait pour eux un aiguillon, un joug et du foin? Avait-il dans le cœur des sentiments habituellement élevés, celui dont Macaulay a recommandé la correspondance aux inexpérimentés qui « voudraient se perfectionner dans l'art ignoble de la flatterie » ? Par ces tristes et retentissants exemples et par ses attaques insensées contre le christianisme n'a-t-il pas fait à la nation française *un mal irréparable*, comme l'affirme, paraît-il, M. Martin? Et cette appréciation est-elle bien éloignée de celles qu'ont exprimées de nos jours les Brunetière, les Faguet, les Lemaître?

M. Martin rappelle Diderot enseignant le catéchisme à sa fille. Evidemment il voit dans ce fait une de ces heureuses inconséquences dues à la clairvoyance de l'instinct paternel, car Diderot « combattait violemment le clergé et la religion. » Ce dernier point est notoire, ce me semble. Ce qui est notoire aussi, c'est qu'à en croire ce singulier moraliste, l'homme ne doit écouter que la voix de la nature et des passions, que la pudeur et la retenue ne sont que chimères, que la fidélité conjugale n'est qu'un entêtement et un supplice. Diderot oppose et préfère à la morale chrétienne celle des naturels d'O-Taïti et il abdiquerait volontiers sa qualité d'Eruopéen pour se faire naturaliser sauvage. « Qu'attendre, s'écriait-il lui-même, sans doute dans un moment de remords, de celui qui a oublié sa femme et sa fille, qui s'est endetté, qui a cessé d'être époux et père? » (1). Il est juste d'ajouter que cet homme est plein de contrastes, qu'auteur d'ouvrages d'une immoralité révoltante, il prêche quelquefois la vertu avec une vive éloquence, que si parfois sa fureur déborde contre « ces atroces chrétiens », par contre ses entrailles s'émeuvent, ses yeux se mouillent de larmes à la vue d'une procession de la Fête-Dieu.

Et Rousseau, est-il bien injuste de le ranger parmi ces hommes du XVIII^e^ siècle qui, suivant M. Martin, étaient sans morale? M. Martin rappelle qu'il abandonnait à la charité publique les enfants nés de sa vie de désordres ; il aurait même pu mentionner des circonstances, attestées par les contemporains, qui ajoutent à l'odieux de cet abandon. Et quant à ses

(1) *Regrets de ma vieille robe de chambre.*

Digitized by Google

écrits, la *Nouvelle Héloïse* n'est-elle pas un des livres les plus dangereux de l'époque? « C'est une des infamies du siècle, dit Voltaire, d'avoir applaudi à ce monstrueux ouvrage. » Et les *Confessions* ne nous révèlent-elles pas les plus répugnantes turpitudes? « Lorsque j'ai vu les *Confessions* de Rousseau, a écrit Buffon, j'ai cessé de l'estimer. » Et l'auteur osait dire : « Je mourrai persuadé que de tous les hommes que j'ai connus en ma vie, nul ne fut meilleur que moi. » M. Aulard reproche à l'auteur du livre en question ses sentiments sur la révolution française. « Jeune Oriental, s'écrie-t-il ironiquement, croyez M. Martin quand il vous assure que la révolution française ne fut qu'un tissu de massacres et de sottises. » Je ne suppose pas que M. Aulard cite ici textuellement son auteur et je ne sais s'il rend bien exactement sa pensée. Mais je sais que, pendant la période révolutionnaire les massacres ont succédé aux massacres, les *horreurs* aux horreurs, que quinze cents têtes sont tombées sur la place de la Concorde et que les *sottises* (par exemple la loi du maximum) n'ont pas été bien rares.

« Croyez M. Martin quand il vous dit que les *Marseillais* qui aidèrent les Parisiens à bousculer le trône dans la journée du 10 août 1792 n'étaient qu'un ramas de bandits. » Cette troupe était bien un ramas puisqu'elle était composée de gens venus de tous les points de l'horizon. N'y avait-il pas, parmi eux des Corses repris de justice et réfugiés sur le continent? N'y avait-il pas des Piémontais et des Génois au moins suspects? N'y avait-il pas enfin les débris de cette troupe d'assassins qui, sous le nom de *braves brigands*, avaient, pendant près de deux ans, désolé le Comtat d'Avignon par le pillage, le meurtre et l'incendie? Quand, précédés de Santerre qui était allé à leur rencontre jusqu'à Charenton, ils firent leur entrée à Paris au chant du hideux *Ca ira*, la partie paisible de la population ne manifesta-t-elle pas quelque effroi? Et qu'allaient-ils faire dans la capitale sinon accomplir une œuvre de violence, sinon prendre part à l'assaut qui allait être donné au trône? L'antique monarchie avait pourtant été reconnue et consacrée par l'Assemblée Constituante. Elle était un des pouvoirs organisés par cette Constitution qui datait d'un an à

Digitized by Google

peine et à laquelle, dans une séance solennelle jusqu'au ridicule, celle du 4 octobre 1791, les membres de l'Assemblée Législative avaient juré fidélité. L'entreprise était donc coupable, aussi coupable que le serait aujourd'hui celle qui s'attaquerait à l'ordre politique actuel. Si ces faits et ces observations sont exacts, je ne vois pas que le langage reproché à M. Martin soit bien exagéré.

« Croyez M. Martin, poursuit le conférencier, quand il rend Robespierre et Danton responsables des massacres de septembre. » M. Martin n'est certes pas le premier à penser que Danton eut une part de responsabilité dans ces horribles massacres. M. Aulard est-il en mesure de démontrer l'inanité des indices accusateurs qui ont été relevés contre lui? Quant à Robespierre, M. Martin s'il a entendu dire qu'il avait encouru dans ces massacres une responsabilité directe ou du moins prochaine, est peut-être tombé dans l'erreur. *Errare humanum est.*

« Croyez M. Martin, quand il fait un éloge sans réserve de l'insurrection vendéenne et quand il donne pour cause à cette insurrection la fermeture des églises. » L'insurrection vendéenne a eu sa grandeur, et il est parfaitement exact de dire qu'elle eut pour cause la persécution contre les catholiques et les fidèles coupables de ne pas donner dans le schisme constitutionnel.

« Croyez M. Martin quand, après avoir dit que « l'armée française avait été désorganisée par la révolution » et qu'elle « se trouvait hors d'état de sauver le pays », il ajoute : « Les révolutionnaires vantent la Convention disant qu'elle a sauvé la France de l'invasion étrangère. La vérité est que la France a été défendue de l'invasion par ses armées et non par les conventionnels. La Convention sera déshonorée à jamais par les forfaits qu'elle a commis. » Je reconnais que l'auteur amoindrit à tort et amoindrit jusqu'à l'annihiler, le rôle de la Convention dans la défense du territoire contre l'invasion. Mais n'est-il pas vrai, d'une part que les premières années de la révolution furent pour l'armée une période de crise, et, d'autre part, que la Convention a mis à sa charge d'exécrables forfaits?

Digitized by Google

« Croyez aussi M. Martin, quand il vante la politique des *ultras* sous la Restauration. » Dans les assemblées de cette époque, M. Martin eût volontiers siégé à l'extrême-droite et M. Aulard à l'extrême-gauche et on les eût peut-être vus quelquefois voter ensemble contre le ministère. Quoi qu'il en soit, la sincérité, la droiture et le patriotisme ne sont pas le privilège des amis politiques de notre professeur en Sorbonne.

« Croyez Martin quand il dit de la Chambre *introuvable* : « Cette Chambre de 1815 avait, non sans motifs,une profonde horreur de la révolution. Contre les révolutionnaires, elle vota plusieurs lois sévères. Son dévouement à la monarchie était sans réserve et sa probité ne transigeait pas. Mais elle montra une indépendance extrême ; les ministres ne parvenaient pas à la diriger ; elle affectait d'être plus royaliste que le roi. Louis XVIII crut devoir la dissoudre. » M. Aulard voit dans ces lignes un éloge à outrance de la Chambre introuvable. Cet éloge ne me paraît pas dépasser toute mesure et se présenter sans réserves.

Enfin, suivant M. Aulard, M. Martin est bref et impassible sur l'histoire de la troisième république « sauf en un cas : c'est quand, à propos de l'échec du projet de restauration monarchique en 1873, il pleure les espérances déçues. » Ces espérances avaient été partagées par nombre de bons Français qui n'avaient rien à envier au patriotisme de leurs adversaires.

Que conclure de ces observations sinon que la tolérance de M. Aulard pour les opinions qui diffèrent des siennes, n'est pas grande et puis que l'usage du volume de M. Martin dans certaines écoles n'est pas un cas pendable. M. Aulard exigerait-il donc que les maîtres chrétiens missent dans les mains de leurs élèves des livres où les Papes seraient, comme dans certain article signé de lui (1), appelés « des vieillards, sceptiques, égoïstes et intrigants » qui dirigent leurs adhérents « contre les plus nobles et les plus vraies aspirations de l'humanité et même contre les Evangiles », des livres où serait reproduite avec approbation, cette parole qu'il a prononcée ou écrite, assure-t-on : « La destruction de la religion est indispensable

(1) V. *le Siècle*, 7 décembre 1907.

Digitized by Google

pour fonder rationnellement la nouvelle cité politique et sociale ? »

Il reproche aux maîtres congréganistes d'être animés de l'esprit de prosélytisme et d'être, pour ce motif, un objet d'aversion pour les populations grecque ou musulmane. Assurément ces maîtres se croient en possession de la vérité religieuse et une des plus nobles tendances de la nature humaine consiste à désirer répandre, faire partager ses convictions. Cette tendance est très particulièrement accusée chez les Français. Chez eux la vérité est vraiment *diffusiva sui*. Les maîtres chrétiens qui enseignent au milieu des populations orientales se considèrent, d'ailleurs, et avec raison, comme les auxiliaires de ceux à qui il a été dit : *Ite et docete*. Ils désirent donc l'union des esprits et des cœurs dans une même croyance et sous une même autorité. Mais, est-ce à dire qu'ils violentent ou voudraient violenter les consciences, qu'ils fassent ou s'efforcent de faire des catholiques romains malgré eux, qu'ils oublient la maxime de Tertullien : « *Non est religionis cogere religionem quæ sponte suscipi debet, non vi?* S'il en était ainsi ils méconnaîtraient gravement les instructions pontificales, notamment celles qui sont contenues dans l'encyclique *Orientalium dignitas*, par laquelle le Pape Léon XIII ordonne aux directeurs des collèges latins de laisser à leurs élèves orientaux la faculté d'observer les pratiques de leur rite ; ils méconnaîtraient les décisions de la Propagande qui interdisent aux maîtres des écoles catholiques d'obliger ceux de leurs élèves qui ne le sont pas, à prendre part aux exercices religieux catholiques.

Si donc le désir des congréganistes est d'exercer un véritable apostolat, ils savent exercer cet apostolat avec sagesse et charité, sans violenter les consciences, sans recourir à la contrainte, en souffrant avec patience ce que Dieu souffre, pour parler le langage de Fénelon, et sans employer d'autres moyens qu'une douce persuasion. Quand la prudence chrétienne le conseille, ils savent même se borner à la prédication de l'exemple et à celle du dévouement charitable. C'est ce qu'on trouvera attesté dans le bel ouvrage de M. Paul Fesch sur *Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid*. L'auteur consa-

Digitized by Google

cre un de ses chapitres aux Ecoles d'Orient et il y raconte que vers 1891, le ministre de l'instruction publique de France avait envoyé dans ces régions, avec mandat de procéder à une inspection pédagogique, une femme à qui on ne pouvait reprocher d'être cléricale, Mme C. Coignet, et il extrait du rapport qu'elle présentea au ministre; les lignes suivantes :

« Faites-vous des conversions? demandai-je, à Tunis, à la supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, qui avait passé en Orient quarante années de sa vie.

— Jamais, me répondit-elle. A l'essayer seulement, nous nous perdrions sans rien sauver ! L'aveuglement religieux est, chez ces peuples, invincible.

— Comment, dès lors, satisfaites-vous à votre engagement de missionnaires?

— En travaillant à réveiller la conscience, à édifier dans les âmes, les grands principes communs de la morale et du bien, et en nous efforçant de donner en nos personnes, l'exemple des vertus chrétiennes. Bien des préjugés tombent à notre approche, et n'est-ce pas déjà quelque chose de réconcilier à la religion du Christ des gens qui la honnissaient, et de faire aimer notre patrie? Ces peuples sont bons, au fond du cœur, nos élèves nous montrent confiance, gratitude, fidélité. Ils vénèrent notre religion tout en gardant la leur, et tiennent la France pour le plus grand des pays.

Elle relevait la tête sur ces mots avec un sourire.

Cette réponse je l'ai entendue partout en Orient. »

On m'arrêtera peut-être ici et on me dira : Les congrégations françaises ne se proposent donc pas comme but principal ou unique la propagation de l'influence, de la langue et des idées françaises? — Evidemment le prêtre, le missionnaire a pour but direct l'extension du règne du Christ, la propagation de l'Evangile et le salut des âmes. Il cherche avant tout le royaume de Dieu et sa justice et le reste, c'est-à-dire ici, l'extension de l'influence française, lui est accordé par surcroît. Sa présence même, la langue qu'il parle et qu'il se plaît à enseigner, le genre de vie qu'il mène, les exemples qu'il donne sont autant de facteurs efficaces de cette propagation.

J'ai dit que, à en croire M. Aulard, les populations orien-

Digitized by Google

tales ont, en réalité, nos religieux, nos religieuses en aversion et qu'ils réclament à grands cris l'école laïque. « Cette France laïque, on la demande en Orient, s'écrie-t-il, on la désire ardemment, on l'appelle de toutes parts : qu'elle se montre donc enfin ! » Comment concilie-t-il ces affirmations avec celle de M. Brisson : « L'Orient est habité par un peuple profondément religieux » et avec sa propre assertion que les diverses religions pratiquées en Orient « sont très chères à leurs adhérents? ». Je ne me charge pas de le dire. Quoi qu'il en soit, développant sa pensée, il nous assure d'abord que les musulmans réclament vivement l'école laïque française, les musulmans ou du moins dit M. Aulard, ceux d'entre eux qui sont *instruits, éclairés, émancipés*, car avec les autres, d'après lui, il n'y a rien à faire, rien à espérer, pas plus pour les écoles laïques que pour les écoles congréganistes. Un de ces mahométans, instruits, éclairés, émancipés, donnait, paraît-il, à M. Aulard l'assurance que si la France fondait dans son pays de *bonnes* écoles laïques les élèves musulmans y afflueraient : « J'en suis sûr, disait-il, mais à la condition que vos professeurs laïques soient des gens irréprochables par le savoir et par la tenue, qu'ils se conduisent sagement, qu'ils soient les meilleurs des Français, les plus capables et qu'ils ne donnent à personne prétexte de dire du mal d'eux. L'exemple de leur vie privée fera beaucoup pour l'influence de la France chez nous. » L'excellent homme ne se compromettait guère en donnant une assurance subordonnée à de telles conditions : il me rappelle les stipulations *inutiles* du droit romain : *Decem aureos tibi dabo si cœlum digito tetigeris.*

Tous les musulmans instruits avec lesquels M. Aulard a causé lui ont tenu le même langage, affirme-t-il : « Pourquoi nous envoyez-vous vos moines quand vous n'en voulez plus en France? » Et l'un de ces interlocuteurs *instruits* ajoutait : « Ils n'ont jamais converti un seul musulman. D'ailleurs, si un musulman se convertissait au christianisme, c'est un ordre de notre prophète qu'il faudrait le tuer et soyez certain qu'il serait tué sans hésitation aucune. » Charmante tolérance !

« On me dit cependant, objecte M. Aulard à son interlocuteur, que vous avez en horreur particulière les écoles où on

Digitized by Google

ne prie pas. — Ce sont vos moines qui disent cela. Nous nele disons pas. Nous aimons mieux que nos enfants soient instruits par des philosophes que par des prêtres ou des moines catholiques. »

Que ces propos aient été réellement tenus et que les sentiments exprimés soient ceux d'un certain nombre de musulmans, cela est très possible. Mais est-il téméraire de penser que les personnes sympathiques aux écoles catholiques se sont moins pressées autour de M. Aulard que celles qui leur étaient hostiles? « Nous ignorons, dit le correspondant du *Journal des Débats*, quels sont ces musulmans avec lesquels M. Aulard a causé. Mais nous inclinons à croire que ce sont des exceptions... qui ne sauraient être prises pour interprètes de la masse ni même de la majorité de leurs coreligionnaires. A l'immense majorité des musulmans, l'école laïque, l'école sans Dieu est encore plus suspecte que l'école chrétienne, et ce n'est pas s'insinuer dans ses bonnes grâces que de faire profession d'athéisme. »

En effet, les témoignages contraires à ceux que M. Aulard invoque, se présentent en foule et ils émanent presque toujours de personnes qui connaissent l'Orient autrement que pour y avoir fait une hâtive inspection. « J'ai visité l'Orient à plusieurs reprises, dit M. G. Bordat, y passant de longs mois ; j'ai vu des centaines d'écoles françaises, dans les grandes villes et dans les villages, j'ai entendu toutes les cloches. » Or, plus loin il ajoute : « Ceux qui ont étudié à fond l'Islam... vous diront que les musulmans respectent la religion catholique à l'égal de toute religion révélée et qu'ils ne manquent pas de considération pour ses prêtres. Ce qu'ils détestent par dessus tout, c'est l'esprit athée. Je me souviens toujours de ces paroles d'un pacha turc, gouverneur de province en Asie Mineure, avec lequel je discutais, l'année dernière, le problème que je suis en train d'exposer : « Jamais je ne confierai l'éducation de mes enfants à *des hommes qui ne prient pas.* » Il exprimait par ces paroles un sentiment de défiance très répandu parmi ses coreligionnaires. Les musulmans ont l'esprit profondément religieux, ils estiment infiniment mieux un israélite ou un chrétien qu'un homme qui n'a pas de religion du tout. Je parle de la masse...

Digitized by Google

« Eh ! bien ! pour les populations de l'Orient, *laïque est synonyme d'athée*, école laïque signifierait pour eux école sans Dieu, école européenne dans le sens révolutionnaire qu'ils attachent à cette épithète : ils s'en méfieraient bien davantage que des écoles franchement confessionnelles. Créer des écoles laïques en Orient en visant la clientèle musulmane est, par conséquent, une erreur. »

A l'appui de ces observations, je citerai encore le correspondant du *Journal des Débats :* « Partout, en Turquie comme en Egypte, les écoles gratuites desservies par des communautés de femmes, instruisent dans notre langue de petits musulmans et de petites musulmanes. En Egypte, les grandes familles musulmanes confient très volontiers aux religieuses françaises l'éducation de leurs filles ; la classe moyenne envoie les siennes aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. » « En Egypte, disait à la Chambre des députés le ministre des Affaires étrangères dans le ministère Combes, la proportion des élèves catholiques qui fréquentent les écoles dirigées par les missionnaires ne dépasse pas 60 % ; les 40 % restant sont composés d'enfants appartenant à d'autres confessions et surtout de musulmans »(1). «En Syrie, il y a nombre de jeunes musulmans dans les écoles ecclésiastiques, même là où il y a une école laïque, dit M. H. Riondel. Il en est de même au Caire. » A Constantinople, c'est-à-dire dans un milieu relativement favorable à l'école laïque, il y avait, en 1906, dix-huit musulmans au collège laïque de M. Faure. Or, le palmarès du collège des Lazaristes, même année, nomme vingt élèves musulmans, nombre qu'il convient naturellement de compléter par celui des élèves musulmans non couronnés.

Les Grecs schismatiques dits orthodoxes, forment une partie importante de la population des régions orientales. M. Aulard nous assure qu'ils redoutent beaucoup les écoles catholiques « parce que pour un Grec c'est une question de patriotisme de ne point devenir catholique romain. » Comme si on devenait catholique romain par le seul fait d'envoyer ses enfants à l'école des Frères ou à l'école des Sœurs ! L'assertion

(1) *Journal officiel*, 26 novembre 1904.

Digitized by Google

elle-même est inexacte : « Les Syriens, les Arméniens grégoriens, les Grecs sont légion dans les écoles catholiques, dit M. H. Riondel. En Asie Mineure les trois quarts de nos élèves sont des chrétiens non-unis. On voit des prêtres mariés non-unis, et des meilleurs, confier leurs enfants aux religieux et aux religieuses, tant il est discutable qu'ils redoutent les établissements congréganistes. » Dans les écoles de jésuites d'Arménie, sur 2.019 élèves il n'y a que 243 catholiques. Et pourtant les écoles nationales ne manquent nullement à tous ces chrétiens non-unis.

Restent les Français établis en Orient. Leurs préférences pour les écoles congréganistes ne paraissent pas douteuses. Restent enfin les indigènes catholiques de tout rite qui constituent la clientèle traditionnelle et toujours fidèle de la France, population bien intéressante que M. Aulard jette par dessus bord, on ne sait trop pourquoi. Les écoles laïques ne trouveront jamais grande faveur auprès d'elle.

J'ai dit que les maîtres congréganistes ne propagent pas les idées révolutionnaires en Orient, ce dont il faut les louer. Probablement aussi ils ne saisissent pas toute occasion pour exalter le régime politique et les hommes à qui ils doivent, au moins dans la mère-patrie, la plus injuste et la plus implacable des persécutions. Mais s'ils n'exaltent pas, ils souffrent en silence et ils pardonnent avec une mansuétude toute chrétienne. « Jamais nous n'invoquons nos dissenssions politiques devant les indigènes, disait récemment un missionnaire à M. Delahaye. Si un étranger nous rappelle que nous sommes persécutés, nous nous taisons et nous ne permettons même pas à ceux qui ne sont pas Français d'attaquer nos persécuteurs en notre présence, car ils sont toujours de la famille. » « Les missionnaires aiment leur patrie, écrit M. H. Riondel, ils sont fiers de ses gloires et de ses triomphes, joyeux de ses joies, tristes de ses douleurs ; leur patriotisme s'exalte par l'éloignement. Même persécutés, ils savent, avec la pudeur d'un fils pour sa mère, en taire ce qu'ils regardent comme les fautes ou les erreurs, et quand ils parlent de leur pays aux étrangers, c'est pour en exalter les grandeurs et la puissance, la justice et la richesse, la vaillance et la générosité. » Et la *Revue des*

Digitized by Google

Deux-Mondes (1), par la plume de M. G. Charmes, leur a rendu un témoignage semblable. « Si les congrégations religieuses sont forcées quelquefois de ne pas parler tout haut de laFrance, elles n'ont pas cessé d'enseigner notre langue et notre histoire, de propager nos mœurs et nos idées, de faire connaître et de faire aimer nos gloires nationales. Elles n'ont rien changé à leur propagande, qui s'exerce toujours à notre profit. Je dis cela parce que je l'ai constaté de mes yeux sur tous les points de la Méditerranée, et l'on me permettra à moi qui ne suis animé d'aucune passion religieuse d'aucun genre, de rendre aux missions ce témoignage que leur patriotisme au dehors n'a pas même été ébranlé par la terrible persécution qu'elles ont subies au dedans. »

***

TÉMOIGNAGES EN FAVEUR DES ÉCOLES CHRÉTIENNES D'ORIENT.

Est-il bien surprenant que de tels hommes, que de telles femmes gagnent des sympathies et obtiennent des résultats? Ces résultats ne peuvent être niés ou révoqués en doute. Si quelqu'un les contestait pourtant, il serait facile d'en montrer la réalité par des témoignages non suspects. Rappellerai-je M. Léon Bourgeois, ancien ministre, avouant devant le Sénat, dans la séance du 24 décembre dernier, que « s'il y a une France en Orient, ce sont les missions catholiques qui l'ont créée ? » Rappellerai-je M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, présidant les distributions de prix chez les jésuites et disant à ces Pères : « Vous n'êtes pas assez nombreux ; je n'ai pas assez de subventions à vous donner ; je voudrais pouvoir les multiplier, les décupler, parce que décupler ces subventions à ces collèges de jésuites ou d'autres religieux ce serait décupler l'influence française. » Rappellerai-je J. Simon disant : « Les missionnaires font par leur présence con-

(1) 15 février 1883.

Digitized by Google

naître et aimer la patrie française... Ils sont là-bas servant la cause de la France, mourant pour Dieu et pour nous »? Et que d'autres témoignages on pourrait citer encore! Ce serait Kamin-Bey affirmant qu'au point de vue de notre influence en Orient « on ne pouvait rien imaginer de plus nuisible » que « la lutte contre les congrégations ». Ce serait M. Aymonier, directeur de l'Ecole coloniale de Paris, disant, malgré « son horreur pour la domination du prêtre » : « Au lieu d'entraver en France le recrutement des missionnaires, ce qui est inconcevable... doublez leur nombre, envoyez-en au plus vite des centaines et subventionnez-les largement sous la seule condition d'enseigner aux jeunes filles et aux jeunes garçons le français ee même temps que la religion. » Ce serait le radical de Douville-Maillefeu affirmant que « partout en Orient, quel que soit l'ordre auquel appartiennent les religieux congréganistes des deux sexes, quelle que soit la robe qu'ils portent, tous montrent un dévouement absolu pour le nom français » et ajoutant : « J'en ai la preuve ». Ce serait l'amiral Aube adjurant la France de nos jours, « la France républicaine » de ne pas abandonner des traditions que la Convention respecta elle-même. Ce seraient enfin les Français de Constantinople qui, pour la plupart, ainsi que M. Aulard l'a avoué dans la *Dépêche* de Toulouse « sont absolument convaincus que plus on sert le catholicisme en Orient, plus on y sert la France... et que la République française a tout intérêt à cacher sa figure laïque », affirmation que je ne me charge pas de concilier avec les sentiments exprimés par M. Aulard en son nom personnel.

***

Le principe de l'école neutre.

Dans la conférence donnée par M. Bordat à la Société d'économie sociale de Paris, conférence à laquelle j'ai fait plusieurs emprunts, il est dit que nos établissements congréganistes en Orient n'ont pas besoin de remplaçants, mais qu'ils ne peuvent suffire à tout et « que leur œuvre inachevée laisse un vaste

Digitized by Google

champ d'activité utile à tous ceux qui la veulent à présent compléter. » Le conférencier ajoutait : « Les laïques doivent être ceux-là. Leur propagande doit venir en complément et non en substitution des entreprises de leurs prédécesseurs. Ainsi comprise, nous devons tous la soutenir et la proclamer nécessaire. » Eh bien ! dussé-je trouver quelques contradicteurs, je déclarerai franchement et nettement que je ne saurais partager ce sentiment. Et pourquoi? Pour deux motifs : 1° Parce que le principe même de l'école neutre, si sincèrement posé et si loyalement appliqué qu'on le suppose, est inadmissible ; 2° Parce qu'il n'y a pas lieu d'espérer, en l'état actuel des choses, que même en Orient, la neutralité soit observée, ou si l'on veut, soit longtemps observée.

Le principe même de la neutralité scolaire est condamné et par la théorie et par les faits. Il est condamné *a priori* en ce sens que poursuivre son application c'est poursuivre une chimère. « Tout ce que l'enfant voit, dit Mgr Cantel, évêque d'Oran, tout ce qu'il entend contribue à son éducation. Il arrivera qu'une parole dite en passant, un exemple fortuitement contemplé feront sur lui une impression ineffaçable. Le fait seul de ne jamais lui parler de religion constitue un enseignement d'athéisme. Ne pas lui apprendre à connaître et à aimer Dieu, c'est lui apprendre à s'en passer.

« D'ailleurs la religion se mêle à tout. A chaque instant la question religieuse se posera par les demandes de l'enfant. Il demandera qui a fait le soleil, les étoiles. Est-ce qu'à notre mort tout est fini pour nous? ou bien avons-nous une âme immortelle qui doit être récompensée ou punie éternellement? Que faut-il faire pour mériter ces éternelles récompenses?...

« Espérer que ces questions sur sa destinée, sur ce qu'il importe le plus de connaître, ne viendront jamais sur ses lèvres, est puéril. Que répondra le maître? Comment pourra-t-il répondre, sans que sa parole soit un acte de foi ou un outrage à la religion catholique?... » Napoléon n'avait pas donné dans cette chimère lorsqu'il avait créé l'université. Les plus éminents parmi les hommes d'Etat du XIX^e^ siècle, les Villemain, les Cousin, les Guizot, s'en sont préservés. Victor Hugo lui-même, disait en 1843 : « On devrait traîner devant les tri-

Digitized by Google

bunaux les parents qui envoient leurs enfants dans les écoles sur la porte desquelles est écrit : « Ici on n'enseigne pas la religion. »

Ce n'est pourtant pas que le système de la neutralité n'ait été essayé, dès avant l'époque actuelle, mais précisément les résultats l'ont condamné. C'est aux Etats-Unis qu'il a été mis à l'épreuve de la pratique. « Les Américains du siècle présent, écrivait, il y a une quinzaine d'années, le vicomte de Meaux, estiment, comme ceux des siècles passés, l'instruction religieuse indispensable pour préparer à leur patrie de bons citoyens, seulement ils n'admettent plus qu'elle puisse être donnée par les écoles de l'Etat. Ce qui les a conduits à cette résolution, c'est la diversité des communions chrétiennes. Pour n'en offenser aucune il a fallu que l'Etat demeurât neutre entre toutes. Ce n'est point par hostilité ou par indifférence, c'est au contraire par respect pour la foi religieuse que cette neutralité a été proclamée dans la Constitution fédérale d'abord, introduite ensuite dans la Constitution particulière de chaque Etat, et dès lors elle s'est imposée dans les écoles entretenues par l'Etat et destinées à tous les citoyens...

« Voilà donc, reprend M. de Meaux, la religion hors des écoles publiques. Si l'expérience de ce régime inconnu jusqu'à nos jours s'est faite quelque part en des conditions favorables, assurément c'est aux Etats-Unis. Là il n'a pas été inventé en haine de la religion ; la diversité des cultes a paru le rendre inévitable... il est pratiqué de bonne foi avec la ferme intention de n'attaquer directement ni indirectement aucune croyance chrétienne, de ne blesser aucune conscience... Eh bien ! de l'épreuve ainsi tentée quel est le résultat? Au témoignage des croyants sincères, c'est l'effacement de la religion dans l'âme de l'enfant, c'est la diminution du christianisme dans la génération nouvelle ; du mal ainsi constaté ils concluent à la nécessité de mêler l'enseignement religieux avec l'éducation tout entière, et si cet enseignement ne peut être donné dans les écoles de l'Etat, à l'obligation d'opposer des écoles confessionnelles à l'école neutre. »

Aussi, frappés des inconvénients qu'entraîne un système que les catholiques avaient pourtant appelé de leurs vœux

Digitized by Google

parce qu'ils l'avaient jugé préférable à un régime d'hostilité déguisée, les évêques américains ont-ils déclaré dans leurs conciles, qu'une école paroissiale est essentielle dans chaque paroisse, presque autant que l'église elle-même et le Saint-Siège les a-t-il vivement exhortés à consacrer tous leurs efforts à la création d'écoles confessionnelles. « Les catholiques des Etats-Unis gardent néanmoins un grief contre leur législation scolaire, poursuit M. de Meaux... Les écoles publiques sont payées par tous et ne profitent pas à tous. Les familles que leur conscience en éloigne payent pour autrui ; elles portent double charge, puisque, après avoir contribué aux écoles publiques, il faut encore qu'elles subviennent à leurs écoles particulières... Elles souhaiteraient que les subventions publiques fussent réparties au *prorata* du nombre des élèves entre les écoles confessionnelles et les écoles neutres. » Ce système est, d'ailleurs, en pleine vigueur au Canada.

Que si le régime d'une neutralité établie dans des vues honorables et loyalement appliquée est néanmoins un régime funeste, que n'en sera-t-il pas d'un régime de neutralité purement nominale, d'un régime où si souvent la haine contre l'Eglise, contre toute idée religieuse, contre toute idée surnaturelle ou simplement spiritualiste, se donne libre carrière? Que tel soit l'état actuel des choses en France, c'est ce qu'on ne me demandera pas, j'espère, de démontrer. On ne démontre pas l'évidence. Qu'on lise pourtant, si on doute encore, ces lignes que publiait naguère une importante revue destinée à diriger les instituteurs : « Il n'est pas utile, et nous ne le ferons pas, que nous disions, à chaque moment de notre enseignement, qu'il n'y a pas de Dieu. Mais la conséquence, je ne dis pas l'objet, de ce même enseignement, sera de rendre impossible la croyance en Dieu. »

M. Aulard m'arrêterait peut-être ici et dirait : Le régime que nous désirons pour nos écoles en Orient c'est celui d'une vraie et loyale neutralité. N'ai-je pas déclaré que nous ne voulions *rien y faire pour substituer une croyance religieuse à une autre, ni pour en détruire aucune?* M. Charlot n'a-t-il pas demandé, lui, que dans toutes ces écoles, les élèves eussent toutes facilités pour l'accomplissement de leurs obligations religieuses

Digitized by Google

et que les portes de ces établissements fussent ouvertes aux ministres des différents cultes? Tout cela est vrai et je ne fais le procès ni aux intentions de M. Aulard ni à celles de M. Charlot. Mais la logique des faits est plus forte que les meilleures intentions. En France, la laïcisation des écoles communales a été accompagnée des plus rassurantes paroles. On sait ce qui est arrivé. C'est dire ce qui menace l'Orient.

J'ai hâte de finir, et pour conclure, je me bornerai à formuler les trois propositions suivantes : 1° Il est à désirer que les Chambres et le Gouvernement français ne retirent ou ne restreignent aucune des subventions accordées jusqu'ici aux écoles chrétiennes d'Orient. Il serait même à souhaiter que le chiffre de ces subventions pût être élevé (1).

2° Il est à désirer que les catholiques français s'intéressent de plus en plus au sort de ces écoles et fassent quelques sacrifices en leur faveur.

3° C'est un devoir pour eux de s'abstenir de tout acte qui tendrait à l'institution ou au développement, en Orient, d'un enseignement laïque, dans le sens actuel de ce mot.

(1) On a calculé que, eu égard au nombre des élèves instruits soit dans les ecoles laïques, soit dans les écoles congréganistes d'Orient, les premières de ces écoles sont subventionnées dix fois plus largement que les secondes.

Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google

LE DROIT FORESTIER FRANÇAIS

ET

SES ORIGINES

I

Une forêt est une propriété fort différente des autres propriétés, bâties ou non. Un champ, un pré, une vigne, un jardin maraîcher ou fruitier, donnent, moyennant les soins de culture appropriés, leur produit chaque année. Le revenu d'un d'une forêt se fait attendre durant des années nombreuses. Pour n'en tirer que du bois de chauffage, produit dont la valeur tend à diminuer tous les jours, il faut attendre jusqu'à dix-huit ou vingt ans, et s'il s'agit d'obtenir des bois de grosse charpente et de construction, ce n'est plus par années qu'il faut compter, mais par siècle.

De là, la nécessité de disposer la forêt de manière à l'amener à présenter simultanément des arbres et rejets de différents âges, afin que l'on puisse prélever chaque année, parmi les plus âgés, une quantité égale — ou présumée égale — à l'accroissement annuel de la forêt tout entière, *à la feuille* de l'année, pour employer un terme fréquemment usité.

On comprend de prime abord qu'un genre de domaine dont la jouissance est ainsi constituée, nécessite, pour sa gestion comme pour sa protection, une législation spéciale. Aussi relève-t-on, dès le haut moyen-âge, des mesures particulières

Digitized by Google

prises par l'autorité souveraine concernant les forêts. Sans remonter aux capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire et aux officiers spéciaux (*forestarii, villici, custodes*), qu'ils avaient établis à cet effet, on cite un édit de Louis le Gros, daté de 1115, instituant des « mesureurs et arpenteurs de terres et bois »; un peu plus tard, sous Philippe-Auguste, des *baillis* nommés par le roi, pour l'administration des forêts du domaine royal; puis, rendu par ce même prince, l'édit de Gisors et, par Louis VIII, celui de Montargis (1219 et 1223) réglant la gestion, surveillance et administration des forêts du roi, notamment la désignation, marque et vente des coupes et instituant la charge de « Maître des Eaux et Forêts ».

Mais c'est à partir du règne de Philippe le Hardi que se succèdent à brefs intervalles, les actes royaux concernant cette nature de propriété. L'Ordonnance de 1280 déterminait pour la première fois, depuis les capitulaires, certaines attributions des officiers forestiers. Philippe le Bel en 1291 et 1302, Philippe le Long, en 1318, Charles le Bel, en 1326 fixèrent d'une manière plus nette et plus détaillée la juridiction des Maîtres des Eaux et Forêts.

Ceux-ci furent assujettis sous Philippe V à l'autorité d'un Maître Inquisiteur, que Philippe VI remplaça par un Réformateur général, auquel Charles V substitua le *Grand Maître des Eaux et Forêts*, lequel fut assisté, à partir de 1366, par six maîtres enquêteurs. Ce roi, que la postérité a honoré du surnom de Sage, voulant mettre un terme aux nombreux abus dont les forêts étaient victimes, rendit, en 1376, pour compléter les mesures prises par Philippe VI, une ordonnance portant *Règlement général des Eaux et Forêts ;* elle fixait à dix le nombre des maîtrises et stipulait de nouvelles dispositions pour la vente des coupes de bois (1).

(1) Le titre officiel du chef suprême des forestiers a souvent varié : en 1381, sous Charles VI, c'était le « Grand-Maître enquêteur des Eaux et Forêts pour tout le royaume. » En 1384 : le « souverain et général maître ordonnateur, dispositeur et réformateur, seul et pour le tout, des Eaux et Forêts par tout le royaume. » En 1394 : « Souverain maître et général réformateur des Eaux, Forêts et garennes du roi par tout le royaume. » etc. — Cf. le *Cours de droit forestier*, de CH. GUYOT.

Digitized by Google

Auprès du Grand-Maître, siégeait un tribunal spécial, sorte de Cour d'appel connaissant de toutes les affaires forestières et tenant séance, dès le XIIIe siècle, autour d'une table de marbre existant dans une des salles du Palais de Justice. De là est venu à cette juridiction le nom de *Table de marbre*. Quand, par la suite (édit de mai 1575, supprimant la fonction de « grand-maître souverain ») il fut créé six grandes maîtrises des Eaux et Forêts, le tribunal d'appel siégeant au sein de chacune d'elles, prit, par imitation de celui de Paris, le nom de Table de marbre. En même temps, chaque Maître, devenu *Maître particulier*, avait, auprès de lui un tribunal forestier où il jugeait en première instance, sauf pour les affaires réputées de peu d'importance, où il jugeait sans appel (1).

La jurisprudence de ces cours et tribunaux forestiers ne s'étendait d'abord qu'aux forêts du domaine royal. Mais, sous le régime de la féodalité, où l'autorité du roi sur certains grands vassaux de la Couronne était parfois plus nominale qu'effective, il arrivait que ceux-ci avaient pour leur compte particulier, une administration et des tribunaux forestiers dans des conditions analogues.

En dépit de ce luxe d'attributions administratives et juridiques, le service forestier royal ou seigneurial ne protégeait que bien insuffisamment les forêts. Sans cesse les rois de France intervenaient pour mettre un terme aux abus, et sans

(1) Le fait d'une juridiction spéciale en matière forestière remonte bien au delà des XIVe et XIIIe siècles. Il existait déjà, on l'a vu, sous les Carolingiens, au IXe siècle ; la juridiction inférieure appartenait aux *villici*, *majores* ou *maires* qui l'exerçaient sous l'autorité des *judices* eux-mêmes relevant des *Comites* ou Comtes. Par l'édit de Gisors (1219) Philippe-Auguste reconnut la compétence juridique des *forestarii* (sans doute les descendants ou successeurs des *forestarii* et *custodes* de Charlemagne) ou gardes, mais dans une acception beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, dans la vaste forêt de Retz (*) ; débris de l'immense Forêt Cuise (*Cotia Sylva*) gallo-romaine ; et un peu plus tard, par l'édit de Montargis (1223), Louis VIII étendit ces attributions. Dès lors les tribunaux des Maîtrises connaissent non seulement des délits forestiers, mais de toute espèce de délits et même de crimes commis dans l'enceinte des forêts. (Cf. l'*Economie Forestière* de G. HUPPEL. Tome Ier, 3e étude, chap. III. 1904, Paris, Laveur). Voir aussi le *Cours de droit forestier* de CH. GUYOT, Liv. Ier. Chap. III.

(*) Aujourd'hui de Villers-Cotterets, et réduite à l'étendue *relativement* faible de 13.000 hectares.

Digitized by Google

cesse ces abus renaissaient, tantôt par envahissement de la forêt au profit des grandes chasses et au préjudice des cultures, tantôt et plus souvent au détriment de la forêt elle-même par outrepasse de droits d'usage, coupes excessives, pâturage désordonné, etc., etc.

Pour y obvier, il fut établi en 1402, par la régence du royaume, un remaniement, sorte de codification, de tous les actes royaux antérieurs concernant les forêts, réunis en une ordonnance générale en 76 articles. Cette mesure n'eut pas, sans doute, une efficacité de bien longue durée, puisque, par des Ordonnances restées célèbres, François Ier, en 1515 et 1518, remit en vigueur les dispositions tombées en désuétude de celle de 1402, et étendit *facultativement* à toutes les forêts du royaume la législation concernant seulement les forêts royales. D'autres ordonnances, aux dates de 1534 et 1545, rendirent *obligatoire* cette extension; et depuis lors, étaient assujettis à l'administration forestière et à ses tribunaux, aussi bien que les forêts du roi, celles appartenant à tous ses sujets, « nobles, vassaux ou autres ». Tant qu'il ne s'agissait que de forêts appartenant à des collectivités comme les communes, les abbayes, les paroisses, personnes morales en qui chaque génération doit sauvegarder l'intérêt des générations à venir, cette obligation paraît recommandable. Elle semble plus contestable, au moins à notre point de vue plus moderne, pour les forêts possédées par leurs propriétaires à titre individuel. Comme compensation, leurs possesseurs jouissaient d'une protection et d'une sécurité plus grandes, en même temps que l'intérêt général devait en bénéficier.

L'organisation administrative du service forestier est dès lors entièrement constituée.

Charles IX rendit, en 1563, un édit pour interdire, dans les bois des particuliers, de couper les taillis avant l'âge de dix ans. Il prescrivit également, dans les forêts de la Couronne et des communes, de laisser toujours croître en haute futaie un quart de leur contenance (*Règlement de* 1573), et cet usage du *quart en réserve* s'est maintenu, consacré par la législation, jusqu'à nos jours, dans les bois des communes et des établissements publics. Des édits de 1573 et de 1583 (Henri III)

Digitized by Google

prescrivirent de réserver sur les coupes de taillis les nombres de baliveaux et arbres fixés par les anciennes Ordonnances et de les frapper de l'empreinte d'un marteau spécial.

Les bons effets de ces mesures furent paralysés en partie par celle, très fâcheuse en l'espèce, de la vénalité affectée, dès 1544, aux diverses charges d'officiers forestiers, en vue de procurer des ressources au Trésor. Quand, après l'extinction des Valois, Henri IV monta sur le trône de France, il voulut tenter, secondé par Sully, un effort puissant pour tout remettre en ordre dans les forêts et le service forestier. Le temps, l'argent et surtout la fin déplorablement prématurée de ce grand roi, ne permirent pas l'aboutissement de ces projets.

Il était réservé à un autre grand roi, servi par un autre grand ministre, de réaliser efficacement la grande réforme qu'avait désirée Henri IV. Colbert en fit sentir l'importance à Louis XIV qui, pour y arriver, fit étudier la question par un *Conseil de Réformation des eaux et forêts*, composé des sommités de la magistrature, de la jurisprudence, des Grandes-Maîtrises, des intendances, sous la présidence de M. de Lamoignon, premier président au Parlement de Paris. Le Conseil employa huit années à faire faire des enquêtes, à étudier les législations antérieures, tout en *fermant*, de 1661 à 1669, date de la clôture de cette magistrale étude, toutes les forêts de la Couronne, c'est-à-dire en y supprimant toutes exploitations, en interdisant l'accès à tout bétail et suspendant l'exercice de tous droits d'usage.

C'est à la suite de cette longue et minutieuse enquête que fut rendue, le 13 août 1669, par les soins de Colbert, la célèbre ordonnance de Louis XIV « sur le fait des Eaux et Forêts ».

« Cette ordonnance, dit M. Huffel, a de tout temps été considérée comme un chef-d'œuvre de législation ; et la preuve que cette appréciation n'a rien d'excessif, c'est que, malgré les modifications qui se sont produites dans le cours des siècles, le code forestier de 1827 s'en est inspiré presque partout, et que son étude est encore indispensable à ceux qui veulent se pénétrer de l'esprit de notre législation forestière actuelle (1). »

(1) Cf. G. Huffel, op. cit. 2e Etude, Chap. II.

Digitized by Google

Sans doute, les attributions des officiers ou agents forestiers ont été bien réduites. De leurs anciennes prérogatives judiciaires, il ne leur est resté que le droit de faire fonction de ministère public devant les tribunaux correctionnels pour la poursuite des délits forestiers et de pêche,et l'Administration des Eau et Forêts actuelle est organisée suivant un mode assez analogue à celui des autres grandes administrations spéciales. Mais tout ce qui concerne la police des forêts, leur gestion et administration dans l'ensemble et les détails, au moins dans les forêts soumises au régime, est calqué sur l'ordonnance de 1669, sauf les modifications et tempéraments nécessités par la différence des temps et des mœurs.

Et c'est à juste titre. Car ce qui nous reste encore en France de chênes séculaires honorant de leur verte et vigoureuse vieillesse, quelques-unes de nos grandes forêts contre lesquelles cherchent à s'acharner aujourd'hui les bandes noires, nous le devons à l'admirable Ordonnance de Louis XIV (1).

II

Si le Code forestier promulgué le 31 juillet 1827 et l'ordonnance royale rendue pour son exécution le 1er août suivant se sont sagement et largement inspirés dans toute la mesure du possible, de l'Ordonnance de 1669, les dispositions législatives et administratives plus modernes ont elles-mêmes vieilli à quelques égards. Depuis quatre-vingts ans, diverses modifications ont été apportées à la législation et aux règlements ; la jurisprudence elle-même a varié. Divers ouvrages ont paru depuis 1828, expliquant, commentant la nouvelle législation. En cette année même, fut publié *Le Code forestier conféré et mis en rapport avec la législation qui régit les diffé-*

(1) Il y a une cinquantaine d'années, on montrait encore dans les montagnes de Franche-Comté, quelques vieux sapins qualifiés d'*espagnols*, comme étant antérieurs à la conquête, c'est-a-dire à 1674. L'Ordonnance « Sur le fait des Eaux et Forêts » étant de 1669, a dû être appliquée aux forêts comtoises bien peu d'années après sa promulgation.

Digitized by Google

rents propriétaires et usagers dans les bois, de Curasson, ouvrage qui avait plutôt en vue les intérêts particuliers que l'intérêt général, et d'ailleurs trop voisin des loi et règlement de 1828 pour avoir pu en apprécier toutes les conséquences. Le magistral *Traité général des Eaux et Forêts, chasses et pêches*, de Baudrillart, commencé en 1821, et dont le *Recueil chronologique des règlements forestiers* s'est poursuivi jusqu'en 1843, n'apporte plus aujourd'hui une contribution suffisante à l'étude du droit forestier.

L'ouvrage vraiment classique en la matière et qui, durant de longues années, rendit d'incessants services tant aux forestiers de profession qu'aux hommes de loi ayant à s'occuper des questions de cet ordre, ce fut le *Commentaire du Code forestier* d'Edouard Meaume, publié en trois volumes, de 1843 à 1846. Là, un à un, tous les articles du Code et de l'Ordonnance réglementaire sont commentés, discutés; et, à leur occasion, chaque fois qu'il y a lieu, sont exposés et développés des points de doctrine. Et telle est la sûreté d'appréciation et la solidité de science juridique de l'auteur que, aujourd'hui même, plus de soixante ans après sa publication, il est encore excellent à consulter et peut rendre d'importants services.

Néanmoins par le cours fatal du temps — c'est le sort de toutes choses ici-bas, — il a lui-même vieilli.

Plusieurs publications, il est vrai, l'ont suivi. Le *Répertoire* de Dalloz, à l'article *Forêts*, 1869, n'est guère que la reproduction abrégée du *Commentaire*. Le *Journal du Palais*, et le *Répertoire général alphabétique du droit français*, ont fait, par la plume de feu A. Puton, en son vivant directeur de l'Ecole forestière, et de M. Ch. Guyot, directeur actuel, une large place aux matières intéressant la propriété boisée. Enfin ont paru en 1901, les *Principes de législation forestière* de MM. Michel et Lelong, qui ne traitent avec développemment que le droit civil appliqué aux forêts. Les autres ouvrages ne traitent que de la jurisprudence.

Tous ces travaux, quelle qu'en soit la valeur, ne sauraient suppléer à ce à quoi a longtemps su pourvoir le magistral ouvrage d'Edouard Meaume, et la nécessité se faisait sentir d'un traité doctrinal mis à jour et au courant des changements et

Digitized by Google

modifications subis depuis un demi-siècle, et plus particulièreeent depuis une trentaine d'années, par la législation forestière.

C'est ce que réalise le directeur actuel de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, docteur en droit, et occupant la chaire de droit dans ladite Ecole, par la publication de son *Cours de droit forestier* dont le premier volume seul a paru jusqu'ici (1). Les autres suivront prochainement. Mais le premier, qui a principalement pour objet la répression de tous les actes qualifiés crimes, délits ou contraventions, commis dans les bois et au préjudice des bois, — le droit pénal autrement dit —, est aussi celui qui offre le plus d'importance soit au point de vue de la protection et conservation des forêts, soit à celui de la défense des prévenus. Il sera notre guide dans la suite de cette étude.

III

La conservation des forêts est, dans tout pays civilisé, une nécessité d'ordre public. C'est pour cela, comme on l'a vu, que, à toutes les époques, nos rois se sont préoccupés de leur gestion.

Sous le régime des loi et ordonnance de 1827, la protection, j'entends une protection permanente et efficace, accordée aux forêts ne couvre guère que celles qui sont soumises à ce qu'on appelle en France le *régime forestier*. Ce régime est celui des bois appartenant à l'Etat, aux communes, sections de communes, ainsi qu'aux hospices et autres établissements pu-

(1) CHARLES GUYOT, directeur et professeur de droit à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts. — COURS DE DROIT FORESTIER. — Tome premier : *Propriété forestière et régime forestier. — Administration des Eaux et Forêts. — Droit pénal forestier.*
In-8°de XVI-708 p. 1908. — Paris, Lucien Laveur.
Les tomes II et III, en préparation, contiendront : le tome II, le droit civil applicable aux forêts : Origines, caractères. modolidés de la propriété domaniale; obligations légales qui lui sont imposées ; servitudes dont elle est ou a pu être grevée. Gestion administrative ei contrats s'y rapportant. Le tome III, terrains en montagnes, dunes et landes ; chasse et pêche.

Digitized by Google

blics. Dans les premiers, l'Etat joint aux attributions du propriétaire la puissance considérable que lui donne sa quadruple qualité de législateur, d'administrateur, de juge et de détenteur de la force publique. Dans les autres, l'Etat n'agit plus comme propriétaire, mais seulement comme exerçant légalement la tutelle de personnes morales constitutivement mineures. Tutelle parfois gênante, ou du moins paraissant l'être à la génération qui la subit, mais tutelle essentiellement bienfaisante et conservatoire, ayant souci de l'intérêt des générations à venir qui ne doit pas être sacrifié à l'intérêt de la génération présente, facilement oublieuse de celles qui lui succéderont.

C'est que, en effet, la personnalité de ces êtres collectifs ne meurent point, ne se compose pas seulement de la collectivité actuelle et vivante, mais aussi des ancêtres et des descendants. C'est pourquoi la gestion de leurs biens doit s'appuyer sur de saines traditions pour régler sagement le présent, préparer et sauvegarder l'avenir.

Un certain nombre de municipalités ont pu, soit par une interprétation trop large de la loi, soit par suite de quelque négligence administrative, échapper à la règle commune et administrer leurs forêts sans prévoyance à long terme et pour la seule satisfaction des besoins du moment. Il en sera parlé tout à l'heure.

Au résumé, le « Régime forestier » peut se définir, avec M. Guyot : « un ensemble de règles restrictives, s'appliquant à certaines forêts gérées par les agents de l'Administration qui ont sur ces immeubles un véritable pouvoir de tutelle, dans le but d'assurer plus efficacement la conservation de la propriété forestière » (1).

L'étendue des forêts soumises au régime forestier en France est de 3.126.480 hectares dont 1.179.951 sont domaniales et

(1) COURS DE DROIT FORESTIER, Chap. II, *Du régime forestier.* L'expression de « tutelle exercée par les agents de l'administration » qu'emploie notre auteur, n'est pas en contradiction avec ce que nous disons plus haut du droit de propriété appartenant à l'Etat. Celui-ci, en fait, délègue à une administration spéciale et technique, la tutelle d'une propriété qui, étant un bien domanial, est le patrimoine commun de la nation.

Digitized by Google

1.946.529 réparties entre communes, sections de communes, établissements publics, sans compter 268.852 hectares de bois, appartenant à des propriétaires de ces dernières catégories et qui ont échappé à la soumission (1).

Les bois non soumis rentrent-ils dans l'ensemble des 6.219.000 hectares de forêts que la *Statistique agricole de la France* de 1892 attribue aux propriétaires particuliers, ou doivent-ils être comptés séparément? En admettant la première hypothèse, l'étendue totale du sol boisé en France serait de 9.345.480 hectares, elle serait de 9.614.332 dans la seconde. Mais ce serait une illusion de considérer ces vastes surfaces comme effectivement boisées et surtout comme correspondant partout à de beaux et compacts massifs forestiers. Même dans les forêts soumises, il y a une part à faire aux parties à végétation chétive, clairièrées, aux vides, aux routes d'exploitation, laies et lignes d'aménagement, maisons occupées par les gardes et terrains en culture y attenant, parcelles à reboiser, rochers nus, etc. Tous ces *accessoires* dans la forêt soumise, font juridiquement partie du principal, c'est-à-dire de la forêt elle-même.

Etant données les excellentes raisons pour lesquelles les bois et forêts des communes doivent être soumis au régime forestier, il y a lieu de s'étonner que près de 300.000 hectares (268.852 hect.) de ces biens aient pu se soustraire à cette tutelle bienfaisante.

Cela tient à certaines dispositions de la loi et à leur interprétation trop large.

Pour les bois et forêts faisant partie du domaine de l'Etat, pas de difficulté possible : l'article 1er du Code de 1827 les y soumet purement et simplement, sans restriction aucune. Quand il s'agit des bois et forêts des communes, et établissements publics, l'article 90 complète l'article 1er en stipulant que ces bois seront soumis quand ils « auront été reconnus *susceptibles d'aménagement ou d'une exploitation régulière* par

(1) L'étendue totale des bois communaux, sectionnaux et d'établissements publics, tant soumis que non soumis, s'élève ainsi à 2.215.382 hectares, Cf. *Statistique agricole* de 1892 (enquête décennale), *Annuaire des Eaux et Forêts* de 1907.

Digitized by Google

l'autorité administrative, sur la proposition de l'administration forestière, et d'après l'avis des conseils municipaux ou des administrateurs des établissements publics. »

Nous avons souligné les mots dont l'interprétation trop large a joué le rôle d'une vanne soulevée et a laissé fuir une quantité beaucoup trop grande de bois communaux. A quels caractères reconnaître qu'un terrain boisé n'est capable ni de supporter un aménagement ni d'être régulièrement exploité? La loi ne définit rien là-dessus. Selon toute probabilité la pensée du législateur, comme l'observe très judicieusement M. Ch. Guyot, avait été de soustraire à la mainmise de l'administration, les arbres épars sur les friches et landes communales, sur les cimetières, les squares, promenades et autres lieux publics ; et c'est là ce qu'il estimait, avec raison, non susceptible d'aménagement et d'exploitation régulière.

On a malheureusement perdu de vue ce point essentiel et trop facilement admis l'interprétation des mots « aménagement » et « exploitation régulière » dans l'acception applicable aux grandes forêts s'exploitant annuellement par coupes réglées. N'a-t-on pas fait soustraire au régime forestier, dans les Landes, des forêts de pin maritime parfaitement constituées, sous prétexte que l'extraction de la résine n'est pas une exploitation forestière ! Comme si les pins n'étaient pas exploités eux-mêmes en tant qu'arbres après gemmage à mort (1). D'ailleurs ne le fussent-ils pas, ils n'en restent pas moins susceptibles de l'être, et cela seul suffirait à rendre obligatoire leur soumission au régime.

(1) Le gemmage ou résinage des pins est dit « à mort » lorsqu'on veut en extraire simultanément toute la résine qu'ils peuvent produire ; on fait alors couler la résine sur tout le pourtour de l'arbre à la fois.

Digitized by Google

IV

L'application du régime forestier, tel qu'il a été défini plus haut, aux forêts qui en sont l'objet étant essentiellement bienfaisante, il n'est pas hors de propos de jeter un coup d'œil sur l'organisation qui la met en pratique.

Sous l'Ancien Régime, c'est-à-dire au XVIIIe siècle, le service forestier comprenait vingt grandes maîtrises subdivisées en plusieurs maîtrises particulières. La maîtrise particulière était alors l'unité administrative. Le Maître administrait directement les coupes et forêts de son ressort avec la collaboration de divers officiers, tels que lieutenant, procureur du roi, garde-marteau et arpenteur (non compris le personnel subalterne de sergents et de gardes). Il faisait par ce dernier, arpenter et délimiter les coupes à exploiter ; par le garde-marteau, opérer le balivage ou marque des arbres à réserver. Au Grand-Maître appartenait l'adjudication des coupes et produits principaux et surtout le contrôle de toutes les opérations effectuées dans son « département », nom par lequel était désignée sa circonscription.

En plus de ces attributions purement administratives, les officiers forestiers avaient, comme on l'a vu, des attributions juridictionnelles. Chaque Maîtrise était organisée en tribunal de première instance, au civil et au criminel, pour toutes les affaires concernant les forêts, les cours d'eau, la chasse et la pêche. L'appel des jugements ainsi rendus par les officiers de la maîtrise particulière était porté devant la Table de Marbre du Parlement.

Quant aux jugements qui y étaient prononcés par le Grand-Maître, ils pouvaient être attaqués, suivant les cas, soit en cour de Parlement, soit devant des juges en dernier ressort créés par édits.

Ces juridictions ainsi que l'organisation administrative, furent, comme tant d'autres institutions, supprimées à la Révolution. A partir de cette époque jusqu'en 1820, le ser-

Digitized by Google

vice et les forêts subirent bien des vicissitudes, passant alternativement de la régie de l'Enregistrement et des domaines à l'autonomie, puis revenant à l'Enregistrement et finalement replacés, par ordonnance du 11 octobre 1820, sous l'autorité immédiate du ministre des finances, avec le concours de trois administrateurs. Bientôt, en 1824, un directeur général est placé à leur tête (O. du 26 août) et l'Ecole forestière est instituée (1er décembre). Enfin, les 31 juillet et 1er août 1827, sont promulgués le Code forestier et l'Ordonnance pour son exécution.

Sans doute, depuis lors, des changements de détail ont été apportés dans l'organisation et les attributions de l'administration forestière. Les lois sur le reboisement et la restauration des montagnes lui ont conféré de nouvelles attributions. Le service des dunes du littoral de l'ouest lui a été confié par un décret impérial du 29 avril 1862 qui lui retirait en même temps le service de la pêche, lequel lui a été restitué par décret du 7 novembre 1896 ; et de là lui est revenu son ancien titre d'Administration des *Eaux* et forêts, officiellement consacré par décret du 19 avril 1898. Enfin, jusqu'alors dépendante du ministère des Finances, elle a été rattachée en 1877, au ministère de l'Agriculture (D. du 15 décembre) (1).

Mais ces diverses modifications n'ont pas infirmé le cadre général, l'ensemble de l'organisation.

Sous la haute direction du ministre de l'Agriculture, l'administration centrale comprend aujourd'hui, comme en 1824, un directeur général et trois administrateurs (2) formant en-

(1) Ch. Guyot, *Cours de droit forestier*, Liv. I, Chap. III, § 1.

(2) En juillet 1864, un vérificateur général des aménagements, en janvier 1877, un fonctionnaire de même ordre pour les reboisements, leur avaient été ajoutés et faisaient partie avec eux, du Conseil d'administration. La suppression des fonctions d'administrateurs et de vérificateur prononcée en 1878 (12 janvier) fut accompagnée de la création éminemment sage et justifiée, d'un corps d'inspecteurs généraux des Forêts chargés d'ailleurs des mêmes attributions, mais assument en plus le contrôle sur place de tout le service extérieur, contrôle exercé auparavant par le corps, très sensiblement moins compétent en la matière, des inspecteurs des Finances. Par l'influence néfaste d'un ministre fantaisiste et brouillon qui détenait alors l'Agriculture, cette excellente mesure fut rapportée par décret du 27 décembre 1877 qui réintégra les trois administrateurs d'antan.

On ne sache pas que l'inspection des finances ait repris le contrôle

Digitized by Google

semble le conseil d'administration, et les bureaux de la direction générale.

Le service extérieur comprend des conservateurs des Eaux et forêts, dont les attributions rappellent, dans un cadre plus restreint, celles des anciens grands-maîtres ; des inspecteurs exerçant, sous les ordres des conservateurs, des fonctions comparables, de loin, à celles des Maîtres-particuliers de jadis, ayant l'initiative et la responsabilité de la plupart des actes de la gestion forestière, chacun sous la surveillance et le contrôle du conservateur. Chaque circonscription d'inspecteur est partagée en deux ou plusieurs cantonnements dirigés par des agents d'exécution ayant le grade d'inspecteurs-adjoints (*olim* : sous-inspecteurs) et de gardes-généraux. Les fonctionnaires subalternes (brigadiers et gardes) n'ont pas la qualité d'agents conférée par l'art. 4, § 1er de l'ordonnance royale de 1827, mais seulement celle de *préposés*. Ils sont d'ailleurs officiers de police judiciaire et principalement chargés comme tels, de la surveillance, de la recherche et de la constatation des délits. Leurs procès-verbaux font foi jusqu'à inscription de faux : en tout cas quand ils sont dressés par deux préposés, quand ils n'impliquent pas des condamnations à plus de cent francs, s'ils sont rédigés par un seul préposé.

Les attributions des agents forestiers sont tout d'abord celle d'administrateurs et de gérants, non seulement au point de vue fiscal, mais encore et de plus en plus dans l'intérêt général. « C'est dans un but d'utilité générale, dit M. Charles Guyot, qu'ils exercent la haute surveillance sur les forêts des particuliers (1), notamment au sujet du défrichement; qu'ils interviennent pour la conservation des pâturages en montagne ; qu'ils sont chargés de la restauration des montagnes pour empêcher les ravages des torrents ; du boisement des dunes; de

d'une administration qui ne ressort plus au même ministère. En sorte que l'inspection générale des Forêts étant supprimée, un important élément de contrôle général fait désormais défaut.

(1) Le droit de haute surveillance est en realité bien illusoire, en dehors du cas des défrichements. Encore dans les pays éloignés de tout service forestier par l'absence de forêts soumises au régime, des défrichements peuvent aisement s'opérer en dehors de toute autorisation, sans que l'administration en ait seulement connaissance.

Digitized by Google

l'application des règles de police auxquelles est subordonné l'exercice du droit de chasse et du droit de pêche ; de la destruction des animaux nuisibles (1).

Quant aux fonctions de service judiciaire, on a vu plus haut (§ 1er) qu'elles ont été réduites à une simple participation à la justice répressive, leur laissant seulement le droit, concurremment avec les magistrats du ministère public, d'exercer les poursuites en réparation des délits forestiers, de pêche et de chasse.

Pour tout ce qui concerne le recrutement l'avancement et l'installation des agents et des préposés, les incompatibilités et les responsabilités des uns et des autres, détails d'un intérêt secondaire pour le grand public, nous renvoyons au substantiel *Cours de droit forestier* où tout est exposé, sans omission aucune, avec netteté et précision. De même pour l'organisation militaire du corps forestier, comme pour les pensions de retraite.

L'application, essentiellement variée, du régime forestier à l'Algérie, à la Tunisie, à l'Indo-Chine, à Madagascar et à l'Afrique occidentale (Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey,Congo) demande également à être étudiée dans l'ouvrage même de M. Guyot.

V

Jusqu'ici nous nous sommes bornés à examiner les origines de la législation et de l'administration forestières en France, à définir la propriété et le régime forestiers. Il nous reste à tracer sommairement l'application de ce régime à la répression des délits et infractions, ce qui constitue le droit pénal en la matière.

La question, très étendue et très développée en ce qui concerne les bois et forêts soumis l'est incomparablement moins à l'égard des forêts non soumises, de ce fait insuffisamment protégées ; le souci très louable en soi mais peut être excessif

(1) Ch. Guyot, *loc. cit.*, § 1.

Digitized by Google

au cas particulier, du respect de la propriété privée, aboutit ici à une sorte d'abandon.

On a vu plus haut que l'étendue totale des bois soumis au régime, en France, se partage à peu près par moitié, entre l'Etat, d'une part, les communes et établissements publics d'autre part. Encore cette seconde catégorie possède-t-elle la plus forte moitié (1). Le droit pénal est le même dans les deux cas. L'Etat, dans les forêts du domaine, administre comme propriétaire ; dans les autres forêts soumises, il agit comme tuteur. Si, en matière purement administrative, le préfet a, dans certains cas, à intervenir comme représentant légal des communes, en matière juridique, l'Etat, représenté par l'administration forestière, agit seul.

Deux lois principalement ont apporté une modification à l'esprit général que la législation de 1827 tenait de l'ordonnance de 1669. Celle du 18 juin 1859, ajoutait à l'amende, peine essentielle en cas de délit établi, l'emprisonnement, d'ailleurs le plus souvent facultatif, dans les cas plus graves ; et d'autre part autorisait l'administration à transiger avec les délinquants avant et même après jugement. Moins heureuse est la loi du 19 juillet 1906. Elaborée et votée sans doute sous les préoccupations électorales de l'époque, cette loi abaisse considérablement le taux des amendes et supprime l'emprisonnement précisément là où il est le plus nécessaire, soit pour les délits forestiers les plus graves, et dans les cas de récidive.

Si la recherche des délits et contraventions en matière forestière est surtout confiée au personnel forestier, cette attribution n'exclut point celle des officiers de police judiciaire d'un autre ordre, à commencer par les gardes champêtres dont la compétence n'est pas contestable. Mais en fait, gardes champêtres, gendarmes, commissaires de police s'occupent peu ou point de ce qui se passe en forêt. Les magistrats de parquet interviennent rarement dans les poursuites, les agents forestiers ayant toutes qualités pour le faire.

La preuve par procès-verbal et la preuve par témoins, preu-

(1) En effet, sur 3.126.480 hectares, la part du domaine étant de 1.179.951, celle des communes et établissements publics est de 1.946.679 hectares, soit une différence de 766.578 en plus.

Digitized by Google

ves de droit commun, sont les plus habituellement employées, sans exclusion des autres. Nous n'avons pas à nous arrêter ici sur tout ce qui concerne cette question fort étendue, non plus que sur celle des poursuites et des actions qui peuvent être intentées en réparation de délits et dommages causés dans les bois soumis au régime forestier : le chapitre qui est consacré à cette question dans l'ouvrage de M. Ch. Guyot ne comprend pas moins de cent et quelques pages : tout ce qui, de près ou de loin s'y rattache est envisagé avec toute la science d'un juriste de profession.

Les condamnations sont la conséquence des poursuites ; et comme celles-ci ne sont intentées par l'administration qu'à bon escient, elles en sont la suite de beaucoup la plus ordinaire, surtout depuis que ladite administration a, de par la loi de 1859, la faculté de transiger avant jugement. Elles comprennent la peine infligée pour l'infraction à la loi et la réparation civile pour le dommage causé.

Ce droit conféré à l'administration diminue dans une assez large mesure le nombre des condamnations. Rares sont les poursuites intentées sans que, au préalable, des propositions transactionnelles aient été faites aux contrevenants ou délinquants ; peu fréquent est également le refus par ces derniers d'accepter les propositions de l'administration.

Pour diminué que soit le nombre des jugements en matière forestière, il n'en est pas moins prononcé quelques-uns, et cela suffit d'une part pour ouvrir la voie aux recours contre eux soit par opposition dans le cas où les prévenus auraient fait défaut, soit par appel à une juridiction plus haute et pouvant aller jusqu'en cassation. D'autre part, lorsque le jugement ou arrêt a acquis force de chose jugée, les délais de prescription n'étant pas d'ailleurs épuisés, il s'agit de pourvoir à son exécution. Ici, interviennent, quand il s'agit de condamnations pécuniaires, les agents du fisc : receveurs des domaines ou percepteurs. En ce qui concerne la contrainte par corps, tous les principes admis en droit commun reçoivent ici leur application.

Mais il est toute une série de mesures administratives, résultant de la loi du 18 juin 1859, qui facilitent, tout en en at-

Digitized by Google

ténuant la rigueur, l'exécution des jugements. Les agents forestiers sont autorisés à accorder le bénéfice de la transaction, même après jugement. Toutefois si le jugement est devenu définitif, la transaction ne peut porter que sur les peines et réparations pécuniaires : la peine d'emprisonnement ne peut être enlevée que par un décret de grâce (1). Enfin, quand il s'agit de délinquants insolvables, ou peu fortunés encore que solvables, ils peuvent être admis à s'acquitter des peines pécuniaires à subir au moyen de prestations ou travaux. La sollicitude de la loi de 1859 va même jusqu'à prévoir l'allocation de frais de nourriture en argent ou en bons d'alimentation, aux insolvables notoirement hors d'état de subvenir à leur nourriture autrement que par leur travail au jour le jour. Ajoutons que, par suite des complications qu'elle entraîne dans le service, cette mesure est rarement appliquée.

Nous ne nous étendrons point, ne voulant point allonger démesurément cet article, sur la classification des délits forestiers, sur les dispositions répressives du Code lui-même et celles du droit commun édictées principalement par le Code pénal et aussi par d'autres lois telles, par exemple, que les lois rurales. Observons seulement que les délits possibles et prévus ne consistent pas seulement en ce qu'on pourrait appeler des délits de maraudage de bois et autres produits du sol forestier ; il est des délits d'ordre plus grave et de constatation souvent fort délicate, tels, par exemple, que la contrefaçon ou l'emploi illicite, par des adjudicataires ou entrepreneurs de coupes, des empreintes du marteau de l'Etat, sorte de sceau imprimé par les agents forestiers en opération de martelage, soit sur les arbres à abattre (marque en délivrance), soit au contraire sur les arbres à réserver (marque en réserve). Les articles 140 à 143 du Code pénal, impliquant les travaux forcés

(1) Cette considération n'a plus guère qu'un intérêt rétrospectif, depuis que la loi du 19 juillet 1906, a supprimé, dans la plupart des cas la peine d'emprisonnement qu'avait sagement introduites dans le code forestier, la loi du 18 juin 1859. Cette suppression a pour conséquence la nécessité où se trouve l'administration d'abandonner les poursuites contre les insolvables dans la plupart des cas ; d'où, impunité complète pour les insolvables récidivistes. Il est vrai que, récidiviste ou insolvable, on n'en est pas moins électeur !

Digitized by Google

à temps et la dégradation civique, sont applicables en pareil cas et constituent, pour les marteaux de l'Etat une protection très efficace qui n'existe point pour les marteaux des particuliers.

Enfin la législation envisage aussi les infractions qui pourraient être commises par des agents ou préposés forestiers eux-mêmes, ou les tentatives de corruption qui pourraient être tentées auprès d'eux.

La législation pénale appliquée aux forêts soumises de l'Algérie et de la Tunisie est en grande partie calquée sur celle de la métropole sauf les modifications nécessitées par les conditions locales, et, quant à la Tunisie, par les textes législatifs spéciaux à la Régence.

VI

On voit par ce qui précède qu'une protection très efficace est accordée par la législation (ou du moins l'était jusqu'à la regrettable loi du 19 juillet 1906 qui semble avoir été faite surtout en faveur des délinquants) aux bois et forêts soumis au régime forestier, soit à 3 millions d'hectares en chiffre rond.

Il n'en va point de même pour les six millions d'hectares non soumis, au moins pratiquement. Sans doute « les propriétés boisées appartenant à des particuliers doivent jouir de la même protection que les autres propriétés rurales ; et, en fait, l'article 188 du Code forestier, modifié et complété par la loi du 18 juin 1859, combiné avec les articles 11 et 16 du Code d'instruction criminelle, confie aux gardes champêtres, aux gendarmes et à « tous officiers de police judiciaire chargés de rechercher et de constater les délits ruraux », le soin de rechercher et constater « les délits et contraventions commis dans les bois non soumis au régime forestier ». Théoriquement c'est parfait. Dans la pratique, ni gardes champêtres, ni autres officiers de police judiciaire (commissaire de police, maires et adjoints) ne font usage, en faveur des bois des particuliers,

Digitized by Google

de la compétence dont ils sont investis. Il est très rare que, requis expressément par le propriétaire, le garde-champêtre consente à constater un délit forestier. Parfois, de très loin en très loin, quelque délit important sera constaté par les gendarmes. En réalité les propriétaires de forêts privées ne peuvent assurer la surveillance et la conservation de leurs bois que par des gardes institués et payés par eux, ce qui, dit fort sensément M. Guyot, « les met dans une situation d'infériorité flagrante à l'égard des autres propriétaires ruraux ».

Une autre infériorité, celle-ci au regard du régime forestier, consiste en ce que les procès-verbaux des gardes particuliers ne font foi que jusqu'à preuve contraire, alors que ceux des gardes de l'administration font foi jusqu'à inscription de faux. Il est vrai que la foi jusqu'à preuve contraire est de règle pour tout ce qui concerne la protection de la propriété rurale, et c'est ce qui justifie en ce point, l'infériorité de la protection de la propriété forestière privée. Il est non moins vrai cependant que cette dernière propriété se présente dans des conditions tout à fait différentes des autres. Passons. C'est quand il s'agit de la poursuite et de la répression des infractions que cette infériorité est bien plus manifeste encore. Ici plus de poursuites d'office par les gardiens nés et techniques du sol forestier, concurremment en droit avec le ministère public; plus de confusion entre les diverses infractions, rendant les contraventions justiciables de la police correctionnelle.

Rarement — autant dire jamais — le ministère public poursuit d'office un délit, fût-il de la plus haute gravité, commis dans des bois de particuliers. Mis en demeure de le faire sur procès-verbal régulier dressé par les gardes institués par le propriétaire et assermentés, il est loin d'y mettre le zèle et l'activité dont fait preuve dans les bois soumis, le service forestier. De là, une faiblesse dans la répression dont se ressentent péniblement les forêts particulières surtout quand elles sont de peu d'étendue et éloignées de celles qui bénéficient de la soumission.

Ainsi toutes les conditions particulièrement favorables à ces dernières, c'est-à-dire finalement à la richesse forestière du pays, disparaissent quand il s'agit de la propriété privée qui,

Digitized by Google

cependant fait partie, elle aussi, de cette richesse. Elle y contribue même à raison de six millions d'hectares contre les trois millions des forêts soumises. Et ce n'est pas seulement la valeur économique de cette nature de propriété qu'il faut envisager : elle représente à d'autres égards encore un intérêt public considérable. La régularisation relative des climats ; une meilleure répartition des pluies ; la rétention sur les versements des montagnes des eaux météoriques, d'où atténuation des inondations et régularité du régime des rivières et des fleuves ; assainissement de l'atmosphère ; — voilà autant de bienfaits de la forêt, qu'elle soit domaniale, communale ou privée, dont bénéficie la nation entière.

On se plaint de tous côtés aujourd'hui, et malheureusement non sans raison, de ce qu'on appelle « la déforestation » sous diverses formes : aliénation par vente de grands massifs forestiers à des bandes noires qui exploitent *à blanc*, c'est-à-dire en abattant tout ; dénudation des montagnes par l'exercice abusif et immodéré du pâturage; défrichements inconsidérés, etc. L'abandon de fait, ou, si l'on préfère, l'oubli, par les pouvoirs publics, de la protection due à la forêt, dès qu'elle n'est que propriété privée, entre bien pour une part dans ce regrettable état de choses.

Assurément la sujétion à laquelle l'ordonnance de 1669, comme celles de 1543 et 1545, soumettait les bois des particuliers était excessive puisqu'elle entrait dans les détails même de la gestion et les rendait obligatoires. Il ne saurait être question, en aucun cas, de revenir à de tels errements : ce ne serait rien moins qu'un acheminement à la prise de possession par l'Etat des biens des particuliers, autrement dit au socialisme d'Etat.

Mais, sans entrer dans une voie aussi dangereuse, ne pourrait-on laisser aux propriétaires de bois la libre faculté de faire soumettre moyennant indemnité corrélative, leurs forêts au régime forestier? de les mettre à même de jouir ainsi de tous les avantages juridiques, techniques et administratifs que confère ce régime, avec cette atténuation que là où, quand il s'agit de communes, l'administration ordonne, son rôle auprès des particuliers se bornerait à celui de conseil?

Digitized by Google

La proposition en a été faite et a été discutée dans des recueils spéciaux (1). Nous ne la développerons pas ici. Mais il nous a semblé que, dans une étude sur le droit forestier français, si sommaire soit-elle, il n'était pas hors de propos de signaler ce qui nous paraît être une lacune regrettable, lacune qu'il serait possible de combler sans rien sacrifier aux principes inviolables de la liberté individuelle et du droit de propriété.

(1) Notamment dans le BULLETIN TRIMESTRIEL de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort. Cf. E. Desjobert : *Aide à la gestion des bois de particuliers*, dans le BULLETIN de mars 1906. — Ch. Broilliard : *Soumission volontaire au regime forestier*, dans le BULLETIN de décembre, même année. — L. Pardé : *La question forestière en France*, dans le SUPPLÉMENT au Bulletin de juin 1907. etc. Voir aussi : *Sur les soumissions facultatives au régime forestier*, dans le BULLETIN de mars 1908.

C. DE KIRWAN,

Inspecteur des forêts en retraite.

Digitized by Google

UN PROFESSEUR DE POLITIQUE

Chacun de nous vote, rédige ou approuve des manifestes politiques, soutient ou combat tels personnages officiels et prend enfin des déterminations graves qui intéressent la vitalité du pays ou même engagent son avenir. Supposons qu'un ami un peu grincheux nous vienne tenir un jour, ce langage : « Il est beau, Monsieur, d'affirmer, ainsi que vous le faites, de catégoriques opinions. Mais en avez-vous bien le droit? Vous fûtes promu citoyen à l'âge de 21 ans. Quelles études politiques précédèrent-elles cette date mémorable? Et depuis lors, où donc avez-vous puisé ces véhémentes opinions qui donnent tant de relief à votre personnalité? Les rapports réciproques des trois pouvoirs représentent un ensemble de problèmes infiniment délicats. Si vous luttez pour la subordination de l'exécutif à la puissance législative ou inversement, pour la subordination des Chambres au pouvoir d'un homme élu président par le peuple ou d'un roi héréditaire, c'est que vous disposez en faveur de votre thèse, d'un grand nombre d'arguments puissants... Non? Vous paraissez hésiter? La question de décentralisation n'est pas moins intéressante. Elle se pose très nettement, je pense, dans votre esprit. Vous n'ignorez, sans doute, aucun des moyens dont dispose la société contemporaine pour rallumer la vie éteinte des vieilles provinces. Vos maîtres vous apprirent quelles places respectives, doivent occuper dans un Etat bien ordonné, la magistrature et l'Eglise. Au fait, vos maîtres, quels sont-ils? Puffendorf, Jurieu, Bos-

Digitized by Google

suet, Royer-Collard, Montesquieu, Rousseau, de Maistre, Tocqueville, Pobiedonotzeff, Charles Benoist ou Roosevelt? »

Il ne sied pas qu'on institue, ici, une sorte de confession obligatoire, mais n'est-il pas vrai qu'en ces temps de suffrage universel et de parlementarisme, tous, nous faisons de la politique sans l'avoir jamais étudiée? Justement, M. le comte Léon de Montesquiou, vient de publier à la Librairie nationale, les pages choisies du maître Bonald (1).

Ceux-là les liront qui voudront se renseigner sur les abîmes d'ignorance politique qui se cachent dans nos âmes modernes,

Tout d'abord, un petit cours qui se présente, sous forme de réfutation sur la Révolution française. Avec une modération et une force extraordinaire, Bonald réfute les dires trop célèbres de Mme de Staël.

... « Avec l'éloge de M. Necker, Mme de Staël justifie le renversement de l'ancienne Constitution de la France ; et, avec l'éloge du peuple anglais, l'impulsion vers les institutions anglaises que donna son père. Elle satisfait ainsi à la fois ses affections domestiques, et ses préventions politiques ; c'est l'*alpha* et l'*oméga* de son ouvrage. Du reste, elle prodigue les flatteries aux amis de cette constitution, et n'épargne pas les reproches à ceux qu'elle en suppose gratuitement les ennemis. Il n'est pas de travers d'esprit, ou de calculs faux ou intéressés dont elle ne les accuse, réservant tous ses respects, toutes ses affections, toutes ses admirations, pour les *libéraux*, ces colonnes de la société, les seuls hommes fermes, constants, incorruptibles, etc., etc. »

A ceux qui font l'effort nécessaire pour la suivre, l'argumentation de Bonald procure de très pures jouissances intellectuelles. Sans doute, son style est assez disgracieux et lourd, mais il s'agit bien de style, en vérité. Le professeur et ses élèves découvrent, touchent pour ainsi dire, et s'approprient des vérités nécessaires.

« Il n'est aucune question, avait dit Mme de Staël, ni morale, ni politique, dans laquelle il faille admettre ce qu'on appelle

(1) *Bonald*, avec une préface, par le comte Léon de Montesquiou, Librairie nationale, Paris.

Digitized by Google

l'autorité. La conscience des hommes est en eux une révélation perpétuelle, et leur raison, un fait inébranlable. » « Et il suit de là, remarque judicieusement Bonald, que tous ceux qui ne pensent pas comme Mme de Staël, n'ont ni conscience, ni raison ; et c'est aussi la conclusion qu'elle en tire. Je crains en vérité que les bons esprits ne me pardonnent pas plus de réfuter sérieusement un écrit sur la politique qui commence par l'étrange assertion qu'il *ne faut point d'autorité*, qu'ils ne me pardonneraient de disputer avec un géomètre qui commencerait par nier l'étendue. Mais cette proposition peut nous donner la clef de l'ouvrage de Mme de Staël. »

A l'évidence intrinsèque qui éclate dans ce raisonnement, cent années de décadence ont ajouté des clartés nouvelles. Sous prétexte de parlementarisme ; les politiciens ont établi une sorte d'anarchie antinationale qui d'ailleurs n'exclut nullement la tyrannie. Ce n'est qu'un cri parmi les honnêtes gens de France odieusement bernés. « De grâce, plus de ces fictions dites libérales qui assurent si parfaitement chez nous, le triomphe des apaches et de l'étranger. »

L'imitation de la constitution anglaise... Autre chimère. En quoi les diverses constitutions qui nous régissent depuis cent ans ressemblent-elles à la constitution anglaise? Leurs inventeurs, cependant, crurent de bonne foi, imiter les Anglais. Ils avaient, en effet, reproduit avec assez d'exactitude, sur des papiers très officiels, certains principes généraux de gouvernement. Une seule chose manquait à leur œuvre : la vie. Puis, la constitution anglaise n'est point quelque chose de rigide et d'immuable ; elle évolue. Elle évolue si bien qu'entre la copie française et l'original insulaire, les différences s'accusent chaque jour, plus profondes. Au viticulteur loupillonnais qui occupe la présidence de la République, incombe, paraît-il, un rôle purement décoratif : il est une manière de roi fainéant. Par sa dévorante activité diplomatique, le premier gentilhomme d'Europe — c'est, dit-on, le titre qu'ambitionne Edouard VII — excite dans le monde entier une admiration extraordinaire, et chez ses ennemis, une crainte qui ressemble parfois à la terreur.

Ayant ruiné par la base l'anglomanie de Mme de Staël, Bo-

Digitized by Google

nald prouve doctement que l'ancienne monarchie française avait sa constitution ; une bonne, solide et bienfaisante constitution. Et quand on y réfléchit, il est de toute évidence qu'un peuple ne saurait vivre quatorze siècles de prospérité et de gloire en violant sans cesse les principes essentiels qui régissent le bon fonctionnement de la société. L'un des mérites principaux d'une bonne constiution ne se révèle-t-il pas, par exemple, dans la liberté d'action qu'elle sait assurer à la Magistrature et à l'Eglise? Au pays de d'Aguesseau et de Bossuet, qui donc oserait soutenir sérieusement que la magistrature et le clergé furent asservis par un gouvernement despotique? Pendant plusieurs siècles, la France exerça sur l'Europe une véritable magistrature. Remarquez qu'il ne s'agit ni de contrainte, ni de conquête, ni de despotisme; un penseur qui connaît la valeur des mots écrits : une véritable magistrature.

Des événements récents ont mis dans un singulier relief certain organisme très important de la vieille constitution française. La loi Le Chapelier, dont il est si souvent question dans ces derniers mois est libellée comme il suit: « L'anéantissement de toutes les espèces de corporations, de même état et profession, étant une des bases de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit... » (Loi du 17 mars 1791, votée par l'Assemblée ntionale.)

Cette vivace constitution française remontait donc au plus lointain moyen âge, et rien que la violence n'était capable de l'anéantir, entre 1789 et 1793. Au contraire, il ne semble pas que de très longs espoirs soient permis à la constitution anglaise. Sa débilité croissante provoque l'inquiétude d'un certain nombre de médecins consultants.

«... La British Constitution Association est de date plus récente (1905) ; elle a pour objet de préserver les principes fondamentaux de la Constitution britannique « Personal liberty and personal responsability », et de limiter, en conséquence, les fonctions des organes gouvernants.

Elle a groupé un certain nombre d'hommes politiques, de professeurs, de jurisconsultes, sous la présidence de lord Bal-

Digitized by Google

four of Burleigh, et afin d'étendre, à l'occasion de l'exposition franco-britannique, son activité, elle a réuni un Congrès dont le programme comportait l'examen des Constitutions politiques de la France, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, considérées spécialement par rapport aux garanties qu'elles présentent pour maintenir la liberté personnelle et la responsabilité personnelle. Le Congrès a eu comme présidents, lord Courtney, M. Thomas Burt, sir William Chance et sir Archibald Geikie. La première journée a été consacrée à la France et à l'Angleterre.

M. Dicey a pris comme sujet de son rapport la question de savoir quelles sont les garanties contre l'oppression, que donne la Constitution britannique. Il n'y a plus à redouter la tyrannie du roi ni celle de la Chambre des Lords. Tous les dangers contre lesquels on est défendu par le Magna Charta, le Bill of Right, etc., sont surannés. Les périls particuliers de tyrannie royale ou autocratique contre lesquels nos ancêtres ont lutté, n'existent plus. Que craignons-nous donc? Nous redoutons le vote des lois et surtout l'administration de la loi, conformément aux désirs immédiats d'une classe, notamment de la classe des salariés, non pas conformément à la volonté réfléchie et véritable de la majorité de la nation. Le professeur Dicey a donné comme exemple, la loi des retraites de vieillesse. « Ce morceau de législation peut être sage ou non. En tout cas, il introduit une modification inouïe, et de l'avis de beaucoup de personnes, une révolution calamiteuse dans notre système social ; il fut voté précipitamment ; le gouvernement et les Chambres n'ont même pas attendu le rapport d'une commission royale, chargée d'examiner la question de savoir si la politique qui trouve son expression dans l'Old Age Pensions Act était raisonnable et opportune ou non. La façon dont la loi a été votée est une cause d'alarme plus grande que le contenu même de la loi. Personne ne suppose qu'il n'y ait eu un grand nombre de membres qui déplorent et abhorrent des lois auxquelles ils n'ont pas fait d'opposition. Il y a 670 membres de la Chambre des Communes ; neuf seulement ont eu le courage de voter contre une mesure qui bouleverse, si elle ne corrompt pas, tout le système d'assistance publique. Ce n'est pas

Digitized by Google

la conviction qui a dicté le vote, mais la crainte de perdre le vote des ouvriers.

Le professeur Dicey a montré l'effet déplorable des lois qui interviennent dans la liberté des conventions ou qui prétendent protéger telle catégorie de personnes contre leur désir, contre leur intérêt même. Il faut redouter non seulement la législation qu'un gouvernement en quête de popularité peut improviser, mais encore l'administration de la loi.

Quelles sont les garanties qui ont existé pour défendre les Anglais contre le genre d'oppression que M. Dicey croit avoir raison de redouter? Beaucoup de ces garanties ont disparu ou n'existent pas. On a eu confiance dans la Constitution parlementaire, mais l'expérience montre que le Parlement et le gouvernement peuvent en faire un instrument d'oppression. On parle du *veto* du souverain et du pouvoir législatif des lords. Le *veto* est rouillé, la puissance des lords de résister à la volonté clairement exprimée des communes peut s'exercer très rarement. Et le gouvernement par deux partis qui se succèdent au pouvoir? Là aussi, on est en face de notions qui ne correspondent plus à la réalité des faits. Aucune partie de la Constitution n'est à l'abri d'une attaque soudaine, faite par un parti qui aurait obtenu une majorité momentanée dans les Communes. »

Ah ! si Bonald pouvait revenir quelques instants au milieu de notre monde contemporain, quels cris de triomphe il ferait entendre ! Et ce serait justice. Il n'était que temps en vérité, que la raison qu'il défendait contre Mme de Staël eût enfin raison. Evanoui pour toujours, le pauvre mirage quatre-vingt-neuviste qui avait séduit Corinne et tout le dix-neuvième siècle après elle. Le rapport apparaît à tous les yeux qui unit quatre-vingt-neuf aux horreurs de quatre-vingt-treize, et l'on sait généralement à quoi s'en tenir sur les bienfaits de la Révolution. A la date du 16 août 1908, M. Georges Deherme écrivait dans la *Coopération des Idées* : « On serait prêt à la justifier de tout (la Révolution) s'il était démontré que la Société française, l'esprit humain et le prolétariat y ont gagné. »

Un réquisitoire contre la Révolution a pour corollaire natu-

Digitized by Google

rel, l'apologie des *Émigrés*. Bonald ne recule pas devant ce devoir patriotique. Mais on sait, ou plutôt on ne sait pas assez que sa forte argumentation eut peu de succès auprès des générations qui suivirent. Comme il glorifia les protestants qui avaient quitté la France au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes, le dix-neuvième siècle français ne cessa de flétrir la désertion des émigrés. Circonstance aggravante : les réfugiés huguenots —tels les Duverdy du Vernois, — devinrent d'excellents Prussiens, implacables ennemis de la France, au lieu que les émigrés rentrèrent dans leurs foyers ou dans leurs camps et conquirent l'Algérie. N'importe : il est de bon ton de déclamer contre l'émigration ou de la ridiculiser. M. Paul Bourget qui s'insurgea naguère contre cette odieuse tradition, ne fut pas suivi, ni même compris. Les émigrés de nos jours n'osent pas voir les liens trop solides qui les rattachent aux premières victimes de la Révolution. Patience ! l'œuvre d'éclaircissement se poursuit, mais elle exige pour être menée à bien, des efforts courageux et concordants. En attendant, il faudrait avoir le courage de vulgariser des pensées comme celle-ci : « Les prêtres qui n'avaient pas voulu émigrer furent entassés sur des vaisseaux, et enfin déportés, parce qu'on n'avait rien à gagner à leur mort ; les nobles, et en général les riches propriétaires qui étaient restés, furent jetés dans des prisons, inscrits, quoique présents sur la liste des émigrés, ou même vivants sur des listes de morts ; enfin traînés à l'échafaud où ils auraient infailliblement péri jusqu'au dernier, si le 9 thermidor n'était venu mettre un terme aux fureurs de la Convention. »

Ce n'est pas assez pour Bonald d'expliquer le fait émigration ; il n'hésite pas à défendre le principe même de l'aristocratie. Mais ici comme dans l'étude sur la Révolution française, il donne de fortes nasardes à l'opinion courante. Les Français imbus de préjugés parlementaires et démocratiques, croyaient fermement que la France était dépourvue de constitution avant 1789. Bonald leur prouva qu'elle en avait une, et en ce commencement de vingtième siècle, il ne serait pas difficile de prouver par surcroît que c'est justement depuis la Révolution, que la société française manque d'assiette politique.

Digitized by Google

Les législateurs ont beau décorer du nom de constitutions, les diverses réglementations parlementaires et électorales qu'ils ont éditées avec grand fracas, la politique française est plus que jamais acéphale.

Inversement, les mêmes Français démocrates et parlementaires se faisaient une sorte d'épouvantail de l'ancienne aristocratie française. Bonald leur dit en souriant : D'aristocratie française, il n'en a jamais existé ; on ne connaît qu'une noblesse française.

« L'aristocratie n'est donc ni la naissance, ni la fortune, ni les titres, ni les cordons ou décorations ; elle est la participation héréditaire au pouvoir royal ou législatif.

La noblesse est le service héréditaire du pouvoir exécutif. »

De ces très intéressantes définitions découlent un certain nombre de conséquences historiques et politiques. D'abord, l'opposition fondamentale de l'aristocratie et de la démocratie est ramenée à l'idée de persistance dans l'équilibre : « C'est donc la fixité ou la mobilité du pouvoir dans les mêmes mains qui fait la différence de l'aristocratie royale à l'aristocratie populaire ou à la démocratie ; et Jean-Jacques en fait la remarque en comparant l'aristocratie noble de Venise à l'aristocratie bourgeoise de Genève, et ne voit entre elles aucune différence. » En second lieu, la chambre des pairs français est jugée à sa véritable valeur. Bonald n'entretient aucune illusion sur ce décor féodal et parlementaire. Enfin, une prophétie, une sombre et hautaine prophétie à la de Maistre, s'impose aux méditations du lecteur intimidé : « La France république sera la fin de l'Europe monarchique, et l'Europe république sera la fin du monde. »

La prédiction, certes, n'a rien d'ambigu. Comment la voyons-nous se réaliser, après un siècle environ d'expériences politiques les plus variées?

Encore que nous ayons le plus souvent la sensation intense de vivre sous la dépendance d'Edouard VII, roi d'Angleterre, et lord protecteur de la France, il faut bien reconnaître que nous sommes en république depuis le 4 septembre 1870. Mais loin que la république française puisse se flatter d'enregistrer des conquêtes morales, le spectacle qu'elle donne au monde

Digitized by Google

contribue certainement à fortifier l'idée monarchique. En Allemagne, en Angleterre, en Autriche, la monarchie apparaît plus que jamais comme la clef de voûte de l'édifice politique. Là où les trônes étaient ébranlés, comme en Espagne, en Italie, et en Portugal, un mouvement de loyalisme se produit autour des dynasties régnantes. Nicolas II se refuse décidément à jouer les Louis XVI, cependant que les républicains de Norvège demandent et obtiennent un roi. La jeune Amérique, elle même, semble apporter des encouragements aux monarchistes de la vieille Europe. La présidence de Roosevelt, comme celle de Porfirio Diaz, tourne à la monarchie viagère.

Ce sont là des faits qui ne corroborent pas précisément les vues pessimistes de Bonald. Mais il y a la manière de les interpréter. Ce mouvement de retour aux principes d'autorité traditionnelle, c'est peut-être le dernier réflexe d'une société décadente que menace une mort prochaine. Car l'Europe si peu chrétienne mérite et se prépare des châtiments. Comme elle a semé le vent révolutionnaire, il est logique et légitime qu'elle recueille, tôt ou tard, la tempête socialiste. L'internationale n'est pas encore le genre humain, mais elle dispose de grandes, de très grandes forces explosives. Si elles se déchaînaient par malheur, elles amèneraient le triomphe de cette république universelle qui doit être, selon Bonald, la fin de l'Europe.

Les chapitres qui suivent ne se rattachent qu'assez indirectement à la grande politique. Mais le volume s'achève sur un certain nombre de pensées politiques dont la plupart sont admirables et de nature à faire naître, chez les lecteurs, de fort utiles réflexions.

Bonald s'occupe d'abord d'économie sociale. « Les fabriques, dit-il, et les manufactures qui entassent dans des lieux chauds et humides des enfants des deux sexes altèrent les formes du corps et dépravent les âmes. La famille y gagne de l'argent, des infirmités et des vices ; et l'Etat une population qui vit dans les cabarets et meurt dans les hôpitaux. »

On dédie cette simple réflexion à ceux qui s'occupent de la question sociale, et en particulier aux très respectables membres des ligues antialcooliques.

Autre principe d'économie sociale : L'état agricole, pre-

Digitized by Google

mière condition de l'homme, est essentiellement monarchique. La propriété territoriale est un petit royaume gouverné par la volonté du chef et le service des subalternes. Aussi, l'Evangile qui est le code des sociétés compare perpétuellement le royaume à la famille agricole. Le bon sens ou les habitudes d'un peuple d'agriculteurs sont bien plus près des plus hautes et des plus saines notions de la politique que tout l'esprit des oisifs de nos cités, quelles que soient leurs connaissances dans les arts et les sciences physiques.

Tout récemment, M. Charles Maurras, complétait en la commentant, cette originale pensée : « Le poète des principes élémentaires, Charles de Pomairols, condense dans un inoubliable tableau rustique le double sexe de toute activité humaine complète. Le poème s'appelle *Délibération*. Il s'agit d'une simple affaire des champs. L'homme et la femme sont debout, les bras croisés au centre de la cour, centre de leur domaine, visages concentrés, graves, pleins de secret. L'homme parle. Il consulte avec confiance.

Il faut qu'ils soient d'accord dans ce qu'ils entreprendront,
Et quand l'homme a parlé, la femme lui répond.
L'homme alors, semble avoir l'âme un peu plus légère.
Primitif et sacré le couple délibère :
C'est que l'homme et la femme ensemble ne font qu'un.
Le présent, l'avenir, possédés en commun
Forment entre eux un monde à part de l'autre monde
Sur l'appui souverain d'une union profonde.

Il ne faut pas avoir honte d'assimiler la délibération des paysans sur l'ensemencement ou sur le labour aux plus grands conseils de la politique. Nos Capétiens n'ont pas rougi d'administrer comme un champ, le plus beau royaume qui soit sous le ciel. Justement, en raison de ce qu'il ne pouvait tomber en quenouille, — ni sous aucun sceptre étranger, — ce royaume est peut-être celui qui doit le plus de bienfaits à ses reines. »

D'autres pensées de Bonald sont après cent ans écoulés, d'une actualité saisissante et, si j'ose dire, cruelle.

« Il y a des Etats en Europe qui, par leurs institutions, sont toujours à la veille ou au lendemain d'une révolution. » Hélas! M. Clémenceau appelle cela vivre dans l'incohérence, mais il

Digitized by Google

ne parle ainsi que pour tromper à la fois ses victimes et ses complices. En réalité, l'anarchie est installée chez nous à demeure ; elle était hier, elle est aujourd'hui, elle sera demain.

« Quelquefois, dit encore Bonald, après des siècles de trouble et de législation, il se trouve qu'on n'a constitué que des partis. »

Voilà bien un raccourci d'histoire admirable ! Même en réunissant leurs efforts, les plus grands historiens de l'avenir ne trouveront pas mieux que cette formule. Etant tout pénétré de traditions latines et catholiques, Bonald conçoit les vérités durables, il les conçoit bien et il les exprime clairement. C'est ainsi que Tacite et la Rochefoucauld frappèrent leurs maximes. Des modes intellectuelles sont nées, ou du moins, se sont développéees après la mort de Bonald, qui ont déjà vieilli. Les pensées du maître qui les condamnait d'avance ne sont pas seulement vivantes, elles s'annoncent comme ne devant jamais vieillir. Exemple : « Les idées libérales seront, pour les esprits, ce que les assignats ont été pour les fortunés ; elles ruineront les derniers possesseurs qui ne sauront où les placer. » Au fait, le libéralisme est, en ce moment, si décrépit, si ridicule, il est si cruellement contredit par les faits ou par la logique, qu'ils n'ose plus exhiber ses produits et qu'il semble comprendre enfin que l'heure est venue pour lui de disparaître. Pourquoi faut-il que certains catholiques s'obstinent après tant d'autres, à porter encore sa cocarde déshonorée?

Deuxième exemple : « Les bons esprits du siècle de Louis XIV auraient été révoltés d'entendre parler de la liberté de la presse, que ceux du nôtre appellent à grands cris. Cette différence dans les opinions s'explique aisément ; on ne demande des lumières que lorsqu'on n'y voit plus. » Il ne faudrait pas voir dans ces jolis mots un simple trait d'esprit. Dès 1815 ou 1820, Bonald juge la liberté de la presse à celle de ses conséquences qui est non pas peut-être la plus immorale, mais la plus intéressante. Que la presse aujourd'hui, soit génératrice d'obscurantisme, cela ne fait de doute pour personne. Un juge d'instruction, un inventeur de ballons, un directeur de manœuvres navales, un diplomate n'ont pas désormais de plus grand souci que celui d'écarter les journalistes.

Digitized by Google

Ces gens-là paralysent tous les hommes compétents qui s'occupent d'une œuvre sérieuse. Par la multiplicité de leurs informations contradictoires ils jettent le grand public dans un ahurissement qui, devenu chronique, prend un autre nom. Le système de l'information à outrance prépare très probablement des générations de gâteux.

Troisième exemple. « Quand la société est tombée de l'état légitime dans l'état légal et que les hommes ont mis leur propre volonté à la place des lois de la nature, ils montrent ou affectent un grand respect pour leur ouvrage. De là magie du mot *loi* dans quelques gouvernements ou à quelques époques qui justifie aux yeux des dupes ou des hypocrites les mesures les plus violentes ou même les forfaits les plus atroces. C'est la loi, dit-on, et on courbe la tête sous le joug de toutes les erreurs et de toutes les passions. »

L'odieuse loâ triomphe à l'heure présente et selon le rite expliqué par Bonald. Mais contre sa tyrannie s'élève déjà la protestation de l'Eglise. « Puisque, s'écriait naguère, l'un de nos évêques, puisque notre volonté fait les législateurs, elle fait aussi les lois et il dépend de nous de refuser obéissance à des lois mauvaises et d'exiger qu'elles soient remplacées par des lois respectueuses de notre religion. »

La fortune littéraire de Bonald a subi d'étranges vicissitudes. Très loué à la fois et très combattu de son vivant, Bonald fut uniquement dénigré après sa mort, puis oublié. Pendant que ses amis négligeaient ou rougissaient de le défendre, ses ennemis lui créaient une légende.

Comment s'expliquer tant d'injustice?

Il y a d'abord le mot de Louis XVIII : tambour-Bonald. Mot injuste, car si Bonald se trompe quelquefois, il ne déclame jamais. Son style froid de logicien n'a rien d'emphatique et loin qu'il soit trop bruyant, il manquerait plutôt de résonnance. Je doute fort que le mot de Louis XVIII soit spirituel ; très certainement, il est injuste. Mais dans la société voltairienne de la Restauration, il obtint un vif succès et fit des ravages.

Le voisinage de Joseph de Maistre ne laisse pas de nuire à Bonald. Limitée ou très limitée est la somme d'attention dont

Digitized by Google

disposent les lecteurs sérieux de notre génération. A peine ont-ils le temps de lire de Maistre, lequel est d'ailleurs, plus sympathique, plus spirituel, plus grand que Bonald ! Tout à côté, voici Lamennais qui les attire, Lamennais dont le génie pourrait s'appeler : puissance de fascination. Bref, le vigoureux, le profond, le lucide Bonald risque fort d'être sacrifié.

Avouons aussi que, faute d'avoir suffisamment étudié les théologiens et les philosophes, Bonald, le très catholique Bonald tomba quelquefois dans l'hérésie. Mon Dieu ! oui, il commît le péché intellectuel de traditionalisme. Un docte Allemand a relevé contre lui quatre griefs tout simplement. « Bonald se trompe : 1° en ce que pour sauver la Révélation, en face de la connaissance humaine, sa doctrine les confond ; 2° en ce que, pour restaurer l'autorité de l'Ecriture sainte, elle l'exagère, à la façon du protestantisme, et la laisse sans démonstration scientifique, comme suspendue en l'air ; 3° en ce que, pour étayer l'ordre social et la constitution monarchique en les ramenant aux fondements de la religion, elle identifie les intérêts de la monarchie avec ceux du catholicisme et implique la religion dans les agitations et les dangers de la politique ; 4° en ce que, dans son zèle contre l'incrédulité et la révolution, elle méconnaît la valeur de la connaissance naturelle et de la liberté personnelle. On peut donc dire que la philosophie de Bonald tout entière, déduite de sa proposition : « La littérature est l'expression de la société, » est la philosophie de la Restauration. »

A tous ces « en ce que » la solidité ne fait point défaut ; n'essayons pas de les ébranler. Mais il faut rendre cette justice à Bonald, que ses erreurs ne sont pas, pour l'instant, contagieuses. En l'an de grâce 1908, se trouve-t-il un seul Français, un seul de qui l'orthodoxie coure quelque danger par le fait de Bonald? On peut en douter.

La disgrâce posthume de Bonald a pour cause principale, l'hostilité des universitaires. N'est-ce pas à un Juif, Henry Michel, que le directeur de la collection Petit de Julleville confia le soin de juger la personne et l'œuvre de Bonald? Comme bien on pense, Henry Michel s'acquitta consciencieusement de sa mission anticléricale.

«... Les théocrates. — Le nom de M. de Bonald a été grand,

Digitized by Google

ce qui surprend aujourd'hui. Il apparaissait aux contemporains, comme le vainqueur, comme le « tombeur » du XVIIIe siècle: Voltaire, Rousseau, la Révolution n'ont pas connu d'adversaire plus infatigable. Il est toujours prêt à monter à la tribune, ou à prendre la plume du polémiste.....

«... Telles sont les idées essentielles de M. de Bonald en politique. Elles se distinguent on le voit, des idées de Joseph de Maistre, et elles y ressemblent. C'est, au fond, la même aspiration, servie par une méthode différente. Le docteur, en Bonald, fait tort à l'écrivain. Il abuse des divisions, il pousse jusqu'à la manie, jusqu'au tic le culte de la trinité. Les mots, les idées, tout marche par trois chez lui, et il croit avoir vraiment rendu compte du mystère des choses, quand il l'a ramené, avec une intrépidité un peu puérile, à son système ternaire. La lecture des écrits de M. de Bonald fatiguerait vite, si l'effort dialectique n'était intéressant par lui-même. La langue qu'il parle est très terne, mais très ferme. On s'expliquerait mal qu'il ait été à ce point admiré de ses contemporains, si l'on ne tenait compte de l'attitude qu'il a fort habilement, quoique peut-être fort naïvement choisie. Il plane au-dessus des contingences. Il a lu dans le livre de Dieu et il dicte à son parti ce qu'il y a lu. Le penseur — on l'appelait ainsi — possédait un prestige, dont l'écrivain a bénéficié. Le prestige dissipé, médiocre paraît le talent. »

La haine d'un Henry Michel est significative, et elle indique aux catholiques leurs devoirs. Si les sectaires s'acharnent à ce point contre un Bonald, c'est que son œuvre renferme encore une vertu efficace dont il serait criminel de ne point faire usage contre la Révolution. Oui, on peut le considérer comme le tombeur du dix-huitième siècle. Voltaire est assez superficiel et Rousseau assez fou pour que ce titre n'implique rien d'excessif. Par la seule force de son bon sens, Bonald put corriger les innombrables et graves erreurs des deux grands hommes. Il est vrai que l'opinion générale n'accepta point ces rectifications, égarée qu'elle était par les bataillons d'Henry Michel qui avaient fait de l'histoire de France, leur chose. Il fut donné à ces historiens antifrançais de tromper la France et de prévaloir contre ses vrais amis ! Toutefois, les faits parlent,

Digitized by Google

et leur langage concorde, non pas avec celui d'Henry Michel et consorts, mais bien avec celui de Bonald. La Révolution accumule tant de ruines qu'elle semble avoir pris à tâche de justifier rigoureusement les pires prophéties de ses adversaires. Au fur et à mesure que les désastreuses conséquences des principes de 89 se développent aux dépens de la patrie française, les maîtresses formules de Bonald reviennent à l'esprit. Que dire de celle-ci : « La *liberté, l'égalité, la fraternité* ou la *mort*, ont eu dans la Révolution une grande vogue. La *liberté* a abouti à couvrir la France de prisons (voir l'histoire récente des jeunes apaches) ; l'*égalité* à multiplier les titres et les décorations (20.000 demandes par an pour les seules palmes académiques) ; la fraternité à nous diviser (guerre de classes et fusillades) ; la *mort* seule a réussi. »

On reviendra bientôt à la doctrine de Bonald, ou du moins, à ce qu'elle a d'essentiel, on y reviendra d'autant plus vite que la nécessité apparaît tous les jours plus impérieuse d'un enseignement politique qui ne soit pas la forme plus ou moins littéraire d'un boniment électoral. Chacun de nous a dit plus ou moins : « La politique, quelle horreur ! » Au fait, nous nous sommes tous tenus si loin de cette horreur que nous l'ignorons absolument. Mais elle ne nous ignore pas, elle éteint toutes les étoiles qui éclairaient notre route, elle raréfie l'air qui rendait notre respiration facile ; elle dessèche autour de nous toutes les sources de vie : elle favorise tous les apaches et terrorise tous les honnêtes gens.

Il est impossible que le contraire de cette chose monstrueuse n'existe pas, savoir : la bonne politique. Encore faut-il la connaître. Que savons-nous sur le jury, sur la notion de liberté politique, sur le rôle de l'Etat en matière d'éducation, sur l'indépendance de la magistrature, sur la fonction politique des familles, sur le déficit des finances et le déficit des principes, etc., etc. Bonald est là qui nous offre ses clartés ; ayons le courage d'aller lui demander quelques leçons.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. LE CHANOINE REURE

Délégué de la Société forézienne « LA DIANA »

PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU MONUMENT D'HONORÉ D'URFÉ

à Virieu-le-Grand, le 20 septembre 1908.

MESSIEURS,

Dans le Forez, on a contesté quelque peu vos droits à élever ce monument à la mémoire d'Honoré d'Urfé. Quoique Forézien moi-même, et délégué officiellement à cette fête par notre société de la *Diana*, ce sont cependant vos droits, à vous, Bugésiens, que je voudrais établir.

Oui, certes, Céladon eût été bien au milieu de nous, dans son cher Forez auquel il avait gardé ses meilleurs souvenirs ! Mais les circonstances ont fait de lui un Bugésien, et c'est le Bugey qui a conçu la pensée de cet hommage rendu à un des plus glorieux enfants du Forez. Hé bien ! tant mieux ! Nous pouvons avoir le regret de n'avoir pas eu les premiers l'idée de cet acte de réparation, mais pourquoi cela nous empêcherait-il de nous y associer?

D'autres, Messieurs, vous ont apporté ou vous apporteront d'éloquentes considérations sur l'*Astrée*, cet ouvrage qui n'est pas peut-être un chef-d'œuvre, mais qui est mieux que cela, qui est une *œuvre ;* une œuvre telle que bien peu de livres en France ont plus fortement laissé leur trace sur la langue, la littérature et les mœurs. Pour moi, mon rôle sera beaucoup

Digitized by Google

plus humble ; je me contenterai de vous apporter quelques faits, et de vous montrer le Forézien devenu Bugésien.

Pendant l'automne de 1594, Urfé avait tenté dans le Forez un suprême effort en faveur de la Ligue, et un instant tenu les forces royales en échec. Mais cette héroïque chevauchée n'avait pas réussi ; Honoré fut pris à Feurs le 16 février suivant, mis à rançon, trahi par un faux ami et arrêté une seconde fois.

Sorti de sa prison, Honoré se trouva fort désemparé. Non pas qu'il ait faibli devant sa mauvaise destinée : les *Epîtres morales* prouvent au contraire avec quelle fermeté il fit front au malheur ; mais ses blessures n'en saignaient pas moins cruellement. Déconsidéré auprès des sages par l'insuccès de son équipée aventureuse, vendu, rançonné, mal vu des siens qu'il avait compromis, plus que suspect au roi, malade, sans asile, il chercha, Messieurs, un refuge dans votre Bugey, qui appartenait encore au duc de Savoie, son parent. Là, du moins, il trouverait, avec la sécurité, le temps de se ressaisir et de recommencer sa vie manquée.

Il acquit à deux petites lieues d'ici, dans le hameau de Senoy, une maison que je n'ose appeler un château, et qui fut, jusqu'à son mariage, son séjour ordinaire.

C'est à Senoy, au plus fort de la crise morale qu'il traversait alors, que d'Urfé écrivit des poésies religieuses où il a versé les amertumes de son âme, ses déconvenues et même les violences mal assoupies du ligueur. Vers le même temps, il revoyait ces admirables *Epîtres morales* dont on parle trop peu ; il achevait à Senoy le premier livre de la *Savoisiade*, et mettait au net une copie de ce curieux poème du *Sireine*, qui raconte, avant l'*Astrée*, l'histoire romancée de ses jeunes amours.

En 1599, la fortune d'Honoré était bien changée. Ce n'était plus le pauvre gentilhomme chassé de sa province, presque sans feu ni lieu ; il avait retourné sa vie, et devant lui s'ouvrait un avenir nouveau, tout plein d'espoirs. La même année, en vertu d'un traité de famille, il prenait possession des terres de Virieu-le-Grand et de Châteauneuf, qui lui étaient abandonnées pour sa part dans la succession de ses parents.

Cependant toujours séparé du Forez et de la France, ayant

Digitized by Google

accepté du duc de Savoie des honneurs et des charges qui l'enchaînaient à son service, Urfé était devenu un Savoyard, un étranger surveillé par la police du roi. Son mariage commencera son rapprochement avec sa vraie patrie, qui s'achèvera peu après, quand le traité de Lyon aura réuni la Bresse et le Bugey au royaume.

Mais il y a une légende qu'il faut couper à sa racine, au risque de déranger certaines illusions. C'est encore une opinion assez accréditée qu'Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand, mariés sans amour et bien vite fatigués l'un de l'autre, n'auraient rien eu de plus pressé que de se séparer, et qu'Honoré, dès 1603 ou 1604, serait venu s'installer seul à Virieu.

Votre part, Messieurs, est encore assez belle pour que vous puissiez honnêtement vous en contenter. Honoré et Diane ont vécu ensemble quatorze ans environ, très rarement à Virieu, presque toujours à Châteaumorand ou à Paris. Au reste, même quand Honoré s'est définitivement établi à Virieu, à peine peut-on parler d'une séparation. On s'écrit, on se revoit souvent, très souvent ; Astrée vient visiter Céladon à Virieu, et s'y attarde sans déplaisir, et Céladon passe des saisons entières à Châteaumorand.

Toujours est-il que, vers 1614, Urfé jugea à propos, sans rompre ouvertement avec Diane, de se faire une vie à part ; et il vint demeurer à Virieu, dans le château qui dominait la petite capitale de ses Etats.

N'allons pas cependant nos imaginer la vie uniforme et casanière d'un Boileau en sa villa d'Auteuil. M. d'Urfé voyage beaucoup, au contraire : les convenances, les relations, les affaires, la publication de l'*Astrée*, la politique, la guerre le conduisirent à Châteaumorand, à Paris, à Turin, à Rome, à Venise, dans la Lombardie, dans l'Etat de Gênes où il mourra presque les armes à la main. Mais Virieu est son refuge ; là est son « ménage » de gentilhomme terrien.

Montons avec lui au château. La vue, magnifique, s'étend sur le bourg de Virieu qui s'arrondit en demi-cercle, la gorge au fond de laquelle dévale l'Arène, une partie du Bugey ; en face, la masse grandiose du Colombier.

Le château, récemment restauré, est élégant, mais petit :

Digitized by Google

la chambre de Monsieur, une arrière-chambre, la grand'salle, deux cabinets, divers réduits qualifiés garde-robes, la cuisine, et c'est tout. N'était l'aspect imposant des tours et des remparts solidement assis sur leurs contreforts, on se croirait plutôt chez un bourgeois campagnard que chez M. le marquis de Valromey.

Le mobilier est des plus modestes. Beaucoup de meubles sont usés, disloqués, et jusque dans la chambre d'Honoré, une des huit chaises étale sa serge verte toute rompue. Evidemment, dans cette maison de quasi-célibataire, il manque l'œil d'une femme pour veiller au confort du logis.

Mais entrons dans le sanctuaire sacro-saint où Urfé puise l'extraordinaire érudition qu'il sème dans ses ouvrages. Sur des tablettes sont rangés 1465 volumes ; avec les livres imprimés voisinent des manuscrits, entre autres ceux de la *Savoisiade*, des *Epîtres morales*, de l'*Astrée*. Remarquez aussi que le maître de céans collectionne avec grand soin les poésies que ses admirateurs lui envoient de toute part.

C'est dans la « chambre de Monsieur », à portée de ses livres, qu'Urfé a écrit la III^e^ partie de l'*Astrée* et la plus grande partie de la IV^e^ ; oh ! sans se presser, en homme au-dessus de la gloriole littéraire, et peu soucieux de l'impatience du public. D'ici, son imagination, passant par-dessus les plaines et les montagnes, s'en allait revivre, sur les bords du Lignon, les lointaines années de la jeunesse. Dans l'*Astrée*, écrite à Châteaumorand, à Virieu, à Paris, à Turin, on trouve partout l'inspiration purement forézienne. Ce n'est pas à dire qu'Urfé n'ait pas senti dans le Bugey, la beauté du décor qu'il avait sous les yeux, et on doit croire que certains coins de paysage, découverts dans ses excursions autour de Virieu, ont passé dans son livre ; mais tout était « dépaysé », en quelque sorte, et prenait la marque forézienne.

Comment se passaient les journées à Virieu? Elles étaient remplies par la composition littéraire, des réceptions d'amis, des promenades le long de l'Arène, à la Cras, aux pentes des vastes alpages, à Senoy, où Honoré se rappelait les durs moments qui avaient suivi la Ligue, lorsqu'il était venu cacher là son abandon et ses désillusions. Aujourd'hui, dans l'épanouis-

Digitized by Google

sement de la gloire, que ces temps de désolation paraissaient loin !

Les visites de Diane devaient être des jours de fête, avec un petit renouveau d'amour qui jaillissait au cœur. Elle arrivait avec son train de domestiques, splendidement parée, et il nous semble la voir remettant un peu d'ordre en cette maison négligée.

Dans le village, il y avait des familles de bonne bourgeoisie, avec lesquelles Honoré entretenait d'amicales relations, les Fabri, les Delompnes, les Mugnier, les Brillat, les Cortois, les Gautier, presque tous, comme notaires, châtelains, juges, greffiers, plus ou moins mêlés à la vie du marquisat.

Quand on était de loisir, on partait à cheval ou en carrosse, voir à Chambéry le premier président du Sénat, Antoine Favre, un vieil ami des bons et des mauvais jours ; à Annecy le saint évêque, Monsieur François de Sales. Mais, à cause du voisinage, les visites les plus fréquentes étaient pour ce singulier Camus, évêque de Belley, un bon prélat aussi, bien qu'il ne reculât pas devant des boutades irrévérencieuses pour lesquelles le grondait fort Monsieur François de Sales.

Intéressant groupe savoyard et bugésien ! Saint François de Sales partit le premier, le 28 décembre 1622 ; le président Favre mourut à son tour, le 28 février 1624 ; Honoré s'en alla l'année suivante. Camus, lui, survécut longtemps à ses trois amis, continuant à ne pas trop aimer les moines, et à écrire des histoires dévotes pour « déromantiser » les âmes ensorcelées par l'*Astrée*.

Le château de Virieu périt tragiquement. Le Jeudi-Saint 18 avril 1726, au soleil couchant, on vit passer devant l'église Saint-Romain de Virieu, Marin Pollet, de la paroisse de Ceyzérieu, portant du feu d'une main, et de l'autre une bouteille de vin pour les journaliers qui travaillaient à la vigne du château. Il mit le feu à des *fournaches* ou tas d'épines qu'il avait coupées au-dessous et à quinze pas du château. Presque au même instant, le vent, qui était violent, porta la flamme jusqu'aux combles d'une des tours : le château fut entièrement réduit en cendres, et vingt maisons brûlèrent dans le village. D'après une tradition, un passant ayant demandé à Pollet

Digitized by Google

ce qu'il voulait faire des charbons allumés qu'il portait dans une casserole, il aurait répondu en plaisantant : *J'allons brûler le château !* » Le malheureux fut si effrayé, qu'il s'enfuit aussitôt, et on n'entendit plus jamais parler de lui. Ainsi finit le château de Virieu.

Messieurs, je vous avais promis des faits, et je crois avoir tenu parole. Mais pour tracer cette esquisse bugésienne, que n'ai-je eu le grand style de M. Augé de Lassus, et cet art de mettre en scène les hommes et les choses, que nous avons si souvent admiré chez M. René Bazin ! Excusez-moi ; j'ai besoigné à la petite mesure de mes moyens, satisfait cependant, si j'ai pu ajouter une page bien locale à l'histoire de celui dont nous glorifions aujourd'hui la mémoire.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Vers le catholicisme. Programme de conférences apologétiques, nouvelle édition entièrement refondue, par M. H. LIGEARD. — Un vol. in-16 de 152 pages. — E. Vitte, Paris-Lyon, 1908. — *Prix :* 1 fr. 50.

La refonte complète, qu'a dû subir ce petit ouvrage pour être tenu au courant des mouvements récents de la pensée et de la foi chrétienne, donne à cette seconde édition un aspect tout à fait nouveau. Les idées fondamentales, le point de vue où s'est placé l'auteur, le plan qu'il a suivi sont demeurés cependant identiques.

C'est surtout par sa méthode que ce programme constitue une œuvre d'apologétique neuve et originale : le problème religieux y est envisagé d'abord dans son rapport avec la vie humaine. Tout homme qui veut vivre, donner un but à son activité et réfléchir sur sa vie, se pose nécessairement la question religieuse : le christianisme lui apporte l'énergie et la lumière qui lui sont nécessaires pour vivre. Si leur aspect extérieur est quelque peu nouveau, ces vues cependant ne sont rien moins que traditionnelles : elles s'inspirent tout à fait du vieil adage : *non nova, sed nove :* aussi bien ne sont-elles que la réalisation des paroles même du Christ : *Ego veni ut vitam habeant !* Est-il besoin de noter ici que la position adoptée est radicalement opposée aux théories du modernisme ou à la doctrine de l'Immanence ? Comme le remarque l'auteur dans une note très suggestive (p. 9), le modernisme est un naturalisme religieux, la religion et la vie religieuse étant, dans cette théorie, le produit de l'activité humaine. Au contraire, pour lui, l'analyse intérieure a pour but de montrer que l'homme ne se suf-

Digitized by Google

fit pas à lui-même : la religion et le christianisme sont un secours extérieur, accordé par Dieu, à l'impuissance humaine. Cette *méthode d'analyse psychologique* est donc la réfutation des prétentions fondamentales du modernisme, pour autant qu'elle aboutit à prouver que l'activité humaine loin de se suffire à elle-même, a besoin, au contraire, d'un secours et d'une révélation extérieure. Cette première partie ne constitue, du reste, qu'une simple préparation. La démonstration du fait même de la Révélation et de sa réalité repose exclusivement sur des bases objectives et sur l'histoire : ce qui est tout à fait conforme aux méthodes traditionnelles.

Sur plusieurs points, sans doute, il serait possible de critiquer les positions adoptées : le défaut de développement, s'il est à certains égards un avantage, a aussi l'inconvénient d'engendrer parfois certaines obscurités. Mais il faut se garder de trop de sévérité envers l'auteur qui a eu le mérite de condenser le plan complet d'un traité d'apologétique dans ce court petit volume. Si certains détails sont à modifier, l'ensemble de l'œuvre n'en est pas moins solidement construit dans ses grandes lignes. Nul doute que soit par ses indications bibliographiques, très copieuses mais très attentivement choisies, soit par ses orientations de pensée, ce programme ne fournisse un très utile secours à tous ceux qui s'occupent d'apologétique. L'auteur a voulu faire « un instrument de travail ». Cet instrument est, non pas parfait, mais, à bien des égards, excellent.

F. B.

La Bible des fidèles. La lettre et l'esprit. *Le Saint Évangile de Jésus-Christ selon S. Matthieu, selon S. Marc, selon S. Luc, selon S. Jean.* Commentaire traditionnel extrait des SS. Pères, d'après la *Chaîne d'Or*, de S. Thomas d'Aquin, par l'abbé C.-E. Bouvier, du clergé de Grenoble. — In-8°, 751 pages. — Lyon, Paris, Vitte, 1908. — *Prix :* 7 fr.

Le travail de M. l'abbé Bouvier se distingue de tous ceux qui ont été publiés précédemment à deux points de vue. L'auteur ne se contente pas de donner une traduction des Saints Evangiles ; il les éclaire par un commentaire succinct. Cet ouvrage de bonne vulgarisation sera ainsi à la portée de tous. Le texte évangélique a, en effet, besoin d'être expliqué, mais il n'a pas besoin de l'être dans tous ses détails pour être compris des fidèles. Il doit l'être surtout au point de vue littéral, doctrinal, spirituel et pratique. De plus, les Evangiles ont reçu dans l'Eglise une explication qui, se

Digitized by Google

poursuivant de siècle en siècle, est devenue traditionnelle. Cette explication a été condensée dans la *Chaîne d'or* de saint Thomas d'Aquin. C'est donc une heureuse pensée qu'a eue l'auteur de nous donner une traduction de cette œuvre du Docteur angélique. Voici comment il a disposé son travail.

Il traduit d'abord le texte des Evangiles d'après la Vulgate, puis il explique chaque verset en reproduisant le texte des Pères — afférant à ce texte — qui lui est fourni par la *Chaîne d'or* Les traductions sont claires et élégantes et, ajoutons-le, fidèles. Après ce travail sur les Evangiles paraîtront les épîtres de saint Paul, puis les autres livres du Nouveau Testament. L'Ancien Testament viendra ensuite et nous espérons que la publication se fera rapidement, car l'œuvre est terminée en manuscrit.

Nous recommandons vivement cet ouvrage aux fidèles, qui y trouveront un aliment substantiel pour leur piété, et aux prédicateurs qui pourront s'en inspirer dans leurs sermons.

E. JACQUIER.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et questions religieuses. — EUDES (le P. Jean), *Œuvres complètes*. Beauchesne, 3 vol. in-16. — EWALD (P.), *Der Brie, des Paulus an die Philipper ausgelegt*. Leipzig, Deichert, 221 p., in-8/ 5 fr. 60. — GOYAU (G.), *L'Allemagne religieuse. Le catholicisme*. 2 vol. in-16, Perrin, 7 fr. — HEDDE (le P. R.), *Manuel d'histoire ecclésiastique*. I, XXXVI-636 p., in-12, 4 fr. — ISOPESCUL (O.), *Der Prophet Malachias*. Wien, Staatsdruckerei. V-163 p., in-8, 7 fr. 50. — JACQUIER (E.), *Histoire des livres du Nouveau Testament*. IV. *Les Ecrits Johanniques*. Gabalda. In-12, 3 fr. 50. 422 p.

Philosophie. Sciences, Beaux-Arts. — BALDROIN (J.), *La Pensée et les choses, logique génétique*. Doin. XVII-560 p., in-18, 4 fr. — DUHAUT (P.), *Les grandes souffrances de la vie et leurs remèdes*. Gabalda. XXII-300 p., in-18, 2 fr. — FIERENS-GEVAERT, *Les primitifs Flamands*. I. Bruxelles. Van Oest. In-4, 12 fr. — POIRÉ (E.), *Les monuments nationaux en Allemagne*, in-16, Plon, 3 fr. 50. — REY (A.), *La philosophie moderne*, in-16, Flammarion, 3 fr. 50. — RUSSEL (B.), *La philosophie de Leibniz*, in-8, Alcan, 3 fr. 75. — VRIES (H. DE), *Espèces et variétés*, in-8, Alcan, 12 fr. — VUIBERT (H.), *Annuaire de la Jeunesse*, Vuibert et Nony. 1143 p. in-8, 3 fr. 50.

Digitized by Google

Histoire et géographie. — BEYSSAC (J.), *Rochetaillée et Francs-Lyonnais. — La Maison de Rochetaillée.* Lyon, Rey, 2 vol. in-8. — DEVINE (R. P.), *De Terre-Neuve à l'Alaska.* Abbeville, Paillard 269 p., in-8. — DRAULT (J.), *Le barbier Gracchus*, in-8, Nouvelle librairie nationale, 3 fr. 50. — EHRHARD (A.), *Das Mittelalter und seine kirchliche Entwickelung.* Mainz, Kircheim, 340 p. in-8, 3 fr. 10. — FEHMI (Y.), *Histoire de la Turquie.* Perrin, in-8, 5 fr. — FERRERO (G.), *Grandeur et décadence de Rome*, Plon, in-16, 3 fr. 50. — GAUTIER (P.), *Mathieu de Montmorency et Madame de Staël*, in-16, Plon, 3 fr. 50. — JOLY (L)., *Quinze ans à la rue des Postes*, 1880-1895. Gabalda, in-12, 3 fr. — LIETZMAN (H.), *Das Leben des heiligen Symeon Stylites.* Leipzig, Hinrichs. VIII-257 p. in-8, 12 fr. — MALO (H.), *Les Corsaires.* Mercure de France, in-8, 7 fr. 50. — MARIN (chan.), *Jean-François Mougenot.* Gabalda. In-12, 3 fr. 50. — MAUCLAIR (G.), *Adolphe Monticelli.* Plon, in-16, 3 fr. 50. — PAUTHE (L.), *Massillon.* Gabalda, XV-453 p. in-8, 6 fr. 50. — POLLIO (G. A.), *Waterloo.* Charles-Lavauzelle, 642 p. in-8, 12 fr. — RÉGAMEY (J. et Fr.), *Nos frères de Bohéme*, in-8, Nouvelle librairie nationale, 5 fr. — RIVIÈRE (P.-L.), *Villes et solitudes.* Plon, in-8. 3 fr. 50. — ROCA (E.), *De Richelieu à Mazarin.* Perrin, in-16, 3 fr. 50. — STENGER (G.), *Le retour des Bourbons.* Plon, in-8, 7 fr. 50. — STROWOSKI (F.), *Pascal et son temps*, III. Plon, in-16, 3 fr. 50.

Philologie, Belles-Lettres. — ALANIC (M.), *La romance de Joconde*, in-16, Plon, 3 fr. 50. — BIRÉ (E.), *Romans et romanciers contemporains*, Lamarre, in-8, 10 fr. 50. — DORIS (H.), *La grande déesse*, Plon, in-16, 3 fr. 50. — EDON (G.), *Dictionnaire français-latin.* Belin, 1.814 p., gr. in-8, 10 fr. — FLAT (P.), *Nos femmes de lettres*, in-16, Perrin, 3 fr. 50. — RUSKIN, *Le repos de Saint-Marc*, in-16, Hachette, 3 fr.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

LE DAUPHIN LOUIS,

PÈRE DE LOUIS XVI.

(1729-1765)

La Cour de France ne passera jamais, j'imagine, pour avoir été, sous Louis XV, un milieu favorable à l'éclosion et à l'épanouissement de la vertu ou de la sainteté. Le spectateur attentif y découvre pourtant, même à cette triste époque, de bien belles âmes, et, en plusieurs d'entre elles, il peut se donner le spectacle de la plus haute perfection. — Loin d'imiter les déplorables exemples de son père, le duc d'Orléans, fils du Régent, pratique une généreuse pénitence à l'abbaye de Sainte-Geneviève. La reine Marie Leckzinska est une sainte femme et lorsque, en 1768, une mort précieuse devant Dieu couronne sa vie de souffrances et de mérites, l'orateur chargé de porter la parole à ses obsèques, Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes, rend un éclatant hommage à ses vertus. « Pontife du Dieu vivant, s'écrie-t-il, s'adressant au prélat officiant qui est Christophe de Beaumont, le courageux archevêque de Paris, pontife du Dieu vivant, ne craignez pas d'offrir sur son tombeau, un encens qu'on offrira peut-être un jour sur ses autels. » Son fils, le Dauphin Louis, est digne d'elle, digne aussi du duc de Bourgogne, son aïeul. La Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, est une princesse accomplie. Elle s'approche plusieurs fois par semaine de la table sainte, mais elle se confesse moins souvent, faute de matière à confession (*perchè*

Digitized by Google

non aveva di che, écrivait l'abbé Galiani). Les nombreuses filles de Louis XV sont des modèles de piété et je n'ai pas besoin d'insister sur le nom de la dernière, la vénérable Mme Louise de France qui abandonne les magnificences de Versailles pour revêtir, à Saint-Denis, l'austère bure des Carmélites. Le duc de Berry, le futur Louis XVI, devenu dauphin en 1765, par la mort de son père, et Marie-Antoinette, son épouse, sont dignes, assurément, de notre sympathie respectueuse. Mme Clotilde, cette sœur de Louis XVI, qui devint reine de Sardaigne, a été déclarée vénérable par l'Eglise, et ne croit-on pas voir la tête de Mme Elisabeth, son autre sœur, couronnée de l'auréole de la sainteté et du martyre? Dieu merci, on trouve, dans tous les temps, des représentants de ce qu'on peut appeler la grande famille des âmes d'élite. A toutes les époques, dans toutes les situations, on rencontre des âmes vigoureuses, résolues à accomplir purement et simplement leur devoir, quoi qu'il puisse leur en coûter, et disposées à engager, s'il le faut, la lutte contre le vice triomphant. « Ce serait une histoire curieuse et attachante, dit M. Emmanuel de Broglie, que celle de ces divers représentants de cette classe des hommes qui passent souvent sur la terre sans laisser derrière eux de grands travaux ni des œuvres immortelles, mais qui conservent le dépôt des vertus et transmettent de génération en génération les fortes traditions qui maintiennent les sociétés et apaisent la colère de Dieu au jour du malheur. »

Le Dauphin Louis de France, fils de Louis XV et père de Louis XVI, appartient à cette famille d'âmes nobles et élevées, et j'ose espérer qu'il y aura pour nous quelque intérêt et quelque profit à nous arrêter un instant devant cette pure, sereine et mélancolique figure.

Le roi Louis XV avait épousé, le 4 septembre 1725, Marie Leckzinska, fille de Stanislas Leckzinski, roi de Pologne, que le czar, Pierre de Russie, avait chassé de ce royaume pour y faire régner Auguste III, électeur de Saxe. Plus de trois années s'étaient écoulées et ni prince ni même princesse n'était venu animer et réjouir par sa naissance le foyer conjugal. Le roi et la France avec lui, appelaient de leurs vœux le jour

Digitized by Google

qui verrait naître un dauphin et garantirait la stabilité de l'état en assurant le maintien de la couronne dans la branche aînée des Bourbons. La reine partageait ces sentiments et, de plus, elle espérait que la froideur qui commençait à régner entre elle et son royal époux, prendrait fin le jour où elle lui aurait donné un héritier. Ce fils désiré elle l'implorait du ciel, et, dans la ferveur d'une communion faite avec le roi, elle s'était engagée à accomplir, s'il lui était accordé, un pèlerinage d'actions de grâces à l'antique métropole de Notre-Dame de Chartres. Son ardente prière fut exaucée et, le 4 septembre 1729, elle donna le jour à un fils qui fut appelé Louis.

L'union était profonde encore entre la France et son souverain et la joie fut universelle dans le pays. Louis XV écrivit à l'archevêque de Paris : « Mon cousin (1), de toutes les grâces qu'il a plu à Dieu de répandre sur moi depuis mon avènement à la couronne, celle qu'il m'acorde aujourd'hui par la naissance d'un fils, dont la Reine, ma très chère épouse et compagne, vient d'être heureusement délivrée, est la marque la plus sensible que j'aie encore reçue de sa protection. J'y suis d'autant plus sensible, qu'en comblant les vœux de mes peuples, il assure le bonheur de l'Etat. C'est dans les sentiments de la plus juste reconnaissance que j'ai d'un événement aussi avantageux, que je crois ne pouvoir trop rendre à la divine Providence les actions de grâces qui lui sont dues. Et je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter un *Te Deum* en l'église métropolitaine de ma bonne ville de Paris, au jour et à l'heure que le grand maître ou le maître des cérémonies vous dira de ma part, et que vous ordonniez une procession générale et les prières publiques accoutumées en pareille occasion. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. » Les intentions du roi furent suivies et lui-même assista en grande pompe au *Te Deum* de Notre-Dame.

La joie était grande en France ; elle ne fut guère moindre

(1) On sait que les rois de France avaient coutume d'user de cette dénomination quand ils écrivaient aux princes de l'Eglise. Napoléon III s'est quelquefois conformé à cet usage qui aujourd'hui nous paraît bien un peu étrange.

Digitized by Google

chez les nations étrangères. On craignait, en effet, qu'au cas où Louis XV viendrait à mourir sans héritier direct, Philippe V roi d'Espagne ne se prévalût de sa qualité de petit-fils de Louis XIV pour revendiquer le trône de France, et que cette revendication ne fît naître une guerre générale. Cette triste éventualité était écartée par la naissance du royal enfant et le petit Dauphin fut appelé l'*enfant de l'Europe*.

A sa naissance, il avait été remis entre les mains de Mme de Ventadour qui, ancienne gouvernante de Louis XV, eut à s'acquitter auprès du fils de la charge qu'elle avait remplie auprès du père. Mais cette première période de l'éducation du jeune prince devait prendre fin, suivant l'usage de l'ancienne cour, quand il aurait atteint sa septième année. Ce terme fut même un peu devancé et le jeune Dauphin n'avait que six ans et demi quand il fut remis entre les mains des hommes. Désormais, il aurait dans toutes les cérémonies son rôle et sa place marquée et il recevrait les ambassadeurs. Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*, raconte avec détail la remise du prince entre les mains de son gouverneur, le comte, plus tard duc de Châtillon. « M. le Dauphin, écrit-il, Mme de Ventadour, Mme de Tallard et Mme de X... qui l'ont élevé, se rendirent chez le roi. Sa Majesté les fit passer dans son cabinet. M. le Cardinal de Fleury, premier ministre, suivi de M. le Comte de Châtillon, gouverneur, de Mgr l'Evêque de Mirepoix, précepteur, de MM. de Polastron et du Muy, sous-gouverneurs... arrivèrent chez lui un moment après... Le roi dit à M. de Châtillon : « Je vous remets entre les mains ce que j'ai de plus cher. » Ensuite, il dit à M. le Dauphin : « Vous obéirez à M. de Châtillon comme à moi-même » et lui montrant son ancienne gouvernante : « Et n'oubliez jamais les soins de Mme de Ventadour. » Elle sortit sur-le-champ en pleurant ; M. le Dauphin voulut courir après elle ; M. de Châtillon se mit entre lui et Mme de Ventadour pour empêcher qu'il ne s'attendrît davantage. »

Le duc de Châtillon était un fils des croisés, un homme probe, austère, au sens droit, à la parole nette et franche. On l'a comparé, non sans quelque raison, au duc de Montausier, gouverneur du fils de Louis XIV. Le roi lui donna comme

Digitized by Google

collaborateur Mgr Boyer, ancien évêque de Mirepoix, prélat d'une haute vertu, que Voltaire honorait quelquefois de ses sarcasmes. Un sous-précepteur leur fut adjoint dans la personne de l'abbé de Saint-Cyr, prêtre que recommandait sa douceur aimable en même temps que sa fermeté, sa modération et la solidité de son jugement. Tous ces choix avaient été faits par le cardinal de Fleury, alors premier ministre, précédemment évêque de Fréjus et précepteur de Louis XV. Ils furent blâmés par les philosophes à la mode et par les jansénistes, mais leur blâme valait mieux que leur approbation. Les éducateurs du prince réussirent à faire de lui un jeune homme sérieux, réfléchi, éclairé, inspiré par un ardent amour du bien et par de solides convictions chrétiennes.

Dès ses premières années, le caractère du petit Dauphin aurait révélé en lui, au besoin, un petit-fils de Louis XIV. « Faites donc taire ce vent-là », s'écriait-il un jour, ennuyé d'entendre le vent souffler dans les corridors. Plus tard, dînant un jour avec ses sœurs, et l'une d'elles, Mme Adélaïde, s'étant servie avant lui : « J'aurais cru, Madame, s'écria-t-il vivement, que quand je suis ici, c'est à moi que les honneurs sont dus. » Très enclin à la colère et même à la violence, il savait, du moins, reconnaître ses torts et les regretter. « Je désavoue par avance, disait-il, un jour, au duc de Châtillon, toutes les sottises que je pourrais faire à l'avenir ; imaginez-vous, dans ces moments, que c'est le vent qui souffle. » — « Le vent souffle bien fort, lui dit quelque temps après, le gouverneur, pendant un de ses accès de colère. — Oui, Monsieur, répondit-il, et la foudre n'est pas loin ». Le duc fait alors le geste de se boucher les oreilles comme pour ne pas entendre l'éclat du tonnerre. Le Dauphin se prend à rire, embrasse son gouverneur et le prie de l'excuser. Cet orgueil naissant, cette violence de caractère qui pouvaient inspirer de légitimes inquiétudes à ses éducateurs, étaient, du moins, tempérés par une amabilité naturelle et par une charité qui révélait un cœur compatissant. Informé, un jour, qu'un officier sans fortune sollicitait du roi une gratification qui lui permît d'aller aux eaux, il s'empressa de lui faire remettre une somme double de celle qui lui était nécessaire et lui dit : « Tenez, Monsieur, vous viendrez, si vous

Digitized by Google

voulez, solliciter votre gratification quand vous serez guéri.» Au reste, il sentait lui-même la nécessité de se tenir en garde contre les mauvais penchants de sa nature et il avait fait un pacte touchant avec sa sœur préférée, Mme Henriette. Ces deux enfants s'étaient promis de se dire toujours mutuellement la vérité et de se reprendre sans ménagement quand ils seraient tombés dans quelque faute.

Le Dauphin Louis eut d'abord un goût presque exclusif pour les exercices du corps, surtout pour ceux qui lui paraissaient un apprentissage de la vie militaire. Plus tard seulement, l'étude devint pour lui une ressource dans la vie oisive et inoccupée où son père le laissait languir et il s'y livra avec ardeur.

Il avait douze ans lorsque éclata la guerre la plus célèbre du règne de Louis XV, celle de la succession d'Autriche. On connaît les faits qui lui donnèrent naissance. L'empereur Charles VI venait de mourir sans postérité masculine. Par sa *pragmatique sanction*, à laquelle la plupart des états européens avaient adhéré, il s'était efforcé d'assurer la transmission de sa couronne à sa fille Marie-Thérèse. Mais ses dispositions et les titres sur lesquels elles s'appuyaient, furent d'un faible secours à la princesse. Frédéric II de Prusse disait avec quelque cynisme, qu'au lieu de lui léguer une ample collection de parchemins, il eût mieux fait de lui laisser une armée de 200.000 hommes. En effet, plusieurs prétendants lui disputèrent l'empire et parmi eux Charles-Albert, électeur de Bavière, que des liens de reconnaissance unissaient au gouvernement de Louis XV et qui obtint encore son appui, en même temps que le concours, plus précieux peut-être, de Frédéric II. L'Angleterre, la Savoie et la Hollande se prononçaient en faveur de Marie-Thérèse. Bientôt Frédéric, qui avait conquis la Silésie et qui ne demandait qu'à la garder, se retira de l'alliance française et les Français se trouvèrent seuls avec les Bavarois pour soutenir Charles-Albert contre ses nombreux adversaires. Leurs forces principales se dirigent vers les Pays-bas où le roi va commander en personne, ayant au moins fictivement, sous ses ordres le maréchal de Noailles et ce Maurice, maréchal de Saxe, fils naturel d'Auguste II, électeur de

Digitized by Google

Saxe et roi de Pologne, qui avait mis son épée au service de la France et qui allait acquérir une gloire éclatante sur les champs de bataille de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld.

Le Dauphin approchait alors de sa quinzième année. Il aimait par dessus tout le mouvement, l'activité et il éprouvait un vif attrait pour le métier des armes. Il manifesta un désir ardent de prendre part à l'expédition. Louis XV ne crut pas devoir accueillir cette requête. Il répondit, sous la date du 6 mai 1744 : « Je loue le désir que vous avez marqué de me suivre à la tête de mes armées, mais votre personne est trop chère à l'Etat pour oser l'exposer avant que la succession à la couronne soit assurée par votre mariage. Quand vous aurez des enfants, je vous promets que je ne ferai jamais de voyage à la guerre sans vous ; mais je souhaite et n'espère jamais être dans le cas de vous tenir cette parole. Comme je ne fais la guerre que pour assurer à mon peuple une paix solide et durable, si Dieu bénit mes bonnes intentions, je sacrifierai tout pour lui procurer cet avantage tout le reste de mon règne. Il est bon que vous entriez de bonne heure dans ces sentiments et que vous vous accoutumiez à vous regarder plutôt comme père que comme le maître des peuples qui doivent être un jour vos sujets. »

Voilà certes un beau langage. Il y a de bien tristes pages dans l'histoire de Louis XV. Ne déchirons pas celles qui lui font honneur.

Au mois d'août suivant, le roi fut atteint, à Metz, d'une maladie des plus graves. En quelques jours il fut à toute extrémité et les derniers sacrements lui furent administrés par Jacques de Fitz-James, évêque de Soissons. La nouvelle courut bientôt dans tout le royaume et y répandit la consternation ; les églises se remplirent de fidèles implorant du ciel le rétablissement du monarque. On cite, en particulier, les populations de Marseille, d'Abbeville, de Caen, de Montpellier, d'Angers, de Rennes comme n'ayant pas quitté le pied des autels tant que dura le danger. Pleinement conscient de la gravité de son état, le roi dit au ministre de la guerre, d'Argenson : « Ecrivez au maréchal de Noailles que lorsqu'on por-

Digitized by Google

tait Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagnait une bataille. »

A la nouvelle de la maladie qui venait de terrasser le prince, la reine était accourue auprès de son lit de douleur. Le roi lui demanda publiquement pardon des humiliations auxquelles il l'avait condamnée et lui restitua la place qu'elle n'eût dû jamais perdre. Hélas ! ses résolutions et ses promesses ne devaient pas être durables.

Les hommes de l'art n'avaient plus aucune espérance lorsqu'une crise inattendue se déclara et sauva le royal malade. Les populations passèrent aussitôt de la consternation à l'allégresse. « Toutes les rues (de Paris), raconte Voltaire, retentissaient d'un cri de joie : Le roi est guéri ! Quand on rendit compte au monarque des transports inouïs de joie qui avaient succédé à ceux de la désolation, il fut attendri jusqu'aux larmes, et se soulevant sur son lit par un mouvement de sensibilité qui lui rendait des forces : Ah ! s'écria-t-il, qu'il est doux d'être aimé ainsi et qu'ai-je fait pour le mériter ? »

Le Dauphin avait suivi de près sa mère sur la route de Metz. Le roi avait ordonné qu'il ne dépassât pas Châlons. Le duc de Châtillon, qui accompagnait le jeune prince, crut pouvoir l'amener jusqu'au bout, pensant qu'un fils ne saurait montrer trop d'empressement auprès de son père gravement malade. Mais le roi fut blessé d'une détermination qui lui parut cacher la secrète envie de saisir ou de partager le pouvoir. Il fit à son fils un accueil très froid et peu de temps après, il exila dans ses terres le duc de Châtillon dont il lui arriva de dire : Il se croyait déjà maire du palais. Quant au Dauphin, froissé de l'injuste interprétation qu'on avait donnée à son empressement, il conçut à l'égard du roi une crainte mêlée de timidité que rien ne put jamais dissiper dans la suite.

Cependant l'époque où l'héritier de la couronne devait contracter mariage approchait. Depuis 1739 il était arrêté entre les cours de Versailles et de Madrid qu'il épouserait l'infante, seconde fille de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, sa seconde femme. Mais les futurs époux étaient encore des enfants et la cour de Madrid se souvenait qu'une autre fille d'Espagne avait été autrefois fiancée à Louis XV, alors âgé de douze ans, que

Digitized by Google

la princesse avait été amenée à Paris, logée au Louvre dans un pavillon, qui a retenu le nom de *pavillon de l'Infante*, que, plus tard, le projet avait été rompu par le gouvernement français et que Marie-Anne-Victoire avait été renvoyée à son père. Philippe V avait conçu un vif mécontentement de cet outrage et ne voulant pas s'exposer à un nouveau mécompte, il avait ajourné le départ de celle de ses filles qui était fiancée au Dauphin Louis, jusqu'en 1745, époque où le mariage pouvait être célébré.

« Etrange condition que celle des princes, qui les oblige à ne jamais tenir compte de leurs sentiments et de confier aux soins d'un ministre uniquement occupé de politique un choix que chacun tient généralement à faire soi-même (1) ! » Les futurs époux ne se connaissaient nullement. L'Infante pouvait savoir que le mari qu'on avait choisi pour elle était un jeune homme grand, bien fait, aimable, affable, accueillant et orné des dons les plus éminents de l'intelligence et du cœur. De son côté, le Dauphin s'informait et du physique et du moral de sa fiancée ; il apprenait qu'elle avait de l'esprit, de la dignité, un excellent caractère, qu'elle avait reçu une éducation très soignée et il se déclarait satisfait. Le mariage fut béni à Versailles, par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, le 24 février 1745.

La jeune Dauphine conquit bientôt le cœur de son époux et lui donna entièrement le sien, mais elle demeura froide envers le roi qui déploya en vain auprès d'elle cette grâce fine et délicate dont il trouvait le secret quand il voulait bien sortir de son indolence habituelle. Cette froideur avait peut-être sa cause dans le peu de sympathie que le roi témoignait à son fils. Quant à la douce et indulgente Marie Leckzinska elle gagna, au contraire, la pleine confiance de sa belle-fille.

Deux mois seulement s'étaient écoulés depuis ce mariage lorsque, peu conséquent avec lui-même, le roi déclara qu'il emmènerait son fils avec lui à la campagne de Flandre. C'était combler les vœux du Dauphin qui ne désirait rien tant que de faire ses premières armes sous le maréchal de Saxe. Après

(1) Em[l] de Broglie. *Le fils de Louis XV.*

Digitized by Google

avoir embrassé avec larmes la reine et la dauphine, il partit et, peu de jours après (11 mai 1745), il assista à la célèbre bataille de Fontenoy où l'illustre capitaine remporta un si brillant succès. Le maréchal était hydropique au dernier degré, mais lui aussi, il montrait qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. « Il ne s'agit pas de vivre mais de partir », avait-il dit à Voltaire, et surmontant ses douleurs, il était allé préparer la victoire avec cette science du métier de la guerre qui, chez lui, se joignait à l'audace. Pendant la bataille, incapable de se tenir à cheval, mais soutenu par sa force d'âme contre d'intolérables souffrances, il se faisait traîner devant les lignes dans une carriole d'osier et, comme Condé à Rocroi, il portait de rang en rang l'ardeur dont il était animé. Le roi et le dauphin parurent honorablement sur le champ de bataille et dans une lettre adressée le lendemain à la reine, le jeune prince se plut à mettre en relief le courage et le sang-froid dont son père avait fait preuve : « Je ne puis vous exprimer ma joie de la victoire de Fontenoy que le roi vient de gagner, écrit-il. Il s'y est montré véritablement roi dans tous les moments, mais surtout dans celui où la victoire ne semblait pas vouloir pencher de notre côté, car alors, sans s'ébranler du trouble où il voyait tout le monde, il donnait lui-même les ordres avec une présence d'esprit et une fermeté que tout le monde n'a pu s'empêcher d'admirer... C'est un ouvrage de la main de Dieu à qui seul on doit la victoire. Le roi est rentré aujourd'hui dans son quartier en parfaite santé. » Le prince dit ensuite un mot, un simple mot, de lui-même : « Pour moi, j'étais hier un peu fatigué, parce que j'avais été seize heures à cheval et que j'étais resté jusqu'à six heures du soir sans rien prendre, mais la nuit m'a réparé. » Et dans une lettre à la Dauphine il rend hommage à la valeur du soldat qui, dit-il, s'est battu comme un lion. » Quand vint la nuit, racontent les historiens, le roi conduisit le Dauphin sur le champ de bataille et lui montrant les milliers de morts dont il était couvert : « Mon fils, lui dit-il, méditez sur cet affreux spectacle ; apprenez à ne pas vous jouer de la vie de vos sujets et ne prodiguez pas leur sang dans des guerres injustes. » Ils ajoutent, à l'honneur de Louis XV, que lorsqu'on lui demanda com-

Digitized by Google

ment il fallait traiter les blessés ennemis, il répondit : Comme les nôtres.

La campagne de Flandre se termina par la prise de Tournai et d'Ostende. Le Dauphin avait assisté à ces opérations et, au mois de septembre, il rentra à Versailles avec le roi. Toujours sérieux, très jeune encore puisqu'il n'avait que seize ans, sentant que son instruction n'était pas complète, il entreprit de la reprendre en sous-œuvre et se mit avec ardeur au travail, se livrant, disait-il, aux réflexions et aux études nécessaires pour mener ici-bas une vie solide et utile au monde *dans le triste état où il était.*

Cette existence douce, régulière, trop calme et trop uniforme pour le caractère actif et ardent du jeune prince, fut subitement ébranlée par un coup de foudre. Le 19 juillet 1746, la Dauphine donnait le jour à une fille et le 22, au matin, elle était morte. Ce fut pour le Dauphin une immense douleur. L'image de la compagne qu'il avait si inopinément perdue resta à jamais gravée dans son âme et plus tard, écrivant ses dernières dispositions, il demanda que son cœur fût placé à côté de celui de la Dauphine qui était, disait-il, ce qu'il avait eu de plus cher au monde.

Mais les princes n'ont guère le loisir de pleurer leurs morts. Cela est vrai surtout de l'héritier du trône quand il est la seule espérance de sa dynastie et que de lui seul et d'une nouvelle épouse dépend l'avenir de cette dynastie et la stabilité de l'état. Aussi fit-on bientôt un devoir au Dauphin de se prêter, malgré sa vie répulsion, à un nouveau mariage. Parmi les jeunes princesses qui attirèrent l'attention de la cour de France figurait Marie-Josèphe, fille de l'électeur de Saxe, Auguste III qui, de concert avec le czar, avait chassé Stanislas Leckzinski du trône de Pologne. La reine ne pouvait qu'éprouver de la répugnance à l'accepter pour belle-fille. C'est elle pourtant qui fut agréée. Ce mariage fut en grande partie l'œuvre du maréchal de Saxe qui aux lauriers de Fontenoy venait d'ajouter ceux de Raucoux (juin 1746), en attendant ceux de Lawfeld (1747), qui était considéré par le Dauphin, non sans quelque raison, comme un héros et qui était oncle de la princesse.

Digitized by Google

Marie-Josèphe avait été élevée par une pieuse mère, et elle était ornée des plus précieuses qualités. Son physique était agréable ; elle était vive, bonne, fort instruite, pleine d'entrain quoique capable de gravité, passionnée pour l'accomplissement de ses devoirs et résolue à tout leur sacrifier. « Les historiens à l'imagination la plus inquiète et la plus contournée ont eu beau s'ingénier, a dit Sainte-Beuve, ils n'ont pu lui trouver que des vertus. »

Ce choix réunit tous les suffrages à la cour ; il obtint même celui de la reine qui avait fait taire ses répugnances et qui se préparait à faire à sa nouvelle belle-fille un accueil maternel. Seul, le Dauphin ne pouvait dissimuler son chagrin et un incident fâcheux le révéla à la fiancée elle-même. Elle venait de franchir la frontière française et Maurice de Saxe était allé à sa rencontre avec une suite plus ou moins nombreuse. On était à table dans la ville de Nangis lorsqu'un courrier venu de Versailles, apporte une lettre à la duchesse de Brancas, dame d'honneur, qui est au nombre des convives. Celle-ci reconnaît l'écriture du Dauphin et, sans la lire, la tend à la future Dauphine. Marie-Josèphe espérant sans doute, dit le comte d'Eckstaedt, y trouver l'expression, d'une tendre impatience, l'ouvre avec empressement ; mais à peine l'a-t-elle lue qu'elle la laisse tomber, puis se lève et va se réfugier dans sa chambre pour y pleurer à l'aise. Dans la lettre qu'elle venait de lire, le Dauphin, voulant soulager son cœur toujours profondément attristé, déclarait à M^me^ de Brancas que « rien ne lui ferait oublier Marie-Thérèse ». « On ne peut s'empêcher, dit ici M. Emmanuel de Broglie, de plaindre ces deux pauvres enfants, l'un de dix-sept ans, l'autre de quinze qui étaient ainsi l'un et l'autre victimes du bien de l'Etat. »

Le mariage fut célébré le 9 février 1747 par M. de Ventadour, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg et, même ce jour-là, le Dauphin ne put maîtriser ses sentiments. On raconte, en effet, qu'en entrant dans l'appartement qui avait été préparé aux nouveaux époux et en se retrouvant dans la chambre où il avait vu mourir sa première femme et où tout la lui rappelait, le malheureux prince éclata en sanglots. Emue à ce spectacle, la Dauphine lui dit : « Donnez, Monsieur, un libre cours à

Digitized by Google

vos larmes et ne craignez pas que je m'en offense ; elles me présagent, au contraire, ce que j'ai le droit d'attendre de vous si je suis assez heureuse pour mériter votre estime, ce qui est mon unique ambition ».

Le jour suivant, Marie-Josèphe se tira d'une difficulté nouvelle d'une manière qui fit grand honneur à son cœur et à son tact. C'était un usage consacré à la cour que, le lendemain de son mariage, la Dauphine parut portant, en bracelet, le portrait de son père. Marie Leckzinska allait donc subir la pénible humiliation de voir porter, en signe de joie, l'image de celui qui avait détrôné son père à elle. Résignée pourtant et toujours bonne et charitable, elle s'approche de la princesse. « Voilà donc, ma fille, lui dit-elle, le portrait du roi votre père. — Oui, maman, répond Marie-Josèphe, voyez comme il est ressemblant. » La reine, à ces mots, s'incline sur le médaillon et, avec une surprise émue, elle reconnaît le portrait de son propre père, le roi Stanislas. Aimable et touchante supercherie qui devait aller et qui alla, en effet, au cœur de la reine et au cœur de Leckzinski. L'une et l'autre traitèrent toujours la Dauphine comme une enfant bien-aimée.

Le cœur du mari fut plus difficile à gagner que ceux de la belle-mère ou de l'aïeul. L'influence bienfaisante de Mme Henriette, cette sœur du Dauphin qui lui avait promis, dès l'enfance, de lui dire toujours la vérité, prépara cette conquête. Elle prêchait la patience à la Dauphine ; elle l'encourageait dans ses efforts pour plaire à son mari ; elle remontrait au Dauphin qu'il ne devait pas faire retomber sur sa seconde femme le chagrin que lui avait causé la mort de la première et qu'il devait s'estimer heureux d'être uni à une princesse pleine de mérite et très désireuse d'obtenir son affection.

Quelques semaines après le second mariage du Dauphin, le roi partit de nouveau pour l'armée et cette fois le prince ne l'accompagna pas. Soit qu'il cédât à la crainte d'exposer au danger l'héritier du trône, soit qu'il se laissât dominer par cette espèce de froideur jalouse que nous avons déjà remarquée et qui ne fit que croître avec le temps, Louis XV écarta toujours dans la suite son fils du théâtre des combats et le laissa dans une inaction qui lui était fort à charge.

Digitized by Google

Le maréchal de Saxe venait de remporter la victoire de Lawfeld (2 juillet 1747). Le roi écrit à son fils pour lui faire part de ce nouveau triomphe et, en finissant, il le prie de dire *à la chère Pepa* (la Dauphine Marie *Josèphe*) qu'elle devrait écrire au maréchal pour le gronder de s'exposer, à la guerre, comme un grenadier. Le cœur du prince dut frémir d'aise et aussi de regret et lorsque les gens de la cour vinrent le complimenter sur la nouvelle victoire, il leur répondit qu'il était bien fâché de les recevoir à Versailles.

La chère *Pepa* comprenait le chagrin de son mari et elle s'efforçait de l'alléger. Elle partagea aussi la douleur que lui causa, à cette même époque, la mort de la fille que sa première femme lui avait donnée et l'union devint plus intime entre les deux époux. Quelques années plus tard, en 1752, ils eurent le vif chagrin de perdre Mme Henriette à qui la Dauphine avait voué, elle aussi, une tendre affection et qu'elle pleura sincèrement.

La paix d'Aix-la-Chapelle (avril 1748) mit fin à la guerre et ôta au Dauphin toute espérance de donner, au moins de longtemps, satisfaction à son attrait pour le métier des armes (1). Il continua à mener, à Versailles, dans la société de sa femme et de ses sœurs, une vie paisible, partageant son temps entre le strict accomplissement de ses devoirs de position et l'étude, à laquelle il consacrait tous les instants qu'il pouvait dérober à la vie de la cour. Le présent le laissait dans l'inaction, mais l'avenir lui imposerait peut-être les responsabilités et les devoirs de la royauté. C'était dès lors pour lui une obligation de se préparer au rôle qui pouvait lui être dévolu un jour. Il réservait donc une large part, dans ses études, aux connaissances relatives à l'art de gouverner. Il s'appliquait à l'histoire qu'il appelait la leçon des princes et l'école de la politique où on apprend aux enfants ce qu'on n'a pas osé dire aux pères ; il goûtait beaucoup l'*Histoire d'An-*

(1) Nous pouvons noter en passant qu'au cours même de la guerre qui finissait, le compétiteur de Marie-Thérèse, le candidat de la France à la couronne impériale, avait été frappé par la mort (janv. 1745) et qu'alors les électeurs de l'empire avaient appelé François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, à succéder à l'empereur Charles VI.

Digitized by Google

gleterre de Hume qui venait de paraître et qui attirait vivement l'attention. La philosophie, le droit civil et criminel occupaient aussi une partie de ses matinées paisibles et on raconte qu'un jour le roi, remarquant sur sa table de travail quelques volumes de droit, lui dit : « Il y a apparence que vous voulez vous faire recevoir avocat à la Tournelle (1) ». A quoi le jeune prince répondit : « Je ne serais pas fâché d'avoir quelque chose de la science d'un avocat : la vie d'un homme est un bien si propre et si précieux qu'on ne saurait trop approfondir les titres qui peuvent autoriser à l'en dépouiller ». Dans les notes et extraits qu'il a laissés après lui, on a trouvé de longs fragments presque exclusivement tirés de l'*Esprit des lois* de Montesquieu... Surtout il s'appliquait à connaître les hommes. « Vous êtes heureux, disait-il à un ami, vous voyez des hommes ; nous, nous ne voyons que des personnages de tapisserie. » Quant à ses goûts littéraires proprement dits, ils étaient variés. Parmi les livres des anciens, il affectionnait le *de officiis* de Cicéron et on a conservé, on conserve toujours, je suppose, à la Chambre des députés, un exemplaire de ce traité qui est tout couvert de notes de sa main. Il lisait Homère et Virgile ; il traduisait Pope et Addison.

En l'année 1750 il eut une fille qui devait mourir à l'âge de cinq ans. Bientôt naquirent le duc de Bourgogne (1751) et le duc d'Aquitaine (1753) qui moururent aussi en bas âge, puis en 1754, Louis, duc de Berry (Louis XVI) ; en 1755, Stanislas-Xavier-Louis, comte de Provence (Louis XVIII) ; en 1757, Charles-Philippe, comte d'Artois (Charles X) ; en 1759, Marie-Clotilde qui fut reine de Sardaigne et, en 1764, M^me^ Elisabeth qu'il suffit de nommer.

« La succession au trône était ainsi largement assurée, dit M. Emmanuel de Broglie, mais le trône lui-même était loin de l'être et des indices trop certains trahissaient le péril qui menaçait les institutions de la France ». Sous de brillantes apparences se cachaient, en effet, les plus effrayantes réalités. La désorganisation des finances, l'affaiblissement de jour en

(1) On désignait par ce mot la chambre criminelle du parlement de Paris.

Digitized by Google

jour plus visible de l'autorité, la licence effrénée des mœurs, le fléchissement des croyances, une fatale tendance à rendre le gouvernement responsable de tout malaise éprouvé par la nation, le désir vague des réformes dans les classes supérieures, la misère et, par suite, la convoitise dans les rangs inférieurs de la société, tels étaient quelques-uns des symptômes les plus significatifs d'une révolution déjà prochaine. L'héritier présomptif du trône les apercevait et, d'avance, la couronne lui paraissait bien lourde à porter. Que fut-il advenu si elle avait été déposée sur sa tête? Nul ne le sait. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il eût exercé le pouvoir avec la passion du bien public et avec le ferme désir de retenir la France sur le bord de l'abîme. « Je n'ai jamais été ébloui par l'éclat du trône auquel ma naissance m'appelait, a-t-il écrit lui-même, parce que je ne l'ai jamais envisagé que du côté des devoirs redoutables qui l'accompagnent et des périls qui l'environnent. »

Parmi les épreuves que le Dauphin Louis eut à subir à l'époque où nous sommes arrivés, se place une grave maladie qui mit ses jours dans le plus pressant danger. La petite vérole répandait jadis une terreur très justifiée et cette redoutable maladie devait emporter Louis XV. Le jeune prince en fut atteint au mois d'août 1752. Marie-Josèphe s'installa à son chevet et ne le quitta ni le jour ni la nuit. A ceux qui s'étonnaient ou s'effrayaient pour elle, elle n'eut qu'une réponse : « Eh ! qu'importe que je meure pourvu qu'il vive et que la France le doive à ma tendresse et à mes soins ! On trouvera toujours assez de Dauphines, si, aux dépens de tout moi-même, je puis sauver le Dauphin ». On assure qu'elle poussa la sollicitude jusqu'à faire composer et imprimer une fausse *Gazette de France* où la maladie était mentionnée en termes assez généraux pour éloigner de l'esprit du prince qui la lirait, l'idée que son mal était autre chose qu'une éruption ordinaire. « Ne prenez pas garde à moi, répétait-elle volontiers, je ne suis plus Dauphine, je ne suis que garde-malade » Au fait, elle bannit si bien l'étiquette de la chambre du prince qu'un médecn appelé en consultation la prit en effet, pour une garde-malade et dit : « Cette garde est précieuse ; ne vous défaites pas de ses services. » La guérison du prince Louis fut la récompense des soins et des veilles

Digitized by Google

de sa dévouée compagne qui obtint, par surcroît, de son époux, une vive reconnaissance et un redoublement d'affection.

Le jeune couple reprit sa vie calme et presque solitaire. Quelques amis se groupaient pourtant autour de l'héritier présomptif de la couronne. C'étaient surtout des gens de bien qui cherchaient un asile contre la corruption alors dominante et contre le souffle irréligieux et soi-disant philosophique qui pénétrait tant d'esprits. Le Dauphin se trouva naturellement à la tête de ce groupe d'hommes qui entendaient conserver intactes leurs mœurs et leurs croyances. Il en est un, parmi eux, qui eut toute son amitié. Le chevalier, depuis maréchal du Muy a été, lui aussi, appelé le Montausier de la cour de Louis XV. Il s'était distingué sur les champs de bataille, notamment à Fontenoy. Esprit élevé et noblement indépendant, il était universellement estimé, loué et aimé. Entre cet humble gentilhomme et le jeune Dauphin l'affection avait commencé de bonne heure, puisque encore enfant, le prince avait écrit sur le livre d'heures du chevalier cette prière touchante : « Mon Dieu, protégez votre fidèle serviteur du Muy, afin que si vous m'obligez à porter le pesant fardeau de la couronne, il puisse me soutenir par sa vertu, ses leçons et ses exemples ». Elle devait être durable et fidèle, puisqu'à son lit de mort, le prince dit au chevalier en désignant son propre cœur : « Vous n'êtes jamais sorti de ce cœur-là » et puisque le maréchal demanda à être enterré aux pieds du prince dans la cathédrale de Sens et voulut qu'on gravât sur son tombeau cette inscription : « *Hucusque luctus meus*, ma douleur m'a accompagné jusqu'ici ».

Dans ce petit cercle où, après la reine et ses filles, le maréchal du Muy occupait la première place, on distinguait encore M. de Nicolaï, évêque de Verdun ; M. Boyer, ancien évêque de Mirepoix que nous avons déjà nommé ; l'abbé de Saint-Cyr, ancien précepteur du Dauphin, que nous connaissons aussi, le duc de la Vauguyon, la duchesse de Nivernais, la comtesse de Gisors, le président Hénault, etc. De cette société grave et vertueuse la gaieté n'était nullement proscrite et la littérature, même la littérature étrangère, y avait droit de cité. On jugera de ce dernier point par l'accueil que reçut, dans

Digitized by Google

l'entourage du prince, l'anglais Hume, triste philosophe pourtant, mais historien éminent quoique non irréprochable, qui avait accompagné en France l'ambassadeur anglais comte de Hertford. C'est lui-même qui va parler, écoutons-le. « Me demandez-vous, cher Robertson (1), quel est mon train de vie? Voici ce que je puis vous en dire. Je ne me nourris que d'ambroisie, ne bois que du nectar, ne respire que de l'encens, ne marche que sur des fleurs. Tout homme que je rencontre, encore plus toute femme, croirait manquer au plus indispensable des devoirs s'il ne m'adressait un long et élogieux discours à ma gloire. Ce qui m'arriva la semaine dernière, où j'ai eu l'honneur d'être présenté aux enfants du Dauphin, est une des scènes les plus curieuses où je me sois encore trouvé. L'aîné de ces jeunes princes, le duc de Berry, un enfant de dix ans, s'arrêta droit devant moi et me dit combien j'avais d'amis et d'admirateurs dans ce pays, ajoutant qu'il se mettait lui-même du nombre par le plaisir qu'il avait trouvé dans la lecture de maints passages de mes œuvres. Quand il eut fini, le comte de Provence, de deux ans plus jeune que lui, prit la parole et me dit que j'avais été longtemps et impatiemment attendu en France, et que, pour son compte, il espérait un grand intérêt de la lecture de ma belle histoire. Mais, ce qui est le plus curieux, quand je fus devant le comte d'Artois qui n'est âgé que de quatre ans, ce fut de l'entendre balbutier avec grâce quelques mots qui me parurent faire partie d'un compliment qu'on lui avait sans doute appris, et que l'enfant n'avait pas retenu en entier. On conjectura que cet honneur m'était rendu par l'ordre exprès du Dauphin qui, en nulle occasion, ne m'épargne les louanges. »

Cette lettre suffirait, ce me semble, à réfuter les écrivains qui se sont plu à nous présenter le père de Louis XVI comme un esprit étroit, hostile, de parti pris, à toutes les aspirations de son siècle et à toute idée de progrès politique ou social.

Cette vie de réflexion, d'étude, d'honnêtes distractions fut

(1) Auteur d'œuvres historiques importantes : *Histoire de l'Amérique, Histoire de Charles-Quint, Histoire d'Écosse sous les règnes de Marie et de Jacques VI.*

Digitized by Google

gravement troublée et à jamais attristée par un tragique événement. C'était en 1756. Le prince, rentrant un jour de la chasse, appuya son fusil pour le décharger, sur l'épaule d'un page derrière lequel se trouvait placé, sans pouvoir être aperçu, un officier de service, M. de Chambors. Le coup partit, atteignit l'écuyer et lui cassa l'épaule. Consterné, le Dauphin se précipite sur le blessé et lui demande pardon avec un désespoir si touchant que Chambors lui répond : « Ah ! Monsieur, la douleur où je vous vois ne sert qu'à augmenter ma souffrance. » Transporté à Versailles, le blessé expira, au bout de quelques jours, malgré les soins que lui prodiguèrent les deux chirurgiens du roi.

« Hélas ! il est donc vrai que j'ai tué un homme, s'écria le Dauphin en apprenant ce triste événement, ô Dieu, quel malheur ! » Et comme on s'efforçait de le consoler en lui disant que sa volonté n'y était pour rien : « Vous direz tout ce que vous voudrez, répondait-il, mais ce pauvre homme est toujours mort et mort d'un coup qui est parti de ma main; non, je ne me pardonnerai jamais. » Il voulut tenir sur les fonts du baptême, avec la Dauphine, l'enfant que Mme de Chambors mit au monde quelques jours après la mort de son mari. On lui fit l'observation qu'il n'était pas conforme à l'étiquette que des personnes royales se présentassent en personne à la cérémonie. « Il n'est pas non plus d'usage, répondit-il, qu'un Dauphin tue un homme. » Cet enfant lui fut toujours cher et il eut pour lui des attentions vraiment paternelles.

Cependant la politique de la France venait de subir un revirement absolu. Depuis plus de deux siècles, l'Autriche avait été l'ennemi redouté, l'ennemi dont il fallait, coûte que coûte, briser la puissance. Or, en 1756, était signé, à Versailles, entre Louis XV et Marie-Thérèse, un traité d'alliance et même d'amitié. Les hautes parties contractantes avaient surtout obéi au désir d'opposer une barrière à l'ambition des puissances du Nord, à l'ambition de la Prusse, en particulier. De ce traité sortit la sanglante guerre de Sept ans, guerre dont les opérations et les résultats firent si peu d'honneur à la France. Le roi de Prusse Frédéric prévient l'attaque dont il se sent menacé, par l'invasion de la Saxe dont le prince élec-

Digitized by Google

teur s'est lié, paraît-il, par un traité secret, à la cause de Marie-Thérèse. En quelques jours, il est parvenu au cœur du pays, il est entré en maître à Dresde, la capitale. La Dauphine Marie-Josèphe, qui est devenue bonne Française mais qui est restée bonne Saxonne, a la douleur d'apprendre que son pays est livré aux horreurs d'une guerre sans merci, que sa mère est prisonnière dans son propre palais et qu'elle est traitée avec une dureté impitoyable et elle s'écrie : « Je serais heureuse si je pouvais échanger le palais de Versailles pour la prison de ma mère. » Tous les Saxons qu'elle voit arriver à la cour de France sont, dit-elle, « comme ces envoyés de Job qui viennent annoncer quelque nouveau désastre auquel ils ont pu se dérober ». Un dernier message lui annonce que, brisée par les émotions et la douleur, la princesse sa mère a cessé de vivre. « Le sang de ce noble cœur, soulevé par tant d'orages, dit Saint-René Taillandier, avait fait irruption au cerveau. »

Le Dauphin frémissait ; il eût voulu marcher contre le barbare et sauvage ennemi, mais il savait quels étaient les sentiments de son père. Pourtant quand les désastres de Rosbach et de Crevelt furent venus montrer combien la situation était compromise, il n'y tint plus et il écrivit au roi une lettre où il le suppliait de le mettre à la tête de l'armée, protestant que chez lui le commandement ne serait qu'apparent ; l'avis des officiers généraux serait toujours suivi, l'héritier de la couronne ne serait là que pour animer le soldat et pour témoigner que les princes de la maison de France n'étaient pas indifférents aux malheurs de la nation. Le roi lui répondit : « Votre lettre m'a touché jusqu'aux larmes... mais il n'est pas encore temps que je me sépare de vous. » On sait que la guerre se termina par le douloureux traité de Paris (10 février 1763).

Ce traité nous enlevait le Canada qui passait sous la domination de l'Angleterre. Voltaire prit gaiement son parti de cette perte. Il ne voyait ou ne voulait voir dans ce pays, en réalité plein d'avenir, que des *arpents de neige*. Qu'importait donc que ces arpents de neige fussent en la possession de la France ou en la possession de l'Angleterre ! Tel ne fut pas le sentiment du Dauphin. Le désastreux traité lui inspira une vive douleur et la douleur lui arracha des termes amers contre

Digitized by Google

Mme de Pompadour et contre Choiseul à qui il imputait, au moins en partie, les malheurs de la France. Choiseul fut irrité et s'efforça de lui ôter le peu d'influence qui pouvait lui rester encore. Le prince chercha, dès lors, une consolation à ses épreuves dans l'accomplissement de ses devoirs de père. Ses enfants grandissaient. Leur éducation devint son principal souci. Le duc de la Vauguyon et M. de Nicolaï, évêque de Verdun, furent leurs gouverneurs ; mais ni le Dauphin, ni la Dauphine ne se désintéressaient de leur formation intellectuelle et morale. Le prince avait établi le plan général et la direction de leurs travaux et il s'était réservé de les guider dans l'étude des langues, étude pour laquelle il avait toujours eu un goût particulier. Il savait, d'ailleurs, allier la fermeté à la douceur. C'est ainsi qu'un jour, mécontent du travail du duc de Berry, il déclara que le jeune prince n'assisterait pas à la chasse de la Saint-Hubert qui était la plus brillante de l'année, et bien que le roi intervînt et lui dît : « Quand vous empêchez vos enfants d'assister à mes chasses, c'est moi-même autant qu'eux que vous mettez en pénitence, » la punition fut maintenue. Au reste, comme il arrive généralement, loin de lui aliéner l'affection de ses enfants, cette juste fermeté ne faisait que la rendre plus vive.

L'influence du Dauphin en fait de gouvernement ou d'administration était à peu près nulle, nous l'avons dit ou donné à entendre. Pourtant, lors de l'attentat de Damiens contre Louis XV, le pouvoir était passé momentanément entre ses mains et le roi, se croyant à ses derniers moments, lui avait dit : « Mon fils, je vous laisse un royaume bien troublé ; je souhaite que vous gouverniez mieux que moi. » Investi, pendant quelques jours, de la lieutenance générale et mis aux prises avec des difficultés délicates, il avait montré que l'art de gouverner les hommes ne lui serait pas étranger. Il était ensuite retombé par le fait de son père ou des ministres, dans cette inaction qui était pour lui un pesant fardeau. Depuis sa majorité, il faisait partie du conseil du roi. Les avis qu'il y émettait étaient écoutés mais jamais suivis et il estima bientôt que le seul rôle qui lui convînt était celui d'une opposition silencieuse.

Digitized by Google

Vint cependant un jour où la conscience lui fit un devoir de prendre une attitude plus tranchée. Depuis longtemps déjà, la Compagnie de Jésus était en butte à l'hostilité des parlements qui étaient composés, en grande partie, d'ardents jansénistes. Le parti philosophique ne pouvait rester spectateur passif de cette lutte; il y prit un rôle actif et bruyant. Mme de Pompadour, de son côté, avait, dit-on, sur le cœur le refus d'absolution que lui avait opposé le P. de Sacy tant qu'elle ne quitterait pas la cour, et elle aurait travaillé, sans grand succès, d'ailleurs, à perdre la société dans l'esprit du roi. On sait à quelle occasion la tempête se déchaîna, furieuse, contre cette Compagnie à laquelle les papes et les conciles avaient prodigué les louanges. C'est alors que le Dauphin crut devoir tenter un effort auprès du roi pour la sauver. Il lui présenta, d'abord, un mémoire signé de quarante-deux évêques qui protestaient contre les arrêts du parlement de Paris et demandaient à avoir communication des statuts des jésuites, pour aviser eux-mêmes, en vertu de leur droit épiscopal, s'ils y trouvaient quelque chose à reprendre. Puis, abrité derrière cette autorité, il se hasarda à présenter, dans un seconde mémoire, ses observations personnelles. Mais l'honorable démarche du prince demeura sans résultat. Le roi eut la faiblesse de sacrifier les jésuites. Il donnait une ombre de satisfaction à sa conscience en déclarant qu'il les sacrifiait à regret. «Pour la paix de mon royaume, si je les renvoie contre mon gré, disait il, du moins ne veux-je pas qu'on croie que j'ai adhéré à tout ce que les parlements ont fait ou dit contre eux. » Le Dauphin déplora cette défaillance qui lui parut encore plus fâcheuse en elle-même que dans ses résultats directs. « Il n'est pas nécessaire au royaume qu'il y ait des jésuites, disait-il, il est nécessaire qu'il n'y ait qu'une autorité. »

A la même époque, écrivant à son ami, l'évêque de Verdun, il l'entretenait de bruits alarmants, de projets qui auraient été attentatoires aux droits de l'Eglise ; et il ajoutait : «Dans le cas où je verrais qu'on voudrait faire quelqu'une de ces choses, et qu'après m'y être opposé, mon crédit serait aussi brillant que dans l'affaire des jésuites, ne ferais-je pas bien, après une bonne et belle protestation, de me retirer du conseil

Digitized by Google

du roi, afin de faire connaître indubitablement ma façon de penser et ne point participer à l'iniquité et peut-être faire faire des réflexions plus sérieuses? » Et il donnait à son correspondant cet avertissement qui montre que ses lettres étaient surveillées: « Mon courrier qui est en vérité, fort honnête vous remettra cette lettre... Vous me répondrez quand le même courrier, le même et pas un autre, reviendra. »

La réponse de l'évêque de Verdun nous est inconnue, mais le Dauphin continua à siéger au conseil. Il ne semble pas, du reste, que les faits aient justifié les bruits dont il s'était alarmé.

A défaut d'occupation plus sérieuse, il en rencontra une, en 1764, qui lui donna, pendant quelques jours, l'illusion de cette vie du soldat qui avait pour lui tant d'attrait. En cette année eut lieu, à Compiègne, un de ces campements militaires qui étaient plutôt une occasion de parade et de fêtes qu'un véritable exercice. Le Dauphin prit, néanmoins, aux manœuvres une part joyeuse et pleine d'entrain, commandant lui-même son régiment, en portant constamment l'uniforme, et tandis que par l'aménité et la franchise de ses allures, il gagnait le cœur du soldat, il charmait les officiers par la variété et l'étendue de ses connaissances. Il n'était pourtant pas sans sentir le vide de cette agitation. « N'est-ce pas bien dommage, disait-il, au prince de Condé, que je ne me sois pas trouvé avec ces braves gens dans des occasions plus brillantes? »

Il était bien jeune encore puisqu'il n'avait pas atteint sa trente-sixième année et pourtant ses jours étaient comptés. A la suite d'une grande promenade faite par un jour de pluie au mois d'août 1765, à l'abbaye de Royal-Lieu, il prit un gros rhume qui bientôt dégénéra en une grave maladie. Il ne tarda pas à se sentir profondément atteint et il vit arriver la mort avec une calme sérénité. La Dauphine lui prodiguait des soins qu'il recevait avec une tendre reconnaissance. « Oh ! la digne femme, disait-il souvent; après avoir fait le bonheur de ma vie, elle m'aide encore à bien mourir. » L'espoir de la guérison qu'on cherchait à lui inspirer quelquefois, n'avait aucune séduction pour lui et jamais il ne consentit à la demander à Dieu. Après avoir reçu une première fois le saint viatique, il

Digitized by Google

tendit la main à la Dauphine et lui dit : « Je suis ravi de joie. Je n'aurais jamais cru que recevoir les derniers sacrements effrayât si peu et donnât tant de consolation. Vous ne sauriez l'imaginer. » De ses souffrances il ne voulait regretter que leur importunité pour ceux qui l'entouraient. « Je dois vous ennuyer, disait-il, un jour, au duc d'Orléans, car je vous régale de temps en temps d'une petite agonie. »

Le roi sortit quelque peu de son impassibilité et embrassa son fils les larmes aux yeux : « Je n'aurais jamais cru, Sire, lui dit le duc d'Orléans, qu'aux portes de la mort on pût conserver tant de sérénité et une paix si profonde. — Cela doit être, répondit le roi, quand on a su, comme mon fils, passer toute sa vie sans reproche. » Heureux le roi Louis XV si, à son lit de mort, on avait pu lui rendre un témoignage semblable ! Heureux même s'il n'avait pas eu à regretter d'avoir contristé ce fils par le spectacle d'une vie de désordre et de l'avoir laissé languir dans l'inaction et dans une demi-disgrâce !

Le prince mourant donna de touchants avis à ses enfants, les recommanda au chevalier du Muy, prodigua à la reine, aux princesses ses sœurs et surtout à la Dauphine les témoignages de sa tendresse, et, à son confesseur qui lui demandait s'il était toujours disposé à accepter entièrement la volonté de Dieu, il répondit vivement : « Oui, si j'avais mille vies et mille santés, je les sacrifierais à l'instant au désir qui me presse de voir mon Dieu et de le posséder. » Enfin, le vendredi, 20 décembre 1765, il expira avec la joie et le sourire des saints.

Le pays sentit vivement le coup qui venait de le frapper. « Quel trésor c'eût été pour la France que le gouvernement de ce prince ! s'écriait Collé dans son *Journal historique*. L'émotion passa de la France à l'Europe entière. H. Walpole écrivit qu'à son avis la mort du Dauphin était la plus grande perte que l'Europe eût faite depuis Henri IV. « Permettez à un étranger de mêler ses larmes aux vôtres et à celles de toute la France, écrivait, de son côté, le Dr Maty au duc de Nivernais... Si M. le Dauphin jette encore les yeux sur la terre, il n'y voit plus en ce moment que des cœurs français. » De ces témoignages de regrets venus du dehors, le plus touchant peut-

Digitized by Google

être est celui du roi Stanislas : « La perte réitérée d'une couronne, dit-il, n'est jamais allée jusqu'à mon cœur ; la perte de mon cher Dauphin l'anéantit. »

Le prince fut inhumé, comme il en avait exprimé le désir, dans la cathédrale de Sens où la dépouille de la Dauphine devait bientôt rejoindre la sienne (1). Des nombreuses oraisons funèbres qui furent prononcées à sa louange, la plus éloquente fut celle qui sortait de la bouche des paysans accourus à la triste cérémonie. « Ce bon prince, disaient-ils, aurait diminué nos tailles ; c'est Dieu qui nous a punis ; nous ne méritions pas de l'avoir pour roi. »

Le duc de Saint-Simon, le plus original de tous nos auteurs de mémoires, n'est pas prodigue d'éloges, on le sait, à l'égard des personnages qui se présentent à son souvenir. Il s'arrête néanmoins, ravi d'admiration, devant la noble figure du duc de Bourgogne, sur la mort prématurée duquel il laisse tomber de sa plume l'expression éloquente de ses regrets. J'ai dit qu'on pouvait relever plus d'un point de ressemblance entre le vertueux élève de Fénelon et le Dauphin Louis, son petit-fils. C'est surtout devant la mort qu'ils se montrèrent également admirables et les traits sous lesquels l'auteur des Mémoires nous dépeint le duc de Bourgogne mourant conviennent pleinement au Dauphin Louis arrivé au seuil de l'éternité. « Grand Dieu, s'écrie Saint-Simon, quel spectacle vous donnâtes en lui... Quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix. Quelles tendres mais tranquilles vues ! Quel surcroît de détachement ! Quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre ! Quelle soumission et combien parfaite ! Quel ardent amour de Dieu ! Quel perçant regard sur son néant et ses péchés ! Quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde ! Quelle religieuse et humble crainte ! Quelle tempérée confiance ! Quelle sage paix ! Quelles lectures ! Quelles prières continuelles ! Quel ardent désir des derniers sacrements ! Quel profond recueillement ! Quelle in-

(1) Quant à la reine, la mort du Dauphin lui porta un coup dont elle ne se releva pas. « Vous me guérirez, disait-elle tristement, si vous pouvez me rendre mon fils. » Elle succomba en juin 1768.

Digitized by Google

vincible patience ! Quelle douceur ! Quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait ! Quelle charité pure qui le pressait d'aller à Dieu ! La France tomba enfin sous ce dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas. La terre n'en était pas digne : il était déjà mûr pour la bienheureuse éternité. »

« La terre n'en était pas digne », disait Saint-Simon du duc de Bourgogne. « Nous ne méritons pas de l'avoir pour roi », disaient du Dauphin Louis les paysans des environs de Sens. Serait-il donc vrai que les peuples n'ont que les gouvernants qu'ils méritent? Je crains qu'il n'y ait au moins une part de vérité dans cette affirmation. S'il en est ainsi, puisse notre chère et malheureuse patrie retrouver quelques-unes des vertus qui l'avaient faite grande et honorée et qui lui avaient valu la gloire de marcher à la tête des nations chrétiennes ! Puisse-t-elle mériter ainsi, après ses longues épreuves, de voir ses destinées confiées à des gouvernants qui ne soient pas trop indignes d'être comparés au Dauphin, père de Louis XVI !

Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google

Vers un ordre social chrétien

Les livres que publient, chaque matin, d'innombrables éditeurs ne sont le plus souvent que des livres, c'est-à-dire, peu de chose, en vérité. Il peut se faire cependant, qu'un livre soit « du travail accumulé » pendant vingt-cinq, trente, quarante ans, c'est-à-dire, de la quintessence de réflexion, une synthèse d'enquêtes, de discussions et d'études. Si à cette noble passion du vrai, l'auteur joint une remarquable dignité de vie et des habitudes de fermeté courtoise dans la polémique, les chances sont grandes que le lecteur se trouve enfin en présence sinon d'un chef-d'œuvre, du moins d'une œuvre sincère et belle, et d'une haute portée.

M. le marquis de la Tour-du-Pin-la-Charce (1) vient d'offrir cette joie à tous ceux qui s'occupent, en France et ailleurs, de la question sociale. A en juger par le nombre des conférenciers, journalistes et chroniqueurs qui se donnent comme compétents en la matière, ses lecteurs devraient être légion ou corps d'armée. Sur la couverture du beau livre je n'aperçois cependant, que cette indication modeste : Deuxième édition.

En maintes pages, mais surtout dans sa préface, M. de la Tour-du-Pin se plaint avec une discrète amertume qu'on ne l'ait point entendu. *Durum iter peregi.* Il constate, que les études sociales sont très peu avancées en France, chez les catholiques comme chez les incrédules ; il craint d'avoir prêché la bonne nouvelle dans le désert.

(1) *Vers un ordre social chrétien*, par le marquis de la Tour-du-Pin la Charce, Paris, librairie nationale.

Digitized by Google

Voilà qui est au moins déconcertant. Depuis bientôt un quart de siècle, tous nos rhétoriciens, tous nos primaires, tous nos séminaristes, tous nos étudiants écoutent ou improvisent eux-mêmes d'éloquentes leçons sur la *question sociale. Æs sonans et cymbalum tinniens*, des mots, des mots, des mots, semble dire M. de la Tour-du-Pin. Au fait, la plupart de ces jeunes docteurs improvisés sont voués comme fatalement, au psitaccisme. La question sociale est vaste, difficile, complexe, et dans une certaine mesure, que je ne me permettrai pas de déterminer, insoluble. Pauvres nous qui devons maintes fois, l'exposer et la résoudre, devant des auditoires progressistes, après l'avoir étudiée, Dieu sait comment, dans un ou quelques articles de revue.

Il y a là matière à un acte d'humilité réfléchie. Puisque nous sont refusés à nous, profanes, les loisirs et les moyens intellectuels ou professionnels d'étudier à fond la question sociale, ayons près de nous, là, sous la main, une œuvre consciencieuse et forte, une œuvre maîtresse que nous puissions toujours et aisément consulter. La difficulté, je le sais bien, consiste à ne pas se tromper dans le choix de cette œuvre. Mais rien ne nous oblige à n'entendre qu'un seul maître. Puis nous avons la loi, c'est-à-dire, un ensemble de points de repère que nous fournit la doctrine officielle de l'Eglise, et Moïse, c'est-à-dire le Pape, qu'il s'appelle Léon XIII ou Pie X.

Ainsi armés et conseillés, les croyants qui ne sont pas des spécialistes ont le droit de s'avancer vers des hommes comme M. de la Tour-du-Pin en leur disant : « *Tu quis es?* Etes-vous un vrai maître sur le nom duquel il soit permis de jurer, au sens corporatif et littéraire du mot? Vous n'exigez pas de notre docilité qu'elle se contente de redire ou de réimprimer, toutes vos paroles. Vous vous trompez quelquefois, vous n'étreignez pas, certainement, toute la vérité même élémentaire. Il nous suffit que votre œuvre soit vraie dans son ensemble et vivante. Souffrez donc que nous cherchions dans l'étude même de votre livre, quelques garanties de sécurité. »

Que la doctrine sociale de M. de la Tour-du-Pin soit vraie dans son ensemble, il est difficile de le contester, quand on se rend compte jusqu'à quel point elle concorde si j'ose dire,

Digitized by Google

mathématiquement, avec l'Encyclique *Rerum Novarum*. Les idées de M. de la Tour-du-Pin peuvent se résumer, en effet, dans cette brève formule : Au contre-pied du XIX^e^ siècle. Après avoir condamné l'individualisme, la démocratie (morbus democraticus), les principes de quatre-vingt-neuf, en un mot, toutes les idées sociales, politiques, religieuses et morales dont vécut un siècle orgueilleux, il restaure ou plutôt instaure dans le Christ, la corporation catholique. La corporation est, pour M. de la Tour-du-Pin comme la cellule, l'unique cellule de l'organisme social, elle est à l'humanité ce que la ruche est aux abeilles.

Une objection d'ordre électoral et pseudo-intellectuel se présente aussitôt à l'esprit : La corporation représente l'ancien régime et le moyen âge, il n'en faut pas davantage pour la discréditer à jamais dans l'opinion populaire. « D'abord, répond M. de la Tour-du-Pin, je suis l'adversaire de l'ancien régime que je regarde comme néfaste et comme responsable, en quelque mesure, des crimes de la Révolution. Mon idéal c'est le moyen âge. »

M. de la Tour-du-Pin flétrit très énergiquement en effet, et toutes les fois qu'il en a l'occasion, la période d'histoire qui s'étend entre le commencement du seizième siècle et la fin du dix-huitième. Ces condamnations répétées ne contiendraient-elles pas un peu d'injustice?

L'ancien régime se présente à l'historien, comme une transition, ou plus exactement, comme un mélange de moyen âge et de Révolution. La question est de savoir si dans le mélange, celle-ci entre pour une plus grande proportion que celui-là. Or, les corporations qui avaient sauvé la France sous Louis XIII, conservèrent jusqu'en 1793 une vitalité puissante. La Convention dut voter un décret de mort contre quiconque essaierait de les reconstituer. Elle reconnaissait dans leurs coutumes un des fondements mêmes de la monarchie française. Outre que M. de la Tour-du-Pin traite bien sévèrement trois siècles d'histoire admirables, il risque fort d'atteindre de façon indirecte, ses chères corporations. Ne rougissons pas de l'ancien régime qui fut la France, après tout, et qui fut le dix-septième siècle.

Digitized by Google

La substitution du mot moyen-âge au mot ancien régime ne désarme d'ailleurs aucun préjugé. Les illettrés, les primaires et les demi-lettrés redoutent par dessus tout, ce qu'ils appellent le retour au moyen-âge. M. de la Tour-du-Pin explique à leur intention qu'il ne songe nullement à faire revivre le treizième siècle. Il s'agit simplement d'approprier à nos temps modernes l'inestimable bienfait de la corporation.

Peut-être serait-il sage de dire simplement ceci: Nous ne voulons que faire cesser la monstrueuse anomalie qu'est l'individualisme révolutionnaire. Par cela même sera reconstitué le milieu vital de l'humanité, c'est-à-dire, l'association professionnelle. Mais c'est peut-être trop insister sur d'humiliantes précautions oratoires. Moyen-âgeuse ou moderne, la corporation constitue une forme de vie sociale que l'Eglise ne cessa jamais de favoriser et de bénir. M. de la Tour-du-Pin avait dit ses beautés bien longtemps avant que ne parût l'Encyclique *Rerum novarum*. Entre son plaidoyer passionné et le grave exposé doctrinal de Léon XIII, les ressemblances de fond sont frappantes.

Que les concepts sociaux de M. de la Tour-du-Pin revêtent un caractère officiel d'enseignement ecclésiastique, ce n'est pas ce qui résulte du parallèle qui semble s'offrir de lui-même entre ses plus anciens articles et l'Encyclique *Rerum novarum*. Il y a là cependant, une forte présomption de vérité et d'orthodoxie en leur faveur.

A l'argument d'autorité ses disciples peuvent ajouter un argument purement rationnel. Il est admis dans certains milieux parlementaires que celui-là se rapproche sans doute le plus de la vérité qui trouve moyen de s'attirer à la fois les anathèmes de l'extrême droite et les imprécations de l'extrême gauche. Critérium peu sûr. Son légitime emploi suppose en effet, un double fait qui existe très rarement, savoir, la compétence approximative et l'honnêteté moyenne des assemblées politiques.

Mais, en faveur d'un livre comme celui de M. de la Tour-du-Pin, on peut tenter une manière de vérification qui n'est pas sans avoir quelque analogie avec l'emploi du fameux critérium parlementaire. D'une part, M. de la Tour-du-Pin s'af-

Digitized by Google

firme en toutes circonstances, comme attaché très profondément et à la tradition et à l'autorité ecclésiastique. Il parle toujours avec amour du passé de la France qu'il connaît bien ; il ne se contente pas d'accueillir avec une joie sincère les directions sociales du Pape, il les appelle et peut-être contribue-t-il dans une certaine mesure, à les préparer. Oh ! cet accent de l'homme qui aime d'un amour compréhensif, le passé, la hiérarchie, la grande unité de la doctrine catholique !

D'autre part, M. de la Tour-du-Pin donne à tous ceux de ses lecteurs qui sont soucieux de ne pas rester immobiles à l'ombre de la mort, les plus sérieuses garanties. Il étudie depuis quarante ans, si je ne me trompe, les plus délicates des questions ouvrières, non pour les nier ou les rétrécir, mais pour les solutionner d'après les méthodes les plus actuelles et les plus hardies. Ce clairvoyant et irréductible ennemi de la démocratie est un homme d'opinions avancées, si avancées qu'elles déconcertent ou même scandalisent un certain nombre de très honnêtes progressistes. Voilà bien la caractéristique de M. de la Tour-du-Pin, il tient fortement, selon l'expression de Bossuet, les deux bouts de la chaîne ; il est à la fois l'homme du passé et l'homme de l'avenir, l'adversaire du libéralisme, de la Révolution, du quatre-vingt-neuvisme, de la démocratie et en même temps le défenseur passionné de presque toutes les revendications ouvrières. Un tel état d'esprit est fort intéressant. Il rappelle la légendaire allocution que Victor Leclercq adressait à tous les candidats au doctorat, ses justiciables. « Monsieur, disait-il à chacun d'eux, votre thèse renferme des parties originales et des parties vraies. Malheureusement, ce qui est vrai n'est pas original, et inversement, ce qui est original n'est pas vrai. » Pareille observation s'applique à deux petits groupes de catholiques français. Les uns se jettent avec une belle ardeur dans les études sociales, mais sans remarquer suffisamment tout ce qu'il y a de dangereux dans l'emploi du mot démocratie, et de suranné ou de faux ou d'anarchique dans les principes de 89. Les autres se défient si bien du venin démocratique qu'ils en négligen- les questions ouvrières, je voudrais ne point dire trop sout

Digitized by Google

vent, la question sociale. M. de la Tour-du-Pin ayant évité ces deux erreurs avec une application couronnée de succès, les lecteurs réfléchis ont le droit de tenir pour moralement certain que sa ligne générale de conduite est la bonne.

On entend déjà les protestations des sceptiques et des économistes; ils disent : « Oui, le tableau que trace M. de la Tour-du-Pin, est admirable. A voir tous ces groupes de patrons et d'ouvriers se concentrer autour de la Croix, puis marcher fraternellement unis à la conquête de toutes les libertés, vers un ordre social fait de justice, de bonheur et de prospérité nationale, on se défend mal d'un vif sentiment d'enthousiasme. Mais combien la réalité diffère de cet idéal ! M. de la Tour-du-Pin a construit une Salente, et lui-même, il l'avoue implicitement, lorsqu'il s'attriste avec une si noble franchise sur la stérilité de son apostolat. »

L'objection ne prouve pas autant qu'on serait tout d'abord tenté de le croire. Car enfin elle vaudrait, si elle était fondée, contre toute la vie catholique. Entre notre idéal religieux et la réalité française, le contraste est assez visible, hélas ! S'ensuit-il que nous devions renoncer à le présenter sans cesse dans toute sa pureté même à ceux qui refusent de nous entendre? M. de la Tour-du-Pin ne serait blâmable que s'il essayait de se tromper lui-même. Il observe les faits, sans prévention, en homme qui ne veut ni se laisser décourager ni s'en faire accroire.

Justement, des faits, des faits symptômatiques et graves, semblent justifier déjà quelques-unes tout au moins, de ses prévisions les plus intéressantes. Leur témoignage est d'autant plus probant que tout se tient dans le système de M. de la Tour-du-Pin. S'il est démontré qu'il dit vrai dans trois ou quatre ordres d'idées, il y a tout lieu de penser que la justification des autres théories n'est plus qu'une affaire de temps. L'effondrement du libéralisme et du parlementarisme, par exemple, ne fait guère plus de doute pour personne, mais au contraire, les progrès de l'idée de corporation s'imposent à tous les observateurs impartiaux. « ... Le mouvement syndical, dit M. de la Tour-du-Pin, se propage très rapidement dans la classe ouvrière parce qu'il y rencontre le besoin d'association

Digitized by Google

à l'état aigu et l'esprit d'association à l'état latent, mais prêt à jaillir comme une flamme des profondeurs où il a été comprimé. Ajoutez l'effet des premiers succès de la lutte engagée par les représentants des Syndicats contre ceux du capital, et mesurez ce qu'il faut de temps pour que la classe ouvrière entière soit conduite par les syndicats.

Si bien que les positions vont être à l'inverse de ce qu'elles étaient auparavant : jusqu'ici, dans l'établissement du contrat de travail, le capital aggloméré avait eu affaire à l'ouvrier isolé et le débat entre eux avait été plus que sommaire, on peut dire nul ; la fixation du salaire avait été arbitraire et déterminée seulement par le degré de misère des populations; le règlement d'atelier et des autres conditions du contrat étaient plus arbitraires encore de la part de l'employeur à l'égard des employés, sans autre règle que le degré d'humanité du premier et de besoins des seconds. — Aujourd'hui, tout cela va changer : le taux des salaires sera débattu avec le Syndicat, et celui-ci déterminera presque seul le règlement d'atelier par des coutumes qui feront loi pour le patron ou le directeur.

Cette transformation des rapports entre les détenteurs du capital et les masses ouvrières amènera, je l'ai dit, un transfert d'une partie du capital des mains des premiers à celles des travailleurs, non pas individuellement mais collectivement ou mieux corporativement. En effet, les Syndicats deviendront de plus en plus exigeants en fait de complément du salaire sous forme d'assurances contre l'accident, la maladie, la vieillesse, le chômage même; ils voudront avoir l'administration de ces caisses et exigeront des garanties que les entreprises ne peuvent leur donner qu'en les hypothéquant sur leur capital d'établissement ; si bien que peu à peu celui-ci passera aux associations professionnelles qui deviendront de véritables corporations. »

Nous n'en sommes pas encore là, mais des événements récents révèlent aux moins clairvoyants la formidable puissance de l'organisation syndicale. Elle est entrée si avant dans nos mœurs que ses adversaires eux-mêmes s'efforcent de la consolider. Les *Débats*, par exemple, ne disent pas : « Supprimons-la Confédération générale du travail », ils disent : « Enrichissons-la.

Digitized by Google

Du jour où les syndicats seront propriétaires, partant exposés à payer de fortes amendes, ils réfléchiront à deux fois, avant de les encourir. » Il n'y a donc plus de doute possible : les syndicats déjà puissants vont se transformer en authentiques et riches corporations, aux applaudissements de leurs ennemis aussi bien que de leurs amis. Pour le plus grand bonheur de Messieurs les socialistes on verra la main morte revivre et prospérer en plein XX^e^ siècle.

A défaut du mot, la chose existe déjà, de l'autre côté du Rhin. Le parti socialiste en Allemagne compte aujourd'hui (septembre 1908), 587.336 membres organisés et payant cotisation. L'augmentation sur 1907 est très sensible ; le parti a reçu en effet, 56.866 adhérents de plus que l'année précédente. Il paraît que les femmes mettent une particulière ardeur à propager la religion socialiste. On enrôlerait la jeunesse en masse si l'on ne rencontrait pas d'obstacle dans la nouvelle loi. Soixante et onze journaux quotidiens, tous prospères, expliquent et défendent dans les milieux ouvriers, les idées du parti. Au *Vorwaerts*, par exemple, les administrateurs avouent un bénéfice net de 130.788 marks pour la seule année 1907. Les recettes du parti tout entier accusent 852.976 marks, alors que les dépenses ne se chiffrent que par 783.958 marks.

Tous ces faits évidemment ne sont pas de nature à réjouir absolument l'âme de M. de la Tour-du-Pin, car il n'est pas le moins du monde socialiste, et il a horreur de la centralisation. Ils n'en proclament pas moins la fin d'un régime, la fin de ce que les quatre-vingt-neuvistes appelaient, bien à tort, d'ailleurs, la liberté du travail. A pas de géants, les jeunes générations d'ouvriers s'avancent compactes dans la direction d'un nouvel ordre social qui participe, très certainement, du régime corporatif.

Les idées, jusqu'ici, suivaient les faits : il semble que désormais, elles les précèdent. Tandis que les chefs politiques du parti ouvrier organisent le syndicat à base corporative, ses penseurs instituent le procès de la démocratie. Dans les grèves les plus récentes, on vit les ouvriers rouges user sans enthousiasme du référendum, puis confier la direction de leurs affaires à un petit, à un très petit groupe de leurs camarades.

Digitized by Google

Ils agissaient délibérément en contempteurs conscients du principe démocratique.

Un récent volume de M. Sorel (1) ne pourra que fortifier en eux ce louable mépris... « Pénétré de la pensée de Karl Marx et de Proudhon, M. G. Sorel et le petit groupe du *Mouvement socialiste* que dirige M. Hubert Lagardelle ont cherché à donner aux classes ouvrières une claire conscience de l'opposition fondamentale d'intérêts et de but entre le syndicalisme et la démocratie gouvernante.

Cette démocratie, au sens de M. Sorel, oppose un obstacle formidable à l'émancipation ouvrière. Elle est en théorie le gouvernement du peuple par lui-même : elle affranchit l'individu en lui promettant de s'élever à un rang supérieur, selon sa capacité ; elle mêle les classes et soumet leur antagonisme à la loi des majorités. Mais ce n'est là qu'une fiction. M. Ostrogorski, par ses longues et patientes enquêtes, a démontré que le pouvoir, dans les démocraties, est entre les mains de groupes organisés, de comités d'associations, d'oligarchies qui vivent de la politique, qui brassent les élections, disposent du budget, accaparent les fonctions publiques, et forment une nouvelle classe parasitaire, analogue à la noblesse de la fin de l'ancien régime, avec cette différence toutefois, que les gens qui nous gouvernent sont trop souvent dépourvus de politesse et forment une aristocratie mal élevée.

Le meilleur moyen de lui arracher son auréole et de l'atteindre au cœur, c'est de montrer que cette démocratie n'est qu'une caricature de l'ancien régime, qu'elle a prétendu détruire, tandis qu'elle n'a fait que s'en approprier les abus, les privilèges et le bagage d'idées. C'est ce que M. Sorel prétend prouver en examinant ses dogmes, et le plus essentiel, le dogme du progrès. Tel est le but de son nouveau livre, *Les illusions du progrès*.

D'après M. Sorel, la classe ouvrière, la classe qui monte, serait perdue, gâtée pour toujours, vouée à la pire servitude, si elle ne parvenait pas à s'affranchir de cette dégradante tutelle, si elle se laissait empoisonner par les doctrines que les

(1) *L'illusion du progrès.*

Digitized by Google

intellectuels de la démocratie ont recueillies dans la fange dorée du XVIIIe siècle et qu'ils exploitent à leur profit. Déjà le prolétariat a trouvé dans le syndicat, comme la bourgeoisie de 1815 dans le Parlement, son institution spécifique (1). »

Le récent congrès socialiste de Nuremberg (septembre 1908) fournit à M. de la Tour-du-Pin avec de vives satisfactions intellectuelles, sinon religieuses et morales, toutes sortes de solides motifs de persévérer dans son œuvre apologétique.

Tel est par exemple, certain article sensationnel de Kautsky, un des plus subtils écrivains du parti marxiste. Au milieu d'une longue analyse qu'il fait dans le *Temps nouveau* (Neue Zeit) des tendances du socialisme sud-allemand il relève avec acrimonie une sorte d'apaisement, de contentement même, d'inclination en tout cas à considérer que les prolétaires ont une place, une place et un intérêt dans leur patrie bavaroise ou badoise. On sait que les gouvernements allemands, principalement ceux du Sud, où l'influence catholique est prépondérante ont fait preuve d'une très grande hardiesse dans la solution des questions ouvrières. Le mouvement social autrichien eut en Allemagne sa continuation. Et l'idée qui épouvante Kautsky, c'est que le prolétariat en vienne à s'accommoder du régime inauguré en Autriche par Taafe et Lueger. Ce régime, les prolétaires diront-ils qu'ils s'en trouvent bien économiquement? Cependant ils s'assurent tous les jours aisément qu'ils ne sont pas privés de toute propriété. Ils se sentent les co-propriétaires de ces forêts, de ces mines de ces chemins de fer qui constiuent « des propres » pour les Etats allemands et leurs. citoyens. En Bavière, près de la moitié des revenus de l'Etat provient non pas des impôts, mais des recettes du domaine (2).

C'est ainsi que se développent dans les classes ouvrières et un esprit d'association intelligemment conservateur et l'horreur instinctive des billevesées démocratiques. Si le prolétariat français entre plus lentement dans ce nouvel ordre d'idées, cela ne tient nullement à ce qu'il est moins observateur ou plus révolutionnaire que les autres, cela tient aux influences

(1) Les remarques sont de M. Bourdeau.
(2) J'emprunte ces renseignements à M. Jacques Bainville.

Digitized by Google

néfastes qu'il subit depuis un siècle environ, mais surtout depuis l'affaire Dreyfus. L'histoire des faits et l'histoire des idées travaillent donc de concert pour la doctrine sociale de M. le marquis de la Tour-du-Pin.

L'auteur de *Vers un ordre social chrétien* se recommande encore à la confiance de ses lecteurs, par le ton de sa dialectique, par le procédé littéraire ou plutôt l'absence de procédé littéraire. La plupart lui sauront gré de n'être point orateur. Car il semble bien que les spécialistes de la sociologie cultivent l'éloquence autant que l'économie politique. Dans un congrès, il est indispensable qu'on se congratule, ce qui implique l'emploi de certaines formules connues. Un conférencier, quelle que soit son humilité personnelle, a quelque peine à ne point forcer les applaudissements de l'auditoire qui lui-même constitue une manière de franc-maçonnerie (oh ! très honnête et n'ayant en vue que la plus grande gloire de Dieu), mais une manière de franc-maçonnerie. On se connaît, on se comprend, on appelle, on attend, on souligne d'applaudissements discrets, telles allusions ironiques et d'acclamations enthousiastes, tels mouvements oratoires devenus classiques. Autour d'une table aux vastes dimensions sont groupés des jeunes gens qui rédigent des filets sensationnels, filets que reproduiront demain tous les journaux bien pensants et même deux ou trois journaux centre gauche. Tout cet appareil oratoire met en défiance un certain nombre de braves gens.

M. de la Tour-du-Pin, lui, parle sans apprêt, en homme qui a quelque chose à dire Il ne craint pas d'avouer qu'il s'est trompé quelquefois. Il se présente moins comme un docteur qui a trouvé que comme un travailleur qui cherche encore ; il pose des jalons. Et nous comprenons qu'en adoptant cette attitude, M. de la Tour-du-Pin ne fait pas de la diplomatie oratoire. Non, il dit le fond de sa pensée, il résume toute une vie de labeurs. Les puristes relèveraient aisément dans ses écrits, des négligences, des répétitions, et une certaine lourdeur de style. Mais ces petites misères littéraires n'ont rien de bien choquant. M. de la Tour-du-Pin se donne tout entier à son œuvre qui est de planter des jalons. Il nous suffit qu'il indique le bon chemin.

Digitized by Google

Dédaigneux des procédés oratoires, M. de la Tour-du-Pin ne recherche jamais les effets poétiques, il évite la facile note sentimentale. Mais tel est son double amour de la tradition nationale et la vie ouvrière que leur union lui inspire maintes fois des pages d'une exquise beauté : « Dieu nous garde donc des inventeurs de Constitutions comme aussi des imitateurs, le fussent-ils de la Charte, ou de l'Ancien Régime, des institutions féodales ou de celles de l'an mille — pour peu qu'il y en eût ! Je dis avec la jeune Ecole dont j'espère beaucoup parce qu'elle est sincère et dévouée, qu'il faut mettre la voile selon le vent ; mais j'ajoute avec Bugeaud, que pour cela il faut savoir quelle voile convient à tel vent.

Nous nous pencherons donc pieusement sur le lit de douleur de notre mère-patrie ; nous interrogerons ses souvenirs et pas seulement le cri de sa souffrance présente ; nous ne lui ferons pas l'injure d'en agir avec elle — selon l'expression saisissante d'un ami qui pourtant n'est pas Français.— « comme si la France n'avait pas d'histoire et comme si elle avait perdu ses archives, ou comme si ses fils étaient, selon un mot plus vif encore « des enfants trouvés ».

Voilà bien la juste part de sensibilité qui convient à un sociologue chrétien et patriote.

De ce que M. de la Tour-du-Pin jouit d'une très haute autorité morale dans les milieux dits sociaux, il ne s'ensuit pas que nous soyons tenus de nous approprier aveuglément toutes ses opinions.

Son très intéressant et très docte chapitre sur le Capitalisme par exemple, ne laisse pas de susciter d'assez vives inquiétudes. Certes, les aperçus lumineux abondent dans ces vingt-trois pages. Il est très vrai, il est trop vrai que toute l'organisation économique du dix-neuvième siècle semble n'avoir d'autre raison d'être que l'effroyable puissance de la ploutocratie juive et par voie de conséquence, l'écrasement des petits travailleurs. Le développement inouï qu'*ont* pris et que prendront encore les opérations de bourse fournissent à M. le marquis de la Tour-du-Pin quelques sujets de méditation excellents. Ses vues sur l'avenir des trois internationales méritent enfin une particulière attention.

Digitized by Google

Mais il faut bien avouer que quelques obscurités subsistent dans son éloquente rédaction. Après qu'on a flétri comme il convient le système social dont les Juifs tirent un si grand profit, il reste à savoir si des chrétiens peuvent percevoir en toute sûreté de conscience le quatre pour cent de leurs capitaux ou bien encore affermer leurs biens à d'honnêtes cultivateurs. En lisant certaines pages intitulées : *Economie sociale*, on se dit : Certainement, c'est non, puis on se rassure quand M. de la Tour-du-Pin répond expressément, oui. « Il y a deux manières, remarque-t-il, de supprimer la rente d'Etat, l'une consiste à brûler le grand-livre ; préconisée jadis par les socialistes, elle ne trouve maintenant plus guère d'adeptes, même parmi eux, non seulement parce qu'elle serait un vol, mais parce qu'elle aurait sur l'économie générale des répercussions désastreuses. »

Les revenus qu'un père de famille tire d'un honnête placement offrent donc tous les caractères essentiels de la légitime propriété. Vous l'avez dit, Maître, sans le vouloir, peut-être, mais vous l'avez dit.

Le système économique par quoi M. de la Tour-du-Pin prétend remplacer le régime capitaliste n'est pas aussi clairement expliqué. On nous dit, par exemple, que l'association entre grands propriétaires aura pour effet d'assurer dans leurs familles la conservation des domaines héréditaires. Rien n'est plus souhaitable sans doute. Mais pour qui n'a pas fait de voyage scientifique dans les pays (quels pays? l'Autriche? la Bavière? ?) dont parle M. de la Tour-du-Pin, l'opération est incompréhensible et son efficacité contestable. La rigueur de ses déductions ne permettait pas à l'auteur de s'interrompre pour expliquer sa pensée sur les groupements de grands propriétaires, c'est entendu. Mais alors, pourquoi ne nous indiquait-il pas, en note, quelque docte et substantielle monographie? Les références étaient superflues, pour les associations entre petits propriétaires ; on connaît les institutions de crédit et les sociétés d'assurances mutuelles.

Ailleurs, M. de la Tour-du-Pin émet des hypothèses tout à fait déconcertantes. Que tous les capitaux français émigrent à l'étranger, ce ne sera, selon lui, ni un désastre économique,

Digitized by Google

ni même une cause appréciable de décadence commerciale. Ecoutez ses explications : « Les capitaux employés à l'usure devenant disponibles par sa répression devraient aller chercher fortune ailleurs, s'ils ne se rabattaient pas sur la mise en œuvre utile à la production. Mais cette production prendrait d'autant plus d'essor qu'elle ne serait plus tributaire de l'usure, et le pouvoir des consommations des foules augmentant par la même raison développerait d'autant le marché national, et y attirerait finalement le capital, loin qu'il en fût détourné. » Autant de mots, autant d'énigmes. Les capitaux s'éloigneraient donc des producteurs pour leur revenir ensuite plus abondants? Le développement excessif de la production qui, à l'heure actuelle, sévit si cruellement dans toute l'Europe et en particulier dans le Midi de la France, provoquerait, cette fois, une augmentation providentielle de la consommation? Pourquoi et comment? J'avoue ne pas le comprendre.

Autre thèse inquiétante. M. de la Tour-du-Pin écrit : Il faudrait réformer la constitution légale des sociétés industrielles afin que leur responsabilité pécuniaire étant, comme de droit naturel, illimitée, elles ne présentassent plus des « placements de père de famille », mais des opérations strictement coopératives, dans le sens plein du mot. Alors la production en grand, les grandes entreprises resteraient le lot des grandes capitalistes — à leurs risques et périls — ce qui n'est guère maintenant où ils en absorbent la gestion sans en courir les risques, et les petites seraient constituées par la petite épargne qui y serait aussi compétente qu'intéressée, parce que toutes les associations résulteraient du voisinage ou de la similitude de métier. » Qui n'approuverait la haute pensée de l'auteur? Oui, oui, qu'on soumette à un sévère contrôle tous ces fondateurs ou gérants de sociétés financières qui drainent si prestement l'épargne française. Mais même en supposant que ce généreux dessein puisse être intégralement réalisé, certaines perspectives que nous décrit M. de la Tour-du-Pin n'ont rien de rassurant. Ces grandes entreprises « lot de quelques grands capitalistes » ont un nom bien connu en Amérique ; elles s'appellent des trusts. En France, elles porteraient une étiquette juive — nécessairement. M. de la

Digitized by Google

Tour-du-Pin souhaite-t-il, en vérité, que la France compte un très grand nombre de Rockfeller ou de Rotschild?

Parlons franchement. Pour exposer l'économie générale du nouveau régime social qui remplacera un jour le régime capitaliste, il faudrait plus qu'un chapitre. Un volume ne serait pas de trop. Si ce volume existe, M. de la Tour-du-Pin devrait nous l'indiquer, et s'il n'existe pas, l'écrire.

N'étaient en effet, les graves lacunes de ce chapitre quatrième du livre premier, la cité idéale de l'ordre catholique se dresserait, grâce à M. de la Tour-du-Pin, harmonieuse et vivante sous nos yeux. Combien les bases en sont solides ! Combien les proportions en sont justes et sagement adaptées aux besoins de la société humaine ! M. de la Tour du-Pin apporte dans tous ses calculs une précision qui fait la joie de l'intellect. Trop souvent les conférenciers et les articliers penchent plus que de raison soit du côté du socialisme, soit du côté du vieux libéralisme patronal, à moins que par prudence, ils ne se tiennent dans le vague. L'auteur de *Vers un ordre social chrétien* excelle à faire le départ de la vérité et de l'erreur. S'agit-il du socialisme, par exemple? Il ne le flatte pas, comme tel orateur du *Sillon* en a contracté l'habitude, il ne nie pas davantage sa trop vieille puissance, mais il le condamne radicalement. « On se plaît, dit-il, à considérer le socialisme comme une utopie ; c'est une erreur ; ce qu'on peut considérer comme une utopie, c'est le bonheur qu'il procurerait à l'humanité. Mais quant à son avènement au terme de l'évolution historique, dont est née, en France, la République, c'est une fatalité inéluctable dont les socialistes ont pleine conscience. C'est même pour cela qu'ils s'intitulent « révolutionnaires ». Qu'on remarque en effet, qu'ils n'abandonnent rien des applications du principe de la Révolution : les liens religieux, les liens familiaux, tous les liens sociaux, alors même qu'ils paraissent n'avoir rien d'essentiellement incompatible avec le collectivisme leur sont en égale aversion parce que ces liens ne sauraient être rattachés aux doctrines sur la liberté, sur l'égalité, sur l'autorité d'où est née la Révolution. »

En d'autres termes, le socialisme procède du libéralisme quatre-vingt-neuviste, comme l'anarchie pure sort de l'indi-

Digitized by Google

vidualisme. Le tout est aussi préjudiciable à la vitalité française que radicalement condamnable au regard de la doctrine catholique.

Même sûreté de vues quand la si délicate psychologie de l'ouvrier est en cause. L'auteur de *Vers un ordre social* défend les intérêts de ses chers prolétaires avec une ardeur qui inquiète quelques sages. Peut-être ces sages n'envisagent-ils qu'un certain aspect de sa pensée. M. de la Tour-du-Pin condamne avec autant de force que quiconque la stupide et meurtrière égalité révolutionnaire. Son idéal lui apparaît réalisé ou peu s'en faut, par la Compagnie du Nord qui ne laisse mourir de faim aucun de ses anciens employés mais qui accorde des retraites privilégiés à ses serviteurs les plus méritants. M. de la Tour-du-Pin appelle de ses vœux une aristocratie ouvrière, de même qu'il favorise de tout son pouvoir la petite aristocratie paysanne. Et son honnête démophilie ne va pas jusqu'à décrier ou à railler après tant d'autres, la noblesse proprement dite. Il la morigène sans doute, mais il l'encourage, il la loue, il s'efforce de lui révéler ses modernes raisons d'être en la ramenant à ses origines. « J'aperçois un ensemble de familles demeurées ou devenues terriennes comme on dit aujourd'hui, qui se reconstitue à mesure de ses pertes et même au-delà de cette mesure et qui forme certainement, une élite sociale. Les attaches ne sont pas à la ville où la continuation d'un patriciat devient de plus en plus difficile mais dans les campagnes où elle réalise l'apologue de la lutte d'Hercule, du Grec rusé contre les géants, c'est-à-dire, contre les fils de la Terre, qu'il ne pouvait vaincre qu'en les soulevant, en les détachant du sein de leur mère... Il n'y a d'autorités sociales à titre héréditaire que celles chez qui ce titre s'appuie sur la transmission d'un domaine patrimonial autour d'un foyer. »

Contre l'envahissant esprit d'anarchie il semble donc bien que toutes les précautions rationnelles aient été prises. Dans le passé comme dans le présent, à la ville et à la campagne, parmi les ouvriers aussi bien qu'autour d'eux et au-dessus d'eux on multiplie les mesures prophylactiques qui doivent triompher du *morbus democraticus*.

M. de la Tour-du-Pin a su se mettre et se maintenir bien

Digitized by Google

au centre de la vérité sociale. La question de subsistance et la question politico-morale sont toujours étroitement unies dans ses thèses. Oui, les précautions furent bien prises.

Toute cette sagesse, cependant, ne donnera pas pleine satisfaction à ceux qu'elle veut instruire. M. de la Tour-du-Pin cite deux ou trois fois au conditionnel (pourquoi au conditionnel?) et non sans quelque humeur, la grande parole de Celui qui donne l'intelligence sur l'indigent et le pauvre : il y aura toujours des pauvres gens parmi vous, puis, il nous l'explique, selon le mode économique, par je ne sais quel fléchissement de la production. C'est se faire une idée à la fois bien stricte et bien avantageuse de la justice sociale laquelle ne supprimera jamais la charité. Même dans l'idéale cité chrétienne que construit M. de la Tour-du-Pin je voudrais qu'une plus grande part fût laissée à l'imprévu. Quand ses chers ouvriers seront nantis de tout le confort qu'il leur prépare, croit-il vraiment qu'ils ne perdront rien de leur belle ardeur au travail? On ne voit pas très bien comment il sauvegarde leur esprit d'initiative. Comme tous les humains, ses frères, comme nous tous, l'ouvrier est naturellement porté à la paresse, et plus que le bourgeois, le paysan, le fonctionnaire ou le noble, il a des habitudes d'imprévoyance. Si vous lui offrez de généreuses et inamissibles retraites, non seulement pour lui, mais pour sa femme et pour ses enfants, n'est-il pas à craindre qu'il ne s'abandonne? A cette légitime question, l'œuvre admirable de M. de la Tour-du-Pin n'offre pas de réponse satisfaisante. Dans un autre ordre d'idées où tant de ténèbres furent accumulées comme à dessein, me sera-t-il permis de demander à l'auteur de *Vers un ordre social* quelques éclaircissements supplémentaires? Si souvent il requiert l'intervention de l'Etat dans les affaires des ouvriers qu'il semble prêter le flanc à ses ennemis de l'école classique. L'Etat n'a-t-il pas assumé déjà trop de besognes? Sans aucun doute, mais M. de la Tour-du-Pin ne demande qu'à l'alléger, d'un certain nombre de fonctions absorbantes, la fonction pédagogique, par exemple. Il lui enlèverait tout aussi volontiers la fabrication des allumettes, les chemins de fer, les téléphones ou les tabacs. Si donc, il ajoute aux charges existantes, il

Digitized by Google

est tout disposé à en supprimer. Au surplus même, sur les interventions fréquentes de l'Etat dans l'œuvre corporative qu'on veuille bien ne point se méprendre. Toute la vie sociale ayant été faussée par l'application du faux dogme quatre-vingt-neuviste à la solution des questions ouvrières le pouvoir central devra se charger provisoirement de multiples et très délicates fonctions. Mais quand les hommes, les institutions et les principes auraient retrouvé leur assiette, le rôle de l'Etat serait sensiblement réduit ; il ne faut pas dire réduit à rien, car ce serait tomber dans les exagérations pseudo-décentralisatrices de l'école classique. D'accord en cela comme en toutes choses avec la raison et l'Eglise, M. de la Tour-du-Pin assigne à l'Etat une mission sociale à la fois très vaste et nettement limitée.

Cette œuvre étonnante qui s'appelle *Vers un ordre social chrétien*, n'est donc ni parfaite ni définitive ; elle n'en a pas moins une portée très haute. Elle témoigne d'un immense labeur et elle synthétise une doctrine aussi vivante que rigoureusement orthodoxe. Des sociologues peuvent contester telle conclusion de M. de la Tour-du-Pin, ils n'ont pas le droit d'organiser le silence autour de son livre. S'il professait en Allemagne ou en Italie, et surtout s'il ménageait les ineptes préjugés quatre-vingt-neuvistes et libéraux, il jouirait d'une réputation mondiale. On le proclamerait maître dans tous les congrès distingués où des conférenciers trop éloquents prêchent sur la question sociale. Tant pis pour ceux qui ne rendent pas justice à sa supériorité : les syndicats et les lock-outs, les gouvernements et les peuples, les penseurs socialistes et les théologiens orthodoxes travaillent pour sa gloire.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

IV. — *Montcalm à La Présentation* (26-27 juillet 1756).

Le dimanche 27 juin, le général, accompagné de Lévis, avait pris le chemin de Carillon (2).

Il n'y séjourna que le temps nécessaire pour « mettre en bon état ces quartiers », et pour donner à l'ennemi l'illusion d'une offensive prochaine (3). Puis, subitement et sans tapage, il revint à Montréal, le 19 juillet (4), laissant l'armée du sud aux mains habiles et vaillantes de Lévis.

(1) Voir septembre.

(2) Il y menait le bataillon de Royal-Roussillon, nouvellement débarqué pour renforcer ceux de la Reine et de Languedoc, les milices et les sauvages.

(3) V. sa lettre à Bourlamaque. Au camp de Carillon, 10 juillet 1756.

(4) « Le 19 (juillet), M. le marquis de Montcalm est arrivé ce matin à Montréal. Il a laissé les dispositions faites pour une défensive dans la partie de Carillon... » (*Journal* de Bougainville). « Je laisse M. le chevalier de Lévis dans une position épineuse, mais dont il se tirera mieux qu'unautre, étant rempli de zèle, de courage et d'intelligence ; je lui ai laissé deux mille deux cents hommes, dont les régiments de la Reine, Royal-Roussillon et Languedoc. Je crois avoir déterminé M. le marquis de Vaudreuil à augmenter ce corps d'armée à trois mille hommes. » (*Montcalm à la marquise de Montcalm*, 20 juillet.)

Digitized by Google

Deux jours après, il se mettait en route pour Frontenac, en compagnie de son premier aide-de-camp, Bougainville (1). Le 26, au soir, il s'arrêtait à La Présentation, dont Bougainville a esquissé dans son *Journal* la physionomie actuelle :

« La cour avoit défendu tout établissement françois au-delà du Long-Sault. M. l'abbé Picquet, missionnaire habile et connu par un voyage fait en France avec trois sauvages, a obtenu au-dessus de la Galette une concession de douze arpens ; il a établi, il y a cinq ans, en cet endroit un fort de pieux, quarré, flanqué de quatre bastions, palissadé en dehors, avec un retranchement et un fossé plein d'eau.

« A côté du fort est le village, habité par cent feux ou chefs d'Iroquois des Cinq-Nations, tous guerriers. Chacun de ces chefs coûte environ cent écus au roi. Ils ont fait un désert, ont vaches, chevaux, cochons et poules. Ils sèment du blé d'Inde et l'année passée en ont vendu 600 minots (2). L'abbé Picquet les instruit, les dresse aux exercices français pour la guerre. Son second est l'abbé Cher Terley (3), nommé chevalier Terley, à cause de son humeur guerrière. Il y a dans le fort un capitaine de la Colonie commandant ; mais le gouvernement pour la police intérieure et extérieure est ecclésiastique. On a dessein de transplanter en cet endroit ceux des Cinq-Nations qu'on pourra gagner à la France. »

Le carnet de route du futur navigateur contient encore de curieux détails qui permettent, une fois de plus, de saisir sur le vif l'influence exercée par le fondateur de La Présentation sur les Indiens et notamment sur les tribus iroquoises :

(1) Le 21. Je suis parti avec M. le marquis de Montcalm de Montréal à quatre heures et demie du soir. » (*Journal* de Bougainville). — Comme il n'avait ni réglé ni surveillé par lui-même tous les préparatifs de l'expédition, Montcalm partait avec confiance, mais sans enthousiasme. « L'objet qui me fait passer à Frontenac, — écrivait-il au ministre d'Argenson, la veille de son départ, — est un projet qui m'a paru assez militaire si toutes les parties de détail sont bien combinées, et je pars sans être ni assuré, ni convaincu. Vous pouvez être certain que je ne me suis compté pour rien dans une occasion si intéressante et qui m'a parue bien remplie d'obstacles. »

(2) Le minot, d'une capacité de trois boisseaux de France, pesait 60 livres, mesure de Paris.

(3) L'abbé de Terlaye, Bougainville, écrivant pour lui, n'a cure de l'orthographe.

Digitized by Google

« Il est arrivé au fort en même temps que nous sept sauvages de ce fort envoyés l'an passé députés auprès des Cinq-Nations. Ils ramènent avec eux quarante ambassadeurs des Oneyotes et des Onontagués qui viennent, je crois, assurer de la neutralité. Tout le jour s'est passé en conseils tant avec les uns qu'avec les autres. Ils partiront après-demain pour Montréal. Il y a des députés des Goriguins et Ononthouans, arrivés à Niagara avec M. de Jonquière, officier de la colonie, notre ambassadeur auprès d'eux. »

Après son départ de La Présentation, Philippe Chabert de Joncaire, dont le nom est ici rappelé, avait rempli des missions importantes (1) ; puis il s'était de nouveau fixé en plein pays sauvage, du côté des « lacs indiens » (2). A coup sûr, il n'était pas étranger à la détermination prise par les Onoyouts, Onnontagués, Goyogouens et Tsonnontouans de répondre à l'invitation du gouverneur de la Nouvelle-France (3). Retenus à Montréal et en quelque façon gardés à vue pendant toute la durée de la campagne, ceux-ci n'auraient pas la tentation de combattre dans les rangs des Anglais (4). La précaution était bonne à prendre.

L'émoi, causé aux « domiciliés » de la mission par la visite de Montcalm et le passage des ambassadeurs des Cinq-Nations, fut encore accru par l'arrivée d'autres Indiens : « Les

(1) Cf. de Chabert, *Voyage fait par ordre du Roi, en 1750 et 1751, dans l'Amérique septentrionale, pour rectifier les cartes des côtes de l'Acadie, de l'isle Royale et de Terre-Neuve, et pour en fixer les principaux points par des observations astronomiques* (Paris, Imprimerie Royale, 1753, in-4).

(2) Le *Journal* de Malartic signale plusieurs fois sa présence et celle de son frère à Niagara et à Frontenac en juin et juillet 1756 (pp. 59-62).

(3) La députation arriva, en effet, le 11 juillet à Niagara, en même temps que les frères de Joncaire (Malartic, p. 44).

(4) Garneau, *op. cit.*, t. II, p. 255. — D'après les *Mém. sur les aff. du Canada* (pp. 74-75), l'intention des députés était de demander à Vaudreuil de « ne pas barrer le chemin », c'est-à-dire de ne point faire la guerre, « de Montréal à Chouaguen et de ce dernier endroit au Rocher-Fendu » (sur la rive occidentale du lac Champlain). Le gouverneur répondit que l'usage de ses guerriers et de ses jeunes gens étant d'aller partout chercher l'ennemi, il ne pouvait faire droit à une pareille demande ; mais que, pour eux, s'ils restaient neutres, il ne leur serait fait aucun mal.

Digitized by Google

Folles-Avoines nous ont joint ici, — observe Bougainville, — et nous suivent jusqu'à Frontenac et plus loin, si on peut les faire rester. » Ces sauvages, on le sait, avaient contribué à la déroute de Bradstreet, trois semaines auparavant. Ils revenaient de Montréal, où ils étaient allés, avec Marin, leur chef, porter les trophées de leur victoire : des baguettes ornées de plumes et une demi-douzaine de chevelures (1).

Ce fut donc au milieu de tous ces barbares visiteurs que François Picquet fit la connaissance de l'illustre homme de guerre, dont les victoires, puis la fin tragique allaient si profondément émouvoir son patriotisme.

Hier encore perdu dans les cadres de l'état-major, Montcalm ne devait rencontrer la gloire que sur le chemin de la mort. Il avait alors quarante-quatre ans (2). C'était un vrai Méridional, impétueux, toujours vibrant, facilement irritable, mais loyal et brave comme son épée. Son humeur semblait avoir retenu quelque chose du climat languedocien, âpre et

(1) Bougainville, témoin de leur arrivée, décrit dans son *Journal* (11 juillet), avec l'étonnement d'un nouveau venu, les cérémonies de leur réception par le gouverneur.

(2) Né le 29 février 1712, au château de Candiac, près Vauvert (Gard), Louis-Joseph, marquis de Montcalm appartenait à une ancienne famille de noblesse militaire dont on disait dans le pays : « La guerre est le tombeau de Montcalm. » Entré au service à quatorze ans, après de sérieuses études il fut militaire à la façon antique, réservant toujours une large part aux belles-lettres dans la vie des camps. Corneille et Plutarque, qu'il pouvait lire « dans la majesté du texte », étaient ses auteurs favoris ou plutôt ses conseils. Capitaine à dix-sept ans, il reçut le baptême du feu sous les murs de Kehl en 1733, et fit la campagne de Bohême, pendant laquelle il se lia d'amitié avec Chevert. Colonel d'Auxerrois-Infanterie (1743), il assista à la bataille de Plaisance : tout sanglant, — il avait cinq coups de sabre dans la peau, — il fut fait prisonnier ; son régiment qu'il avait rallié deux fois sous la grêle des balles était anéanti. Promu brigadier à son retour en France, Montcalm prit part, tout malade qu'il était, à la bataille du Col de l'Assiette et y reçut deux nouvelles blessures. Une conduite si courageuse lui valut, avec les félicitations du roi, le grade de mestre de camp d'un nouveau régiment de cavalerie d'élite, désigné par son nom (1749). La paix lui procura quelques années de repos, les dernières qu'il passa dans sa terre du Languedoc. C'est là qu'une lettre du comte d'Argenson vint lui annoncer que le roi le nommait au commandement de ses troupes dans l'Amérique septentrionale, en l'honorant du grade de maréchal de camp. — V. dans le *Mercure de France* (janvier 1760) une excellente biographie de *Montcalm*, composée peut-être par André Doreil.

Digitized by Google

délicieux, frais et brûlant tour à tour. Au physique, un petit homme allègre, aux traits fins et réguliers, mais d'une mobilité extrême, à la parole brève et véhémente, aux gestes rapides et dominateurs. Dans les portraits qui nous restent de lui, Montcalm apparaît, avec son large front méditatif, ses lèvres spirituelles et le regard perçant de ses yeux clairs, comme le type de ces officiers aristocrates de l'Ancien Régime, qui, sans dédaigner les plaisirs de la vie élégante, gardaient le goût des études sérieuses, s'acquittaient en conscience des devoirs de leur profession, se battaient parfois avec succès, toujours avec courage et, au besoin, savaient se faire tuer en gens de cœur, à la tête de leurs régiments (1).

Le caractère de Montcalm n'était pas pour déplaire au Supérieur de La Présentation. Une note de Lalande nous autorise à dire que le général éprouva de son côté une sympathie réelle pour le missionnaire. Le savant déclare, en effet, à propos des lettres qu'il trouva dans les papiers de son ami : « J'ai vu entre autres celles de M. de Montcalm qui l'appelle *mon cher et très respectable patriarche des Cinq-Nations.* » (2).

Quant au premier aide-de-camp du général, ce Bougainville (3) qui cherchait encore sa voie et ne se doutait guère

(1) M. de Kérallain (*op. cit.*, p. 31) s'élève avec raison contre l'opinion défavorable de la plupart des historiens anglo-américains sur nos officiers. Parkman reconnaît qu'au milieu des forêts canadiennes, ceux-ci supportaient gaiement les privations et affrontaient courageusement le danger ; mais il insinue qu'ils constituaient dans notre armée d'Ancien Régime une exception glorieuse (*Montcalm and Wolfe*, t. I, p. 369 et 478). C'est une erreur, car on n'avait pas formellement trié les cadres destinés à l'Amérique.

(2) Ce titre de « patriarche », que le général donnait plaisamment à celui que l'intendant Hocquart avait déjà surnommé « l'apôtre des Iroquois », était en usage, paraît-il, chez certaines peuplades de l'Amérique française pour désigner les missionnaires. C'est du moins ce que laisse entendre le Père Sixte le Tac (*op. cit.*, p. 19), à propos de Josué Fléché, du diocèse de Langres, missionnaire en Acadie vers 1616.

(3) Sur Louis-Antoine de Bougainville né à Paris en 1729, V. l'ouvrage déjà cité de M. de Kérallain. — Bougainville se fit recevoir avocat par déférence pour ses parents, mais il céda bientôt à la vocation militaire. D'abord aide-major d'un régiment de milice, puis secrétaire d'ambassade à Londres, lieutenant de dragons, aide de camp de Chevert, il fut désigné pour servir au Canada. Il avait déjà publié deux volumes de son *Calcul intégral* et avait été admis à la Société Royale

Digitized by Google

alors de sa future renommée, il avait trop de sens pour méconnaître les qualités de son hôte d'un jour. La meilleure preuve qu'il l'estima, n'est-ce pas qu'il oublia d'exercer contre lui cette verve railleuse et un peu amère, dont les traits, généralement d'une exquise et impayable causticité, n'épargnèrent pas plus le clergé canadien que les fonctionnaires les plus huppés de la colonie (1). Plus tard du reste, alors qu'il y avait quelque mérite à le faire, il rendra publiquement hommage au missionnaire

Montcalm quitta La Présentation le 27 juillet, d'assez bonne heure, mais néanmoins après avoir pris le temps « d'enchaîner les guerriers à son expédition ».

« Le matin, — écrit Bougainville dans son *Journal*, — les sauvages de La Présentation ont chanté la guerre ; on leur a accordé une vache et un baril de vin pour faire le festin de guerre. Nous sommes partis à huit heures et demie du matin, les Iroquois étant en haye sous les armes, à la française (2), l'un d'eux battant aux champs fort bien, et tous saluant le général par trois décharges de mousqueterie. »

Ce spectacle nouveau d'une troupe indienne, formée à nos exercices militaires, intéressa d'autant plus Montcalm que ces guerriers étaient destinés à faire partie du corps expéditionnaire de Chouaguen.

de Londres. Montcalm disait de lui : « Tout en s'occupant de son métier il pense à l'Académie des sciences. » L'expédition du Canada allait lui révéler sa vocation d'homme de mer, sans lui faire renoncer à ses ambitions d'ordre scientifique.

(1) Après le succès de Chouaguen, Montcalm écrivait à Lévis : « Bourlamaque s'est très bien conduit, et, *pour vous le prouver, Bougainville en convient.* » (17 août 1756). Cette tournure d'esprit de Bougainville, bourru, volontiers querelleur, mais plus souvent bienfaisant, lui a valu d'être traité de haut en bas par des écrivains comme l'abbé Casgrain. M. de Kérallain a vengé la réputation de cet « honnête garçon », de « cet esprit charmant », de ce brave soldat, que l'on a voulu faire passer pour « un fourbe odieux, janséniste, maussade et acariâtre, donnant hypocritement dans les pires travers. » (V. *Op. cit.*, p.22 et *passim*).

(2) L'abbé prouvait ainsi que l'idée de Dupleix sur la formation militaire des cipayes était réalisable même avec les Indiens du Canada, à condition de s'y prendre avec habileté.

Digitized by Google

V. — La Croix sur les ruines de Chouaguen.

(20 août 1756.)

Dès qu'il eût mis pied à terre à Frontenac le 29 juillet, Montcalm se fit présenter le rapport de l'ingénieur de Combles qu'il avait dépêché en avant pour étudier sur le terrain la marche de l'expédition (1). A ce rapport se trouvait joint un croquis de la côte ontarienne, depuis la baie de Niaouré jusqu'à l'Anse aux Cabanes, puis du chemin qui, à travers bois, conduisait de ce point à l'embouchure de la rivière Oswégo. Sur ces données, le général, documenté déjà de différents côtés, et notamment par François Picquet, établit son plan d'attaque. Ses dernières dispositions furent vite prises, car la promptitude était la condition du succès. Six jours seulement suffirent à sa prodigieuse activité pour réunir les cent cinquante bateaux destinés à transporter les munitions de guerre et de bouche ; pour se rendre un compte minutieux des dépôts d'armes, du matériel de guerre et des vivres ; pour embrigader les milices canadiennes ; pour passer en revue les différents corps de troupes, et lier de nouveau les sauvages à son expédition (2).

(1) Sur les opérations qui amenèrent la prise de Chouaguen, les documents abondent : ce sont d'abord les journaux ou mémoires de Montcalm, Bougainville, Desandrouins, Malartic, Pouchot ; les relations, l'une d'un anonyme anglais et l'autre de Jean-Pierre de Bougainville, l'académicien et l'historiographe (dans Faucher de Saint-Maurice, t. IV, p. 48-56 et 59-65) ; le récit de Williamson, signalé par Gerald Hart (*The Fall of New-France*, Montréal, Drysdale, 1888, p. 72) ; en second lieu, la correspondance de Montcalm, de Vaudreuil, de Bougainville et de Bigot ; enfin, parmi les livres, quelques ouvrages de valeur, comme ceux de Parkman et de Mante (*History of the late War in North-America*, Londres, Strahan et Cadell, 1772, p. 69 et suiv.)

(2) Le 30 se tint un grand conseil : les Folles-Avoines menaçaient de s'en retourner dans leur pays. « On leur donna cochon, vin, tabac, vermillon et dix-huit branches de porcelaine ; ce qui coûte quarante pistoles depuis hier ; ils finiront par s'en aller. L'après-midi, ils ont chanté la guerre et ont qualifié cette cérémonie de prière au Maître de la vie. Ils ont demandé un chien, parce qu'ils ont hier rêvé que cela leur porterait bonheur à la guerre. » (*Journal* de Bougainville.)

Digitized by Google

Montcalm avait sous la main à Frontenac un peu plus de 2.700 hommes, dont près de 1.500 soldats des troupes métropolitaines ; le reste se composait des canonniers de la colonie, de Canadiens et de Peaux-Rouges. A la baie de Niaouré, de Rigaud commandait à 120 sauvages et à quelque 600 hommes des milices et des troupes de la marine, non compris trois pelotons de la Sarre, de Guyenne et de Béarn (1).

Enfin, le 4 août, tout étant préparé, le départ commença par échelons (2). « Moins roi que pirate », selon sa jolie expression, Montcalm avait décidé d'aller reconnaître par lui-même, avec « ses deux yeux », ce qu'il y avait à faire (3). Si le siège était impossible, il tenterait au moins une diversion pour dégager « cette partie » qui était « fort menacée » (4).

La flottille de frêles canots, qui portaient le général et les ingénieurs, s'éloigna de la rade de Frontenac sous un ciel

(1) Les compagnies de ce bataillon en détachement à Niagara, arrivèrent dans la soirée du 31 : les vents contraires avaient obligé les bateaux qui les amenaient à se réfugier à Toronto, puis à rebrousser chemin jusqu'à Niagara, d'où ils étaient repartis la veille. Il ne resta à Niagara qu'une cinquantaine d'hommes.

(2) Il s'exécuta de la manière suivante : le général partit, à neuf heures du soir, emmenant les ingénieurs, et quelques sauvages sous les ordres de Montigny ; le 5, au matin, Bourlamaque avec Guyenne, et la batterie de campagne prise à Monongahéla ; le 7, le lieutenant-colonel Hurault de l'Hospital avec les munitions, l'artillerie lourde et le matériel de siège.

(3) *A. Lévis*, 2 août.

(4) C'est ce que dit Lévis dans sa lettre à d'Argenson (17 juillet 1756). Lévis n'osait espérer le siège, « car, dit-il, je crains que les moyens ne manquent ». Et il continue : « Toutes les entreprises sont dans ce pays très difficiles. On en doit presque toujours le succès au hasard Toutes les positions qu'on peut prendre sont critiques ; les attaques et les retraites sont difficiles à faire ; on ne voyage que dans les bois ou par les rivières ; il faut user des plus grandes précautions, et avoir la plus grande patience avec les sauvages,auxquels, dans bien des cas. il faut céder. » De fait, ces derniers et les Canadiens n'inspiraient qu'une confiance médiocre aux troupes de terre : « L'on avoit tant jasé, — écrit Désandrouins — sur les différentes actions où s'étoient trouvé les sauvages et les Canadiens de M. de Villiers, qui s'étoit vu plus d'une fois abandonné des trois quarts de son monde, qu'on s'attendoit à les voir faire usage, au premier choc un peu vif, de ce jarret, tant vanté aux François... pour se sauver plus rapidement. » Et ailleurs : « Nous faisions peu ou point de fonds sur les Canadiens et sauvages pour un siège. » (Abbé Gabriel, p. 49-50).

Digitized by Google

d'orage, sillonné d'éclairs. Il fallut descendre vers minuit dans l'île aux Chevreuils. Néanmoins, le 16,dans la matinée, on abordait près du camp de Rigaud.

L'après-midi du même jour fut employé à tenir un grand conseil avec toutes les nations sauvages (1), les chefs se félicitant de marcher sous les ordres du marquis pour détruire l'Anglais. Cependant l'un d'entre eux, « pria son Père de ne point exposer les sauvages au feu de l'artillerie et de la mousqueterie des forts, attendu que leur coutume n'était point de combattre contre des retranchements et des pieux, mais dans les bois où ils entendaient la guerre. » Montcalm leur fit répondre que son intention était conforme à leurs désirs: tandis qu'avec les Français il se battrait contre les forts, il comptait qu'ils feraient « bon quart » avec les Canadiens de M. de Rigaud pour intercepter les secours qui pourraient

Le mouvement de la petite armée, de Niaouré sur Chouaguen, commença le 8 août. L'avant-garde alla prendre position à l'Anse aux Cabanes. Le lendemain, la première division, — la Sarre, Guyenne, avec Montcalm, — s'ébranla à son tour; elle arriva dans l'anse après minuit. Le général fit aussitôt repartir le corps mixte du capitaine de Rigaud, avec ordre d'occuper les abords d'une petite crique, favorable au débarquement et située à une demi-lieue seulement de Chouaguen. C'est là que, dans la nuit du 10 au 11, la première division aborda et forma son camp.

A l'aube, un triste accident se produisit : l'ingénieur de Combles, le seul qui eût assisté à un siège en qualité d'officier du génie, fut tué par un sauvage, qui l'avait pris pour un Anglais à cause de sa veste à parements rouges (2). Le meurtrier in-

(1) « Savoir les Nipissings, les Algonquins, quelques Abénaquis, Iroquois domiciliés et Folles-Avoines, faisant environ 250. »

(2) V. Malartic, 71 et surtout le récit très vivant de Desandrouins : Les deux ingénieurs étaient partis ensemble le 11, avant l'aube, pour reconnaître le fort Ontario ; ils arrivèrent bientôt sur la lisière d'une haute futaie. Là, ils attendirent un instant qu'il fît clair. Alors l'infortuné de Combles, qui ne voulait point de la société des sauvages qu'il aimait peu, pria quelques officiers de la Sarre de l'accompagner, et, frappant sur l'épaule de Desandrouins : « Vous, restez là », lui dit-il. Puis il disparut au milieu des grands arbres et des broussailles.

Digitized by Google

volontaire n'était autre que le fameux Outchik ou Hotchig, dont on connaît déjà la merveilleuse bravoure (1).

Inconsolable de sa cruelle méprise, il la répara l'année suivante à sa façon, en levant à lui seul trente-trois chevelures (2).

L'ennemi ayant l'éveil, l'hésitation devenait un danger. Montcalm rassura les Peaux-Rouges que cette déplorable aventure avait abattus, et, tandis qu'il établissait son camp sur une hauteur voisine, la gauche appuyée sur un marais et la droite sur le lac, il se hâta de lancer en avant le corps de Rigaud pour commencer l'investissement de la place. Quand, vers midi, les Anglais envoyèrent trois grosses barques visiter l'anse du débarquement, ils eurent la désagréable surprise de se voir saluer « à la suédoise » par la batterie légère installée sur la grève. « Comme ils avoient de la peine à rentrer dans leur rade, — raconte Montcalm dans son *Journal*, — tous nos sauvages nous donnèrent un spectacle amusant : ils fusilloient les barques qui leur répondoient à coup de canon, et, avec une agilité singulière, ils étoient rentrés au moment que chaque décharge alloit partir ».

Le reste de la journée du 11 fut employé à confectionner fascines et gabions, mais surtout à ouvrir un chemin pour l'artillerie (3). Dans la nuit et le jour qui suivirent (4), les

Tout à coup, on tira le canon du fort : c'était le signal du réveil. Presque aussitôt une vive fusillade éclata, et, quelques minutes après, Desandrouins trouvait son collègue « expirant, étendu à terre, d'un coup de fusil que lui avait tiré un sauvage nommé Hotchig. » (Gabriel, p. 46-47.)

(1) V. ci-dessus p. 75. — Un autre chef du Lac, déjà cité lui aussi pour ses exploits dans la guerre de 1744-1748, Kissensick, était également à l'armée. « J'ai toujours fait l'avant-garde avec les sauvages, à leur tête Kissensick. » (Bougainville, *Journal*, 10 août 1756.)

(2) Pouchot, *Mémoires*, t. I, p. 88. — Le plus grand nombre des victimes du brave, mais féroce Indien étaient des « partisans équipés et coiffés en sauvages, courant avec des sauvages à eux, et scalpant les nôtres à l'occasion ».

(3) A ce propos, Desandrouins reconnaît les services des sauvages : « On dit que je l'ai tracé [le chemin], en revenant de ma reconnaissance du matin. Mais ce fut un sauvage qui marchoit devant moi et me servoit de guide. Je ne fis que blanchir les arbres à droite et à gauche. »

(4) C'est le 12, à la pointe du jour qu'arriva *Béarn* avec la grosse artillerie et les munitions.

Digitized by Google

Canadiens et les sauvages, se glissant d'arbre en arbre, ne cessèrent d'échanger des coups de fusil avec l'ennemi.

Depuis l'époque où François Picquet, mettant son bateau en panne à quelques encablures du port de Chouaguen, en avait étudié à loisir les fortifications, les Anglais avaient considérablement augmenté la valeur défensive de cette place importante. En outre du Vieil-Oswégo, assez semblable à un château-fort du moyen âge, avec son réduit à mâchicoulis, ses murailles de plusieurs pieds d'épaisseur et ses deux tours carrées, ils avaient bâti le fort George ou fort aux Bœufs, et le fort Ontario.

Le premier, à quelque six cents mètres de l'embouchure de la rivière, sur une hauteur qui la dominait à l'ouest, n'était qu'une enceinte de pieux avec un mauvais retranchement. Le fort Ontario était beaucoup plus défensif. Il s'élevait, à l'est, du côté par où arrivaient les troupes françaises, au sommet d'une terrasse terminée par des falaises sur la rivière et le lac, et, vers la forêt, par l'escarpement d'un ravin au fond duquel coulait un ruisseau. Sa forme était celle d'une étoile ; un large fossé l'entourait (1). Toute l'enceinte était faite d'énormes troncs d'arbres, équarris sur deux faces, solidement liés ensemble et enfoncés de cinq pieds dans le sol. La partie de ces palissades qui sortait de terre était protégée, jusqu'aux trois quarts de la hauteur, par le talus de la contrescarpe. Des embrasures s'ouvraient à fleur de terre, et l'on pouvait encore tirer par dessus les pieux au moyen d'une galerie de charpente, véritable hourd débordant les murs (2). L'armement du fort était de huit pièces de canon et de quatre mortiers à double grenade.

L'événement principal de la journée du 12 fut la capture par les sauvages de deux courriers agniés, porteurs de dépêches du colonel Mercer. Le commandant supérieur d'Oswégo, s'exagérant la force de ses adversaires en regard des faibles moyens dont lui-même disposait, demandait à son chef, le

(1) Il avait de 12 à 18 pieds de largeur au sommet, sur 8 à 10 de profondeur.

(2) Gabriel, p. 37-38.

Digitized by Google

général Webb, d'expédier en toute hâte d'Albany un secours de deux mille hommes (1).

A minuit, le chemin de l'artillerie terminé, la tranchée fut ouverte sur le revers de la hauteur vis-à-vis le fort Ontario. Il faisait un magnifique clair de lune qui facilita la tâche des travailleurs. Ce demi-jour les exposant à être inquiétés, de Villiers et de Ligneris, les sauvages et une centaine de Canadiens s'embusquèrent dans un taillis, avec la consigne de tirer à la volée sur les assiégés, dans le cas où ils tenteraient d'arrêter les travaux. « Ce qui pour les sauvages est peut-être le plus à admirer, — remarque à ce propos Montcalm, — c'est la tranquillité avec laquelle ils passèrent toute une nuit au même poste sans tirer un coup de fusil (2). » La parallèle fut tracée le plus paisiblement du monde sur un longueur de soixante-dix toises (3).

Nos soldats élargirent la tranchée, ouvrirent les chemins de communication et marquèrent l'emplacement d'une batterie de six pièces. Tout cela se fit avec entrain dans la matinée du 13, malgré un feu d'enfer. Aux boulets, aux bombes, aux grenades et aux balles qui pleuvaient de toutes parts, nous ne pouvions opposer que les coups de fusil de quelques grenadiers, à travers les créneaux, et d'une douzaine de Peaux-Rouges qui, enjambant le parapet, couraient s'abriter derrière une souche, lâchaient leur coup, puis revenaient prestement en poussant des cris de triomphe. A midi, le feu devint si violent que « ni sauvages, ni François n'osoient plus montrer leur nez » ; mais bientôt il se ralentit graduellement, et, vers une heure, il cessa tout à fait (4).

Ce brusque silence du fort Ontario surprend tout le monde.

(1) « Ces lettres étoient de quatre heures du matin, et le marquis de Montcalm les avoit à neuf heures, avec deux états très exacts de la force de la garnison et des malades. » (*Journal* de Montcalm.)

(2) *Journal*, 13 août.

(3) Au jour levant, les sauvages témoignèrent d'une joie enfantine à la vue de la parallèle : « Ils demandoient à venir, et on les plaçoit derrière des espèces de créneaux faits avec des sacs de terre, d'où ils regardoient à loisir. » (*Journal* de Montcalm, *Ibid.*)

(4) L'abbé Gabriel dit : « vers 4 heures » (p. 55) ; mais le récit de Malartic porte : « à une heure » (p. 72).

Digitized by Google

On croit d'abord à quelque feinte. Mais, après une couple d'heures, les canons anglais restant toujours muets, on envoie à la découverte (1), et l'on s'aperçoit avec étonnement que le fort vient d'être évacué.

Craignant d'être coupée, la nuit suivante, du Vieil-Oswégo ou assaillie par une brusque attaque et jetée au lac et à la rivière sur laquelle n'existait pas de pont, la garnison avait noyé ses poudres, encloué ses canons, abandonné ses retranchements. Elle s'était retirée avec une telle hâte qu'elle laissait tous ses bagages et trois blessés. En donnant l'ordre d'évacuer le fort, Mercer nous livrait les clefs de toute la place : la capitulation était certaine si des secours n'arrivaient pas à bref délai aux ennemis.

Les minutes devenaient infiniment précieuses. Toutes les troupes disponibles furent occupées à relier par un chemin la parallèle et le fort, à creuser une large tranchée entre les fossés et la falaise surplombant la rivière, enfin à établir une batterie à barbette, capable de battre en brèche Vieil-Oswégo et d'enfiler la route du fort George. Vingt pièces de canon furent ainsi traînées à bras d'hommes. Pour le transport des munitions et des fascines, on dut faire appel aux piquets armés (2). Stimulés par la présence du général, les soldats

(1) « Une demi-heure, — raconte Malartic, — nous vîmes défiler des troupes qui avoient passé la rivière et qui montoient du vieux Chouaguen au fort aux Bœufs. M. de Bourlamaque fit sortir un lieutenant avec quinze grenadiers pour les reconnaître. Cet officier l'envoya informer que le fort étoit évacué, qu'il y est entré et qu'il y a beaucoup d'artillerie. M. de Bourlamaque lui envoya quelques travailleurs ; un moment après, les deux compagnies de grenadiers et le reste des travailleurs. M. le marquis de Montcalm, qui venait d'arriver à la tranchée, s'y porta avec M. de Bourlamaque. Je les y accompagnai. » D'après l'abbé Gabriel, les choses se seraient passées différemment : Enjambant le parapet, un Indien se glissa de souche en souche jusqu'au pied de l'enceinte, écouta une seconde, puis soudain on le vit sauter dans le fort, et reparaître presque aussitôt aux applaudissements de toute l'armée, accourue dans la tranchée. (p. 55-56.)

(2) « Tous mes soldats traînent à bras d'hommes le canon, — raconte Montcalm, — et, sur vingt officiers et dix-sept cents miliciens, cet exemple ne détermina que cent Canadiens et Montigny. » (*A. Lévis*, 17 août 1756.) Dans son journal, au contraire, d'après l'abbé Casgrain (*op. cit.*, t. I, p. 126), Montcalm aurait écrit : « Si on n'employa pas un plus grand nombre de Canadiens à ces diverses opérations, c'est

Digitized by Google

travaillèrent avec tant d'ardeur qu'à l'aurore la tranchée était praticable et neuf pièces se trouvaient montées. Une autre batterie de mortiers et d'obusiers était commencée.

Vers quatre heures, le soleil se leva radieux. Suivant les instructions qu'ils avaient sans doute reçues la veille, les capitaines de Rigaud et de Villiers, avec les Canadiens et la plupart des sauvages, se tinrent prêts à traverser la rivière en amont du Vieil-Oswégo ; mais le mouvement fut retardé. Les Anglais qui, pendant la nuit, avaient faiblement inquiété nos travailleurs, ouvrirent à la première heure un feu très vif, sinon très meurtrier, auquel notre batterie, servie par les canonniers de la colonie et par des volontaires tirés des bataillons (1), fut bientôt en état de riposter.

Malheureusement, vers sept heures, le soleil qui s'était levé dans un ciel pur se voila d'épais nuages ; un violent orage éclata, accompagné d'une pluie torrentielle. Or, les canons n'avaient point de plate-forme, le commandant de l'artillerie, Le Mercier (2), ayant jugé le terrain suffisamment solide. A chaque coup, les pièces s'enfonçaient dans le sol boueux ; on ne parvenait pas à régler leur tir. De plus, les munitions commençaient à faire défaut. C'est alors que le feu se ralentit de notre côté et que l'artillerie ennemie prit le dessus ; une de nos pièces fut même démontée. La journée s'annonçait mauvaise.

Montcalm, qui se montrait à chaque instant dans la batterie, s'énervait. Soudain, il résolut de payer d'audace et de violenter la fortune : il enverrait Bougainville sommer l'ennemi

qu'ils étoient destinés à faire un mouvement dès la petite pointe du jour. » Avec M. de Kérallain (p. 47. note 2) nous inclinerions à croire que la vérité doit être dans la lettre à Lévis, qui seule explique en partie certaines récriminations ultérieures.

(1) Les bataillons fournirent soixante canonniers et cinquante hommes pour les servir. » (Malartic, p. 73.)

(2) Le chevalier François Le Mercier, né à Caudebec. Il avait de la décision et de l'énergie : c'est lui qui imposa le débarquement à la petite anse. Mais il était de ces Canadiens qui ne se faisaient point scrupule de piller la colonie, à l'occasion. Un fait entre mille : Après la prise des forts de Chouaguen, l'inventaire qu'il dressa des poudres et des munitions capturées, fut considérablement enrichi par les « visites » plus exactes du lieutenant d'artillerie Jacob de Frémont, (Jacquot de Phidémont, selon Bougainville, *Journal*, 12 mars 1757). Le Mercier, impliqué dans le procès de 1763, fut déchargé de l'accusation.

Digitized by Google

de capituler sur-le-champ. On lui fit observer que la démarche risquait d'être mal accueillie des Anglais, alors qu'aucune brèche n'était encore faite dans leurs murs. (1)

C'est à ce moment sans doute que le général lança sur la rive opposée la plupart des Canadiens (2) et tous les sauvages du capitaine de Rigaud. Cette manœuvre difficile fut exécutée avec une précision et un entrain remarquables. Le détachement traversa hardiment la rivière, à trois quarts de lieue en amont du fort, sans être arrêté ni par la profondeur ni par la rapidité des eaux (3). Quelques hommes se mirent à la nage ; d'autres franchirent les gués avec de l'eau jusqu'à la ceinure, et même jusqu'au cou. Ils occupèrent aussitôt les hauteurs qui dominaient la place, et se mirent en devoir de couper toute retraite à l'ennemi (4).

Mercer, averti du mouvement tournant dessiné par le corps de Rigaud, se disposait à l'arrêter par une sortie vigoureuse, lorsqu'un boulet l'atteignit à la poitrine et le coupa en deux. Cette perte irréparable désorganisa la défense. Le lieutenant-colonel Littlehales, qui prit le commandement, vit ses hommes démoralisés, moins peut-être par la mort terrible de leur chef que par les premiers succès des Français et surtout par l'approche des Canadiens et des sauvages, dont les lignes sombres les enlaçaient déjà comme d'affreux serpents. La promptitude avec laquelle les travaux du siège avaient été poussés dans un terrain peu praticable, la manœuvre du corps qui avait tra-

(1) « M. de Montcalm vouloit envoyer vers neuf heures M. de Bougainville, pour sommer les ennemis de se rendre ; mais M. Pouchot engagea ce général à ne pas le faire, crainte de les rassurer, en les laissant respirer. Une demi-heure après ils battirent la chamade. » (Pouchot, *Mémoires*, t. I, p. 76-77.) — « Desandrouins vit venir Montcalm, suivi du drapeau parlementaire. Il ne put s'empêcher de lui faire observer que s'il remettoit au lendemain à faire sa sommation, on pourroit l'appuyer sur des canons et des obusiers plus nombreux et mieux servis. Montcalm répondit que si les Anglais ne se rendoient pas, il les sommeroit à midi. » (Abbé Gabriel, p. 59.)

(2) Montcalm garda cent Canadiens, dont il voulait se servir pour faire un autre débarquement durant la nuit en aval du fort.

(3) « Cette manœuvre se fit d'une façon brillante et décisive, y ayant beaucoup d'eau qui n'arrêta personne. » (*Journal* de Montcalm.)

(4) *Journal* de Bougainville, 14 août 1756 et lettre du 5 juillet 1757.

Digitized by Google

versé la rivière leur faisaient croire à la présence de forces considérables. Littlehales réunit un dernier conseil de guerre ; courte fut la délibération. Vers dix heures, les tambours battirent la chamade, et le pavillon blanc flotta sur les remparts ébréchés par les bombes (1).

On signa la capitulation aux conditions suivantes : la garnison se constituerait prisonnière de guerre (2) ; tout le matériel, l'artillerie et les vivres nous appartiendraient.

Cinq drapeaux, 121 canons, 48 mortiers et obusiers, plus de trente « milliers » de poudre, une grande quantité de fusils, de boulets, de grenades et de bombes, des munitions de bouche pour deux mille hommes pendant un an, tombaient entre nos mains. Dans les deux ports, on trouva sept bâtiments de guerre et deux cents berges, toute la flottille anglaise de l'Ontario. Le nombre des morts et des blessés de l'ennemi était de 152. Le siège ne coûtait aux vainqueurs qu'une trentaine d'hommes hors de combat (3).

Bourlamaque, « blessé continuellement au feu, mais toujours debout », eut l'honneur de prendre possession de Chouaguen ; puis l'armée se porta au bord de la rivière pour faire défiler la garnison (4).

Nos soldats, exténués de fatigue, se reposèrent la journée du 15. Le lendemain, on commença la démolition des forts George et Vieil-Oswégo. Les hommes restés aux drapeaux formèrent un nouveau camp dont la droite s'appuyait à la lisière de la forêt et la gauche au fort Ontario. Montcalm se disposait de

(1) Malartic, *Journal*, p. 73-74. D'après Bougainville, Mercer fut tué par un boulet dès neuf heures et il ajoute : « Une heure après, les ennemis ont arboré pavillon blanc et deux officiers sont venus faire des propositions pour capituler. J'ai été envoyé pour proposer les articles et rester en otage. »

(2) Le chiffre des prisonniers s'élevait exactement à 1658 soldats, ouvriers ou marins et à 72 officiers, appartenant au bataillon des milices de la Nouvelle-Jersey et aux régiments Shirley et Pepperell qui s'étaient battus à Fontenoy.

(3) 5 morts et 25 blessés. — V. Malartic, p. 75.

(4) Elle fut confinée au fort Ontario, sous la garde de 150 hommes qui eurent du mal à garantir les prisonniers de la fureur des sauvages. Quelques-uns de ceux-ci s'étaient enivrés avec le rhum trouvé dans les caves du fort.

Digitized by Google

la sorte à faire front contre Webb, qui, pressentant le malheur de ses compatriotes, s'avançait à marches forcées. Mais le timide général apprit à Wood's Creek la reddition de la place ; il reprit aussitôt le chemin de Corlar avec une précipitation qui ressemblait moins à une retraite qu'à une fuite.

Tandis que les escouades de travailleurs, se relayant sans interruption, continuaient à démanteler et à raser les fortifications de la rive gauche du fleuve, on entreprit d'évacuer les vivres et de diriger les prisonniers sur Montréal et Québec.

Leur départ fut marqué par un incident regrettable : nos auxiliaires indigènes, mécontents d'être frustrés du pillage de la place conquise, se jetèrent sur quelques prisonniers isolés et les scalpèrent. Au premier bruit de ces désordres, Montcalm accourut, et parvint à les faire cesser. Récemment arrivé dans la colonie, il ignorait encore que sa parole de général n'engageait point des « troupes légères » qu'on ne pouvait « avoir l'idée de gouverner avec tant de cérémonie (1) » : les Peaux-Rouges ne se regardaient pas comme liés par une convention qu'eux-mêmes n'avaient pas solennellement ratifiée dans un conseil, par l'acceptation d'un collier (2). Pour les calmer, Montcalm dut leur promettre de riches présents (3).

(1) La remarque est de Desandrouins. (Gabriel, p. 63.)

(2) Casgrain dit que cet incident « aurait pu être évité si les commandants français, *trop dédaigneux des Canadiens et de l'expérience de nos officiers, n'avaient pas méprisé leurs sages avis* ». (T. I, p. 131.) Mais où l'abbé a-t-il donc vu que « *ce fut en vain qu'on avertit les officiers français* »? Le *Journal* de Desandrouins, qu'il suit pas à pas, n'autorise aucunement cette supposition. — C'est au moment de l'embarquement que, si l'on en croit le jeune ingénieur, eut lieu ce massacre d'une trentaine de soldats. D'après la version de Bougainville, les malheureuses victimes « avoient voulu se sauver à travers les bois ».

(3) « Jamais capitulation ne donnera autant de peine pour la maintenir, — écrit Montcalm à d'Argenson en lui rendant compte de ce triste épisode, — les sauvages vouloient la violer. J'ai terminé cette affaire ; il en coûtera au roi 8 à 10.000 livres qui nous conserveront plus que jamais l'affection des nations sauvages. *Il n'y a rien que je n'eusse accordé, plutôt que de faire une démarche contraire à la bonne foi française.* » (28 août 1756.) Les sauvages goûtèrent médiocrement cette humanité. On trouve un écho bien surprenant de leurs doléance dans la lettre fameuse de Vaudreuil au ministre Machault (23 octo-

Digitized by Google

Le 18 août, un premier incendie éclaira de ses lueurs sinistres les plages de Chouaguen : le fort George fut réduit en cendres. Deux jours après le feu consuma de même les forts Ontario et Vieil-Oswégo (1).

Ces incendies ne furent pas allumés seulement pour plaire aux Iroquois, qui virent, avec joie « purifier leurs terres », autrement dit renverser des ouvrages militaires dont la vue blessait leur orgueil national. En réalité, nous n'avions pas assez de troupes disponibles pour nous maintenir solidement dans une position aussi « en l'air ».

Dans la soirée du 20, sur les ruines encore fumantes du fort Ontario, Montcalm fit planter une grande croix et un poteau aux armes de France. La croix portait cette devise : « *In hoc signo vincunt* » ; sur le poteau fleurdelisé, Bougainville grava cette inscription, réminiscence heureuse de ses chers classiques : « *Manibus date lilia plenis :* Donnez des lis à pleines mains (2) ! » Si la croix témoignait des sentiments reli-

bre 1756) : « Ils [les sauvages] se sont plaints amèrement de la façon haute dont M. de Montcalm les a menés à Chouagen. Sans mon frère, les sauvages, qui se voyoient obligés d'*abandonner leur petit pillage à l'avidité des grenadiers*, auroient pris un parti très contraire aux intérêts de la colonie. Tous les sauvages, et même les Abénaquis, Nipissings et Algonkins, de Saint-François et de Bekancourt, qui, de tout temps, ont été nos plus fidèles alliés, *n'hésitèrent pas à me dire*, après la campagne de Chouagen, qu'ils iroient partout où je les envoyrois, pourvu que je ne les misse pas sous les ordres de M. de Montcalm. » Ce « petit pillage » des Indiens est une trouvaille ! Quant au couplet sur le désintéressement des Canadiens, Vaudreuil aurait dû y glisser une sourdine. Voici ce qu'on peut lire, en effet, dans la lettre déjà citée de Montcalm à d'Argenson : « Vous trouverez aussi un état d'artillerie, munitions et vivres. Je ne vous dissimulerai pas qu'*il y a eu un peu de pillage*, qu'il a fallu même le tolérer. Nous ne sommes pas en Europe, et *il est bien difficile d'empêcher* 300 *sauvages et* 1.500 *Canadiens de faire une curée ;* d'ailleurs, *c'est l'usage de part et d'autre dans les colonies ;* mais les effets des officiers anglais ont été conservés, ainsi que les munitions de guerre et de bouche. »

(1) Malartic, p. 76.

(2) Parkman attribue l'inscription à l'abbé Picquet (*op. cit.*, t. I, p. 414) et, de son côté, Casgrain trouve que dans « cette devise se révèlent les goûts classiques du général ». (T. I, p. 130.) En réalité c'est Bougainville qui en fut l'auteur : « J'oubliois de vous dire, — écrit-il à son frère, le 28 août 1756, — que j'ai tranché de l'inscriptionnaire. Sur les cendres de Chouaguen, nous avons planté une croix

Digitized by Google

gieux du général, le poteau marquait la reprise par le roi de France d'un territoire qu'il n'avait jamais cessé de revendiquer comme lui appartenant d'après le droit public européen.

Deux siècles auparavant, Jacques Cartier, le hardi explorateur malouin, avait dressé sur la rive du Saint-Laurent, une haute croix de bois aux armes de François Ier ; il prenait ainsi possession de la terre canadienne au nom du maître qui l'avait envoyé. Le dimanche de la Passion, 23 mars 1670, les Sulpiciens Dollier et de Galinée avaient imité ce noble exemple au bord du lac Erié : au pied de la croix qu'ils avaient plantée, ils attachèrent les armes de Louis XIV (1). Entre ces trophées et celui que Montcalm érigeait sur le champ de bataille, théâtre de sa première victoire, de longues et diverses périodes s'étaient écoulées, périodes de découvertes audacieuses, de conquêtes à main armée ou d'apostolat dans la douceur de l'Evangile, périodes de succès ou de revers. Mais aucune n'avait été plus mêlée et plus douloureuse que ne devait être celle qui allait s'étendre de la chute d'Oswégo au traité de Paris.

Le 21 août, à l'heure où les premiers feux de l'aurore éclairaient les ruines de la citadelle britannique, avant de s'embarquer dans le port de la rivière, les troupes prirent les armes et vinrent se ranger en ordre de bataille sur la rive droite, face au monument qui rapportait à Dieu le triomphe de l'armée. Les salves de mousqueterie se succédèrent, le canon gronda ; les tambours battirent aux champs. Alors on vit un prêtre de stature imposante, au masque énergique, s'avancer devant le général et son état-major, pour bénir solennellement le pieux trophée.

Le prêtre que Montcalm associait de la sorte à sa victoire n'était autre — on le devine — que l'abbé Picquet. N'était-ce pas justice que celui-ci goûtât dans sa plénitude la douceur

et un poteau aux armes de France. Sur la croix, j'ai donné pour devise : « *In hoc signo vincunt* » ; sur le poteau : « *Manibus date lilia plenis.* » Cela peut être très mauvais. — A la bonne heure ; à la guerre, comme à la guerre... » (Cité par M. de Kérallain, p. 46.)

(1) C'était une tradition. En 1666, pareille croix avait été élevée pour commémorer la victoire de Tracy sur les Agniés.

Digitized by Google

et la fierté de cette minute inoubliable? Le marquis savait tout ce que le fondateur de La Présentation avait fait pour préparer l'heureux événement dont la colonie et la France entière allaient se réjouir.

Le missionnaire avait-il suivi l'expédition dès le premier jour, ou n'arriva-t-il à Chouaguen qu'après la reddition? C'est un petit problème auquel il est assez difficile d'apporter une solution précise (1). En tout cas, notre compatriote ne pouvait guère manquer de se trouver à ce rendez-vous de la gloire. L'y rencontrant, Montcalm l'honora et s'honora lui-même en le priant de bénir la croix triomphale.

* * *

L'abbé Picquet quitta Chouaguen en même temps que les troupes de terre, dans la matinée du 21. Le 24, dans l'après-midi, il arrivait à La Présentation, avec le général et le bataillon de Béarn. Une partie des vivres pris sur les Anglais étaient destinés à l'approvisionnement du fort. Les soldats les déchargèrent, puis s'en furent dresser leur camp sur la pointe aux Iroquois, afin de mettre leurs prisonniers à l'abri des insultes des sauvages (2).

Cette glorieuse campagne, conduite avec autant d'audace que de vigueur (3), de promptitude que de décision, cette

(1) Le 28 août 1756, Montcalm écrit au ministre d'Argenson : « Les missionnaires de Saint-Sulpice, au nombre de deux, ont toujours suivi les sauvages ; l'abbé Picquet, qui a eu l'honneur de présenter au Roy, il y a quelque temps, trois sauvages, est venu à Chouaguen pour y planter une croix où l'on a mis : *In hoc signo vincunt*, et à côté un poteau avec les armes du Roy et pour inscription : *Manibus date lilia plenis.* » (*Coll. de Mss. relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, t. IV p. 67.) Ce texte laisse place à l'hypothèse de la venue du missionnaire seulement après la reddition de Chouaguen. On peut supposer qu'il rejoignit l'expédition à la tête des Iroquois dont Malartic nous signale l'arrivée le 20 août : « Il arriva un parti de soixante Iroquois, qui venoit pour nous aider à faire le siège. Ils furent ébahis de ne trouver que les décombres des trois forts. » (p. 76.)

(2) Malartic, *Journal*, p. 77. — La pointe aux Iroquois est en aval de La Présentation, plus bas que les deux Galops.

(3) Montcalm comprenait que, dans certaines circonstances, l'audace est la prudence du génie. Il se crut pourtant obligé d'excuser sa

Digitized by Google

« jolie aventure », comme disait Montcalm, avec une bonhomie spirituelle (1), n'apportait pas seulement une moisson de lauriers et des lis à pleines mains, mais des fruits, des fruits savoureux et abondants.

Chouaguen anéanti, la Nouvelle-Angleterre se trouvait ramenée par le fait à ses limites de 1713. La France redevenait seule maîtresse de la navigation sur le lac Ontario, en même temps que du commerce avec les Indiens de ses rives. Jusqu'à la fin de la campagne, il n'y avait rien à craindre de troupes ébranlées par la défaite. Les expéditions projetées par l'ennemi contre Québec et contre le fort Duquesne, apparaissaient maintenant impossibles. Nos adversaires avaient d'ailleurs à se défendre sur leur propre territoire contre les francs-tireurs canadiens (2) et contre les sauvages, lesquels opérèrent, en effet, de terribles ravages sur les frontières de la Pensylvanie, du Maryland et de la Virginie (3). Corlar même eût été fort exposée, les soldats de Webb se repliant précipitamment vers Orange, si Will Johnson ne se fût établi avec ses miliciens vers le confluent du Mohawk. Winslow, qui com-

« témérité » auprès du ministre (*Lettre à d'Argenson*, 28 août 1756). Lévis écrivit de même : « Malgré les succès obtenus dans cette campagne, où, s'il y a eu du bien joué, il n'a pas laissé que d'y avoir du bonheur, la paix est à désirer partout et surtout dans un pays où il y a des obstacles inconnus en Europe. » (*Au Maréchal de Belle-Isle*, 9 octobre 1756.)

(1) « Voilà une jolie aventure ; je vous prie d'en remercier Dieu dans ma chapelle. » (*A la marquise de Montcalm*, 20 août 1756.)

(2) L'expédition la plus hardie fut celle de Villiers contre le fort Greenville. (*Montcalm à M. de la Bourdonnaye*, 20 septembre 1756.)

(3) L'attaque du village loup d'Attigué, le meurtre de plusieurs ambassadeurs iroquois favorables à la France (Pouchot, *Mémoires*, t. I, p. 88), mais surtout la fièvre belliqueuse produite chez les sauvages par la victoire française, émurent profondément les peuplades riveraines de l'Ohio. Plus de soixante lieues de frontières furent dévastées par leurs hordes farouches : les maisons étaient incendiées, des familles entières massacrées ou enlevées, les récoltes et le bétail détruits. Eperdus, les colons fuyaient de l'autre côté des Alléghahys. Ces incursions eussent été encore plus cruelles, si les commandants français n'avaient sans cesse recommandé aux chefs d'expédition d'empêcher les sauvages de se livrer à leurs excès habituels. Casgrain (*Pèlerinage au Pays d'Evangéline*, p. 224) cite quelques « commissions » de ce genre.

Digitized by Google

mandait l'armée du lac Saint-Sacrement, reçut de son chef, lord Loudon, l'ordre d'abandonner tout projet agressif, de se retrancher fortement et de surveiller les deux routes du lac Champlain et de la rivière d'Oswégo. Dans ces conditions, les faibles garnisons que nous avions à La Présentation, à Frontenac, à Toronto et à Niagara, suffisaient à maintenir les communications avec les postes du Sud-Ouest. Montcalm pouvait donc concentrer toutes les troupes de la colonie la tête du lac Saint-Sacrement pour y prendre l'offensive sinon cette année même, car la saison était trop avancée, du moins dès le début de la campagne prochaine.

VI. — *Fin de la campagne. — La tête de l'abbé Picquet mise à prix.*

La chute d'Oswégo fut accueillie dans tout le Canada par une véritable explosion de joie patriotique. Le 30 août, deux des drapeaux anglais que de Villiers et ses sauvages, avaient eu l'honneur d'apporter à Montréal, furent solennellement remis par le marquis de Vaudreuil au colonel de Bourlamaque, le héros du siège, en présence de la garnison sous les armes et au milieu des acclamations d'une foule enthousiaste. Un brillant cortège s'organisa qui, à travers les rues décorées de feuillage, escorta les étendards jusqu'à l'église paroissiale. Les autres drapeaux pris à l'ennemi furent suspendus aux voûtes des principaux sanctuaires des Trois-Rivières et de Québec.

Le même jour, dans la chapelle de La Présentation, l'abbé Picquet donna lecture du mandement par lequel Mgr de Pontbriand prescrivait de publiques actions de grâces, afin de remercier Dieu du succès de nos armes (1). La lettre épiscopale, toute vibrante des plus nobles sentiments, s'efforçait de distribuer avec impartialité les éloges entre les Canadiens et les Français, les chefs et les soldats (2).

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 110 (20 août 1756).
(2) Montcalm, qui n'avait pas oublié certains incidents du siège,

Digitized by Google

Symptôme inquiétant pour l'avenir de la colonie, le premier moment de surprise passé, notre récente victoire avait déterminé dans l'opinion des courants forts opposés. Tandis que les officiers des troupes métropolitaines restaient persuadés que « l'aventure », si heureusement menée, offrait de sérieuses difficultés et aurait pu très bien se prêter à un tout autre dénouement, la majorité des Canadiens proclamaient à tout venant l'extrême facilité de l'entreprise. A les en croire, Chouaguen serait tombée, comme Jéricho, aux cris des assiégeants, et s'il y avait eu quelque honneur dans l'affaire, cet honneur, — est-il besoin de le dire? — revenait aux seuls sauvages et miliciens (1).

Dans la bouche d'hommes du peuple, sous toutes les latitudes et dans tous les temps volontiers optimistes et vantards, de telles sottises étaient sans conséquence. Mais on en retrouvait l'expression, à peine atténuée, jusque dans des pièces officielles. Le gouverneur s'adressant au ministre de la marine, Machault, osait écrire à la date du 23 octobre 1756 : « Les troupes de terre sont généralement bonnes, mais jusqu'à présent elles ne se sont pas absolument signalées, et l'ennemi ne leur a pas donné le temps d'opérer ni de tirer un coup de fusil... C'est seulement une partie des troupes de la colonie, des Canadiens et des sauvages, qui a attaqué les forts. Notre artillerie... n'a été servie que par nos canonniers bombardiers et nos canonniers des milices. » En réalité, — et Vaudreuil

fut froissé du ton de ce mandement et plus encore des commentaires dont le public en accompagna la publication : « Votre ami l'évêque vient de donner le plus ridicule mandement du monde ; mais gardez-vous bien de le dire, car c'est l'admiration du Canada. » (*A Lévis*, 27 août 1756.)

(1) « Chouaguen, tombé ou plutôt rendu aux seuls cris de nos Canadiens et sauvages, me rappelle Jéricho tombée aux cris des Israélites. » (*Lettre d'un sieur Cognard sur les affaires du Canada*, dans *Coll. de Mss.* de Faucher de Saint-Maurice, t. IV, p. 40.) On trouve dans une note glissée par Bougainville entre les feuillets de son *Journal* un amusant écho de ces gasconnades : « Les sauvages et les Canadiens seuls ayant pris Chouaguen, facilité de cette entreprise, suivant le peuple, le marquis de V. (Vaudreuil) et l'évêque, qui l'eût repris, disoit-il, avec son clergé, sans doute comme Josué prit Jéricho en faisant sept fois le tour des murs. »

Digitized by Google

aurait dû le savoir mieux que personne — tous les corps engagés devant Chouaguen avaient rivalisé de bravoure, d'endurance, de bonne humeur. En tout cas, si l'on pouvait adresser à quelques-uns le reproche de mollesse, ce n'était point aux soldats des régiments français (1) !

Aussi bien, Vaudreuil fit montre, en la circonstance, d'une vanité puérile. Certes, il avait eu le mérite de concevoir le plan de campagne et même d'ordonner les préparatifs ; mais l'honneur revenait au chef de l'expédition d'avoir rempli son programme de la façon la plus brillante. C'est dans ces froissements d'amour-propre qu'il faut chercher l'origine de la mésintelligence, infiniment regrettable, qui éloigna de plus en plus l'un de l'autre le gouverneur et le général.

A première vue, on serait tenté de croire qu'il s'agissait là d'une simple querelle d'amour-propre, aucun des deux antagonistes n'ayant assez de désintéressement pour sacrifier son orgueil à l'intérêt supérieur du pays. Cependant, le dissentiment était plus profond, plus complexe. Il trahit sans doute l'opposition radicale de caractère qui existait entre Montcalm et Vaudreuil, mais il accuse surtout la divergence de leurs vues relativement aux moyens les plus capables d'assurer la défense du Canada.

Vaudreuil n'aurait pas voulu d'un général métropolitain à la tête des forces de la colonie (2). On ne saurait oublier qu'il fut, sur propre sa demande, investi du commandement suprême. Sans doute, Montcalm lui était subordonné par les instructions reçues de Versailles, mais, en fait, il était le véritable chef militaire, ses hommes les vrais soldats, et les sauvages et miliciens locaux de simples auxiliaires. C'est peut-

(1) Desandrouins donnait la note juste dans sa *Description et Journal du siège des forts de Chouaguen*. (V. Gabriel, *op. cit.*, p. 63-64.)

(2) « Il demandait, dès 1755, — écrit M. Lorin, — ce que les Canadiens viennent seulement, en 1904, d'obtenir de la libérale Angleterre: le droit pour un Canadien d'exercer le commandement suprême en son pays. » (*Les derniers jours du Canada français* dans *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1906, p. 884.) L'assimilation n'est pas tout à fait juste. Au reste, ce n'est pas à titre de Canadien, que Vaudreuil réclamait l'autorité militaire qui avait appartenu à plusieurs de ses prédécesseurs.

Digitized by Google

être ce qui a permis de dire que la mésintelligence du général et du gouverneur fut un de ces conflits entre le pouvoir civil et l'autorité militaire comme il s'en est produit trop souvent au cours de notre histoire (1). A vrai dire, les difficultés qui s'élevèrent entre les deux chefs de la colonie n'étaient pas d'ordre purement politique. Vaudreuil n'entendait rien à l'art de la guerre : il prenait, le plus souvent à l'aveuglette, des mesures qui, tour à tour et suivant l'humeur du moment, égayaient ou irritaient le bouillant général. Canadien par toutes les fibres de son cœur, le gouverneur poussait, en outre, jusqu'à l'exagération le souci de ménager les intérêts, respectables assurément, de ses administrés (2). Il était enfin convaincu que la colonie ne pouvait souhaiter défenseurs plus énergiques et plus habiles que les colons eux-mêmes, assistés des Indiens. Sans méconnaître absolument les services que les régiments royaux pouvaient rendre, il les estimait de médiocre valeur pour les opérations en Amérique. Certes, les Canadiens, familiarisés avec le pays, savaient se battre sous bois (3), prompts à se défiler derrière le moindre obstacle, faisant la guerre comme la chasse et manquant rarement leur but. Mais l'armée régulière, mieux disciplinée, rompue à une tactique plus efficace, éprouvée au feu durant les guerres précédentes, était seule capable de tenir tête aux régiments de la Vieille-Angleterre, massés sur les frontières du Canada. Vaudreuil ignorait

(1) Louis Arnould — *Montcalm et « l'Année terrible » au Canada.* (*Revue Hebdomadaire*, juin 1908, p. 450.)

(2) Voilà qui explique comment, après un siècle et demi, les historiens canadiens lui soient si sympathiques. Tel est la force du sentiment « provincial » que l'honnête Garneau lui-même fait ressortir les aspérités du caractère de Montcalm. MM. Doughty et Parmelee, et, en général, les historiens d'origine anglaise sont tentés de plaider le contraire.

(3) Nos officiers ne purent jamais s'habituer à leur façon de combattre en plaine: s'avançant en désordre, au pas de course, ils lâchaient leur coup de fusil, puis brusquement se jetaient à terre pour se dissimuler dans l'herbe et recharger leurs armes. Dans les bois, ils retrouvaient leur supériorité. Toutes différences topographiques réservées, on peut dire qu'ils se battaient à la manière des Boers, montrant la même insouciance des formations tactiques et de la discipline européenne. (Cf. H. Lorin, *loc. cit.*)

Digitized by Google

cette vérité d'expérience que, devant un ennemi sérieusement organisé, l'habitant est incapable de se défendre sans le soldat ; la bonne volonté des milices reste impuissante et les plus beaux héroïsmes ne peuvent préserver de l'invasion et de la conquête un pays qui n'est pas gardé par des troupes régulières assez nombreuses (1). On doit vivement regretter que Vaudreuil n'ait point compris que troupes de terre et troupes de la colonie avaient les unes et les autres leurs qualités particulières, également précieuses, et que leur réunion, sous la main d'un Montcalm ou même d'un Lévis, constituait un outil militaire merveilleux, le mieux approprié en tout cas au genre de guerre qu'il s'agissait de conduire dans la Nouvelle-France (2).

Au surplus, la mésintelligence entre le gouverneur et le général n'a pas été une des causes essentielles de la perte de la colonie, perte que tant d'autres raisons rendaient inévitable. Montcalm demandera plusieurs fois son rappel, mais seulement jusqu'au jour où la détresse irrémédiable du pays lui commandera de rester au devoir, en d'autres termes, au danger. De son côté, Vaudreuil assurera de son mieux la défense du Canada. En sorte que cette malheureuse querelle a fait, en somme, assez peu de tort à l'intérêt national.

Tandis que commençait à se manifester par une guerre à coup d'épingles le conflit naissant entre les généraux, François Picquet travaillait de tout son cœur à ramener

(1) L'histoire militaire de la Révolution, et, plus près de nous, celle des républiques sud-africaines confirment cette leçon d'une expérience que les Canadiens ont jadis cruellement pratiquée (Arnould. *loc. cit.*).

(2) Les rivalités, les malentendus qui séparèrent soldats et miliciens provinrent surtout d'une erreur de perspective. Il y eut aussi entre eux l'espèce très particulière de jalousie qui sévit encore dans plusieurs de nos colonies, entre fonctionnaires et colons. Ceux-là ne résidant qu'en passant, leur existence est rarement enracinée dans le pays, et beaucoup aspirent au congé libérateur ; ils vivent entre eux, avec une gaieté d'ordinaire plus bruyante que fastueuse, mais qui n'en scandalise pas moins autour d'eux les habitants astreints à une vie plus dure, sauf à en retirer de justes compensations, inconnues aux fonctionnaires. (H. Lorin, *loc. cit.*).

Digitized by Google

l'ordre et la tranquillité dans sa mission. Les derniers événements l'avaient quelque peu bouleversée et, par surcroît, un nouveau commandant venait d'être désigné pour recueillir la succession du chevalier de Portneuf. Or, les changements de cette nature ne se faisaient pas sans causer quelque perturbation dans une petite république comme celle des bords de l'Oswégatchie. L'officier placé par le gouverneur à la tête de la garnison du fort, s'appelait Guillaume de Lorimier (1): il était capitaine dans les troupes de la marine (2). Très sévère pour tout ce qui touchait au service, mais peu scrupuleux en fait d'administration, de caractère ombrageux et violent, à la fois autoritaire et brouillon, le nouveau commandant devait faire amèrement regretter ses prédécesseurs. Toutefois, il est juste de reconnaître que, durant les premiers mois de son séjour à La Présentation, il ne laissa pas d'apporter à l'abbé Picquet un concours précieux. Sa collaboration fut particulièrement utile au missionnaire durant les courses que celui-ci dut faire dans les pays iroquois et sur la rivière d'Oswégo, ainsi que l'en avait prié le gouverneur vers la fin de septembre.

A ce moment le prestige de la France dans les pays d'en-haut était à son apogée. Les deux victoires de la Monongahéla et de Chouaguen avaient rallié la plupart des tribus autour de notre drapeau. Un grand nombre d'Indiens, accourus à Montréal sur l'invitation du marquis de Vaudreuil, avaient rejoint Montcalm devant Carillon, où ils ne devaient rendre que de médiocres services à une armée, qui se tenait sur la défensive (3). Au reste, leur séjour parmi nous fut de courte durée

(1) Il arriva dans la dernière semaine de juillet. Le *Registre de La Présentation* porte sa signature et celle de sa femme, Louise Le Pailleur, le 1er août, à la suite d'un acte de baptême du fils de Louis Vivian, menuisier du poste.

(2) Il n'y avait qu'un régiment de marine qui servît à terre dans les colonies, le régiment suisse de Karrer, créé en 1719 : un bataillon à quatre compagnies.

(3) « Je ne crois pas que ce soit une bonne politique dans le cas d'une défensive telle que celle sur laquelle nous sommes aujourd'hui d'envoyer à la fois à l'armée une aussi grande quantité de sauvages que celle que M. de V(audreuil) nous avoit envoyée à la fin du mois

Digitized by Google

et, vers la fin d'octobre, le général, persuadé que l'ennemi ne bougerait pas avant le retour du printemps, regagna lui-même Montréal, laissant au chevalier de Lévis le soin d'acheminer les régiments vers leurs quartiers d'hiver.

Pour François Picquet, la campagne n'était pas encore finie. La retraite précipitée de Webb, au lendemain de la capitulation d'Oswégo, ne laissait pas de nous intriguer vivement. Les bruits les plus contradictoires couraient à ce sujet. En réalité, on ne savait rien de précis sur l'itinéraire de l'armée anglaise. Jusqu'où s'était-elle repliée? Dans quelles conditions s'était accomplie sa marche? Quelles pouvaient bien être à l'heure actuelle les intentions de son chef? Voilà les différents points que le Supérieur de La Présentation fut chargé d'éclaircir.

A la tête de petits détachements de sauvages, il poussa plusieurs reconnaissances dans la direction de Corlar, en remontant la rivière de Chouaguen. Il put ainsi constater que l'ennemi, démoralisé par notre prompt succès, avait battu en retraite sur Corlar d'abord, puis sur Orange et le Portage du lac Saint-Sacrement, où Webb était allé poster ses 1.400 hommes. Non content d'évacuer tous les fortins et d'abandonner les entrepôts de munitions qui jalonnaient la route d'Oswégo, le général anglais les avait incendiés, et comme la rivière servait de voie principale de communication, il l'avait obstruée en y renversant une grande quantité d'arbres. Voici, d'ailleurs, ce qu'on lit dans le *Journal* de Montcalm à la date du 10 novembre :

« On a confirmation des nouvelles que les Anglois avoient brûlé les forts qu'ils avoient à portée de Chouaguen et barré la dite rivière pour empêcher qu'on aille à eux par cette partie... » Et un peu plus loin : « On a eu nouvelle par le retour de l'abbé Picquet, envoyé à Chouaguen par ordre de M. de Vaudreuil, que les forts que les Anglois avoient pour servir d'entrepôts

dernier. » (Bougainville, *Journal*, 20 octobre.) — En fait, l'action des Peaux-Rouges se borna des reconnaissances dirigées par le lieutenant de Sablé (*Lévis à d'Argenson, Lettres de Lévis*, p. 80) et le capitaine de la Perrière, l'ancien commandant de La Présentation (*Journal* de Bougainville, 12-19 septembre ; de Malartic, p. 83).

Digitized by Google

sur la rivière de Chouaguen avoient été brûlés, et la rivière barrée et embarrassée (1). »

A la suite de cette dernière note qu'il couchait sur ses carnets le 3décembre, le général ajoutait quelques détails sur la rigueur extrême de la saison, détails bien propres à mettre en relief l'admirable énergie du missionnaire : « Le piquet du régiment de la Sarre qui devoit revenir de Frontenac est enfin arrivé ; on étoit inquiet à cause des glaces. Le dernier envoi de bateaux a été vingt-six jours pour aller à La Présentation (2). »

C'est vraisemblablement le 28 novembre que l'abbé arriva dans la seconde ville du Canada, en compagnie d'une nombreuse députation des Cinq-Nations : une quarantaine de chefs, suivis de leurs femmes et de leurs enfants (3). Les Iroquois avaient ressenti plus qu'aucune autre tribu indienne le rude coup frappé par la France sur le bord du lac Ontario. Spectateurs de la lutte qui s'était livrée dans leur propre pays, ils avaient attendu avec patience le dénoûment pour régler leur conduite sur le succès. Le triomphe de Montcalm les avait intimidés, et, malgré les graves raisons d'intérêt qui les faisaient pencher vers les Anglais, leurs plus proches voisins, ils s'étaient décidés à faire une nouvelle manifestation de sympathie en notre faveur.

Quelques jours après leur arrivée, les députés des Cantons obtinrent leur première audience par l'entremise de l'abbé Picquet (4). Ils se réunirent dans la « salle du Séminaire » de Saint-Sulpice, d'où leur cortège original se dirigea vers le château du gouverneur. Chacun des députés portait une baguette ornée de plumes d'oiseaux. Le « grand-chef » entra le premier dans la « chambre du conseil », en dansant, en chantant et en pleurant tour à tour. Des Iroquois du Sault-Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes, quelques Outaouais et Pou-

(1) *Coll. des Mss. du maréchal de Lévis*, t. VII, p. 119 et 129.

(2) *Ibid.*, p. 129, 5 décembre 1756.

(3) Malartic, *Journal*,p. 80 : « Les ambassadeurs des Cinq-Nations arrivèrent le 28. »

(4) Les détails qui suivent sont empruntés aux mémoires de Malartic, de Bougainville et de Montcalm. Il ne faut point oublier que le *Journal* de Montcalm n'est souvent que la copie transposée de celui de son aide-de-camp.

Digitized by Google

téotamis, tous « extrêmement parés et matachés », se trouvaient là, entourant le gouverneur et le groupe brillant des fonctionnaires et des officiers parmi lesquels se tenait, grave et digne, le marquis de Montcalm. Les Peaux-Rouges avaient manifesté le désir de connaître le général qui les avait « étonnés, disaient-ils, par la rapidité de ses conquêtes ». Mis en face de lui, ils parurent stupéfaits. « Nous avons voulu voir, — s'écria l'un d'eux, — le fameux chef qui, à peine débarqué sur cette terre, a foulé aux pieds l'Anglais. Nous pensions que sa tête se perdait dans les nues. Tu es petit, mon père. Mais nous voyons dans tes yeux la grandeur des pins et le vol de l'aigle ! »

Les orateurs portèrent dix-huit « paroles », confirmées par le don de quatorze colliers et de plusieurs branches de porcelaine. « Le premier collier fut offert pour couvrir la mort du baron de Longueil », ancien gouverneur de Montréal, et de son fils le chevalier, tué l'année précédente à l'affaire du lac Saint-Sacrement ; un second « pour sécher les larmes » d'Onnontio pleurant ses guerriers; un troisième « pour allumer à Montréal un feu » qui ne devait jamais s'éteindre ; un quatrième, « pour l'arbre de la paix dont les feuilles étaient près de sécher ; » un cinquième, « pour présenter un balai » avec lequel on enlèverait la poussière qui s'était amassée dans les cabanes « depuis qu'on ne tenait plus les anciens conseils », etc., etc... A chaque collier présenté par les Onoyouts pendait une chevelure anglaise. Avec le plus grand sérieux, le secrétaire du gouverneur recueillait les « paroles » et relevait, pour les numéroter et les conserver avec soin, les colliers déposés aux pieds de son maître.

Pour témoigner de la pureté de leurs intentions, les ambassadeurs foulèrent aux pieds les médailles qu'ils avaient reçues des Anglais (1). Personne naturellement ne se laissait prendre à ces protestations d'amitié, d'autant plus suspectes que d'autres députés des mêmes astucieux Iroquois s'appré-

(1) Pour récompenser les chefs qui se distinguaient à la guerre, nous leur donnions nous aussi des médaillons, portant sur une face l'effigie du roi et au revers Mars et Bellone avec cette devise : *Virtus et honor*. Les Peaux-Rouges s'en montraient très flattés.

Digitized by Google

taient à faire auprès de nos rivaux une démarche toute semblable (1).

La séance se termina par l'appel de chaque nation, fait à haute voix par le principal « orateur ». A tour de rôle, les chefs répondaient par le « cri de remerciement » que reprenaient en chœur les sauvages.

Ces sortes de « conseils » ressemblaient par un point à nos anciennes assemblées des notables, de même qu'à nos modernes congrès : on s'y épuisait en discours plus ou moins éloquents, on y formulait des vœux (2), on y prenait force décisions ; mais le gain définitif apparaissait plutôt mince. Encore, dans le cas présent, si personne ne s'illusionnait sur le résultat des nombreuses audiences qu'on dut accorder aux sauvages durant la seconde quinzaine de décembre, pas plus l'abbé Picquet qui les sollicitait que le gouverneur qui les subissait avec un calme stoïque. Néanmoins, nous ne pouvions sans imprudence mécontenter les ambassadeurs des Cinq-Nations. Ils nous promettaient la neutralité ; c'était déjà quelque chose. Aussi bien, enclavés au milieu des établissements britanniques, Onoyouts et Onnontagués ne pouvaient guère embrasser ouvertement notre cause.

Enfin, le 2 et le 3 janvier, ceux-ci se mirent en devoir de regagner leurs lointains villages, et notre compatriote put lui-même retourner à La Présentation, en remontant le Saint-Laurent sur les glaces. Le missionnaire avait bon besoin de réparer ses forces en vue de la campagne prochaine. Ses courses continuelles, parfois de deux à trois cents lieues, les privations ou la nourriture défectueuse, les veilles prolongées, les fatigues des nuits passées dans les bois à la belle étoile, souvent avec la seule couverture de peau d'ours pour se défendre con-

(1) Les députés déclarèrent que le colonel Johnson s'efforçait de les gagner, mais qu'ils restaient sourds à ses instances, car ils n'oubliaient pas « le destructeur de Chouaguen qui, après avoir purifié leurs terres, les leur avait rendues ».

(2) D'après Malartic, nos ambassadeurs « demandèrent le rétablissement de l'ancien usage d'envoyer chez eux un officier qu'ils viendroient recevoir à la rivière aux Ecorces avec les cérémonies ordinaires. Ils représentèrent qu'ils faisoient autrefois le portage de Niagara, qu'on fait faire par entreprise, et prièrent Ononthio de faire pourvoir de marchandises les magasins de Frontenac, Toronto et Niagara, afin qu'ils ne s'aperçoivent pas de la destruction de Chouaguen. »

Digitized by Google

tre le froid, avaient peu à peu altéré sa robuste santé. En vérité, il aurait fallu être de fer pour résister à une pareille vie !

La saison, qui devait avoir au moins ce bon côté de contraindre le missionnaire à prendre du repos, fut d'une rudesse exceptionnelle, dépassant en âpreté le terrible hiver de 1709. Le thermomètre descendit à 28° Réaumur. On se représente ce que devait être le séjour dans un poste isolé comme celui de La Présentation, lorsque décembre étendait sur la nature sa désolation monotone. Le fort devenait une sorte de tombeau. Presque pas de distractions. Aucun de ces plaisirs qui font aujourd'hui le charme des villes pendant le rigoureux hiver canadien. Les sentinelles qui veillaient aux remparts, — car une alerte était toujours possible, — n'apercevaient autour d'elles que le ruban uni du fleuve emprisonné dans son épais manteau de glace et le linceul des neiges pesant sur les toits et courbant dans la forêt les têtes des pins et des érables. Partout régnait un silence impressionnant, interrompu, de loin en loin, par le gémissement des arbres secouant à la bise leurs rameaux dépouillés, par le hurlement de quelque fauve à la lisière du bois, ou bien encore par le cri de reconnaissance poussé par des Indiens, chasseurs de chevreuils ou chasseurs de chevelures, dont ni la « poudrerie » ni la froidure n'interrompait les courses fantastiques.

L'affluence des sauvages fut extraordinaire dans nos postes des lacs, et spécialement à La Présentation, durant ce rude hiver de 1756-1757. Comme ils y arrivaient toujours avec leurs traînes, chargées de venaison, on y vit renaître ces temps heureux où, selon l'expression de Montcalm, « on faisoit au Canada la meilleure chère pour rien (1) ».

Ces allées et venues des Peaux-Rouges rompaient l'ennuyeuse monotonie de l'hivernage. Elles avaient d'autres avantages plus précieux encore aux yeux de François Picquet. Le missionnaire profitait — on s'en souvient — de l'inaction

(1) Montcalm, dans son *Journal*, établit la comparaison des prix du gibier dans les forts et à Montréal. On payait en ville deux livres une perdrix qui coûtait cinq sous dans les forts ; les dindes sept livres et demie, au lieu de vingt sous. Mêmes différences pour les outardes et le chevreuil.

Digitized by Google

que l'inclémence de la température imposait à ses hôtes et de leurs séjours plus ou moins prolongés au fort, pour les instruire dans le christianisme. En outre, comme des rapports, probablement exagérés, laissaient craindre que l'ennemi ne vînt attaquer La Présentation (1), la présence continue de nombreux sauvages devenait une garantie de sécurité.

A vrai dire, l'ennemi n'était guère encouragé à se risquer le long de l'Oswégatchie; et même en eût-il eu l'envie il ne ne se trouvait pas actuellement en mesure de la satisfaire. François Picquet et ses compagnons ne reçurent pas la visite de Will Johnson et de ses fidèles Agniés.

Une menace plus sérieuse, parce qu'à tout prendre de réalisation plus facile, était celle qui visait directement le missionnaire. Vers le début de novembre, celui-ci apprenait que les Anglais avaient mis sa tête à prix. Il n'en fut pas autrement troublé. Il se contenta d'en informer à tout hasard le gouverneur et poursuivit paisiblement la périlleuse reconnaissance qu'il était en train d'opérer le long de la rivière d'Oswégo, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de Corlar(1).

Cette mesure, dont la haine de nos ennemis l'honorait, soulignait la part considérable qui lui revenait dans les glorieux événements de l'été : une telle constatation n'était pas pour lui déplaire.

Il se vengea d'ailleurs de la seule façon digne de lui. « Un officier anglais avait voulu faire enlever le missionnaire et mettre sa tête à prix ; les sauvages parvinrent à prendre cet officier. Ils l'amenèrent en présence de l'abbé Picquet, et dansant autour du prisonnier avec leur casse-têtes, ils demandaient à grands cris la permission de le mettre à mort. Le missionnaire ne répondit qu'en faisant grâce. »

C'est Lalande, le véridique, mais trop discret Lalande, qui rapporte cette anecdote : elle fait doublement honneur à son généreux et vaillant ami.

(1) Montcalm écrit, en effet, dans son *Journal* sous la date du 10 novembre : « Les sauvages, suivant le rapport de l'abbé Picquet, disent que les Anglais ont mis sa tête à prix et qu'ils veulent entreprendre cet hiver sur le fort de La Présentation. »

André Chagny.

Digitized by Google

LA FRAUDE ET L'HYGIÈNE

Suite (1)

* * *

Des associations se sont bien fondées pour assurer aux nouveau-nés le bon lait qui leur est tant indispensable. Des quantités de médecins sont bien partis en guerre pour préserver les nourrissons du mauvais lait, et d'autres choses tout aussi mauvaises pour eux. Mais quels sont les résultats ?

Les médecins en retirent un émolument qui n'est pas toujours à dédaigner parce qu'il est facile. Ils doivent s'inquiéter de tout ce qui concerne la vie du bébé et le visiter une fois par mois, si aucun état anormal ne les oblige pas à faire de plus fréquentes visites. Il m'est arrivé d'accompagner amicalement des médecins de l'enfance qui sur le carnet de visite qu'ils se faisaient présenter par la nourrice, signaient le même jour les trois et même quatre mois antérieurs. Ce qui n'empêchait pas le carnet, que la nourrice portait ensuite à la préfecture, de recevoir le visa sacramental.

D'autrefois ce sont des médailles ou quelques bouts de ces rubans que ceux qui les distribuent aujourd'hui au myriamètre reprochaient aux régimes de jadis de les débiter au kilomètre. Les aunes de toutes les couleurs en sont octroyées à ceux qui paraissent s'occuper du lait en gouttelettes crémeuses que la laitière n'a pas éliminées, et comme c'est aux champs

(1) Voir octobre.

Digitized by Google

qu'il faut revenir, pour la meilleure origine du meilleur lait, c'est la couleur verte des champs qui est la plus répandue.

Quand la chimie n'avait pas fourni les moyens de tout frauder les laitières n'avaient pas besoin de surveillants affublés de grotesques hochets, la conscience leur suffisait.

* * *

La répression non plus n'était pas nécessaire. Maintenant, il la faut, mais il la faudrait un peu plus efficace que ce qu'elle est en réalité.

Dans les grandes villes qui ont la bonne fortune de pouvoir se payer un laboratoire municipal on voit, par accidents, un fonctionnaire se transporter un matin sur la route la plus fréquentée et arrêter aux confins de la ville le premier laitier qui se présente. Un échantillon est prélevé. Naturellement il est mauvais. Le lait est saisi, et à demi penaud, car il sait que ça n'ira pas bien loin, le laitier retourne au logis.

Mais à tous ses collègues qui le suivaient il ne manque pas de dire : « Méfiez-vous, on visite là-bas! » et sans aucune hésitation un virage complet est exécuté. L'avertissement est répété en écho prolongé et ce jour-là le quartier de la ville desservie par la direction visitée est privé de lait, il est pour les bêtes de la ferme.

En voilà pour plusieurs mois, souvent même pour plusieurs années, et les laitiers, tranquilles pour longtemps, parce qu'on a visité hier, transportent sans inquiétude le lait que pendant quelques jours ils mouilleront un peu plus pour se refaire, disent-ils, de la recette qu'ils ont perdue ce jour-là.

La même chose se passe pour les industriels de la ville. De loin en très loin on examine quelques jattes, une fois dans un quartier, une fois dans un autre, on prélève quelques échantillons et dès le lendemain l'industriel rassuré pour longtemps accentue le mouillage, toujours pour se rattraper.

* * *

Quant à l'échantillon saisi, il est, selon l'analyse, bon ou

Digitized by Google

mauvais. Dans ce dernier cas il y a poursuites qui conduisent le plus souvent à une peine dérisoire : 25 ou 30 fr. d'amende sont le taux le plus usuel, et celui qui en est frappé accepte en souriant et surtout en se disant que c'est dix, cent et peut-être mille fois plus que la période de tranquillité lui fera gagner.

On connaît le mot de ce fraudeur qui, condamné à 500 fr. d'amende salua le tribunal en disant à ses amis : Ça m'en a fait gagner cinq mille.

L'amende est toujours indifférente à celui qui la subit, parce qu'elle est toujours bien inférieure à son gain. Elle s'engouffre dans le budget, mais si c'est le plus clair de ses résultats, c'en est aussi le plus simple. C'est une sanction anodine qui est si peu une punition qu'un autre fraudeur disait à son tour: « des amendes comme ça, mais j'en paierai une tous les jours si l'on veut. »

Et cette peine si bienveillante s'applique cependant aux cas les plus graves, car la sophistication d'une substance alimentaire peut aller parfois jusqu'à la tuerie.

Un aliment sophistiqué, ou même vendu simplement avarié, peut devenir un poison. Quelle différence peut-on faire alors entre celui qui assassine du couteau pour dévaliser un porte-monnaie, et celui qui dévalise un porte-monnaie en tuant du poison qu'il donne en échange?

Logiquement, moralement et théoriquement les deux sont analogues, ils méritent le même châtiment.

Illogiquement, socialement et pratiquement le premier est traîné dans tous les geôles, mis hors de la société, pendant que le second continue à être l'électeur qu'on salue bien bas quand on en a besoin.

Étrange conception d'une organisation sociale qui ne sait pas mettre dans l'impossibilité de nuire celui qui vole en exigeant de son volé un argent de bon aloi.

Car, alors même qu'elle ne va pas jusqu'au crime, la fraude, quelle qu'elle soit, est toujours un vol.

* * *

La question du lait m'a entraîné à quelques considérations

Digitized by Google

générales que je n'aurai pas à répéter ailleurs, mais je reviens maintenant à mon sujet primitif pour parler du café au lait qui partage avec le lait les honneurs de commencer la journée alimentaire.

Dans les ménages malheureusement trop nombreux où le père et la mère, débarrassés des enfants qu'on a placés à la campagne quand, par hasard même, on en a, partent ensemble pour se rendre chacun à l'usine, à l'atelier, au bureau ou au magasin, un breuvage, qui n'a de café au lait que le nom, est pris au passage dans l'établissement le plus proche. Si plus tard la dyspepsie avec tout son cortège s'abat au moins sur l'un des deux, aucun ne songe à se dire qu'il eût agi plus sagement en s'arrangeant de manière à ce que la mère fût restée à la maison pour élever les enfants et préparer au père le bon café au lait qui l'eût confortablement nourri pour sa matinée de travail.

Il n'en est pas ainsi quand un peu d'aisance commence à se montrer dans la famille, et c'est surtout sur la table matinale du petit commerçant ou de la petite bourgeoisie, là où la sage interprétation des rôles laisse au père le soin de fournir les moyens, que la mère, la première levée, sert le café au lait.

Elle sait de bonne foi qu'elle a bien rempli son devoir en ajoutant ce qu'elle croit être du bon café à ce qu'elle croit avoir eu du bon lait, et si elle sert en réalité un tout médiocre, ou le plus souvent très inférieur, ce n'est pas sa faute, elle ne peut pas tout analyser.

Or, s'il est impossible, à la ville où se trouvent les familles de cette catégorie, de trouver du bon lait, il n'est pas impossible mais il est extraordinairement difficile de trouver du bon café.

* * *

On achète le café en vert, ou bien en grains torréfiés, ou bien enfin en grillé moulu. Quel est-il sous chacune de ces formes?

Bien peu de familles achètent le café en grains verts pour le brûler elles-mêmes. C'est l'exception et j'ajoute, c'est un

Digitized by Google

tort. Tout au contraire le petit débitant, le marchand au détail et l'industriel du café liquide ne l'achètent qu'ainsi. Mais, ceux-ci sont presque toujours de bonne foi quand ils achètent aux gros entrepositaires, aux commissionnaires, aux représentants de toutes qualités, qui, eux-mêmes, s'adressent aux producteurs. Comme beaucoup d'autres marchandises le café traverse ainsi un certain nombre d'étapes qui ne sont pas toujours pour l'améliorer, c'est tout l'inverse, et l'on peut assurer très fermement que le café ne parvient jamais au petit débitant tel qu'il a été récolté.

* * *

Le point à préciser tout de suite c'est qu'on ne fabrique pas le café vert. Jusqu'à présent ni la chimie ni l'industrie, n'ont fabriqué le moindre grain de café vert. Par là il faut entendre non pas la couleur verte mais le produit « graine » tel que la plante le fabrique, elle, en conséquence de sa floraison. Ce n'est donc pas dans une imitation que la fraude se donnera son libre libre cours ordinaire.

La fraude ici consistera plus particulièrement dans la vente d'une sorte pour une autre, donc, le mélange d'une sorte inférieure à une sorte de première qualité, toutes choses que le plus habile expert ne reconnaîtra pas. Seul le sait celui-là qui a fait le mélange. Le cas est un peu analogue à celui des fourrures dont quelques imitations sont si bien faites que le fourreur le plus connaisseur de tous est le plus sûrement trompé.

Quand le mélange s'accompagne de pois cassés, ou autres substances analogues, il est assez grossier pour que l'acheteur s'en aperçoive facilement, mais quand il demeure le mélange entre diverses sortes l'œil le plus exercé s'y trompera, ce qui fait dire que l'acheteur de café vert doit avoir en son vendeur ... confiance?

Mais c'est toujours du café, et la concurrence entre vendeurs pâtira seule de la fraude, elle en deviendra déloyale, et c'est, en fin de compte, le consommateur qui paiera le bon prix d'un café acheté au rabais.

Digitized by Google

Le Moka, le Java Ménado, le Guadeloupe, le Porto-Rico et quelques autres de la côte Malabar sont de très bons cafés qui vendus seuls ne peuvent l'être qu'à un prix élevé. Mélangés avec le Campinas qui imite le Moka, le Patjae qui imite le Ménado, le Haïti lavé ou le San Salvador qui imitent le Guadeloupe, ils constituent une marchandise qu'on peut offrir à bien meilleur marché, et comme le petit détaillant, l'industriel du liquide, ne voient avant tout que le plus gros bénéfice à faire, ils optent pour le mélange qu'on leur certifie de race pure. Bien plus, quand celui qui leur vend la race pure leur en demande le prix, c'est celui-là qu'ils traitent d'exploiteur, quand ils ne disent pas plus.

* * *

On arrive par différents procédés à rendre le mélange absolument méconnaissable, c'est ce qu'en termes de métier (il y a des termes et des trucs de métier partout) on appelle toilage et on dit, à Paris surtout, faire la toile, on pourrait dire plus simplement, truquer.

Les Allemands, peu soucieux du monde en cinq parties, inondent ce monde de leurs produits sophistiqués. Parmi ceux qui leur sont familiers on trouve les cafés gonflés par une humidité savamment dirigée et teints en vert soit par l'indigo soit par le bleu. A Anvers on en teint en jaune, tout cela suivant les bonnes qualités que l'on veut imiter.

C'est toujours du café, c'est vrai, mais c'est du café passé au bleu ou au jaune. D'un vulgaire Santos on fait alors un magnifique Porto-Rico, et le plus clair c'est que le Santos est payé le prix du Porto-Rico.

L'inondation a pris de telles proportions qu'à Marseille, plus particulièrement, on teint les cafés au vu et au su de tout le monde. Dans d'autres villes la fraude s'exerce aussi, et dans quelques-unes on achète à Moka des fardes vides qui portent l'estampille du lieu de fabrication et que l'on remplit en France avec des cafés qui, eux, ne viennent pas de Moka.

Une autre fois c'est avec de la sciure de bois qu'on garnira le sillon de la graine pour imiter les qualités supérieures

Digitized by Google

qui gardent dans ce sillon des débris de leur pellicule d'enveloppe tégumentaire, et ainsi de suite.

* * *

Mais, objectera-t-on, si on achète le café en douane, on sera bien assuré de son origine? C'est ici que la fraude se complique légèrement et légalement. Oui, si on prend en entrepôt réel, comme à Lyon par exemple. Oh ! non, si on prend en ce que l'État appelle entrepôt fictif, tels le Havre, Bordeaux, Marseille. A ceux de mes lecteurs qui ne seraient pas au courant je vais expliquer par un exemple.

On fait arriver en douane quatre sacs de café pesant chacun 90 kilogs soit ensemble 360 kilogs, des quatre sacs l'un renferme un café de qualité supérieure, les trois autres du café très inférieur. Le négociant destinataire est autorisé dans un entrepôt fictif à manipuler sa marchandise, à la condition de n'en pas sortir.

Alors, tout à son aise il ouvre les quatre sacs, vide les trois quarts du supérieur, comble le vide avec un quart de chacun des trois autres, et répartit entre ces trois derniers les trois quarts enlevés au supérieur. Après l'opération il y a toujours 360 kilos de café en 4 sacs, mais chaque sac contient maintenant trois quarts d'inférieur et un quart de supérieur, ce qui n'est aucun obstacle pour vendre à l'acheteur qui a acheté en douane, 4 sacs de café supérieur, ou du moins, de lui en faire payer le prix.

Tant que la douane couvrira de sa complaisance cette manière qualifiée simplement suite d'entrepôt, tant qu'elle laissera tripoter la marchandise dans ses docks, la fraude, ici la tromperie envers l'acheteur, le vol, pour l'appeler de son propre mot, subsistera. Le jour où l'administration accompagnera ses bulletins de sortie d'un autre bulletin indiquant les remplacements effectués pendant le séjour, ce jour-là la fraude aura vécu. C'est si simple qu'il n'est pas à croire que de longtemps cela devienne administratif.

Digitized by Google

* * *

La forme alimentaire du café, celle qui doit surtout nous préoccuper, est celle du café torréfié, grillé ou brûlé suivant que chacun peut l'appeler.

Sous cette forme le grain vert développe son huile essentielle et cède à l'eau bouillante son arôme si justement recherché, en même temps que ses autres principes qui en font tout à la fois un stimulant nerveux et un véritable antiseptique.

Si, comme je viens de le dire, on n'a pas encore pu fabriquer un seul grain de café en graine verte, par contre on fabrique de nombreuses manières beaucoup de grains de café en grains grillés. Je n'en peux pas donner de meilleures preuves que l'annonce que j'ai relevée le 26 août 1903 à la 4e page d'un grand journal de Lyon et que je copie textuellement :

A CÉDER matériel pour la fabrication du café en grains. Combe, à Voiron ;

Une autre de même genre relevée le 10 juin 1904 :

FABRIQUE de café artificiel en grains torréfiés à vendre. Talon, 192. Villeurbanne ;

et je m'en tiendrais là si je ne pouvais pas citer encore plus fort. Il suffit, paraît-il, de caraméliser de la farine, d'y ajouter de la pulpe de betterave touraillée, ou bien de mélanger de la pulpe de betterave, du sucre candi et du sirop de capillaire, pour obtenir, après des manipulations appropriées, ce qu'on appelle des *succédanés de café.*

A noter que ceci est breveté S. G. D. G., bien entendu, tout comme est breveté le traitement des graisses par le carbonate de calcium et le bicarbonate de sodium pour produire des remplaçants du beurre et de la crême.

Tirons l'échelle.

Mon ami, le chimiste Maumené, auteur de travaux très estimés sur les vins et en particulier sur les vins de Champagne, avait eu à expertiser dans de très nombreuses procès sur les fraudes de toutes natures. Il me montrait un jour des

Digitized by Google

grains de café... en brique pilée qu'il avait conservés de l'un de ces procès. C'était de l'argile mélangée d'ocre rouge moulée et cuite juste ce qu'il fallait pour qu'on puisse la bien écraser.

Quand on se sert du marc de café pour fabriquer des grains de café, tout neufs, on peut faire moins de mal que lorsqu'on mélange des graines de ricin torréfiées, mais on n'en truque pas moins frauduleusement que lorsqu'on enrobe avec de la glycérine, ou des matières grasses, des grains quelconques desséchés ou avariés, car ces matières grasses ne sont pas précisément les meilleures, et l'on fraude encore tout aussi bien que lorsqu'on fabrique des grains de café avec de la chicorée. Pour donner à la chicorée la forme des grains de café une machine a été brevetée en Angleterre. Or, si on peut, sans trop d'inconvénients hygiéniques ajouter de la chicorée au café, il n'en est pas moins vrai que la chicorée n'est pas le café.

* * *

Mais c'est surtout dans la troisième forme du café, la plus employée certainement, que la fraude prend toute son ampleur, et ce n'est pas trop s'aventurer que d'affirmer qu'on peut trouver de tout dans le café grillé et moulu, dans le café en poudre, comme on le dénomme le plus souvent.

Toutes sortes de grains plus ou moins avariés, de la chicorée, de l'orge, des noyaux de dattes, du seigle, du maïs, des pois chiches, etc., etc. Aussi ne saurait-on trop conseiller à chacun d'acheter un moulin et de moudre le café, au moment de le faire infuser. C'est déjà beaucoup de l'acheter en grains grillés?

* * *

Admettons quand même qu'avec du bon lait et du bon café on aura pu préparer du bon café au lait. Quel va être son rôle alimentaire et hygiénique?

A ce sujet les physiologistes, très divisés comme d'ailleurs et tout naturellement dans beaucoup d'autres sujets, ont émis de ces opinions qu'en langage scientifique, ou autre, on appelle

Digitized by Google

divisées et contradictoires. Les uns affirment qu'il faut le louer parce qu'il fait du bien, les autres prétendent qu'il fait du mal et qu'il faut le blâmer. Accueillez-le, crient les uns. Proscrivez-le clament les autres. Hippocrate dit oui, Esculape dit non.

En faut-il, ou n'en faut-il pas?

Un Normand répondrait qu'il n'en faut pas et qu'il en faut, ce qui signifierait tout simplement qu'on peut en user et qu'il ne faut pas en abuser. Ce serait peut-être une solution si, en réponse aux assertions des savants, on ne pouvait pas citer des familles entières qui, depuis leur origine, prennent tous les matins du café au lait et qui ne s'en trouvent pas plus mal.

En partant de ce principe que chacun des composants étant très bon on ne voit pas pourquoi le mélange serait mauvais, on est en droit de se demander qui a raison des partisans ou des adversaires du mélange? La réponse découle de la discussion des principales propriétés du café car l'éloge du lait n'étant plus à faire il est bon de l'en écarter de suite, pour ne plus y retenir que le café.

Un docteur des plus justement célèbres par sa belle science chirurgicale, le professeur Bouisson, avait coutume d'ordonner à ses opérés « une bonne tasse de café ». Le café ne fait de mal qu'à la poche, disait-il, il ne faut pas écouter ceux qui, le déconseillent. Il était de ceux qui ont raison.

C'est un excellent anti-migraine, et s'il devient parfois un anti-sommeil ce n'est pas toujours sa faute. Il n'est pas ce dernier quand il est absorbé après un repas normal de midi. Il est accusé de l'être quand il arrive après un repas copieux du soir, après ces dîners où on l'appelle à la rescousse pour, soi-disant, faire digérer des mets épicés, des vins d'origine et tout ce qui l'a précédé. Et dans ce cas, ce n'est pas lui le coupable.

Il donne au cerveau le coup de fouet qui lui est souvent nécessaire pour mieux penser, dans son action le côté bienfaisant l'emporte de beaucoup sur le côté nuisible.

Digitized by Google

* * *

Pas plus au café qu'à toute autre chose on ne peut pas demander une perfection qui n'est pas de ce monde et qui ne s'y trouve nulle part. Il y a partout du bon et du mauvais, toute feuille a son recto et son verso, toute monnaie sa face et sa pile. L'avers et l'envers sont universels, l'essentiel est de faire sien le côté où la somme du bien est plus grande que la somme du mal. Il faut adopter ce qui a les avantages les plus prépondérants quitte à supporter en contre-poids inévitables les inconvénients les plus atténués.

Par rapport au café au lait l'inconvénient du café est tout entier dans le tannin qu'il renferme et auquel il doit ses propriétés antiseptiques. Au temps antérieur au gélatino-bromure la photographie au collodion utilisait cette propriété tannante pour conserver pendant longtemps les plaques au collodion sec. Après avoir sensibilisé ces plaques on les passait dans un bain de café qui tannait le coton-poudre base du collodion et le rendait imputrescible pendant un temps suffisamment long pour l'emploi ultérieur de la plaque.

Avec le lait le café se comporte exactement de la même manière, il en tanne les éléments susceptibles d'être tannés, il les rend imputrescibles et en conséquence difficilement digérables, il en fait du cuir.

Un savant chimiste a trouvé qu'un homme, en consommant journellement un bol de café au lait, avait à la fin de sa vie fabriqué dans son estomac une paire de bottes. Fort heureusement pour tous ceux qui en font autant, le cuir est évacué à mesure qu'il se fait, et c'est peut-être la seule raison pour laquelle aucune autopsie n'a encore trouvé aucune botte dans aucun estomac : mais, que ne trouveraient pas les chimistes savants?

* * *

De là à dire que le café au lait est indigeste, il n'y a qu'un pas.

Digitized by Google

Les mères de famille prétendent qu'il sert de léger purgatif à leurs enfants, et certaines vont jusqu'à le considérer comme un moyen de combattre une constipation à ses débuts. C'est alors aux propriétés dont je viens de parler qu'est dû ce résultat quand il est constaté chez des estomac de grande sensibilité, cette purgation n'étant en réalité qu'une indigestion. En tous cas, les résultats sont peu importants.

Les jeunes filles l'accusent de certains flux leucorrhéiques dûs bien plutôt à des constitutions faibles ou lymphatiques, et oublient trop facilement qu'on est toujours enclin à accuser quelque chose. Ne serait-ce pas tout bonnement le mimétisme qui serait la seule cause de l'accusation?

C'est alors à chacun d'observer son propre tempérament, de déterminer d'après lui-même dans quelles proportions il peut user du café au lait, et de se rappeler le principe énoncé plus haut, principe qui, du reste, devra revenir à divers propos : user et non abuser.

* * *

Alors qu'à la ferme on se contentait de la soupe au premier repas et que la modeste population des villes se rabattait sur le café et le café au lait, le petit déjeûner au chocolat était l'apanage des gens très aisés, il était le luxe des aristocrates. Tout change et tout va vite.

Pour peu qu'il y ait un peu d'aisance à la ferme, ou mieux encore pour peu que l'habitation soit à la portée de l'un de ces moyens de transport tant multipliés aujourd'hui, tous les produits sont vendus, on perd l'habitude d'en user pour soi-même et la ménagère, la bourse pleine au retour du marché, la vide chez le détaillant du bourg pour rapporter au logis des boîtes de toutes sortes, des flacons de tous aspects, aux étiquettes en belles images de brillantes couleurs, le tout débité avec des primes aussi alléchantes qu'inutiles.

La réclame porte partout les catalogues de ce qu'on trouvera chez le mieux assorti, l'affiche est placardée jusque dans le hameau, et chacune est toute fière de montrer aux autres qu'elle a acheté « ça nouveau ».

Digitized by Google

Or, ce « ça nouveau » c'est précisément ce qui fait que la vie à la campagne est en train de perdre ce caractère qui rendait le paysan l'homme robuste que l'on savait. L'enfant des champs devient maintenant un être malingre et chétif qui n'a plus rien à envier à celui des villes. La tuberculose leur est égale à tous les deux. On pourrait même aller plus loin, et certains petits pays démontrent que c'est encore celui des champs qui en est le plus dûrement éprouvé. On pourrait citer dans le Dauphiné seul plusieurs petites communes très rurales où le pharmacien n'abonde pas à fabriquer du vin de quinquina créosoté.

* * *

Le petit déjeuner du matin est, de tous les repas, le plus affecté par cet état de choses qui semble empirer toujours de plus en plus.

C'est à ce déjeuner que l'industrie alimentaire offre toute une série de poudres, de pâtes, de farines, de tablettes qu'il n'y a qu'à délayer dans un peu de liquide bouillant pour obtenir, disent les boniments, un déjeuner agréable, succulent, délicieux, et surtout tout de suite prêt. Ce dernier point est l'essentiel, il faut maintenant que tout aille vite. Mais comment tout va-t-il?

Parmi toutes ces préparations le chocolat tient la corde: à la ville comme à la campagne tout le monde en use. Il est devenu si bon marché, il est si commode, il est si vite fait! Voilà ce que chacun répète à l'envi et aucun ne se dit: quel est ce chocolat?

S'il faut croire (et on doit bien le croire) ce qu'on en a dit tout récemment dans la Société médicale des Hôpitaux, ce qui en a été répété dans les Annales d'hygiène publique, la Pharmacie française, et ailleurs, les farines de conserve, spécialement les farines de cacao, la farine lactée et *tutti quanti ejusdem farinæ*, conduisent les enfants au scorbut infantile, à la maladie de Barlow, au rachitisme, à l'anémie, et sont tout simplement, pour la première enfance, des déjeûners toxiques.

Digitized by Google

Et cependant le chocolat *lui-même* est une bonne chose.

* * *

Le chocolat a pour base le cacao et ce n'est pas pour rien que les savants ont appelé le cacao, *theobroma*, mot dérivé de deux mots grecs qui, dans leur ensemble, signifient, nourriture des dieux. Dire que le cacao est digne d'être servi au déjeuner des dieux de l'Olympe, c'est tout dire. C'est exprimer en un seul mot toutes ses qualités, c'est un mets digne des dieux.

Mais, pour qu'il reste ce qu'il est, on ne doit le mettre ni en lamelles, ni en sciure, parce qu'il faut alors lui retrancher, lui ajouter, le transformer, le modifier et, finalement lui faire perdre ses meilleures qualités.

Quoi qu'il soit certifié, quand il est besoin de le vendre, que ce qu'on y ajoute n'est pas nuisible à la santé, comme ce qu'on y ajoute lui ressemble comme un chien ressemble à une canne à sucre, chacun estimera, je suppose, qu'il vaut mieux le consommer lui tout seul. Un seul compagnon lui sied parfaitement, et ce compagnon, ce n'est pas le chien c'est le sucre.

C'est le mélange pur et simple du cacao *entier* et du sucre qui est le chocolat officiel.

Hélas ! qui pourra jamais raconter tout ce qu'on peut trouver dans le chocolat, et qui trouvera quelque part du chocolat officiel?

Dans une ville très ancienne de réputation hippocratique existait jadis un brave ouvrier, espagnol d'origine, qui allait à domicile fabriquer du chocolat. Il possédait une chocolatière relativement mignonne qu'il avait montée sur un petit truc roulant et qu'il installait dans les cours des maisons où on l'appelait. On lui fournissait la matière première qu'il ne vendait pas lui-même, le cacao en graines et le sucre pilé. Sous les yeux du client il fabriquait et ne réclamait qu'un salaire établi d'après le temps de travail.

C'est le seul cas où j'ai vu faire du chocolat qu'on ait pu appeler du chocolat, et encore à la condition que le client n'en faisait faire que pour lui seul et qu'il le voulait ainsi. Parfois, en effet, il arrivait que, pour utiliser la journée et en

Digitized by Google

mieux profiter le rendement, un client proposait à quelques amis de faire leur provision en même temps que la sienne. Un petit groupement se formait alors sous la direction et en la confiance du plus intéressé qui s'empressait, une fois sa provision faite, d'ajouter de la fécule pour celle des autres. Entre amis, et pour des arrangements de cette sorte, on n'a pas de scrupules, l'essentiel est d'arriver à faire fabriquer son chocolat par les amis. Ça leur apprend à laisser toute la peine à l'autre.

Et puis, c'est si bien dans les capacités humaines de truquer quelque chose.

* * *

J'ai dit cacao *entier* pour le chocolat officiel. Il faut entendre par cette expression qualificative le cacao en graines, en fèves, comme on les désigne en langage commercial, et n'ayant subi aucun travail préjudiciel. Si les graines ont été véritablement terrées, tout est bien ; si elles sont graines de cacaos non terrés sur lesquelles on a fixé un peu d'argile rougeâtre, ou le plus souvent de l'ocre rouge, tout est moins bien ; si ce sont de ces dernières auxquelles on a tout de même laissé le beurre, tout est passable ; mais si ce sont des graines quelconques auxquelles on a enlevé le beurre, tout est mal ; et si enfin après avoir enlevé le beurre à la graine on l'a remplacé dans le chocolat par le suif de veau, la moelle de bœuf, l'huile de sésame, l'huile d'amandes douces, la cire même, oh ! alors ! rien ne va plus.

C'est cependant le cas le plus fréquent, c'est même la normale, et quand on trouve du cacao dans le chocolat on peut-être bien convaincu qu'il y est sans son propre beurre. Le cas est formel pour les chocolats de qualité très inférieure ou les coques d'enveloppe ont simplement remplacé les graines proprement, dites ne donnant ainsi au produit que l'illusion du cacao.

* * *

L'addition la plus fréquente et la mieux acceptée est celle

Digitized by Google

de la fécule, elle est inoffensive mais la digestion n'en est facile qu'à la condition que le chocolat soit bien cuit. Pour la très grande majorité des consommateurs il faut que le chocolat soit épaissi, plus il est épais mieux ils l'apprécient. C'est pour ceux-là que la fécule est utile, mais c'est aussi une grande erreur, car le véritable chocolat doit être franchement liquide.

La consistance de colle est d'autant plus accentuée que le chocolat est plus enfariné, car on peut très bien ne pas y ajouter de la fécule, pour faire plaisir à l'acheteur, et y mettre tout autre chose qui l'épaissit autant, toujours pour faire plaisir. Le riz, les lentilles, les pois, les haricots, les fèves, le maïs, tous les grains de la création peuvent y entrer ; passe encore quand ils sont sains, mais quand ils sont avariés?

Un médecin très hautement apprécié dans une importante Faculté, mais inconnu du gardien cicérone, visitait un jour les docks de Marseille. Il vit empilés dans un coin une grande quantité de sacs sur lesquels il put lire le nom d'un fabricant de chocolat renommé dans sa localité. Un peu intrigué il demanda ce que c'était. « Oh, lui répondit le guide, ce sont des grains avariés débarqués il y a quelque temps, et qu'on laisse un peu sécher pour les expédier à M... » Merci, répondit le bon docteur, cette fois bien renseigné.

J'ajoute à nouveau: « et encore quand ce ne sont que des grains, même avariés »?

Eh! bien, quand ce ne sont pas des grains, cela peut être des amandes plus ou moins rances, qu'on jette dans la broyeuse telles qu'elles sont. En visitant un jour une chocolaterie je passais vers une broyeuse au moment où l'ouvrière « la garnissait ». — Elle vidait par petites quantités un sac d'amandes dans un van et, par un mouvement des plus gracieux, répandait sous la meule tout le contenu du van. C'étaient des amandes d'âge vénérable qui tintaient dans leurs coques en fruits si bien desséchés que si on avait mis en balance les noyaux et les coques d'enveloppe, ces dernières eussent fait descendre leur plateau avec une rapidité vertigineuse. Noyaux, coques, tout s'engouffrait sous la meule pour apparaître plus loin dans le chocolat.

D'autres fois ce sont des croûtes de pain achetées à des men-

Digitized by Google

diants ou à d'autres, qu'on torréfie, quand on prend cette peine, et qu'on glisse dans la poudre à chocolat.

Il est même un jugement qui a constaté qu'un jour on avait trouvé dans un chocolat — de la brique pilée!

* * *

En vérité, je vous le dis, ami lecteur, méfiez-vous du chocolat, on y trouve de tout, et si vous en voulez du vrai, faites-le faire devant vous.

Mais, par dessus tout, méfiez-vous des déjeuners tout prêts, des déjeuners tout de suite faits, des déjeuners délicieux, succulents, nutritifs à l'excès, vous n'avez peut-être pas besoin d'être trop nourri, et, pour si belle que soit l'étiquette, laissez l'inventeur en déjeuner... tout seul. Contentez-vous alors d'une bonne soupe.

Et cependant le chocolat est une excellente chose. Un médecin de mes bons amis me disait un jour que lorsqu'il partait en excursion botanique il mettait toujours une tablette de chocolat dans ses poches. Quand il était obligé de s'arrêter dans quelqu'un de ces hameaux où l'on ne trouve que des œufs et du fromage il complétait par le chocolat qu'on lui faisait cuire et, disait-il gaîment, « je déjeune très bien ».

J'ai bien connu un grand géologue, sec et maigre, que des jambes sans fin, et sans arrêts, promenaient pendant de grandes journées à travers ces garrigues cévénoles où l'on peut parcourir des lieues entières sans rencontrer autre chose que des troupeaux de moutons, pendant la belle saison. Il remplissait son havresac de petits cubes de pain débités d'avance et de petites pastilles de chocolat. Tout le long du jour à mesure qu'il enfermait un caillou il sortait un cube et une pastille et, lorsque le soir le ramenait à la table familiale, un bon potage lui suffisait. Il se reconnaissait suffisamment nourri.

* * *

Par une de ces bizarreries sociales si contraires au sentiment chrétien de fraternité il arrive dans beaucoup de cas que ceux-là

Digitized by Google

qui dépensent le moins de forces au service de la communauté sont précisément ceux qui peuvent le plus facilement se procurer la nourriture agréable et fortifiante dont les autres auraient tant besoin.

Le chocolat à la crème, c'est-à-dire, le chocolat pur cacao et sucre (comme disent les boniments qui très exactement ne répondent pas à la marchandise) mélangé à ce qu'on a retiré de quintessenciel dans le lait pur,ou bien encore le même chocolat additionné d'une crème faite avec du lait et des œufs, constituerait pour le travailleur un aliment foncièrement réparateur. Fortifiant et bien digérable il serait à l'homme qui peine à l'atelier une excellente compensation, il ferait équilibre.

Malheureusement, c'est tout le contraire. Le riche inoccupé, l'oisif à la maison peut seul se procurer ce qui ne lui devient le plus souvent qu'une surcharge d'alimentation.

Au riche dont la bourse est bien garnie, les aliments bons parce qu'ils sont chers, ou chers parce qu'ils sont bons, comme on voudra ; au prolétaire dont le travail garnit mal, la bourse, les aliments inférieurs, les aliments frelatés, parce qu'il n'a pas de quoi payer le prix des autres.

On dit en effet qu'on peut trouver du très bon chocolat, mais à la condition d'y mettre le prix, et il est alors affirmé qu'en le payant 25 francs le kilog on peut trouver du chocolat véritable.

Concédons-le très bon, mais n'admettons-le véritable que sous les réserves les plus expresses, car il ne faut pas oublier que ce véritable ne doit être fait qu'avec du sucre et du cacao supérieur laissé tel qu'il sort de la terre où, pour le faire fermenter utilement avant de l'exposer au soleil qui le séchera, on lui a fait passer quelques jours en l'extrayant du fruit pulpeux.

La Colombie, Trinidad, la Martinique, le Guatémala, la Guyane en fournissent d'excellent, ceux du Brésil, de Saint-Domingue, de la Jamaïque sont plus inférieurs aussi les premiers sont-ils les plus chers. Ils sont la cause, disent les fabricants, de la cherté relative du chocolat et c'est pourquoi dans les modestes ménages on ne peut pas se procurer du

Digitized by Google

vrai Caraque simplement mélangé à du sucre, on se contente du Maragnan, et on doit s'estimer des plus heureux si on peut savourer du chocolat où le fabricant a mis du bon Maragnan?

* * *

Beaucoup de préparations se prêtent assez facilement à ce que le prix seul profite de la réputation des matériaux employés. Le chocolat fabriqué est certainement de celles-là. La meule broye tout ce qu'on lui fait broyer. Elle travaille à chaud pour tout terminer et, dans le mélange refroidi, il est bien difficile à l'œil le plus exercé de reconnaître quelque chose. Si le résultat ne paraît pas devoir être assez « nature », la glycérine est là pour tout arranger. Si la consistance doit laisser à désirer l'ichthyocolle la mettra en bon état, et ainsi de suite.

Si le chocolat ne jouit pas de toute la faveur qu'il mérite cela tient à des appréciations qui partent d'une base complètement erronée.

En se bornant à dire qu'il est trop cher, qu'on ne peut pas se payer du chocolat à déjeuner, on raisonne juste, il faut le reconnaître. Mais, si on évite le prix élevé et qu'on se dise que pour une petite somme on peut tout de même se payer un peu de chocolat, on a tort. C'est là que le bon marché est encore beaucoup trop cher, parce que pour ce bon marché il est impossible d'avoir du chocolat. On n'est servi que d'une mauvaise drogue qui fait incriminer tout le produit en général.

Le chocolat constipe, disent les uns, il est lourd à l'estomac, disent les autres ; ceux-ci ne peuvent pas le supporter, ceux-là en sont fatigués, etc., etc. C'est alors un concert unanime pour accuser le chocolat de tous les méfaits digestifs.

* * *

Non, ce n'est pas le chocolat qui est indigeste, ce n'est pas le chocolat qu'on ne peut pas tolérer, c'est tout ce qu'on y ajoute. Ce sont toutes les saletés, on peut bien écrire le mot sans crainte, qu'on y incorpore, c'est tout ce qu'on donne à

Digitized by Google

broyer à la broyeuse qui rend intolérable à l'estomac ce qu'on étiquette *chocolat* en lettres de toutes les couleurs. Ce n'est pas le chocolat.

Qu'on laisse au vendeur tous ces produits si bien empaquetés et si joliment enguirlandés, cette marchandise à l'enseigne menteuse, ces tablettes à bon marché, ces pastilles contre lesquelles l'estomac se révolte parce que lui, du moins, n'est pas la bêtise intellectuelle. Il est l'organe qui discerne mieux que l'esprit, et si l'esprit est sottement dupe, lui ne l'est pas. Il se révolte parce qu'il apprécie avec son discernement organique ce que ne sait pas discerner avec son éducation l'individu qui le possède.

Que les pouvoirs publics, qui s'inquiètent de faire étiqueter vin et huile d'olive le produit de la vigne et de l'olivier, s'inquiètent aussi de faire dénommer chocolat le mélange de cacao entier et de sucre ,et de faire imprimer « faux chocolat » sur les enveloppes de toutes les autres mixtures. Qu'ils ne laissent pas garantir par la typographie ce qui n'est pas vrai dans la boîte. Quand on est la justice égalitaire on ne tolère pas de pareilles pratiques, on les poursuit.

Le jour où on s'y décidera, tous ceux qui en auront les moyens pourront déjeuner confortablement, et surtout très utilement pour leur santé, d'un excellent chocolat au lait.

Leur estomac leur en aura une reconnaissance qui durera aussi longtemps qu'eux-mêmes.

(*A suivre*) DÉODAT.

Digitized by Google

SAINT GUILHEM DU DÉSERT

OU

GUILLAUME D'ORANGE

Histoire et Légende [1]

Descendant des ducs d'Aquitaine, fils de Théodoric ou Thierry et d'Aldana — proches parents du roi Pépin —, disciple d'Alcuin à l'école du palais, où il se lie d'amitié avec le futur saint Benoît d'Aniane, honoré de l'estime de Charle-

(1) Outre la *Vita Sancti Wilhelmi* (*Acta sanctorum*, Maii), et l'ouvrage classique de Léon Gauthier, voir :

J. Bédier. *Les Légendes Epiques*. I. Le Cycle de Guillaume d'Orange. Paris, Honoré Champion, 1908.

Calmette. *La famille de saint Guilhem*, dans les *Annales du Midi*, 1906.

P. Alauz, abbé Cassan, etc... *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone*. Montpellier, Martel, 1898 et 1900, 2 vol. in-4°.

W. Packert. *Aniane und Gellone*. Leipzig, Hinrochs, 1899, in-8°.

A. Becker. *Die altfranzosische Wilhelmsage und ihre Beziehung zu Wilhelm dem Heiligen*. Halle, 1896.

La Chançun de Willame. Voir les articles de M. R. Weeks, intitulés The newly discovered Chançun de Willame, dans la Revue *Modern Philology*, 1904-1906.

L. Clarus. *Herzog Wilhelm von Aquitanien, ein Grosser der Welt, ein Heiliger der Kirke, und ein Held der Sage und Dichtung*. Munster, 1865, in-8°.

W. J. A. Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*. La Haye, 1854, 2 vol.

Digitized by Google

magne qu'il séduit par sa précoce sagesse et sa loyauté chevaleresque, Guilhem aborde la vie publique en des circonstances où les efforts d'un moins habile se fussent heurtés à l'insuccès. A l'heure, en effet, où la confiance de l'empereur lui assigne le gouvernement de l'Aquitaine, cette province est en fermentation : le comte Chorson trahit ; les populations inclinent vers Adalaric et les Sarrasins qui sont aux frontières ; la guerre est imminente. Par une sage administration et une générosité qui ouvre son palais à toutes les infortunes, Guilhem s'attire vite les sympathies de ces races « légières et mouvables » du Midi, les fixe dans la fidélité à Charlemagne ; ensuite se tournant contre les Sarrasins, nouveau Charles Martel, il brise leur élan à Villedaigne, les poursuit jusqu'à Barcelone dont il s'empare, et revient en sa chère province que ravage un nouveau fléau : la famine. Mais il a beau prendre un cœur de père, multiplier avec une ingénieuse charité le pain pour les affamés : malgré ses largesses, un grand nombre succombe. Il ne peut que pleurer et prier. Aussi, dès ce jour, ses regards et ses pensées montèrent plus souvent vers le ciel. La vie humaine, dit-il, « lui apparut comme un vaste champ d'ennui, parsemé de quelques rares plaisirs ». La vocation monastique s'éveilla dans son âme et lui inspira la fondation de l'abbaye de Gellone. Lorsqu'il eut confirmé de son serment la charte de partage des Etats Impériaux, dressée par Charlemagne à la diète de Thionville, et payé une fois de plus sa dette de dévouement à la patrie, saisi au milieu des fêtes et des gloires de la cour de la nostalgie de la solitude,attiré par les charmes de la cellule monastique, que son maître Alcuin venait de chanter en des vers restés célèbres, il s'approcha de Charlemagne, lui découvrit les désirs de son âme, et, en bon serviteur, lui demanda la permission de les réaliser. A cette révélation, le vieil Empereur s'émut. Un instant, il regarda Guilhem avec des yeux voilés de tristesse ; ses lèvres murmurèrent des reproches tendres comme des regrets ; puis, emporté par son cœur, il ouvrit ses bras, et longuement pleura sur son ami. Noble amitié, et en même temps, symbole éloquent des rapports qui unissaient jadis, en notre France, les hommes d'Etat et les hommes d'Eglise !

Digitized by Google

Saint François d'Assise disait de ses moines : « Ce sont là mes Paladins de la Table Ronde ». Il avait raison. Le moine est un soldat. Lorsque, en l'an de grâce 806, le duc d'Aquitaine Guilhem, revêtu d'un cilice et tenant dans ses mains le bois auguste de la sainte croix, entrait pieds nus au monastère de Gellone, il restait homme de guerre : son épée, c'était le crucifix ; son armure, la prière et les austérités qui fortifient la vertu ; sa cause, le règne de Dieu dans son âme, et les luttes pacifiques de la charité au profit de ses frères et du peuple. Avec son caractère belliqueux, Guilhem se distingua parmi ceux qui, suivant le mot de saint Benoît, « militaient sous la bannière du Seigneur Jésus-Christ ». Oubliant sa naissance, sa fortune, ses titres de gloire, il se fit humble autant qu'il avait été grand. On le vit, lui, le héros de Villedaigne et de Barcelone, enfourcher un maigre petit âne, et un gobelet en bandoulière, une outre de vin devant lui, aller porter à boire aux moissonneurs, ou bien éplucher des légumes et préparer la pitance des moines. Et quand, après six ans de cette vie effacée, le moine Guilhem, vieux avant l'âge, vit peu à peu descendre « les grandes ombres qui allaient l'envelopper », il se recueillit devant sa mort qu'il avait prédite, envoya à son empereur un suprême adieu, et dans la tranquillité de sa cellule, les yeux sur la Croix, se laissa mourir. Dieu ne tardait pas à le glorifier par le miracle, et l'Eglise par les apothéoses qu'elle réserve à ses saints.

Tel est Saint Guilhem dans l'histoire.

Cinquante ans après sa mort, les troubadours, inspirés par une vie si féconde, s'en allaient de castel en castel, chantant les exploits de Saint Guilhem, qu'ils appelèrent Guillaume d'Orange, Guillaume au Court Nez. A travers les inventions fantaisistes, parfois grossières, dont ils agrémentèrent son histoire, nous dégageons les traits caractéristiques de sa belle physionomie : sa venue et son séjour au palais de Charlemagne, son courage intrépide, et le champ de bataille — le Midi de la France — où il le déploya, ses ennemis les Sarrasins, le siège de plusieurs cités païennes, ses relations d'ami avec l'Empereur, la protection dont il entoura le jeune roi d'Aquitaine Louis, son ambition de remplir pour une part le rôle de ce roi

Digitized by Google

défaillant qui est « essaucier sainte crestienté », enfin la double phase de son existence : sa vie dans le monde et sa vie dans le cloître. Mais pourquoi les troubadours s'obstinent-ils à nous peindre un jeune homme indiscipliné, un soldat souvent brutal, dont les amours n'ont rien de glorieux, et qui, avec ses grands coups d'épée, se perd dans la foule des batailleurs de son temps? Pourquoi préfèrent-ils substituer à la prise de Barcelone, des exploits invraisemblables, sinon grotesques? Pourquoi, surtout, cette profanation des dernières années du saint, cette odieuse caricature de sa vie de moine? Ils nous exhibent un Guillaume sous le froc, ivrogne, vorace, etc... Est-ce à dire que ces vingt-quatre chansons, qui appartiennent au cycle de Guillaume d'Orange, soient sans intérêt? Non certes ! Elles fourmillent, c'est indéniable, de trivialités et de soporifiques longueurs ; l'art en est absent ; la composition presque nulle ; le goût, cette délicatesse des esprits cultivés, y fait absolument défaut. Mais on aime cette énergie sauvage qui en est l'inspiration ; on assiste à un reverdissement de la faculté poétique, et l'on voit couler la sève à travers l'enveloppe rugueuse d'une langue informe. D'abord échos (1) des traditions relatives aux luttes des chrétiens contre les Sarrasins, qui étaient nées à Gellone, ces chansons se fondent avec les légendes arlésiennes qui célébraient un héros nommé Vivien, qu'on rattache au cycle précédent en faisant de lui un neveu de Guillaume et se complètent vers la fin du XII^e siècle par les Enfances Guillaume, Aimeri de Narbonne, Garin de Monglane, etc. ; elles nous offrent malgré leurs transpositions et leurs anachronismes inconscients, un

(1) Ici deux questions se posent : la biographie poétique de notre héros est-elle faite de traits empruntés à la vie de divers personnages historiques du nom de Guillaume? (Cf. Bédier, 93 seq). C'est possible, mais ce n'est pas prouvé. N'y a-t-il pas compénétration mutuelle de l'histoire et de la légende, en ce sens que la *Vita Sancti Wilhelmi* d'Ardon s'inspirerait des données cycliques, et que les chansons à leur tour refléteraient certains détails historiques, que les moines d'Aniane et de Gellone auraient révélés aux jongleurs de geste. Cette dernière hypothèse est d'autant plus vraisemblable, que Gellone où repose le corps de saint Guilhem, est sur la « Via Tolosana », que battaient au XI^e et au XII^e siècle pèlerins et trouvères en route pour Saint-Jacques de Compostelle (Cf. Bédier, 402 et seq).

Digitized by Google

tableau assez fidèle de la société féodale à l'aurore du moyen âge. Relisons quelques passages. Je regrette que ma traduction ne garde pas la saveur âcre du texte original.

Charlemagne attend à Aix Aimeri de Narbonne devenu, de par la fantaisie des trouvères, père de Guillaume. Les Sarrasins barrent le chemin. La bataille s'engage sur « la Montagne de Montpellier » ; les Narbonnais fléchissent, et d'une voix dolente, Aimeri s'écrie : « Mes enfants, que vont-ils devenir ? »

..... L'épouvante a glissé sur le cœur
De Guillaume : il se heurte au Sarrasin vainqueur,
S'ouvre un chemin sanglant vers Aimeri son père,
Le dégage, et se jette à la fauve crinière
D'un cheval sans pareil dont le nom est Baucent.
Il a selle d'ivoire et son frein seul vaut cent
Besants d'or. Recouvert d'une housse vermeille
De soie et de velours dont l'éclat émerveille,
Il vivait au palais d'Orange où quelquefois
Par des rênes d'argent le menaient quatre rois.
« Ce sera mon cheval », dit Guillaume. Rapide
Comme l'éclair, il saute, et cavalier splendide
De vaillance, il enfonce au ventre du coursier
Qui se débat en vain, ses éperons d'acier.
La noble bête, alors docile à se soumettre
Fait trois bonds de vingt pieds : elle a trouvé son maître.

C'est bien. Le jour est beau, le soleil est brillant ;
La lutte recommence ardente. L'assaillant
Echange de bons coups avec les preux de France.
Montjoie ! Ils n'ont plus peur ! Qu'on chante à l'espérance !
Tous en pleine mêlée et pas un ne s'enfuit.
Sur les heaumes de fer, leur épée avec bruit
Tombe et retombe et fend en deux plus d'une tête.
L'herbe verte a du sang et Guillaume est en fête...

A Charlemagne succède Louis le Débonnaire, et pendant le nouveau règne, Guillaume armé de Joyeuse, dont les reliques frémissent sous le cristal dans le pommeau d'or vieilli, mène

Digitized by Google

de plus belle sa rude vie batailleuse. Pour l'honneur de Louis, il provoque un émir en duel, sous les murs de Rome

..... et de cette rencontre
Emporte la blessure affreuse qu'on se montre,
Et qui lui vaut le nom de Guillaume au Court Nez ;

il plante sa lance au cœur de Gui d'Outre-Rhin qui convoitait la France et la Bourgogne ; il guerroye contre les Sarrasins, et cependant, Louis dédaigne de reconnaître ces services ! Quelle profonde vérité historique dans cette fiction, où nous voyons le Seigneur féodal se dresser devant le Roi jadis son égal, aujourd'hui son suzerain, et lui parler avec une indépendance crâne !

Ne te souvient-il pas qu'en accents indignés
Retentissant dans l'air comme un vent de tempête,
La colère de Charle éclata sur sa tête,
Lorsque le grand vieillard vit pâlir de terreur
Toi, son Fils, qu'il voulait couronner Empereur,
Et qu'alors où les uns, honteux de ton front blême
T'envoyaient au moustier prendre pour diadème
La tonsure des clercs ; où, d'autres, comme Hernault
Couraient à ta couronne et l'enlevaient d'assaut,
Pris de respect, d'amour, de pitié pour ton âge,
Je me précipitai dans un élan de rage,
Renversai sur la dalle Hernault, et sous les yeux
Des Evêques, du Pape, et des Pairs factieux
Je saisis la couronne et la mis sur ta tête?
Pourquoi, sire Louis, oublier cette fête?

LE ROI

Soixante de tes pairs n'ont rien reçu de moi.

GUILLAUME

Soixante? Comme pair, je ne connais que toi.

LE ROI

Du défunt comte Aubry je te donne la terre.

Digitized by Google

GUILLAUME

Je refuse. Le fils a droit aux biens du père.

LE ROI

Veux-tu le quart de France ?

GUILLAUME

Il me suffit d'avoir
Le royaume d'Espagne et Nîme en mon pouvoir.
J'y serai ton vassal.

LE ROI

Mais Mahomet y régne !

GUILLAUME

Son croissant cédera la place à mon enseigne.

LE ROI

Va donc et que le ciel seconde ta valeur...

Guillaume a la parole du Roi. Monté sur une table, il appelle la jeunesse aux armes. « Nous vous suivrons », crient trente mille voix. En avant! Les croisés emportent dans leurs bagages des missels, des bréviaires, des vases sacrés pour restaurer le culte du vrai Dieu dans les terres qu'ils vont soumettre, et aussi, pour s'y établir, des ustensiles de ménage. Ils s'acheminent vers Nîmes et s'en emparent. Comment? Oh ! grâce à un stratagème qui n'a rien de bien neuf, mais dont l'exécution trahit le caractère jovial et les procédés un peu frustes de nos chevaliers. Ils se glissent dans les foudres ; les foudres, hissés sur des chars, sont traînés par les bœufs. Guillaume se déguise en marchand : gonnelle de gros drap, chausses bleues, chapeau de « bonet », souliers en cuir, ceinture d'où pend un couteau rengainé. Il monte une vieille jument et la pique d'éperons « vieux de plus de trente ans ».

Les voilà sous les murs de Nîmes. — Eh ! marchands, que vendez-vous? leur crient les Sarrasins. — Du syglaton, du drap pourpre, du drap brun, des hauberts et des heaumes,

Digitized by Google

des épées, des écus... — Entrez, entrez. — Et les chrétiens entrent à Nîmes comme jadis, les Grecs à Troie. Puis, soudain, aux cris de Montjoie ! ils sortent de leurs foudres, surprennent les païens et les massacrent. Le roi Otrant, qui ne veut pas se convertir au vrai Dieu est jeté du haut d'une maison.

Peu de temps après, Guillaume apprend que dans Orange vit la princesse païenne Orable. La ville est imprenable et la princesse belle. Guillaume veut la ville et la princesse.

Déguisé en païen, il pénètre avec deux compagnons dans Orange et peut admirer Orable :

600 : Elle est plus blanche que la noif qui resplent
Et plus vermeille que la rose flerant....
« Dieus ! dist Guillelmes, Paradis est ceanz !.... »

Reconnus et jetés en prison, puis délivrés par Orable, les trois chrétiens se défendent jusqu'à ce que les Français de Nîmes les secourent et fassent grand carnage des Sarrasins. Orable reçoit en baptême le nom de Guibourc et Guillaume l'épouse. Désormais Orange est le centre de la résistance à la gent païenne.

La prise de Nîmes et d'Orange est-elle un lointain souvenir de celle de Barcelone? C'est possible, comme la grande bataille des Aliscans nous rappelle la victoire du comte de Toulouse à Villedaigne, sur les bords de l'Orbieu. S'emparant de ce dernier fait, la poésie en a conservé le fond, mais en a changé la date et le lieu. Les Aleschans ou Aliscamps sont en effet le Campo Santo de la France méridionale. Aujourd'hui encore, le voyageur qui s'arrête à Arles, après avoir visité les Arènes, le Théâtre romain et l'église Saint-Trophime, va faire son pèlerinage aux Aliscamps ou Champs-Elysées, si nous prenons le mot dans son acception primitive, qui signifie la demeure des ombres et des morts. Les imaginations naïves du moyen âge croyaient voir errer sur ces tombes, à certaines heures de la nuit, les spectres des preux. Plus d'un combat avait été livré sous les murs d'Arles. Les pierres qu'on voyait encore rouges de sang tout à l'entour, attestaient le souvenir d'un effroyable carnage. Dans « Arles la charmante ville —

Digitized by Google

comme la nommaient les Grecs, car ils l'appelaient Théline, — les Sarrasins massacrèrent, tuèrent, pillèrent, incendièrent, et s'y établirent de façon à y demeurer longtemps ». Aussi de ces rencontres multiples sur plusieurs points de la Provence, à Mal-Pas en Avignon, à Orange, à Carpentras, à Cavaillon, dans la plaine d'Aubignan, se forma l'idée d'une grande bataille dont Guillaume et son neveu Vivien sont restés les héros. La lutte est engagée sur plusieurs lieues d'étendue ; des masses d'hommes se heurtent ; c'est un pêle-mêle de hauberts et de lances brisées, de corps sanglants. Vivien a reçu quatorze blessures ; de la moindre « un Allemand serait mort ». Il se traîne vers une fontaine qu'ombrage un bel arbre touffu. Tout en assénant à droite et à gauche de terribles coups, Guillaume inquiet cherche son neveu, et au moment où la victoire lui échappe, essaie de briser le cercle de fer pour fuir vers sa ville d'Orange. Impossible d'avancer. Il revient en arrière, et à l'ombre d'un arbre, retrouve l'enfant Vivien.

Il gît sans mouvement. Ses deux mains sont croisées
Sur sa poitrine ouverte, et le sang, à longs flots
Ruisselant de son corps, teint ses armes brisées.
Las ! Guillaume ne peut contenir ses sanglots.
« Tu n'as point reculé devant la gent païenne
« Et jamais au combat ne connus de pareil,
« Enfant, bon chevalier de la race chrétienne,
« Qui pour le Seigneur Dieu versas ton sang vermeil ».

Le cher blessé se réveille de sa léthargie. Comme il va bientôt mourir, en l'absence d'un prêtre, c'est à Guillaume, son proche parent, de le confesser, de le communier.

— Voudrais-tu de ce pain que consacre le prêtre?
— Onques n'en ai goûté, mais le désire fort ;
Donnez vite ; je sens mes forces disparaître.
Donnez ; il me sera de puissant réconfort.
— Enfant, révèle-moi les secrets de ton âme...

Et Vivien, qui jura, le jour où il fut armé chevalier, de ne point reculer devant les infidèles d'une longueur de lance,

Digitized by Google

Vivien est dans l'angoisse ; il craint d'avoir « faussé son vœu ».
Guillaume le rassure.

— Ton âme, beau neveu, comme la neige est blanche,
Au festin de ton Dieu, je puis te convier ;
Voici le pain divin qu'un saint prêtre un dimanche
Après l'avoir béni, daigna me confier.

Entre ses doigts sanglants, Guillaume tient l'hostie
Et la fait rayonner aux yeux du moribond,
Qui la contemple, bat sa coulpe et balbutie
Des paroles d'amour dans son bonheur profond.
Vivien communie et meurt.

— Neveu ! pleure le comte. Il est mort ! Sa jeune âme
Par un ange est portée au ciel, en saintes fleurs ;
Guillaume près de lui se lamente et se pâme.
Dieu ! Comme aux Aliscamps il eut grandes douleurs !

Pendant cette scène émouvante, la bataille a continué; tous les soldats de Guillaume sont morts. Victoire aux Sarrasins ! Revenu de sa pâmoison, notre héros gagne Orange, à travers les ennemis qui maintenant menacent d'emporter la ville. Dans son désespoir, il court à Louis le Débonnaire, en obtient une armée de secours, et en toute hâte, revient prendre sa revanche de la désastreuse journée des Aliscamps. Et ainsi se clôt la première phase de sa vie légendaire.

Sentant déjà les atteintes de la vieillesse, le fils d'Aimeri jette un regard en arrière. Que de peines il a éprouvées ! se dit-il. Que de sang il a versé ! Que de fautes il a commises ! La tristesse et le repentir le tournent vers le monastère de Gellone. Le voilà moine, mais moine selon l'idée des barons féodaux qui ne comprenaient rien aux vertus monastiques. Pour eux, il demeure l'infatigable guerroyeur d'autrefois. Sous les plis de sa robe se cache sa cuirasse. Son sang a toujours les mêmes bouillonnements, la même fougue. Si les Sarrasins reparaissent, ce moine étrange violera sans nul scrupule sa clôture, et malgré les prescriptions de sa règle, s'élancera à la poursuite de ses vieux ennemis. Toutefois, en tra-

Digitized by Google

vestissant, pour exciter le gros rire de leurs auditeurs laïques, la légende monacale de saint Guillaume, les troubadours n'ont pu s'empêcher de rendre hommage aux deux principaux services rendus par les moines : leur résistance à la force brutale, et leur dévouement aux populations avoisinantes. Oyez plutôt :

Au temps où Gellone n'était qu'un désert couvert de buis, de sapins et de chênes, un païen — il avait quatorze pieds de haut — était venu s'y installer, et de là terrorisait les alentours. En une nuit, les cheveux blanchissaient à qui l'avait vu de près. Le moine-chevalier le provoque en duel. — Je t'attends dans mon castel, répond le félon. Je ne ferai pas un pas vers toi. — Guillaume flaire un piège. Ne pouvant employer la force, il recourt à la ruse.

Un jour qu'il rôdait aux abords du repaire, il rencontra un varlet qui, un vase sous le bras, allait puiser de l'eau dans la rivière.

— A qui appartenez-vous?

— Beau sire chevalier, je suis au service de monseigneur le Géant.

Une idée traverse l'esprit de Guillaume. « Maudit soit le géant! la soif le perdra ». Et s'adressant au varlet : — Changez d'habit avec moi. Je vous ferai largesse.

— Mais, beau sire, mon maître me tuera.

— Il sera mort avant de pouvoir y songer.

Il lui passe les pièces de son armure ; le varlet lui prête ses vêtements. Il s'en affuble, et à la tombée de la nuit, prenant le vase sous le bras, se glisse dans le château. Mais une pie le reconnaît : « Gare Guillaume ! Gare Guillaume ! » piaille-t-elle. A ses cris, le géant court à la fenêtre. Guillaume arrive doucement à lui, le soulève par les pieds, et le précipite sur les rochers, où il se brise. La pie s'est tue. Les ailes tremblantes, elle roule des yeux effarés, demande grâce. Inexorable, Guillaume prononce sur elle un anathème qu'il étend à toutes les pies de la contrée. Depuis lors, elles n'y vivent jamais plus de trois jours.

Après le géant, le démon. Le moine, qui aime à rire, lui joue un tour de sa façon.

Digitized by Google

Comme Guillaume allait souvent rendre visite
A son ami Benoît, et que l'Hérault, parfois
Débordant de son lit, l'en empêchait : « Je dois
En ce lieu, se dit-il, faire un pont au plus vite ».

A l'œuvre ! Et dans son cœur le vaillant cénobite
Se flatte de passer le pont avant un mois.
Il entasse si bien les pierres et le bois
Qu'enfin tout est fini. — Mais le diable qu'irrite

L'amitié des deux saints, renverse tout la nuit.
Guillaume recommence, et son pont est détruit !
Fatigué de la lutte, il entre en conférence,

Et concède à Satan, s'il respecte le pont,
Le premier passager. — Soit. — Lors, le saint gascon :
— Attrape ! — Et sur le pont, ce n'est qu'un chat qu'il lance.

Si vous voulez un récit analogue spirituellement dramatisé, relisez le Pont du Diable d'Alexandre Dumas.

Inutile de rappeler des épisodes qui ne sont qu'une parodie de la vie monacale de saint Guilhem. On accorde, c'est convenu, de grandes licences aux poètes. Si leur sujet est stérile, à eux de le féconder ; s'il est terne, de l'embellir. Mais amoindrir un noble caractère, voiler l'auréole de sainteté d'un moine, jeter le ridicule sur sa vertu : ce droit, qui serait celui d'outrager la vérité, ils ne l'auront jamais. Nos troubadours sont ici des pamphlétaires.

Abbé M. FAVIER.

Digitized by Google

UN FÉMINISTE CHRÉTIEN

Le livre que vient de publier M. A.-D. Sertillanges sous ce titre : *Féminisme et christianisme* (1) ne contentera, je pense, ni les féministes ni les autres. L'auteur s'efforce en effet de se tenir à mi-côte, avec une tendance pourtant à incliner vers les bas-fonds, c'est-à-dire à faire au féminisme aventureux toutes sortes de concessions. Ainsi il accepte le droit de suffrage politique, il calque les programmes d'éducation féminine sur les programmes des lycées de garçons, il va jusqu'à réclamer la coéducation des sexes..... *mais* il repousse le divorce, naturellement. Eh bien, je lui prédis qu'il sera beaucoup plus honni par les féministes pour ce qu'il leur refuse que béni pour ce qu'il leur accorde. Il faut bien se rendre compte en effet que le féminisme, c'est avant tout *la guerre au mariage* et subsidiairement l'organisation systématique de l'*égoïsme féminin*.

Tant de « libéralisme » en pareille matière ne me dit rien qui vaille. Le vrai nom de ce « libéralisme » est *contradiction* ou *inconséquence*. Exemple : M. Sertillanges demande qu'on enseigne à la femme tout ce qu'on enseigne à l'homme, et cela pour qu'elle puisse plus tard suivre ses garçons au moins jusqu'au baccalauréat. « Armons-la de principes sûrs, dont une philosophie en raccourci est seule maîtresse ». (p. 299) Tournez quelques pages, vous le verrez demander qu'on lui apprenne aussi la science ménagère : cuisine, couture, coupe, etc., etc. Il ne s'aperçoit pas que *ceci tuera cela*, c'est-à-dire

(1) Chez l'éditeur Gabalda.

Digitized by Google

que la conséquence immédiate de toute cette « culture » scientifique sera de faire prendre à la femme en pitié et en dégoût les occupations du ménage. Il faut un cerveau bien solide pour résister à la tentation de *hiérarchiser* les travaux ; les têtes faibles s'empressent d'établir une prééminence entre les sciences sociales, classant au-dessus celles qui flattent le plus leur vanité et dédaignant les autres.

Ce « libéralisme » est encore synonyme d'*indécision*. Voici, en effet, un réformateur qui comprend parfaitement que la morale est le principe de toute saine sociologie et que tant valent les mœurs, tant valent les lois. « Moralisez, et vous aurez vaincu », dit-il fort bien (p. 65). Et ailleurs : « Ce ne sont pas tant les codes, ce ne sont pas tant les institutions, ce sont les personnes qui importent ; car les personnes changées changeront tôt ou tard les institutions et en attendant les utiliseront ; les institutions changées seules ne changeraient rien ». (p. 311) Bon, mais alors pourquoi tant s'évertuer à changer les institutions et pourquoi se liguer avec ceux qui rêvent une refonte de l'état social? A quoi bon s'acharner (ce n'est plus ici M. Sertillanges que je vise) contre cet anodin Code civil sous prétexte qu'il contient à l'article *mariage* le mot d' « obéissance au mari », puisque ce n'est plus là qu'une vaine « clause de style » et que l'évolution des mœurs a corrigé tout cela?

Remettons en cause M. Sertillanges. Il est donc indécis. Entre le *statu quo* et la *revendication*, il ne dit habituellement ni oui ni non. Il ménage la chèvre et le chou. Après avoir établi avec force le droit et la capacité des femmes à l'égard de tel ou tel privilège, il se dérobe généralement par la tangente quand il s'agit de conclure. Ce sont alors des : Je ne dis pas cela..... mais enfin.....

Exemples : M. Sertillanges est d'avis d'octroyer aux femmes le vote politique et même l'éligibilité, pour cette belle raison que « bien des femmes gouverneraient aujourd'hui la France mieux que la plupart de nos législateurs. » (p. 162.) Il n'a pas plus tôt lâché cette déclaration qu'il rebrousse chemin à la vue de tous les inconvénients de l'intrusion des femmes dans la politique : « Celles qui y viendraient (dans les réunions politiques) actuellement seraient probablement les

Digitized by Google

moins sages, les plus intrigantes, les moins attachées aux devoirs traditionnels, qui se trouvent être en même temps les premiers devoirs. Quelques célibataires tapageurs brigueraient les mandats ; les vrais femmes s'en écarteraient, et peut-être le résultat ne serait-il pas celui que nous cherchons : ce serait un peu plus de désordre, de désarroi moral, de bruit... Le milieu électoral actuel est presque un mauvais lieu : la moralité de l'homme s'y émousse ; celle de la femme y peut périr, et elle est trop précieuse pour qu'on l'expose ainsi de gaîté de cœur. Le pouvoir n'est pas une école de vertu, l'histoire nous le montre assez. Or la courte épopée des gouvernements populaires est là pour faire voir que le pouvoir en se répandant répand la corruption du pouvoir. Les femmes, en s'abstenant, peuvent beaucoup contre cette dépravation ; dans le cas contraire, on peut redouter qu'elles ne s'y jettent autant et plus que les hommes. » (p. 163-164.)

A propos de l'éducation, même méthode de demi-concessions et de phrases évasives. M. Sertillanges ne veut « ni du gynécée ni du gymnase », ce qui est une belle phrase, mais une phrase. Il rêve une « certaine » coéducation (p. 330). Comment l'entend-il? Cette « certaine » coéducation me rend rêveur : elle me rappelle le cas de ces femmes qui avouent un « certain » âge. Ce qui est « certain » au contraire, c'est qu'il arrivera de deux choses l'une : ou bien les deux sexes, à partir du deuxième âge, seront élevés séparément, ou bien ils seront élevés en commun. Pas d'autre alternative. Or, comment M. Sertillanges n'a-t-il pas été frappé par les inconvénients de ce système qui a fait « ses preuves » en France comme ailleurs? Comment n'a-t-il pas été choqué de cette promiscuité? Quel besoin avons-nous d'avancer de plusieurs années l'époque du « flirtage » ou de pis encore? Qu'il lise donc les journaux ! Il verra que dans la patriarcale Suisse des scandales de ce genre ont éclaté ces dernières années et que tout récemment dans la vertueuse Allemagne le grand-duc de Hesse a été obligé d'abaisser par décret à la classe de *seconde* l'époque où les filles pourront se fiancer, parce que le petit manège des « fiançailles » entre écolières et écoliers hessois commençait déjà en *troisième !* (Journaux du 20 juin 1908.)

Digitized by Google

Voilà ce qui s'appelle faire la part du feu ! Laissons donc l'éducation « mixte » à Robin de Cempuis et à son immorale séquelle.

J'en dirai tout autant de cette « certaine » connaissance des réalités sexuelles que M. Sertillanges veut qu'on donne à la jeune fille (p. 326 à 328). *Jusqu'où* cela ira-t-il? Je voudrais le savoir, car terme son restrictif de « certaine » ne me rassure pas du tout. Je pense, quant àmoi, que la mauvaise presse, les publications pornographiques et même les spectacles de la rue suffisent bien assez à initier la jeune fille aux mystères de la nature. Je demande en grâce qu'on n'aggrave pas, qu'on ne *sanctionne* pas ces indécences de je ne sais quelles explications dogmatiques. Je suis confondu d'avoir, moi, laïque, moi profane, à prendre ainsi les intérêts de la décence. M. Sertillanges me met là en fâcheuse posture.....

De telles illusions témoignent chez M Sertillanges d'une âme généreuse et confiante, mais d'un esprit peu averti. En effet, je crois remarquer, à mainte page de son livre, que sa documentation sur la question qu'il traite est de toute fraîche date et très superficielle. Voilà : M. Sertillanges s'est d'*abord* promu féministe et *ensuite* il s'est renseigné sur le compte du féminisme. C'est un de ces *praeposteri homines* dont nous parle le Marius de Salluste, qui commencent par se faire nommer généraux et qui apprennent ensuite le métier de soldat. J'en ai pour preuve cette histoire du féminisme qu'il esquisse vaguement dans son premier chapitre et qu'il retouche dans son deuxième chapitre, sans que les deux morceaux réunis arrivent à faire un ensemble suffisant (1).

Les « sources » de cette histoire sont vraiment bien suspectes. M. Sertillanges ne s'avise-t-il pas d'invoquer le témoignage de cette Mme Lydie Martial dont les ouvrages sont parfaitement illisibles et dont personne ne peut se vanter d'avoir

(1) Chose curieuse, c'est dans le deuxième chapitre, *où ce n'est plus son sujet*, que M. S. raconte le mieux cette histoire. Mais il « retarde » quand il dit que le protestantisme est plus réfractaire au féminisme que le catholicisme. Au contraire, *Le Conseil national des femmes* est dirigé par des notabilités protestantes, et, d'une façon générale, le mouvement féministe rencontre d'ardentes sympathies dans les milieux protestants et juifs.

Digitized by Google

jamais compris un seul mot? Or, parce que, une fois par hasard, Mme Martial a laissé échapper une ligne raisonnable, M. Sertillanges la cite (p. 28) et fait de son auteur une autorité! Si M. Sertillanges était mieux renseigné, il saurait que Mme Martial ne jouit d'aucun crédit dans son propre parti.

L' « historien » qu'est M. Sertillanges est encore en défaut quand il dit que l'homme n'a su « tempérer l'injustice et l'autocratie masculine que par des madrigaux ». (p. 29.) C'est oublier que notamment dans ces dernières années sur deux lois qui furent votées par le Parlement il y en eut au moins une qui était dans le sens féministe, que le féminisme est représenté par un groupe à la Chambre et qu'enfin la « trouée » féministe se fait de toutes parts. Les féministes elles-mêmes conviennent de cette vogue et la proclament hautement. L'une d'elles a fait le compte de ces lois féministes récemment promulguées et elle en a trouvé, rien que pour l'année dernière, *six*. (Voir *Le Féminisme chrétien* de février 1908, art. J. Deflou.)

Enfin le genre de féminisme que soutient M. Sertillanges est un féminisme vieillot et mal « mis au point » par un sociologue qui s'est *improvisé* féministe. Ainsi M. Sertillanges s'attarde encore à discuter la « revendication » du sacerdoce de la femme. On croirait, en lisant ses pages 57 et suiv., lire une réfutation du vénérable Poulain de la Barre qui risqua en 1673 cette inconvenante et hérétique prétention. Les temps ont quelque peu marché depuis lors : plus personne ne réclame plus aujourd'hui le droit pour la femme d'administrer les sacrements, les mécréants, parce qu'ils le dédaignent, les autres, parce qu'ils le respectent. Les féministes ont passé à des exercices qui les passionnent davantage. Les arguments de M. Sertillanges, si soucieux de tenir sa balance égale et de combiner le féminisme avec l'orthodoxie, les feront sourire. Du même ordre est la justification du concile de Mâcon et l'éclaircissement de cette vieille légende (p. 58) : tout cela est bien désuet.

Digitized by Google

* * *

M. Sertillanges avait un beau et utile livre à écrire, et il était capable de l'écrire (1). C'est celui qui eût pris pour exergue l'heureuse formule : « Moralisez et vous aurez vaincu », et qui en eût été le développement.

— Laissez tranquilles, eût-il dit aux femmes, les institutions, mais moralisez les masses ; ramenez-les au goût du divin ou tout au moins au culte de l'idéal ; combattez le relâchement et les vices, déclarez la guerre à l'alcoolisme et à la fureur du jeu ; appliquez à cette tâche toute cette activité que d'autres vous demandent pour le stérile bouleversement du Code..... et vous aurez fait œuvre bonne et sociale. Tout ce que vous aurez ajouté au bonheur de l'homme se tournera en accroissement de votre propre dignité.

(1) Il en était capable, mais à la condition d'éviter certaines locutions qui déparent vraiment son style :

P. 145 : « La conséquence *obvie* de cette doctrine. »

P. 148 : « Avec les étapes *que de droit.* »

P. 149 : « C'est elle qui leur apprend à *faire la proie.* »

P. 156 : « *Dans le but pratique* d'obtenir des concours. »

P. 255 : « *Sur cette norme*, jugez le cas proposé. »

— « La formule *paulinienne* » signifierait la formule de *Paulin* et non de Paul.

P. 305 : « J'aimerais à reprendre en chacun de *ses* détails chacune de ces indications.... » etc., etc.

Théodore JORAN.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

NOUVEAU TESTAMENT

I. Le Dr Belser, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois à nos lecteurs, a publié une seconde édition de son « Introduction au Nouveau Testament » remaniée et considérablement augmentée. Une section : l'histoire du texte, a été ajoutée. Après avoir parlé des autographes du Nouveau Testament et de la division des livres en quatre séries, il retrace l'histoire formelle et matérielle du texte et passe en revue les matériaux qu'utilisent les critiques pour établir le texte. Enfin, il relate les diverses éditions du Nouveau Testament. Il constate que les critiques catholiques ne font pas très brillante figure dans ce genre d'études; cependant, il loue l'édition du Nouveau Testament grec-latin, qu'a publiée le Dr Brandscheid.

L'ensemble du livre a été revisé et de nombreux changements de vue ont été introduits surtout en ce qui concerne la critique des évangiles. L'original de l'évangile de saint Matthieu était araméen et non hébreu. Dans le fragment de Papias, cité par Eusèbe, il faut distinguer Jean le presbytre de Jean l'apôtre. La finale de Marc, XVI, 9-20, aurait été ajoutée par Aristion, le disciple du Seigneur. Le IVe Evangile a été écrit pour prouver la messianité et la divinité de Jésus contre les judaïsants. Les frères du Seigneur seraient des fils de Klopas, adoptés par Joseph.

(1) *Einleitung in das Neue Testament;* zveite, vermehrte und verbesserte Auflage; in-8°, x, 888 pp. Freiburg, Herder, 1905. 15 francs.

Digitized by Google

Cette Introduction au Nouveau Testament est le meilleur travail catholique en allemand que l'on puisse recommander aux lecteurs soit pour la sûreté de la doctrine, soit pour la connaissance exacte des questions, dont fait preuve l'auteur. Remarquons cependant que les écrivains français sont très rarement cités par le Dr Belser. Il connaît seulement quelques-uns de ceux qui ont publié des travaux sur la critique textuelle ou sur les apocryphes.

II. Le Dr Belser a publié dans la collection « Kurzgefasster wissenschaftlicher Kommentar zu den heiligen Schriften des Neuen Testament » dirigée par MM. Schäfer et Nagl, un travail sur les Actes des Apôtres. Après une courte introduction il donne une traduction allemande du texte et un commentaire qui est plutôt une paraphrase. C'est une œuvre de vulgarisation exécutée par un spécialiste. Nous y retrouvons toutes les idées qu'il a développées dans son introduction au Nouveau Testament. Le Dr Belser soutient contre toutes les attaques la valeur historique du livre des Actes, sauf pour quelques détails de chronologie. Saint Luc ne s'est pas servi des épîtres de saint Paul pour composer son travail, mais il n'est pas en opposition avec elle. Il l'a écrit avant l'an 70, peut-être même avant la mort de saint Paul.

L'explication du texte est excellente et l'on trouvera résolus dans la mesure du possible les problèmes sans nombre que pose ce livre. On pourra d'ordinaire adopter la solution. Cependant, nous ferons une réserve sur l'hypothèse, que le Dr Belser continue à soutenir, d'une double édition du livre des Actes, toutes les deux exécutées par saint Luc. Il nous semble que les nombreuses variantes que présente le texte occidental des Actes peuvent être expliquées autrement et d'une façon plus plausible.

III. Au commencement de son travail sur les Epîtres pastorales (2), le Dr Belser fait remarquer avec raison que ces épîtres

(1) *Die Apostelgeschichte* übersetzt und erklært ; grand in-8°, IX, 339 pp. Wien, Mayer, 1905. 8 fr. 75.

(2) *Die Briefe des Apostels Paulus an Timotheus und Titus*, übersetzt und erklært ; in-8°, VIII, 302 pp. Freiburg, Herder, 1907. 6 fr. 90.

Digitized by Google

ont été peu étudiées par les exégètes catholiques et qu'actuellement encore elles n'ont pas été traitées suivant les méthodes scientifiques. Il se propose de combler cette lacune. Il établit d'abord par la tradition qu'elles ont été écrites par saint Paul et prouve que ni les erreurs qui y sont combattues, ni l'état de l'organisation ecclésiastique n'indiquent une époque tardive. L'apôtre a pu être instruit de tout cela, lors de son dernier voyage en Orient. Les différences de langue et de style entre ces épîtres et les épîtres antérieures s'expliquent par la différence des sujets traités et surtout par le fait qu'elles ont été écrites assez longtemps après les grandes épîtres. La première épître à Timothée a été écrite en l'an 65 ; la deuxième pendant la seconde captivité de Paul à Rome, à la fin de l'été de l'an 66 ; l'épître à Tite aurait été écrite à Corinthe ou en Macédoine (à Philippes?) à l'automne de 65. Il y aurait beaucoup à glaner dans ce travail, qui peut être présenté comme le meilleur que nous possédions sur ces épîtres.

IV. Dans la préface de son commentaire sur l'Epître aux Ephésiens, le Dr Belser (1) fait remarquer que, en dehors des commentaires généraux sur les épîtres pauliniennes, l'épître aux Ephésiens a été rarement commentée par les exégètes catholiques et il cite seulement Bisping, 1855 et Henle, 1890, qui *ont* étudié cette épître. Les travaux protestants sont de *même* relativement rares. Il donne comme raison de cette abstention les difficultés que présentent cette épître, la subtilité et la profondeur des doctrines qui y sont exposées et, comme avait dit saint Jérôme : tanta mysteria, tam reconditis sensibus involuta. Tous ceux qui ont étudié l'épître aux Ephésiens ont constaté les nombreux problèmes qu'elle présente et qu'on peut bien qualifier sinon d'insolubles, du moins de non résolus.

Le Dr Belser s'est efforcé d'éclaircir dans la mesure du possible les obscurités de cet écrit et nous sommes heureux de dire qu'il a réussi dans une certaine mesure. Ainsi, il explique clai-

(1) *Der Epheserbrief des Apostels Paulus* übersetzt und erklärt; in-8°, VI, 209. Freiburg, Herder, 1908. 5 fr. 60.

Digitized by Google

rement ce qui est la doctrine fondamentale de l'épître : l'Église, corps mystique du Christ, et le plan de Dieu pour le salut de l'humanité. Nous ne pouvons, on le comprend, entrer dans le détail des explications que donne le savant commentateur. Signalons en particulier celles qu'il présente sur les expressions : τὸ μυστήριον, τὸ μυστήριον τοῦ Χριστοῦ, μυστήριον τοῦ εὐαγγελίου, ἐν Χριστῷ. Le Dr Belser fait remarquer dans l'introduction que la christologie de cette épître est identique à celle des précédentes épîtres. La préexistence du Christ, IV, 8, est déjà nettement enseignée dans les épîtres aux Galates, IV, 4, aux Romains, VIII, 3. Il en est de même pour les doctrines sur la justification, sur l'Eglise.

V. Le commentaire sur les épîtres de saint Jean (1) qu'a présenté aussi le Dr Belser est de même d'une excellente tenue scientifique. Comme les précédents il se compose d'une courte introduction, d'une traduction allemande et d'une explication du texte. La première épître en particulier offre quelques problèmes assez difficiles à résoudre. Le Dr Belser prouve que les hérétiques contre lesquels s'élève saint Jean ne sont pas les gnostiques du IIe siècle, ce sont des gens qui enseignaient de fausses doctrines sur le Christ et des erreurs morales. La comparaison de cette épître avec le IVe Evangile prouve l'identité d'auteur. Le verset des trois témoins célestes, ℣. 8, est omis. Dans son Introduction, le Dr Belser a déclaré qu'il n'était pas authentique et qu'il était de provenance espagnole.

Nous regrettons de ne pouvoir parler plus longuement des excellents travaux du Dr Belser ; affirmons, au moins, que ceux qui les étudieront y trouveront une doctrine sûre, une explication vraiment scientifique des difficultés que présentent ces écrits.

VI. Le travail qu'a publié le Dr Schweitzer (2) sur l'histoire

(1) *Die Briefe Johannis* übersetzt und erklært ; in-8° ; VII, 166 pp. Freiburg, Herder. 1906. 5 francs.

(2) *Von Reimarus zu Wrede:* eine Geschichte der Leben-Jesu-Forschung von A. SCHWEITZER ; in-8°, XII, 418 pp. Tübingen, Mohr, 1906. 10 francs.

Digitized by Google

vies de Jésus depuis plus d'un siècle est très important, car il retrace toutes les transformations de la pensée protestante au sujet de la personne et des enseignements de Jésus. L'auteur, cependant, ne s'est pas borné à l'étude des vies de Jésus, écrites par des protestants, puisque nous trouvons mentionnées des vies de Jésus, dues à des écrivains catholiques : Sepp, Schegg, Grimm, Veuillot, Wallon et surtout Didon, qui, dit-il, a fait, sensation. Il ne s'arrête pas longuement à ces œuvres, car, leur point de vue restant toujours le même, il n'y a pas lieu, dit-il, d'en suivre le développement. Il trouve cependant des changements de position chez H. Schell et Loisy.

Le Dr Schweitzer commence son exposé à Reimarus, l'auteur assez inconnu des Fragments de Wolfenbüttel, dans lesquels on trouve une esquisse de la vie de Jésus, où est émise pour la première fois cette idée que Jésus, imbu des idées eschatologiques de ses contemporains, a voulu se faire reconnaître comme Messie. Après lui, viennent les rationalistes, Paulus, surtout, qui tentent de donner une explication naturelle de tous les faits évangéliques. Après Hase et Schleiermacher, nous arrivons à Strauss, dont l'explication mythique des récits évangéliques est bien connue. Bientôt l'école libérale représentée par H. Holtzmann, B. Weiss, Beyschlag, O. Holtzmann, laissant de côté les conceptions eschatologiques, représente Jésus comme un docteur enseignant la morale et prêchant la liberté des enfants de Dieu. La réaction contre ce Jésus libéral commence avec J. Weiss, qui replace le Seigneur dans son milieu historique, et voit en lui un prédicateur des espérances messianiques de son peuple. Il ne s'est pas cependant déclaré le Messie actuel, mais il a annoncé qu'il serait le Messie quand le présent état des choses disparaîtrait et que commencerait le royaume messianique. Pour Wrede, Jésus n'a jamais eu aucune prétention messianique, ni actuelle ni future. C'est la conscience chrétienne qui lui a attribué cette dignité.

Enfin, le Dr Schweitzer propose aussi son hypothèse. Jésus, dès le commencement de sa vie publique, s'est cru le Messie et il a pensé que son avènement messianique devait être le résultat d'une crise où il souffrirait ainsi que les siens. Sur la

Digitized by Google

montagne de la Transfiguration, Pierre devine que Jésus est le Messie et sur la route de Césarée il proclame la messianité de son Maître. Judas apprend aux princes des prêtres que Jésus se regarde comme le Messie et ceux-ci provoquent la déclaration du Seigneur sur sa messianité. Nous laissons de côté divers points, qui nous ont paru le plus sujet à caution.

Nous avons dû dans ce court résumé rappeler seulement les auteurs dont les ouvrages ont été les représentants en vue d'une hypothèse et nous avons été obligé de laisser de côté un très grand nombre de ceux qu'a mentionnés le Dr Schweitzer. Il a consacré plusieurs pages à la Vie de Jésus de Renan. Il en reconnaît la valeur artistique, mais il ne croit pas qu'elle ait aidé en rien à la connaissance de la personnalité de Jésus. L'auteur s'est borné à vulgariser les idées en vogue en Allemagne, au moment où il écrivait. C'est l'œuvre d'un homme à qui, en définitive, le Nouveau Testament était quelque chose d'étranger. Nous en avons assez dit pour montrer quel est le caractère du travail du Dr Schweitzer et les services qu'il peut rendre à ceux qui étudient le mouvement des idées sur la personne de Jésus.

VII. M. le chanoine Adolfo Cellini, professeur d'Ecriture Sainte à Ripantransone, dans les Marches, est un auteur fécond. Après avoir publié un ouvrage intitulé : *Critica e fede nella Esegesi publica*, dont nous ne parlerons pas, car nous ne l'avons pas vu, il donne, en moins de deux ans, trois autres ouvrages : *Saggio storico-critico di Esegesi biblica ; Gli ultimi Capi del tetramorpho e la critica razionalistica ; Il valore del titolo* « Filio di Dio. »

Dans le premier (1), il cherche à expliquer les paroles de Notre-Seigneur dans son grand discours sur les fins dernières, *Mt.* XXIV, 3-51 ; *Mc.* XIII, 3-37 ; *Lc.* XXI, 5-36. Il pose d'abord le problème. Jésus prédit la ruine de Jérusalem, puis la fin du monde et son retour qui semblent devoir arriver immédiatement après la destruction de la ville, avant que la génération présente ne disparaisse. Qu'a voulu dire Notre-Seigneur, puis-

(1) *Sagio storico-critico di esegesi biblica sulla interpretazione del sermone escatologico ;* in-8°, XXXV, 209 pp. Firenze, Libreria Fiorentina, 1906. 2 fr. 50.

Digitized by Google

que dix-huit siècles après la ruine de Jérusalem, le monde existe encore? L'auteur passe en revue les diverses solutions qui ont été données de ce problème. Pour lui, il croit que le retour du Seigneur, qui est prédit, n'est pas un retour matériel mais une venue du Christ au sens moral et spirituel.

VIII. Le second volume (1) est consacré à mettre en accord les récits de la résurrection et des apparitions de Notre-Seigneur dans les quatre Evangiles. L'auteur expose d'abord les objections qui ont été faites par divers critiques, Loisy, Le Roy, Cheyne, surtout Strauss contre la valeur historique de ces récits, puis il expose les hypothèses qui ont été proposées pour les faire accorder. Il répond ensuite aux objections de Strauss. Dans une dernière section, il traite de l'Ascension.

IX. Dans le troisième volume (2), M. Cellini étudie la valeur du titre « Fils de Dieu » et son attribution à Jésus dans les Evangiles synoptiques. Après avoir rappelé les opinions des critiques, Strauss, Renan, Harnack, Loisy, sur ce point, il expose la doctrine catholique. Ensuite il examine exégétiquement les passages, où ce titre : Fils de Dieu est donné à Jésus et ceux où lui-même se l'attribue ou s'en donne d'autres analogues. L'auteur est bien au courant des travaux modernes.

X. M. H. L.-Jackson a étudié l'authenticité et la valeur historique du IVe évangile en confrontant les travaux des deux critiques allemands : Barth qui accepte les deux et Wernle qui les rejette. Après avoir posé la question il examine l'authenticité du IVe évangile au point de vue externe et interne. Il compare ensuite le IVe évangile et les synoptiques au point de vue de la chronologie, de la géographie, des récits et des discours. Si les synoptiques nous présentent surtout le Christ homme et le IVe évangile le Christ Dieu, il n'y a pas incompa-

(1) *Gli ultimi capi del Tetramorfo e la critica razionalistica;* in-8°, XIV, 319 pp. Roma, Pustet, 1906. 3 fr. 50.

(2) *Il valore del Titolo « Figlio di Dio » nella sua attribuzione a Gesù presso gli Evangeli sinottici ;* in-8°, VIII, 338 pp. Roma, Pustet, 1907. 3 fr. 50.

(3) *The fourth Gospel and some recent german Criticism* by H. LATIMER-JACKSON ; in-12, XIV, 247 pp. Cambridge, at the University Press, 1906, 4 fr. 40.

Digitized by Google

tibilité entre les deux portraits. M. Jackson prouve ensuite que Jean l'apôtre est le même que le Jean qui, d'après la tradition, vécut à Ephèse. Il admet cependant comme possible la distinction entre Jean, le fils de Zébédée, et Jean, le disciple bien-aimé, qui, tous deux, auraient passé la fin de leur vie à Ephèse. Cette possibilité n'entraîne aucune conséquence contre l'origine johannique du IVe évangile.

En résumé, les conclusions de l'auteur ne sont pas fermes. Il est possible, dit-il, mais il n'est pas certain que Jean l'apôtre soit l'auteur du IVe évangile ; celui-ci contient des traits historiques, mais il n'est pas un véritable récit historique. On y découvre l'influence des épîtres pauliniennes et des idées grecques.

XI. Les critiques continuent à ne pas s'entendre sur la nationalité des lecteurs auxquels saint Paul a envoyé sa lettre aux Galates. A-t-il écrit aux habitants du nord de la Galatie, par conséquent aux Galates proprement dits, ou bien aux habitants de la Galatie méridionale qu'il avait évangélisés pendant son premier voyage de mission? Telle est la question posée et que veut résoudre le Dr Steinmann (1) ; mais comme elle dépend en grande partie de la date de l'épître, il s'occupe d'abord de fixer celle-ci. Il expose le problème, puis il passe en revue les faits et essaye de les replacer dans leur ordre chronologique. Voici les principales dates d'après le tableau dressé à la fin du travail : Conversion de Paul, 36/37 ; séjour à Damas, en Arabie, premier voyage à Jérusalem, 36/37-39/40. Séjour à Tarse et à Antioche, 39/40-44 ; deuxième voyage à Jérusalem, 44 ; premier voyage de mission, 45-49 ; concile de Jérusalem, troisième voyage de Paul à Jérusalem, 50/51 ; deuxième voyage de mission, séjour en Galatie, à Corinthe, de 51 à 54, troisième voyage, séjour en Galatie, à Ephèse, de 54 à 57 et vers 54 ou 55, épître aux Galates; séjour à Corinthe, 57/58; emprisonnement à Césarée, 58-60. L'auteur démontre que le voyage à Jérusalem et la conférence avec les Apôtres dont parle saint

(1) *Die Abfassungszeit des Galaterbriefs ;* ein Beitrag zur neutestamentlichen Einleitung und Zeitgeschichte von Dr A. Steinmann, in-8°, xvii-200 pp. Münster, Aschendorff, 1906. 4 fr. 40.

Digitized by Google

Paul dans l'épître aux Galates doivent être identifiés avec la conférence apostolique que raconte le ch. xv des Actes des Apôtres et non avec le voyage mentionné dans les Actes au ch. xi et xii. La discussion d'Antioche eut lieu après la conférence de Jérusalem; c'est aussi après cette conférence que saint Paul écrivit aux Galates. Dans un travail subséquent l'auteur exposera son opinion sur la nationalité des lecteurs de l'épître.

Ce résumé montrera tout l'intérêt de ce travail où sont discutées toutes les questions qui touchent à la position de Paul en face des apôtres de Jérusalem. L'auteur connaît bien la littérature du sujet et il rend à chacun selon ses œuvres.

XII. M. Douglass Round a traité la même question que le Dr Steinmann : la date de l'épître aux Galates, mais il est d'un avis opposé. Pour lui, l'épître a été écrite d'Antioche, avant le concile de Jérusalem. Elle se placerait donc immédiatement après le premier voyage de mission que fit saint Paul dans la Galatie méridionale, et elle serait la première épître de l'apôtre. C'est l'hypothèse qu'avait déjà soutenue V. Weber dans son ouvrage : *Die Abfassung des Galaterbriefs vor dem Apostelkonzil*, 1900. Les deux visites de Paul auxquelles il fait allusion dans son épître seraient l'allée et le retour à Antioche, effectuées pendant la même mission, *Act.* xiv, 1-28.

L'auteur présente les raisons qui s'opposent à une date tardive et celles qui militent en faveur de la date qu'il propose. Si l'apôtre observe-t-il, a écrit son épître après la première épître aux Corinthiens, comment ne parle-t-il pas de la collecte qu'il dit dans cette épître, xvi, 1, avoir organisée dans les églises de Galatie? S'il a écrit après le concile de Jérusalem comment n'a-t-il pas tranché la question qui faisait l'objet de l'opposition à son égard en citant le décret apostolique, qui déclarait que les Gentils seraient admis dans l'Eglise chrétienne sans être astreints aux observances légales? M. Round expose encore d'autres raisons qui donnent à sa thèse une certaine plausibilité.

(1) *The date of St Paul's epistle to the Galatians* by Douglass Round ; in-16, vi, 72 pp. Cambridge, at the University Press, 1906.

Digitized by Google

XIII. Dans sa thèse de doctorat en théologie, M. Coppieters étudie une question très débattue en ces dernières années. Le texte des Actes des Apôtres se présente sous deux formes très sensiblement différentes : la recension A, qu'on a appelée orientale, représentée par ℵ B et la recension occidentaleB, dont le témoin le plus complet est le Codex de Bèze. Laquelle des deux fournit le texte original? Blass a émis une hypothèse qui a été longuement discutée; acceptée par quelques critiques, elle a été rejetée par le plus grand nombre. Luc aurait donné deux éditions de son livre. L'une serait représentée par la recension occidentale. M. Coppieters après un examen approfondi des diverses variantes conclut que le texte oriental est l'original et que l'occidental est un texte corrigé d'après des vues qui peuvent être résumées de la façon suivante : La recension A représente le texte authentique des Actes; les leçons de la forme B ne peuvent ni être attribuées à Luc, ni provenir du journal de voyage. La recension occidentale a dû naître en Asie Mineure, peut-être à Ephèse, vers l'an 100-140. Le recenseur a amplifié le récit en y ajoutant des mots ou des expressions qui lui impriment un caractère d'emphase : πᾶς, πολύς, ὅλος, μέγας, μετὰ πάσης παρρησίας, χαίρων καὶ ἐξαλλόμενος, etc.; des phrases qui exaltent le ministère de Pierre : XI, 2, et celui de Paul : XIII, 44, 45 ; XIV, 7 ; XVI, 12 ; XIX, 20 ; des mentions de lieux et de temps, des compléments au moyen de récits parallèles dans les Actes : II, 46 ; X, 46 ; XIX, 1-9 ; XXII, 3-12 ; XXV, 9-18. Il a tiré ses renseignements de l'Ancien Testament et du Nouveau ou de quelque tradition ancienne. Il exagère les persécutions venant des Juifs et diminue celles qui viennent des Romains : XIV, 2, ss ; XVII, 4 ; XIX, 9 ; XIX, 9 ; XXIII, 24, etc. Beaucoup de ces interpolations ont un caractère d'amplification ou d'explication.

Nous pensons aussi que le texte des Actes est mieux représenté par la forme orientale; cependant, la forme occidentale présente de bonnes leçons. Il y a donc lieu de les examiner, chacune en particulier, quand elles sont importantes.

(1) *De Historia textus Actorum Apostolorum dissertatio quam conscripsit* H. Coppieters ; in-8°, xxv, 226 pp. Lovanii, Van Linthout, 1902.

E. Jacquier.

Digitized by Google

LES SONNETS DE SYLVESTRE

LIVRE III

Glanes d'Histoire

LA GRANDE ÉPÉE

Rousset de Mirabel servit sous d'Ornano
Puis sous Rochecolombe, et sa fameuse épée
Allongea sur le pré maint et maint Huguenot
« Fendu jusqu'au mitant » ou « la teste coupée ».

Quel autre paladin, le nommât-on Renaud,
Olivier ou Roland, eut pareille épopée?
Il n'était couleuvrine, il n'était fauconneau
Egalant au combat cette lame attrempée.

Taille, pointe ou revers, parade ou moulinet,
Ses coups semblaient la foudre, et Marcha reconnaît,
Au chapitre final de ses vieux *Commentaires*,

Que les plus fiers estocs et les plus glorieux,
Joyeuse, Durandal, Flamberge, Hauteclaires,
S'ils ont fait aussi bien, n'ont certes pas fait mieux.

Digitized by Google

LA PASSIFLORE

Voyez la passiflore aux grappes purpurines :
Le bon moine Andalou Pedro de la Cleza
Le premier de ce nom sacré la baptisa,
En pieux *memento* des souffrances divines,

Ses pétales font voir la couronne d'épines
Que portait le Sauveur quand il agonisa ;
Son pistil le marteau ; ses rouges étamines
Les longs clous qu'une main déicide aiguisa.

Jadis sur le Calvaire, humble plante ignorée,
Du sang du Fils de l'Homme elle fut empourprée;
Puis, montant au gibet de Jésus expirant,

Elle lui mit au front son calice, et l'arôme
Que sa fleur désormais exhale comme un baume
Naquit d'un des soupirs du Rédempteur mourant.

LA TOMBE DE SADI

Entre tous les heureux qu'a nombrés ce bas monde,
Le plus heureux, dit-on, fut l'immortel Sâdi.
Poète, il eut la grâce et la verve féconde,
L'éclatante couleur, le trait sobre et hardi.

Ses vers, l'Iran les sait encore et les redit,
De Tiflis à Bagdad, du Scinde à Trébizonde ;
Et ses jours, qui coulaient transparents comme l'onde,
Tarirent bien avant leur août ou leur midi.

Il dort, associant Horace et le Psalmiste,
Sous sa dalle de marbre, anonyme tombeau ;
Mais le sage rêveur, le noble amant du Beau

A dans le ciel du Fars un dôme d'améthyste,
Où monte avec le doux parfum des roses thé,
La voix des rossignols, aux tièdes nuits d'été.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Histoire des livres du Nouveau Testament, par E. JACQUIER. — Tome IVe, *Les écrits johanniques*. — In-16, 422 pp. — Paris, Gabalda, 1908. — ***Prix :*** 3 fr. 50.

Le quatrième volume de cette *Histoire des livres du Nouveau Testament* traite des écrits johanniques. L'auteur y démontre tout d'abord que le IVe évangile, les épîtres johanniques, et l'Apocalypse sont l'œuvre d'un même écrivain ; c'est ce qui ressort nettement d'une comparaison minutieuse de la langue et de la doctrine de ces écrits. Chacun d'eux est ensuite examiné en particulier. Après une revue des diverses opinions qui ont été émises sur l'origine et le caractère du IVe évangile, M. Jacquier étudie toutes les questions qui peuvent être posées à son sujet : but, destinataires, date et lieu de composition, plan, caractères doctrinaux, langue et texte. Deux questions ont été traitées à fond, celle de l'origine du IVe évangile et celle de sa valeur historique. D'une étude attentive de la tradition, il ressort que le IVe évangile a laissé des traces très visibles dans les écrits des trois premiers siècles et que, dès saint Irénée, il a été attribué à l'apôtre Jean, fils de Zébédée. Malgré les affirmations de quelques critiques, il est établi que saint Irénée n'a pas confondu l'apôtre Jean avec le presbytre Jean et que, lorsqu'il affirme que le disciple bien-aimé a vécu à Ephèse et qu'il y a publié son évangile, c'est bien du premier qu'il parle et non du second. L'étude interne de l'évangile prouve ensuite que son auteur était un Juif palestinien, contemporain de Notre-Seigneur, témoin oculaire des faits de la vie de Jésus et auriculaire de ses discours, tel qu'était Jean l'apôtre.

Digitized by Google

L'auteur établit la valeur historique du IVe évangile en étudiant séparément les récits et les discours. Il passe en revue les divergences qu'on a relevées entre les récits et les discours du IVe évangile et ceux des évangiles synoptiques. Elles peuvent toutes être expliquées si on les prend chacune en particulier. De plus, on relève de nombreux points de contact et d'accord entre l'évangile de saint Jean et les synoptiques soit pour les faits, soit pour les discours. On remarquera que la forme aphoristique des discours de Notre-Seigneur, si particulière dans sa concision et sa grandeur, se retrouve identiquement la même dans le IVe évangile et dans les synoptiques.

Dans le travail sur l'Apocalypse sont étudiées les questions suivantes : date et auteur, destinataires, but et plan, doctrine et langue de ce livre. Signalons en particulier l'examen des divers systèmes sur les sources de l'Apocalypse et la description du milieu religieux et social dans lequel elle est née, étude qui permet d'expliquer dans la mesure du possible le caractère et la signification de ce livre. De tout cet exposé il ressort que l'auteur de l'Apocalypse est saint Jean. L'apôtre a écrit aux chrétiens d'Asie pour les exhorter à conserver la pureté de la foi et les engager à supporter avec courage les souffrances pour le témoignage de Jésus. Les puissances du mal sont actuellement triomphantes, mais Jésus les vaincra et les saints seront éternellement heureux avec lui dans la Jérusalem céleste.

Tel est, fidèlement analysé, ce volume important, dont l'intérêt de fond se trouve doublé par l'actualité qui s'attache aux questions qui y sont traitées. L'auteur a porté dans sa composition son érudition, sa méthode précise, sa netteté coutumières. C'est un digne couronnement de la grande œuvre qu'il avait entreprise, et dont la presse catholique a si justement et si unanimement relevé le mérite. Mais que dis-je, le couronnement? Non, pas encore. L'*Histoire des livres du Nouveau Testament* ne doit pas nous dire seulement comment ces livres sont nés, pour qui et dans quel but ils ont été composés ; elle doit nous dire ce que ces livres — leur texte et leur autorité — sont devenus dans l'Eglise qui les a reçus. J'apprends que M. Jacquier nous prépare les deux volumes qui nous parleront de toutes ces belles choses. *Cui Deus faveat !*

J. T.

Digitized by Google

L'Enfance de Jésus-Christ d'après les Evangiles canoniques suivie d'une étude sur les Frères du Seigneur, par le P. A. DURAND, S. J. In-16, XLI-287 pp. Paris, Beauchesne, 1908. — 2 fr. 50.

Dans son avant-propos le P. Durand précise la méthode et les limites de l'apologie qu'il présente des récits de l'enfance de Jésus. « Les faits qui se trouvent consignés dans les textes présentent assez de garanties pour que leur vérité reste croyable, malgré le caractère merveilleux dont la plupart sont marqués. La continuité des témoignages, le contact qu'ils prennent avec les événements écartent l'hypothèse du mythe proprement dit ; mais, nonobstant ce jugement sommaire, le récit de l'Enfance soulève des difficultés de détail qu'une exégèse purement critique ne résoudra pas, à l'entière satisfaction de tous ». Mais « l'autorité historique des Evangiles, prise en bloc, se passe d'une apologie victorieuse de l'Evangile de l'Enfance... Le témoignage purement humain de ces premiers chapitres ne se présente pas dans d'aussi bonnes conditions que le témoignage sur lequel repose le récit de la vie publique de Jésus-Christ. Quand même nous aurions ici une préhistoire, en partie légendaire ou mythique, le reste du récit évangélique ne s'en trouverait pas, par le seul fait, discrédité. Il s'ensuivrait seulement que nos évangélistes ne se sont pas montrés plus exigeants que les meilleurs d'entre les historiens profanes ». En somme « l'histoire suffit à établir que nos croyances sur l'origine et l'enfance de Jésus-Christ rejoignent la foi chrétienne primitive, celle de la génération qui a vu paraître les évangiles canoniques ».

Le P. Durand expose d'abord toutes les objections qu'on a soulevées contre le dogme de la conception virginale de Jésus ; puis, il démontre que les textes de Matthieu et de Luc qui l'appuient ne sont ni une addition, ni une juxtaposition de textes. Les autres livres du Nouveau Testament enseignent ou supposent la conception virginale. Les détails du récit, les cantiques, *Magnificat*, *Benedictus*, le recensement de Cyrinus, les songes, les mages, les généalogies, sont ensuite justifiés. Les solutions sont en général celles que l'on donne d'ordinaire.

Dans un appendice le P. Durand étudie la question des « Frères du Seigneur ». Après avoir relaté les diverses explications que l'on a présentées de cette expression il conclut que l'on ne peut préciser le degré de parenté qui unissait Jésus à ceux que le Nouveau Testament appelle les « Frères du Seigneur ».

Nous n'avons que des éloges à faire de ces deux dissertations.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

I. *Sprüche und Reden Jesu, die zweite Quelle des Matthäus und Lukas* von Ad. HARNACK. —In-8°, IV-220 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1907. — 6 fr. 25.

II. *Die Apostelgeschichte* ; Untersuchungen von Ad. HARNACK : — In-8°, IV-225 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1908. — 6 fr. 50.

I. Le Dr Harnack étudie dans le premier de ces volumes qu'il intitule « *Sentences et discours de Jésus* » la seconde source de Matthieu et de Luc ; la première serait l'évangile de Marc. Si l'on compare le texte de Matthieu à celui de Luc on constate que ces deux évangélistes possèdent en commun un grand nombre de passages, inconnus à Marc. La plupart sont assez ressemblants pour que l'on conclue à l'existence d'une source unique qui les aurait fournis. C'est à rechercher cette source et à en déterminer le contenu et le caractère qu'Harnack a consacré son livre. Il examine d'abord les passages les plus ressemblants dans les deux évangélistes et établit que dans la plupart des cas, Matthieu représente mieux que Luc le texte original de la source ; celui-ci y aurait fait surtout des corrections grammaticales. Dans les passages où les divergences sont plus grandes, Matthieu aurait reproduit davantage des doctrines d'origine chrétienne moins primitives. Les corrections de Luc ne sont pas tendancieuses.

Harnack reconstruit ensuite la source qui est désignée par la lettre Q (première lettre du terme allemand Quelle, source). Il l'étudie au point de vue philologique et historique et démontre qu'elle présuppose un original araméen qui a pu avoir Matthieu pour auteur, mais que Matthieu et Luc ont utilisé la traduction grecque. Elle débutait par les paroles de Jean-Baptiste aux pharisiens, *Mt.* III, 5 ; *Lc.* III, 3 et se terminait par les sentences de Jésus *Mt.* XIX, 28 ; *Lc.* XXII, 28. Les récits de la Passion n'y étaient pas compris. De là il ressort que cette source était surtout un recueil de sentences.

Quel est le rapport de cette source avec l'évangile de Marc ? D'après Harnack elle serait antérieure à Marc qui ne l'aurait pas connue, et aurait utilisé pour les sentences du Seigneur qu'il rapporte et qui ont leurs analogues dans la source, un recueil indépendant de Q. Il semble que la lumière n'est pas encore bien faite sur ce point.

Il y aurait de nombreuses réserves à présenter sur les conclusions que Harnack dégage de la source qu'il a reconstituée sur la personnalité et les enseignements de Jésus. Sur ces différents points, il a été trop guidé par ses préjugés antérieurs. Jésus a d'abord eu conscience de sa filiation divine avant d'avoir eu conscience

Digitized by Google

de sa messianité et cela parce qu'il a compris que Dieu était un Père. S'il s'est désigné par le titre de Fils de l'Homme, titre messianique, on ne peut en être sûr pour aucun passage déterminé. Quelques passages des évangiles sont assez maltraités. L'oraison dominicale se présenterait sous cette forme abrégée : Père, donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et remettez-nous nos dettes comme nous les avons remises à nos débiteurs et ne nous induisez pas en tentation. D'autres citations pourraient être faites qui montreraient que Harnaek ne craint pas de remanier les textes sous prétexte de les rétablir dans leur forme primitive.

II. Le second écrit de Harnack est consacré aux Actes des Apôtres. Il en définit le but dans l'introduction : L'auteur a voulu montrer « la puissance de l'esprit de Jésus dans les apôtres, comment elle a fondé les premières communautés, suscité les missions chez les païens, conduit l'Evangile de Jérusalem jusqu'à Rome et établi, à la place du peuple juif s'endurcissant toujours de plus en plus, le monde païen plus accessible. » Afin de déterminer la valeur historique des Actes, Harnack étudie les diverses données de temps, de peuples, de lieux, de personnes qu'on y relève et qu'il trouve en général exactes. Les nombreux miracles que l'on rencontre dans les Actes n'infirment pas le caractère d'historien de Luc, car il répète simplement ce qui lui a été raconté. Ces miracles, au nombre de quatre-vingt-sept, sont répartis dans toutes les parties du livre. Harnack les examine les uns après les autres et il trouve le moyen d'en volatiliser le caractère surnaturel par des explications plus ou moins naturelles. Pour l'Ascension de Jésus, il essaye d'expliquer la genèse de cette croyance dans les communautés primitives.

L'étude sur les sources des Actes est bien conduite. Pour la seconde partie du livre, XVI-XVIII, Luc a été témoin oculaire des événements ou a pu les entendre raconter par Timothée, Gaïus ou Aristarque, ses compagnons de voyage. Pour les faits relatés dans les quinze premiers chapitres, il a eu deux sources, l'une antiochienne, l'autre hiérosolymitaine et césaréenne. La première était de haute valeur historique ; pour la seconde, il y a lieu de distinguer deux sources dont l'une, I, II,V, 17, 42, n'aurait pas la même valeur. Ces diverses sources étaient-elles orales ou écrites? Harnack signale dans toutes les sources mentionnées des incorrections, des imprécisions, telles que changement subit du sujet de la phrase, répétition de faits déjà racontés, anacoluthes, changements de construction, pléonasmes, répétitions maladroites. Ces faits paraîtraient être

Digitized by Google

surtout la conséquence de sources orales. Cependant pour quelques chapitres, III, IV, XII, VI, I-VIII, 4 ; XI, 19-30 ; XII, 25-XV, 32, Harnack croit à des sources écrites.

Saint Luc, l'auteur du IIIe évangile, le compagnon de Paul, qui a écrit le journal de route, est aussi l'auteur des Actes. Aucune des prétendues inexactitudes qu'on a relevées dans son écrit ne s'y oppose. La difficulté qui résultait du décret de Jérusalem, qui aurait été inconnu à saint Paul, ne subsiste plus si l'on croit avec Harnack que la recension occidentale, qui supprime la mention des viandes étouffées et en fait un petit catéchisme moral, est le texte primitif.

Dans le dernier Excursus de son travail, Harnack examine la date de composition des Actes. Il l'avait fixée d'abord au plus tôt vers 78 et probablement entre 80 et 93. Actuellement, il croit que Luc a écrit au temps de Titus ou dans les premières années de Domitien, mais peut-être déjà au commencement de la sixième décade d'années.

Dans la conclusion de son travail, Harnack affirme une fois de plus que le livre des Actes est, dans son ensemble et même dans ses détails, un ouvrage historique. Ce n'est pas un écrit apologétique ou tendancieux; c'est une erreur de vouloir le juger uniquement en le comparant aux épîtres pauliniennes et de prétendre qu'il nous donne un portrait défiguré de l'apôtre, jugé d'après ses épîtres. « Paul, dit Harnack, n'était pas si paulinien que ses biographes nous le font voir ».

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la valeur scientifique de ces deux nouvelles contributions de Harnack à l'étude du Nouveau Testament ; il nous suffit d'enregistrer les résultats, tout en observant, une fois de plus, que le savant auteur reste toujours ce qu'il s'est montré depuis longtemps, un rationaliste invétéré.

E. JACQUIER.

The Epistle of St. Jude and the second Epistle of St. Peter. Greek text with introduction, notes and comments by J.-B. MAYOR. — In-8°, CCII-239 pp. — London, Macmillan, 1907. — *Prix :* 17 fr. 50.

Rassurons tout d'abord ceux qui pourraient trouver exagéré que 441 pages in-8° aient été consacrées à l'étude de deux épîtres, ayant l'une 25 versets et l'autre 61, à peu près 8 pages de texte et

Digitized by Google

étant, en outre, l'une, en grande partie, la répétition de l'autre. En fait, on ne trouvera rien d'inutile dans le savant travail du Dr Mayor, car si ces deux écrits n'ont pas une importance dogmatique spéciale, ils présentent des problèmes critiques assez difficiles à résoudre. Et même, nous sommes obligé de constater que, malgré le grand nombre de pages que le Dr Mayor leur a consacrées, il ne les a pas tous résolus d'une façon définitive. On peut dire cependant qu'il a fourni tous les éléments de la solution ; chacun pourra juger suivant que telle ou telle donnée l'impressionnera davantage.

On sait que l'épître de Jude se retrouve presque tout entière dans la IIe épître de Pierre et cela d'ordinaire littéralement. On se demandera donc tout d'abord, quelle est celle des deux épîtres qui dépend de l'autre. Les critiques sont très partagés sur ce point. Les uns attribuent la priorité à Jude, les autres à Pierre ; Mayor adopte, avec la majorité des catholiques, la première opinion. En définitive, tous les arguments qu'on a présentés pour l'une ou pour l'autre opinion sont d'ordre subjectif ; il en est même qui sont employés en sens contraire par les tenants des deux hypothèses. Toutes les suppositions qu'on a faites pour expliquer les ressemblances en les deux épîtres, même l'emploi d'une source commune, sont assez vaines et le problème ne nous paraît pas résolu.

Une autre question se pose. Ces deux épîtres sont-elles authentiques? Le Dr Mayor inclinerait à croire que l'apôtre Jude a écrit l'épître qui porte son nom. Pour la seconde épître de Pierre il conclut qu'elle n'est pas de l'apôtre Pierre, puisqu'elle ne peut être attribuée au même écrivain que la première épître de Pierre. Cette affirmation est excessive. Il y a des différences de langue, de style de tenue générale entre les deux épîtres de Pierre, mais on y relève aussi des ressemblances et les différences peuvent s'expliquer aussi des De plus, ces arguments d'ordre interne ne sont pas décisifs. On devrait donc néanmoins conclure que la seconde épître de Pierre est authentique si les témoignages de la tradition étaient catégoriques. Eusèbe, *Hist. eccl.* III, 25, 3, nous dit que, de son temps, la IIe épître de Pierre était contestée, bien que beaucoup l'admissent. Origène, en effet, cite deux textes empruntés à la IIe épître de Pierre et les met dans la bouche de Pierre : *Et iterum Petrus dicit : Consortes, inquit, facti estis divinae naturae,* II Pr., 1, 4.

Dans l'introduction de son travail le Dr Mayor étudie, outre les deux questions que nous venons de signaler, la grammaire et le style des deux épîtres, les rapports de celles-ci avec les autres livres du Nouveau Testament et les premiers écrits chrétiens, l'usage

Digitized by Google

que Jude a fait des livres apocryphes, Hénoch, Assomption de Moïse, Testament des patriarches, l'histoire des anges tombés, les faux docteurs dans l'Eglise de la fin du Ier siècle. Enfin, il discute la signification des termes : φθινοπωρινός, ἐπίγνωσις, φθείρω, φθορά, κατὰ περίφρασιν. Le commentaire est abondant et bien documenté. Bref, nous avons dans ce travail du Dr Mayor un excellent exposé de tout ce qui peut être dit sur les épîtres de Jude et de Pierre.

E. JACQUIER.

I. *The greek Versions of the Testaments of the twelve Patriarchs*, edited from nine Mss together with the variants of the armenian and slavonic versions and some hebrews fragments by R.-H. CHARLES. — In-8°, LX-324 pp. — Oxford, at the Clarendon Press, 1908. — *Prix :* 22 fr. 50.

II. *The Testaments of the twelve Patriarchs translated* from the Editor's greek Text, and edited with introduction, notes and indices by R.-H. CHARLES. — In-8°, XCIX-247 pp. — London, Black, 1908. — *Prix :* 18 fr. 75.

Aux temps avoisinant le christianisme furent composés des écrits que leurs auteurs anonymes intitulèrent Testament d'Adam, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Moïse, de Job, de Salomon, d'Ezéchias, de Notre-Seigneur. Le plus célèbre de tous fut *Les Testaments des douze patriarches*. Il était connu depuis longtemps. Quelquefois cité par les écrivains grecs, il a été publié dans son entier, mais en traduction latine, au XIIIe siècle, par Robert Grossetête, évêque de Lincoln. Il se répandit rapidement et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Grabe et plus tard Sinker publièrent le texte grec. Le Dr Charles vient d'en donner un nouveau texte grec basé sur neuf manuscrits et complété ou corrigé par la version arménienne.

Ces *Testaments des douze patriarches* sont d'une haute importance pour la connaissance des idées morales dans les milieux juifs au temps de Notre-Seigneur. Voici en résumé le contenu de cet écrit. Suivant la fiction de l'écrivain inconnu, chaque patriarche appelle ses enfants auprès de son lit de mort ; il leur rappelle sa vie passée, s'attachant à la vertu ou au péché qui a marqué dans son existence et sur lequel il discourt. Il termine en les avertissant de ce qui leur arrivera aux derniers jours. C'est ainsi que les patriarches enseignent le pardon des injures, le devoir d'aimer

Digitized by Google

Dieu et son prochain de tout son cœur, de rejeter loin du cœur la haine, l'envie, la convoitise, la cupidité, les mauvais désirs et de pratiquer la patience, la sincérité, l'amour, la pureté, la générosité. Ils proclament le salut pour tous les hommes, Juifs et Gentils. Le royaume est déjà arrivé, et tous les hommes seront sauvés par Israël. Le Messie sera pur de tout péché ; il marchera dans la douceur et la justice; il établira un nouveau sacerdoce sous un nouveau nom ; il sera un médiateur pour les Gentils ; il sera prophète du Très-Haut et roi de toutes les nations ; il luttera contre les ennemis d'Israël et contre Béliar et les puissances du mal ; il délivrera les âmes des saints, ouvrira le paradis aux justes et donnera à manger aux saints de l'arbre de vie. Il y aura d'abord une résurrection des héros de l'Ancien Testament et des patriarches, puis, à droite, la résurrection des justes et, à gauche, celle des pécheurs. Le futur royaume sera établi sur la terre et durera toujours.

Le texte grec offre de nombreuses ressemblances littérales avec les écrits du Nouveau Testament. Le Dr Charles en relève dix-neuf avec Matthieu, trente-quatre avec Paul et quelques-unes avec les autres écrits du Nouveau Testament. En outre, il cite septante-deux mots qui sont spéciaux à Paul et n'ont pas été employés par les autres écrivains du Nouveau Testament et qui se trouvent dans les *Testaments*. Quelques-uns même sont rares. Voici quelques exemples de ces ressemblances de textes :

Jn., I, 9 : Τὸ φῶς... ὃ φωτίζει πάντα ἄνθρωπον ἐρχόμενον εἰς τὸν κόσμον.	*Lévi*, XIV, 4 : Τὸ φῶς τοῦ νόμου τὸ δοθὲν εἰς φωτισμὸν παντὸς ἀνθρώπου.
Lc., XVII, 3 : Ἐὰν ἁμάρτῃ ὁ ἀδελφός σου ἐπιτίμησον αὐτῷ καὶ ἐὰν μετανοήσῃ ἄφες αὐτῷ.	*Gad*, VI, 3 : Ἐάν τις ἁμαρτήσει εἰς σέ εἰπὲ αὐτῷ ἐν εἰρήνῃ... καὶ ἐὰν... μετανοήσῃ ἄφες αὐτῷ.

Une question se pose : Quel est celui des deux écrits qui dépend de l'autre? Le Dr Charles soutient que le texte hébreu des *Testaments* a été composé vers l'an 109-107 avant Jésus-Christ et qu'il a été traduit en grec vers le milieu du Ier siècle avant Jésus-Christ. D'après lui, saint Paul s'en serait inspiré et les évangélistes eux-mêmes auraient adapté leurs textes aux leurs. Ces conclusions sont inacceptables et les faits doivent être expliqués autrement. Admettons, ce qui n'est pas d'ailleurs hors de contexte, que le texte hébreu date de l'an 109-107 avant Jésus-Christ, les ressemblances que l'on a relevées prouveraient seulement que certaines idées que l'on trouve dans le Nouveau Testament étaient déjà entrevues

Digitized by Google

à cette époque et encore, sur ce point, il y aurait lieu de voir si les ressemblances sont aussi conformes qu'on le dit et si l'esprit n'en est pas différent. Mais, pour la traduction grecque, on n'a aucune preuve sérieuse qui oblige à croire qu'elle est antérieure à Jésus-Christ et à saint Paul. Le conclure de ce que les épîtres pauliniennes offrent des ressemblances littérales avec le grec des *Testaments* c'est résoudre la question par elle-même. Il paraît plus probable que les divers recenseurs des *Testaments* ont ou conformé leurs textes à ceux de saint Paul ou que nous avons là des interpolations chrétiennes. Le Dr Charles reconnaît bien qu'il y a eu des interpolations, mais il soutient qu'elles sont moins nombreuses qu'on le dit parce que le texte arménien ne les a pas toutes. Mais pourquoi le texte arménien n'aurait-il pas, lui aussi, subi des interpolations? On voit donc qu'il y a encore lieu de poursuivre les recherches sur ce point.

Quoi qu'il en soit, nous devons reconnaître le soin avec lequel le Dr Charles a édité les textes, la science qu'il déploie pour les commenter et son habileté à élucider les questions critiques, historiques et doctrinales, afférentes à ces textes. Il nous a donné dans ces deux beaux volumes un précieux instrument de travail, qui sera certainement utilisé pour développer notre connaissance de l'état d'esprit des Juifs contemporains de Notre-Seigneur.

E. JACQUIER.

Leçons de théologie dogmatique. Dogmatique spéciale : L'homme considéré dans l'état de justice originelle, dans l'état de péché originel, dans l'état de grâce, dans l'état de gloire ou dans l'état de damnation, par M. L. LABAUCHE. — Un vol. in-8°, XII-416 pages. — Bloud, Paris, 1908. — *Prix :* 6 fr.

Malgré la modestie de son titre, on aurait tort de prendre l'ouvrage de M. Labauche pour un simple manuel de théologie. Sans doute, il n'est point de ces œuvres techniques réservées aux seuls spécialistes : son caractère est en même temps d'avoir une réelle valeur scientifique et d'être d'un abord facile pour tous les lecteurs doués d'une certaine culture. Suivant en cela l'exemple donné dans le domaine philosophique par Son Eminence le Cardinal Mercier, dont l'expérience pédagogique fait autorité, le très distingué professeur du Séminaire Saint-Sulpice a résolument rédigé en français ses « leçons de théologie » ; ce n'est point ici le lieu d'examiner du point de vue professionnel, quels peuvent être, dans l'enseigne-

Digitized by Google

ment et pour des étudiants en théologie, les inconvénients incontestables de ce système ; il n'est pas douteux cependant que l'emploi de la langue française ne contribue à faire pénétrer cet ouvrage dans des milieux qui, sans cela, lui fussent demeurés fermés. Cette considération n'est point à dédaigner ; on ne peut que regretter très vivement la diminution de l'instruction théologique parmi les laïques instruits qui, au XVII^e siècle, se piquaient volontiers de connaissances étendues en ces matières : nul doute qu'il n'y ait là tout à la fois, (car toutes choses sont ici-bas causées et causantes), un résultat, mais aussi une cause de l'indifférence religieuse.

C'est un des dogmes fondamentaux du christianisme qui est ici étudié : la constitution de l'homme dans l'état surnaturel ; ce sera donc une théorie complète de la vie surnaturelle qui sera exposée : M. Labauche a suivi le développement complet de la vie de la grâce à travers ses diverses manifestations, depuis les préliminaires, — l'état de l'homme avant la justification —, jusqu'à son entier épanouissement dans la vie de l'homme glorifié : on conçoit l'intérêt de cette étude qui touche, avec une telle ampleur, aux dogmes essentiels du Christianisme.

Mais ce qui, dans ce nouvel ouvrage, mérite surtout d'attirer l'attention, c'est la méthode employée. L'auteur, — et il convient de l'en féliciter —, a pleinement et très heureusement réalisé cette union de la méthode scolastique et de la méthode positive, préconisée avec tant d'autorité par l'Encyclique *Pascendi* (1). La méthode scolastique consiste, dans son procédé essentiel, à exposer le dogme tel qu'il ressort des enseignements officiels de l'église et à en dégager le côt rationnel, en montrant c mment il s'harmonise avec la synthèse doctrinale du christianisme et avec l'ensemble même de la vie humaine. C'est par cet exposé que débute M. Labauche : après avoir très exactement déterminé la doctrine authentique de l'Eglise et la place que tient ce dogme particulier dans l'ensemble des croyances catholiques, il analyse ses relations avec la psychologie humaine ; il fait voir quelle lumière la révélation divine projette ainsi sur la constitution intime de la nature humaine et comment cette théorie de la vie surnaturelle vient s'insérer dans le développement de l'être humain : elle est vraiment la vérité de notre vie. C'est toujours l'ancien argument de convenance que nos vieux manuels présentaient sous le nom de « raison

(1) Cfr Encyclique *Pascendi*, p. 73-75. (Edition des *Questions actuelles*).

Digitized by Google

théologique », mais il est singulièrement élargi et développé, au point d'en être presque totalement modifié: car, au lieu de s'arrêter à considérer isolément chacun des points de détail de la doctrine, c'est une vue synthétique du dogme qui nous est présentée dans un tableau d'ensemble.

Il reste ensuite à retracer la genèse même du dogme, et à prouver qu'il est non pas une philosophie humaine, le fruit de la spéculation philosophique sur l'homme, mais vraiment une révélation divine faite aux hommes par le Christ. C'est ici que la méthode historique trouve son application : car elle nous permet de remonter aux sources mêmes de la révélation. On conçoit, en effet, que pour prouver l'origine divine d'une vérité dogmatique, il ne suffise point de l'appuyer sur une série de textes, empruntés soit à l'Ecriture, soit à la Tradition, et arbitrairement séparés de leur milieu : il faut, au contraire, montrer par l'histoire comment, sous l'influence de la Tradition, l'enseignement officiel de l'Eglise l'a dégagée du donné primitif de la Révélation évangélique : telle est la méthode suivie par M. Labauche. Il replace chacune des preuves au milieu des circonstances historiques parmi lesquelles elle a apparu, et, au lieu de se borner à des références isolées, il expose la pensée d'ensemble de l'auteur ou du livre auquel il l'emprunte. L'Ecriture sainte constitue comme le point de départ de cette marche progressive : ce sont ses enseignements qui fournissent les origines même du dogme et les principes qui serviront de baseau développement ultérieur. La Tradition patristique, durant la seconde période, travaillant sur ces éléments scripturaires, en détermine le progrès par ses explications. Enfin, dans la dernière époque, la théologie de l'Ecole en accomplit la systématisation. Cette analyse historique reproduit ainsi le progrès même du dogme, tel qu'il s'est en fait réalisé : on peut constater expérimentalement que son développement s'opère sans aucune altération et sans aucune déviation de la donnée primitive ; c'est donc la vérification par les faits de l'enseignement du Concile du Vatican sur le progrès du dogme. « *Crescat igitur vehementer que proficiat, sed in suo genere, in eodem dogmate, eodem sensu.* » L'histoire est la meilleure réfutation des prétentions de l'évolutionnisme naturaliste, suivant lequel la vie du dogme serait le résultat de l'activité humaine : les faits positifs nous montrent, au contraire, que ses origines, comme ses progrès ultérieurs sont indépendants des circonstance naturelles et des philosophies humaines et qu'ils doivent être attribués à une cause surnaturelle et divine. La vérité catholique a

Digitized by Google

vraiment été révélée par le Christ, et, par l'assistance du Saint-Esprit, infailliblement conservé dans l'Eglise.

Il serait indiscret d'insister sur le caractère d'entière orthodoxie que présentent et ces conclusions et la méthode qui a pu y conduire; au reste cela est pleinement inutile après l'examen spécial auquel cet ouvrage, par suite des circonstances, a été soumis. (Cf. Lettre de M. Labauche à l'Ami du Clergé, 14 mai 1908.)

Il faut noter cependant que les revues, comme la *Revue critique* et la *Revue internationale de théologie*, dont on sait les tendances, ont été les seules à le critiquer. Au contraire des publications d'orientation très différente, comme la *Revue du Clergé*, l'*Ami du Clergé*, la *Revue pratique d'Apologétique*, les *Annales de philosophie chrétienne* et surtout la *Civilta Catholica*, se sont encontrées pour émettre une appréciation tout à fait favorable, quoique diversement nuancée : une seule revue a fait exception en insérant un compte-rendu dont la violence de ton dénotait la plus entière absence d'impartialité et de justice. Cette unanimité de la critique est le meilleur témoignage de la haute valeur technique en même temps que du très vif intérêt de ces « Leçons de théologie dogmatique ».

H. LIGEARD.

Compendium Theologiæ moralis auctore A. LEHMKUHL S. J. ; editio quinta emendata et aucta. — Un vol. gr. in-8°, de XXIII-610 pp. — Fribourg en Brisgau, Herder, 1907. — *Prix :* 10 fr.

Il serait bien superflu de faire ici l'éloge d'un ouvrage que tous les théologiens s'accordent à regarder comme excellent, et qui est parvenu en quelques années à la cinquième édition. J'ai ouï des praticiens déclarer même qu'ils préféraient le *Compendium* de Lehmkuhl à son grand ouvrage de morale pour la précision et la clarté. Quoi qu'il en soit, la nouvelle édition du *Compendium*, que nous annonçons ici, a été revue et retouchée avec soin, et les décisions en ont été mises en harmonie avec les plus récents décrets des Congrégations romaines et du Saint-Siège. Ces retouches et ces compléments se remarquent surtout dans les chapitres qui concernent la communion, les honoraires de messes, l'extrême-onction et le mariage. Sur ce dernier objet, les nouvelles dispositions introduites par Pie X, relativement à la publicité de la cérémonie, sont reproduites et commentées.

J. T.

Digitized by Google

Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique, par le Cardinal NEWMAN. — In-16, p. XI-250. — Paris, Téqui, 1908. — *Prix :* 3 fr. 50.

Cet ouvrage est une réponse au docteur Pusey qui avait attaqué le culte de la Sainte Vierge tel qu'il est pratiqué dans l'Eglise catholique, et voyait dans ce culte qu'il accusait d'idolâtrie, le principal obstacle à la réunion. Dans un premier chapitre l'auteur établit la distinction si importante entre la doctrine et la dévotion. Il prouve solidement que la doctrine sur la Sainte Vierge n'a jamais varié et qu'elle est, en substance, restée une et identique depuis l'origine. La dévotion a revêtu des formes très diverses selon les temps et les pays. On ne peut nier que cette dévotion ne soit beaucoup plus vive aujourd'hui que dans les premiers siècles du christianisme. L'Eglise laisse une grande liberté aux fidèles dans les manifestations de leur piété. Mais la doctrine est toujours la même. Marie a toujours été regardée comme Vierge sans tache et comme Mère de Dieu. Ce point établi, il relève en s'appuyant sur l'autorité des Pères les privilèges de la Sainte Vierge. Marie est la seconde Eve. Eve a coopéré au péché d'Adam et a été une cause active de notre ruine. Marie a coopéré à la rédemption du genre humain, et a contribué à nous donner la vie surnaturelle. Il y a entre le drame qui, au paradis terrestre, eut des suites si lamentables, et le mystère de la réparation par la venue du Christ, un parallélisme étroit et ce parallélisme est reconnu par les Pères. Ils appellent Marie la seconde Eve, la Mère des vivants. Par le rôle d'Eve dans notre chute, ils déterminent la position et le rôle de Marie dans notre réhabilitation. Après avoir exposé la sainteté et la grandeur de Marie, sa toute-puissance d'intercession, il termine par un excellent chapitre sur la vraie et la fausse dévotion.

Ph. GONNET.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

La croyance à la vie future et le culte des morts dans l'antiquité israélite, par A. Lods. — 2 vol. in-8° de VIII-292 et VI-160 p. — Paris, Fischbacher, 1906.

Le travail de M. Lods — disons tout de suite que c'est un ouvrage de valeur et intéressant — débute par un historique de la question tout à fait instructif. Il a été longtemps de mode de prétendre que les Israélites auraient ignoré l'existence d'une autre vie : ils auraient cru la mort suivie du néant. L'étude comparée des religions, et surtout des religions des non-civilisés, a modifié sur ce point l'idée qu'on se faisait des anciennes croyances israélites. On affirme volontiers maintenant que les tribus hébraïques, antérieurement à la constitution du peuple d'Israël, ont partagé dans une large mesure les croyances animistes générales de l'humanité primitive : elles reconnaissaient aux esprits des morts une vie réelle et les croyaient en relations suivies avec les vivants ; enfin, parmi leurs rites funéraires, il y en avait de religieux. La question de savoir si les Sémites en général et les anciens Israélites en particulier ont, comme tant d'autres peuples, rendu un véritable culte aux esprits de leurs morts reste controversée, ainsi que la question des rapports que ce culte aurait eus avec le Yahvisme, religion d'Israël aux temps historiques.

M. Lods commence logiquement son étude en recherchant ce que fut chez les Israélites la notion de l'âme ou ce de qu'il préfère appeler « le double ». Il analyse bien le concept d'âme et d'esprit chez les Hébreux, mais il croit pouvoir distinguer dans l'histoire des idées israélites sur l'anthropologie deux grandes périodes. Dans une période plus ancienne, l'Hébreu partage les idées de primitifs et croit que ce qui fait vivre, agir, sentir, est le souffle, et que l'homme est donc composé de deux éléments, la chair et le souffle ou âme. L'âme survit à la mort : le mort a une âme, ou plutôt, il est essentiellement une âme. Une seconde conception plus récente se rattache au récit yahviste de la création; elle remonterait au VIII^e siècle, mais n'aurait eu d'écho dans la littérature israélite qu'à partir de l'exil. D'après cette conception, l'homme vit grâce à une parcelle du souffle divin que Dieu lui a communiquée. A la mort, Dieu retire son souffle et la terre reprend

Digitized by Google

la poussière qu'elle a prêtée. Logiquement, ce devrait être l'anéantissement complet. Et cependant la croyance à la survivance des âmes se maintient à côté de cette vue nouvelle qui paraît avoir eu pour but d'exalter Dieu et de rabaisser les esprits des morts.

M. Lods en vient à la partie centrale de son œuvre : le culte des morts chez les ancêtres d'Israël. C'est le point en litige. Le procédé pour arriver à une solution consiste à examiner un à un les rites funéraires des anciens Hébreux, à les comparer aux rites des autres peuples primitifs et à en discerner le sens religieux. M. Lods analyse ces rites et discute avec beaucoup de pénétration et de sûreté les interprétations qui en ont été données. Plusieurs de ces observances lui paraissent avoir été inspirées par la crainte très vive des dangers redoutables qu'entraînerait le contact avec l'esprit du mort, contact qu'il fallait empêcher à tout prix ou du moins essayer de rendre inoffensif : ce sont des rites préservatifs. Leur emploi montre qu'on concevait les morts comme des êtres surhumains, puissants et redoutables. Cette constatation ne prouve pas encore l'existence d'un culte des morts chez les anciens Hébreux, mais elle est loin de lui être défavorable.

Les rites suivants auraient, d'après M. Lods, un caractère plus nettement religieux. L'offrande des cheveux faite aux morts, l'offrande du sang par des incisions pratiquées dans la chair, le repas funèbre, survivance plus ou moins consciente d'un sacrifice fait au défunt, enfin l'évocation des esprits des trépassés constituent un véritable culte des morts. Le caractère religieux de plusieurs de ces rites ne fait aucun doute : ne les retrouve-t-on pas dans le culte de certaines divinités? Le fait que la loi réprouve formellement ces pratiques donne également à penser qu'elle y voyait des actes religieux s'adressant à un autre qu'à Yahveh. Il est à remarquer qu'elle condamne la consultation des morts, non pas seulement comme un acte de magie, mais comme un acte idolatrique, car elle l'appelle comme l'idolâtrie une prostitution. Et n'a-t-elle pas raison puisque la pythonisse d'Endor donne à l'esprit du mort qu'elle évoque le titre d'*Elohim?*

Il y eut donc dans l'ancien Israël un culte des morts proprement dit. Mais ce culte appartenait à un stade religieux inférieur. Le Yahvisme, infiniment plus élevé dès son origine, s'efforce tout d'abord de le ruiner : il en condamne les pratiques les plus nettement religieuses ; il aggrave l'impureté qui pesait sur le mort et interdit la nécromancie ; il rabaisse aussi les trépassés en les montrant dans le scheol faibles et presque anéantis, incapables de

Digitized by Google

secourir autant que nuire. Les morts avaient pris dans la pensée des vivants une place excessive ; l'attention qu'on leur prêtait devenait une offense au vrai Dieu : le monothéisme devait les combattre. Mais un temps viendra où la fortune des trépassés changera de nouveau. La notion du scheol sera transformée : après l'avoir affaiblie, le Yahvisme la relèvera et l'agrandira. Sous l'influence du développement des idées morales, il enfantera l'espérance de la rétribution d'outre-tombe, et l'idée de sanction morale sera rattachée au séjour des morts. Ce jour-là le scheol entrera dans le cadre des idées yahvistes dont il avait toujours été exclu. Jusque-là Yahveh n'y avait eu que des rivaux ; désormais il y régnera lui-même : il en a pris possession en y transportant le règne de sa justice.

Que fut précisément chez les anciens Hébreux le culte des morts? Etait-il fondé surtout sur la crainte et avait-il en conséquence pour objet tous les morts, surtout les plus puissants, les plus redoutables? Ou bien fondé sur des sentiments plus doux, sur l'affection, s'est-il adressé d'abord aux parents ; a-t-il été en un mot le culte des ancêtres? D'autre part, le culte des morts a-t-il eu, en Israël comme chez d'autres peuples, une influence sur l'organisation faliale et sociale?

Telles sont les questions que se pose M. Lods dans la troisième partie de son travail. Au temps de l'organisation patriarcale, un culte aurait été rendu à tous les morts, mais avec une tendance marquée à évoluer vers le culte des ancêtres paternels. M. Lods s'efforce de discerner l'origine ou la portée religieuse, le rapport avec le culte des morts, de différents usages de la société familiale : fonctions sacerdotales du père de famille, droit successoral et droit d'aînesse, filiation et adoption, lévirat surtout et vendetta, et il conclut que le culte des ancêtres n'a pas fondé la famille, mais qu'il a contribué à donner aux institutions familiales hébraïques leur forme et leur aspect particuliers. Il croit même pouvoir remonter au-delà de l'époque patriarcale et affirmer que dans une période préhistorique et sous le régime du matriarcat les Sémites pratiquaient déjà un culte des morts et plus spécialement le culte des ancêtres.

Par le résumé qui précède, on peut pressentir combien les conclusions de M. Lods sont loin de la certitude. La plupart du temps il s'agit d'atteindre une période sur laquelle nous n'avons aucun document positif, et de la juger d'après des usages plus récents, difficiles à interpréter, et dont le sens même a pu varier. Comment

Digitized by Google

tirer de là des conclusions sûres? Israël, aux temps historiques, est déjà si loin de nous et si mal connu ; comment, de ce que nous connaissons si peu, déduire quelque chose d'assuré concernant sa préhistoire? Mais il y a plus. Ces rites, ces gestes énigmatiques, on les interprète souvent d'après le sens qu'ils ont eu, ou qu'ils ont encore, chez les non-civilisés, chez les sauvages modernes. Que penser de tels rapprochements, et si cette méthode peut donner parfois des lumières, quelle certitude peut-elle fonder? Est-il donc vrai que les ancêtres d'Israël aient été, au moment où on les considère, dans un état de sauvagerie, et a-t-on le droit de confondre les primitifs avec les sauvages? En se basant sur de pareilles méthodes, ne pourrait-on aussi déduire de nos usages actuels, de nos formules ou de nos gestes de politesse par exemple, des interprétations dont nous serions stupéfaits ? On parviendrait par ce moyen à nous prêter des sentiments auxquels nous ne songeons guère. Le Folklore nous apporte des documents intéressants, mais la réserve s'impose devant les conclusions à en tirer. Et encore ne faudrait-il pas appliquer ces conclusions à Israël. M. Lods explique très bien qu'il ne s'agit pas d'Israël même, mais de ses ancêtres, des tribus sémitiques non encore séparées pour former des peuples différents. Néanmoins la distinction n'est pas toujours assez fermement maintenue, et en tous cas, il vaudrait mieux appeler cette antiquité *sémitique* et non point *israélite* car on pourrait aussi bien la dire araméenne ou chaldéenne.-Et puis, il semble toujours qu'on veuille rendre Israël responsable de conceptions qui n'ont ordinairement pas été les siennes ; il pourrait trop souvent répondre : « Comment l'aurai-je fait, si je n'étais pas né? »

A d'autres points de vue encore la méthode de M. Lods peut être critiquée. Il lui arrive de tirer d'un fait un peu mince de bien grosses conclusions, ou de presser un texte et de lui faire démontrer ce qu'il ne contient pas. De ce fait que dans les sacrifices le sang des victimes aurait été versé d'abord sur le sol, et que l'usage de brûler les offrandes pour en faire monter la fumée vers le ciel serait plus récent, sommes-nous autorisés à conclure que les premiers dieux sémitiques étaient des divinités chthoniennes, et que les divinités astrales sont d'origine postérieure? N'est-ce pas aussi trop presser le chapitre II de la Genèse que d'en tirer une théorie aussi précise que fait M. Lods sur l'esprit de l'homme, participation temporaire de l'esprit de Dieu? Il faut pour cela supposer que l'auteur a employé un langage philosophique assez précis, et nul-

Digitized by Google

lement métaphorique ; de même, l'auteur du psaume CIV, 29-30, n'aura point pu parler en poète. En fait, personne en Israël ne paraît avoir compris ces textes comme M. Lods, ni en avoir tiré relativement à la destruction complète de l'homme par la mort la conclusion qu'ils comportaient. Que nous n'exigions pas des Israélites cette logique rigoureuse, c'est fort bien ; mais si nous les dispensons d'être logiques sur ce point, devons-nous supposer qu'ils l'ont été davantage sur un autre, et qu'ils ont formulé des théories étroites là où il peut bien n'y avoir que des figures de langage? A ce compte, on risque bien de faire sortir tout un système d'une métaphore. La métaphore a bien pu, au début et dans certains cas, être autre chose qu'une figure de langage, mais qui nous le dira? Enfin, quand M. Lods parle du « double », croit-il qu'il n'y a aucun inconvénient à se servir d'un terme qui n'est pas sémitique, mais par lequel on a voulu traduire un vocable égyptien? Rend-il bien par là l'idée que les Hébreux se faisaient de l'âme? Ne risque-t-il pas de la dénaturer en la poussant dans un sens spécial et en prenant au sens propre, cette fois encore, de simples métaphores?

Si plusieurs rites funéraires ont un caractère religieux incontestable, si même on peut dire qu'il a existé chez les Sémites un culte des morts, peut-on faire des morts en bloc des dieux ou, suivant le terme de M. Lods, des rivaux des dieux? Tout persuade que le P. Lagrange a raison d'écrire : « La barrière entre les dieux et les morts n'a jamais été supprimée, elle a seulement été franchie par quelques morts qui sont devenus dieux. » Le terme d'Elohim n'est en somme appliqué qu'une fois à un mort, à Samuel, et dans des conditions qui ne donnent guère d'autorité à cette expression et ne permettent pas d'en tirer des conclusions générales. Si les offrandes faites aux morts ne sont pas douteuses, il y aurait lieu aussi d'être plus difficile avant d'y reconnaître des sacrifices proprement dits, et encore faudrait-il décider, si ces sacrifices sont faits *aux* morts ou *pour* les morts.

On ne peut nier la place que l'animisme a tenue dans le monde antique : la peur des esprits a régné longtemps. Mais faire de l'animisme l'origine de la religion ou une étape du développement religieux est tout autre chose, et cette autre chose est elle démontrée? Enfin, M. Lods discute très bien certaines preuves de l'existence de la filiation féminine dans l'antiquité sémitique ; il en rejette plusieurs ; mais celles qn'il garde ne sont-elles pas aussi discutables? De ce qu'on a trouvé le matriarcat en usage chez quelques non-

Digitized by Google

civilisés, est-on en droit d'en faire une étape du développement familial et social, et de conclure à son existence chez les Sémites sur quelques fragiles indices qn'il ne serait pas impossible d'expliquer autrement?

En somme, l'ouvrage de M. Lods est très érudit ; les données bibliques, celles que l'on peut tirer de la connaissance des peuples sémitiques et du Folklore, sont accumulées dans ses deux volumes. Elles sont ordinairement analysées et discutées avec beaucoup de pénétration et leur sens est parfois dégagé avec un véritable bonheur. Dans d'autres cas, M. Lods semble aller trop loin ou trop vite et vouloir donner des solutions précises à des questions trop obscures, à des problèmes dont les données sont encore trop minces. Sur plus d'un point de l'histoire des religions, les vues systématiques n'ont en ce moment d'autre avantage que celui de classer les connaissances acquises et de permettre l'examen des différentes hypothèses. Elles servent ainsi la cause de la science, mais elles ne sont pas la science elle-même : la certitude leur fait défaut. Il n'est pas moins vrai que M. Lods a étudié la religion d'Israël de la seule façon qui soit maintenant possible, en s'éclairant des données de l'histoire des religions en général, et des religions sémitiques en particulier.

M. E. PODECHARD.

Les idées religieuses et philosophiques de Philon d'Alexandrie, par E. BREHIER, docteur ès lettres, agrégé de philosophie. — In-8, p. XIV-336 .— Paris, Picard, 1908. — *Prix :* 7 fr. 50.

Philon occupe une place très importante dans l'histoire de l'école d'Alexandrie. Juif d'origine, très versé dans les études bibliques et dans la connaissance de la philosophie grecque, il essaya de concilier les opinions des grands philosophes avec les livres de Moyse. Ses ouvrages ont été utilisés par les apologistes chrétiens des premiers siècles. Saint Ambroise l'a imité dans plusieurs de ses traités entre autres dans ses livres sur Abraham, sur l'arche de Noé et sur Joseph. L'auteur du présent ouvrage s'attache à montrer par l'analyse des idées religieuses et philosophiques de Philon, quelle est la part de l'hellonisme dans sa doctrine. « La fusion, dit-il dans sa préface, s'accomplit moins dans la pensée claire d'un philosophe que dans les régions obscures de la religion populaire. Ses œuvres nous révèlent une transformation profonde de la pensée grecque qui s'est accomplie en grande partie en dehors du judaïsme. »

Digitized by Google

L'ouvrage se divise en trois parties : 1° le Judaïsme ; 2° Dieu, les intermédiaires et le monde ; 3° le culte spirituel et le progrès moral. Chemin faisant, il analyse la plupart des ouvrages de Philon, de manière à nous donner une connaissance profonde et complète de sa doctrine, de sa méthode et de son immense érudition. Dans la première partie sont exposées les idées de Philon sur le Judaïsme Il croit à l'avenir du peuple juif. Le véritable progrès ne consiste pas dans la prospérité matérielle, mais dans la perfection morale et les biens de l'âme. La loi juive est la plus parfaite des lois. Moyse représente l'idéal du roi et du législateur. Les autres législateurs ne peuvent lui être comparés. Philon s'inspire de Platon dans le portrait qu'il trace du législateur.

Dans la seconde partie, l'auteur expose les théories de Philon sur Dieu et sur les rapports de Dieu avec le monde. Deux doctrines semblent s'être confondues ensemble : le dualisme tel qu'il est expliqué dans le Timée de Platon, et le système de l'émanation. Dans plusieurs de ses écrits et surtout dans son traité de *Opificio Mundi*, il nous dit que le législateur des Hébreux admettait deux principes : un principe actif l'intelligence divine, source du bien, du beau, du vrai en soi, un principe passif, la matière inerte et inanimée à laquelle l'intelligence divine a donné la forme. Mais ce dualisme fait place à l'émanation dans d'autres ouvrages. Dieu n'a pas tiré le monde du néant, Il a travaillé sur une matière préexistante comme le démiurge de Platon. Il est cependant des êtres que Dieu a produits sans matière. C'est d'abord le logos, puis la sagesse, les anges, les puissances, l'esprit. Ce sont des intermédiaires entre Dieu et le monde. Cette partie de l'ouvrage est très développée. On remarquera surtout la théorie du logos qui se compose d'éléments empruntés à Platon et aux stoïciens. Le logos est considéré comme être diviseur et principe de la stabilité du monde comme être intelligible, comme parole divine.

La dernière partie examine le système de Philon au point de vue pratique. Il est parlé de l'extase, de la prophétie, des relations de l'âme avec Dieu dans le culte intérieur, du progrès moral. On y trouvera aussi une discussion très solide sur l'idéal stoïcien et sa valeur, et sur l'idéal péripatéticien.

Ph. GONNET.

Digitized by Google

Les deux aspects de l'Immanence et le problème religieux, par M. l'Abbé THAMIRY. — Un vol. in-16 de XXXVIII-308 pages. — Bloud, Paris, 1908. — *Prix :* 4 fr.

Une vue même superficielle des courants divers du mouvement philosophique suffit à révéler à un observateur attentif quelle est, à l'heure actuelle, l'influence et la diffusion des diverses doctrines de l'Immanence : l'Encyclique *Pascendi* a récemment montré, avec l'autorité du magistère qui est le sien, combien leur application au domaine religieux devient périlleux pour la foi chrétienne, dont elle ruine les fondements essentiels. M. l'abbé Thamiry, qui, dans sa thèse de dotorat, avait abordé un aspect de cette question en une étude strictement technique, vient de la reprendre à nouveau, en l'envisageant sous un angle plus large ; son ouvrage, consciencieux et très fouillé, est appelé à susciter le plus vif intérêt et peut-être aussi de fécondes discussions dans les divers milieux théologiques. Quelque jugement que l'on puisse porter sur certaines de ses appréciations, il faut convenir de la sûreté doctrinale de ses conclusions et de la solidité théologique de ses démonstrations. A peine est-il besoin de noter l'entière orthodoxie de ses positions: la préface, tout particulièrement élogieuse, de l'éminent recteur des Facultés catholiques de Lille, suffit à en attester la légitimité absolue.

Voici, brièvement analysés, les points de vue généraux de sa thèse. Est dite immanente toute activité qui a, dans le sujet où elle réside, son point de départ et son terme. Avec un sens critique très pénétrant, M. Thamiry distingue deux sortes d'immanence, l'une absolue, l'autre relative : cette considération constitue l'idée maîtresse de son étude. Toute doctrine d'immanence enseigne l'immanence absolue : cette théorie se ramène à affirmer que le monde est produit par l'évolution d'une même énergie, qui circule identique à travers tous les êtres et qui, dans ses étapes diverses, produit successivement, par son propre mouvement, les espèces différentes, constitutives de l'univers. La vie organique en serait le point de départ ; la vie surnaturelle, le point d'arrivée et l'épanouissement. Le monisme panthéistique est l'aboutissant logique d'une telle conception de l'univers. A cette théorie qu'il critique et réfute, l'auteur oppose la doctrine qu'il qualifie du nom d'immanence relative : tout être possède en lui des énergies potentielles qui, *sous l'action nécessaire de Dieu*, peuvent être élevées à un degré supérieur d'activité : cette idée s'est exprimée, aux époques diverses, sous des formules différentes : σπερματικὸς λόγος

Digitized by Google

chez saint Justin, raisons séminales dans saint Augustin, puissance obédientielle des scolastiques, et, en termes modernes, immanence relative : mais on la retrouve identique au fond chez tous les penseurs qui constituent la Tradition catholique. On conçoit que, suivant que l'on adopte le point de vue de l'immanence absolue ou celui de l'immanence relative, la solution apportée aux différentes questions est diamétralement opposée. A la lumière de cette distinction fondamentale M. Thamiry étudie et résout, dans un sens tout à fait conforme aux enseignements de la foi, les divers problèmes que soulève une philosophie générale de l'univers et de la vie ; le problème du rapport de la vie et de Dieu, de l'organisation du monde, le problème du rapport des êtres entre eux, celui de l'âme, du dogme, de la morale et enfin celui des relations de la nature et du surnaturel. C'est donc une théorie d'ensemble de la connaissance et aussi de la vie qui est ainsi esquissée : on devine les larges aperçus que fait entrevoir une aussi vaste synthèse. S'il était difficile que la réalisation de ce plan n'engendrât pas une certaine confusion, l'avoir tenté est déjà un mérite. A dire vrai, le dernier chapitre est de tous le plus intéressant et aussi le plus précis et le plus solidement construit : il est consacré à étudier la question des rapports de la nature et du surnaturel. Fidèle à son attitude, M. Thamiry expose d'abord la théorie de l'immanence absolue : il n'a pas de peine à la réfuter en montrant que faire du surnaturel une exigence de la nature et l'épanouissement de l'activité humaine c'est aller contre les affirmations essentielles de la foi chrétienne : la théorie de l'immanence aboutit au naturalisme religieux. En opposition à cette doctrine, la méthode dite — très malencontreusement — d'immanence se propose, par l'analyse même de l'activité subjective, de prouver qu'elle postule un transcendant surnaturel seul capable de réaliser ses aspirations intérieures. C'est à critiquer ce procédé et cette prétention que M. Thamiry consacre ses pages, à mon avis, les meilleures et les plus fortes. Avec toute la tradition catholique et suivant en cela l'enseignement de l'Encyclique *Pascendi*, il admet que une analyse psychologique subjective peut aboutir à montrer que l'activité humaine ne saurait se limiter à elle-même sous prétexte d'autonomie et qu'elle doit attendre un surcroît. Sa portée est donc d'ordre exclusivement naturel et philosophique ; loin de suppléer la démonstration objective de la réalité de la Révélation, elle ne fait que la rendre nécessaire puisqu'elle se restreint au rôle de préparation subjective à la réception d'un secours extérieur. Dans

Digitized by Google

ces limites, elle est, au point de vue théologique, pleinement admissible. Mais, passant plus loin, peut-elle aboutir à découvrir dans l'activité intérieure de l'homme, en fait destiné au surnaturel, l'élément surnaturel qui, dans l'état concret de la nature, le met en relation avec sa fin? M. Thamiry ne le pense pas ; ce serait, à son avis, rééditer l'erreur de Froschammer, condamné pour avoir prétendu que l'analyse philosophique — et rationnelle — pouvait aboutir à la découverte du surnaturel : de plus, d'après lui, il est faux que dans son état actuel et concret, la nature humaine soit informée par la grâce et que l'action renferme un élément surnaturel. Les limites d'un compte-rendu ne permettent point de discuter ici ces problèmes qui soulèvent les questions fondamentales de la foi et de la vie chrétienne : quoi qu'il en soit, au reste, de la solution apportée, on ne peut que reconnaître la loyauté d'esprit, l'habileté de dialectique, la sûreté des connaissances théologiques avec lesquelles la discussion a été conduite. Il n'est pas douteux que cette étude n'apporte une réelle contribution au problème que soulève la question des rapports de la nature et du surnaturel. On pourra contester certaines de ses conclusions : on devra reconnaître sa valeur, et elle est considérable.

H. LIGEARD.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Geschichte des jüdischen Wolkes im Zeitalter Jesu Christi von Dr E. SCHÜRER ; IVe Auflage, IIer Band, *Die inneren Zustande.* — In-8°, VI-680 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1907. — *Prix :* 17 fr.50.

Cette quatrième édition de l'*Histoire du peuple juif au temps de Jésus-Christ* du Dr E. Schürer n'est pas une reproduction plus ou moins corrigée de la troisième édition ; c'est une élaboration nouvelle du travail pour le mettre au courant des études, des recherches récentes, des publications de manuscrits, d'inscriptions, de papyrus, depuis 1898. Le plan est resté le même, mais les additions sont nombreuses, puisque cette édition a 96 pages de plus que la précédente. Elles portent principalement sur l'hellénisme en Idumée vers l'an 200 avant Jésus-Christ ; sur les cultes sémitique et grec en Batanée et en Auranitis ; sur la Porte belle, *Act.*, III, 2, qui serait la porte orientale de la cour intérieure des femmes, et que la Mishna appelle la porte de Nicanor ; sur l'importation de

Digitized by Google

marchandises grecques en Palestine depuis le VII^e siècle avant Jésus-Christ ; sur l'histoire et la civilisation de Gerasa ; sur la purification des mains dans les saintes Ecritures ; sur l'influence étrangère sur le Judaïsme ; sur les Sadducéens, les synagogues ; sur l'histoire du Schemone-Esre ; sur l'espérance messianique chez le Siracide ; sur l'état après la mort ; sur l'espérance messianique chez les Juifs et son passage dans l'espérance chrétienne. A propos du Messie souffrant Schürer soutient que cette idée n'était pas dominante dans le judaïsme, au temps de Notre-Seigneur ; c'était une opinion des docteurs et non du peuple.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de l'œuvre du D^r Schürer ; tous ceux qui s'occupent des origines du christianisme lui sont redevables et reconnaissent qu'elle est incomparable pour l'abondance et la sûreté de ses renseignements. Nous avons été heureux d'y trouver signalées plusieurs thèses d'Ecriture sainte, soutenues devant notre Faculté de théologie. Nous recommandons l'étude de ce grand travail du D^r Schürer et nous ajouterons que le lecteur, même novice dans la langue allemande, pourra le comprendre, car il est écrit dans un style clair et limpide.

E. JACQUIER.

Histoire du dogme de la papauté, des origines à la fin du IV^e siècle par M. J. TURMEL. — Un vol. in-12, 492 pages. — Picard, Paris, 1908. — *Prix :* 4 fr.

Cette étude suppose assurément chez son auteur une étendue de connaissances considérable et un érudition peu commune sur tout ce qui touche à l'histoire des premiers siècles. Il n'est que juste de reconnaître la richesse des matériaux accumulés dans ce court volume. On ne saurait non plus, en principe, contester la légitimité d'une histoire du dogme, basée sur une étude objective des faits, entreprise avec impartialité et en dehors de toute préoccupation tendancieuse. « Dieu n'a pas besoin de nos mensonges », écrivait Léon XIII. La vraie théologie ne pourra que gagner à s'inspirer toujours de ce principe, qu'on ne devrait jamais oublier. Il ne faut cependant pas confondre l'impartialité avec l'indifférence dogmatique : une histoire du dogme, quoique basée sur les faits, comporte cependant des conclusions apologétiques, auxquelles nul « historien catholique » ne saurait se soustraire : car, selon la remarque très juste de M. Dubois dans la *Revue du Clergé* (15 août 1908), il est nécessaire de savoir si le dogme est un produit naturel de l'évolution des idées ou le développement surna-

Digitized by Google

turel d'une vérité divinement révélée. Ces conclusions font presque entièrement défaut dans cet ouvrage et c'est là une très grave lacune. Si je ne craignais d'abuser de l'ironie en une aussi grave matière, je dirai que M. Turmel a inventé un nouveau procédé d'exposition théologique, le procédé rythmique : il présente successivement d'abord les attaques que la critique protestante et rationaliste a élevées contre une affirmation, puis les interprétations opposées dans un sens contraire, par la théologie catholique. Cette alternance se reproduit sur toutes les questions et à tous les chapitres avec une régularité désespérante. Peut-être l'absence de conclusions est-elle, à elle seule, plus tendancieuse encore que des affirmations nettement caractérisées : elle est de nature à impressionner défavorablement un lecteur qui ne saurait pas réagir et conclure lui-même.

Cette note est encore accentuée du fait que M. Turmel passe sous silence les preuves scripturaires relatives à l'institution effective de la papauté par le Christ. Sans doute une interprétation bienveillante pourrait remarquer, comme on l'a fait, que cette période ne rentre pas dans le cadre de l'histoire positive, telle que M. Turmel l'a personnellement conçue. On sait qu'il la comprend non comme une histoire des dogmes, mais comme une « histoire des preuves théologiques tant scripturaires que patristiques ». (SALTET, *La question Herzog-Dupin*, p. 20, Paris, 1908.) En ce cas son titre est inexactement formulé : son ouvrage n'est pas une histoire du dogme de la papauté depuis les origines ; il eût fallu l'intituler histoire de la théologie positive du dogme de la papauté durant la période patristique. Cette question de mots cache en réalité une très grave question de méthode.

Il resterait enfin à examiner si l'impartialité et l'objectivité de M. Turmel dans ses citations de textes, dans ses énumérations de faits sont aussi réelles que le ferait croire son attitude : dans plus d'un cas, il serait facile de relever certaines inexactitudes, qu'il est difficile de ne pas considérer comme tendancieuses. Il suffira d'un seul exemple : M. Turmel prétend que saint Cyprien rapporte le *Tu es Petrus* à l'institution non de la primauté romaine, mais de l'épiscopat. Ceci est matériellement inexact. Encore qu'il donne du texte une interprétation symbolique et dangereuse et qu'il ait de la primauté romaine une conception également symbolique et fausse, saint Cyprien ne considère pas moins que cette parole se refère à l'institution de la primauté romaine par le Christ. (Cf. ch. IV, p. 104, 113, 131.)

Digitized by Google

En résumé, quelle conclusion se dégage de cette histoire relativement à l'origine du dogme de la papauté? Il serait difficile de le dire. L'impression que laisse la lecture de ce livre est étrangement mêlée et troublante. On sait qu'on peut juger de la valeur et de la qualité d'un ouvrage à l'impression qu'il laisse dans l'âme du lecteur.

H. LIGEARD.

Charles Chesnelong, Son histoire et celle de son temps (1820-1899), par M. DE MARCEY. — 3 vol. in-8°. — 1908, Paris et Lyon, Vitte.

Ce n'est pas aux lecteurs de *L'Université catholique* qu'il est besoin de signaler les mérites et la haute valeur de cet ouvrage. Toutes ces pages, ou à peu près, ont passé sous leurs yeux avant d'être réunies en volumes et ils ont pu apprécier, avec le charme d'un style toujours attachant, la hauteur de vues et l'élévation de sentiments qui règnent d'un bout à l'autre de cet ouvrage, véritable document pour l'histoire de notre époque.

L'auteur qui signe M. de Marcey n'en est certes pas à son coup d'essai : il suffit d'en lire quelques pages pour y reconnaître une « main d'ouvrier », ou pour mieux dire « une griffe de maître ».

Parmi les bizarreries que l'on rencontre parfois de la manière la plus imprévue, il n'est pas hors de propos de signaler celle d'un écrivain qui, rendant sommairement — très sommairement — compte du « Charles Chesnelong » dans une revue lyonnaise, reproche à l'auteur d'avoir fait une œuvre anonyme, car, dit-il, le nom de M. de Marcey, « est également inconnu dans la littérature et introuvable dans le Bottin ! »

Que ce nom soit « introuvable dans le Bottin », cela prouve seulement que le Bottin ne signale pas tous les pseudonymes, et voilà tout. Mais quand l'auteur du compte rendu sommaire prétend que la signature M. de Marcey est « inconnue dans la littérature », il montre seulement par là qu'il n'est pas au courant de toute la littérature contemporaine.

Sans observer d'abord que le « Charles Chesnelong » a occupé, avant de paraître en littérature, une large place dans les livraisons mensuelles de *L'Université catholique* de Lyon, rappelons que le signataire M. de Marcey avait débuté dans la littérature par trois ouvrage parus de 1857 à 1863 (et qui se vendirent fort bien) : « La femme chrétienne » (Clermont), « De la vie de famille » (Lyon) »,

Digitized by Google

« De l'observance des lois de l'Eglise dans le monde » (Toulouse).

Depuis lors, M. de Marcey a collaboré pendant plus de trente ans à un grand nombre de revues, notamment à la *Revue d'économie chrétienne*, devenue ensuite *Le Contemporain* et fondue enfin dans le présent recueil, dont cet écrivain est, sous la même signature, un collaborateur assidu.

Il nous est agréable de signaler, parmi les travaux publiés par M. de Marcey dans le feu *Contemporain*, une « Histoire de Massillon » dont M. de Montalembert (nous tenons la chose du grand orateur lui-même) faisait le plus grand cas.

Le *Correspondant* a donné, en octobre 1868, une étude sur Sidoine Apollinaire intitulée : « Un évêque gallo-romain », en septembre et décembre 1877, une autre étude sur « Saint Paulin de Nole » en janvier 1878, une bibliographie sur « Laurent Josse Le Clerc par un prêtre de Saint-Sulpice » ; le tout sous la signature de M. de Marcey, et, en 1894, un article sur « *Le Conclave* de Lucius Lector » qui valut à l'auteur les félicitations de M. Brunetière.

Nous pourrions citer encore *La Revue internationale* qui se publiait à Rome, la *Revue générale*, de Bruxelles, les *Annales de philosophie chrétienne*, comme ayant publié à diverses époques, sur « Albert Hetsch », sur « Catherine d'Aragon », sur les « Souvenirs et instructions de Lacordaire », des articles de M. de Marcey, et enfin le présent recueil avec, à la demande du regretté Charles de Lacombe, un article sur « La jeunesse de Berryer » de cet auteur (1894).

En voilà beaucoup plus qu'il n'en faut pour montrer que si le nom de M. de Marcey est « introuvable dans le Bottin », il n'est en aucune façon, « inconnu dans la littérature », et ne constitue nullement cet anonymat qui, lorsque l'auteur invoque son propre témoignage et ses souvenirs personnels, enlève toute valeur à ses affirmations et à ses appréciations... »

Quant au reproche adressé à M. de Marcey « de ne pas savoir être bref », et de prodiguer « au cours de ses pages innombrables les longueurs, les dissertations inutiles et les détails insignifiants », c'est affaire au goût et à l'appréciation de chacun. Cette appréciation peut être celle de l'auteur — véritablement anonyme celui-là, car aucune signature, pas même une initiale, ne figure au bas de son entrefilet — mais elle n'est assurément pas celle de tout le monde : il est des lecteurs qui goûtent fort ces pages et ne les estiment pas innombrables » « se complaisent dans leurs prétendues « longueurs », et ne trouvent, dans le « Charles Chesne-

Digitized by Google

long », aucun détail insignifiant, aucune dissertation « inutile ».

C. de KIRWAN.

Un Jésuite : Amédée de Damas (1821-1903), par J. BURNICHON. — Un vol. in-8° de 369 pp. — Paris, Poussielgue, 1908.

C'est une figure bien originale que celle de ce fils du baron de Damas, devenu jésuite, jésuite jusqu'aux moelles, et resté d'ailleurs gentilhomme accompli. Les deux choses ne s'excluent pas assurément, mais, en celui qui nous occupe, elles furent remarquablement associées. Si le P. de Damas ne se fût fait religieux, il eût certainement été soldat, et, étant religieux, son caractère entreprenant et aventureux devait naturellement l'entraîner vers les missions. Or, il s'est trouvé précisément que la grande activité de sa vie s'est dépensée à ces deux œuvres, l'aumônerie militaire qu'il a exercée en Crimée, en Afrique, dans la guerre franco-allemande, et dont il a puissamment, en France, promu l'organisation, et les missions d'Orient pour lesquelles il a infatigablement travaillé de 1856 à 1868 d'abord, puis de 1881 à 1892. L'histoire de ses efforts, de ses luttes, de ses succès et de ses quelques déceptions aussi dans cette double tâche constitue le fond du livre du P. Burnichon, livre plein d'intérêt et de mouvement comme la vie de son héros, et dont la lecture donne l'idée d'un type de jésuite assez différent de celui qu'on a coutume d'imaginer.

J. T.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

Œuvres de Saint François de Sales. Edition complète publiée par les soins des Religieuses de la Visitation d'Annecy. — Tome XV. — *Lettres*, vol. V. — In-8°, XIV-468 pp. — Lyon, Paris, Vitte, 1908.

Cette belle édition entreprise par les Religieuses de la Visitation d'Annecy, avec le concours de dom Mackey, est, depuis la mort des ouvriers de la première heure, continuée par le P. Navatel. Les souscripteurs et lecteurs ont pu s'apercevoir déjà que l'œuvre était tombée en bonnes mains, et ce cinquième volume de Lettres ne pourra que fortifier leur sentiment. Préparé à ce travail par

Digitized by Google

ses études personnelles sur saint François de Sales et sainte Chantal — et cela explique l'abondance et la précision des renseignements que ses notes apportent sur les personnes et les faits — le P. Navatel a de plus compris cette édition, comme il fallait, pour en faire une édition définitive, s'il doit y en avoir de telles. Il a traité saint François de Sales comme les grands philologues du XIX^e siècle ont traité les œuvres des auteurs anciens. Il a revu, sur l'autographe, toutes les fois que la chose a été possible, et à défaut de l'autographe, sur une copie reconnue authentique, toutes les Lettres de ce volume. Ces autographes sont dispersés aux quatre coins, non pas du monde, mais bien de la France et de l'Italie, de Brest à Naples et de Bruxelles à Madrid. On en aura une idée en parcourant la Table insérée à la fin du volume, p. 437-447. Et on verra du même coup de combien de pièces nouvelles se trouve augmenté, par ce travail de révision, le nombre des lettres déjà connues par les éditions antérieures : sur les 120 que contient le présent volume, 35 sont inédites. La plupart ne sont, il est vrai, que de courts billets mais qui n'en offrent pas moins un vif intérêt.

Les lettres de cette période (1611- avril 1613) nous font assister au travail de réorganisation du diocèse de Genève, « après les ruines multipliées par les protestants sous prétexte de réforme » (1). Nous voyons le saint évêque particulièrement occupé de défendre les intérêts des catholiques du bailliage de Gex ; même ses fréquents voyages ou séjours prolongés en ce « petit bout » du royaume de France vont jusqu'à alarmer l'esprit soupçonneux de son souverain, le duc Charles-Emmanuel. Il écrit pour justifier sa conduite (2). Mais la défiance du prince persiste, et c'est vainement que le saint sollicite la permission de répondre aux invitations qui lui viennent de Lyon et de Paris à prêcher la parole de Dieu.

« Cependant l'occupation principale de sa vie d'alors, celle à laquelle il donne ses meilleurs loisirs et qui lui fut la plus chère, concerne la Congrégation qu'il venait d'établir » (1). C'est dire que, dans cette partie de la correspondance, sainte Chantal tient la prepremière et la plus importante place. C'est là aussi que se rencontrent le plus grand nombre des pièces inédites.

En tête du volume figure le fac-similé de l'une des Lettres du Saint, de celles qu'il écrivait « le pied à l'étrier » comme il dit lui-même en son pittoresque langage, sans avoir d'ailleurs à cher-

(1) Avant-propos, p. v.
(2) V. p. 66, Lettre 695.

Digitized by Google

cher ses images ailleurs que dans la réalité. Car on le trouve souvent chevauchant, aujourd'hui dans le pays de Gex, un autre jour en Maurienne, ou vers la Bourgogne : il n'est pas de vie plus embesognée que la sienne. « Bon jour encore, ma Fille ; j'apperçois entrer nos plaideurs qui viennent interrompre la paix de mes pensées. » Cette paix peut bien être interrompue, mais elle n'est pas un instant troublée. Il garde assez de liberté d'esprit et sait trouver assez de loisir pour composer son Traité de l'amour de Dieu. A qui lui demande son sentiment sur la question brûlante du moment (le pouvoir temporel du Pape) il sait donner la réponse la plus mesurée et la plus sage (p. 191. Lettre à la présidente Brulard). Ailleurs, il dira à un prélat italien : « Si en France les Prélats, la Sorbonne et les Religieux étaient bien unis, c'en serait fait de l'hérésie en dix ans. » Ce sont là des conseils qui n'ont rien perdu de leur opportunité ni de leur justesse, et il en est bien d'autres qui sont toujours d'actualité et le seront toujours, parce qu'ils sont le fruit d'une profonde connaissance des hommes.

Pour faciliter la lecture de ces Lettres, le P. Navatel a cru devoir placer à la fin de ce volume un *Glossaire des locutions et des mots surannés ou pris dans une acception inusitée.* C'est d'une intention charitable. Mais la langue de saint François de Sales est encore intelligible à tous. Les secours offerts par ce Glossaire s'adressent donc plutôt aux curieux et lettrés. Pour ceux-là, c'est trop et ce n'est pas assez : ce qu'il leur faut, c'est un Lexique complet et une Grammaire de saint François de Sales. Pour les composer utilement et sûrement, il faut attendre d'avoir achevé l'édition des Œuvres. Nous comptons qu'alors, le P. Navatel, fidèle à sa promesse, nous donnera l'un et l'autre.

P. FOREST.

Lexicon graeco-latinum in libros Novi Testamenti auctore, M. C.-W. GRIMM ; editio quarta recognita, — Gr. in-8°, XII, 474 pp. — Lipsiae, Zehl, MDCCCCIII. — *Prix :* 15 fr.

Il est impossible de faire une étude sérieuse des textes du Nouveau Testament si l'on ne possède un dictionnaire du grec néotestamentaire, qui en donne tous les mots avec les divers sens dans lesquels ils ont été employés. Plusieurs dictionnaires de ce genre existent. Un des meilleurs fut autrefois la *Clavis Novi Testamenti*

(1) Avant-propos, p. IX.

Digitized by Google

philologica, de Christian WILKE. Malgré ses mérites, elle était devenue insuffisante par suite du progrès de la lexicographie grecque et des études exégétiques et critiques du siècle dernier. Elle fut refondue en 1867 et mise au courant de la science par W. Grimm. Depuis lors, il a encore amélioré son œuvre en la complétant au point de vue du sens des mots et de leur dérivation et aussi en y introduisant de nouvelles références. Tel qu'il est actuellement, ce dictionnaire peut rendre les plus grands services aux étudiants et nous le leur recommandons ; il est complet, bien informé et a pour beaucoup d'entre eux la qualité d'être écrit en latin, ce qui en rend l'usage plus facile.

E. JACQUIER.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — BATIFFOL (P.), *L'Eglise naissante et le catholicisme*. Gabalda, XIV-502 p. in-12, 3 fr. 50. — BRASSAC (A.), *Manuel biblique*. IV, Roger, XII-743 p. in-12, 3 fr. 50. — CHOUPIN, *Les fiançailles et le mariage*. Beauchesne, in-16, 1 fr. 60. — CROSNIER (A.), *Les convertis d'hier*. Beauchesne, 80 p. in-12, 1 fr. — DAYMARD, *L'Ave Maria*. Lethielleux, 246 p. in-12, 2 fr. 50. — DUFOURCQ (A.), *L'avenir du christiantisme*, II et III. Bloud, 2 vol. in-16, à 3 fr. 50 chaque. GOODMAN (P.), *The synagogue and the church*. London, Routledge, 414 p. in-8, 7 fr. 50. — Jefferson (C.), *The character of Jesus*. New-York, Crowell, VIII-353 p. in-8, 8 fr. — LA SERVIÈRE (J. de), *La théologie de Bellarmin*. Beauchesne, XXV-750 p., 8 fr. — LEPIN (M.), *Les théories de M. Loisy*. Beauchesne, IV-380 p. in-16, 3 fr. 50. — LUCIUS (E.), *Les origines du culte des Saints dans l'Eglise chrétienne*. Fischbacher, XV-708 p. in-8, 15 fr. — ORR (R. F.), *The resurrection of Jesus*. London, Hodder. 292 p. in-8, 7 fr. 50. — TOUZARD (J.), *Le livre d'Amos*. Bloud, in-16, 3 fr.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — *Annuaire du Bureau des longitudes pour* 1909. Gauthier-Villars, IV-943 p., in-16, 1 fr. 50. — BAUMANN (A.), *Le cœur humain et les lois de la psychologie positive*. Perrin, in-16, 3 fr. 50. — BOURDEAU (J.), *Pragmatisme et modernisme*. Alcan, in-16, 2 fr. 50. — BRENET (M.), *Haydnn*. Alcan, in-8, 3 fr. 50. — BRETT (G. S.), *The philosophy of Gassendi*. London, Macmillan, in-8, 12 fr.50. — *Cercle J. de Maistre. Etudes sociales et politiques*. Nouv. Lib. Nat., 526 p., in-18, 3 fr. 50. — COMBES (P.), *Le livre de la mère*. Avignon, Aubanel, 208 p. in-12, 3 fr. — LA-TOUR-DU-PIN-LA-CHARCE (M[is] de),

Digitized by Google

Vers un ordre social chrétien. Nouv. Lib. Nat. In-18, 3 fr. 50. — MICHEL (E.), *Nouvelles études sur l'histoire de l'art.* Hachette, n-16, 3 fr. 50. — PIAT (Cl.), *Insuffisance des philosophies de l'intuition.* Plon, in-8, 5 fr. — PICARD (E.), *Le droit pur.* Flammarion, in-18, 3 fr. — RAYMOND (O. P.), *Le guide des nerveux et des scrupuleux.* Beauchesne, 452 p. in-16, 3 fr. 50. — ROOSES (M), *Les chefs-d'œuvre de la peinture.* Flammarion. gr. in-8, 12 fr. — WURTZ (R.) et BOURGES (H.), *Ce qu'il faut savoir d'hygiène.* Masson, VI-333 p. in-16, 4 fr.

Histoire et Géographie. — BALKIE (J.), *The story of the Pharaons.* London, Black, 396 p. in-8, 9 fr. 35. — BAUNARD (Mgr), *Vingt années de rectorat.* Poussielgue, in-8. — BERTRAND (L.), *La Grèce du soleil et des paysages.* Fasquelle, in-18, 3 fr. 50. — BOULOT (G.), *Le général Duphot.* Plon, in-16, 3 fr. 50. — BREASTED (J.-H.), *A history of the ancient Egyptians.* London, Smith, 484 p. in-8, 7 fr. 50. — CABROL (dom F.), *L'Angleterre chrétienne avant les Normands.* Lecoffre, in-12, 3 fr. 50. — DAUDET (E.), *Récits des temps révolutionnaires.* Hachette, in-16, 3 fr.50. — FONSSAGRIVES (abbé), *Saint Gildas de Ruis et la société bretonne au* VI^e *siècle.* Poussielgue, in-18, 3 fr. 50. — KOEBEL (W.-H.), *L'Argentine moderne.* Paris, P. Roger, in-8, 4 fr. — LUCHAIRE (A.), *Innocent III.* VI, Hachette, in-16, 3 fr. 50. — MASSON (F.), *Autour de Sainte-Hélène.* I. Ollendorff, in-18, 3 fr. 50. — PISANI (P.), *L'église de Paris et la Révolution.* I. Picard, 350 p. in-12, 3 fr. 50. — ROUSSET (L.-C.), *Le haut commandement des armées allemandes en* 1870. Plon, in-16, 3 fr. 50.— VAISSIÈRE (P. de), *Saint-Domingue,* 1629- 1789. Perrin, in-8, 7 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — ANGLADE (J.), *Les troubadours.* Colin, in-18, 3 fr.50. — CHAUCER (G.), *Les contes de Canterbury.* Alcan, gr.in-8, 12 fr. — COULEVAIN (P. de), *Au cœur de la vie.* Calmann-Lévy, in-18, 3 fr. 50. — DOUMIC (R.), *Etudes sur la littérature française.* VI, Perrin, 360 p. in-16, 3 fr. 50. — DUCROS (L.), *J.-J. Rousseau.* Fontemoing, gr. in-8, 10 fr. — FOLEY (Ch.), *L'anneau fatal.* Mame, in-12, 3 fr. — LA BRÈTE (J.), *Illusion masculine.* Plon, in-16, 3 fr. 50. — PASCAL (B.), *Œuvres complètes,* 1^re série. Hachette, 3 vol. in-8, 22 fr. 50. — POUVILLON (E.), *Terre d'oc.* Plon, in-16, 3 fr. 50. — REYNIER (G.), *Le roman sentimental avant l'Astrée.* Colin, in-8, 415 p., 5 fr. — ROUJON (H.), *En marge du temps.* Hachette, in-16, 3 fr. 50. — SÉCHÉ (L.), *Le Cénacle de la muse française,* 1823-1827. Mercure de France, in-8, 7 fr. 50. — TAINE (H.), *Pages choisies,* éd. V. Giraud. Hachette, in-16, 3 fr. 50. — THIRY (R.), *M. Gendron va au peuple.* Plon, in-16, 3 fr. 50. — TOCQUEVILLE (A. de), et GOBINEAU (A. de), *Correspondance.* Plon, in-8, 5 fr.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

RENTRÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

Discours de Mgr Devaux.

EMINENCE,
MESSEIGNEURS,
MESDAMES,
MESSIEURS,

C'est pour la trente et unième fois que l'Episcopat, fondateur et protecteur de l'Université catholique de Lyon, réuni autour de notre Eminentissime Chancelier — représenté à cette séance par Son Eminence le Cardinal Andrieu, évêque de Marseille — tient ses solennelles assises pour apporter à l'Œuvre d'Enseignement supérieur, qui est son œuvre, le bienfait de son appui constant, de sa direction et de son contrôle. Pour nous, les humbles ouvriers, qui avons le grand honneur, étant vos mandataires, d'être les délégués de l'Eglise aussi bien que les représentants de la liberté dans l'œuvre commune du Sud-Est catholique, nous sentons bien vivement que la sollicitude de l'Episcopat fait notre force, sa direction notre lumière, sa vigilance notre sécurité morale, et c'est avec une joie profonde qu'est toujours salué parmi nous le retour annuel d'une Assemblée, qui, après l'imposante invocation de l'Esprit-

Digitized by Google

Saint et le haut enseignement de la parole épiscopale sous les voûtes de notre antique Primatiale, condescend à écouter nos rapports et à nous bénir avec une bonté qui n'appartient qu'aux pères. Cette joie qui nous fut toujours un réconfort, s'accompagne aujourd'hui — ai-je besoin de le dire? — d'un sentiment d'admiration émue, à la pensée que le poids des épreuves présentes et la perspective des épreuves futures, au lieu de diminuer votre sollicitude pour nos Facultés catholiques, ne font que l'aviver. De toutes les leçons que nous prêche votre vie épiscopale, il n'en est pas pour les fils que nous sommes, de plus éloquemment persuasive, de plus efficacement entraînante que la vue d'un dévouement qui confine à l'héroïsme.

Notre première réunion, l'an dernier, dans cette hospitalière salle d'Ainay, a été visiblement bénie de Dieu. Non seulement la mort n'a fait, dans les rangs de l'Episcopat du Sud-Est, aucun de ces vides douloureux qui ont jeté, trop souvent, sur nos séances de rentrée, leur voile de tristesse ; mais encore nous avons le bonheur de voir combler des vides antérieurs par trois prélats chez lesquels la sagesse de Pie X a discerné, en même temps que les mérites de la vie la plus épiscopale ou la plus sacerdotale, toutes les vaillances qu'il faut aux chefs de nos diocèses en ces jours d'âpres luttes pour la défense de notre foi. Nous étions impatients de présenter publiquement à NN. SS. d'Avignon, de Chambéry et de Tarentaise, nos nouveaux protecteurs, dont le dévouement nous est si assuré, l'hommage de notre filial respect et de notre joyeuse soumission.

Pourquoi faut-il que la joie de cette fête soit pourtant voilée de mélancolie, à la pensée qu'elle est privée de la présidence de notre très vénéré et très aimé Chancelier, dont la paternité et la grâce font rayonner tant de bonheur et tant de charme sur nos réunions universitaires? Ce qui nous console, c'est que l'indisposition accidentelle qui le retient loin de nous, sans nous rien ôter de sa pensée, de son cœur, de ses bénédictions, nous laisse le ferme espoir de ses prochaines présidences. Ce qui nous console encore, autant que des fils puissent être consolés de l'absence d'un père, c'est que la bonté de Dieu et la paternité du Pape semblent avoir ménagé à notre Chancelier la suppléance qui convient à un prince de l'Eglise, et à notre fête la continuité de l'incomparable parure qu'est la pourpre romaine. Que Son Eminence le Cardinal Andrieu, que nous n'avions pu saluer encore dans sa haute dignité, daigne agréer, en un jour où la première apparition de sa pourpre, parmi nous, nous

Digitized by Google

est un si grand honneur, je n'ose dire la modestie de nos félicitations, mais l'hommage de notre profonde vénération et de notre très respectueuse gratitude.

La mort a respecté aussi notre corps professoral, si cruellement éprouvé durant les deux années précédentes. Mais, comme il est difficile à une œuvre qui n'est plus jeune de passer une année sans deuil, nous avons eu à déplorer, dans la première de nos œuvres annexes, à l'Hôpital Saint-Joseph, une grande et douloureuse perte. M. le docteur Clément qui, parmi tant de titres dont il pouvait si légitimement se parer, donnait la première place dans son estime, dans son affection et dans son dévouement, à son titre de médecin en chef de notre Hôpital, mourait, quelques jours après notre dernière rentrée, à un âge qui semblait promettre encore, chez un homme de tant de savoir, de tant d'expérience et de si forte trempe, de longues années d'éminents services. Pendant douze ans, il s'est dévoué à nos malades, comme savent faire les médecins vraiment chrétiens, de toute sa science, de tout son cœur et de toute son âme, joignant aux soins de l'art le plus habile, la parole qui encourage ou console, l'exemple qui édifie, le conseil, quand l'art devient impuissant, qui apprend à bien mourir. Le souvenir de notre premier chef médical vivra dans notre pieuse reconnaissance comme il est assuré de vivre par ses publications scientifiques et, mieux encore, par les exemples qu'il a laissés à des continuateurs jaloux de les recueillir et d'asseoir sur une base inébranlable la tradition qui convient à un hôpital catholique.

Ce qu'a été notre vie universitaire pendant l'année écoulée, le travail au-dedans, le succès aux examens, M. le Rapporteur vous le dira bientôt jusque dans le détail que réclame votre bienveillant intérêt. Sans vouloir empiéter sur le domaine du rapport, je me permettrai de signaler brièvement à votre attention la part d'action universitaire qui sort du cadre ordinaire de nos travaux professionnels. Quoique ce ne soit plus une nouveauté depuis longtemps, je dois rendre hommage ici à l'honneur que nous vaut la Faculté de Droit sur tous les terrains accessibles à son action, sans que les devoirs de l'enseignement aient à souffrir de cette expansion d'activité. On sait assez quel a été son rôle, depuis ses origines, aux congrès annuels des Jurisconsultes catholiques, ces congrès qui gardent si vivant, de plus d'une façon, le souvenir de notre grand Lucien-Brun; celui d'hier qui se tenait à Reims, sous la présidence d'un cardinal qui fut un de nos plus dévoués protecteurs,

Digitized by Google

a pu apprécier une fois de plus la science juridique de nos distingués collègues. D'autre part, on sait aussi, je ne dis pas la notoriété mais l'illustration qu'ont faite et que font aux noms de M. Charles Jacquier, notre éminent doyen du Droit, et de M. Auguste Rivet, son élève, devenu son collègue, les services de tout premier ordre que leur parole, aussi vaillante qu'éloquente, a si souvent l'occasion de rendre à l'Eglise, la grande persécutée de notre législation actuelle. Il y a là, dans les congrès ou à la barre, par la théorie ou par la pratique, une action juridique dont l'honneur rayonne sur notre Œuvre avec un éclat dont nous devons être et dont nous sommes très fiers.

Au premier rang de nos œuvres annexes, par droit d'ancienneté et par droit de conquête, se trouve notre admirable Hôpital Saint-Joseph. Les dévouements combinés d'une Commission toujours en éveil, d'un corps médical et chirurgical d'élite et des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont le nom n'a pas besoin d'épithète, y assurent, avec un progrès grandissant d'une année à l'autre, la parure de charité souhaitable à une Œuvre d'enseignement catholique.

Plus près de nous, une très heureuse initiative de Mgr Dadolle, aidé de cet homme d'intelligence et de cœur qu'était le regretté Emmanuel Perrin, créa l'enseignement supérieur des jeunes filles, sous le patronage de nos Facultés, la direction d'un de nos collègues et avec le concours de plusieurs d'entre eux. Je suis heureux de constater que, par le nombre croissant des inscriptions, et mieux encore par l'attention prêtée à un enseignement non pas austère, mais très sérieux, l'Œuvre devient de plus en plus encourageante aux dévouements qui s'y dépensent et digne de son éminent fondateur.

Pourquoi n'ajouterais-je pas que nos conférences du vendredi, ouvertes au grand public et auxquelles participent gracieusement, de temps à autre, des conférenciers du dehors, choisis volontiers parmi nos anciens étudiants, que ces conférences, dis-je, après vingt-huit ans d'existence, sont aussi fréquentées qu'aux jours de leurs plus brillants succès, à telles enseignes que nous nous inquiétons de ne pouvoir leur offrir qu'une salle presque régulièrement débordante?

Ce succès est bien fait pour nous enhardir à une création nouvelle, de nature analogue. Forts de la confiance qui nous est ainsi témoignée, et pour répondre à des désirs maintes fois exprimés,

Digitized by Google

trop bien d'accord avec les nôtres pour n'être pas entendus, nous avons résolu d'organiser, parallèlement, des conférences d'apologétique religieuse. Elles seront faites tour à tour par nos savants et dévoués professeurs de théologie dogmatique, positive et apologétique, qui présenteront au public lyonnais et à nos étudiants laïques l'exposé et la réfutation des erreurs modernistes, enseignement réservé jusqu'ici, sous une forme plus didactique que celle qui sera adoptée, aux étudiants de théologie. Ce projet, destiné, cette année du moins, à vulgariser, parmi les laïques soucieux de fortifier et de défendre leur foi, les immortels enseignements de l'Encyclique *Pascendi*, a eu le bonheur d'obtenir l'approbation paternellement empressée de notre très vénéré Chancelier ; il obtiendra la vôtre, Messeigneurs, et, béni par nos chefs augustes, il trouvera, nous nous plaisons à l'espérer, auprès des catholiques lyonnais, l'accueil qui en fera le succès.

L'allocution du recteur, au début d'une année nouvelle, s'inspire d'ordinaire de l'actualité, c'est-à-dire des révélations qu'apportent les événements sur la nécessité ou les besoins de l'enseignement supérieur catholique, sur les obstacles qui en contrarient l'essor, ou même sur les nouveaux motifs d'espérer pour lui un avenir meilleur. Or, deux faits viennent de se produire, de très inégale importance il est vrai, mais qui tous deux, bien que n'intéressant pas directement ou principalement l'enseignement supérieur, lui fournissent néanmoins, par voie de conséquence, un appui nouveau que notre devoir est de ne pas négliger. C'est d'une part, la *Déclaration* des évêques de France — non pas un simple fait, celui-là, mais un événement d'importance capitale — qui proclame les droits et les devoirs des pères de famille en matière d'éducation ; c'est, d'autre part, l'enquête ouverte par la vaillante *Croix* de Paris sur « l'avenir de nos enfants », enquête qui, par la largeur du programme, par la compétence des personnalités consultées et par l'ensemble des réponses obtenues, dépasse singulièrement la portée de ces sortes de consultations de l'opinion publique. La plupart de ces réponses mettent en pleine lumière le rôle de la famille dans l'éducation de l'enfant et aboutissent à cette conclusion que l'avenir de l'enfant chrétien dépend avant tout de la façon dont ses parents auront compris et rempli leurs devoirs d'éducateurs. Je voudrais dégager sommairement, de la Déclaration, les principes et les règles applicables à l'enseignement supérieur et appuyer sur

Digitized by Google

les données fournies par l'enquête cette interprétation, aussi loyale que respectueuse, de l'enseignement contenu dans la Déclaration, dont je ne me pardonnerais pas d'avoir paru exagérer, dans l'intérêt d'une sorte de plaidoyer *Pro domo*, la véritable pensée. Ce matin, à Saint-Jean, avec toute l'autorité inhérente à la parole épiscopale et toute celle que donne la longue expérience de l'enseignement, avec une paternité dilatée au contact d'une jeunesse aimée et une lumineuse netteté d'exposition, Sa Grandeur Monseigneur d'Annecy a dit à nos étudiants quels seront leurs devoirs au sortir de nos Facultés ; ce soir, je vais essayer de montrer à quelle condition peut et doit s'augmenter le nombre, toujours trop modeste, de ces vaillants ouvriers du bien que le pays et l'Eglise attendent de l'enseignement supérieur catholique.

* * *

Il n'y a que le parti-pris et la passion sectaire qui puissent voir dans le grand acte épiscopal du 20 septembre dernier, une manifestation d'hostilité, soit contre les institutions du pays, soit contre les personnes. C'est un acte de défense contre les entreprises d'une secte politique sur la plus sacrée des libertés, la liberté de conscience ; et comme, cette fois, ce sont les droits du père de famille qui sont menacés dans le domaine le plus inviolable, en même temps que les droits de l'enfant qui, de par son baptême, appartient à l'Eglise et doit, conséquemment, être élevé en chrétien aussi bien qu'en citoyen, c'est un acte de défense légitime et nécessaire, à la fois civique et religieuse. Tout le monde sait que l'enjeu de la lutte présente entre l'Etat et le père de famille, c'est l'âme de l'enfant, l'Etat affichant la prétention de la ravir au père de famille pour la couler dans le moule d'une neutralité infidèle à ses promesses premières et glissant, quand elle n'y est pas arrivée déjà, à l'athéisme, le père de famille, celui du moins qui a conscience de ses droits de citoyen et de père, réclamant, dans un pays dont la constitution de Sparte ne saurait être l'idéal, le respect du premier de ses biens, de cet autre lui-même, son enfant. Devant l'angoisse des parents vraiment chrétiens et la pusillanimité ou l'indifférence de ceux qui, chrétiens de baptême, ne savent pas être chrétiens de fait, les évêques ont fait entendre les paroles d'encouragement ou d'avertissement que leur ministère spirituel devait aux uns ou aux autres. La Séparation n'a pu enchaîner chez eux

Digitized by Google

la parole de Dieu, et, avec une sereine énergie qui fait involontairement songer aux âges héroïques du christianisme, ils se sont répété à eux-mêmes la parole que saint Cyprien écrivait au Pape Corneille : « *Quod ad nos attinet, conscientiæ nostræ convenit dare operam ne quis culpa nostra de Ecclesia pereat :* Pour nous, notre conscience nous fait un devoir de travailler à ce qu'aucun enfant de l'Eglise ne soit perdu par notre faute. » Et qu'importent, devant ce devoir de la conscience épiscopale, les suites possibles d'un acte qui risque d'être incompris ou dénaturé par la mauvaise foi? « *Sacerdos Dei,* continue saint Cyprien, *Evangelium tenens et Christi præcepta custodiens occidi potest, vinci non potest :* l'évêque tenant dans ses mains l'Evangile et obéissant aux préceptes du Christ, peut être être tué, mais non pas vaincu. » Ils se tournent donc, d'un mouvement unanime, vers les pères de famille et leur disent :

Votre enfant est à vous, et non à l'Etat, avant son âge de contribuable. A vous le droit et le devoir de l'élever à votre image chrétienne. L'Etat peut vous aider dans la tâche de l'éducation, vous suppléer au besoin, il n'a pas le droit de vous supplanter. L'instituteur de votre enfant, quel qu'il soit, est avant tout le délégué de votre autorité paternelle. En élevant votre enfant, vous continuez de le mettre au monde. La législation dont on vous menace « revient à l'expropriation de la famille et à la confiscation de l'enfant : de toutes les tyrannies c'est la plus odieuse. » A vous donc, aussi, le droit absolu, imprescriptible de surveiller l'école à laquelle vous avez confié votre enfant, pour qu'elle ne déforme pas en lui votre image. Et si vous avez la possibilité pour faire élever vos enfants, de choisir entre plusieurs écoles, la conscience vous fait un devoir de préférer celle qui donnera le plus de garanties au respect de tous vos droits. » Quant à l'école obstinément périlleuse à la foi, il faut la déserter.

Messieurs, le projet de loi dont la menace a provoqué l'éloquent appel de la conscience épiscopale, peut demain passer à l'état de loi votée, — qu'est-ce qui, de nos jours, ne peut pas devenir une loi? Mais, qualifiée d'avance par la plus haute autorité morale de notre pays d'*expropriation de la famille* et de *confiscation de l'enfant,* elle portera un de ces stigmates originels que le temps n'efface pas et qui, dans un pays d'opinion libre, ne saurait tarder à la tuer. En tout cas, l'appel lui-même aura constitué le premier acte, particulièrement solennel, du nouveau concordat dont, à la

Digitized by Google

fin de votre première assemblée plénière, l'un de vous, Messeigneurs, saluait si éloquemment la conclusion, le « Concordat entre l'Episcopat et le peuple ». L'Episcopat a pris hautement en mains la cause des pères de famille, leur « liberté de citoyens et de croyants », la défense de l'âme de leurs enfants ; si la beauté du geste a fait l'admiration du monde catholique, la générosité du concours prêté au peuple chrétien, dans une question qui le touche à l'âme et au cœur, lui montrera quels sont ses défenseurs les plus vrais et les plus désintéressés, et il ne saurait manquer de leur vouer sa reconnaissance et sa fidélité.

Nous ne sommes pas aussi loin qu'il peut sembler du sujet que je me suis permis de soumettre à votre bienveillante attention. La Déclaration a très nettement posé les principes qui doivent guider les parents chrétiens dans l'éducation de leurs enfants ; si elle ne vise directement, sauf en un point qui sera signalé dans un instant, que l'enseignement primaire, elle n'exclut pas les deux autres degrés d'enseignement. Déjà, un des vénérables signataires de la Déclaration, Mgr Delamaire, en a fait, officiellement, l'application à l'enseignement secondaire. A l'occasion de la taxe cultuelle récemment établie dans les lycées et qui, entre autres injustices, fait à la religion l'humiliante injure de la reléguer au rang des arts d'agrément ou de luxe, le vaillant archevêque rappelle « que, dans les lycées et collèges, comme à l'école primaire, la déclaration des évêques de France peut et doit recevoir son application, et que, par conséquent, ils doivent veiller à ce qu'il ne soit donné aucun enseignement contraire à la morale ou à la religion » (1).

Dans quelle mesure cette application doit-elle être faite à l'enseignement supérieur?

Nul nignore que, des trois grandes libertés de l'enseignement dont la conquête, si ardemment souhaitée, fut le prix des plus admirables campagnes de presse et des plus belles luttes parlementaires qu'ait connues le siècle dernier, c'est la liberté de l'enseignement supérieur, suite logique des deux autres, qui a été la moins comprise. Tandis que nos collèges libres pouvaient dénombrer avec fierté la population scolaire qui les emplissait, les Facultés libres n'ont jamais connu les grands succès numériques que semblaient leur promettre et l'enthousiasme des catholiques à la proclamation de la liberté et l'état si florissant de nos collèges. « C'est un fait na-

(1) Communiqué de la *Semaine religieuse de Cambrai.*

Digitized by Google

vrant, encore inexpliqué -- écrit Mgr Gouraud, l'ancien supérieur du collège des *Enfants Nantais* -- que le dédain de certaines familles catholiques pour notre enseignement supérieur » (1). « Voilà trente ans, — dit de son côté M. l'abbé Lahargou, le très distingué président de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne — voilà trente ans que les Instituts catholiques ont ouvert leurs portes, offrant aux familles chrétiennes, pour la foi et les mœurs de leurs enfants, des garanties qu'elles ne trouvent pas auprès des Universités de l'Etat. Et voilà trente ans que le plus grand nombre des familles chrétiennes n'a pas encore compris l'importance de cet avantage qui s'offre à elles, ni songé qu'elles pouvaient en assurer le bénéfice à leurs enfants » (2). Témoignage de sympathie deux fois précieux, par la grande autorité, en matière de pédagogie chrétienne, de ceux qui le rendent et par le sentiment de fraternelle solidarité qu'il fait constater entre le collège chrétien et la Faculté catholique.

* * *

Voilà le fait, bien mis en lumière par l'enquête de la *Croix :* jusqu'ici les parents chrétiens n'ont pas assez compris. Ils n'ont suffisamment compris ni leurs devoirs de citoyens, ni leurs devoirs de chrétiens.

Leurs devoirs de citoyens d'abord. Est-ce les comprendre, quand, libéral de sentiment, on préfère l'institution de l'Etat à l'institution libre, et quand, catholique de conviction et souvent de pratique, on semble vouloir, par son abstention, décourager une œuvre d'initiative libre et catholique? Qui ne sait que l'idéal de l'Etat reste toujours, et de plus en plus, la centralisation, qu'il marche à pas accélérés, presque sur tous les terrains, vers cette sorte de socialisme qu'on appelle socialisme d'Etat, et que la forme la plus décisive comme la plus odieuse de ce socialisme serait le rétablissement du monopole napoléonien, lequel cette fois, ne donnerait pas pour base à l'enseignement de toutes les écoles de l'Université « les préceptes de la religion catholique » (3)? On offenserait beaucoup ces chrétiens bien sincères sans doute dans leur foi, si on leur disait que, par leur illogisme pratique, ils nous mènent droit au monopole.

(1) *Croix*, 2 sept. 1908.
(2) *Croix*, 12 août.
(3) Décret de 1808, art. 38.

Digitized by Google

à un monopole de fait, qui épargnerait aux socialistes d'Etat l'odieux d'un rétablissement légal? Et pourtant, n'est-ce pas l'évidence? Que l'abstention s'étende encore et graduellement au fur et à mesure des audaces sectaires, que les parents chrétiens, même en continuant à donner leur or à l'enseignement libre, s'obstinent, suivant une forte expression de Mgr d'Hulst, à lui refuser « leur sang », et, à brève échéance, ce sera l'anémie d'abord, ensuite la mort fatale de nos maisons d'enseignement catholique. C'est un phénomène bien étrange que celui-ci : tandis que monte le socialisme d'Etat, on voit des citoyens français, chrétiens authentiques, qui sont les défenseurs-nés de la liberté de conscience, déserter cette liberté d'enseignement qui en est la dernière citadelle. N'a-t-on pas raison de penser qu'ils oublient et leurs droits et leurs devoirs civiques? « Combien de familles, écrit encore Mgr Gouraud, en sont venues à croire au privilège que s'arroge l'Etat, de faire lui-même l'éducation de l'enfant? Combien, par là même, ont renoncé à leur première prérogative comme à leur premier devoir » ? Notons bien que cette prérogative leur appartient, par définition, à tous les degrés de l'enseignement libre, libre, de toute évidence, pour la clientèle qui le reçoit comme pour le maître qui le donne. Ah ! il était bien opportun, ne fût-ce qu'au point de vue civique, que nos évêques, nos chefs si respectés, vinssent rappeler aux pères de famille français leur liberté, c'est-à-dire leurs droits de citoyens aussi bien que de croyants.

* * *

Les droits des parents chrétiens, par rapport à leurs enfants, naissent de leurs devoirs d'éducateurs. Ont-ils mieux compris ceux-ci?

A propos de ces devoirs, il y a plus d'un préjugé qui en contrarie la sérieuse pratique. Le premier de tous, c'est le préjugé relatif à l'âge où la famille, sans renoncer tout à fait au droit de surveillance et, si besoin est, de remontrance, peut abandonner le jeune homme à lui-même. On s'imagine volontiers qu'au sortir du collège, l'œuvre de l'éducation est terminée et que peu importe en somme à quel enseignement on le confie pour les études supérieures. C'est une des plus graves illusions qu'on se puisse faire, et la Déclaration aidera sans doute à la détruire en établissant que l'enfant « relève avant tout de la famille » jusqu'à l'âge où « il aura

Digitized by Google

pris son essor de citoyen. » Un correspondant de la *Croix*, faisant écho à la Déclaration, écrit : « La formation de l'âme de l'enfant jusqu'à l'âge mûr est avant tout l'affaire personnelle du père et de la mère » (1). A la famille donc la pleine responsabilité de l'éducation supérieure de l'enfant, comme des deux premières ; et, conséquemment, à elle aussi le choix des éducateurs auxquels elle ne fait, après tout, que déléguer son autorité. Ce choix est-il indifférent?

J'éprouve ici le besoin d'affirmer qu'à l'exemple de NN. SS. les Evêques qui, dans la Déclaration, ne visent que l'école qui serait « un péril pour la foi », et qui, en toute circonstance, rendent l'hommage le plus explicite à l'instituteur ou au professeur respectueux de la foi et aidant à la formation chrétienne dans la mesure trop réduite où cela leur reste possible, je n'oublie nullement qu'il y a encore, dans les écoles de l'Etat, particulièrement dans l'enseignement supérieur, des chrétiens soucieux de leurs devoirs d'éducateurs et dignes de toute notre respectueuse sympathie. A l'oublier, il y aurait une flagrante injustice, doublée, pour celui qui vous parle, d'une vraie ingratitude envers la mémoire de ce grand chrétien qui faisait aux vacances dernières la mort d'un saint et dont il eut le bonheur d'être l'élève, M. Charaux, philosophe éminent, si pénétré de la pensée chrétienne, la vivant comme il l'enseignait. Mais ces hommes, qui n'étaient pas rares il y a trente ans, semblent le devenir dans certaines Facultés, et le bienfait de leur action isolée, de plus en plus entravée, peut être compromis par le voisinage d'un enseignement bien différent du leur. A ne considérer que le milieu, l'ambiance, l'atmosphère et pour rester dans les termes mêmes de la Déclaration à l'égard de l'enseignement primaire, quand les familles chrétiennes ont le choix entre deux Facultés pour des enfants dont l'éducation, commencée au collège chrétien, doit recevoir son achèvement normal, leur premier devoir n'est-il pas de se demander quelle est « celle qui donnera le plus de garanties au respect de tous leurs droits »?

Je ne me dissimule pas que, même sous cette forme aussi mesurée, me semble-t-il, qu'elle puisse l'être, la question, dans la bouche d'un recteur trop peu désintéressé dans la solution qui lui sera donnée, risque d'être comparée à une vulgaire réclame ; il ne peut

(1) Abbé Laude, directeur diocésain de l'enseignement libre au Mans, 1er octobre.

Digitized by Google

hésiter pourtant à courir ce risque, car il a conscience de remplir par là un devoir de sa fonction, sans blesser aucun droit, puisqu'il ne s'adresse qu'aux familles chrétiennes qui, clientes du collège catholique, se sont désignées, par la logique de ce libre choix, comme les clientes futures de la Faculté catholique, tout comme le lycéen est, de par ses origines scolaires, un étudiant promis à la Faculté de l'Etat.

Pour répondre à cette question que l'abstention toujours trop générale dont nos Facultés sont victimes m'oblige à poser, je ferai observer qu'on ne se fait pas — et c'est une nouvelle illusion à combattre — une idée assez juste du rôle de l'enseignement supérieur dans la formation du jeune homme chrétien, à l'âge précisément où peut se produire chez lui une double crise : celle de la foi et celle des mœurs. Pour ne parler ici que de la crise de la foi dont les conséquences, quand elles sont mauvaises, sont le plus irrémédiables, ne peut-elle pas être provoquée, en dépit de tel enseignement isolé, irréprochable au point de vue de la neutralité, par la façon dont tel maître, parallèlement, enseignera le droit, l'histoire, la philosophie, les sciences, même les lettres? On a beau dire que la science enseignée, quelle qu'elle soit, est au fond la même science, et nous n'avons garde d'y contredire ; il n'en est pas moins vrai que, quelle qu'elle soit aussi, il y a une manière catholique de l'enseigner et une manière qui ne l'est pas, je veux dire celle qui y cherche, volontiers ou de parti-pris, des arguments contre notre foi. L'enseignement de la littérature française elle-même est-il donc inoffensif, quand il est donné dans un esprit sectaire? On ne doit pas oublier qu'à la Faculté l'étudiant n'est pas l'élève d'un maître unique et que la foi de l'un ne saurait l'immuniser contre l'irréligion de l'autre ou des autres. Et si l'on songe que l'étudiant se trouve justement à l'âge où l'esprit reçoit le plus aisément l'impression de l'erreur, comme le cœur celle du vice, *cereus in vitium flecti*, qui peut dire l'effet sur son âme d'un enseignement qui contredirait, au point de vue de la foi, celui qu'il a reçu dans sa famille et au collège? Ce peut être d'abord le doute angoissant, puis le scepticisme ironique, puis la négation tranchante, le naufrage définitif d'une âme baptisée. C'est pour épargner aux familles chrétiennes, autant qu'il est possible, ces désastres de la foi qui font pleurer les mères et déchirent le cœur des pères, qu'on a créé à leur usage des Facultés où l'enseignement n'est pas catholique que par exception individuelle, mais catho-

Digitized by Google

lique dans son ensemble homogène, catholique dans son inspiration générale, ses principes et son but. Nos fondateurs savaient bien que le tout, pour le jeune homme, n'est pas d'être instruit, mais chrétiennement instruit, puisqu'il s'agit d'assurer chez lui, par dessus tout, la solidité des convictions et la rectitude des idées, base nécessaire des volontés fermes et des caractères de forte trempe.

Eh bien, quelle a été, à l'égard de l'enseignement catholique, la disposition de trop de familles? Un mot de M. de Mun va nous répondre : « Dans les milieux riches ou aisés, la plupart des parents chrétiens ont gardé le souci de l'éducation religieuse. Mais beaucoup ont à un moindre degré celui de l'instruction catholique. Quelquefois, ils ne l'ont pas du tout » (1). Notons que le grand orateur parle ici de l'enseignemet secondaire ; à plus forte raison son observation est-elle vraie de l'enseignement supérieur.

N'hésitons pas à conclure qu'il y a, dans cette imprudente négligence de la famille arrêtant à mi-chemin l'œuvre de l'éducation chrétienne de l'enfant, oubli ou méconnaissance d'une obligation primordiale, l'obligation de ne rien négliger de ce qui peut assurer son avenir chrétien. Que les parents chrétiens se posent d'abord la question des garanties respectives des enseignements concurrents ; que, pour la réponse à y donner, ils comparent, sans se laisser influencer par telle ou telle exception en un sens ou en l'autre, les résultats généraux, au point de vue de la solidité chrétienne, de l'éducation commencée par le collège chrétien et terminée par la Faculté officielle avec ceux de l'éducation chrétienne logique avec les principes, c'est-à-dire jusqu'à l'enseignement supérieur, inclusivement ; et leur conviction une fois faite à la lumière de l'expérience comme à la lumière de leur foi, qu'ils se décident suivant l'esprit de la Déclaration : ils auront mis leur conscience à l'abri des remords possibles.

Cette Déclaration, Messeigneurs, peut donc avoir une répercussion, et la répercussion la plus heureuse, jusque sur l'enseignement supérieur. Espérons que, mieux instruits de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens et de croyants, les pères de famille français ne laisseront prescrire leurs droits sur aucun des terrains qui restent encore à la liberté, à l'indépendance personnelle, à cette féconde initiative de l'association libre qui pourrait faire chez nous les mer-

(1) *Croix*, 28 juillet.

Digitized by Google

veilles qu'elle accomplit en d'autres pays. Espérons, en particulier, qu'ils sauront, par l'usage du plus inviolable de leurs droits et la pratique du plus sacré de leurs devoirs, se montrer les citoyens indépendants qu'ils doivent être au lieu des adorateurs empressés de l'Etat enseignant qu'on dirait parfois qu'ils sont, et maintenir l'enseignement en France sur la base de la libre concurrence, au lieu de le laisser sombrer dans le monopole, eff tcif ou légal.

Il semble, du reste, que la parole épiscopale, si respectueusement écoutée par les catholiques dignes de ce nom, ait commencé, sur divers points du pays, d'exercer sa bienfaisante influence, à l'école, au collège, à la Faculté. Mgr Rumeau a pu déclarer, au congrès de la *Croix*, que, à l'Université catholique d'Angers, la rentrée, cette année, était supérieure à toutes les rentrées connues depuis sa fondation ; nous nous plaisons à espérer qu'à Paris, à Lille et à Toulouse, on pourra se féliciter de même. Pour nous, si nous avons le regret de ne pas retrouver à la Théologie, aux Lettres et aux Sciences, notre contingent ordinaire, nous savons bien que la cause en est la crise passagère des vocations ecclésiastiques ; quant à la Faculté de Droit, nous avons la joie, non pas des rentrées les plus belles d'antan, mais d'une rentrée qui surpasse du moins la précédente, laquelle nous était une rentrée moyenne. Ce nous est une raison de bénir la Providence qui nous confirme ainsi dans l'espérance, et de remercier les familles, trop rares encore, qui, par ces temps de calculs égoïstes, ne connaissent que les calculs de la prudence chrétienne et nous confient leurs fils pour que nous les gardions dans la foi qui est la leur. Nous ne saurions avoir d'autre ambition que de répondre, de tout notre dévouement, à la confiance dont elles nous honorent et qui nous est un si précieux réconfort.

Au spectacle si merveilleusement grandiose qu'offrait au monde, il y a deux mois, sur une terre protestante mais libre, le catholicisme anglais, notre patriotisme de catholiques français pouvait être tenté de se demander, à comparer ce qui se passe chez nous avec ce qui se passait là-bas, si l'heure n'approchait pas pour notre pays de la terrible menace de l'Apocalypse : *movebo candelabrum tuum.* Mais non ; le flambeau du catholicisme n'est pas près de s'éteindre sur la terre de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. A la réflexion, on reconnaît bien vite que la foi est plus profondément enracinée dans notre sol que ne le laisserait supposer le triomphe

Digitized by Google

insolent d'une secte qui ose tout. Cette foi est représentée par une élite sociale qu'on ne connaissait pas, il y a un demi-siècle, avant la liberté de l'enseignement, et qui serait une si grande armée si toutes les familles chrétiennes, depuis la conquête de la liberté, avaient compris leurs devoirs. C'est maintenant d'en haut que la foi rayonne sur les foules par la double influence de l'exemple et de l'action populaire. Le peuple lui-même, si obstinément perverti par une presse impie, connaît encore les grandes vibrations de la foi. On le voit bien aux jours où il reçoit par des manifestations si enthousiastes les évêques que le libre choix du Pape leur envoie. On le voit aussi quand les évêques le visitent, quand ils le convoquent à quelque grande fête, à quelque grand pèlerinage ou à des congrès diocésains, ou quand, encore, ils l'invitent à l'organisation des pères de famille pour la surveillance de l'école neutre. Le Concordat de l'Episcopat avec le peuple se consolide tous les jours, par un redoublement de zèle apostolique d'une part, et, de l'autre, par un empressement de filiale soumission, gage assuré des fidélités futures. Vous pourrez, Messeigneurs, porter à notre grand Pape Pie X les multiples preuves d'un réveil que l'énergie inlassable de ses appels aura si efficacement suscité, et ce sera sans nul doute, pour un Pape qui aime tant la France, une des grandes joies de son Jubilé sacerdotal. L'année qui a vu le jubilé de Lourdes, le jubilé de Pie X, le congrès eucharistique de Londres, ne peut pas, comme l'a si éloquemment écrit Mgr de Fréjus, ne pas être une année d'espérance. Elle l'est, en dépit des nuages qui pèsent d'un poids si lourd sur notre pays. Les ua es passeront, quand et comme il plaira à Dieu, et les œuvres de l'Eglise dont nous sommes, nous, Facultés catholiques, reprendront une vie nouvelle et plus puissante.

Digitized by Google

LE BESOIN D'UNE ÉDUCATION SUPÉRIEURE

CHEZ LES FEMMES [1]

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

MONSEIGNEUR LE RECTEUR,
MESDAMES,
MESDEMOISELLES,

C'est un fait. L'éducation supérieure des femmes est à l'ordre du jour. Non pas seulement dans notre démocratie où l'on est avide d'expériences, au risque des plus fâcheux accidents, mais un peu partout dans le monde.

Regardez autour de vous.

Au pays du Soleil levant et des glycines fleuries, Madame Chrysanthème et Madame Fleur d'Avril poursuivent leurs études commencées au bruit du canon de Moukden. Des Américaines des Etats-Unis inaugurent des Universités féminines, y conduisent de force ou de gré leurs fiancés ou leurs maris. Les Canadiennes de Montréal se mettent à étudier le latin et le grec, et la philosophie scolastique. Sur les rives

(1) Cette conférence a été donnée, le 19 nov. 1908, à la séance d'ouverture des Cours supérieurs pour les jeunes filles, organisés sous le patronage de l'Université catholique de Lyon et sous la direction de M. R. du Magny. Cette séance était présidée par Mgr Devaux, recteur des Facultés catholiques.

Digitized by Google

du Bosphore, les Désenchantées ouvrent, dit-on, leurs fenêtres du côté de la lumière, et il n'est pas jusqu'à la reine Ranavalo qui n'ait songé à se constituer, avant de mourir, une bibliothèque.

Que faut-il augurer de cette curiosité ? Est-elle si nouvelle? Cherchait-on à la satisfaire autrefois, et jusqu'à quel point, et pourquoi? Quelles raisons voit-on grandir aujourd'hui de la contenter? Qu'y gagnerons-nous? Qu'y gagnerez-vous?

Je vais essayer de répondre à quelques-unes de ces questions, comme si je ne savais pas de qui j'ose bien tenir la place, devant quels maîtres je parle, à quel conférencier je succède, comme si j'avais d'autre titre à votre indulgence que d'avoir obéi, en toute simplicité, je l'espère, à l'appel si persuasif de Mgr le Recteur.

I

Mesdames, quand on interroge le passé et qu'on y voit de quelle ardeur passionnée vous avez cherché à égaler les hommes dans l'acquisition d'une sérieuse culture de l'esprit, on demeure stupéfait qu'à travers tant de siècles vous n'y soyez pas plus souvent parvenues, ni plus longtemps, ni plus tôt.

Négligeons l'époque lointaine où cet instinct dut sommeiller chez vous. Si Rébecca se contentait alors de donner à boire à Eliezer et à ses chameaux, c'est qu'Eliezer, probablement, n'avait pas de goûts intellectuels très prononcés. Les parents de Nausicaa ne lui demandaient guère que de laver aux fontaines le linge vénérable de sa famille ; et les parents d'Iphigénie n'exigeaient d'elle que de vivre au grand soleil, de resplendir de beauté dans la lumière ; et vous savez qu'Agamemnon lui réclamait autre chose encore, à la prière de Calchas, mais ce n'était point de lire, de devenir savante.

Ces princesses, au demeurant, pour distinguées qu'elles fussent, pâlissent auprès des vierges, des veuves qui se réunissaient, du temps de saint Jérôme, sur le mont Aventin, ou qui le rejoignaient dans sa solitude de Bethléem, un texte

Digitized by Google

hébraïque à la main, pour l'entendre commenter les Ecritures. Quand Jérôme se frappait la poitrine à la pensée que, malgré tous ses serments, il demeurait cicéronien, j'imagine que ces Romaines de grande lignée, Paule, Eustochie, plus tard Mélanie, se trouvaient le droit de le rassurer au nom des bonnes lettres. Dans la Rome d'alors, il n'y aurait eu à se scandaliser de cette ingérence que quelques mondaines et un petit groupe d'incorrigibles fainéants.

Que s'était-il donc passé?

Trois siècles plus tôt, Juvénal assimilait les entretiens des bas-bleus de son temps sur Homère et Virgile, au bruit des crécelles ou au fracas des ustensies de cuisine. Et voici qu'il se fût arrêté sans sourire au seuil de ces demeures studieuses où de nobles femmes devisaient d'exégèse et de théologie. Ce qu'il y avait de nouveau, c'était un autre esprit, des aspirations, des impatiences sublimes en face de l'idéal proposé par la foi ; c'était, précisément, l'apport que ces femmes faisaient à leur foi de leur éducation patricienne, l'exquis mélange qui en était résulté, d'expérience humaine due aux lettres antiques et de sagesse surnaturelle due à l'Evangile (1). Il vous sera doux, Mesdemoiselles, en ouvrant l'histoire de l'Eglise, de constater que le christianisme, dès qu'il parut, vous libéra de toutes les servitudes, et de toutes façons ; que, s'il n'y eut plus dans le Christ, suivant le mot de saint Paul, ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni libre, ni homme, ni femme, cette charte d'égalité vous fut appliquée, à vous aussi, et que le sexe fort n'eut plus à revendiquer le monopole des choses de l'esprit.

* * *

Pour mon dessein, il n'y a pas, au surplus, à reprendre de si haut cette histoire, à rappeler minutieusement quels furent depuis lors, vos ambitions intellectuelles, à leur assigner une suite, un développement logiques. Cela m'exposerait à user de contrainte envers les faits. Qu'il suffise ici de les envisager

(1) Cf. *Sainte Mélanie*, de G. Goyau, Paris, 1908, pp. 131-140.

Digitized by Google

largement, de dégager, çà et là, de leur ensemble, quelques points de vue plus suggestifs. Je redouterais d'être trop complet...

En effet, même à dater du christianisme, il faut confesser, Mesdames, que l'effort intellectuel fut souvent, dans le monde féminin, le privilège d'une élite. Geneviève pour sauver Paris, Clotilde pour faire baptiser Clovis et la France, Jeanne d'Arc pour bouter l'Anglais hors de chez nous, voire pour faire bonne figure auprès des théologiens et des juges, et, avant Jeanne d'Arc, Catherine de Sienne, pour réinstaller la papauté à Rome ou pour écrire ses poèmes et ses livres, n'eurent à leur disposition que cette science mystérieuse, indéfinissable, qu'on appelait infuse jadis, que nous déclarons intuitive, sans être plus clairs, depuis que nous sommes moins chrétiens : science dont nous ne savons bien qu'une chose, c'est qu'elle est le reflet très pur de la grâce divine sur l'intelligence des saints. « Etrangère aux lettres latines, dit le chroniqueur Scipion Ammirato, de Catherine, la vierge toscane, elle n'avait même point appris à lire par les moyens naturels ; mais elle interprétait profondément les passages obscurs de la sainte Ecriture, grâce à une révélation surnaturelle. Aussi l'appelait-on souvent pour réconcilier les adversaires, délivrer les démoniaques, consoler les affligés. »

On ne peut compter, d'ordinaire, sur un don si exceptionnel et si gratuit.

Au rayon descendu d'en haut, l'Eglise voulut qu'on joignît le rayon qui, humblement, monte des livres, des sages leçons, des doctes entretiens, des réflexions graves et lentes. Jusque dans la nuit de certains âges, on pourrait citer des femmes instruites — telle, sainte Radegonde — qui furent dans le siècle et surtout dans le cloître, des gardiennes de la lumière. Soit aux cours d'amour, soit aux livres de Pétrarque et de Dante, ce n'est pas simplement un jeu de passion, vraie ou imaginée, qui les idéalise : à qui les chante, ou se met à les servir, il faut bien qu'elles aient apparu déjà comme des protectrices ou des inspiratrices. C'est en vain que la littérature, souvent pire que les mœurs et gauloise ailleurs même que chez nous, leur reste hostile, les dénigre, comptant pour

Digitized by Google

rien leur esprit ou leur cœur. Elles finissent par protester, avec Christine de Pisan, contre leur servage intellectuel : il est bon que « filles apprennent lettres ! » Est-ce alors de l'histoire vraie, ce baiser dont la dauphine Marguerite d'Ecosse honora publiquement le poète endormi, Alain Chartier, pour avoir été le créateur de tant de « bons mots et vertueuses sentences » ? Légende, si l'on veut, c'est au moins un symbole à retenir : après les longues ténèbres, l'aurore va renaître, la poésie sommeille encore, mais déjà, pieusement, les femmes se penchent à son berceau et président à son réveil. — En attendant, la psalmodie de l'Eglise sert de nourriture à la foule sans nom des moniales, éduque chez elles et chez qui fréquente auprès d'elles un sens du beau que la pratique du monde et des écrivains n'auraient point affiné au même degré. Et quand nous n'aurions eu ensuite, à la Renaissance, que le génie de sainte Thérèse, il y aurait lieu d'être fier que tout le long effort, un peu rigide, un peu monotone, de la double culture monastique et séculière, ait eu un tel aboutissement.

* * *

Précisément, à cette heure, le problème de la haute éducation féminine entrait davantage dans les préoccupations profanes. Cela tenait-il aux transformations économiques, à l'accroissement des connaissances positives amené par les découvertes qui créèrent des besoins d'un ordre supérieur? aux progrès littéraires et artistiques dont c'est toujours l'effet de rendre les esprits plus ouverts et plus difficiles? ou bien aux troubles politiques, religieux, à la faveur desquels la propagande de l'humanisme, puis de la Réforme, éveilla des inquiétudes et posa des questions inconnues jusqu'alors? Sans doute à la plupart de ces causes, et à d'autres encore que nous ne pouvons plus atteindre. Mais l'histoire s'impose. Vers la fin du XVIe siècle, tandis que la vie intellectuelle, sans qu'on y prenne garde tout d'abord, s'affaiblit dans les monastères de femmes, où l'on n'a plus le sentiment de stabilité et de calme propice à l'étude, où l'on commence d'ignorer assez le latin — familier naguère — pour que saint François de

Digitized by Google

Sales propose « par compassion » de dispenser les religieuses du bréviaire, voici que la société des laïcs se demande, Mesdames, si, pour votre instruction, l'on a fait suffisamment dans le passé, s'il n'y a pas à faire mieux.

On pèse la valeur respective de l'homme et de la femme, leur naturelle aptitude à s'instruire. Très galamment, l'on décide que les hommes ne vous valent pas ; et ce sont des femmes, bien entendu, qui en conviennent tout d'abord... Elles auraient pu alléguer des textes de saint Ambroise et de saint Jérôme. On aurait pu leur répondre en citant Tertullien.

Le débat devient fatalement confus. Les uns, Mesdames, qui vous honorent d'une *supériorité de nature*, entendent, à cause de votre supériorité même, qu'on vous refuse le droit au savoir. Pour son compte, Montaigne s'effraie de cet accaparement, à votre profit, de tous les privilèges. « Quand je vois, déclare-t-il, des femmes attachées à la rhétorique, à la judiciaire, à la logique et semblables drogueries, si vaines et inutiles à leur besoin, j'entre en crainte que les hommes qui le leur conseillent le fassent pour les régenter sous ce titre. Qu'elles fassent valoir leurs simples et naturelles ressources. C'est grande simplesse d'estouffer cette clarté pour luire d'une lumière empruntée. »

Mais d'autres écrivains surviennent qui, prêchant tout bonnement au nom de l'égalité de nature, démontrent que les femmes sont capables des mêmes efforts que l'homme, qu'on ne saurait limiter leur activité, à la condition qu'elles aient du bien, de l'esprit et du savoir.

C'est l'opinion qui prévaut, en somme. Et si Montaigne interrogea là-dessus M^lle^ de Gournay, ce fut l'avis qu'il recueillit (1). O surprise ! M^lle^ de Gournay compte bien « prendre la plume dans les gazettes et dire son mot dans les conférences, à l'encontre de ces bruyants vautours qui font piaffe de ne jamais s'amuser à lire un écrit ou à entendre un discours de femmes. »

Tout cela est parfaitement logique, et c'est à quoi, du point

(1) Cf. GRÉARD, *Education et Instruction*, Enseignement secondaire, Paris, 1887, pp. 201-202.

Digitized by Google

de vue de la raison pure, vous conduit la simple « égalité ». Voyez, Mesdames, ce que vous aviez déjà gagné à abdiquer une « supériorité de nature » qui vous annihilait... Vous étiez en marche vers le féminisme le plus aigu et le plus intégral ! On ne vous en demandait pas tant, pour un essai de vos forces.

* * *

Je connais, du reste, vers la même époque, de petits coins de province et un coin de Paris, où l'on se désintéressait de toute cette sociologie métaphysique, mais non du problème dont elle dégageait l'opportunité et appelait la solution.

Sans s'associer à l'émotion des gens de lettres, sans connaître probablement leurs théories, des femmes du monde, de toutes jeunes filles, qui n'avaient pris conseil que de leur religion et de leur cœur, se dirent que, pour relever le niveau intellectuel de leur sexe, il n'y avait qu'à reprendre les choses par le commencement, c'est-à-dire à se préoccuper davantage de la petite enfance et de la première jeunesse trop négligées jusque-là. C'était du simple bon sens. A quoi bon rêver, pour la femme, d'études plus hautes et plus approfondies, d'un rôle plus large, si elle manque du savoir le plus élémentaire?

L'idée était si naturelle, la nécessité si urgente qu'elle frappa plusieurs esprits, en même temps, et dans des régions fort différentes. L'espoir de faire pour les filles ce que la Compagnie de Jésus venait de faire avec succès pour les garçons entra, d'ailleurs, pour beaucoup dans les initiatives qui se produisirent, et ce fut alors chez nombre de sages personnes une sainte émulation, et comme une conspiration spontanée, d'imiter les Pères, en les prenant pour guides. — On peut préciser : cela se passait dans les premières années du XVII^e^ siècle, entre 1600 et 1630.

D'abord, une pieuse veuve du Midi de la France, alarmée du progrès de l'hérésie, se proposa d'offrir aux petites ignorantes de la ville et de la campagne, comme aux filles riches à qui n'était plus adaptée l'éducation des monastères, depuis leur décadence, un enseignement qui répondît mieux aux exigences du temps, une teinte de « tout ce qui convient à

Digitized by Google

une fille bien née ». Et, tout de suite, la pratique l'emporta sur la spéculation, toujours un peu vaine. L'institut de Notre-Dame, fondé par la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac, il y a un peu plus de trois cents ans, fit plus et mieux pour l'instruction des femmes en province, que tous les beaux discours que l'on imaginait de leurs mérites (1). C'est grand dommage, vraiment, que Montaigne n'ait pu voir, avant sa mort, ce magnifique épanouissement d'écoles chrétiennes, à quoi il ne se fût guère attendu. Il n'aurait pu lui déplaire que la fortune en soit due à sa propre nièce, car Jeanne de Lestonnac était sa nièce. Et entre ces deux Françaises, la féministe souhaitée par sa « fille d'alliance », Mlle de Gournay, la jeune couventine formée par Jeanne de Lestonnac, son ferme bon sens n'eût pas hésité. C'est dans les traits de la seconde élevée simplement pour sa famille, son milieu et son pays, qu'il eût reconnu la femme idéale dont il saluait un jour le modèle en sa nièce : « Il est difficile de connaître si elle est plus belle en son corps qu'en son âme, mais on peut assurer avec vérité que la nature a fait un chef-d'œuvre en elle, alliant une belle âme avec un beau corps et logeant une princesse dans un magnifique palais. »

Les soins du corps et de l'âme, la connaissance de la religion, les premiers rudiments de tout savoir ne se distribuaient pas seulement, en cette première moitié du XVIIe siècle, par les Instituts de Notre-Dame.

Pour ne parler ni des Visitandines ni des Filles de la Charité, destinées à la visite des malades ou au soulagement des pauvres, congrégations qui débutaient à peine et ne joignirent que plus tard des œuvres scolaires à leur vie contemplative ou active ; ni des filles du Bienheureux Pierre Fourier, ni des Sœurs Anglaises de Marie Ward, aussitôt dissoutes et transformées qu'établies à Saint-Omer ; ni des fondatrices bourguignonnes, Anne et Françoise de Xainctonge qui s'éprirent des méthodes déjà pratiquées en Italie par les filles de sainte Angèle, et les répandirent, à leur façon en Bourgogne et en

(1) Cf. *La Vénérable Jeanne de Lestonnac*, du P. Mercier, S. J., Paris, 1891, pp. 117-119 et *passim*.

Digitized by Google

Franche-Comté ; — pour réduire, enfin, le nombre de nos observations et les ramener à un seul fait plus significatif, — notons seulement qu'à peu près à la même date que Mme de Lestonnac, et sous l'empire de préoccupations semblables, une autre veuve, une Parisienne, Mme de Sainte-Beuve (1), concevait un plan d'éducation conforme aux besoins de son temps, et entendait faire de ses écolières des « séculières ».

Sans doute, elle n'imaginait pas encore que cette éducation pût se donner autrement que sous le cloître et par le cloître, — moins audacieuse en cela que Anne de Xainctonge dont la prétention de vivre en religion, tout en sortant du cloître (2) et en allant servir dans le siècle les enfants du siècle, causa quelque émotion jusque parmi les conseillers du Parlement de Bourgogne.

Mais, à défaut de cette idée, Mme de Sainte-Beuve en eut une autre qui put passer pour originale et vaut qu'on la souligne au passage. Elle connut que, pour former la jeunesse, il faudrait s'être formé soi-même. Elle demanda, en conséquence, à ses Ursulines françaises de consacrer sept ans à l'apprentissage de leurs fonctions de religieuses-institutrices (3).

Cette fois, nous tenons bien, avec ces noviciats doublés en quelque façon d'écoles normales, l'enseignement supérieur féminin, ou du moins la seule chose qui y ressemble encore. (Car, enfin, l'on n'avait pas introduit encore, entre les diverses branches ou formes de l'enseignement, les divisions un peu administratives par quoi nous les désignons maintenant. Cette hiérarchie qui va, pour nous, du primaire supérieur au secon-

(1) Cf. *Mme de Sainte-Beuve et les Ursulines de Paris*, par H. DE LEYMONT, Lyon, 1890, surtout l'*Introduction* et le ch. XVIII sur l'Education des Ursulines et l'éducation de St-Cyr.

(2) « Je veux, disait-elle, une compagnie enseignante et non une société contemplative. Comme l'instruction de la jeunesse ne laisse pas d'être très fatigante et offre souvent peu d'attraits, ma société serait bientôt dénaturée et absorbée par l'autre. On trouverait un prétexte tout naturel pour se dispenser d'instruire, etc... » Et elle ajoutait encore : « Si la liberté de paraître, d'aller et de venir est un désordre, la vie de Notre-Seigneur n'aurait été qu'un long scandale... » Cf. G. GOYAU, *Autour du catholicisme social*, 1re série, *La Genèse d'une âme d'Apôtre*, où il esquisse la figure d'Anne de Xainctonge, d'après la biographie due à l'abbé MOREY.

(3) H. de LEYMONT, *op. cit.*, p. 737.

Digitized by Google

daire et du secondaire au supérieur, souffrait de quelques empiètements de degré à degré : n'en souffre-t-elle pas même aujourd'hui?) Mais ce qui nous intéresse dans l'œuvre de Mme de Sainte-Beuve, c'est l'idée qu'elle se fait de la responsabilité intellectuelle de l'institutrice en face de son élève et, par suite, de la grandeur de sa mission. Or, cela, ce peut être une nécessité pédagogique qui le lui a révélé, mais j'ajoute, après avoir relu sa vie, que c'est aussi une inspiration chrétienne, une vue de foi. Désormais, on ne peut plus se passer de cette préparation avant d'enseigner. Ou, si l'on s'en passe, on en souffre, on en est humilié quelque peu devant Dieu et devant soi-même, on a le sentiment de manquer à un devoir essentiel de sa charge, de ne pas remplir vis-à-vis de ses élèves toute la charité et toute la justice. A près d'un siècle de distance, ce souci sera toujours celui de Mme de Maintenon, elle le communiquera à ses collaboratrices, elle en fera la base la moins fragile et la moins discutée de sa pédagogie. Or, Mme de Maintenon, qui avait été l'élève d'abord récalcitrante, finalement vaincue et docile, des Ursulines, héritait ici de Mme de Sainte-Beuve, au moins indirectement ; et par Mme de Brinon, la première supérieure des dames de Saint-Louis, comme par Mme de Maintenon elle-même, l'esprit qui a présidé à la fondation de Saint-Cyr se trouve être, en bonne partie, celui du couvent de la rue Saint-Jacques (1). — M. Gréard songeait-il à ce lien quand il a appelé Mme de Maintenon la première institutrice laïque de France?

* * *

Ne vous demandez pas, à ce propos, Mesdames, si les élèves de pareilles maîtresses auraient pu, en poussant leurs études un peu plus loin, prétendre aux baccalauréats, licences et agrégations d'aujourd'hui. Il suffit qu'on ne le leur ait point proposé, qu'on n'en ait pas éprouvé le besoin, qu'elles n'y aient

(1) *Ibid.*, ch. XVII et XVIII. Sur les sentiments de Mme de Maintenon envers les Ursulines, cf. H. de LEYMONT, pp. 337 et sq. avec O. GRÉARD, *L'éducation des femmes par les femmes*, pp. 80-81.

Digitized by Google

point songé, que nous n'ayons pour ainsi dire plus les plans d'études suivis alors (1), pour que la question soit, de notre part, indiscrète.

A la cour et à la ville, dans les ruelles, au guichet de Port-Royal ou au parloir du Carmel, dans leurs correspondances, leurs entretiens ou leurs relations, les femmes du XVII^e^ siècle, dames de la noblesse ou de la bourgeoisie cultivée, ont eu assez grand air pour qu'on ne réduise pas leur savoir de jeunes filles aux quatrains de Pibrac.

L'Agnès de l'*École des femmes* est bien d'une ignorance extrême, Arnolphe ayant prévu quels soins on emploierait

Pour la rendre idiote autant qu'il se pourrait.

Mais il a fait choix pour cela, c'est lui qui le dit, d'un petit couvent « loin de toute pratique », c'est-à-dire peu fréquenté, peu réputé, comme il ne s'en trouvait plus guère, et où M^me^ de Sévigné n'eût jamais consenti à passer huit jours avec sa petite Marie-Blanche, ainsi qu'elle fit à la Visitation d'Aix. Tenez, tout au rebours, pour certain que les femmes qui pouvaient disputer de la grâce au lendemain de Polyeucte ou des Provinciales, n'étaient pas rares ; que, si elles se contentaient, à l'ordinaire, de tirer un vif plaisir des choses de la conversation, c'est que leur conversation aussi sérieuse que spirituelle touchait à tous les sujets d'importance, où elles ne se sentaient point étrangères.

On avait peu d'écoles, soit. Mais là où elles manquaient, on s'enseignait soi-même, on cherchait des maîtres particuliers, ou la famille en tenait la place. Qui n'aurait voulu avoir les mêmes instituteurs que Jacqueline Pascal : son père, sa sœur Gilberte, d'aventure le grand Corneille? Les Universités ne s'ouvraient pas aux femmes, soit encore. Mais a-t-on jamais donné dans les nôtres des leçons aussi distinguées de psychologie, de morale et de goût, que celles qu'on prenait, sans s'en apercevoir, à cette Université mondaine, si intelligente, si honnête, qui s'est appelée l'hôtel de Rambouillet? Et ne pensez-vous pas, Mesdemoiselles, que, pour goûter la *Prin-*

(1) C'est le cas pour les maisons de M^me^ de Lestonnac.

Digitized by Google

cesse de Clèves, pour se pâmer aux pièces de Corneille, pleurer à celles de Racine, — surtout pour savourer Nicole, — on ne rencontrerait plus, même aujourd'hui, un public féminin aussi exact et aussi avide?

Oui, vraiment, cette société du XVII^e siècle nous a laissé un bon nombre d'admirables types de femmes supérieurement instruites. Seulement ce qui nous empêche de reconnaître l'ardeur qu'elles déployèrent à conquérir une culture de choix, ou à y suppléer de cent façons très adroites, c'est qu'elles ne séparaient pas la science, comme on s'habitue à le faire, de la morale et de la religion. A la rigueur, je crois, elles n'eussent pas renié le mot d'Arnolphe : *L'honnêteté suffit.* Mais savoir et honnêteté allaient tout de même si bien ensemble qu'elles ne les distinguaient plus. Ou quand cela leur arriva, quand elles se mirent à être philosophes, grammairiennes, astronomes, pour rien, pour le plaisir, on eut ce type étrange, anormal, désobligeant, de la femme savante. On eut Philaminte, Mesdames ; on eut Armande, Mesdemoiselles. Vous ne calculerez jamais ce que vous avez perdu, le jour où cette mère et cette fille sortirent du cerveau de Molière, tout armées de Vaugelas.

* * *

Tout fut permis dès lors contre vous : non seulement la tirade presque innocente du bonhomme Chrysale, mais — je vais vous surprendre — le couplet infiniment plus perfide de Clitandre, et aussi les cuisants coups d'épingle de La Bruyère, les coups de massue de Boileau, les sévérités de Nicole ou de Malebranche. Fénelon lui-même, qui a pourtant une idée très pénétrante de votre finesse et de votre raison, qui accorde à votre envie de connaître tant de demi-permissions ingénieuses que l'avenir élargira, Fénelon a eu bien de la peine à se faire entendre parmi tous ces dénigrements ; et il a gâté, d'ailleurs, par un peu de chimère ses plus estimables projets à votre endroit.

Si nous n'accompagnons, en effet, d'aucun regret la ruine des « cours supérieurs » que des précieuses, en vieillissant,

Digitized by Google

avaient installés au logis du pauvre Chrysale, si nous nous félicitons d'avoir vu reléguer la « lunette à faire peur aux gens », où le digne époux de Philaminte devinait quelque vague arquebuse, souvenir terrifiant de la Fronde, il ne faut pas trop se leurrer non plus sur les classiques inconvénients de la fameuse tirade. Furent-ils vraiment aussi graves qu'on l'a tant répété? En vous ramenant de vive force au foyer — et c'est ce qu'après tout Jeanne de Lestonnac, Mme de Sainte-Beuve, Fénelon, Mme de Maintenon ont essayé de faire, — Chrysale vous a rendu un peu lourdement, j'en conviens, la royauté qui vous sied le mieux, il vous a empêchée de déchoir de votre plus éminente dignité. Même, son idéal bourgeois prend une certaine grandeur, quand il décrit à sa façon votre emploi domestique. Les leurs, dit-il en pensant aux femmes que vantaient ses pères,

> **Les leurs *ne lisaient point*, mais elles vivaient bien;**
> **Leurs ménages étaient tout leur docte entretien,**
> **Et leurs *livres*, un dé, du fil et des aiguilles**
> **Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles.**

Dans un éclair, on revoit ces intérieurs où l'on vivait sans fièvre, sans agitation d'esprit, dans l'humble service du mari et des enfants, dans la joie unique des fêtes chrétiennes, dans l'abdication, enfin, de tout égoïsme, mais non pas dans l'effacement de soi, une femme n'étant jamais effacée quand elle est épouse et mère. Les heures étaient lentes à sonner dans ces maisons du silence, et il en faut croire Fénelon qui se plaint d'un certain « vide » dans l'existence féminine. Mais les réflexions, je ne dis point les rêveries, étaient longues aussi, et très sensées, et toutes de dévouement à de belles tâches.— On lisait cependant, quoi qu'en dise Chrysale, on était obligé de lire, et la preuve en est (l'avez-vous observé?) qu'après avoir proclamé qu'on ne lisait point, il se contredit à deux vers de distance et parle des livres, comme du dé et des aiguilles. On ouvrait donc, à certaines heures, jusque chez Chrysale, mais loin des yeux courroucés du maître de céans, le vieux Plutarque à mettre les rabats, surtout quand il était traduit dans le parler délicieux du bon Amyot.

Digitized by Google

* * *

Au surplus, je ne défends point Chrysale...

Si j'avais toutefois à médire de quelqu'un, au risque de soulever contre moi la poussière indignée de cent volumes de critique, de vous rebuter par quelque paradoxe, c'est à Clitandre, je vous l'ai insinué, que je m'en prendrais. Car il a causé, lui, à l'enseignement féminin un vrai dommage, il vous a méconnues, Mesdames, vilainement calomniées, le jour où il vous a consenti des *clartés de tout.*

Des clartés de tout ! Des clartés seulement, et par condescendance... Y avez-vous bien réfléchi? Du même coup, votre « supériorité » et même votre « égalité de nature » vous échappaient. Vous étiez vouées à ce petit savoir de second ordre, superficiel sous couleur d'être général, qui fut le vôtre au XVIII^e^ siècle. Clitandre voulait que vous eussiez de ce savoir sans vouloir qu'on le sache. C'est justement ce savoir-là qu'on cache le moins. Aussi, à peine sorties des institutions à la mode, redevenues frivoles, — les couvents sérieux, celui des dames de Sainte-Marie, par exemple, où d'Aguessau faisait élever ses filles, n'étaient pas *à la mode* (1), — à peine mariées et livrées à elles-mêmes, les femmes s'empressaient-elles d'utiliser leur acquis dans les salons qui perdirent peu à peu, avec la dignité, l'honnêteté de ceux du XVII^e^ siècle. Les jeunes filles y passèrent à peine ou n'y vinrent pas. Hors cette fâcheuse Sophie de Rousseau si contrainte, si larmoyante, si peu personnelle en ses rustiques atours, — encore qu'elle n'ait pas abusé des livres, — la jeune fille est comme absente du XVIII^e^ siècle ; et c'est fort heureux pour elle qu'elle n'y soit apparue — comme une abstraction — que dans les projets des pédagogues improvisés, dans les mémoires confiés aux Académies, dans les systèmes proposés *à priori* par des éducatrices de plus d'esprit que d'expérience, qui légiférent un peu pour la femme en soi, comme, à côté d'elles, on construit pour l'homme en soi.

(1) M^me^ de SÉGUR, *Esquisses et récits*, ch. sur l'Education des jeunes filles au XVIII^e^ siècle, pp. 189-190.

Digitized by Google

Car la tendance à se cultiver subit alors, chez les femmes, de fâcheuses déviations.

D'abord elle se localise bien plus que par le passé : le goût, la mode ou l'affectation d'hier devient un luxe réservé à une aristocratie de race ou d'argent, composée d'intellectuelles fort dédaigneuses des personnes qui n'ont pas respiré l'air de la philosophie. Ce n'est pas assez de se confiner, l'instinct se transforme et se corrompt : on est beaucoup moins curieux de problèmes psychologiques, de morale, de littérature que de science frelatée. Si de belles dames continuent, par passe-temps, de nous léguer des mémoires ou une correspondance, leur plaisir favori est surtout de parcourir, en cachette de la police, les lourds articles de l'Encyclopédie : sur l'arbre de la science, c'est plus que jamais au fruit défendu qu'Eve mord à belles dents. Locke et Newton ont, du reste, détrôné Descartes, mais sont détrônés à leur tour par Saint-Martin, Mesmer et Cagliostro. Et les mondaines dont c'est l'agrément d'assister aux expériences solennelles de physique ou de chimie, voire aux dissections, vont ensuite se faire lire l'avenir aux lignes de leurs mains. C'est dire assez que la culture féminine se laïcise, et cela est un euphémisme, car nous touchons à la raison pour laquelle ce siècle qui a lancé tant de femmes d'esprit, n'a produit ni une Sévigné, ni une la Fayette, ni une Maintenon. Elles n'ont pas compris le besoin qu'ont les hommes d'un certain monde, d'être rappelés par elles à la gravité des pensées religieuses et morales ; elles n'ont pas su s'armer pour cet apostolat qui les rehausse.

De dignes évêques, au fond de leur province, regrettaient cependant qu'on fît si peu de cas des études les plus nécessaires. L'un d'eux, évêque du Puy, traitait de l'apologétique pour les gens du monde, mais on trouvait à ses livres, comme à ses sermons, la fraîcheur du puits. Sur ce méchant jeu de mots, on rassurait sa conscience. L'évêque continuait ses avertissements : il proposait d'aborder sans s'émouvoir les difficultés, de n'en pas dissimuler une parcelle, parce que l'erreur, de son côté, ne dissimulait plus, qu'elle allait, montait par le monde, avec de grands airs effrontés. On ne l'écouta pas. On plaisanta de lui chez les amis de Mme du Deffand. On con-

Digitized by Google

tinua de faire chez Mme Helvétius la « chasse aux idées », et ce fut aux plus saines qu'on tira. Mme Geoffrin se laissa épouvanter par la forfanterie d'incrédulité, sans mettre autant d'ordre dans son salon que dans sa cuisine. Quant à Mme Necker, la plus chrétienne d'entre elles quoiqu'elle fût protestante, elle se douta bien de quelque chose un jour qu'après une boutade impie qui l'avait affligée, elle vit Grimm fondre en larmes. « J'ai des amis athées, disait-elle. Pourquoi non? Ce sont des amis malheureux... » Que n'a-t-elle deviné à quel point? De fait, Buffon — qui était un spiritualiste bien inquiétant et ne se tenait qu'à mi-chemin de la foi —, mourut en souhaitant que, l'opinion de Mme Necker sur l'éternité fût « meilleure que la sienne ».

Si scires donum Dei ! Si elles s'étaient mieux souvenues de ce qui fait la plus noble part de leur mission en ce monde, si elles avaient mieux connu le don qui était en elles, que n'auraient-elles pas sauvé, les femmes du XVIIIe siècle?

Mais non ! il faut demeurer sur la vision de ce qu'elles auraient pu être et de ce qu'elles n'ont pas été. Que de jolis visages se sont attendris à la lecture de Rousseau, ont souri aux railleries de Voltaire contre la religion traditionnelle, et qui, dans la tourmente où elle faillit périr, ont dû recevoir le baiser de la guillotine. C'est M. Jules Lemaître qui évoquait, il y a deux ans, cette image à propos d'Amélie de Boufflers, la future duchesse de Lauzun. Que n'est-il une création de poète, ce contraste? Pourquoi faut-il qu'il appartienne à l'histoire réaliste?

* * *

Vous n'ignorez pas ce qui suivit, Mesdames. La Révolution méconnut ce que les femmes avaient été pour elle et, dans la pratique au moins, négligea de les instruire. L'Empire fit à peu près de même et leur refusa jusqu'à l'influence politique par quoi Mme de Rémusat, comme un peu plus tard Mme Necker de Saussure, couronnaient en rêve leur système d'éducation. La liberté relative laissée à Mme de Genlis, cette survivante du régime aboli, et à Mme Campan, ne saurait faire

Digitized by Google

illusion là-dessus (1). Napoléon professait à votre endroit les mêmes idées antiféministes que Rousseau dont il était l'élève, que Proudhon, Schopenhauer et Nietzsche dont il fut, sur ce point, le précurseur. Vers le même temps, du reste, les femmes avaient besoin d'être ramenées à leur tâche essentielle, ce qui arrive providentiellement toutes les fois qu'elles l'oublient trop. Rappelez-vous avec quel humour Joseph de Maistre s'y employait auprès de sa fille Constance, qui lui avait déclaré sa peine de ne pouvoir faire tout ce que font les hommes. Les hommes ! ils luttaient alors sur tous les champs de bataille de l'Europe, et la vie intellectuelle s'en ressentait fort. — Il fallut attendre la Restauration, Mesdames, pour qu'on recommençât de songer un peu à votre instruction.

Cependant les salons s'étaient rouverts : premier indice que vous aviez quelque chose à dire, à apprendre ou à deviner. Des hommes d'Etat les traversaient, pensifs. Des soldats glorieux y traînaient leurs sabres remis au fourreau. Ils avaient écrit assez d'histoire, les uns et les autres, pour qu'on souhaitât de l'écouter de leur bouche ; les livres ont leur prix.

Les exemples vivants ont un autre pouvoir.

Mais à la même heure de jeunes poètes aux longs cheveux commençaient de chanter, avec de nouveaux thèmes, sur un mode inconnu. Charmées, un peu surprises, vous avez écarté les volumes que vos doigts allaient feuilleter : de l'histoire de la philosophie, de la critique, qu'est-ce bien que cela quand les poètes chantent? C'est le moment de rêver, de saisir au vol les douces chimères. Ajoutez qu'une illusion sentimentale, une illusion religieuse subtilement répandues dans leurs poèmes vous y conviaient. Or, cet état d'âme créé par leurs sortilèges, on le constate jusque dans les cénacles où préside la vieillesse assombrie de Chateaubriand : du reste, la « sagesse » et l'histoire, chez Chateaubriand, ou, si vous voulez, chez votre

(1) Cependant Napoléon lui-même avait mis la main — une main ferme et rude — aux programmes d'Ecouen. Mme Campan eut à adoucir et à féminiser, si je l'ose dire, ce programme un peu trop « militaire », où les vues de simple bon sens abondaient, mêlées de conceptions assez étroitement utilitaires. Cf. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII, l. 26, pp. 416-428.

Digitized by Google

Ballanche, est-ce autre chose qu'une « poésie » ? Adieu donc les salutaires curiosités, le savoir sain et solide... Ah ! que le romantisme a été funeste à votre esprit, Mesdames.

Il l'a été d'autant plus qu'il ne fut jamais possible de lui faire sa part ; que, pour vous donner le goût des connaissances positives, pour vous ramener au vrai en tout, l'enseignement amorphe (je ne dis pas des couvents, car je songe aux méthodes et aux disciplines de Mme Barat) mais des petits pensionnats et des cours à la mode sous Louis-Philippe et sous la seconde République, n'offrit longtemps aux jeunes filles qu'un abri intellectuel peu satisfaisant.

Et si l'on considère qu'après cette longue envolée hors du réel, vous retomberez lourdement dans la prose du second Empire, qu'au monde des poètes, des diplomates, des sociologues, des grands universitaires de la seconde génération, chez qui, tout de même, vous fréquentiez, succédera brusquement le monde des hommes d'affaires, on s'explique mieux que la petite-fille d'Elvire ait été Mme Bovary, et sa petite-nièce la demoiselle à crinolines, élevée par les papas et les mamans de feu Labiche.

Ne calomnions pas, au surplus, les demoiselles à crinolines dont on esquissait naguère la silhouette (1). Elles quittaient à quinze ans de confortables et d'ailleurs très respectables institutions où, tout en les coulant aux mêmes moules, on les avait munies d'un certain nombre de principes qui sont pour toute vie un viatique assuré. Simples et bonnes, un peu désœuvrées, elles attendaient ensuite un mari dans un coin du salon paternel, pas trop loin du piano. Ni elles ne sortaient, ni elles ne se livraient à aucune occupation, ni elles ne parlaient qu'avec licence de leurs parents, bien persuadées que « lorsqu'une demoiselle est bien élevée, elle pense toujours comme sa maman ».

Un ministre, M. Duruy, se persuada que ce n'était pas assez. Il voulut les gratifier de ce que nous avons appelé depuis l'enseignement secondaire, amorcer l'enseignement supérieur, et — bien entendu — écrivit un rapport. C'est à ce moment, que

(1) Dans la *Revue hebdomadaire*, 3 oct. 1908.

Digitized by Google

Mgr Dupanloup entra en lice pour cette campagne, demeurée célèbre, d'où il sortit un grand bien et peut-être aussi quelque mal (1).

Un grand bien : car l'évêque, préoccupé à bon droit des circonstances dans lesquelles se présentait le projet du ministre — presque à la même date naissait la Ligue de l'enseignement de Jean Macé — l'évêque, dis-je, força l'opinion à examiner les considérants qu'on invoquait. « A ceux qui prétendent que je parle trop tôt, s'écriait-il, je réponds que je n'aime pas à parler trop tard, quand le mal est fait. » Ce mal était, dans sa pensée, la concurrence fatalement oppressive de l'Etat aux œuvres libres d'éducation entreprises après a loi du 25 mars 1850, la campagne menée contre la religion, ontre la femme chrétienne et française, aux applaudissements de la presse impie. Et donc, aux hommes qui se plaignaient que l'éducation des filles fût confiée à des gens qui ne sont « ni de leur temps, ni de leur pays » — c'était le mot aimable de M. Duruy — ; aux hommes qui se lamentaient sur l'ignorance des couvents, comme s'ils avaient découvert eux-mêmes de tous points le programme et les méthodes qui allaient émanciper le sexe faible, il disait à peu près ceci : — Vous voulez que la femme qui est chez vous « adorée et exposée », soit élevée comme vous. Erreur ! Messieurs. Car c'est vouloir qu'elle cesse d'être femme, qu'elle vous ressemble. Mais quand elle vous ressemblera, elle vous fera horreur. Je vous résiste pour vous conserver des compagnes meilleures que vous...

Tant d'éloquence, Mesdemoiselles, émut l'opinion pour longtemps, et vous fûtes, à la vérité, sauvées par l'évêque d'Orléans de bien des périls : l'histoire officielle, la philosophie officielle, et sans doute aussi la littérature... officielle. Mais, il faut l'avouer, des défiances, des suspicions fâcheuses que n'avait pas voulu inspirer Mgr Dupanloup (2) subsistèrent quelques

(1) A cette campagne de Mgr Dupanloup, se rapportent la plupart des documents recueillis au tome III de ses *Nouvelles œuvres choisies*.

(2) Rappelons seulement qu'il fut l'ardent promoteur de la haute éducation intellectuelle, même pour les femmes, et qu'il écrivait : « Dieu n'a pas plus fait les âmes des femmes que les âmes des hommes, pour être des terres légères, stériles et malsaines. »

Digitized by Google

années contre la culture plus forte qu'on avait voulu vous donner : à tort ou à raison, ce bloc enfariné d'étatisme et de pédagogie ne disait rien qui vaille à de fort honnêtes gens.

* * *

Les circonstances venaient de changer une fois de plus. Pendant la guerre de 1870, en faisant de la charpie, vos grand'-mères — oui bien, c'étaient vos grand'mères — voyaient plus loin que nos ambulances. Elles s'apitoyaient sur la « grande blessée ». Elles voulaient son relèvement religieux, moral. Pour cela, elles lui offraient vaillamment les bras des jeunes garçons qui grandissaient pour devenir vos pères. A la France, elles donnaient aussi l'esprit de ces enfants, qui avait pris déjà ce pli sérieux, mélancolique, un peu désabusé, dont parle Bourget dans la préface du *Disciple*. Mais quand elles regardaient à leurs côtés ces petites filles qui ont été, qui sont vos mères, elles se décidaient à préparer pour la besogne du jour et de l'heure, pour les œuvres de régénération chrétienne et sociale, non pas des savantes — non, certes ! ce n'était pas l'heure — mais des servantes de la charité universelle, des héroïnes du dévouement à toutes les bonnes causes demeurées en souffrance. Que voulez-vous? Les vers de la Fille de Roland sonnaient dans toutes les mémoires :

> Bientôt le chevalier sarrasin reviendra
> Et ce n'est pas avec des mots qu'on le vaincra...

Pourquoi ce bel effort s'est-il ralenti, sitôt la paix assurée? Pourquoi la jeune Française de 1880 — je parle du type moyen et fais, je vous assure, les exceptions qu'on doit faire — n'est-elle sortie de cette angoisse que pour reconstituer mollement le monde où l'on s'amuse, et son arrière-salon, le monde où l'on s'ennuie? Je ne sais trop. Mais cette période de dilettantisme et d'abandon dura peu. On vit bientôt se multiplier les exceptions. Et, puisque j'arrive à votre propre histoire, Mesdemoiselles, il me reste à vous rappeler brièvement pourquoi vous avez reconstitué, — vous, du moins — autour de vous et pour vous, le monde où l'on travaille, où l'on apprend.

Digitized by Google

De notre course rapide, et que j'aurais voulu pourtant moins longue, à travers les choses d'autrefois, de la constatation que nous avons faite de vos élans successifs vers plus de clarté, il suffira de dégager pour le moment deux conclusions que je n'ai pas voulu trop hâtives, pour que vous ne m'accusiez pas de les imposer à l'histoire. C'est, d'abord, qu'en dehors des causes accidentelles signalées au passage, il y a eu baisse ou arrêt de la culture féminine, toutes les fois que vous n'avez pas intéressé la religion, le devoir, la famille à votre progrès intellectuel. C'est ensuite qu'il y a eu hausse, mouvement en avant, toutes les fois qu'en poussant vos études, vous avez pensé premièrement à ces grandes choses.

II

Et voilà pourquoi, Mesdemoiselles, je puis maintenant vous féliciter et vous apporter un message d'espérance.

Comme c'est bien « en fonction » de la race, de la société, de la famille, de la morale, de la religion, que vous recevez ici un supplément d'éducation, vous faites une œuvre bonne, louable, en le demandant, et votre Ecole supérieure, née d'hier, vivra, prospèrera.

* * *

Regardez votre propre histoire.

Vous ne formiez au début qu'un cours privé, un petit groupe de bonnes volontés cherchant leur voie, sous la conduite d'une directrice, — on pourrait dire d'une fondatrice, — très éclairée et très agissante (1) ; et voici que, par la bienveillance successive de deux de ses Recteurs, l'Université catholique de Lyon vous a pris sous son patronage, vous procure votre Directeur et la plupart de vos maîtres.

Vous étiez trente, il y a cinq ans ; vous étiez plus de cent, l'année dernière ; vous serez davantage encore cette année.

(1) Mlle E. Ollion.

Digitized by Google

Vos professeurs sont plus nombreux. Votre programme s'est élargi. (Celui de vos origines était déjà fort complet. On y admettait le droit et l'hygiène. Mais comme vous n'aspiriez pas à devenir, sans transition, des femmes avocates, des doctoresses en médecine, on a écarté ces matières qu'on pourra reprendre un jour : nul ne saurait préjuger de l'avenir, des opportunités qui pourraient naître dans un état social tant soit peu différent du nôtre; souvenons-nous que Fénelon introduisait déjà un peu de droit dans vos connaissances... Mais peut-être a-t-on craint tout simplement que l'hygiène n'engendre chez vous la phobie du microbe, que vos études juridiques ne vous incitent à introduire un Contentieux dans vos futurs ménages.) Toujours est-il que votre plan d'études, émondé d'un côté, s'est étendu de l'autre, non seulement étendu, mais généralisé et, si j'osais dire, spiritualisé, ens'ouvrant davantage encore aux humanités pures.

On ne vous commente pas seulement les chefs-d'œuvre de notre littérature nationale, on vous initie aux littératures étrangères. Vous allez être philosophes, théologiennes à vos heures. Et, cette année, voici qu'avec l'histoire de l'art on va offrir à vos curiosités un déploiement nouveau qui est bien dans le sens de vos plus naturelles aptitudes. Ce n'est pas la matière qui manque à votre effort...

Eh bien, j'affirme que ce mouvement où vous entrez, qui vous emporte, vous métamorphose, vous, étudiantes du XX^e siècle, est une résultante assez directe des événements qui se sont déroulés chez nous depuis vingt ans. Pour preuve, je n'en veux que ce qui se passe ailleurs, — je ne dis pas seulement dans les Instituts catholiques de Paris, de Lille ou de Toulouse, — mais dans les coins de province ou de campagne les plus reculés, là où des groupements moins favorisés que le vôtre cherchent comme ils peuvent, mais très courageusement, je l'ai su, le secours intellectuel que les circonstances leur refusent. Cercles et entretiens, séances de discussion, revues, conférences, mutualités de recherche et de travail, bibliothèques roulantes, vous avez au jour le jour emprunté tout cela aux jeunes gens, quand vous ne l'avez pas découvert vous-mêmes pour suppléer à ce qui vous manquait. N'y

Digitized by Google

a-t-il pas ici la manifestation d'un besoin spontané, incoercible ?

Ce besoin, qui l'a créé? Dirai-je que c'est le législateur? On devrait le croire, si, chez nous, en France, les lois créaient les besoins ou en naissaient, si elles favorisaient toujours l'état d'esprit qu'elles supposent. Qui pourait soutenir, par exemple, que la loi Camille Sée, retouchée par Paul Bert et par Jules Ferry, était, vers 1880, impérieusement réclamée par l'opinion publique? L'Etat y tranchait à sa façon et, pensa-t-il, à son bénéfice, la question de l'enseignement secondaire des filles, ce qui était un acheminement à trancher celle de leur éducation supérieure. La loi entra et continue d'entrer péniblement dans nos mœurs, comme un fait de gouvernement, brusquement survenu, on ne sait, quoiqu'on l'entrevoie, sous quelles influences. De ce fait, que nous en soyons partisans ou non, nous ne sommes pas les maîtres, et nous avons bien dû en tenir compte. Aussi, non pas tant pour le supprimer que pour le corriger, est-il devenu opportun d'utiliser les facilités que nous garantit la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur. On ne s'était pas aperçu de sa vertu libératrice pour les jeunes filles. On dut s'en aviser quand on vit l'Etat bâtir de ses mains prétendues neutres, en face des positions tranquilles, solides et légitimes que nous croyions occuper, nous, catholiques, ce qu'on pourrait appeler la maison d'en face. Ce fut la suprême pensée de Mgr d'Hulst d'organiser, Mesdemoiselles, la défense de votre esprit contre l'envahissement des tristes doctrines protégées par les pouvoirs publics. et, pour cela, de tirer parti en votre faveur de la loi de 1875.

Comme tout le monde, dès lors, Mgr d'Hulst prévoyait aussi une autre nécessité, issue, celle-là, du système de lois spoliatrices et oppressives dans lequel on allait nous emprisonner chaque année davantage. Ce n'était pas, hélas ! calculer avec l'impossible ou l'improbable que de fournir d'avance une formation de choix aux jeunes filles, appartenant à toutes les classes de la société, qui devraient remplacer inopinément nos religieuses. A ce bataillon d'institutrices volontaires, de dames inspectrices, de patronesses que nous avons vu naguère surgir de notre sol pour reconstituer les

Digitized by Google

écoles libres dévastées, ne convenait-il pas de dire d'avance, quand on le pouvait, là où on le pouvait : — « Un peu plus de science, Mesdemoiselles, c'est pour le bon Dieu, c'est pour vos petites sœurs, les pauvres de l'école populaire, c'est pour vos petites sœurs plus fortunées des couvents où vous fûtes élevées vous-mêmes. Prenez garde! car on va toutes vous rendre un peu orphelines, en dispersant vos secondes Mères, et il faudra que vous les honoriez en faisant aussi bien qu'elles, en faisant mieux, si c'est possible : ce n'est pas elles qui s'en plaindront. (1) »

***

L'avouerai-je, Mesdemoiselles, je ne crois pas que ces raisons seules eussent suffi à vous orienter vers des études supérieures : ce ne fut pas jadis, ce n'est pas aujourd'hui à cette nécessité d'ordre politique et pédagogique que vous devez uniquement d'être ici.

Je ne dirai pas non plus, comme on l'entend répéter, que vous êtes venues parce que c'est *dans l'air*, parce que cela devient à la mode. Il y a eu des modes pour certaines spécialités du savoir, pour l'anglais ou l'allemand, par exemple. Il y en a pour la musique, on est vagnérien ou on ne l'est pas. Il y en a pour les sports, il y en a de fort discutées pour les chapeaux. Mais pour ce qu'on fait de sérieux chez vous, pour cet ensemble organique de travaux dont quelques-uns sont pénibles, non, vraiment, il n'y a pas de mode, ou elle serait trop éphémère.

Mieux vaudrait supposer qu'à observer le mouvement déterminé en partie par notre législation scolaire, le grand fait social de l'accession au savoir des masses populaires, des étu-

(1) Qui ne connaît du reste, les efforts tentés sans bruit au cours de ces dernières années, soit dans les noviciats, soit isolément, pour améliorer les programmes, les méthodes, le personnel enseignant des couvents? Si l'autorité ecclésiastique s'est défié du pessimisme d'appréciation ré andu dans les écrits de Mme Marie du Sacré-Cœur, si même elle l'a réprouvé, elle a encouragé directement ou indirectement toutes les initiatives, si diverses et si intéressa tes, prises par les instituts religieux pour élever encore leur idéal pédagogique.

Digitized by Google

diantes de condition et de fortune moyenne, la large montée des normaliennes, des sévriennes, des institutrices, des dames-professeurs de toute classe et de tous brevets vers les sciences réservées, vers les lettres civilisatrices, vous avez été saisies, vous, privilégiées pour la plupart, d'un émoi salutaire ou d'une louable émulation ; que vous avez voulu prendre, avec vos sœurs du même âge, la revanche du long dédain que le sexe fort a eu de vos aptitudes ; que vous avez conçu, du moins, la fierté de vous tenir, en fait d'instruction, à la hauteur où vous place votre rang social ; de ne pas vous laisser dépasser par les jeunes filles aux toilettes fripées, au teint pâli par les veilles, aux paupières usées par les lectures, qu'on rencontre, de plus en plus nombreuses, dans les salles de cours, dans les bibliothèques publiques, où elles vont à grand peine se conférer à elles-mêmes la sainte noblesse du travail, elles qui n'en ont pas d'autre.

Mais, pas plus que par la contrainte où nous vivons, votre assiduité aux cours d'enseignement supérieur ne s'expliquerait aisément par le dépit ou l'orgueil, même le plus juste.

Cherchons ailleurs... Vous aussi, vous êtes capables d'aimer l'histoire, la littérature, les sciences, la philosophie religieuse pour elles-mêmes, pour le tour sérieux qu'elles donnent aux pensées, pour le développement intégral qu'elles apportent à la personnalité, pour l'agrément et l'élargissement qu'elles procurent à nos chétives existences, pour la beauté de Dieu, de son action, de son intelligence infinie qu'elles reflètent, en la mettant comme à notre portée. Découvrir ainsi de la beauté dans les idées ou dans les choses, s'en réjouir, en orner sa vie, ce fut toujours, Mesdames, un de vos instincts les meilleurs, un des plus sûrs : contre tout détracteur de votre sexe, tenez cela pour vrai.

* * *

Sans flatterie, on pourrait même ajouter que c'est un des instincts de votre race, une tradition lyonnaise. Tout à l'heure quand je décrivais la vie morne, médiocre des jeunes filles du milieu du dernier siècle, leur idéal un peu étouffé, je me figu-

Digitized by Google

rais que vous alliez m'interrompre: — Parlez plus bas, nos grand'mères pourraient entendre... — Eh bien, je vous aurais répondu qu'il est possible à Lyon de parler tout haut, parce que Lyon est une des villes qui ont le mieux échappé au péril. Là encore, son particularisme l'a sauvé. D'abord les femmes y ont moins souffert de la crise romantique, le romantisme ayant presque toujours été chez vous du mysticisme de haute qualité : c'est ainsi qu'elles firent cercle autour du doux Ballanche, un peu jalouses parfois de ce Paris qui l'avait accaparé. J'en sais au moins une qui put disputer jusqu'au bout avec Lamennais, et ne désespéra jamais de le ramener. Puis, sans qu'on eut un régime d'éducation supérieure officiellement établi, sans même qu'on fréquentât les cours publics de l'Université, on gardait une sérieuse vie intellectuelle d'autodidactes. On n'assistait point aux leçons d'Edgar Quinet, mais vous devinez qu'on les discutait fort, suivant ce qu'on en avait appris par les gazettes. On n'ignora pas les débuts de Francisque Bouillier. Plus tard, on ambitionna d'entendre Ozanam, on se passa ses lettres. On fit une fortune aux curieux livres des frères Tisseur. Vous avez vos critiques, vos prédicateurs, vos romanciers, vos journalistes du terroir, qui tiennent de vous seules leur succès de bon aloi. — Je vous dis, Mesdames, qu'à Lyon on naît avec une vocation de gravité réfléchie. Lorsque, dans sa jeunesse, à la fin d'un bal, celui qui devait être l'abbé Camille Rambaud offrait à sa danseuse, en guise de souvenir, sa carte, avec l'esquisse d'une couronne de roses entourant une tête de mort, et cette inscription: — Voilà ce que nous serons demain, — la danseuse ne souriait pas, là où une Parisienne eût probablement souri. Non ! elle gardait la carte, elle la montrait, tout émue, vingt ans plus tard, en disant : C'est pourtant vrai... — Et comme on naît à Lyon déjà sérieux, on vit ainsi. Oui, l'on va aux œuvres extérieures, on s'agite au profit d'une cause, on quête on fonde, on bâtit, on organise. Mais on a ses heures de recueillement, où l'âme, se repliant longuement sur soi, consulte en paix les voix du passé, les grands morts qui parlent toujours. Qui donc m'a raconté qu'une dame du Calvaire, ayant à passer la nuit là haut sur la colline, près du lit d'un cancé-

Digitized by Google

reux, avait apporté pour se tenir éveillée, son Evangile et un petit volume de Pascal, où elle relisait, palpitante d'amour et de pitié, le mystère de Jésus. C'est tout le charme, tout le cœur et tout le haut esprit d'une race qui s'est résumé, ce jour-là, dans ce tableau : c'était aussi, Mesdemoiselles, toute une hérédité glorieuse qui va maintenant se transmettre jusqu'à vous.

* * *

Cependant vous n'aspirez pas non plus au titre de Princesses de Science qu'on vous destinait récemment, je crois. Vous le trouvez ambitieux, pédantesque. Vous vous demandez quelle tentation, quel péché il couvre magnifiquement contre votre vocation en ce monde. Ce fruit de science qu'on vous vante, et qui, vous ouvrant les yeux, vous dévoilant le fond des choses, le sens du bien et du mal, va vous rendre comme des déesses, vous appréhendez d'avoir à le partager une seconde fois avec Adam, dans la crainte qu'Adam, cette fois, récrimine ou ne se récuse. Oh ! que vous avez raison, et que vous faites bien, entre cette conception vaguement kantiste de l'éducation supérieure et la conception étroitement utilitaire, de tenir le juste milieu que la foi, le bon sens, la simple modestie indiquent. Travaillez donc pour l'honneur, le plaisir, pour la beauté des choses qu'on vous enseigne, — rien ne vous en empêche, — mais ne négligez pas certains avantages dont la poursuite n'a rien que de noble, et, au fond, de désintéressé, à moins que l'on ne veuille ranger, parmi les besognes indignes et viles, les préoccupations de l'apostolat, surtout de l'apostolat au foyer.

Pouvez-vous l'ignorer, en effet? ce qui se passe en grand dans la société et le pays se passe aussi dans ce petit monde qui est bien vôtre, dans la famille. Là, c'est un ordre plus intime qui est troublé, l'ordre de la conscience. Il ne suffit plus d'appartenir aujourd'hui à une famille chrétienne d'apparence, chrétienne même, en réalité, dans son ensemble, pour se flatter de n'y jamais découvrir aucun membre souffrant de la ruine ou du déclin de la foi traditionnelle. Il y a des fils, des pères, des

Digitized by Google

maris, des fiancés (et, en attendant les fiancés, il y a, Mesdemoiselles, des frères, étudiants ou collégiens), qui voient baisser ou s'éteindre la lumière, la véritable lumière qui, en venant en ce monde, a été offerte à tout homme de bonne volonté. Dire qu'on vit si près, à certains foyers, et qu'on est si loin ! Au soir de leurs joies religieuses les plus pures, que de jeunes filles surprennent douloureusement de bons regards envieux qui les suivent : — Ma pauvre enfant, ma pauvre sœur, ô toi qui seras peut-être la compagne de mes jours, que ne puis-je vivre de ta vie d'aujourd'hui. Mais je ne puis ni je ne dois... Et tiens, demeure en paix : tu ne peux pas me comprendre, et il vaut mieux ainsi...

Pardonnez-moi, Mesdemoiselles, d'évoquer devant vous la possibilité de cette grande tristesse. C'est justement pour vous aider à y porter remède qu'on vous initiera demain à la philosophie religieuse, à la théologie : sciences d'hier et d'aujourd'hui, sciences qui ne sont pas mortes, mais bien vivantes, et dont la fécondité rayonne bien au-delà des limites que nos habitudes semblent leur assigner, et dont la richesse s'accroît de tous les trésors d'une tradition mieux explorée à ses sources, et dont l'opportunité, enfin, apparaît en ce moment à vos yeux avec une acuité que vous ne soupçonnez pas. Comme elles vont couronner ici vos études, vous aurez moins à redouter le péril que j'ai dit. Dans la crise, nous ne secourrez pas seulement ceux que vous aimez de vos prières, de vos sacrifices d'humble chrétienne. Mais, devinant l'état de leur âme, sachant le mauvais rêve qui les hante, vous pourrez leur fournir, pour le dissiper, quelque lumière.

Il faut les plaindre. Le régime d'éducation qui est celui des hommes d'aujourd'hui, la surcharge des programmes, la course aux carrières, les éloigne trop vite, hélas ! de l'instruction religieuse ; et tandis qu'ils grandissent en toute science profane, ils se contentent du maigre bagage de doctrine dont ils ont été nourris jusqu'à seize ans, comme si ce pouvait être un enseignement complet et définitif. Souvent même parce qu'ils croyaient avoir trouvé une fois Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, ils estimaient que ces grands objets de la croyance ne pouvaient être la matière d'un cours comme un autre, et pré-

Digitized by Google

cisément parce qu'ils se disaient chrétiens, ils ne cherchaient pas Dieu autant que d'autres, et Dieu leur échappait...

C'est à vous, Mesdemoiselles, qui avez plus de loisirs, une formation plus suivie, un instinct plus délicat de ces grandes choses, une raison plus fervente, une foi mieux renseignée bien souvent, de leur refaire un viatique.

Ne craignez pas d'être plus savantes qu'eux : ils aimeront et béniront cette science qui leur viendra de vous. Ne craignez pas non plus qu'ils vous accusent de devenir des prêcheuses. Les cours de littérature ou d'art que vous allez entendre, vous permettront de les suivre en d'autres domaines, dont ils croyaient posséder seuls la clef, de leur montrer qu'une chrétienne d'aujourd'hui, si elle comprend son rôle, n'ignore rien de ce qu'il convient de savoir pour que les foyers de demain aient tout le charme de ceux d'autrefois.

Introduites aux études, vous rendrez ainsi aux études ce qu'elles vous auront donné. Par votre tact, votre élégance, votre finesse native, votre goût des idées claires, votre sens de la beauté en tout, vous nous garderez à votre tour contre tous les pédantismes, celui de l'érudition à outrance, celui d'une maladive critique, celui du savoir encombrant et prétentieux ; et, après avoir valu aux vôtres de demeurer un peu plus chrétiens, vous leur vaudrez aussi de rester un peu plus français.

* * *

C'est, du reste, une loi de la charité que le bien qu'on fait aux autres, c'est à soi-même aussi, sans le savoir, qu'on le fait. Tout ce bien rejaillira donc sur vous.

Je parcourais naguère quelques poèmes (1) d'une femme distinguée qui a dû être, en ses belles années, un des exemplaires les plus sympathiques de la jeune fille modelée suivant l'idéal conçu par la sagesse officielle. Elève et professeur à l'Ecole de Sèvres, elle a dû la quitter après treize ans, pour

(1) Ecrits de 1883 à 1907 par Mme A. Couvreur, publiés cette année à Paris, sous le simple titre de *Poésies*.

Digitized by Google

avoir été, non pas chrétienne hélas ! mais simplement... platonicienne, alors qu'il fallait sans doute être kantiste. Aventure navrante à quoi se rapportent quelques-uns de ses vers. (Oh ! je ne les citerai point pour leurs qualités plastiques, mais pour l'aveu qu'ils contiennent) :

Il ne fallait pas vivre, il ne fallait pas croire,
Il fallait, attentif à tes seuls intérêts,
Interroger le vent et flairer la victoire,
Deviner le vainqueur, pour t'en servir après.
Tu te perdais, mon cœur, quand, ivre de pensée,
Parcourant les sentiers divins de l'absolu,
Tu frémissais tout bas d'une joie insensée.
Saigne, saigne mon cœur, c'est toi qui l'as voulu.
Nul ne te demandait cette flamme brûlante,
Mais un sermon moral gravement débité,
Sincèrement ou non, d'une voix froide ou lente...
De quoi te mêlais-tu d'aimer la vérité?

En lisant cela, en me représentant le désert de glace et d'ennui, le désœuvrement mortel où se sont débattues tant d'âmes féminines, les ailes brisées au moment de prendre un haut vol, je ne pouvais m'empêcher de penser à vous, à la leçon que j'allais vous faire, Mesdemoiselles, à l'idéal plus large et plus sublime qui vous permet, à vous, d'utiliser franchement vos acquisitions intellectuelles au profit d'un apostolat tout proche, et toujours saisissable. Je me disais que vous avez ainsi en France une foule de sœurs inconnues qui ne peuvent ou n'osent ce qu'il vous est facile de pouvoir et d'oser; et qui, précisément à cause de leur haute culture, égale à la vôtre, sont vraiment bien malheureuses. Et je priais Dieu pour que l'abîme qui vous sépare les unes des autres soit comblé quelque jour ; pour que vous sachiez, à l'occasion, leur tendre la main, les aider dans la grande détresse de leur intelligence, leur faire voir que si, devant un pouvoir athée, il y a deux sortes de Françaises, il ne saurait y en avoir deux sortes devant Dieu.

Car ce n'est pas de savoir beaucoup de choses qui éloigne de Dieu et des hommes, qui enlève à l'âme son duvet, son parfum et sa joie ; c'est de les savoir d'une certaine façon orgueilleuse et froide, sans grand amour, sans dévouement à une

Digitized by Google

cause plus haute que soi-même, sans soif de conclure, de se reposer dans une foi précise.

Sachez donc quel avantage est le vôtre, Mesdemoiselles, de recevoir un enseignement complet, qui fait sa part à la religion, mais aussi à l'action. Si, au surplus, vous avez été troublées vous-mêmes dans votre croyance, — le cas, dit-on, n'est plus rare, même parmi les jeunes filles, — si vous avez perdu un jour de votre belle assurance devant le nuage du doute qui passe, vous apprécierez mieux le présent qui vous sera fait d'une doctrine forte. Avoir fixé les difficultés d'un œil ferme et lucide, comme on vous y exercera ici, cela est bon à l'âge où vous êtes, cela prépare ce qu'un prêtre éminent de chez vous appelait une « défense mieux organisée ». Résister sans savoir est moins sûr que résister parce qu'on sait. On n'est plus alors une faiblesse, une ignorance qui se débat ou s'échappe, mais une force qui s'accroît en se dépensant, un force qui devient mouvement, lumière et flamme, une force qui ébranle et qui entraîne.

Ainsi chantait Béatrice : « Par la miséricorde de Dieu, je suis faite telle que votre misère ne m'atteint point, et que le feu de cet incendie ne m'attaque pas. » Puis, les yeux fixés sur la lumière, elle montait elle-même vers la lumière, dans l'attirante splendeur d'une beauté toute spirituelle et sainte.

Je vous laisse, Mesdemoiselles, à faire de ce symbole ancien une jeune réalité.

Digitized by Google

DE LA MODE EN MATIÈRE DE RELIGION

Il y a une vingtaine d'années, un paysan d'un village du nord de la France fut mordu par un chien enragé. L'usage immémorial pour les victimes de pareils accidents, en cette région, était de se rendre en pèlerinage au sanctuaire de Saint-Hubert, dans le Luxembourg Belge, et de s'y soumettre à certaines prescriptions. Mais alors on parlait beaucoup des premières cures que Pasteur opérait avec son traitement antirabique. Une polémique s'éleva, qui bientôt devint violente et envahit les journaux. Notre pauvre homme devait-il aller à Saint-Hubert? Devait-il aller à Paris? Aller à Saint-Hubert, disaient les uns, était de la superstition; aller à Paris, répondaient les autres, était de l'impiété. On ouvrit même, je crois, une souscription pour payer les frais du voyage à l'Institut Pasteur, tandis que d'autres s'offraient à payer le pèlerinage au saint... Si j'ai bonne mémoire, notre paysan, pris entre deux feux, se rendit d'abord à l'Institut Pasteur où il fut guéri, puis il alla remercier saint Hubert dans sa chapelle. » (1)

Ainsi procède ou du moins voudrait procéder, M. Lucien Roure. Son ambition serait de concilier dans une manière de synthèse apologétique ses devoirs envers Dieu, et ses devoirs envers la science. Il y réussit dans une large mesure. Admirons en effet, que préoccupé comme il l'est des opinions religieuses professées par ces messieurs de l'Institut, il faudrait

(1) *En face du fait religieux*, par Lucien ROURE. Paris, Perrin.

Digitized by Google

dire de tous les Instituts du monde, M. Lucien Roure en arrive à se dégager de toutes leurs erreurs. Très nettement il se prononce contre le protestantisme, contre l'immanentisme, contre le pragmatisme et même, ô merveille ! contre l'évolution ou tout au moins contre l'abus que font de l'évolution nombre de modernes apologètes. — Est-ce à l'atavisme, est ce à son naturel bon sens, est-ce à une sérieuse habitude de la vie intérieure qu' il doit ce ferme attachement à l'orthodoxie? Je ne sais. Mais toutes ses paroles rendent un son très catholique.

Sa méthode consiste à écarter d'un geste doux mais énergique, les opinions les plus brillantes et les plus séduisantes des penseurs à la mode.

Il lui suffit d'un simple appel au bon sens pour réfuter Sully-Prudhomme, Auguste Sabatier, M. Guyau, M. Gabriel Prévost, M. Durkeim et d'autres. La phraséologie de ces messieurs est-elle donc à ce point médiocre? Oui, elle est à ce point médiocre, et c'est parce que le livre de M. Roure met en pleine lumière l'incroyable pauvreté philosophique de tous ces faux grands hommes, qu'il mérite l'attention des croyants, voire des simples dilettanti.

L'auteur d'*En face du fait religieux* se donne la peine de répondre à MM. Berthelot et Louis Havet philosophes, à M. Homais et à tous les épiciers improvisés penseurs qui jugent les gares plus utiles que les églises. Passons. Mais voici, feu Sully-Prudhomme qui fait sa prière à la Grande Ourse et M. William James qui semble toujours prêcher dans une cathédrale.

Le poète philosophe s'amuse gravement à commenter la pensée célèbre de Pascal : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraye ». Dangereuse occupation ! A paraphraser un tel cri, on risque fort de tomber dans le poncif, et c'est ce qui arrive à Sully qui est souvent Prudhomme. Terreur sublime, s'écrie-t-il, et après une inutile et lourde analyse de la pensée de Pascal, il se remet de son émotion esthétique par les lénifiantes considérations que voici : « Ce cri de Pascal personne peut-être ne l'avait poussé avant lui. Le tremblement devant l'infini est anormal chez l'homme, la nature le lui a épargné.

Digitized by Google

La surface de la terre est proportionnée à sa taille, il s'y sent largement et solidement soutenu... Notre globe, d'ailleurs, ne peut tomber ; le point qu'il occupe dans l'espace est aussi bien centre que tout autre. » Cela revient à dire, si je ne me trompe : « Par bonheur, il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais qu'un Pascal au monde. Les crétins à qui suffit le champagne ou l'eau-de-vie ne forment pas seulement la majorité du genre humain, ils en sont la totalité. Rangeons Pascal parmi les êtres anormaux. »

Evidemment, quand il écrivait ces malheureuses lignes, Sully-Prudhomme avait oublié son cher Lucrèce et Virgile et Horace.

Ce soleil et toutes ces étoiles qui accomplissent leur évolution, à période fixe, il est des hommes qui osent es contempler sans terreur ! *Sunt qui*, et une telle audace jette dans une sorte de désarroi, le joyeux ami de Mécène. Pour lui donc comme pour Lucrèce et Virgile, et Shakespeare et Musset, et Carlyle et tant d'autres la vue de l'infini fait naître chez tous les hommes qui réfléchissent la même terreur sacrée. Comment a-t-on bien osé écrire que le cri de Pascal est isolé dans l'histoire?

Quant à cette affirmation que notre globe ne tombera jamais, j'ignore sur quels principes scientifiques elle s'appuie. J'ose même soupçonner qu'en pareille matière les astronomes réputés les plus savants ne sont pas mieux renseignés que nous le commun des lecteurs crédules. Ils ne savent rien de ce qui se passe actuellement sur la surface des planètes voisines et même dans le centre de notre terre. A plus forte raison ne connaissent-ils pas l'avenir même prochain du monde sidéral ! Il est écrit dans l'Apocalypse que Dieu créera des cieux nouveaux et des terres nouvelles. A ce moment là, sans doute, l'équilibre de notre planète subira quelques appréciables modifications.

Il ne faut pas que la poétique solennité dont M. Sully-Prudhomme penseur est coutumier nous masque la médiocrité de ses considérations ; elles sont puériles et désuètes.

Les déductions de M. William James n'ont rien de bien rassurant. Ce professionnel de la philosophie religieuse affirme

Digitized by Google

que l'idée de cause est trop obscure pour qu'on puisse bâtir sur elle toute une théologie. A quoi M. Roure répond avec une grande douceur : « Que la notion de premier *déterminant* ou de premier *antécédent* plus familier aux écoles de philosophie expérimentale rationnellement analysée conduirait à des conclusions analogues ». Peut-être bien, en effet, mais dans les batailles d'idées aussi bien que dans les autres l'excès de courtoisie ne va pas sans quelque inconvénient. De deux choses l'une, ou les formules chères à la philosophie expérimentale expriment de façon adéquate l'idée de cause ou elles l'atténuent. Dans le premier cas elles sont inutiles, et dans le second, partiellement fausses, donc dangereuses. En obscurcissant comme à plaisir une notion indispensable à la vie de l'intelligence, les Anglo-Saxons ont fait progresser d'autant le règne de la barbarie. Je regrette que M. Roure n'ait pas cru devoir le dire plus nettement. Que de clartés les grands métaphysiciens du moyen âge ne tirèrent-ils pas de cette idée de cause! « L'homme qui réfléchit, comme le remarque Duns Scot, ne peut reculer indéfiniment la chaîne ascensionnelle des causes efficientes. On se heurte inévitablement, à une cause efficiente première qui n'est effectible sous aucun rapport, en tant qu'elle n'est pas réalisée par quelque cause qui lui soit antérieure. »

Ni cette pensée, ni les splendides développements par quoi la complète le docteur très subtil ne s'imposent à M. William James. Il ne la comprend pas, et il est très fier de ne pas la comprendre avouant, au surplus, qu'il englobe dans le même mépris toutes les raisons proprement métaphysiques. Ceci encore est de la barbarie orgueilleuse, mais de la barbarie. Monsieur Roure, vous le pensez bien, n'est-ce pas?

Herbert Spencer qui vient après William James, n'apporte ici aucune affirmation monstrueuse, il ne se trompe même que rarement. Mais combien son argumentation est banale et faible ! Ah ! s'il ne s'appelait pas Herbert Spencer et s'il ne relevait pas ses théories de quelques expressions scientifiques, personne ne songerait à citer de pareils textes.

Les penseurs à la mode invoqués en témoignage par M. Roure, ne versent donc sur le problème religieux que de négligea-

Digitized by Google

bles clartés. Que dis-je? ils ne paraissent même pas connaître quelques-unes de ses données fondamentales.

Le premier fait religieux qui s'observe dans l'homme est la conscience qu'il a de Dieu, ou l'idée de Dieu posée en lui. Il s'agit tout d'abord et de rechercher quelle est l'origine de cette idée et répondre à cette question : Comment l homme arrive-t-il à la connaissance de Dieu? Nos théologiens classiques ont soin de noter dans l'âme humaine, l'image et la ressemblance de Dieu, ils font la part de l'éducation individuelle et de l'éducation nationale dans l'acquisition des connaissances religieuses et ils consultent l histoire. Bref, ils distinguent entre la religion objective et la religion subjective, celle-là comprenant les faits par lesquels Dieu est entré en rapports avec l'homme et le monde, celle-ci comprenant la conscience qu'a l'homme de cette action divine, les sentiments et la conduite qui correspondent à cette conscience. Pratiquement, les Anglo-Saxons les plus illustres ne tiennent pour ainsi dire pas compte de ces données essentielles : les inquiétudes romantiques ou impérialistes de leur moi et le spectacle de la nature absorbent toute leur attention (1).

Plutôt que l'étude rationnelle du problème théologique, le plaisir de s'abandonner à une vague contemplation satisfait les aspirations secrètes de nos modernes docteurs. L'inévitable William James, Feuerbach et le très dangereux Auguste Sabatier, définissent tour à tour le sentiment religieux. Avec une dextérité bienveillante, M. Lucien Roure complète leurs formules ou leur donne une interprétation qu'on peut accepter. Le sentiment religieux, dit-il sagement, ne peut s'adresser qu'à un Dieu personnel. Fort bien, mais il ne se prononce pas sur la question de savoir si William James, Feuerbach et

(1) Voir sur la position du problème religieux les remarquables études de M. Bourchany qui parurent ici même. M. Bourchany dit la position du problème apologétique, mais, en fait, il traite approximativement les mêmes questions que M. Lucien Roure. Malheureusement, il commet une faute que ses contemporains ne lui pardonneront jamais, il ne cite que très rarement les Anglais, les Allemands, les Danois et les Américains. Qu'il explique ou qu'il démontre, il ne déploie aucun appareil scientifique. C'est pourquoi le silence se fera autour de ses fortes, intéressantes, originales et lumineuses démonstrations.

Digitized by Google

Auguste Sabatier admettent l'existence d'un Dieu personnel.

De grâce, ne nous croyons pas tenus, de ménager à ce point M. Auguste Sabatier. Ce faux libéral haïssait l'Eglise catholique d'une haine implacable ; ce faux chrétien qui prétendait avoir le monopole du christianisme ne croyait pas en la divinité de Jésus Christ. Il est de bon ton dans certains salons catholiques de citer avec une respectueuse sympathie M. Auguste Sabatier. Mais qui ne voit les très graves dangers d'une aussi triste mode intellectuelle? Après Renan, Auguste Sabatier est peut-être le plus grand malfaiteur religieux du dix-neuvième siècle. Je ne crois pas que depuis trente ans, il ait paru de livre plus dangereux que son *Esquisse d'une philosophie de la Religion*. Parmi les politiciens et les intellectuels qui menèrent contre l'Eglise la campagne que l'on sait, il n'en est pas de plus irréductible, ni de plus conscient, ni de plus froidement haineux qu'Auguste Sabatier. Aucune règle de charité catholique ne nous oblige à saluer dans cet homme, un ami, ou même un juge impartial. Plaignons les catholiques qui dans sa très agressive doctrine ne savent pas découvrir un onctueux et répugnant mélange de religiosité négative, de protestantisme, de douceur superficielle et de haine profonde.

Et c'est parce que cet homme ennemi fit pénétrer chez nous sa malsaine phraséologie, qu'il faudrait s'expliquer très nettement sur les divers sens de cette expression équivoque : « Le sentiment religieux ».

Si l'on entend par là que la pureté de cœur, la droiture des intentions et la rectitude de la sensibliité préparent excellemment à la compréhension de la vérité religieuse, on fait un très légitime usage de ces mots : « Mon Père, je vous rends grâces de ce que vous avez caché ces choses aux savants et aux habiles et de ce que vous les avez révélées aux humbles et aux petits ». Pascal, de son côté, a parlé avec une émotion intense de Dieu sensible au cœur. Expression fort belle, encore qu'elle soit susceptible d'interprétations diverses.

Mais, les modernes, trouvent moyen de faire entrer leur très malsain subjectivisme dans les formules les plus correctes. « Les vérités de l'ordre religieux, dit Auguste Sabatier, se connais-

Digitized by Google

sent par un acte subjectif de ce que Pascal nommait le cœur. La science n'en peut rien connaître, car ces choses ne sont pas de son ordre... La certitude scientifique a pour fondement, l'évidence intellectuelle. La certitude religieuse a pour fondement, le sens de la vie subjective ou l'évidence morale. La première donne satisfaction à l'intelligence ; la seconde donne à l'âme tout entière, le sentiment de l'ordre établi, de la santé reconquise, de la force et de la paix. C'est le sentiment heureux d'une délivrance, l'assurance intérieure du « salut ».

Si c'est cela, le sentiment religieux, n'hésitons pas à le proscrire. Pour arriver jusqu'aux âmes françaises, le protestantisme n'a pas encore trouvé de meilleur véhicule.

En définissant les diverses formes du sentiment religieux, M. Lucien Roure fait preuve de plus de fermeté ! A peine lui reprocherais-je d'avoir exalté, plus que de raison, le témoignage théologique de celui qu'on a appelé l'homunculus de Taine. « Récemment, écrit M. Lucien Roure, récemment, M. André Chevrillon dans un livre éclatant de couleur et d'une analyse souvent pénétrante, reprenait la thèse commune. » Que M. André Chevrillon soit un voyageur docte et consciencieux, voire un coloriste éblouissant, on ne le contestera pas, mais de grâce, ne parlons pas de sa pénétration.

Esprit systématique et lourd, il s'est si bien approprié et le procédé de son oncle et la violence anglo-saxonne, qu'il en a perdu toutes les qualités les plus françaises, la finesse et la mesure.

A cela près, M. Lucien Roure juge très exactement comme il convient, les théories qui ont cours chez les progressistes sur le boudhisme, les superstitions italiennes ou espagnoles, le newmanisme et l'immanentisme.

« Parmi ces âmes éprises de newmanisme, dit-il, plusieurs ont l'illusion de s'imaginer qu'elles reflètent en leur inquiétude le genre d'inquiétude religieuse de leurs contemporains. Se faisant les interprètes de ce qu'elles disent être le sentiment indistinct de beaucoup, elles parlent de voies nouvelles pour atteindre la vérité religieuse, de nature humaine postulant le surnaturel, de règle de vie religieuse, procédant du dedans, et non imposée du dehors, d'immanence opposée à hétérono-

Digitized by Google

mie. On est sévère pour le commun des penseurs qu'on traite d'intellectualistes, de rationalistes, de scolastiques. On veut que l'intelligence ne nous mette en relation avec la réalité religieuse qu'en la déformant ; l'âme n'atteindrait cette réalité qu'en la vivant. Et en tout cela, on se réclame de Newman. Au prétendu dogmatisme d'autrefois, tout en formules vaines et inertes, il faut substituer le moralisme vivant. La révélation chrétienne elle-même n'a qu'un enseignement dogmatique relatif et accommodable aux contingences des temps et des civilisations ; elle ne vaut presque que comme règle de vie.

Laissant de côté toute considération d'apologétique, et nous plaçant au seul point de vue psychologique, nous disons que c'est un contresens de tenter par ce procédé une rénovation ou une réforme religieuse en France. La raison, une raison nette, claire, suivie, logique a toujours été un des traits de notre caractère national. Toute la pensée et la civilisation grecque et latine dont nous sommes formés, dont nous vivons, reposent sur la distinction de la raison et du sentiment, sur la subordination du sentiment à la raison... »

Même netteté dans la trop rapide étude sur l'extase. Avec sa mansuétude coutumière M. Lucien Roure relève quelques-unes des bévues les plus fortes dont MM. nos professeurs de psychologie religieuse se sont rendus coupables. L'un confond l'extase avec l'oraison, l'autre voit dans l'extase le point culminant, le fruit le plus parfait du mysticisme, tous laissent voir leur ignorance profonde du difficile sujet qu'ils n'ont pas craint d'aborder sans préparation. Comment pourrait-il bien en être autrement? L'année 1908 a vu paraître sur une scène française une œuvre dramatique innommable, témoignage aussi éclatant que honteux de l'incroyable abjection religieuse où vivent les hommes éclairés de notre temps. Un des maîtres de la littérature licencieuse a osé porter ses regards sur la Vierge d'Avila. *Margaritas ante...* Dans cette succession de scènes incohérentes, l'absurdité le dispute toujours à la turpitude, et la plus ennuyeuse déclamation au plus effronté cabotinage! On a vu Sarah Bernhardt porter sur les planches de son théâtre le costume authentique des Carmélites après s'être fait un visage de sainte Thérèse. Même unis aux pires corrup-

Digitized by Google

teurs de théâtre ou de roman, les Juifs ne nous avaient pas encore infligé une aussi cuisante humiliation. Quel musée d'horreurs que cette pièce de M. Catulle Mendès ! Il fallait cependant lire dans quelques journaux conservateurs un éloge discret de M. Catulle Mendès et un très explicite dithyrambe en l'honneur de Sarah !

M. Lucien Roure ne s'inquiète pas de ce qu'écrivent les gens de lettres mais il s'applique à réfuter les savants. Ceux-ci s'entourent tout d'abord d'un vaste appareil scientifique dont l'explication trouverait sa place dans les meilleures bouffonneries de Molière. L'extase, c'est de l'hystérie, tout simplement, et l'hystérie comprend quatre périodes. Des prodromes l'annoncent ; l'*aura* la prépare : douleur à l'épigastre avec sensation de boule qui remonte jusqu'à la gorge, étouffement, bourdonnement dans les oreilles, battement aux tempes. Puis *période épileptoïde*. convulsions, contractures, rigidité des membres ; *période clownique*, contorsions et grands mouvements, attitudes bizarres; la plus fréquente est l'arc de cercle où le corps fait le pont, période des hallucinations et des attitudes passionnelles ou extatiques ; période du délire.

Et voilà pourquoi tant d'hommes et surtout tant de femmes, ont des extases religieuses.

Bien longtemps avant l'illustre Charcot et le non moins illustre Paul Richer, les maîtres de la vie spirituelle avaient excellemment formulé le diagnostic ou plutôt la théorie de l'extase. Seulement, ils ignoraient aussi profondément les méthodes cliniques de nos morticoles que ceux-ci paraissent ignorer les procédés psychologiques recommandés par les théologiens. Quand une personne mystique éprouvait le désir des états extatiques, le symptôme était jugé grave à la fois et défavorable, car, dit saint Jean de la Croix, l'âme se garantira de toute erreur si elle se détourne résolument de tout désir de révélations, de visions, d'inspirations et les évite soigneusement. Les maîtres de la vie spirituelle disaient encore : « Une extase à la suite de laquelle la sensualité est surexcitée et qui provoque des sentiments d'orgueil et d'estime de soi-même, ou à laquelle s'unit une vision exprimant une dispense quelconque d'un devoir déterminé, ou imposant une obligation

Digitized by Google

contraire à un devoir, ou donnant une mission en désaccord avec l'ordre établi dans l'Eglise, doit être considérée non comme surnaturelle mais comme démoniaque dans un sens plus ou moins strict. Des extases qui laissent après elles, des fatigues de corps, qui se renouvellent périodiquement, qui mettent le corps dans une situation inconvenante, qui réveillent des doutes contre les vérités de la foi et ne raniment pas l'espérance, ne doivent également pas être considérées comme surnaturelles. »

Ainsi parle le bon sens. L'extase ne relève ni de la physiologie ni de la médecine, mais de l'observation psychologique, de la morale et de la théologie dogmatique. De deux choses l'une, en effet, ou nous nous trouvons en présence des demi-folles que soignait Charcot, et les plus élémentaires convenances exigent alors que personne ne prononce les mot extase. Ou bien les morticoles mettent en cause une mystique authentique, sainte Thérèse, par exemple. Qui nous prouvera qu'elle fut hystérique? Savants et médecins ne savent pas se mettre d'accord sur une définition approximativement exacte de l'hystérie. Et puis, ils exigent trop de notre crédulité. Quand ils ont bien interrogé, palpé, ausculté, étudié à loisir quelque client docile, ils ne parviennent pas toujours à reconnaître le mal dont il se meurt. Personne ne se croira tenu de prendre au sérieux le jugement qu'ils portent sur sainte Thérèse, à quatre cents ans de distance. Mais soyons généreux, supposons que les médecins ne se trompent pas ; supposons, au surplus, qu'ils se comprennent eux-mêmes lorsqu'ils écrivent à la fin de leur diagnostic le mot hystérie, les notions d'extase et de mysticisme n'en sont nullement modifiées. Par la lucidité de l'esprit, par la solidité du plus imperturbable bon sens, par la souplesse et la vigueur de la volonté, sainte Thérèse l'emporte sur toutes les femmes illustres qui absorbent l'attention des historiens. Vous prétendez, médecins, qu'elle mérite l'appellation d'hystérique? mais alors le mal terrible n'a point les conséquences morales que vous disiez ; il n'altère nullement les facultés intellectuelles et n'intéresse en aucune façon la vie mystique. Il n'a pas plus d'importance théologique qu'un eczéma, ou un rhumatisme, ou une fistule.

Digitized by Google

Sans se départir de son habituelle sérénité, M. Lucien Roure réfute, point par point, les dires des savants, des philosophes, des pragmatistes et des médecins. Il est impossible de ne point admirer la clarté et la sagesse de ses raisonnements. On regrette tout de même, que tous ces physiologistes improvisés théologiens, ne soient pas justiciables d'un auteur comique doué de quelque verve, plutôt que d'un essayiste distingué et presque timide.

L'agréable volume de M. Lucien Roure s'achève sur un ingénieux parallèle du sentiment religieux et de la vie. L'auteur nous fait grâce de M. Roosevelt, mais derechef il cite avec amour l'inévitable William James. Il fut un temps où le célèbre professeur de l'Université de Harvard souffrait d'une crise aiguë de pessimisme. Il ne voulait rien moins que se suicider, un soir, dans une cathédrale mal éclairée avec accompagnement de *Requiem*. Aujourd'hui, il célèbre les effets qu'il nomme biologiques du sentiment religieux : illumination intérieure, satisfaction logique, fécondité pratique. *All right !* Le trust des religions étend déjà son empire sur les deux hémisphères, il rivalise d'activité avec la *Standard Oil* ou la *Steel corporation*, il triomphera dans toutes les Universités. A moins que l'idéalisme des purs Saxons ne se heurte violemment au pragmatisme des Yankees.

C'est ce qu'on put craindre au dernier congrès philosophique de Heidelberg (septembre 1908). Il apparut que la vérité métaphysique et religieuse est affaire de latitude, de politique et d'impérialisme. Vérité en deçà de l'Océan Atlantique et de la Manche, erreur au delà. Comme par hasard, il se trouva qu'à Heidelberg tous les pragmatistes étaient originaires d'Angleterre ou d'Amérique et aussi que tous les idéalistes portaient des noms allemands.

Anglais et Allemands ont d'ailleurs trouvé leurs maîtres. On commence à se familiariser en France avec les noms de William James et de Harnack ; leur exotisme ne paraît plus bon teint. Quelle joie pour un publiciste quand il peut mettre la main sur un Danois de Danemarck ou sur un Suédois de Suède ! Justement Johannès Joegensen vient d'écrire des pages scientifiques et mystiques sur les relations du sentiment

Digitized by Google

religieux et de la vie. Si je comprends bien M. Lucien Roure, Johannès Joergensen soutient la bonne cause avec des arguments ultra-modernes ; il met la biologie au service de l'apologétique. Enfin !

Oserons-nous commenter la page plus que belle, la page scandinave qui est citée dans *En face du fait religieux?*

« Aucun être, est-il dit, ne peut vivre de mensonge. Et l'être qui a vraiment conscience d'être heureux prouve par là qu'il vit dans la vérité. Car pour l'homme, être heureux, c'est avoir le sentiment d'exercer ses facultés selon leur destination naturelle et propre. »

Il y a du très vrai ou du trop vrai dans ces observations, mais ne pourrait-on pas les présenter dans un autre style? Les chrétiens auront quelque peine à découvrir dans cette histoire naturelle du sentiment religieux la joie surnaturelle dont, au milieu des plus grandes tribulations, débordait le cœur d'un saint Paul. Ils n'oublient pas d'autre part certain verset fort connu du sermon sur la montagne : « Heureux ceux qui pleurent ! »

M. Johannès Joergensen continue : « Avec quoi rendez-vous le monde heureux (ennemis du Christ)? Vous ne soufflez mot? Mais j'entends une voix qui répond pour vous tous de Henri Heine clamant par dessus vos têtes : « Nous voulons du champagne, des roses et la danse des nymphes souriantes ». Mais dès que dans vos livres vous vous laissez aller à une confession loyale, alors vous n'êtes rien moins que joyeux de vivre. Vous êtes tristes, sevrés d'espérances, désespérés. Oh ! combien ! Et vous travaillez malgré tout à faire les autres semblables à vous-mêmes. »

Cette fois, M. Johannès Joergensen n'encourra pas le reproche d'obscurité. Mais nous n'oserions pas nous autres rétrogrades, exprimer avec tant de joie naïve, des idées aussi connues, voire aussi fatiguées. Les roses de Henri Heine, évoquent d'autres roses bien autrement éclatantes et parfumées, de même que son pâle champagne supporte assez mal la comparaison avec les vins capiteux qui montaient si rapidement à la tête des ivrognes d'Ephraïm. Lorsqu'il dit la tristesse des gens heureux, M. Johannès Joergensen fait regretter je ne

Digitized by Google

dis pas les grands vers de Lucrèce ou de Virgile ou de Racine, mais même la pauvre petite musique de Paul Verlaine.

> Tout en chantant sur le mode mineur
> L'amour vainqueur et la vie opportune,
> Ils n'ont pas l'air de croire à leur bonheur
> Et leur chanson se mêle au clair de lune.

En résumé donc, l'honnête apologétique de M. Lucien Roure pourrait se résumer dans cette simple formule : *Par de là les théologiens à la mode.* Il corrige ceux qui s'égarent et il s'approprie les dires de ceux qui se rapprochent de la vérité. Œuvre, utile, nécessaire peut-être et qui du reste, fait le plus grand honneur au savoir-faire de l'apologiste. William James, Auguste Sabatier et Sully-Prudhomme trouvèrent maintes fois des commentateurs moins circonspects que M. Roure, et ce fut un vrai malheur.

Mais cela dit, je voudrais bien qu'il me fût permis de compléter par deux petites remarques, les études de M. Lucien Roure.

Premièrement, les élégantes ou laborieuses métaphores de nos essayistes les plus réputés témoignent d'un prodigieux affaiblissement de l'intelligence contemporaine. Presque jamais ils n'atteignent le fait fondamental du mysticisme qui est l'union avec Dieu. Et peut-être convient-il de se féliciter sérieusement de leur impuissance, car ils seraient exposés pour la plupart à se faire du mysticisme chrétien un concept panthéistique. Toujours est-il que leurs pauvres petites dissertations romantiques forment avec les théories religieuses des grands maîtres du moyen âge, un contraste aussi instructif que saisissant. Dans les morceaux choisis qu'a recueillis M. Roure, avez-vous trouvé des lignes qu'on puisse comparer aux lignes suivantes de saint Bernard : « L'union de l'homme avec Dieu consiste non dans la confusion des deux natures, mais dans la conformité des deux volontés, dans l'union de la charité ; c'est là uniquement ce qui constitue la transformation de l'homme, et si Dieu est appelé l'Etre de toutes choses, il faut comprendre cette proposition non pas comme si toutes choses étaient de la même substance que Dieu, mais dans ce

Digitized by Google

sens que toutes choses sont par Dieu, en Dieu et pour Dieu ».

Comme ce langage est simple, vrai, grand et beau !

Oui, Messieurs les professeurs d'Université, on vous félicite de votre goût chaque jour plus marqué pour les études religieuses. Il semble bien que vous ayez définitivement échappé aux indicibles misères du voltairianisme. Mais, entre nous, il n'y a pas là de quoi se montrer trop fier. Pour peu que vos lecteurs aient reçu de formation catéchistique, ils perdent leur temps, le plus souvent, à lire vos imprimés. Un moment viendra sans doute où ils se décideront à faire un choix définitif entre les médiocres productions de la littérature pseudo-religieuse du XX^e^ siècle, et les chefs d'œuvre classiques des théologiens orthodoxes.

Les moralistes trop onctueux de notre temps — et ce sera là ma seconde remarque — prêchent tous en définitive, la culture germano-protestante, et donc, la barbarie. Qu'ils représentent de grandes forces financières et politiques on ne le nie pas. Mais en métaphysique, en littérature, en morale, en esthétique, ils défendent ou ils exaltent ce qui est le contraire de la vérité. Ils ne comprennent pas et ils haïssent au fond du cœur cette grande tradition gréco-latine qui est la seule vraie civilisation et qui fut, en ces quatre derniers siècles, l'apanage de la France. Il s'agit pour les écrivains catholiques d'adopter vis-à-vis de tous les William James des deux continents la seule attitude qui convienne. Une mystérieuse fatalité nous contraint pour l'instant à prendre connaissance de leurs prétendues découvertes psychologiques et religieuses. Lisons leur prose puisqu'il le faut, mais n'hésitons pas à nous remettre aussitôt à l'école de nos vrais maîtres en proclamant bien haut, bien haut, de toutes nos forces, l'immense supérorité de leur doctrine. Dans la Pologne occidentale, il paraît que les maîtres d'école armés d'un bâton posent périodiquement aux élèves la même question : « Quel est le plus grand personnage du monde à l'heure qu'il est ? Les enfants qui répondent : l'empereur d'Allemagne, reçoivent un bon point, mais ceux qui répondent : le Pape, reçoivent des coups de bâton. Il paraît que la crainte de la bastonnade officielle n'arrête jamais les petits Polonais. Elle n'a pas arrêté M. Roure. Car se ré-

Digitized by Google

volter contre les conventions anglo-saxonnes et romantiques qui régissent toute notre vie intellectuelle c'est s'exposer sans aucun doute à de forts mauvais traitements tels que les grosses railleries, la conspiration du silence, l'ostracisme.

Cette perspective n'est pas de nature à arrêter nos essayistes catholiques.

M. Lucien Roure appelle « fait religieux » l'ensemble des plus récentes écritures cosmopolites qui ont pour objet le problème apologétique. N'est-ce pas là plutôt un fait d'ordre littéraire? Plus volontiers, j'appellerais fait religieux, le congrès eucharistique de Londres par exemple : ou l'histoire de Lourdes au mois de septembre 1908, ou la publication de l'Encyclique *Pascendi*. Dans l'histoire définitive de la vie religieuse, les livres qu'analyse M. Roure n'occuperont pas une très grande place, si tant est qu'ils obtiennent même une simple mention. Mais c'est là justement ce que laisse entendre l'auteur d'*En face du fait religieux* avec une très délicate courtoisie qui n'exclut nullement la fermeté.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LA FRAUDE ET L'HYGIÈNE

Suite (1)

IV

On est en droit de se demander si, des deux opinions qui pourraient être formulées comme suit, la seconde ne devrait pas vraiment être préférée.

Vendre l'apéritif cent francs le litre, et en supprimer partout et radicalement la vente au petit verre.

Le laisser débiter, sans besoin de licence et sans surveillance, partout où on le vendrait un sou le grand gobelet.

La première est soutenue par ceux qui luttent, bien en vain, contre l'alcoolisme. Quant à la seconde, elle ne serait qu'une application du libre arbitre, de la libre disposition de soi-même.

« Mon ami, cela vous tue, disais-je un jour à un alcoolique invétéré ». — « Et si ça me plaît à moi, qu'est-ce que cela peut vous faire? » et il ajouta entre deux hoquets : « Depuis le temps ! je trouve que c'est bon ». Je terminai l'entretien par le seul : à votre aise, qui fût à la disposition de la logique.

* * *

Voici, en effet, le moment de discuter de l'apéritif. J'ai séparé le petit déjeuner, ou si on préfère, simplement le déjeuner,

(1) Voir novembre.

Digitized by Google

parce qu'à ce premier repas matinal il faut un menu tout spécial. Les autres menus pouvant s'appliquer aussi bien au dîner qu'au souper, il ne me paraît pas utile de distinguer entre les deux repas.

Il est des familles où on mange la soupe à midi et où le repas du soir débute par la salade. Chez d'autres, la salade termine le repas du soir commencé par le potage, ou encore celui de midi par laquelle celui-ci peut débuter à son tour. A part quelques rares exceptions, les mêmes mets peuvent figurer à titre égal dans chaque menu, quelle que soit l'heure où ce menu est servi. Cela dépend des habitudes familiales, ou bien encore des habitudes locales déterminées par l'initiative ou l'entraînement mutuels.

Ayant surtout à discuter des mets, de leur valeur et de leurs conditions hygiéniques, je ne me préoccuperai donc pas du moment où ils sont consommés et je ne m'occuperai que de ce qu'ils doivent être et de ce qu'ils sont. C'est pourquoi, entre le menu spécial du matin et les menus généraux de la journée, je place l'apéritif, cette chose singulière dont les mœurs actuelles semblent de plus en plus vouloir faire une nécessité.

L'heure de l'apéritif n'est pas, il est vrai, marquée sur l'horloge solaire, mais elle est maintenant inscrite sur les cadrans mondains, et — qu'on me pardonne pour une fois d'user de l'anglomanie — tout *snob* (anglais de savetier) qui se respecte n'aurait garde de la laisser tinter sans lui sacrifier... sa santé et sa bourse. D'ailleurs les gouvernants, de passage aux cérémonies officielles, en offrant ou en se faisant offrir « l'apéritif d'honneur », ne prennent-ils pas de plus en plus l'habitude de la consacrer ?

Nous aussi sacrifions-lui quelques alinéas, c'est indispensable.

* * *

Les gens inoccupés prennent l'apéritif à chacun des deux repas importants de la journée, les gens de bureau ne le prennent guère qu'au repas du soir. Les rudes labeurs de cigarettes à rouler pour quand on sera sorti ; du journal à lire par derrière

Digitized by Google

le sous-main, quand par hasard on se sert du sous-main ; de la missive particulière écrite à la cousine ou à l'ami, les ont si bien affaissés sur le rond de cuir qu'ils éprouvent, disent-ils, le besoin impérieux de prendre l'air, de dérouiller les jambes.

Certes, pour celui qui passe sa journée entière accroupi dans un fauteuil rudimentaire ; qui, dans une salle surchauffée l'hiver, mal aérée l'été, respire toutes les buées que le public le plus hétérogène vient y souffler : qui manipule tous les papiers crasseux que les mains les plus malpropres peuvent lui donner à compulser, celui-là est réellement le mieux fondé à terminer cette journée par une active promenade au grand air. L'hygiène la mieux comprise le lui commande formellement, elle lui en fait un devoir, une obligation.

Celui qui remplirait ce devoir s'en trouverait bien et tout le monde approuverait les chefs de tous galons qui, tous les trois jours accorderaient aux employés de sortir par roulement une heure plus tôt que l'heure réglementaire, surtout si cette heure-là est un peu tardive et si la présence au bureau a été un peu prolongée.

Il en serait de même pour la journée de huit heures à l'ouvrier. L'hygiène tout entière, et sans aucune restriction, applaudirait à la journée d'atelier ou de chantier qui commencerait à 7 heures du matin et qui finirait à 6 heures du soir pour s'interrompre de 11 heures à 2 heures, car rien ne serait plus hygiénique.

Avant le départ, comme à chaque repas, on aurait tout le temps utile à la préparation d'une nourriture tout à la fois réconfortante et réparatrice. Un estomac donne d'autant plus de force au travail qu'il est mieux lesté, et ce, en vertu de ce principe, « qui digère bien se porte bien, et qui se porte bien, travaille bien. »

* * *

Mais il faudrait, en pareille occurrence, que celui qu'on favoriserait ainsi en profitât selon le but poursuivi. Il faudrait que l'employé, que l'ouvrier à qui on donnerait les moyens de se traiter suivant la meilleure de toutes les formules hygiéni-

Digitized by Google

ques s'appliquât cette formule aussi bien au physique qu'au moral. Au moral, en se retrouvant pendant beaucoup plus longtemps au milieu des siens pour vivre avec eux de la vie la plus familiale, au physique, en partageant avec ceux pour qui, en définitive, il doit travailler, le bien-être qui résulterait d'une pareille situation.

Tout irait trop bien si cela devait se passer ainsi. Il est fort à craindre malheureusement qu'en l'état actuel des choses, ce serait tout le contraire, et le mastroquet, cette onzième plaie du monde, serait seul à en bénéficier.

On l'a bien vu dans maintes conditions.

Les ouvriers agricoles d'une région viticole du Midi se mirent un jour en grève. Nombre de ces ouvriers étaient eux-mêmes propriétaires d'un petit lopin de vigne qu'ils voulaient, disaient-ils, pouvoir cultiver par petites fractions à la fin de la journée pour autrui. Devant la bonne apparence du prétexte, les propriétaires employeurs cédèrent, et il fut convenu que la journée qui finissait auparavant à 5 heures du soir, serait terminée à 3 heures.

La principale place du chef-lieu où la grève avait battu son plein, était bordée d'une multitude de ces boutiques de détail qu'on appelle débits dans le Midi, comptoirs dans le Lyonnais, commerce de vin dans la région parisienne, etc., et qui, partout, ne sont en réalité comme on l'a dit avec tant de raison, que des bureaux de recrutement pour les cimetières et pour les asiles d'aliénés.

Quand la journée finissait à 5 heures, la place était presque déserte, la nuit venait vite et, harassé du travail quotidien, chacun avait hâte d'aller se reposer chez lui. Lorsqu'à 3 heures fut donnée la liberté,

« Liberté chérie,
« Seul bien de la vie,
« Règne toujours là... »

jusqu'à la nuit, on avait le temps de rentrer, il fallait bien se délasser un peu, se désaltérer avant le souper, et la place fut littéralement encombrée de pelles, de pioches, de sacs aux

Digitized by Google

provisions de la journée déposés un peu partout pendant que leurs possesseurs buvaient... l'apéritif !

Et le lopin de terre, me direz-vous? Le lopin? il continua d'être travaillé comme auparavant, pendant les petites heures chipées (c'est le mot propre) aux autres. A travers champs, tous les employeurs n'ont pas des piqueurs à leur service et, dans la grande majorité des travaux de cette nature, on s'en tient à la bonne foi de l'ouvrier. Pauvre bonne foi, à l'époque d'aussi riches consciences !

* * *

Oui, c'est l'apéritif qu'on irait prendre avec un peu plus de tranquillité, mieux à son aise, et surtout plus abondamment.

S'il faut en croire les dictionnaires bien informés, apéritif viendrait du latin *aperire* qui signifie ouvrir, et ce serait comme adjectif la chose qui facilite les sécrétions, comme substantif une boisson alcoolique qu'on prend avant le repas, *soi-disant* (*sic* imprimé dans le dictionnaire) pour se donner de l'appétit.

De cette définition officielle, retenons ces deux points fondamentaux : qui facilite les sécrétions : pour se donner de l'appétit. Mais ceci établi, disons très nettement que le dictionnaire, lui, ne sait pas plus ce qu'il dit que le latin lui-même...??? parce que c'est précisément tout le contraire. Ceci c'est la physiologie qui l'affirme, et en hygiène, c'est la physiologie qu'il faut écouter, mais non pas le dictionnaire.

La médecine connaît une série d'aliments qu'elle appelle obstructifs; si on parlait un français physiologique, et si l'apéritif était un aliment, c'est dans cette série qu'il faudrait le ranger. Si les mondains de toutes les catégories et de toutes les espèces savaient tenir un langage correct, c'est « l'heure de l'obstructif » qu'ils diraient et ils diraient vrai.

N'était la photographie qui déjà en fait un juste emploi, et si on voulait parler des sécrétions qu'on prétend faciliter par l'apéritif, c'est obturateur qu'il faudrait dire, et ce serait aussi bien qu'obstructif. Les deux seraient exacts. Ils signifient quelque chose qui bouche, ce qui est le cas de l'apéritif tel qu'on le conçoit, ou mieux, tel qu'on le consomme, soit par sa

Digitized by Google

propre substance , soit par les conditions dans lesquelles on en incommode l'estomac.

* * *

Une jeune femme se plaignait un jour à sa belle-mère de ce que son mari, qui sortait à 5 heures et demie de son bureau, rentrait de bonne heure chez lui quand il rentrait à 7 heures, et la belle-mère de répondre : « Vous ne voudriez pas, par hasard, que mon fils ne se promène pas une heure après une journée de bureau? Il faut que mon fils prenne l'air, c'est pour sa santé ! » Il aurait fallu applaudir des deux mains à pareil langage, et, par hasard à son tour, la belle-mère émettait l'avis le plus sensé, car on pouvait se faire une idée de l'atmosphère que respirait tout le jour le fils employé dans un bureau de poste d'une grande ville. Jusque-là tout est bien.

Malheureusement, c'est la suite qui laisse à désirer, car ce fils attendu si longtemps au logis familial, prenait l'air en allant prendre l'apéritif dans une salle toute remplie de ces fumées composées qui causent à l'estomac des désordres irréparables.

Elles sont bien composées, en effet, les fumées où se retrouvent des relents de toutes natures. Le tabac, le fromage, l'absinthe, la bière, le vin, la choucroute, tout cela forme un mélange dans lequel rien n'est plus définissable. En y ajoutant les odeurs humaines, *sui generis* pour chacun, c'est à peu près complet.

Quand par les soirées d'hiver on entre dans une de ces salles où, par surcroît, l'air est surchauffé, on éprouve ce sentiment d'angoisse qui caractérise les débuts d'une asphyxie, en même temps que l'estomac vous prévient qu'il est tout prêt à se révolter contre le contact que vous allez lui imposer.

Et quand on en sort, avec quelle satisfaction, quelle jouissance, n'aspire-t-on pas à pleins poumons cet air de la rue par lequel on se proposait de remplacer celui du bureau?

* * *

Ici, je dis *on* avec intention, car l'exemple que je viens de

Digitized by Google

citer pour mieux attirer l'attention sur mon sujet n'est pas un exemple isolé, tant s'en faut, il est non seulement la généralité, mais bien mieux la plus grande généralité, la majorité.

C'est plutôt en été qu'on s'imagine justifier l'habitude de prendre l'air en même temps que l'apéritif, parce que dans la saison de la vie au grand air on s'installe sur les trottoirs, sur les places, sur ce que les débitants de liquides appellent la terrasse.

C'est là que les buveurs, encaqués entre des tables minuscules qui, par leur surcharge branlante, les obligent à demeurer péniblement fixés sur des sièges étroits bardés de fer pour la plupart, se distribuent mutuellement dans leurs poumons respectifs la fumée des pipes culottées, des cigares âcres, les renvois de l'absinthe, les éructations l'empyreume du marc, et tout ce que les bouches aussi bien que les naseaux humains peuvent distribuer autour d'eux quand toutes les têtes sont à la même hauteur, c'est-à-dire, quand elles respirent toutes dans la même couche atmosphérique.

A cette singulière couche, dans laquelle les foules développent une chaleur dite étouffante, avec tant de raison, il faut encore ajouter tout ce que le vent charrie de poussières de toute nature; tout ce que balaient les robes qui balaient tout dans la rue; les mouches qui viennent, sur le bord des verres ou sur les cuillères étalées dans les soucoupes, déposer délicatement leur point d'exclamation; ce qu'éternuent ou ce que toussent en passant les gens qui toussent ou qui éternuent; et tout ce qui, en un mot, tombe du ciel, ou d'ailleurs, en s'égrenant dans ce qu'on appelle les consommations.

Il faut reconnaître que ceux qui, en rentrant chez eux, ont la naïveté de dire qu'ils viennent de prendre l'air, et qu'ils en ont profité pour prendre l'apéritif, ont une bien singulière manière de comprendre l'air qu'ils ont pris. On ne peut que leur conseiller de monter tout droit à leur troisième ou quatrième étage, de s'installer eux et leur famille à la fenêtre ouverte, et de respirer à l'aise celui qui vient d'en haut, celui-là leur sera bon.

L'hygiène de l'estomac s'accommode aussi mal de l'atmosphère de la salle que de celle de la terrasse, mais elle s'accom-

Digitized by Google

mode encore plus mal de la plupart des boissons auxquelles les stations dans chacune d'elles servent de prétexte.

Après le repas, ce sont de prétendus digestifs qu'on prétend y trouver. Ce sont alors des liquides noirâtres, à vagues parfums de graines brûlées, épais, à goût de réchauffé indéfinissable, qui ne rappellent en rien ce liquide clair et parfumé que doit être l'infusion de café quand elle est faite avec de l'eau qui ne bout qu'une fois et du bon café. Si on sucre abondamment, l'estomac ne s'en trouve pas encore trop mal, car le sucre est un digestif, mais si la parcimonie s'en mêle ce n'est plus une digestion normale que l'on se procure, c'est souvent une bien mauvaise digestion.

Ce sont encore des liqueurs de toutes qualités qui n'ont de vrai dans bien des cas que le contenant, et qui n'en sont que plus pernicieuses parce qu'on ne sait pas de quoi elles sont composées.

Avec un de mes amis, liquoriste de bonne réputation, je discutais un jour de la valeur d'une liqueur dont je ne donnerai pas ici l'indication et qui avait la prétention d'être une parfaite imitation de l'ancienne chartreuse — il y en a beaucoup comme ça. — « Vous avez tort de la critiquer ainsi, me dit-il, car j'en vends beaucoup à ceux qui la servent dans les bouteilles de la véritable, et tous mes clients de cette catégorie en sont très satisfaits ».

J'objectais que ceux qui la buvaient n'étaient peut-être pas gens à savoir déguster et apprécier la chartreuse du couvent. « Erreur profonde, insista-t-il, ce sont précisément les plus grands cafés à la meilleure clientèle qui m'en prennent le plus, pour les autres, quoique bien meilleur marché, elle serait encore trop chère. » — Ce que c'est cependant, que de croire à la bonne foi de la couverture et comme on a bien raison de dire avec la sagesse des nations que l'habit ne fait pas le moine.

Il ne se faut jamais fier aux apparences... a dit le fabuliste, et la quantité d'imitations qui est aujourd'hui débitée sans aucune vergogne, sous l'étiquette du vrai, démontre surabondamment que le fabuliste a bien dit. Pourvu que « ça gagne », cela suffit.

Digitized by Google

* * *

Si, après le repas on s'abreuve pour digérer,avant le repas on s'abreuve pour avoir faim. Le digestif est le complément de l'apéritif, le manger étant l'opération qui se place entre les deux. Mais si le digestif a sa raison d'être quand on déguste chez soi de l'excellent moka, et, dans des proportions normales, une non moins excellente liqueur, par contre l'apéritif, où que ce soit, et dans quelques conditions qu'il soit consommé, n'en a absolument aucune. Disons même tout de suite que pas plus chez soi que chez les autres, il ne doit être ni recommandé, ni accepté. L'hygiène le condamne formellement et partout.

A moins qu'il ne soit autre chose que ce qu'on appelle l'apéritif?

Sous ce nom, on désigne, en effet, toutes sortes de drogues toutes à bases d'alcool. Or quel que soit le masque dont on l'affuble, l'alcool n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais un apéritif, il en est tout l'inverse et il ferme nettement l'estomac à l'appétit. Voilà la vérité. Elle n'est ni longue à dire, ni difficile à expliquer.

L'estomac a, dans sa cavité intérieure, un liquide qu'on appelle suc gastrique. Ce suc est un composé dans lequel on trouve le produit de petites glandes microscopiques qui sont logées dans l'épaisseur de la membrane muqueuse qui, avec son revêtement musculaire et séro-fibreux, forme les parois de l'organe. Chacune de ces glandes est un petit faisceau de petits tubes réunis à leur sommet par un tube commun très court lequel en débouchant dans l'estomac y verse le produit de la glande.

* * *

Ce produit est de nature différente suivant la région où la glande est située. Tout près du cardia, ouverture par laquelle les aliments entrent dans l'estomac, sont en abondance les glandes dites à pepsine parce qu'elles fournissent aux aliments, à mesure qu'ils arrivent, le ferment qui sera indispensable à la digestion de quelques-uns de leurs principes, la pepsine.

Digitized by Google

Pour passer dans l'intestin, les aliments devront traverser avec facilité l'ouverture opposée, le pylore. C'est pour cela qu'ils trouveront dans cette région un mucus lubrifiant fourni par les glandes dites pour cette raison glandes à mucosité.

Il va sans dire que la séparation n'est pas aussi bien marquée que ce que la description oblige à le dire, mais le suc gastrique n'en puise pas moins, dans chacune de ces régions où il les trouve le mieux, les éléments de ses propriétés chimiques et mécaniques.

L'alcool a dans chacune de ces régions et sur chacun de ces éléments des effets plus ou moins funestes. Il dessèche dans son ensemble la muqueuse de l'estomac, il est ce qu'on appelle alt´rant, puis il fait se contracter l'ouverture des glandes et la ferme. Il gêne ainsi le fonctionnement normal de ces organes indispensables, et enfin, il altère les produits. Il fait perdre au mucus ses qualités lubrifiantes, il le racornit, et il modifie l'activité de la pepsine.

En un mot, l'alcool apporte un trouble au fonctionnement de l'estomac, il en dérange les éléments actifs très précisément au moment où leur activité devient la plus importante et la plus nécessaire. Il agit au contraire du but de la nature. N'est-on pas alors le mieux fondé à le déclarer la chose la plus anti-apéritive?

* * *

Ce n'est donc pas au moment où il s'apprête à fonctionner que l'estomac peut admettre l'alcool. En conséquence, toutes les préparations à base d'alcool seront rigoureusement interdites par l'hygiène au titre d'apéritif, et si du qualificatif nous passons au substantif, nous devons défendre sévèrement à l'estomac l'usage des apéritifs alcoolisés.

Mais pour ouvrir l'estomac, pour l'exciter à avoir faim, l'homme peut cependant disposer d'autre chose que de l'alcool.

Le suc gastrique est fait pour digérer plus particulièrement et plus énergiquement les aliments albumineux parmi lesquels la viande occupe l'un des premiers rangs. Si on présente de la

Digitized by Google

viande aux cellules à pepsine elles sont excitées, et par un de ces phénomènes que le physiologiste constate sans pouvoir souvent en donner l'explication vraie, elles s'agitent, se démènent dans leur milieu dermique et se mettent à secréter ; ainsi que le disent les explicateurs, elles entrent en fonctions.

Tel le taureau qui fonce sur la loque rouge qu'on lui présente, telles les cellules s'agitent pour arroser de leur suc la viande qu'on promène sur la membrane qui les emprisonne ne laissant libre que leur orifice à sa surface, cet orifice que l'alcool contracte et ferme, tandis que le contact de la viande le fait ouvrir. Si l'image paraît un peu forcée à quelques-uns, elle en demeurera pour le plus grand nombre, je l'espère, celle d'un phénomène bien constaté.

L'apéritif est alors tout trouvé : le vulgaire pot-au-feu. Qu'on fasse un bon bouillon de viande, qu'on le laisse refroidir, qu'on en enlève totalement la graisse, qu'on serve le reste en place d'absinthe et l'appétit viendra aussi sûrement que la mort viendra un jour pour tout être qui est venu au monde.

Combien de fois n'a-t-on pas l'occasion d'entendre dire autour de soi, qu'on n'a pas faim, qu'on se met à table sans grand appétit, et que cependant, — on vient de prendre l'apéritif.

Il n'y a qu'à répondre que c'est précisément parce qu'on vient de prendre l'apéritif du limonadier, celui qui ferme ; si on prenait l'apéritif de l'hygiène, celui qui ouvre, on aurait faim et on digérerait bien. Et ce serait d'un goût aussi agréable, supérieur même dans beaucoup de cas.

* * *

Rien n'empêcherait que la coutume s'établisse du bon, du véritable apéritif, du bouillon froid. Il suffirait de s'asseoir à une table de consommation, de réclamer et après la réponse qu'on n'en a pas, se retirer tranquillement. Après quelques fois de cette manœuvre, le limonadier ferait du bouillon à l'heure de l'apéritif.

Il s'est tenu récemment à Lyon un congrès de l'antialcoolisme. Un rédacteur d'un grand journal de la localité en a donné un compte rendu légèrement humoristique. Entre autres, il a

Digitized by Google

écrit : « Vous ne ferez jamais boire de la tisane aux Français. »

Evidemment, il était mal renseigné, car s'il avait auparavant pris la peine d'aller à Montpellier et dans les grands centres de cette région foncièrement viticole, il aurait vu à la porte des principaux cafés, des mieux achalandés de la ville, se balancer de grandes pancartes sur lesquelles il aurait lu en grosses lettres : TISANE FRAICHE.

C'est une boisson très agréable dont l'orge et le chiendent font la base et au dire même des limonadiers qui en tirent un important bénéfice, c'est très demandé. Il a suffi que l'idée en soit venue à l'un pour que ce soit maintenant une habitude.

Pourquoi n'en ferait-on pas autant pour le bouillon froid? Pourquoi ne servirait-on pas un apéritif?

V

Que sont en définitive, ces apéritifs alcoolisés qui, après avoir fermé l'estomac à l'appétit, attaquent successivement le foie, le rein, le système nerveux et par conséquent la vie dans ses organes les plus indispensables et les plus importants? On les groupe sous plusieurs rubriques, les absinthes, les vermouths, les bitters, les quinquinas et d'une manière générale les liqueurs apéritives.

A tout seigneur tout honneur. Parlons en premier lieu de l'absinthe, non pas pour en décrire toutes les conséquences physiques et morales, c'est un sujet tellement ressassé, tellement même vulgarisé, qu'il paraît inutile de redire ici tout ce qui en est su, mais pour en faire quelques présentations suivant les vertus et qualités.

Si l'on reproche à des absinthiques une consommation qui les tue, on peut être certain que, sur mille, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, au moins, répondront : « Oh ! mais moi, je ne bois que de la bonne, de la supérieure, et celle-là n'est pas mauvaise. »

C'est à montrer à l'ouvrier qu'il ne boit que de la mauvaise

Digitized by Google

qu'il faudrait s'attacher, et non pas à toutes ces propositions plus ou moins grotesques, presque toutes inapplicables ou sans aucun effet, sur lesquelles on ergote bien inutilement dans tous les congrès qui n'ont encore produit que des discours stériles. Cela le dégoûterait mieux.

J'étais, une certaine année, en villégiature dans une de ces auberges du Dauphiné qui se décorent bien du nom d'hôtel, mais où le café a une grande importance. Il y avait comme pensionnaire avec moi un employé voyer, absinthique de fort calibre. Il possédait sa bouteille à lui qu'on lui servait jusqu'à épuisement et qu'on remplaçait ensuite. Il prétendait la connaître et il affirmait qu'on ne le trompait pas. « Mon Pernod », disait-il en commandant.

Un jour, qui était bien loin d'être exceptionnel, la servante fit erreur, elle servit la bouteille à autrui ; ce jour-là j'en fus témoin. La maîtresse du logis intervint aussitôt pour rétablir l'ancien niveau avec de la mauvaise absinthe qu'elle servait en carafons aux clients de passage. « Vous croyez qu'il y connaîtra quelque chose, me dit-elle, vous allez voir. » Et bravement, elle servit elle-même « Voilà monsieur, voilà *votre* bouteille ». C'était la bouteille inépuisable.

Et l'absinthique me dit, convaincu : « C'est qu'on ne me la ferait pas à moi, je m'y connais ! »

J'ai retenu l'aventure comme simple exemple confirmatif de ce qui se fait un peu partout, et un peu pour tout.

* * *

Au point de vue des résultats, il n'y a ni bonnes ni mauvaises absinthes, il y a l'absinthe et c'est tout. Mais au point de vue de la fabrication il y a différentes qualités.

L'absinthe est une plante qui, comme beaucoup de ses analogues, contient une huile essentielle soluble dans l'alcool et à laquelle elle doit ses propriétés les plus funestes. Le secret de cette puissance est dans la nature. Nous ne savons pas ni pourquoi, ni comment l'essence se fait un pareil pouvoir, nous le constatons, nous en apprécions les effets, mais nous ignorons tout le reste, et pendant longtemps nous l'ignorerons.

Digitized by Google

On se figure aisément que l'absinthe de consommation n'est que la plante infusée dans l'alccol et que la meilleure est faite avec la plante la plus fraîche et l'alcool le meilleur. En réalité, l'absinthe en bouteille est beaucoup plus compliquée et c'est souvent la complication qui la rend la plus mauvaise.

Dans une absinthe relativement bonne, on fait entrer tout ensemble de la grande et de la petite absinthe (il y a ces deux variétés dans la plante), de la mélisse, de l'hysope, de l'anis plus souvent de la badiane (anis étoilé), du fenouil, des graines d'angélique. En Suisse on ajoute quelquefois de la véronique, du génépi, de la camomille.

De toutes ces substances, les unes sont retenues pour leurs essences et sont mises à infuser dans l'alcool, après quoi, elles sont distillées, les autres sont employées pour leur chlorophylle et servent à colorer en vert la liqueur blanche obtenue des premières. Mais comme chacune d'elles a son essence propre, il s'ensuit que le total renferme des essences qui ont été distillées et des essences qui ne l'ont pas été, d'où un mélange d'essences âcres aprés la macération, et d'essences adoucies par la distillation. C'est dans les proportions et les réserves de chacune d'elles que réside le principal secret de chaque fabrication.

On compte en général un dixième d'essence d'absinthe pour un litre de liqueur pouvant renfermer jusqu'à trois grammes d'essence totale, cette essence qui ferme le mieux l'estomac.

* * *

Il n'en est pas toujours ainsi, et les absinthes inférieures qui sont faites avec des essences ordinaires directement dissoutes dans l'alcool sont peut-être les plus nombreuses.

Dans ce cas, on fait intervenir une couleur toute autre que celle que donne la chlorophylle, et le vert est obtenu par un mélange d'indigo et de jaune de curcuma.On remplace souvent ce dernier par du safran, ou bien, on va jusqu'à employer des couleurs d'aniline.

Les orties, les épinards, le persil, la luzerne ont été également appelés à fournir le vert nécessaire aux liqueurs fabriquées avec les essences directes.

Digitized by Google

Ces dernières sont celles qui se troublent le plus facilement par l'addition de l'eau.

Il n'est pas d'usage de boire l'absinthe pure, sinon pour attenter brusquement à l'existence, on y ajoute de l'eau, mais il faut bien le dire, jamais en quantité assez considérable. On accorde au contraire la plus grande préférence à la purée verte, c'est-à-dire à la boisson la plus troublée.

Si on obtient le trouble préféré par la somme de liqueur la plus grande et la plus petite d'eau, on en est quitte pour boire de l'absinthe corsée. Mais le trouble peut provenir d'une toute autre cause.

La bonne absinthe, en mélange normalement proportionné, fournit un liquide légèrement trouble, d'un verdâtre opalin, laiteux, mais dont la translucidité n'est qu'en raison de la quantité. La mauvaise fournit un précipité d'autant plus abondant qu'elle est plus mauvaise. C'est boueux, et la couleur en est presque indéfinissable. Elle passe du jaune au vert avec, parfois, des reflets plus ou moins rougeâtres, c'est la vraie purée. C'est la préférée du prolétaire, celle précisément dont il faudrait le détourner.

C'est que dans celle-là on a économisé les essences végétales et c'est que pour obtenir l'effet purée si cher aux absinthiques les plus invétérés, on a ajouté des solutions alcooliques de résines diverses, comme on y ajoute aussi du piment, du pyrèthre, ou toute autre substance âcre destinée à donner du montant, du piquant au produit.

Résines dissoutes dans l'alcool, essences âcres, couleur, piquant, ne forment qu'un tout, et si c'est avec ce tout qu'on prétend ouvrir l'estomac à la faim? Mieux vaut le laver avec un verre d'eau fraîche, au moins on le fait propre pour la prochaine digestion.

* * *

Dans ses *Etudes sur l'alcoolisme*, le Dr Decaisne a dit : « Comme pour l'absinthe, un des plus grands dangers du vermouth consiste dans les sophistications qu'on lui fait subir. La plupart des vermouths livrés à bas prix sont composés de

Digitized by Google

façon à masquer le goût détestable des vins et des plantes de mauvaises qualités qui servent à fabriquer cette liqueur. Dans ce but, une industrie coupable fait souvent entrer dans ces vermouths des acides dangereux, *acide chlorhydrique, acide sulfurique*, etc. »

Avec le Dr Decaisne, il nous faut dire aussi « commepour l'absinthe », attendu qu'il y a du bon et du mauvais vermouth et que, bon ou mauvais, c'est toujours du vermouth, dont il ne faut pas plus que de l'absinthe. Les deux s'équivalent. Certains hygiénistes préfèrent même l'absinthe au vermouth.

Chacun ayant son opinion, la nôtre ne sera pas tout à fait cette dernière, car s'il faut entre deux maux choisir le moindre, c'est encore le vermouth qu'il faudra préférer ; un bon vermouth ayant beaucoup plus de chance d'être bon vin naturel qu'une bonne absinthe qui ne peut jamais être naturelle, sa base, l'alcool, n'étant, en définitive qu'un produit artificiel.

C'est en effet le vin blanc qui, additionné de substances très diverses, constitue le vermouth. Parmi ces substances les unes sont toniques et excitantes, d'autres sont aromatiques, d'autres sont amères et seraient vraiment apéritives si elles étaient seules, d'autres sont stimulantes, d'autres condimentaires, quelques-unes stomachiques, etc.

Pour en donner une idée, je relève ici la composition d'un vermouth que l'on dit de bonne qualité. On y trouve : grande et petite absinthe, quinquina rouge, iris de Florence, véronique, pulmonaire, chardon bénit, fleurs de sureau, rhubarbe, zestes d'oranges douces, écorce de curaçao, noyaux de pêches, origan, semen contra, petite centaurée, germandrée, cognac, vin blanc, sucre.

Dans un autre d'aussi grande réputation, on rencontre : vin blanc sec, vin muscat, grande absinthe, écorce de bigarade, camomille, scordium, iris de Florence, centaurée, quinquina, aloès, cannelle de Chine, noix muscade, jus de framboises, alcool.

On met — dit-on — dans le vermouth de Turin du vin blanc de Picpoul (ou tout autre) de la grande absinthe, de l'aunée, du calamus aromaticus, de la petite centaurée, du chardon bénit, de la germandrée, de la cannelle de Chine, de la racine d'an-

Digitized by Google

gélique, de la gentiane, de la muscade, des oranges fraîches coupées en tranches, de l'alcool.

* * *

Il est facile de voir que le vermouth, c'est quelque chose de très compliqué, en formules divulguées ; en est-il de même en bouteilles?

Trois goûts principaux, je ne dis pas trois bouquets, et pour cause, se dégagent de la plupart des vermouths consommés aussi bien dans les salles que sur les terrasses, la violette, la canelle, l'amertume.

Ceux qui sentent la violette sont ceux où l'on a fait dominer l'iris. Le goût qui rappelle un peu l'odeur de la punaise est la conséquence d'un emploi trop abondant de la cannelle de Chine. Quant à l'amertume elle est tantôt celle du quassia, tantôt celle de la gentiane, celle de la camomille, mais elle est jamais celle que les formules annoncent. Très souvent encore on y ajoute de la feuille d'olivier. La fabrication du vermouth est ainsi très simplifiée.

Cette fabrication se fait soit en faisant infuser directement les substances dans le vin, soit en les enfermant dans un sachet que l'on suspend dans le milieu du liquide, soit enfin en mêlant au vin un extrait obtenu en faisant macérer à chaud, pendant quelques jours, les substances dans l'alcool, et, dans tous les procédés en ajoutant au vin, en supplément toxique, tout l'alcool nécessaire pour le monter au degré voulu.

* * *

Beaucoup de consommateurs s'imaginent corriger tout ce qu'un vermouth peut avoir de mauvais en l'additionnant de sirop de gomme. Un vermouth gommé, commande-t-on, et le garçon de servir promptement deux bouteilles en disant : « Voilà ! »

Evidemment, le garçon est de bonne foi, car on ne lui a pas dit ce qu'il y a sous l'étiquette, sirop de gomme, et le patron,

Digitized by Google

lui, ne sait qu'une chose, c'est que le consommateur peut gommer à l'aise, ça ne lui est pas bien cher, au patron !

En fait de gomme on n'y en a mis que pour coller l'étiquette, en admettant toutefois qu'on n'a pas collé ladite étiquette avec toute autre base, dextrine, amidon, ou colle de peau, cent fois meilleure marché et cent fois plus pratique. En concédant que l'étiquette a été gommée on concède au-delà de tout ce qu'on peut concéder, car il ne reste plus dans l'une des deux bouteilles que la plus simplifiée des solutions de glucose.

Si la glucose renferme quelques traces d'acide sulfurique, comme c'est très fréquent ; si le vermouth a gardé un peu de cet acide sulfurique qui a servi à bonifier un mauvais vin blanc on peut en supputer les conséquences.

Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres, ne vaut-il pas mieux s'abstenir de vermouth?

* * *

Les bitters, dits aussi parfois amers, ne sont pas plus à recommander et toujours pour la même raison, la raison alcool de plus ou moins bonne qualité.

Parmi les plus mauvais de ces alcools, il faut ranger ceux dont les Allemands, ces grands exportateurs de toutes les sophistications et de tous les produits pernicieux, inondent le monde ; parmi les meilleurs, il faut placer ceux que l'Espagne fournissait alors que la concurrence allemande n'y avait pas si fortement enrayé la fabrication. Ceux-ci étaient de bons alcools de vin, les autres ne sont que le produit de la fermentation de toutes espèces de choses.

C'est avec ce produit que sont faits tous ces amers, tous ces bitters, qu'ils soient d'Angleterre, de Hollande ou d'ailleurs.

En Hollande, ce sont les écorces de curaçao, de citron, d'orange, l'aloès, le bois de campêche, qui, en proportions variées font la base de la liqueur. En Angleterre, c'est le citron, l'orange, la gentiane, la cannelle, le girofle, la muscade qui font le composé alcoolique.

Ailleurs et quelquefois partout, c'est un curaçao additionné

Digitized by Google

de campêche, de quassia ou de gentiane, auquel on peut avoir ajouté, par accident, un peu de caramel.

Il est un dictionnaire français qui définit ainsi le bitter : « *Bitter*, s. m. Liqueur amère malfaisante. » On ne peut pas mieux dire, et on ne peut qu'applaudir de toutes les mains aux appréciations si bien définies par Petit Larive et Fleury.

Ceux qui croient s'ouvrir l'appétit en prenant leur plus belle voix pour commander : Garçon, un bitter curaçao, savent maintenant à quoi s'en tenir.

* * *

J'arrive enfin à l'apéritif de la plus grande mode actuellement, à celui qui se présente sous les noms les plus divers, autant que les plus baroques, *au quinquina*.

« Mais parmi les spécialités de ce genre, les plus en vogue, combien en est-il où la plus haute fantaisie domine, telle que l'une d'elles, par exemple, et des plus renommées, qui a été convaincue dans un retentissant procès soutenu dans une grande ville de province, de n'avoir jamais introduit un atome de quinquina dans ses produits qui se débitent pourtant en quantités considérables, avec le mot de quinquina accolé à sa marchandise? » Ainsi, s'exprime Bedel, l'un des auteurs les plus estimés en fabrication de liqueurs, et aussi les rédacteurs en chef du *Journal de la Vigne* et du *Messager vinicole*.

Pour être dans la vérité, il n'y a qu'a généraliser. L'exception confirmant la règle, il pourrait arriver qu'on rencontrât la confirmation, mais en se plaçant à ce point de vue, on ne pourrait la considérer que comme celle de la généralisation par immense majorité.

Dans les quinquinas apéritifs on peut trouver de tout, excepté du quinquina. Comme pour le sirop de gomme et pour beaucoup d'autres choses, l'étiquette suffirait si, pour être complet, il ne fallait pas y ajouter la réclame qui met du quinquina partout excepté dans les verres.

Les loustics affirment qu'il y a du quinquina aux cafés, et ils ajoutent, quand on y jette les prospectus sur les tables, ou

Digitized by Google

quand ces tables recouvrent par leurs plaques de verre les images coloriées des bouteilles à quinquina.

Le quinquina ne pousse pas qu'en Amérique, on le trouve sur le macadam, dans le ruisseau, dans la boîte aux lettres de l'allée, chez la concierge. Il tapisse les murailles. Comme une plante grimpante, il s'accroche aux voitures publiques, plus particulièrement à ces tramways lyonnais qui ont donné l'essor, et qui, depuis de longues années perfectionnent sans cesse ce mode d'ornementation qui, s'il n'est guère esthétique, a du moins le précieux avantage d'apporter quelques bénéfices.

Il est partout où on peut le mettre excepté dans le vin pour lequel il semble professer la plus grande aversion.

* * *

Ils la connaissent bien cette aversion, ceux qui ne veulent pas s'exposer à troubler par du quinquina leur vin de quinquina. Ils savent que si ce vin était trouble on ne le boirait pas, et ils tiennent tout naturellement à ce qu'on le boive. Ils sont logiques, peut-on les blâmer?

C'est qu'en effet pour peu que la température s'abaisse, après quelques jours de mise en bouteille, le vin de quinquina se trouble assez fortement, pour si clair qu'il ait été embouteillé. C'est même un excellent moyen de reconnaître si le vin renferme véritablement du quinquina.

Un vin de quinquina qui demeure clair a nonante-neuf chances sur cent de ne pas contenir du quinquina, surtout s'il est emmagasiné à la cave comme c'est le cas dans presque tous les établissements.

On a bien essayé de combattre le trouble caractéristique de la présence du quinquina. On a fait un collage avec du blanc d'Espagne dit aussi blanc de Troyes, avec de la gélatine, avec des blancs d'œufs fouettés, avec des poudres à clarifier ; on a décanté dans certains cas, filtré dans d'autres ; on a essayé du lait à raison d'un verre à Bordeaux par litre, rien n'y a fait. On a obtenu un vin clair après l'opération, mais peu de temps après le trouble est revenu.

Digitized by Google

Il en a été de même quand on a essayé de soumettre le vin à des froids de cinq degrés, le vin restait clair pendant un peu plus longtemps, et le résultat postérieur n'en était pas moins négatif.

On en est maintenant aux antiseptiques et quelques fabricants ont imaginé d'ajouter une petite quantité de bromoforme. Mais si le bromoforme est de quelque utilité pour conserver certains sirops pharmaceutiques, parce que par ses qualités il est parfois un adjuvant, par contre, s'altérant à la lumière et perdant ses propriétés, il n'a plus l'efficacité nécessaire pour une bonne conservation. Il a fallu l'imagination de quelques pharmaciens pour en arriver là.

* * *

Car les pharmaciens aussi fabriquent du vin de quinquina, sans quinquina, ils en sont même les plus sérieux fabricants. La suggestion aidant, ce sont eux qui ont la meilleure réussite. On se dit que du moment que le vin de quinquina a été préparé par le pharmacien, on est assuré qu'il est le remède.

Si l'on s'adresse à l'un de ces vieux apothicaire qui ont conservé dans leur conscience l'ardent désir de soulager les souffrances, de guérir ceux qui ont confiance dans leur science et leur habileté, on est encore bien servi. Un filtre en permanence leur permet de livrer du quinquina clair qui n'offusquera pas le malade pendant les quelques jours de la consommation. Je connais des pharmacies où l'on opère encore ainsi. Le prix est en conséquence, mais on a du quinquina.

Mais si on va là où la réclame oblige à de gros bénéfices, et où en même temps on vend au grand rabais, on a toutes chances de trouver des quinquinas à l'ordre du jour. Dans ce cas, on peut encore y essayer par un autre moyen le vin de quinquina.

Ce moyen consiste à secouer fortement le vin dans la bouteille à peine à moitié pleine. Plus le liquide moussera, plus il y aura de quinquina. C'est le procédé employé le plus facilement par les vérificateurs, et plus particulièrement pour le sirop de quinquina qu'on additionne alors d'une quantité d'eau suffisante.

Digitized by Google

Le moyen n'est pas aussi déterminant pour le vin, mais, si quand même on l'employait, on aurait déjà une donnée approximative. Seulement, si on secouait la bouteille avant de se laisser servir que diraient les voisins, et que dirait le tenancier?

Comment alors fabrique-t-on l'apéritif au quinquina sans quinquina?

On a prétendu que quelques fabricants usaient de la quinine, ce n'est guère probable, et l'usage de la quinine pour le vin de quinquina ne peut s'expliquer que chez le pharmacien où le vin, doit, avant tout, être un remède.

L'emploi du quinium, ce principe d'aspect résineux que l'on obtient en traitant le quinquina par la chaux et l'alcool bouillant, s'expliquerait mieux aussi bien chez le pharmacien que chez le fabricant d'apéritifs. Le quinium bien soluble dans le vin, ce que n'est pas très bien la quinine, par sa saveur très amère, et par ses propriétés toniques, pourrait être utile à ce dernier s'il ne trouvait pas à bien meilleur marché des substances capables d'ariver au but qui lui est le plus essentiel, donner au vin une amertume légère et procurer par elle l'illusion du quinquina.

Quant aux propriétés toniques ou apéritives, il n'en a cure ni souci.

Les substances qui lui sont alors les plus favorables sont le quassia que l'on retrouve dans toutes les préparations amères, la rhubarbe, la gentiane, la camomille, quelquefois le colombo, l'écorce d'angusture qu'il ne faut pas confondre avec la fausse angusture, celle-ci étant un poison violent.

* * *

Quelles que soient les substances employées, il n'en est pas moins très discutable que l'apéritif au quinquina puisse justifier de qualités apéritives, en admettant même qu'il soit bien fait. On pourrait même aller plus loin et certifier que s'il était bien fait, il ne serait pas apéritif du tout.

Le quinquina a pour effet de dessécher la muqueuse de l'estomac, d'y produire une irritation que beaucoup de sujets ne

Digitized by Google

peuvent pas supporter, et d'être un obstacle à une bonne digestion. S'il est d'une part un remède, il est d'autre part un agent actif qui ne doit être employé que lorsque certains désordres se produisent dans l'économie.

Il est avant tout, un médicament, et dans l'état de bonne santé, il n'est nul besoin de le faire intervenir. Dans cet état il n'est pas supporté bien longtemps sans inconvénients qui obligent assez vite à en cesser l'usage, et on peut dire que plus il est bien fait, plus il est pour l'estomac une cause de malaises qu'il est bon de ne pas prolonger.

C'est quand il ne renferme pas de quinquina ou quelque chose d'analogue, et qu'il est fait avec du bon vin, que l'apéritif au quinquina peut être non pas utile, il ne l'est jamais, mais agréable, et cela peut souvent suffire.

Etant de son avis, avec quelques restrictions que je vais expliquer, j'emprunte à Bedel ce qu'il a dit à ce sujet. « En résumé, la fabrication des vins toniques, apéritifs, digestifs, reconstituants comme on voudra les appeler, est à la portée de tous, liquoristes aussi bien même que simples débitants, qui pourront toujours, avec un peu de soin, réaliser un produit d'aussi bonne qualité que ceux qui sont les plus renommés, et qui ne sera pas grevé des énormes frais de publicité que ces derniers ont à supporter. Ils contiendront ou ne contiendront pas de quinquina, mais ils seront amers, et si le vin est vieux ou de bonne provenance, que ce soit du Porto, du Grenache, du Malaga blanc ou du Malaga noir, du Frontignan, du Samos, de l'Alicante ou tout autre, il sera toujours possible de réaliser un bon produit. »

* * *

Ainsi, voilà qui est bien entendu, un simple débitant peut fabriquer un apéritif aussi bon que le plus renommé et le servir, à l'occasion, dans la bouteille de ce plus renommé, le résultat sera le même, surtout, dit Bedel, si le vin est vieux et *de bonne provenance*.

La petite île de Madère habitée seulement par cent trente-cinq mille habitants, a propablement autant d'étendue que la

Digitized by Google

région de sa sœur portugaise, la région de Porto, dont la ville en compte cent quatre-vingt mille. Xérès dont le vin blanc est appelé *sherry* par les Anglais, d'où *Sherry brandy*, Xérès aux cerises, par des fabricants qui, pour n'être pas anglais, n'en sont pas moins bons fabricants étiquetant en anglais pour l'ébahissement des Français, est un centre de soixante mille, ce qui ne suppose pas aux alentours une bien grande étendue de territoire. La province de Malaga compte en tout cinq cent mille habitants. Frontignan est un tout petit pays qui peut mesurer approximativement huit kilomètres de long par six de large. On peut en dire à peu près autant de Lunel.

Le Grenache est un plan qui ne se cultive que dans une partie très restreinte du bas Languedoc. L'Alicante est le vin liquoreux qui vient de la ville espagnole de quarante mille habitants, petit port méditerranéen, dont la surface viticole est peu étendue autour de la ville. Quelques plants de ce pays sont aussi, mais très rarement cultivés dans la région roussillonnaise. Il ne faut pas les confondre avec les Alicantes plus ou moins Bouschet et plus ou moins grands et petits, répandus un peu partout par les greffes plus ou moins américaines.

Toutes ces régions, tous ces plants peuvent-ils produire l'énorme quantité de Malaga, de Porto, de Madère, de Xérès, d'Alicante, de Lunel, de Frontignan, qui se débite dans le monde? Poser la question n'est-ce pas la résoudre?

On a appliqué le même raisonnement à la Champagne, au Bordelais, à la Bourgogne, à la région de Cognac, aux crûs du Beaujolais, à l'Hermitage et à tant et tant d'autres qui sont également dans les mêmes conditions. On a dit qu'il est de toute évidence que tout ce qui est consommé sous le nom d'une origine ne peut pas avoir ladite origine.

Eh bien ! on se trompe souvent en affirmant une pareille impossibilité, l'origine peut être exacte.

* * *

Il y a tant de moyens de rendre cette origine exacte! Il y a tant de manière d'établir sûrement et officiellement *la bonne provenance?*

Digitized by Google

Si je me sers de cette expression origine, c'est uniquement pour me conformer à l'usage qui l'a consacrée, et pour dire comme tout le monde, le vin d'origine. Mais il serait plus rationnel de dire, le point de départ, pour la livraison de la marmarchandise ; l'exposé du procédé va le démontrer.

Le marchand en gros, le commissionnaire qui habitent un pays de haute réputation achètent du vin partout et souvent n'importe lequel. Beaucoup de propriétaires, estimant que c'est très rémunérateur, se sont mis maintenant à les imiter. Le vin étranger est expédié chez l'acheteur qui fait « des coupages », et bien heureux encore quand il en fait, et qui expédie le tout, sortant de chez lui, venant du pays.

J'ai connu une maison bourguignonne qui jouissait dans un centre des plus importants, d'une très grande réputation. Je connaissais d'autre part, et très intimement, un grand propriétaire de la province d'Oran (Algérie). Mon cher parent,me disait un jour ce dernier, je n'ai pas besoin de suivre les cours, de m'inquiéter de ma récolte, tous les ans, depuis bien longtemps, elle m'est achetée par la maison X... de Y... A l'époque voulue, l'achat m'est fixé aux meilleures conditions et je n'ai qu'à expédier. Naturellement, c'était du Bourgogne d'origine que la maison expédiait à son tour.

Le fait a été d'ailleurs mis au jour particulièrement par un grand propriétaire du Narbonnais qui vend lui-même ses produits. Dans l'une de ses circulaires, le baron J. M. de Chef de bien a écrit : « On sait d'ailleurs que le Carcassonnais, le Narbonnais et le Roussillon fournissent pas mal de vins au Mâconnais ainsi qu'au Bordelais, fait qui prouve leur mérite. »

Tout ceci est bien, comme on le dit, de notoriété publique, mais on ne saurait trop, quand même, le démontrer.

Je rencontrai un jour dans le Midi viticole de la France un propriétaire du Beaujolais avec qui j'avais les meilleures relations. La phrase sacramentelle pour la rencontre fut la mienne : « Tiens, que faites-vous ici ? — Cher ami, j'achète du vin. — Vous achetez du vin, dans ce pays-ci? — Que voulez-vous, je fais comme les autres. Pourquoi ne profiterais-je pas aussi bien qu'eux ? »

C'est un bon profit, en effet, que celui qui résulte d'un cou-

Digitized by Google

page habile qui cesse d'être un coupage quand il est devenu le vin de propriétaire acheté dans le pays.

C'est dans ce même pays de Beaujolais qu'un commissionnaire me disait que s'il ne faisait pas comme tous ses confrères il serait obligé de plier boutique.

* * *

Il ne saurait en être de même pour les vins de liqueur parce qu'on ne trouve pas dans tous les pays de quoi les couper avantageusement pour la vente d'origine. Aussi, pour ceux-là procède-t-on d'une manière complètement différente.

On les fabrique, quelques-uns un peu partout, d'autres dans quelques localités qui semblent en avoir le monopole. Cette, Béziers, Montpellier, et quelques autres grands centres vinicoles du Midi comptaient parmi ces dernières. Il fut un temps où la ville de Cette fabriquait à elle seule pour trente millions environ de vins de liqueurs. On y commandait le vin qu'on désirait, on était aussitôt servi.

Maintenant, Cette périclite. Le mouvement de fabrication y est presque à son déclin, il s'est transporté ailleurs.

Dans cet ailleurs le vin est logé dans des fûts qui contiennent environ de mille à deux mille litres, quelquefois un peu plus, et qui sont expédiés presque toujours par la voie maritime dans les pays dont le produit fabriqué porte le nom. On enverra le Madère à Madère, le Malaga à Malaga et ainsi de suite.

Là, on divise la quantité par une simple opération de mathématiques pratiques, et on remplit des petits tonnelets qui, suivant la mesure qu'ils contiennent, seize, trente-deux ou soixante -quatre litres, sont arrobes, demi-arrobes, doubles arrobes, autant que ce que les grands fûts contiennent de fois soixante-quatre, trente-deux ou seize litres.

L'opération terminée, le changement de domicile étant accompli, on colle sur le tonnelet une magnifique et grande étiquette, bien coloriée, aux armes de l'Espagne ou du Portugal, suivant le cas, étiquette sur laquelle on a eu bien soin de faire apposer le visa du Consul pour constater que le vin est bien dans le pays, et qu'il en sortira. En Europe ou ailleurs, on

Digitized by Google

verra plus tard des rangées de tonnelets bien disposés en vitrine pour étaler l'étiquette qui en garnit le fond, et le marchand dira, sans mentir cette fois, « voyez, monsieur, le timbre du consulat, voilà la marque officielle, vous êtes assuré que c'est du vin qui en vient, c'est du vin d'origine? »

Lorsqu'il le servira à ses invités, l'amphitryon dira à son tour : « Savourez-moi ça, c'est d'origine, c'est authentique, je l'ai acheté avec le cachet du consul dessus. » Ce que c'est que la confiance.

* * *

Les vins ainsi fabriqués le sont avec des vins blancs inférieurs, tantôt secs, tantôt doux, suivant les cas, vins de Terret, Picpoul, Mistelles, et tant d'autres qu'il est inutile d'énumérer ici. Mais il arrive aussi que ces vins produits directement,soit par la fermentation de raisins, soit par celle de fruits divers, figues et autres sont remplacés par des vins rouges décolorés artificiellement. L'essentiel, c'est d'employer des vins dont la couleur ne puisse pas nuire au produit qu'ils doivent fournir.

On y ajoute, suivant les qualités, l'infusion de brou de noix, l'infusion de sureau, l'infusion de tilleul, l'alcoolat d'amandes amères torréfiées, le caramel, le sucre candi et surtout la glucose et l'alcool.

L'iris de Florence, le girofle, la cannelle, le romarin, le thym, la framboise peuvent encore faire partie de quelques-uns.

La glucose et l'alcool interviennent à peu près partout. La première pour donner au produit tout le moelleux nécessaire, et pour remplacer le sirop de raisins que chaque fabricant pourrait bien faire, mais qu'il estime trop long et trop ennuyeux à préparer. Avec la glucose la peine et le temps sont évités, et le prix de revient est moindre. Toutes raisons excellentes pour négliger les traces d'acide sulfurique qui peuvent s'ajouter à celles des vins décolorés, et qui n'endommageront que l'estomac du consommateur, c'est peu de chose.

Le second a pour rôle de monter le vin de 15 à 18 degrés, car c'est entre ces chiffres que le degré d'alcoolisation doit osciller, et de maintenir la conservation du produit en s'opposant à la

Digitized by Google

fermentation du sucre qui doit demeurer en excès pour justifier l'appellation de vin doux, vin de liqueur.

Par ces moyens-là, bon nombre de négociants fournissent du vin de Madère et du vin de Malaga pour quinquina. Il en est dont c'est la spécialité et ces vins, ainsi spécialisés pour quinquina, sont vendus à des prix variant peu autour de 70 fr. l'hectolitre, alors que les véritables crus vaudraient...???

* * *

Prenez l'apéritif, bonnes gens qui avez faim, donnez-vous de l'appétit. Prenez-en pitié de cette foule de plus en plus encombrante de médecins inoccupés. Plus vous boirez, plus ils mangeront. Ce sera toujours un résultat.

Pour le moment, c'est mon conseil et pas autre chose.

J'ai connu un absinthique de marque pour qui l'apéritif était représenté par un bon nombre de verres d'absinthe, et le digestif par un grand verre qu'il remplissait de blanche, eau-de-vie de marc, après y avoir bu le café. Ivre pendant les vingt-quatre heures de la journée il se rendait parfois dans une maison amie où, dès sa venue, on se hâtait de fermer l'armoire aux liqueurs et d'enlever la clef, sous le prétexte qu'il savait les cachettes et qu'il allait se servir.

Je m'évertuais à conseiller de le laisser faire. Donnez-lui en tant qu'il en voudra, disais-je, plus il boira, plutôt on n'aura plus à le redouter. A deux reprises il avait déjà sauté à la gorge de sa mère, et sans l'intervention des voisins, on aurait compté dans le pays un alcoolique parricide.

Par une nuit d'hiver, on le ramassa sur la place publique, on le déposa sur son lit, au matin il était mort. Enfin ! dit-on autour de lui.

La théorie du laisser faire, ainsi que je l'ai dit au début de ce chapitre, en est une comme une autre, et comme toute théorie elle peut être défendue.

Dans les congrès antialcooliques on cherche bien vainement les moyens d'arrêter le mal, on s'y évertue, mais jusqu'à présent, en pure perte. Chacun y va de son laïus pour produire son

Digitized by Google

petit effet, pour faire parler de lui dans la presse, ou pour essayer de faire coller à sa boutonnière un bout de lisière.

Un de ces Congrès s'est tenu à Lyon tout récemment par rapport à l'heure où j'écris ceci. La presse lyonnaise, aussi bien que celle de la capitale et d'ailleurs, en portait l'écho au quatre points cardinaux. Pendant sa durée, trois assommoirs virent le jour dans la ville même. Ce fut la réponse des mastroquets et le seul résultat du congrès.

N'est-elle pas encore plus singulière pour ne pas dire autre chose, cette réponse des gouvernants qui fulminent contre l'absinthe, qui font croire qu'ils sont décidés à la combattre de toute leur énergie et de toute la force dont ils disposent, qui soutiennent les congrès, et qui, pour conclusion, décorent ceux qui la fabriquent d'un signe d'honneur que Napoléon n'avait pas inventé pour cela. De quel nom appeler pareille comédie ? ou cet effet de tribune?

On n'essaie pas de barrer la route au torrent, on ne lui oppose pas une digue inutile, on élargit son lit dans la plaine. Dans le ravin qui l'encaissait il roulait furieux et renversait tout sur son passage, dans la plaine où il s'étale, il perd sa force, il est dompté.

Au lieu d'ergoter fort inutilement pour empêcher ce qu'on n'empêchera pas, qu'on laisse faire, qu'on provoque même si on le peut, qu'on n'hésite pas.

Qu'on donne de l'absinthe à ceux qui en veulent, qu'on ne la leur marchande pas ; qu'on les prévienne qu'elle les tuera, et qu'ils fassent à leur guise. Ceux qui auront le bon sens et la sagesse de comprendre l'avis demeureront, et par ceux-là la sélection régénérera la famille détruite par les autres.

Or, la régénération de la famille est celle de la société.

VI

Avant de clore la question des apéritifs, je tiens à consacrer un paragraphe spécial à une substance classée indifféremment parmi les apéritifs, parmi les toniques, parmi les médicaments

Digitized by Google

et parmi la fantaisie. Je fais ainsi parce que son histoire mérite d'être contée afin d'y trouver, par un exemple relativement récent l'explication de la manière dont un petit motif peut arriver à produire un grand résultat.

Je veux parler de la kola, cette noix qu'un singe n'aurait pas eu, pour la décortiquer, la peine que celui de la fable a eue à ouvrir la sienne, car ce n'est pas le moins du monde une noix et si on doit la comparer à quelque chose, il serait bien mieux de la comparer à une châtaigne dont elle rappelle plutôt la la grosseur, la couleur et presque la forme.

En réalité, ce n'est ni une noix, ni une châtaigne, c'est le fruit d'une plante qu'on appelle *sterculia acuminata* et que les botanistes classent dans la famille des malvacées. On en aurait une meilleure idée en se la représentant en diminution par les fruits de ces plantes cultivées dans les jardins d'Europe sous le nom d'Althæa en arbres, mauves guimauves, et encore celles dites roses trémières, passe-roses.

Originaire de l'Inde, c'est le Congo, le Soudan et toute la vallée du Niger qui en fournissent le plus maintenant.

* * *

On apprit un jour que les nègres de ces régions prenaient un certain plaisir à mâchonner les graines à leur maturité.

On affirma qu'on pouvait tirer un parti très utile de ce mâchonnement, parce qu'il y avait beaucoup de graines dans le pays et qu'on pourrait les expédier facilement. La noix de kola était inventée.

Des analyses savamment dirigées démontrèrent qu'elle renfermait de la café ne en certaine quantité, beaucoup de théobromine, des matières diverses dites protéques ou albuminoïdes, et un principe colorant rouge parce que la noix n'est pas bleue. Il est vrai que les matières qui coloraient ainsi furent dénommées kolaïne, et qu'il fut entendu que ce mot signifierait rouge de kola.

On battit fortement du triangle tout autour de l'analyse. Les vibrations ébranlèrent la voûte des temples où la science est déclarée vénérable, et toute la presse académico-scienti-

Digitized by Google

fique faisant la chaîne, l'analyse, désormais consacrée, fit le tour du monde.

La grande presse s'en mêlant, rien n'y manqua plus que la réclame et la fabrication. Tout est venu, et les expéditions de graines marchent bon train.

La grande presse alla même beaucoup plus loin que les académies.

L'un de ses organes, et non des moins répandus, eut connaissance d'une expérience qu'on avait autorisée sur un régiment. Avant le départ pour l'étape, on avait distribué de la kola. Elle fit si bien, dit le journal conteur, que non seulement l'étape fut alertement franchie, mais que, pendant la nuit qui suivit, les hommes sautèrent les murs (argot de caserne) et, à l'instar de leurs antérieurs collègues romains, se répandirent à travers la vieille cité, escaladèrent les fenêtres, enfoncèrent les portes pour ravir non pas de nouvelles Sabines, mais les Phocéennes qui ne demandaient pas mieux.

Au matin, la garde eut la plus grande peine à ramener au bercail les hommes encore sous l'influence de la kola?

Je ne garantis pas la vérité du récit du journaliste, personne ne l'a encore demandée.

* * *

Tous les traités de thérapeutique, toutes les pharmacopées répètent maintenant que la kola est un tonique des meilleurs, qu'elle est un reconstituant énergique, et qu'elle est un aliment d'épargne permettant une endurance à la fatigue.

Il n'en faut pas plus, la plupart du temps, pour que les livres répètent tout ce qu'on met dans l'un d'eux une première fois. En voici, par un cas quelque peu analogue, une constatation bien évidente.

Un pharmacien préparait, pour combattre la coqueluche, un sirop qui n'était qu'une formule légèrement modifiée du sirop de Désessart et qui réussissait très bien. Personne n'a jamais su pourquoi les bonnes femmes du quartier qui l'appréciaient très bien, et qui en connaissaient les excellents résultats, l'avaient appelé sirop de pastéque.

Digitized by Google

L'une d'elles demanda ce sirop chez le pharmacien un jour que le jeune élève était seul à servir. Il ne comprit pas la demande, mais en se faisant expliquer le cas de l'enfant pour lequel on venait chercher le remède il eut la confirmation que cela devait être le sirop anticoqueluche.

Au retour du pharmacien, il lui conte la chose. Savez-vous, lui dit-il, comment autour de nous on appelle le sirop ? — Comment? répond simplement le patron. — Du sirop de pastèque ! — Drôle d'idée, qui leur a dit qu'il y avait de la pastèque? — La conversation se prolonge un peu et se termine par la conclusion que « puisqu'il en est ainsi, on va ériger les fioles préparées par avance en une spécialité qu'on appellera *sirop de pastèque*, et autour de laquelle on fera la réclame nécessaire.

Jusque là, tout est normal, mais la morale de l'histoire, c'est que quelque temps après, on lisait dans un livre de thérapeutique : *Pastèque*, melon d'eau, employé avec succès contre la coqueluche. Et désormais tous les traités de matière médicale porteront que la pastèque est employée avec succès contre la coqueluche. Le sirop est excellent, c'est l'essentiel?

* * *

Il n'en faut pas plus pour une réputation, pour une vogue.

Les mystifications de ce genre sont plus nombreuses qu'on ne croit, celle-ci fut involontaire et simplement acceptée, il est vrai, mais combien d'autres sont voulues et bien voulues? Nous en reparlerons à leur place.

Bornons-nous à la kola qui suffit à notre conclusion.

C'est à la suggestion que la kola doit la plus grande énergie qu'elle procure. Inerte par elle-même, elle donne des forces à celui qui s'imagine qu'elle lui en donne, et pendant le temps qu'il se l'imagine. Quand disparaît la suggestion, qui est un phénomène très passager, la vertu de la kola s'en va. C'est pour cela qu'on en vient à dire un beau jour, qu'on en a pris pendant quelque temps, mais que ça n'a rien fait. Car il faut remarquer que c'est toujours au début que de pareils toniques produisent leur effet.

On explique le résultat en disant que l'organisme s'y habitue,

Digitized by Google

La vérité est qu'aucun effet n'a jamais été produit ailleurs que dans l'imagination. Pourquoi ne pas avoir le courage de la sincérité?

Autre chose est l'alcool qui la renferme, c'est lui qui agit par toutes ses propriétés, c'est le vin à qui elle sert de prétexte dont il faut tenir compte sans s'inquiéter de la kola.

Combien de fois le médecin qui vient de défendre sévèrement à son malade l'alcool et le vin, ne lui ordonne-t-il pas de prendre scrupuleusement après le repas de midi, un verre à bordeaux, ou un verre à liqueur, suivant les cas, d'un élixir ou d'un vin quelconque? Or, dans l'élixir, il y a juste de quoi en faire une liqueur agréable et parfumée, dans le vin, il y a juste de quoi le rendre assez bon pour qu'il se laisse boire, et dans tous les deux, il n'y a d'actif, en réalité, avec toutes leurs qualités et tous leurs défauts, que ce vin et cet alcool qu'on vient de proscrire solennellement.

A qui fera-t-on croire qu'on met, par exemple, du jus de viande dans du vin, du ferment de vigne dans de l'alcool, des glandes de l'estomac dans de l'eau-de-vie, des biftecks dans du chocolat, du lait d'anesse dans des boules de gomme et ainsi de suite?

* * *

Allons jusqu'aux plus extrêmes concessions et admettons que dans un flacon il puisse y avoir véritablement tout ce qui est indiqué sur l'étiquette. C'est trop concéder certainement, c'est ne plus être dans la vérité, mais enfin, acceptons-le quand même. Nous nous trouvons alors en présence de ces produits hybrides qu'on ne sait plus à qui demander.

Sont-ce des remèdes, sont-ce des apéritifs? Sous le prétexte que c'est tonique, digestif, reconstituant, etc., qui doit les vendre? le pharmacien, le confiseur ou le cafetier? Car, en somme, il faut bien que l'un d'eux en tire bénéfice. Ils n'ont été inventés que pour ce but ; c'est le commerce et chacun sait qu'à aucun prix, même à celui de la santé, il ne faut pas contrarier le commerce.

Qu'il soit utile ou malsain, peu importe, c'est toujours le

Digitized by Google

commerce qu'il faut bien se garder de contrarier. Qu'on n'y touche pas ! Le maire d'une importante cité, qui n'est que le prolongement d'une très grande ville, arrêta un jour que les cabarets seraient fermés à minuit. Tout aussitôt, réunion des cabaretiers, protestations énergiques — et, au nom du commerce libre, — réclamations non moins énergiques pour avoir le traitement de la grande ville, la fermeture à deux heures du matin.

Un maire bien inspiré eût mieux agi en laissant ouvert pendant toute la nuit, quitte à exiger, en compensation, que le cabaretier servît lui-même le jour et la nuit sans discontinuer.

Vous voulez du commerce, faites-en.

« Que dire aussi de cette morale qui fait qu'on tue son semblable pour sauvegarder la liberté d'un commerce? » a écrit un journaliste auquel j'emprunte encore ces lignes-ci : « Qu'on ne vienne pas nous dire qu'un homme en état de santé normal, qu'un travailleur ait besoin d'éveiller son appétit avant chaque repas par l'ingestion d'un breuvage alcoolique. Le corps médical entier réprouve l'usage journalier des apéritifs comme une habitude nuisible, et il ne le conseille que pour certaines maladies stomacales. Mais alors la liqueur apéritive n'est plus une boisson quelconque, mais un médicament qui doit être inscrit et décrit au Codex. »

C'est encore le commerce qui fait répondre aux congrès antialcooliques par les congrès de producteurs et de débitants de toutes les liqueurs vénéneuses. Et ceux-là seront les plus forts, qu'on n'en doute pas.

* * *

En admettant qu'on doive considérer comme médicaments les substances diverses qui servent à fabriquer les apéritifs plus ou moins amers, telles que la gentiane, l'aloès, la camomille, le quassia, le quinquina, que ce dernier soit du vrai quinquina ou qu'il soit lui-même mélangé d'écorce de cerisier, de chêne, de peuplier, de saule et tant d'autres ; en admettant qu'à titre de liqueurs médicamenteuses tous ces apéritifs devraient être relégués chez le pharmacien, il ne resterait plus que l'absinthe pour porter, à l'heure de l'apéritif, le préjudice

Digitized by Google

plus sérieux à l'estomac et à tout ce que l'estomac nourrit dans le corps.

Ce serait déjà trop de celle-là seulement, celle qu'on a appelée « la fée verte » et dont on a dit que c'est la mauvaise fée, « qui brise les énergies, intoxique le sang et les nerfs, dégrade les intelligences, peuple les maisons d'aliénés, arme le bras du meurtrier et conduit rapidement ses adeptes au *delirium tremens*, prélude d'une fin terrifiante. »

Ce n'est cependant pas suffisant quand on dit qu'elle peuple les maisons d'aliénés, c'est « les villages d'aliénés » qu'il faut dire, les cités de fous.

Dans les pays les plus viticoles de France, là où par des émeutes on veut imposer aux autre les vin qu'on fabrique et qu'on ne boit pas soi-même, là où la consommation de l'absinthe est la plus considérable, plusieurs départements se sont ligués pour construire au centre, au chef-lieu de l'Hérault, non pas une cité, ni un village, mais une véritable ville destinée à dix mille fous.

L'enceinte équivalente à celle d'une ville forte enferme des rues, des places, des boulevards, tous dénommés et classés comme dans une ville ordinaire. Avec le personnel varié que les fous nécessitent, et auquel oblige une réunion de cette nature le pays décoré du nom d'asile, et qui serait mieux dénommé « entrepôt d'alcooliques », « arrière-boutique de mastroquets », est plus importante que bon nombre de préfectures françaises.

* * *

Si c'est à cela que conduit un apéritif dont l'impôt seul rapporte dix à douze millions à l'Etat, peu empressé alors à le supprimer autrement qu'en ayant l'air de s'intéresser aux discours stériles débités inefficacement aux tribunes les plus diverses, il n'y a qu'à laisser l'apéritif pour compte aux fabricants marqués au signe de l'honneur, et à se dire qu'il vaudrait mieux honorer les démarqués.

La conclusion s'impose : aller dans les laboratoires de pharmacie chercher des médicaments bien préparés quand une

Digitized by Google

santé altérée l'exigera ; laisser l'absinthe dans les alambics du distillateur, et réclamer un excellent bouillon apéritif au... limonadier?

* * *

Le problème hygiénique de la bonne santé étant ainsi résolu depuis le lever jusqu'aux repas principaux de la journée, j'aborde, maintenant, les menus de ces repas.

DÉODAT.

Digitized by Google

UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

CHAPITRE VIII

Les campagnes de la Guerre de Sept Ans : Fort-George (1757).

I. — Préparatifs de guerre et conférences à Montréal.

Les premiers mois de l'année 1757 se passèrent assez paisiblement : chaque parti faisait ses préparatifs en vue des prochaines hostilités.

Pour notre part nous avions travaillé tout l'hiver à Carillon dont les ouvrages avançaient, mais lentement (2). Une partie des munitions, jusque-là conservées à Chambly, à Saint-Jean et à Saint-Frédéric, y fut transportée, ce qui donna lieu à quelques escarmouches avec les « rangers » (francs-tireurs) de Rogers (3).

(1) Voir novembre.

(2) Sur les difficultés de toute nature qui entravèrent la construction du fort, V. *Journal* de Bougainville, 8-25 octobre 1756.

(3) Né dans le New-Hampshire. D'abord contrebandier, il avait appris un peu de français et s'était endurci aux courses dans les bois. Pendant la guerre, il se rendit célèbre par ses coups d'audace, et aussi

Digitized by Google

Avec une ardeur fébrile, nos adversaires avaient, de leur côté, renforcé les positions de Fort-George (1) ou William-Henry et de Lydius ou Fort-Edouard. Ils y élevèrent de vastes entrepôts, un hôpital, des ateliers et de véritables arsenaux où fut construite toute une flottille de barques de différent tonnage.

Le marquis de Vaudreuil se préoccupait à juste titre de ces armements hâtifs. Maîtres du lac Saint-Sacrement grâce à la supériorité de leur marine, les Anglais seraient en mesure, dès l'ouverture de la navigation, de jeter des forces considérables sous les murs de Carillon. Il importait donc de les prévenir, en frappant un coup inattendu sur le fort George, si bien placé pour servir de base à une attaque en règle dirigée contre nos postes du sud-est. Le gouverneur réunit donc, vers la fin du mois de février, un corps expéditionnaire de près de 1.500 hommes, sur lesquels 600 Canadiens et 350 sauvages, dont il confia le commandement à son frère, le capitaine Rigaud de Vaudreuil (2).

Cet officier réussit à remplir une partie de son programme. Parvenu, le 18 mars, en vue du fort George après avoir fait soixante lieues sur les glaces ou la neige, il incendia un moulin à scie, des magasins et des chantiers ; puis, sans parler d'approvisionnements considérables en bois, en farine et en objets de toute nature pour l'armement et l'équipement des troupes,

par des atrocités qui lui valurent la réputation d'un brigand. Les services qu'il rendit avec ses partis d'éclaireurs firent oublier ses crimes, et, son crédit augmentant parmi les Anglais, on le mit à la tête de corps considérables.

(1) « Le fort George appelé par les Anglais William-Henry ». (Desandrouins, *Précis des événements de la campagne de* 1757 *en la Nouvelle-France*, cité par Gabriel, p. 86.)

(2) Cf. *Expédition sur le fort Georges en février-mars* 1757 par un officier du détachement de M. de Poulhariez (*Coll. des Mss. du chevalier de Lévis*) ; *Journal* de Bougainville, 20 mars-24 avril 1757 ; *Journal* de Malartic, p. 94-101. — Organisée en dehors de Montcalm, cette expédition, où les troupes métropolitaines ne figurèrent que pour une part minime, fut l'objet de critiques assez vives dans l'état-major français, notamment à cause du regrettable gaspillage de vivres auquel elle donna lieu. (*V. Montcalm au ministre de la guerre*, 24 avril 1757, dans W. Kingsford, *History of Canada*, Toronto, Rowsell et Hutchison, 1890, t. IV, p. 16.)

Digitized by Google

il détruisit environ 300 bateaux et 6 grosses chaloupes ou brigantins. En revanche, il ne put réaliser son projet d'escalader le fort : trouvant la garnison et son chef, le major Ayre, insensibles à ses menaces, il se retira sans être inquiété (1).

Si, parmi les Indiens qui figurèrent dans cette expédition il s'en trouvait un certain nombre du Lac des Deux-Montagnes, les sauvages de La Présentation n'y prirent aucune part : « Le 25 février, — écrit l'aide-major Malartic, — M. de Lorimier (2) arriva avec trente Iroquois de La Présentation qui demandèrent à tenir conseil. Le général le leur accorda à quatre heures. Après le début ordinaire, ils témoignèrent à Ononthio d'être fâchés de ce qu'il n'avoit pas demandé leurs guerriers pour l'expédition de M. de Rigaud. » Les Peaux-Rouges revenaient de la récente assemblée d'Orange, où les Anglais avaient « voulu leur persuader que tous les gros canots de la Vieille-Angleterre viendraient faire cet été le siège de Québec, pendant que le général Loudon, après avoir renversé d'un coup de pied les forts de Carillon et Saint-Frédéric, feroit celui de Montréal (3) ».

Deux mois après cette démarche, les sauvages de la mission se présentaient de nouveau devant le gouverneur, cette fois sous la conduite de l'abbé Picquet. La discorde, selon l'expression spirituelle de Bougainville, s'était glissée « dans le camp d'Agramant ». Il est juste d'observer que ce fut plutôt par la faute de Vaudreuil que par celle des Peaux-Rouges. Le gouverneur avait envoyé au bord de l'Oswégatchie certain Onnontagué qui prétendait s'y faire reconnaître comme « chef

(1) L'ennemi, quoique réduit désormais à la défensive par la perte de sa flotte, n'en fit pas moins sonner bien haut cette retraite comme un échec.

(2) Le commandant de La Présentation avait alors pour second André Carpentier, lieutenant à la suite des troupes de terre. (*Registre de La Présentation*, 5 janvier, 11 avril, 14 juillet 1757, etc.)

(3) Malartic ajoute : « Ononthio les remercia de leur bonne volonté ». (*Journal*, p. 98.) Au mois de janvier également se tint à Boston une importante réunion à laquelle assista lord Loudon avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Ecosse. On y décida que ces deux provinces et celle du New-Jersey fourniraient chacune un contingent de 4.000 hommes, qui se joindrait aux troupes réglées, attendues d'Europe.

Digitized by Google

de la Cabane ». Mais les « domiciliés » n'étaient pas d'humeur à supporter une semblable atteinte à leurs libertés politiques, et François Picquet, qui vraisemblablement n'avait pas été consulté, ne pouvait que s'associer à leur protestation.

Montcalm et Bougainville ont fixé dans leurs notes le souvenir de cet incident peu banal. Leur témoignage, dans une affaire en somme de minime importance, mais qui mettait le missionnaire dans l'obligation de résister en face au gouverneur, est assez piquant. Voici la relation de Montcalm (1) : « L'abbé Picquet, missionnaire de La Présentation, établissement qui lui est dû, est arrivé ce matin [23 avril] (2) avec soixante sauvages qui viennent pour faire expliquer leur Père, c'est-à-dire le marquis de Vaudreuil, sur la prétention d'un chef Onontagué qui leur a porté des branches de sa part, prétendant que le gouverneur-général l'a établi pour chef de la cabane : ce qui leur paraîtroit contraire aux droits d'un peuple guerrier et libre, qui ne connoît de chefs que ceux qu'il se donne lui-même et pour le temps qu'il veut. » Voilà, certes, une déclaration d'une belle allure républicaine !

Bravement les Iroquois avaient amené avec eux l'intrus, cause de tout le tapage, afin qu'il fût « présent à l'explication de la parole de leur Père ». Au surplus, ils avaient soin de déclarer à tout venant qu'ils étaient les seuls sauvages qui, du temps du gouverneur Duquesne, eussent prêté serment de fidélité au grand Ononthio, cérémonie unique dans les fastes de la colonie ; ils se considéraient donc comme déliés de leurs promesses si l'on portait atteinte à leurs libertés politiques. Pourquoi leur imposait-on d'obéir à un chef qui n'était pas encore de la « prière » et qui appartenait à une tribu dont « on leur recommandoit sans cesse de se méfier »?

L'audience du gouverneur eut lieu durant la matinée du 26. Deux des Indiens, qui s'étaient trouvés du voyage en France, y parurent habillés de pied en cap à la mode de Paris. « Pierre, l'un d'eux, portoit la belle veste qui lui a été envoyée par Mgr le Dauphin. » Bougainville, qui était présent, fait

(1) *Journal*, p. 184-186.
(2) Malartic, *Journal*, p. 103.

Digitized by Google

cette réflexion humoristique : « Il m'a semblé voir Arlequin sauvage, en perruque blonde et en habit galonné (1). »

Les « orateurs » exposèrent « leur attachement pour la religion et pour le Roi », rappelant avec insistance « la cérémonie de la prestation du serment de fidélité, qu'ils avoient fait à genoux devant M. Duquesne et la façon dont le gouverneur les avoit reçus, en tirant l'épée avec laquelle il vouloit les défendre, la forme enfin du gouvernement que celui-ci avoit établie dans leurs cabanes, en leur donnant 12 chefs de village, 6 chefs de guerre et 12 femmes de conseil ». Après ce préambule, ils en vinrent à l'affaire du chef Onnontagué et demandèrent à leur père « l'explication des paroles qui leur avoient troublé l'esprit ». Les « femmes du conseil » assistaient à la séance ; l'interprète présenta leurs « paroles ».

Le marquis de Vaudreuil avait promis sa réponse pour le lendemain. Il confirma effectivement les actes de son prédécesseur relatifs aux Iroquois de La Présentation, et, après avoir reçu leur serment avec le cérémonial traditionnel, il les lia par un nouveau collier, « les assurant que s'ils manquoient à leurs engagemens, le Maître de la Vie sauroit les punir en quelque endroit qu'ils se retirassent ». Quant à l'Onnontagué, il y avait malentendu. L'intention du gouverneur n'était pas « de l'introduire » par force « dans leur conseil » ; mais, en raison de son attachement sincère à notre cause et de sa grande bravoure, sa place n'était-elle pas marquée parmi eux? Une fois baptisé, il pourrait succéder au fameux chef Callières (2), tué à la prise du fort Bull (3).

Les Peaux-Rouges avaient réclamé des vivres. Le gouverneur s'excusa de ne pouvoir leur en délivrer qu'en petite quantité, avant l'arrivée des convois de France. Enfin la séance

(1) *Journal*, 27 avril 1757.

(2) Le manuscrit de Montcalm ne donne pas le nom sauvage de ce chef, mais son surnom : « le fameux..., dit Callières ».

(3) De fait, l'Onnontagué fut établi à demeure à La Présentation. Le *Journal* de Montcalm signale, à la date du 28 mai 1757, qu'il « est allé, lui second, pour observer la marche du colonel Johnson que l'on dit être en mouvement avec un corps d'armée, sans doute, pour aller à la Belle-Rivière. Il a promis d'apporter un écrit, ce qui, en style sauvage, veut dire un prisonnier en vie que l'on puisse interroger ».

Digitized by Google

se termina par la présentation d'un collier, « avec des paroles aussi douces que polies, pour les dames du conseil qui ont un grand crédit parmi les Iroquois ».

Bougainville, ainsi d'ailleurs que son général, se divertissait fort de la gravité comique avec laquelle les matrones iroquoises assistaient aux délibérations. Leur sérieux paraissait digne d'être comparé à celui « des plus graves magistrats du royaume » !

Le 30 (1), les députés, mâles et femelles, de La Présentation regagnaient leur village, les sept « chefs de guerre » emportant sept espontons (2) et sept hausse-cols qui leur avaient été remis solennellement par Vaudreuil.

* * *

A cette époque, l'ouverture de la campagne faisait l'objet de toutes les conversations. Le siège du fort George et même celui du fort Edouard étaient décidés en principe; mais la pénurie des vivres (3), le manque de poudre et de souliers, le retard des vaisseaux de France et les longues hésitations de Vaudreuil à réquisitionner les grains (4) apportèrent de sérieuses entraves aux opérations projetées (5).

En revanche, jamais le recrutement des sauvages, que le gouverneur voulait associer en grand nombre à l'expédition, ne s'était opéré avec un succès plus prompt et plus complet. Jamais encore, il est vrai, l'étoile de la France n'avait brillé

(1) « Le même jour, Hotchig, chef népissing du Lac des Deux-Montagnes, est parti pour aller en guerre avec les Outaouais vers Carillon. » (*Journal* de Montcalm, du 28 avril au 1er mai.)

(2) Sorte de pique, terminée par un fer en forme de sauge, et qui servit d'insigne aux « bas-officiers » jusqu'à la Révolution.

(3) La disette était grande à Québec et dans les alentours. On en souffrait moins à Montréal, mais les magasins de l'armée étaient vides. (*Journal* de Bougainville, 12-15 mai.)

(4) Montcalm conseillait, dès le mois d'avril, de faire une levée de vivres dans les campagnes, de manière à nourrir 30 hommes par compagnie durant un mois. (Bougainville, *Journal*, 26-30 juin 1757.)

(5) Le 16 avril, Montcalm écrivait à sa femme que la campagne « commencera vraisemblablement à s'ouvrir du 10 au 15 mai dans la frontière du lac Saint-Sacrement. »

Digitized by Google

d'un plus vif éclat dans les solitudes américaines. Depuis les villages du golfe laurentien jusqu'aux wigwams perdus dans les Montagnes Bleues ou dans les savanes des rives du Saint-Louis, nos dernières victoires volaient de bouche en bouche. Les émissaires du gouverneur avaient été partout bien accueillis; partout, les guerriers avaient allumé le feu du conseil, reçu avec empressement colliers et branches de porcelaine, fumé le pacifique calumet. Beaucoup même avaient accepté sans hésitation la hache de guerre d'Onnontio et dansé leurs rondes militaires au son du chichicoué. C'était le cas notamment des tribus de l'Ouest : Outaouais de Michillimakinac, Ioouais des Prairies qui parlaient une langue inconnue même aux Indiens des « nations » voisines, Kikapous du lac Michigan, encore païens et anthropophages, Sakis des bords du Ouisconsin et Illinois, chasseurs de buffles. De même les peuplades du sud, en contact direct avec les Virginiens, semblaient bien disposées à notre égard : « Les sauvages, — observe Montcalm dans ses mémoires, — rapportent que les nations du sud ont tenu un conseil général où elles ont proposé de frapper sur l'Anglois. La nation du Chien (celle-là même à qui François Picquet voulait, cinq ans plus tôt, infliger un châtiment exemplaire) s'y est opposée, et a fait séparer un premier conseil. Il s'en est assemblé un second où elle n'a pas été appelée ; on a délibéré unanimement (1) ». Bref, un nombre inusité d'auxiliaires indigènes accoururent sous nos drapeaux.

De leur côté, nos adversaires faisaient naturellement tous leurs efforts afin de détourner les Peaux-Rouges d'embrasser notre parti. Will Johnson se multipliait en démarches, surtout auprès des chefs des Cinq-Nations. Il envoya des colliers dans tous les villages par l'entremise d'un Agnié, d'un Onnontagué et d'un Onoyout. « Oswégo serait rebâti, — disaient ces hérauts bénévoles — . Il y aurait bien du sang répandu à cette occasion ; mais l'Angleterre avait des forces et du monde de

(1) *Journal*, 5 mai 1757, p. 195. — Les « Loups » affichaient un grand zèle ; d'après la même source, ils annonçaient que l'ennemi avait construit au fort Schamoken 500 bateaux et les avait lancés sur la rivière de Kaniestio, en vue d'une attaque contre le fort Duquesne ou plutôt, suivant Pouchot, contre le fort Machault.

Digitized by Google

reste ». Ces menaces, jointes au crédit du colonel et à l'éloquence de ses émissaires ne laissaient pas de nous causer des embarras sérieux. Philippe de Joncaire lui-même, au témoignage de Montcalm (1), n'osait pas se rendre au grand conseil d'Onondaga, car, malgré son caractère sacré d'ambassadeur, il redoutait quelque mauvais tour des Anglais, dans une « cabane » où il n'était pas aussi accrédité que dans celles des Tsonnontouans et des Goyogoens. Ces deux dernières « nations », qui avaient subi les premières l'influence de l'abbé Picquet et de quelques autres Français d'élite, comme les de Joncaire et Pouchot, se comportaient à notre égard en véritables alliées : beaucoup de leurs partis tenaient déjà la campagne (2).

Tout autre était l'attitude des Onoyouts et des Onnontagués. Depuis l'espèce de coup d'Etat qui avait retranché les Agniés de la Confédération iroquoise, les Onnontagués y occupaient la première place. Dans leur « cabane » se tenaient les assemblées plénières ; à eux également était dévolu l'honneur envié de « conserver le feu qui ne doit jamais s'éteindre (3) ». On se souvient que François Picquet avait réussi à convertir en une seule fois une centaine d'entre eux et à leur faire prêter serment entre les mains de Duquesne. Depuis, le missionnaire n'avait cessé de suivre avec une attention sympathique l'experte diplomatie de ce peuple, soucieux avant tout de rester dans la neutralité. La même préoccupation, trop légitime, dominait la politique des Onoyouts, et comme de la résolution de cette tribu dépendait celle des Tuscarorins, ses clients, on s'explique les démarches pressantes de Johnson, dans le but de les entraîner tous (4).

Mais l'abbé Picquet n'était pas homme à se laisser vaincre dans le duel original qn'il soutenait depuis plusieurs années

(1) *Journal*, 5 mai 1757, p. 194.

(2) *Journal* de Montcalm (14 mai, p. 202 et *Journal* de Bougainville (14 mai 1757) rapportant des nouvelles, l'un de Niagara (3 et 5 mai) et l'autre, du fort Duquesne (15 avril).

(3) Montcalm, *Journal*, 24 avril 1757, p. 103.

(4) « Plusieurs d'entre eux lui sont entièrement dévoués. » (*Journal* de Bougainville, 15 mai 1757.)

Digitized by Google

contre l'agent le plus résolu et le plus habile de la Grande-Bretagne. Sur son intervention, un certain nombre d'Onoyouts, secrètement travaillés par un chef dévoué à notre pays, descendirent à Montréal pour négocier avec le gouverneur. Ils furent reçus une première fois au château, le 18 mai, en présence de députations d'Iroquois, venues du Sault Saint-Louis et du Lac des Deux-Montagnes (1). Après l'offrande traditionnelle des colliers et des branches, destinés à essuyer les larmes d'Onnontio et à couvrir ses morts, les Onoyouts s'excusèrent d'abord de n'avoir pas rempli la mission dont ils avaient accepté de se charger vis-à-vis des Palatins (2). Leur intention, ajoutaient-ils, était toujours d'embrasser la religion chrétienne; mais, pour donner suite à ce projet, ils jugeaient convenable d'attendre « que la terre ne fût plus rouge de sang ». Quand la paix serait signée, ils demanderaient un missionnaire ; à l'heure actuelle, ne serait-ce pas l'exposer à une mort certaine et mettre les Anglais à même « de dévorer un morceau de viande dont ils sont friands » ?

La fin de la harangue trahit encore plus clairement leurs secrètes préoccupations. Ils supplièrent Onnontio de ne point porter la hache de leur côté, mais, au contraire, « de laisser libre le chemin jusqu'à la Fourche [la bifurcation], qui conduit à Orange et à Corlar ». Au surplus, loin de dissimuler l'embarras où les mettait l'inquiétant voisinage de Corlar, ils avouèrent que, dans la crainte d'être dénoncés par les faux frères qui foisonnaient parmi eux, ils avaient soumis les mêmes propositions à l'agrément des Anglais. Ils terminèrent en demandant que le fils du commandant de La Présentation, le jeune de Lorimier, adopté par leur tribu, fût détaché à Frontenac pour être plus à portée de leurs cabanes.

L'orateur du Sault-Saint-Louis prit la parole au nom des « domiciliés ». Il exhorta chaleureusement les Onoyouts à « travailler aux bonnes affaires », — ce qui s'entendait assez,

(1) Les détails qui suivent sont empruntés au *Journal* de Montcalm (p. 204 et suiv.) et à celui de Bougainville (16-20 mai 1757).

(2) Emigrés du Palatinat, qui avaient bâti au bord de l'Hudson la bourgade prospère de German-Flatts. Vaudreuil les menaçait de représailles s'ils prenaient part aux expéditions dirigées contre le Canada.

Digitized by Google

— et à « persévérer dans leur dessein d'être de la prière », car, se trouvant « les uns et les autres régénérés par la même eau [du baptême], ils se regarderoient plus que jamais comme des frères (1) ».

Le marquis de Vaudreuil avait différé sa réponse jusqu'au surlendemain. A son tour, il encouragea les Onoyouts à embrasser la foi catholique et à servir la cause de la France ; mais il leur déclara nettement que « rien ne pouvoit suspendre sa hache ; qu'il iroit partout attaquer l'Anglois et que, si la guerre se portoit de leur côté, il leur conseilloit pour leur propre sûreté de se joindre à lui et de remplir les engagements qu'ils avoient pris dans le célèbre congrès du mois de décembre précédent ». Les sauvages parurent impressionnés par ces paroles, prononcées d'une voix ferme.

Tout en restant dans la coulisse, François Picquet était l'âme de ces conférences dont il attendait les meilleurs résultats. « Le Général négocie avec les Oneyouts, — écrivait Montcalm à Bourlamaque. — Le Patriarche des Cinq-Nations a son projet. Il se promet une grande réussite. Cela peut être et cela peut n'être pas. Mais ses propositions doivent être acceptées. Le Général m'en a fait mystère. Comme il n'y faut point des nôtres, cela m'est égal ; et j'en suis instruit (2)... » Voici, d'autre part, la note que le même Montcalm glissait dans son *Journal* : « Depuis l'arrivée des Oneyouts, il y a eu une négociation secrète, par l'entremise de l'abbé Picquet, entre le fameux Chaneouenaghen, chef oneyout et le marquis de Vaudreuil (3). »

(1) Le *Journal* de Montcalm que nous suivons pas à pas signale ici l'arrangement d'une grave affaire de meurtre commis par des Outaouais en état d'ivresse. Sur quoi, le général observe que l'ivrognerie est le «vice favori des sauvages, principe de tous les désordres, porté à l'excès parmi eux par la cupidité de ceux qui commercent avec ces peuples ». Voilà qui donne une singulière autorité aux sages mesures prises par l'abbé Picquet à La Présentation.

(2) *Coll. des Mss. de Lévis*, t. V, *Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, p. 150, 21 mai 1757.— Est-il téméraire de penser que si Montcalm, à qui le gouverneur témoignait une défiance si peu justifiée, était au courant des projets du missionnaire, c'était par celui-ci qu'il en était instruit?

(3) *Ibid.* Bougainville l'appelle Thaneouneghen. (*Journal*, 21 mai.)

Digitized by Google

Le but poursuivi par les négociateurs n'était autre que d'amener les Indiens à se prononcer en notre faveur. Le chef sauvage avait eu la pensée de se joindre aux Iroquois de La Présentation pour s'en aller « frapper sur l'Anglois, avec sa bande et celles des autres chefs de sa tribu », qui se trouvaient en ce moment à Montréal. Dans ce dessein, il sollicita l'assistance de quelques Canadiens et Français ; mais sa demande fut repoussée par le gouverneur, qui se fiait médiocrement à un loyalisme d'aussi fraîche date.

Un peu par dépit, un peu par désir de faire la preuve de leur bonne volonté, les Onoyouts déclarèrent alors que, puisqu'ils ne devaient « agir qu'en qualité d'auxiliaires, c'étoit à Ononthio à leur présenter la hache, à chanter la guerre ». Et pour obtenir plus sûrement l'appui des autres nations et « s'engager eux-mêmes » avec plus de solennité, il convenait, à leur avis, « que la cérémonie se fît dans un conseil public ».

Vaudreuil leur joua le bon tour de réunir cette assemblée sur-le-champ. Il mit aux pieds des chefs impassibles « un grand collier de guerre de 6.000 grains, où la hache étoit représentée matachée de vermillon ». Les Onoyouts le relevèrent, « tant en leur nom qu'en celui des sauvages de La Présentation et des Tuscarorins ». Là-dessus, chanson de guerre exécutée par l'interprète Perthuis, et harangue du gouverneur : il s'engageait à soutenir les Onoyouts avec ses propres guerriers et ceux des tribus alliées ; à leur envoyer l'abbé Picquet comme missionnaire ; à leur offrir un asile, à eux, à leurs femmes et à leurs enfants, partout où il leur plairait de s'établir, soit à La Présentation, soit à Frontenac, soit au fort Régis (1).

Ces paroles, vivement applaudies par quelques « domiciliés » qui étaient présents (2), furent accueillies — en apparence, — avec non moins de faveur par les intéressés. Sur quoi, l'on prit date pour une dernière entrevue entre le gouverneur et les

(1) Récemment bâti sur la rive droite du Saint-Laurent, en amont du lac Saint-François.

(2) Le chef Sarégoa du Sault Saint-Louis avec sa bande, qui ramenait deux prisonniers faits au fort George.

Digitized by Google

chefs, où l'on déciderait de quel côté nos nouveaux auxiliaires iraient « porter leurs premiers coups ».

On avait compté sans l'orgueil et le caprice indien, « de tous les caprices le plus capricieux ». Blessés dans leur amour-propre par le précédent refus de Vaudreuil, les Onoyouts ne songeaient déjà plus qu'à dégager leur parole. Ils le firent avec leur désinvolture coutumière, prétendant « qu'ils ne vouloient pas se déclarer publiquement contre l'Anglois » (22 mai). Force fut donc de les autoriser à laisser « reposer sous la natte la hache de leur Père » jusqu'à ce que l'occasion s'offrît de « voir si elle était bien aiguisée », mais encore « sans trop se compromettre (1) ». Il fallait pour cela « que nous puissions avoir un détachement en état de les soutenir (2). »

Rien ne peint mieux que ces négociations stériles la rouerie des sauvages dont Montcalm comparait la situation à celle des Hollandais, « également incertains, pressés et menacés » tour à tour par l'Angleterre ou par la France(3). » Avec ces subtils diplomates de la Forêt vierge, c'était sans cesse à recommencer, et, comme tout le monde, l'abbé Picquet y perdait d'aucunes fois sa peine et son éloquence.

Ses administrés eux-mêmes ne témoignaient pas toujours d'une souplesse irréprochable. « Les sauvages de La Présenta-

(1) *Journal* de Bougainville, 22 mai. — De son côté Montcalm écrivait, le 23, au colonel de Bourlamaque : « Depuis ma dernière lettre, Monsieur, la négociation qui était secrète est devenue publique. Les députés Oneyouts, qui vouloient du secret, ont tout d'un coup voulu de la publicité, croyant par là être mieux soutenus de leurs frères et mieux forcer la main à ceux qui votent pour l'Anglois. Ils n'ont d'ailleurs pas voulu [servir?] d'auxiliaires. Cette résolution, arrêtée à l'improviste avec la plus grande politique..., on assemblales nations ». Montcalm donne ici les détails cités plus haut et termine : « On leur promet refuge pour les femmes et les enfants où ils voudront, l'abbé Picquet pour les convertir, des soldats et toutes les nations pour les soutenir, quand ils auront commencé à frapper.... » (*Coll. des Mss. du chevalier de Lévis*, t. V, p. 151.)

(2) C'était la vraie raison du brusque recul des Onoyouts. Le 25 mai, Montcalm note dans son *Journal* que la négociation, menée « en l'absence du sieur Cavalier, principal interprète et un des hommes de la colonie le plus au fait de la politique des Cinq-Nations », paraissait « prématurée » ; mais il ajoute aussitôt : « attendu le danger où s'exposeroient les Oneyouts comme étant trop à la portée de l'Anglois »

(3) *Journal*, 5 mai 1757, p. 194.

Digitized by Google

tion, — lisons-nous dans le *Journal* de Montcalm, — s'ennuyant d'aller [seuls] à la guerre, vouloient se disperser dans les partis, avec ceux des Cinq-Nations. Mais, comme il est de notre intérêt de les conserver et de les faire agir ensemble, et que nous ne pouvions pas encore assez nous confier aux Cinq-Nations, on leur a donné un collier pour les arrêter. Ils ont envoyé trois branches au marquis de Vaudreuil, et on leur a répondu par dix-neuf branches : ce nombre est à cause des douze chefs du vilage et des sept chefs de guerre (1)... » D'après le même document, le représentant du gouverneur devait « expliquer les raisons » qu'on avait « de retarder encore la marche de tous les guerriers », et ensuite « consentir à ce que ceux de La Présentation fissent un parti pour aller du côté de Corlar ».

On connaît déjà les motifs — dont le principal était le manque de vivres — qui retardaient si fâcheusement l'ouverture de la campagne. Cependant tous les sauvages, invités par le gouverneur à y prendre part, n'avaient pas, comme ceux de l'abbé Picquet, la ressource d'occuper leurs loisirs à poursuivre l'ennemi sur les bords du Mohawk. Des escadrilles de canots, descendus des hauts pays, passaient presque tous les jours sous le canon du fort de La Présentation. Au mois de juin, Montréal présentait l'aspect d'une grande cité indienne, où des sauvages, accourus de tous les points de l'horizon, se seraient donné rendez-vous. Autour des tentes, dressées dans les carrefours et sur les terrains vagues au pied des remparts, grouillaient des centaines de Peaux-Rouges, qui passaient le jour, et parfois la nuit, « à chanter, à danser et à boire (2) ». Beaucoup avaient amené avec eux leurs femmes et leurs enfants, et rien n'était plus commun que de rencontrer par les rues de la ville des sauvagesses drapées dans leur « couverte » blanche, chaussées de mocassins en cuir rouge, et portant sur leur dos un bébé emmailloté dans sa « nâgane ». Il va sans dire que les habitants de Montréal, témoins des orgies com-

(1) 28 mai 1757.
(2) *Journal* de Bougainville.

Digitized by Google

mises par ces hordes sans frein, ne souhaitaient rien tant que leur départ pour la frontière.

Enfin, le 10 juin, le premier convoi de France parut sur le Saint-Laurent (1). La mère-patrie, libre pour la dernière fois de répondre à l'appel de sa fille d'outre-mer, envoyait à peu près tous les renforts, — 1314 officiers et soldats (2), — et tous les secours en vivres et en munitions qui avaient été demandés par le gouverneur et l'intendant du Canada.

De grands changements venaient de se produire dans la composition du ministère français : le maréchal de Belle-Isle avait remplacé le marquis de Paulmy à la guerre et, vers le même temps, le roi avait confié le portefeuille des Affaires étrangères au duc de Choiseul, celui de la Marine à M. de Moras. Ces modifications annonçaient le triomphe du parti de la guerre. De fait, le gouvernement paraissait résolu à tenter un sérieux effort en faveur des colonies. Par malheur, le second traité de Versailles, signé le 1er mai, en rendant plus étroite l'alliance avec l'Autriche, nous mettait dans la fatale nécessité de consacrer toutes nos ressources à l'offensive sur le continent européen. C'était le moment que l'Angleterre attendait avec une secrète joie.

De l'autre côté de la Manche, William Pitt, le futur lord Chatham, venait de prendre avec son ami Legge les rênes du pouvoir. Heureuse fortune pour nos rivaux que l'arrivée aux affaires, à ce moment psychologique, véritable tournant de leur histoire, d'un homme de génie, à peu près indifférent aux questions de finance, succédant à un ministre de talent, Walpole, dont l'économie avait été le principal souci. Pitt obtint

(1) Quelques jours après, Vaudreuil se décidait à réquisitionner les grains et l'on trouva de quoi nourrir une armée de 12.800 hommes pendant un mois. (*Journal* de Bougainville, 26-30 juin.)

(2) Les premiers navires, arrivés en rade de Québec, débarquèrent 170 hommes d'un corps de Volontaires étrangers, créé récemment par Belle-Isle. Deux autres vaisseaux amenèrent peu après 400 recrues, 6 officiers et 20 canonniers; ils annoncèrent l'arrivée à Louisbourg, le 20 juin, de l'escadre Dubois de la Mothe, avec deux bataillons du régiment de Berry et les dragons de la Tour. Les 9 vaisseaux de ligne et les 4 frégates de Dubois, partis de Brest le 3 mai, rejoignirent dans ce port les deux escadres du chevalier de Bauffremont, et du capitaine Durvest, venu de Toulon.

Digitized by Google

du prince et du parlement qu'on pousserait la guerre avec vigueur. Non seulement il expédia en Amérique la flotte de lord Holbourne avec des renforts considérables (1), mais, instruit de la disette qui menaçait nos colons, il interdit toute exportation de denrées hors des frontières de l'empire britannique (2). Aussi bien il était soutenu par le peuple anglais qui, de plus en plus conscient de ses destinées véritables, commençait à saisir l'importance de la gigantesque partie engagée avec la France, aux Indes et dans l'Amérique du Nord.

Chez nous, malheureusement, il n'en était pas de même : le gouvernement s'effrayait des dépenses croissantes des colonies, dépenses qui semblaient devoir rester toujours improductives. Les phrases dédaigneuses de Voltaire sur les « arpents de neige », sur les déserts glacés, « peuplés de barbares, d'ours, de castors », enfin sur ce misérable et ridicule Canada dont les villes n'étaient que des agglomérations de cabanes,tandis qu'il y avait quinze cents carrosses à Mexico et davantage à Lima (3), traduisaient l'opinion courante du public français. Il se trouvait, à la Cour et dans la nation, peu d'hommes d'intelligence assez ouverte pour saisir la réelle valeur de notre domaine colonial, et d'imagination assez hardie pour se fier à quelques-unes au moins de ses promesses d'avenir.

(1) 16 vaisseaux, 5 frégates et 12.500 hommes de débarquement. Les 5.000 soldats et officiers de lord Howe étaient à Boston au mois de juillet.

(2) Ces interdictions donnèrent lieu à un redoublement de la très curieuse contrebande qui se pratiquait entre le Canada et la Louisiane et les colonies anglaises. Cela devint une sorte d'institution dont les effets persistèrent pendant toute la durée de la guerre.

(3) Voltaire n'a jamais varié dans cette opinion dont l'expression, si misérablement « voltairienne », est restée comme un dard douloureux attaché au cœur du Canada. (V. *Candide*, ch. 23 ; lettres à Tronchin, 5 mai 1758 et à Mme du Deffand, 15 octobre 1759 ; *Essai sur les mœurs*, ch. 151 (p. 409 de l'édit. Garnier) ; *Précis du siècle de Louis XV*, ch. 35). Le « Patriarche de Ferney », qui souhaitait de bon cœur que le Canada « fût au fond de la mer glaciale, même avec les Révérends Pères Jésuites de Québec », eut l'indécence, s'il faut en croire Garneau (*Op. cit.*, t. II, p. 338) s'appuyant sur un article du *Public Advertiser* (28 novembre 1759), de célébrer la chute de Québec par un banquet, suivi d'une comédie et d'un feu d'artifice dont la pièce principale représentait l'étoile de Saint-Georges brillant au-dessus du Niagara !

Digitized by Google

II. — L'abbé Picquet en route pour le fort George.

La mobilisation à peu près terminée, Montcalm commença d'acheminer ses troupes vers le lac Saint-Sacrement. Elles étaient aussi disparates que possible.

« Nous aurons près de 8.000 hommes, — écrit Bougainville — dont 1.800 sauvages nus, noirs, rouges, rugissant, mugissant, dansant, chantant la guerre, s'enivrant, demandant du bouillon, c'est-à-dire du sang, attirés de cinq cents lieues par l'odeur de la chair fraîche et l'occasion d'apprendre à leur jeunesse comment on découpe un humain destiné à la chaudière. Voilà les camarades qui, de jour et de nuit, sont notre ombre. » Et, dans une prévision singulière d'événements trop vite réalisés, il se déclare effrayé d'avance « des spectacles affreux » que ces guerriers farouches préparaient à leurs compagnons d'armes (1).

L'armée devait comprendre, en outre des Peaux-Rouges, six bataillons des régiments de la Reine, la Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc, Guyenne et Béarn, plus un détachementde la Marine et les miliciens de la colonie : au total, 7.800 combattants.

Avant de se mettre en route de sa personne, Montcalm, alla chanter la guerre, le 9 juillet au Lac des Deux-Montagnes et, le lendemain, au Sault-Saint-Louis (2). Le 12, il quittait

(1) *A son frère* (1757). — Il dit de même, dans une lettre du 30 également, adressée à sa « chère maman », Mme Hérault, fille du contrôleur Moreau de Séchelles : « Nous comptons sur deux sièges et une bataille, et... votre enfant frémit des horreurs dont il sera forcé d'être le témoin. Difficilement pourrons-nous contenir ces sauvages des pays d'en-haut, les plus féroces de tous les hommes et grands anthropophages de leur métier ! Ecoutez un peu ce que leurs chefs sont venus dire, il y a trois jours à M. de Montcalm : « Mon père, ne compte pas aisément que « nous puissions faire quartier à l'Anglois. Nous avons des jeunes gens « qui n'ont point encore bu de ce bouillon. La chair fraîche les a amenés ici des extrémités de l'univers ; il faut bien qu'ils apprennent à « manier le couteau et à l'enfoncer dans un cœur anglois. »

(2) *Montcalm à la Marquise de Saint-Véran* et *Journal* de Bougainville, 11 juillet 1757. — Le général et son aide-de-camp s'émerveillè-

Digitized by Google

Montréal, et, six jours après, il parvenait à Carillon, en même temps que Rigaud de Vaudreuil et un premier corps de 300 Indiens.

Les Iroquois de La Présentation ou de la Galette, comme on disait parfois sans distinguer entre la nouvelle mission du confluent de l'Oswégatchie et son annexe de la rive gauche du Saint-Laurent, avaient reçu, eux aussi, une invitation solennelle à prendre part à l'expédition. Cependant, ils ne parurent à Carillon qu'au nombre de trois guerriers (1).

Ce détail est à retenir (2) : il prouve que François Picquet ne partageait pas toutes les illusions de Vaudreuil et de la plupart des Canadiens sur l'action des Peaux-Rouges pendant la guerre. Autant il était convaincu des services que pouvaient nous rendre des corps indigènes, opérant en guérillas sous la direction d'officiers canadiens ou français, rompus aux habitudes sauvages, autant il réprouvait l'emploi des gros

rent de trouver dans l'ancienne mission de François Picquet des Indiens relativement civilisés, grands cavaliers (« car ils ont beaucoup de chevaux ») et possédant en propre des volailles et des champs cultivés par leurs femmes. — Bougainville nous a laissé une relation très pittoresque de la réception au Lac : Les trois « nations », qui formaient le village : Iroquois, Nipissings, Algonkins, rangées sur la grève sous la conduite de leurs missionnaires, accueillirent leurs visiteurs par une triple décharge de mousqueterie, puis les escortèrent jusqu'à l'église et au presbytère, où les chefs firent les compliments d'usage. Dans la soirée, tous les guerriers, groupés par tribus, s'assirent en rond sur des nattes, dans la salle du Conseil, vaste cabane de trois cents pieds de longueur, éclairée de rares chandelles qui projetaient des lueurs blafardes sur les faces cuivrées des Peaux-Rouges. De distance en distance, des chaudières remplies de la « viande du festin », c'est-à-dire de la chair des trois bœufs offerts par Montcalm On eût dit un sabbat de sorciers. Après les harangues des trois chefs de tribu et du « général » Outchick, qui dansa en hurlant sa chanson de guerre, Bougainville exécuta au nom de son chef une pantomime du même goût. La chanson ne fut autre chose que les mots : « Foulons les Anglais aux pieds », cadencés sur le rythme des airs sauvages. Après, le festin commença.

(1) V. le « Tableau des sauvages qui se trouvent à l'armée du marquis de Montcalm, le 28 juillet 1757, sous les ordres de MM. de la Corne et de Saint-Luc », pièce annexée au *Journal* de Montcalm.

(2) On en sera d'autant plus frappé que, déjà lors du siège d'Oswégo, il n'est pas certain que le contingent du missionnaire soit arrivé avant la reddition de la place.

Digitized by Google

bataillons indiens dans une armée en position d'offensive. Comme missionnaire, il redoutait pour ses « domiciliés » l'influence pernicieuse des sauvages idolâtres, l'oisiveté des camps, et même le contact, toujours funeste à des demi-civilisés, de nos soldats et miliciens. De plus, son expérience des choses militaires lui avait appris que, si des opérations de quelque envergure ne pouvaient être conduites au Canada sans l'aide des Peaux-Rouges, ceux-ci ne devaient figurer qu'en très petit nombre dans une armée composée surtout d'Européens. Leur rôle devait se réduire à effectuer le service des reconnaissances, à éclairer la marche de l'armée, à donner la chasse aux auxiliaires de l'ennemi, à fondre sur l'adversaire en déroute, en un mot, à rendre des services analogues à ceux de la cavalerie (1). « Au milieu des bois de l'Amérique, — affirmait Montcalm, — on ne peut pas plus se passer d'eux que de la cavalerie en plaine » (2).

Dans les circonstances actuelles, l'abbé Picquet ne pou-

(1) Cette opinion était en somme celle de l'état-major français. Bougainville énumérait (20 octobre 1756) les inconvénients de la présence d'un trop grand nombre de sauvages à Carillon : « Ils s'ameutent, — dit-il, — délibèrent entre eux et délibèrent lentement ; ils veulent aller faire coup tous ensemble et du même côté, parce qu'ils aiment les gros bataillons. Entre la résolution prise et l'exécution, il se passe un temps considérable. Tantôt une nation arrête la marche, tantôt une autre. Il faut que tous aient le temps de s'enivrer, et cependant la consommation qu'ils font est énorme. Ils partent enfin, et, dès qu'ils ont frappé, n'eussent-ils fait qu'une chevelure ou un prisonnier, ils... repartent pour leur village. Alors, pendant un intervalle considérable, l'armée reste sans sauvages ; chaque particulier s'en trouve bien, mais les opérations de la guerre en souffrent, car enfin *ils sont un mal nécessaire. Il vaudroit mieux n'avoir à la fois qu'un nombre réglé de ces maringouins, qui fussent ensuite relevés par d'autres de manière qu'il y en eût toujours...* » Ces réflexions s'appliquaient à une armée sur la défensive, mais leur portée est générale. Bougainville ajoutait d'ailleurs avec beaucoup de bon sens qu' « avec moins de complaisance servile pour tous leurs caprices, moins de respect pour les sottises qu'ils font, plus d'indifférence extérieure pour les services qu'on attend d'eux, on les accoutumeroit aux égards vis-à-vis des Français, à l'obéissance, je dirai même à une espèce de subordination. » Il préconise l'emploi de compagnies de volontaires, qui piqueraient d'honneur ces barbares, « car l'amour-propre est de tous les mondes, et l'orgueil est la seule richesse de tout sauvage ».

(2) *Journal*, 23 juillet 1757.

Digitized by Google

vait toutefois refuser absolument au gouverneur le concours de ses Indiens, encore moins son concours personnel. Or, Vaudreuil l'avait prié de se rendre à Carillon, pour y apporter les secours de son ministère non seulement à ses néo-Aydtes, mais à une partie des sauvages chrétiens qui, au nombre de 820, devaient se concentrer sous les murs du fort.

Il s'embarqua donc, le 16 juillet, au point du jour sur le Saint-Laurent avec le Sulpicien Mathavet, son ancien collaborateur au Lac des Deux-Montagnes, et le Jésuite Roubaud (1), qui nous a laissé une relation circonstanciée des événements de la campagne (2). Toute une flottille de canots les escortait, montés par des Algonquins, des Nipissings et des Iroquois du Lac et de La Présentation, sans compter huit de ces Peaux-Rouges des pays d'en-haut auxquels leur démarche saccadée avait mérité l'épithète de Sauteurs, et leur nourriture habituelle, le surnom de Folles-Avoines (3). Le chef

(1) L'abbé Mathavet, « missionnaire des Nipissings » était un prêtre de grande valeur, un véritable apôtre et un excellent patriote. Il était digne de son confrère pour lequel il professait d'ailleurs une respectueuse et affectueuse admiration. Quant au Père Roubaud, l'un des trois missionnaires des Abénaquis, il dirigeait avec zèle la paroisse indienne de Saint-François. A la fois énergique et bienveillant, mais de caractère aventureux, il devait plus tard quitter la Compagnie de Jésus et mourir tristement à Londres.

(2) Lettre anonyme, datée de Saint-François, le 21 octobre 1757 (dans *Lettres édifiantes et curieuses*, édit. de 1819, t. IV, p. 146 et suiv.). Parkman et Casgrain ont raconté la campagne de Fort-George d'après cette lettre et le *Journal* de Bougainville. La relation du P. Roubaud constitue un document de premier ordre pour l'histoire de François Picquet : « Nous étions attachés au service de sauvages — y lisons-nous. — Durant toute la campagne, notre logement fut commun, nos délibérations unanimes, nos démarches uniformes et nos volontés parfaitement conformes. Cette intelligence ne servit pas peu à adoucir les travaux inséparables d'une course militaire. » Cette déclaration du chroniqueur jésuite nous fera moins regretter la sobriété avec laquelle, lui d'ordinaire si prodigue des renseignements sur ses propres faits et gestes, nous parle de ses deux compagnons.

(3) Leurs principaux villages étaient, au sud et à l'ouest du lac Michigan : Chagoamigon, Carschimagan, Kabibonocki, Le Castor et La Carpe. On se souvient que les Folles-Avoines s'étaient déjà rencontrés avec les guerriers de La Présentation dans l'expédition de Villiers en juin 1756.

Digitized by Google

militaire de tous ces sauvages était M. de Saint-Luc, l'un des officiers partisans le plus justement réputés de toute la « Nouvelle-France ».

Après avoir remonté la rivière de Sorel ou des Iroquois—le Richelieu actuel—et passé devant le vieux fort de Chambly, assez semblable à un castel du moyen âge, les missionnaires parvinrent, le soir du même jour, au fort Saint-Jean, vers l'extrémité septentrionale du lac Champlain. C'est là qu'attendaient les Abénaquis avec le chevalier de Niverville. Le mauvais temps contraignit les voyageurs à y passer la journée du lendemain. Ils en profitèrent pour s'assurer des bonnes dispositions de leurs ouailles. Le soir venu, ils firent à tour de rôle la prière devant une haute croix plantée au bord de l'eau, et, dans de courtes exhortations en différents dialectes, retracèrent « les obligations d'un guerrier que la religion conduit dans les combats (1) ». Une partie de la nuit fut employée à terminer les préparatifs du départ et, dès l'aurore du 18, par un temps splendide, missionnaires et sauvages remontèrent sur leurs barques, « après avoir mis leur voyage sous la protection du Seigneur par une messe chantée solennellement, avec plus de méthode et de dévotion qu'on ne saurait l'imaginer », les Indiens « se surpassant toujours dans ce spectacle de religion ». Durant les six journées que prit la traversée du lac, l'escale fut choisie toujours de manière à ce que les « nations » pussent bivouaquer isolément. Chaque matin, les missionnaires, qui portaient avec eux leur chapelle, célébraient tantôt sur un îlot, tantôt au bord du rivage, « mais toujours dans un endroit assez découvert pour favoriser la religion de la petite armée (2) ».

(1) Nous renvoyons une fois pour toute à la Lettre du P. Roubaud. A elle se rapportent toutes les citations sans autre référence qu'on trouvera dans ce chapitre.

(2) « Ce n'était pas une médiocre consolation pour les missionnaires, — observe le P. Roubaud, — que d'entendre chanter les louanges du Seigneur en autant de langues qu'il y avait là de peuplades assemblées. » Les exercices religieux se pratiquaient au bivouac avec la même régularité qu'au village.

(A suivre) André CHAGNY.

Digitized by Google

Revue de Patrologie et de Théologie ancienne

I. — La collection des *Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme* vient de s'enrichir de trois nouveaux volumes, dont deux surtout sont importants pour la théologie. Le premier comprend la *Didachè* et l'*Épître de Barnabé*, et est dû à MM. H. Hemmer, G. Oger et A. Laurent (1). Le texte est emprunté, pour la Didachè, aux *Patres apostolici* de Funk (edit. major) ; pour l'Epître de Barnabé on a combiné plusieurs manuscrits ou éditions. Les introductions et les notes, qui forment exactement la moitié du volume, seront fort utiles. On y trouvera discutées, avec renvoi aux auteurs, toutes les questions à peu près qui se posent à l'occasion de ces deux documents.

II. — Le second volume contient deux discours funèbres de saint Grégoire de Nazianze, l'éloge de son frère Césaire et celui de saint Basile (2). C'est une contribution à l'histoire de l'éloquence chrétienne, car il montre avec quelle fidélité à la fois et quelle liberté Grégoire se conformait, dans ce genre de discours, aux règles et aux procédés admis par les rhéteurs

(1) *Les Pères apostoliques*, I, *Doctrine des Apôtres*, *Epître de Barnabé*, par H. Hemmer, G. Oger, A. Laurent. Un vol. in-16 de cxvi-122 pp. — Paris, Picard, 1907. Prix : 2 fr. 50.

(2) Grégoire de Nazianze, *Discours funèbres*, texte, traduct. franç. par F. Boulenger. Un vol. in-16 de cxv-253 pp. — Paris, Picard, 1908. Prix : 3 fr.

Digitized by Google

païens. L'éditeur, M. F. Boulenger, a rendu la chose sensible en donnant par le menu, dans l'introduction, le schéma de l'oraison funèbre sous ses diverses formes telle que la concevaient les anciens.

III. — Le troisième volume nous ramène à la théologie. Il s'agit du *Discours catéchétique* de saint Grégoire de Nysse, appelé souvent *Oratio catechetica magna* (1). C'est une œuvre capitale pour l'histoire du dogme au IVe siècle, et particulièrement pour celle de la théologie de l'évêque de Nysse qui y a résumé en grande partie sa doctrine et consigné ses opinions les plus personnelles. Le texte a été emprunté à J.-H. Srawley qui en a donné une bonne édition en 1903. Dans l'introduction, M. Méridier, le traducteur, a étudié spécialement les influences subies par Grégoire et que décèle son traité : influence d'Origène, de Méthodius, d'Athanase, de Platon. Ces influences ne l'ont pas empêché d'ailleurs de se montrer profondément original, et sur certains points initiateur. C'est le cas de sa théorie des sacrements et de la conversion eucharistique.

IV. — L'année 1908 a vu également paraître la deuxième partie de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, éditée par les soins de la commission de patrologie de l'Académie de Berlin (2). Le texte grec a été établi par M. E. Schwartz, celui de la traduction latine de Rufin qui y est jointe l'a été par M. Th. Mommsen, dont la mort a justement retardé l'impression du second volume. Malheureusement, l'introduction, dans laquelle M. Schwartz doit décrire les manuscrits et exposer les principes qui l'ont guidé dans le choix des leçons, n'a pas encore été livrée au public, et cette lacune fait qu'on ne peut pas juger absolument des mérites de son travail. On peut dire cependant, dès à présent, que ce travail, s'il n'est pas définitif, a fait immensément avancer la critique textuelle de l'œuvre

(1) Grégoire de Nysse, *Discours catéchétique*, texte grec, trad. fr. par L. Méridier. Un vol. in-16 de LXXXV-213 pp. — Paris, Picard, 1908. Prix : 3 fr.

(2) *Eusebius' Werke*, II. *Kirchengeschichte*, 1, 2, von E. Schwartz und Th. Mommsen. Deux vol. grand in-8°. Leipzig, Hinrichs, 1903, 1908. Prix : 40 fr.

Digitized by Google

d'Eusèbe. L'édition Schwartz sera longtemps « la vulgate », l'édition que l'on citera, et la preuve en est que, à peine parue, M. Grapin l'a reproduite presque absolument dans la collection des *Textes et documents*. On a été surpris seulement que les éditeurs aient cru devoir omettre certains fragments syriaques récemment découverts, et qui pouvaient compléter ou éclaircir le texte grec. Ils l'ont fait sans doute par un scrupule de méthode, la collection de *Christlichen Schriftsteller* ne devant comprendre que les écrits grecs —ou leur traduction quand l'original manque — des trois premiers siècles. Il est fâcheux cependant qu'une aussi excellente et grande édition ne contienne pas tout ce qui représente l'œuvre éditée.

V. — A cette même collection se rapporte l'édition que vient de donner M. Staehlin du *Quis dives salvetur* de Clément d'Alexandrie (1). Elle est basée spécialement sur le manuscrit Oméga III, 19 de l'Escurial, du XI^e^ ou XII^e^ siècle, et munie d'une table bien complète.

VI, VII. — La collection de la *Pensée chrétienne* a, de son côté, publié deux volumes d'extraits de Pères du IV^e^ siècle. L'un est le *Saint Athanase* de M. Cavallera (2), l'autre le *Saint Ambroise* de M. P. de Labriolle (3). Le premier a vu dans saint Athanase ce qu'il est éminemment, non pas un théologien, mais un témoin du dogme et l'adversaire irréductible de l'arianisme ; et c'est donc à ses ouvrages contre les ariens principalement qu'il a emprunté ses citations. A signaler tout particulièrement les pages 32-42 de l'introduction, où M. Cavallera s'élève avec force contre la prétention — commune chez les critiques protestants — d'opposer Athanase aux Pères cappadociens et de faire de ceux-ci des semi-ariens de pensée qui parlent orthodoxe. La table de l'ouvrage est absolument

(1) CLEMENS ALEXANDRINUS, *Quis dives salvetur*, herausgeg. von Dr OTTO STAEHLIN. Leipzig, Hinrichs, 1908. Un vol. gr. in-8° de 47 pp.

(2) *Saint Athanase* (295-373) par F. CAVALLERA. Un vol. in-12 de XVI-352 pp. — Paris, Bloud, 1908. Prix : 3 fr. 50.

(3) *Saint Ambroise*, par P. DE LABRIOLLE. Un vol. in-12 de 329 pp. — Paris, Bloud, 1908. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

insuffisante. Pourquoi ménager le papier? papier qui dans cette collection est d'ailleurs détestable. — Dans le *Saint Ambroise* de M. de Labriolle, les tables sont bonnes et convenablement détaillées. Une introduction fait connaître les grandes lignes de la vie d'Ambroise et caractérise son génie, son action et son style. Les extraits de ses œuvres sont ensuite rangés sous cinq rubriques : le politique, l'exégète, le moraliste, l'orateur et le théologien, chacune précédée d'une notice spéciale. La compétence de l'éditeur en matière de latinité nous est un garant de l'exactitude de sa traduction.

VIII. — Après les authentiques, les apocryphes, Mgr J.-E. Rahmani, patriarche d'Antioche pour les Syriens, vient de donner un deuxième fascicule d'*Études*, qui contient une version syriaque (texte et traduction latine) des *Acta Pilati* sous le titre d'*Hypomnemata Domini nostri* (1). Un livre de ce titre est déjà signalé par Eusèbe, *Hist. ecclés.*, I, 9, 11 ; IX, 5, qui le présente comme un tissu de calomnies contre le Christ et l'attribue aux païens ; mais on en possède un autre, d'origine chrétienne, et qui dans sa rédaction actuelle paraît remonter à la fin du IVe siècle. De celui-ci C. Tischendorf et d'autres après lui ont donné des éditions, et il existe des versions copte, arménienne et latine. C'est à ces hypomnemata chrétiens que se rapporte la version syriaque de Mgr Rahmani; seulement il pense qu'elle a été faite sur un texte grec plus ancien que celui que nous avons, et qui remonterait tout au commencement du IVe siècle. Les raisons qu'il apporte de ce sentiment sont : 1° La façon plus libre dont le syriaque cite les textes du Nouveau Testament et même y ajoute ; 2° d'autre part, sa fidélité plus grande au récit des évangiles, alors que le grec actuel le développe et le modifie dans le but évident d'innocenter Pilate et de faire ressortir la perfidie des juifs ; 3° enfin les interpolations manifestes que présente le grec actuel et que le syriaque ne contient pas. Ces raisons ne man-

(1) *Hypomnemata Domini nostri seu Acta Pilati, antiqua versio syriaca*, edid. *Ign. Ephraem II Rahmani*, patr. antioch. syrorum. Un vol. in-4° de 68 pp. — Mont-Liban, 1908. En vente chez Poussielgue, Paris.

Digitized by Google

quent pas de valeur, la dernière surtout. Elles sont en tout cas de nature à attirer l'attention sur l'opuscule du patriarche d'Antioche. Les deux manuscrits d'où il a tiré son texte sont respectivement du XIVe et du VIIIe siècle.

IX. — Si des éditions de textes nous passons aux travaux de patristique, le premier à signaler est l'*Index patristicus sive Clavis patrum apostolicorum operum* de M. E.-G. Goodspeed (1). Le livre ne saurait s'analyser. C'est une table comprenant, par ordre alphabétique, tous les mots qui se rencontrent dans les Pères apostoliques tels qu'ils ont été édités par Harnack, Funk et Lightfoot, et indiquant à quels endroits précis ces mots se trouvent dans chacun de leurs ouvrages. Rien n'a été omis, pas même les simples particules. Ouvrage utile pour saisir les nuances qu'un même mot présente dans ces divers auteurs, ou encore dans les divers passages du même auteur.

X. — M. R. Seeberg, ayant à donner une nouvelle édition de son *Manuel d'histoire des dogmes*, a simplement refait le livre, ou moins dans sa première partie (2). La période anténicéenne occupait dans la première édition 157 pages : elle remplit, dans la seconde, un volume entier de 570 pages. L'auteur n'a pas changé son plan qui était excellent d'ailleurs, mais il en a singulièrement développé les diverses parties. On ne saurait évidemment conseiller sans réserve à des catholiques l'étude de cet ouvrage écrit par un protestant : les spécialistes cependant le consulteront avec fruit. M. R. Seeberg est actuellement en Allemagne un des représentants les plus autorisés du protestantisme conservateur. Il croit à la valeur de la Tradition et, à l'encontre des libéraux, de M. Harnack, par exemple, veut conserver un symbole et un dogme défini. Ses dispositions à l'égard du catholicisme sont plutôt bienveillantes, et son livre est écrit — ce que n'est pas celui de

(1) Un vol. in-8° de 262 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1907. Prix : 4 fr. 55.

(2) *Lehrbuch der Dogmengeschichte* von R. SEEBERG, prof. in Berlin, Erster band. Un vol. gr. in-8° de 570 pp. — Leipzig, Deichert, 1908.

Digitized by Google

M. Loofs — en un style clair et bien enchaîné. En le parcourant, je n'ai pas remarqué que l'auteur eût rien changé aux conclusions formulées par lui dans la première édition.

XI. — Dans l'*Eglise chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche*, M. de Genouillac s'est efforcé de représenter, surtout d'après les écrits du saint martyr, l'aspect de la communauté chrétienne au commencement du IIe siècle (1). L'ouvrage débute par un long chapitre sur le milieu où vivait cette Eglise ; il continue par une description de son culte et de sa vie intérieure, de sa hiérarchie et de sa relation mystique avec le Christ. Deux chapitres donnent ensuite des détails sur les églises particulières dont parle saint Ignace et sur les hérésies de son temps. Le plan est un peu flou, et l'auteur n'a pu éviter les répétitions auxquelles il l'exposait. Il fallait ou bien se borner aux renseignements fournis par l'évêque d'Antioche, ou bien élargir franchement le cadre et englober l'ecclésiologie de tous les Pères apostoliques. Tel qu'il est cependant cet ouvrage est intéressant et consciencieusement étudié. M. de Genouillac n'a négligé aucun des documents et des travaux anciens ou contemporains pouvant éclairer son sujet. On doit l'encourager d'autant plus qu'il m'a paru çà et là un peu timide quand il s'est trouvé en présence d'autorités divergentes. Osons nous prononcer quand les arguments le comportent.

XII. — Le petit volume que M. L.-B. Radford a consacré à Théognoste, Pierius et Pierre d'Alexandrie (2) comble une lacune de la littérature patristique ; car, à part les commentaires écrits à l'occasion de la découverte récente de quelques fragments de leurs ouvrages, nous ne possédions point d'étude distincte sur ces trois auteurs. A vrai dire, leurs noms se sont trouvés éclipsés par ceux d'Origène et d'Athanase qui les ont précédés ou suivis. Leurs œuvres ont presque entièrement

(1) *L'Eglise chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche*, par H. de Genouillac. — Un vol. in-8° de 268 pp. — Paris, Beauchesne, 1907.

(2) *Three teachers of Alexandria, Theognostus, Pierus and Peter*, by L. B. Radford. Un vol. in-16 de x-90 pp. — Cambridge, University Press, 1908.

Digitized by Google

péri et, sans les citations que quelques écrivains en ont faites, nous ne les connaîtrions que par les rapports de Photius et de Philippe de Side. M. Radford, les prenant l'un après l'autre, recueille d'abord ce que l'on sait de leur personne et de leur vie, puis s'efforce, d'après leurs écrits, de donner une idée de leur doctrine et de leur enseignement. On sait que Photius est très dur pour Théognoste et Pierius : la critique de M. Radford, est, au contraire, plutôt bienveillante. Il examine les textes de près et fait la part — que Photius ne faisait pas — de l'incertitude du langage et d'un certain laisser-aller dans les formules alors reçu. Son livre est à consulter. On peut et on doit regretter seulement qu'il n'ait pas jugé à propos de donner, par la même occasion, une réédition de ce qui reste de ces trois auteurs. La discussion se suivrait plus aisément.

XIII. — Je regrette également que M. E. Neubert, traitant de *Marie dans l'Eglise anténicéenne* (1), n'ait pas fait remonter son étude jusqu'aux évangiles et discuté à fond les difficultés que certains critiques protestants ont soulevées à propos de la conception virginale de Jésus. Il y a touché aux pages 202 et suivantes, mais en déclarant d'ailleurs qu'il ne voulait pas s'y appesantir. A part cette lacune, son travail est clair, approfondi, bien présenté. Il constitue la meilleure réponse aux systèmes plus ou moins fantaisistes de Benrath, Roesch, Lucius et autres, et aux articles ultra-superficiels du pseudo-Herzog. Dans la première partie, *Marie dans le dogme*, M. Neubert, parcourant la tradition anténicéenne, montre comment elle a vu en Marie la mère vraie de Jésus (contre les docètes), une mère vierge et la mère de Dieu. Dans la deuxième partie, *Marie dans la piété*, il fait voir que la virginité *in partu* et *post partum*, la sainteté absolue de Marie et sa coopération à la rédemption, pour n'être pas encore à cette époque considérées comme des dogmes, avaient trouvé cependant dans les écrits des premiers Pères une expression non équivoque, et suffisante pour justifier l'essor que devait prendre plus

(1) *Marie dans l'église anténicéennne*, par E. NEUBERT. Un vol. in-12 de xv-283 pp. — Paris, Gabalda, 1908. Prix, 3 fr. 50.

Digitized by Google

tard la dévotion à la Vierge. Quelques bonnes pages à la fin résument l'ouvrage et en synthétisent les conclusions (1).

XIV. — Avec le livre de M. J.-E. Niederhuber nous retrouvons saint Ambroise dont il a été question plus haut (2). Mais cette fois, il s'agit spécialement de son eschatologie. La doctrine eschatologique de saint Ambroise est très importante à connaître, on le conçoit ; les matériaux pour la reconstituer abondent dans les ouvrages du saint docteur ; mais cette reconstitution est extrêmement difficile, j'oserais presque dire impossible à faire sûrement. Certains passages paraissent contradictoires. La difficulté est surtout de savoir si saint Ambroise met l'épreuve des pécheurs qui les doit purifier, immédiatement après leur mort, en vertu d'un jugement particulier qui les atteint, ou s'il la retarde après la résurrection de la chair et le jugement général. M. Niederhuber a adopté la première opinion, et elle se peut soutenir ; elle me paraît toutefois se heurter contre des textes précis, et c'est pourquoi j'inclinerais vers la seconde. Mais ce sont là thèses discutables. Ce qui n'est malheureusement pas discutable dans l'eschatologie de l'évêque de Milan, c'est l'influence exagérée qui s'y trahit des sentiments d'Origène, influence qui l'a conduit à admettre le salut universel et final de tous les chrétiens. L'érudition grecque de saint Ambroise lui a joué là un mauvais tour. Pour revenir à l'ouvrage dont nous parlons, c'est une étude aussi complète qu'on peut la souhaiter, et, comme elle est d'un catholique, on est heureux de la recommander sans réserve. On pourra contester telle ou telle conclusion particulière, mais l'ensemble restera solide.

XV. — C'est encore un catholique que M. Ph. Friedrich, qui vient de donner un bon travail sur *La mariologie de saint Augustin* (3). Au temps de l'évêque d'Hippone, c'est-à-dire

(1) Une remarque seulement: M. Neubert écrit constamment marialogie ; c'est mariologie qu'il faut dire.

(2) *Die Eschatologie des heil. Ambrosius*, von J. E. Niederhuber. Un vol. gr. in-8° de XII-274 pp. — Paderborn, Schoeningh, 1907. Prix : 8 fr. 50.

(3) *Die Mariologie des heil. Augustinus* von Dr Ph. Friedrich. Un vol. n-8°. — Köln, Bachem, 1907.

Digitized by Google

vers 400-430, la mariologie chrétienne était faite en grande partie, et le mot *Deipara*, que le concile d'Ephèse allait consacrer, était courant dans les œuvres des Pères. Les erreurs d'Helvidius et de Bonose venaient d'être condamnées ; la virginité *post partum* était proclamée. L'apport de saint Augustin en ces matières a été, d'une manière générale d'abord, de mettre plus en relief le rôle et la dignité de Marie, puis, en particulier, d'affirmer d'une façon catégorique son absolue exemption de toute faute personnelle. Le texte du *De natura et gratia*, 42, est bien connu. Mais saint Augustin est-il allé plus loin, et peut-on le citer comme un témoin du dogme de l'immaculée conception? On n'ignore pas les interprétations diverses auxquelles ses paroles ont donné lieu et qui partagent les théologiens. M. Friedrich expose les arguments pour et contre, et lui-même discute les textes de près. Sa conclusion est que l'on ne saurait donner saint Augustin comme un témoin du dogme défini par Pie IX. Les passages allégués ne sont pas décisifs, et l'ensemble du langage employé, certains principes mis en avant par l'évêque d'Hippone sont franchement opposés au privilège de Marie. La mission de saint Augustin, si l'on peut parler ainsi, était d'établir fortement le dogme du péché originel dans l'humanité ; celle de faire ressortir l'exemption dont la Mère de Dieu a été l'objet était réservée à d'autres temps. Il n'en reste pas moins remarquable que l'un des arguments apportés par Julien d'Eclane contre la doctrine du péché originel était précisément que, si ce péché existait, il faudrait l'attribuer à Marie, et mettre au moins pendant quelque temps sous la puissance du diable celle qui devait engendrer le Sauveur. (*C. Julian.* IV, 122.) La conscience même hérétique se révoltait déjà contre une pareille conséquence.

XVI. — M. G. Rauschen vient d'écrire un très utile petit volume sur l'*Eucharistie et la Pénitence dans les six premiers siècles* (1). Utile surtout parce qu'il résume toutes les discus-

(1) *Eucharistie und Busssakrament in den ersten sechs Jahrhunderten der Kirche*, von G. Rauschen. Un vol. gr. in-8° de 204 pp. — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1908. Prix : 5 fr.

Digitized by Google

sions qui se sont fait jour sur ces deux grands objets dans ces dernières années, et précise les conclusions certaines qui s'en dégagent. Les chapitres consacrés à l'Eucharistie traitent de la présence réelle, de la transsubstantiation, de l'institution de l'Eucharistie par Notre-Seigneur, de l'essence du sacrifice de la messe, du canon de la messe et de l'épiclèse. Dans la seconde partie, l'auteur s'occupe de la rémissibilité des péchés *ad mortem* pendant les trois premiers siècles, de la pénitence publique, de la confession publique, de la confession privée. Sur ces divers points, M. Rauschen, après avoir résumé les débats, exprime son sentiment en une série d'affirmations nettes, se détachant en gros caractères, justifiées par l'allégation des principaux faits et textes qui s'y rapportent. Cette méthode, qui supprime les longues dissertations, convient bien au but qu'il se proposait. On sera heureux par exemple de trouver réunis aux pages 101-104 tous les textes relatifs à la question de l'épiclèse. Quant à l'esprit qui anime l'auteur, il s'en est déclaré lui-même dans la préface : « Le sujet est difficile et non sans danger pour le critique catholique. Je ne dissimule jamais mon sentiment dès que je le crois fondé scientifiquement et non contraire à la doctrine catholique ; mais je déclare expressément que, enfant de l'Eglise, je soumets sans réserve à son jugement tout ce que j'ai écrit. » En général, les conclusions de M. Rauschen sont plutôt modérées, et cherchent un juste milieu entre les extrêmes de droite et de gauche. S'il faut faire cependant des critiques de détail, je ne crois pas qu'il ait démontré, contre Mgr Batiffol, que Théodoret surtout n'était pas consubstantiationniste. Les expressions de l'évêque de Cyr ne se comprendraient plus au cas où il admettrait la transsubstantiation (1). M. Rauschen n'a pas remarqué non plus, en citant plusieurs fois le sermon 351 de saint Augustin, que l'authenticité de ce discours est fort douteuse.

XVII. — L'*Histoire du dogme de la papauté* de M. J. Tur-

(1) Ces lignes étaient à peine écrites que j'ai pu lire dans les *Etudes* un travail de M Lebreton, dans lequel il émet le même jugement que moi (20 novembre 1908).

Digitized by Google

mel (1) a été déférée par l'archevêché de Rennes à l'examen de l'Index, et il n'est pas impossible que l'ouvrage soit condamné, encore qu'il porte et le *Nihil obstat* émané de Rennes et l'*Imprimatur* émané de Paris. Dans une lettre parue dans *La Croix*, on a vivement reproché à l'auteur d'avoir omis dans son livre de parler des textes des évangiles et des Actes qui établissent la primauté de saint Pierre, et je crois qu'en effet il eût fallu, pour être complet, citer ces passages qui sont, en somme, la charte de la papauté. La faute de M. Turmel n'est pas cependant, à tout prendre, plus lourde que celle de M. Neubert, négligeant, dans sa mariologie anténicéenne, de commenter les textes scripturaires relatifs à la Très Sainte Vierge. Mais M. Turmel est en ce moment en mauvaise posture, et l'on a voulu voir dans son silence une intention. Dans son livre même malheureusement, il a prêté le flanc à ces accusations par certaines concessions excessives ou expressions impropres que l'on n'a pas manqué de relever. Faut-il abandonner, par exemple, le texte de saint Ignace (*Rom.*, IV, 3) sur la venue de saint Piere à Rome, parce qu'il a plu à M. Erbes d'en contester la portée? L'interprétation de M. Erbes est évidemment une mauvaise chicane. En dehors de là, j'ai trouvé très fatigant le luxe des discussions chronologiques qui encombrent les notes et qui n'ont que de très loin affaire avec le sujet. Au lieu de l'histoire du *dogme* de la papauté, l'auteur n'a fait souvent que l'histoire des papes, et à leur occasion, des controverses auxquelles ces papes ont été mêlés. *Imus in longum*, comme dit saint Augustin, et le livre gagnerait en précision à être diminué d'un tiers. Quant aux conclusions *générales* qu'il formule, elles sont en somme acceptables. Il y a, du Ier à la fin du IVe siècle, toute une série de faits et de textes (M. Turmel en a omis quelques-uns) qui attribuent ou supposent à l'évêque de Rome une supériorité incontestable sur les autres évêques. A Rome surtout on a conscience de cette situation. Mais ce n'est que vers la fin du IVe siècle que cette

(1) *Histoire du dogme de la papauté, des origines à la fin du quatrième siècle*, par J. TURMEL. Un vol. in-12 de 493 pp. — Paris, Picard, 1908. Prix : 4 fr.

Digitized by Google

primauté se précise et s'affirme d'une façon continue. On ne peut aller plus loin.

XVIII. — Dans une note de la page 294, M. Turmel nomme M. Saltet, et c'est pour lui signifier, par la bouche de M. Krueger, que son étude sur l'authenticité des lettres de Libère est superficielle. Il est probable, en revanche, que M. Turmel a trouvé trop approfondie l'étude du même M. Saltet sur *La question Herzog-Dupin* où il est si malmené (1). Ayant peu de goût pour les polémiques personnelles, je n'insisterai pas sur ce livre qui défraie la chronique depuis cinq mois, et dont il faut bien dire pourtant qu'il a rendu à la cause de la loyauté littéraire un réel service, et qu'il est une des preuves les plus péremptoires de ce que peut la critique interne quand elle est bien maniée.

XIX. — La *Doctrine catholique de la Rédemption* de M. E. Oxenham, dont la dernière édition remonte à 1895, vient d'être traduite en français par M. J. Bruneau sous le titre de d'*Histoire du dogme de la Rédemption* (2). L'auteur y parcourt, en effet, les divers concepts sous lesquels les Pères, puis les scolastiques et les théologiens plus récents ont présenté la doctrine de la réconciliation de l'homme avec Dieu par Jésus-Christ. Il y critique assez vivement certaines théories qui déforment ou même rendent odieuse la vérité catholique sur ce point ; mais il faut avouer que sa propre conception à lui se dégage peu nettement. On a besoin de faire effort pour la reconstituer. Son enquête est, je crois, incomplète, et il ne rend pas toujours justice aux auteurs qu'il critique. J'ai relevé, à la lecture, quelques menues inexactitudes ; par exemple, p. 67, note, Honorius est mis évidemment pour Hormisdas ; mais, de plus, Hormisdas n'a jamais condamné la formule : *Unus de Trinitate passus est ;* il l'a seulement regardée

(1) *La question Herzog-Dupin*, par L. SALTET. Un vol. in-16 de XV-286 pp. — Paris, Lethielleux, 1908. Prix : 3 fr.

(2) *Histoire du dogme de la rédemption*, par H. E. OXENHAM, traduit de l'anglais par J. BRUNEAU. Un vol. in-12 de 349 pp. — Paris, Bloud, 1909.

Digitized by Google

avec défiance : son successeur Jean II l'a acceptée. P. 153 : « Jusqu'à saint Anselme on continue à expliquer communément la nécessité de la mort du Christ par l'idée de rançon payée à Satan ». Oui, on trouve cette idée chez les orateurs, mais à côté d'elle on en trouve d'autres plus fondamentales. P. 154 : « Des Pères grecs de cette époque (le IVe siècle) le plus célèbre est saint Grégoire de Nysse. » Le plus original peut-être, sûrement le plus origéniste, mais pas le plus célèbre. P. 164 : « C'est une pieuse tradition dans l'Eglise que tous ceux qui ont pris part au crucifiement de Jésus règnent maintenant avec lui dans la gloire. » J'avoue que j'entends parler de cette tradition pour la première fois. Cela prouve qu'elle n'est pas très répandue, et donc qu'elle n'est pas une tradition. Ne prostituons pas ce mot à de pareilles fantaisies. Le livre de M. Oxenham est d'ailleurs pénétré d'un souffle chrétien et catholique intense. Les Anglais mêlent volontiers la piété et la théologie. C'est fort bien ; mais la théologie requiert une précision de pensée et une rigueur d'expression que la piété n'exige pas au même degré.

XX, XXI. — Je ne ferai que mentionner ici — ayant eu l'occasion d'en parler ailleurs — deux thèses présentées à la Faculté de théologie de Lyon : l'une de M. Laugier sur *Saint Jean Cassien* (1), l'autre de M. Chavanis sur *Les Lettres d'Afrahat, le sage de la Perse* (2). Toutes deux reposent sur des études personnelles et directes, mais la première est moins originale parce que le sujet était moins neuf. Le sujet d'Afrahat ne l'était pas non plus complètement sans doute ; cependant le travail de M. Chavanis, consciencieux et fouillé, est le premier que nous ayons, en *français*, sur le plus ancien des Pères syriens.

XXII. — On peut bien, dans une revue de théologie ancienne, faire une place à la brochure du P. J. Hilgers, S. J.,

(1) *Saint Jean Cassien et sa doctrine sur la grâce*, par J. LAUGIER. Un vol. gr. in-8° de 111 pp. — Lyon, E. Vitte, 1908

(2) *Les lettres d'Afrahat, le sage de la Perse*, par J. M. CHAVANIS. Un vol. gr. in-8° de 120 pp. — Saint-Etienne, 1908.

Digitized by Google

sur les livres condamnés par des lettres pontificales (1). Des livres prohibés la plupart l'ont été par un simple décret du Saint-Office ; mais il en est d'autres qui l'ont été par des lettres expresses des papes. C'est de ceux-ci que le P. Hilgers a dressé la liste depuis les origines de l'Eglise jusqu'à nos jours. Inutile de dire que beaucoup de ces livres n'ont jamais été ou ne se trouvent plus mentionnés dans l'Index actuel. Recueil précieux pour les bibliographes.

XXIII. — On me permettra de signaler, pour clore dignement cette revue, le volumineux et important ouvrage de D. Henri Quentin sur *Les Martyrologes historiques du moyen âge* (2). On appelle martyrologes *historiques* ceux qui, au contraire du martyrologe hiéronymien et de ses congénères, ne mentionnent pas simplement, aux dates convenables, les noms des saints honorés ce jour-là, mais y ajoutent une notice tirée de leur passion ou d'ailleurs et qui résume brièvement les circonstances de leur vie et de leur mort. La série de ces sortes de martyrologes commence avec celui de Bède et se clôt avec le martyrologe romain actuel. Mais, entre ces deux termes ou parallèlement à eux, il faut citer les œuvres de Rhaban Maur, de Florus de Lyon, de Wandelbert de Prüm, d'Adon, de Notker, d'Usuard et d'autres encore. Pratiquement, et à s'en tenir aux ancêtres directs du martyrologe romain, il faut examiner seulement ceux de Bède, de Florus, d'Adon et d'Usuard. On y avait jusqu'ici ajouté le martyrologe appelé *Petit-romain* mentionné par la deuxième recension d'Adon. D.-H. Quentin n'y voit qu'une invention d'Adon lui-même.

Ce sont ces divers martyrologes qu'étudie minutieusement le savant bénédictin d'après les manuscrits qui nous en restent. Son but est de retrouver, si possible, le texte primitif de ces œuvres si souvent retouchées et augmentées, d'en préciser la date, de fixer surtout les sources où leurs auteurs ont

(1) *Die Buecherverbote in Papstbriefen*, von J. Hilgers, S. J. Un vol. gr. in-8° de 107 pp. — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1907. Prix : 3 fr. 15.

(2) *Les martyrologes historiques du moyen âge*, par D. Henri Quentin. Un vol. in-8° de XIV-745 pp. — Paris, Gabalda, 1908. Prix 12 fr.

Digitized by Google

puisé. Ses vastes et patientes recherches n'auront pas été vaines, d'après les conclusions qu'il formule. L'œuvre de Bède nous était inconnue : D. Quentin croit l'avoir retrouvée à peu près intacte dans toute une famille de manuscrits. Il en était de même de celle de Florus ; notre auteur pense qu'on la peut reconnaître dans deux recensions différentes qui ne l'ont pas trop altérée. En revanche, il rejette la prétention du martyrologe versifié édité par d'Achery à être une œuvre de Bède. Il détruit, comme je l'ai dit, la légende du *Petit romain*. Adon est fort maltraité : « Adon, écrit D. Quentin (p. 687), a exercé sur le développement de la littérature martyrologique la plus regrettable influence, et avec cette circonstance aggravante que, pour donner à son œuvre une autorité supérieure à celle des autres martyrologes composés à son époque, il n'a pas craint d'y joindre le prétendu *venerabile perantiquum martyrologium romanum* qu'il est censé avoir suivi, mais dont, en réalité, il est lui-même l'auteur. » Quant à Usuard, « par lui tout l'héritage des précédents rédacteurs, bien et mal, pêle-mêle, y compris les inventions d'Adon, a pénétré partout au moyen âge et finalement, au moins dans la mesure où les correcteurs de Grégoire XIII ne s'y sont pas opposés, dans le martyrologe romain lui-même. »

Je ne puis que signaler ce vrai travail de bénédictin, prélude, nous dit l'auteur, d'une édition critique des martyrologes du moyen âge. Il se recommande de lui-même à l'attention de tous ceux qu'intéressent les études historiques, surtout hagiographiques et liturgiques.

J. TIXERONT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

St. Paul's Epistles to the Thessalonians ; the greek text with introduction and notes by G. MILLIGAN. — In-8°, CIX-195 pp. — — London, Macmillan, 1908. — *Prix :* 15 fr.

Le travail du Dr Milligan sur les épîtres aux Thessaloniciens comprend une introduction, le texte grec, accompagné d'un commentaire et des notes plus détaillées sur quelques points spéciaux. Dans l'introduction il est parlé de la cité de Thessalonique, des rapports de saint Paul avec l'église de cette ville, du caractère général, de la langue et du style, de la doctrine et de l'authenticité de ces épîtres. Sur cette dernière question, l'auteur est très catégorique : les deux épîtres ont été écrites par saint Paul. Pour la première, il n'y a aucune difficulté sérieuse ; pour la seconde, les difficultés internes sont plus graves. Le vocabulaire de l'épître est paulinien, mais plusieurs phrases et expressions sont employées d'une façon qui n'était pas usuelle à Paul ; cependant la tenue générale rappelle « cette atmosphère originale dont un grand écrivain enveloppe toutes ses œuvres et que nous avons l'habitude d'associer avec le nom de saint Paul ». Les enseignements doctrinaux sont pauliniens quoi qu'on en ait dit. En résumé, la non authenticité de la seconde épître est plus difficile à admettre que l'authenticité.

Le Dr Milligan a donné une attention spéciale à la langue des deux épîtres. Il fait remarquer qu'elle est analogue à celle que l'on trouve dans les écrits du temps et dans les inscriptions. La plupart des termes qu'on avait crus particuliers à saint Paul sont dans les Septante ou dans le grec ordinaire. Deux seulement : θεοδίδακτος et συμφυλέτης peuvent être regardés comme des créations de

Digitized by Google

l'apôtre. Tout le long du commentaire l'auteur insiste sur les rapprochements à établir entre la langue de Paul et celle du grec de la conversation, sur le fait que les prétendus hébraïsmes ou aramaïsmes sont du grec populaire. De ce fait, il résulte qu'un bon nombre de mots sont mieux compris, mais il ne semble pas que l'interprétation ordinaire du texte ait été modifiée. Signalons comme bonne contribution les notes sur l'histoire des termes : εὐαγγέλιον et εὐαγγελίζομαι, sur les mots παρουσία, ἐπιφάνεια, ἀποκάλυψις, sur les deux sens de κατέχω. Les notes sur la doctrine biblique de l'Antichrist et sur l'histoire de l'interprétation de II Th. II, 1-12, sont excellentes mais ne contiennent rien de nouveau. Nous en dirons autant de l'explication qui est donnée de ce passage dans le commentaire. L'apostasie est une apostasie juive ; l'homme de péché, l'homme d'iniquité, c'est Beliar ; ce qui le retient, c'est l'empire romain.

Nous croyons que le travail du Dr Milligan rendra le plus grand service aux étudiants ; il leur apprendra beaucoup de choses et leur sera très utile comme méthode de critique et d'exégèse. La documentation est abondante et les auteurs modernes, sauf les catholiques, sont largement mis à contribution. Cependant les Pères de l'Eglise sont assez souvent cités. La thèse de L. Vaganay, docteur de la Faculté de théologie de Lyon: *Le problème eschatologique dans le IVe livre d'Esdras*, est mentionnée en note.

E. JACQUIER.

Agrapha. Ausserkanonische Schriftfragmente gesammelt und untersucht und in zweiter vœllig neu bearbeiteter durch alttestamentliche Agrapha vermehrter Auflage herausgegeben von A. RESCH, mit funf Registern. — In-8°, XVI-426 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1906. — *Prix :* 12 fr. 50.

En 1899, M. A. Resch publia un recueil d'Agrapha, c'est-à-dire des paroles de Notre-Seigneur citées dans la première littérature chrétienne et qu'on ne retrouve pas dans les évangiles canoniques. Depuis lors, ses recherches et celles d'autres critiques ayant augmenté le nombre de ces Agrapha, il y avait lieu de refondre ce recueil. C'est ce qu'a fait l'auteur en le modifiant profondément ; il a même agrandi le sens du terme Agrapha. Pour lui, il signifie maintenant toutes les citations scripturaires que l'on ne trouve pas dans les livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Il a donc ajouté

Digitized by Google

toute une collection d'Agrapha, à savoir ceux de l'Ancien Testament.

Après avoir expliqué le sens et le contenu du terme Agrapha, catalogué les sources où il a puisé ses Agrapha, il en donne les textes en les rangeant sous les titres suivants : I, Agrapha dans le canon du Nouveau Testament, c'est-à-dire écrits où sont cités des passages du Nouveau Testament, donnés comme Ecriture et dont on ne peut préciser l'origine. Ainsi, MT., II, 23 : Afin que fut accomplie la parole dite par le prophète : Il sera appelé Nazaréen, et JCQ., IV, 5, 6 : Ou pensez-vous que ce soit en vain que l'Ecriture dit : L'Esprit qu'il a fait habiter en nous chérit avec jalousie. II, Agrapha dans les manuscrits du Nouveau Testament, c'est-à-dire leçons de quelques manuscrits qu'on n'accepte pas d'ordinaire comme bonnes, telles que celles du Codex de Bèze, ou la finale de Marc, ou le Comma Joanneum, et les Logia découverts par Grenfell et Hunt. III, Agrapha qu'on trouve dans les liturgies. IV, Agrapha patristiques ou citations des Ecritures, paroles du Seigneur qu'on retrouve dans les écrits des Pères. Ce sont les plus nombreux. Resch en cite 128. V, Agrapha extraits des livres apocryphes du Nouveau Testament. VI, Citations de l'Ancien Testament faites par les Pères et qu'on ne peut identifier. Comme conclusion l'auteur donne le texte de 36 Agrapha qu'il croit authentiques.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce travail et sur les services qu'il rendra aux spécialistes et aux étudiants pour la pleine intelligence et l'interprétation du Nouveau Testament.

E. JACQUIER.

Fragment of an uncanonical Gospel from Oxyrhinchus, edited with translation and commentary by B. GRENFELL and A. HUNT, with one plate. — In-8°, 22 pp. London, Frowde, 1908. — *Prix :* 1 fr. 25.

Ce fragment a été découvert en décembre 1905, à Oxyrhinchus; il consistait en une seule feuille de vélin de 8 cm.8 sur 7 cm. 4. Il commence par la fin d'un discours de Jésus à ses disciples, les exhortant à ne pas imiter ceux qui font le mal, « car ils souffriraient les mêmes châtiments qu'eux. Les malfaiteurs parmi les hommes reçoivent leur châtiment non seulement parmi les vivants, mais encore attendent une punition et des tourments. Et il les prit et les conduisit au lieu de purification et il se promenait dans le temple.

Digitized by Google

Or, un certain pharisien, grand-prêtre du nom de Lévy, les rencontra et dit au Sauveur : Qui t'a permis de marcher dans ce lieu de purification et de voir ces ustensiles sacrés, quand tu ne t'es pas baigné, et que tes disciples n'ont pas plongé leurs pieds dans l'eau? Mais étant impur tu as marché dans ce temple qui est un lieu pur, où aucun autre homme ne marche s'il ne s'est pas baigné et s'il n'a pas changé ses vêtements et [il n'a pas l'audace de regarder] les ustensiles saints. Et [le Sauveur se tenant debout avec] ses disciples il lui répondit : Et toi, qui es ici dans le temple, es-tu pur? Il lui dit : Je suis pur, car je me suis baigné dans la piscine de David et je suis descendu par un escalier et remonté par l'autre et j'ai revêtu des vêtements blancs et purs et alors je suis venu et j'ai regardé ces ustensiles sacrés. Le Sauveur répondit et lui dit : Malheur à vous, aveugles qui ne voyez pas. Tu t'es baigné dans ces eaux courantes, où les chiens et les pourceaux sont demeurés, jour et nuit, et tu as lavé et oint ta peau, ce que les courtisanes et les joueuses de flûte lavent, oignent et embellissent pour le désir des hommes, mais au dedans elles [sont remplies] de scorpions et de méchancetés. Mais moi et [mes disciples] que tu dis n'avoir pas été lavés nous avons été [plongés] dans les eaux de la vie [éternelle] qui viennent de... Mais malheur aux... » Les mots entre parenthèses sont des conjectures des éditeurs.

Cet épisode rappelle la discussion entre Jésus et les Pharisiens qui lui reprochent que ses disciples ne se lavent pas les mains quand ils se mettent à table, MT., XV, 1-20 ; MC., VII, 1-23. La tenue générale de l'exposé est plus emphatique que dans les évangiles et l'on relève plusieurs termes qui leur sont inconnus. On ne peut rattacher ce fragment à aucun évangile apocryphe et il est probable qu'il a été composé vers l'an 200, par quelqu'un qui n'était pas très au courant de la topographie du temple de Jérusalem et des usages concernant les purifications légales.

E. JACQUIER.

The Religion and Worship of the Synagogue. An Introduction to the Study of Judaism from the New Testament period by W. OESTERLEY and G. BOX. — In-8°, XV-443 pp. — London, Pitman, 1907. — *Prix :* 13 fr. 10.

L'élève qui, étudiant les origines du christianisme, veut connaître l'état religieux du peuple juif, est souvent arrêté par la difficulté de trouver les renseignements qui expliqueraient des faits

Digitized by Google

et des doctrines, auxquels il est fait allusion dans le Nouveau Testament ou dans les premiers écrits chrétiens. Ces renseignements se trouvent épars dans les ouvrages spéciaux, où il est assez difficile d'aller les retrouver, d'autant plus qu'ils sont, pour quelques-uns d'entre eux, enfouis dans des écrits hébreux, qui ne sont pas à la portée de tous. C'est donc un réel service qu'ont rendu MM. Oesterley et Box aux étudiants en rassemblant et en présentant sous forme de manuel tout ce que l'on peut désirer savoir sur le Judaïsme depuis ses origines jusqu'à nos jours inclusivement.

L'ouvrage est divisé en trois parties : 1° les origines et les sources du Judaïsme ; 2° le Judaïsme dogmatique ; 3° la pratique de la religion juive. Après avoir esquissé en quelques pages l'histoire juive au point de vue religieux depuis Esdras et décrit la mentalité caractéristique du Juif, les auteurs traitent des sources du Judaïsme : la Torah, les prophètes, les hagiographes ; les livres apocryphes et pseudépigraphes ; les Targums, la Mishnah, les Talmuds, les Midrashim — dissertations bondées de renseignements très utiles — puis donnent une histoire succincte des partis religieux chez les Juifs : Les pharisiens, les sadducéens, les Esséniens, les Karaïtes, les Chassidim, les Juifs réformés.

Dans la seconde partie est exposée la dogmatique du Judaïsme : la Loi, la conception juive de Dieu, les êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, la doctrine juive du Messie, l'eschatologie, la doctrine juive du péché, du baptême. Nous n'insisterons pas sur l'importance que possède cette étude des doctrines religieuses chez les Juifs pour l'intelligence des écrits du Nouveau Testament.

La troisième partie traite de la vie religieuse et sociale du Juif : l'éducation et la vie du Juif, la synagogue, son culte, l'année sainte, le calendrier, le livre de prières, le sabbat, les fêtes, les jours solennels et les jeûnes, quelques coutumes et rites religieux modernes chez les Juifs et leur origine. Cette partie nous fait connaître surtout l'état actuel du Judaïsme.

Cette encyclopédie juive nous a paru très complète. L'exposé est clair, ce qui n'était pas inutile au milieu de ce dédale de livres et de traités talmudiques et autres, se rapprochant plus ou moins les uns des autres. Nous en recommandons l'étude à ceux qui s'occupent des origines chrétiennes ou s'intéressent aux choses du Judaïsme.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

Missale romanum ex decreto sacrosancti Concilii Tridentini restitutum, S. Pie V pontificis maximi editum. Editio IX post alteram typicam. — In-12, CVII-712-304 pp. — Ratisbonne, Pustet, 1908.

Officium Hebdomadæ majoris a dominica in Palmis usque ad dominicam in Albis juxta ordinem missalis, breviarii et pontificalis romani editum. Editio quarta. — In-12, V-458-40 pp. — Pustet, Ratisbonne, 1908.

Cette nouvele édition, 1908, du Missel romain est très belle et sera commode par la petitesse et la légèreté de son poids, 320 gr., à tous ceux qui ont besoin de transporter un Missel, aux missionnaires par exemple. Elle sera pratique aussi pour ceux qui aiment à avoir chez eux un Missel pour le lire et le méditer. Cette édition possède à leur place respective tous les nouveaux offices jusqu'à la fin de 1907.

Dans l'*Officium majoris Hebdomadæ* on trouvera tout ce qui est nécessaire à un prêtre soit pour la messe, soit pour le bréviaire pendant la quinzaine de Pâques, huit jours avant et huit jours après la fête.

X.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Science et Apologétique, par M. de LAPPARENT, de l'Académie des sciences (1 vol. grand in-16 de la collection *Études de philosophie et de critique religieuse*). — Paris (VI[e]), Bloud. — *Prix :* 3 fr. ; franco : 3 fr. 50.

Trop souvent on s'est plu à mettre la religion en face de la science, enrépétant « Ceci tuera Cela », formule empruntée à un poète qui pourtant avait moins qualité que personne pour se faire l'interprête de « Ceci ». On ne saurait donc trouver mauvais que ceux qui ont de graves raisons de tenir à « Cela » se montrent exigeants au sujet des titres réels de l'adversaire qu'on lui oppose et tiennent avant tout à *vérifier ses papiers*. Telle est la tâche entreprise par l'auteur de *Science et Apologétique*. C'est tout d'abord à examiner de près les fondements du privilège de nécessité supérieure que l'on reconnaît aux mathématiques qu'il consacre ses efforts. Dire qu'une chose est *mathématiquement démontrée*, c'est, en effet, lui conférer aux yeux de la masse une certitude supérieure à toute expérience.

Digitized by Google

Et si les objections contre la religion parvenaient à revêtir cette forme quasi-sacramentelle, la plupart des hommes inclineraient à les croire indiscutables... Après avoir étudié — dans le but d'écarter cette fausse vue — la nature des conceptions géométriques, l'origine et le caractère de la science des nombres, les fondements de la mécanique, la méthode et le but des sciences d'observation, M. de Lapparent analyse les notions d'ordre et d'harmonie dans le monde, le principe de la moindre action, la finalité, les concepts d'origine et de fin.

Deux chapitres d'une singulière opportunité traitent l'un *de l'évolution des théories scientifiques*, l'autre *des devoirs et des droits de l'apologiste en matière scientifique.*

Partout au cours de ce livre, on retrouve ces qualités d'exposition facile et cette clarté parfaite, bien connues de tous ceux qui ont pu entendre M. de Lapparent, et grâce auxquelles les questions scientifiques les plus ardues deviennent accessibles, avec un peu d'attention, aux moins initiés.

Si trop souvent l'inefficacité relative de nos apologies provient de ce que leurs auteurs — quelle que soit leur valeur intellectuelle —, ont une autorité insuffisante dans les milieux proprement scientifiques, on considérera comme d'une importance et d'une valeur pratique tout à fait exceptionnelles la publication d'un ouvrage dont l'auteur est, en même temps qu'une des grandes figures catholiques du temps présent, une illustration de la science la plus officielle, A une époque, en effet, où l'on a pu voir tant de savants, — les Haeckel, les Berthelot, les Poincaré, etc... — renonçant à l'impassibilité de la science exposer ouvertement leurs théories antichrétiennes ou à tout le moins libres penseuses on doit être particulièrement reconnaissant à un savant d'une égale valeur mais d'une autre conviction d'être lui aussi sorti de sa *tour d'ivoire* pour rendre publiquement témoignage de l'accord de sa foi catholique et de ses expériences scientifiques. Et l'on ne sait vraiment ce qui est plus efficacement convaincant dans ce livre, de l'exemple que donne l'auteur ou de son argumentation.

Les Croyances religieuses et les sciences de la nature, par J. GUIBERT, Supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris. — In-12, 320 pp. (Bibliothèque apologétique. — Paris, Beauchesne, 1908. — *Prix :* 3 fr.

On a toujours plaisir et profit à entendre ou à lire M. Guibert. Aussi ce petit volume sera-t-il bien accueilli de tous ceux qui n'ont

Digitized by Google

pas pu assister à ses conférences faites à l'Institut catholique de Paris pendant le semestre d'été 1907. Ils y trouveront avec la clarté si caractéristique des œuvres de M. Guibert un peu de cette chaleur qui fait si captivante sa parole.

Sans doute, pour beaucoup, ce livre est inutile. M. Guibert le sait : « Certains esprits, dit-il, placés à l'avant-garde du mouvement apologétique contemporain, diront peut-être que cette publication n'est pas d'une très brûlante actualité. Ils savent, en effet, que depuis une quinzaine d'années, les hommes réfléchis sont fixés sur l'ancien conflit de la science et de la foi, qu'il ne devrait plus être question d'un antagonisme quelconque entre les croyances religieuses et les sciences de la nature. Mais, ce que savent des intelligences très cultivées, la masse l'ignore et il faut bien le lui faire savoir. »

Déjà M. Guibert avait traité ces questions dans son grand ouvrage : « Les origines. Questions d'apologétique. » Mais, ici, plus de longues discussions, plus de développements techniques trop arduus : l'auteur donne les conclusions et montre toute leur portée apologétique. De plus, certains chapitres sont tout nouveaux, pour le fond aussi bien que pour la méthode ; il faut citer particulièrement ceux qui ont pour titre : Le Conflit, La Biologie, Bible et Science. Enfin, à cause de l'intention apologétique de l'auteur, il a donné toute l'attention nécessaire aux arguments d'ordre philosophique.

En résumé, ce petit ouvrage sans prétention est appelé à rendre de réels services à la masse et à tous ceux qui ne sont pas spécialistes en ces questions. Au reste, les qualités habituelles de l'auteur et sa réputation méritée ne peuvent manquer de lui assurer le succès.

F. B.

Les Savants et la Philosophie, par Gaston RAGEOT. — Un vol. in-16, de 180 p. (Bibl. de Philosophie Contemporaine). — Paris, Alcan, 1908. — ***Prix*** : 2 fr. 50.

Ce petit volume est formé par la réunion de quelques articles de circonstance parus, plus ou moins intégralement, dans diverses Revues. Le premier est l'article nécrologique de M. H. Spencer ; le second est consacré à M. Henri Poincaré, à propos de ses deux ouvrages « La Science et l'hypothèse » et « La Valeur de la Science » ; le troisième est un article de vulgarisation sur « les résultats de la psycho-physiologie » ; le dernier est une étude sur les formes nouvelles de la philosophie de l'introspection et particu-

Digitized by Google

culièrement sur M. H. Bergson, à l'occasion de « l'Évolution créatrice ». — M. H. Poincaré et les psycho-physiologistes sont des « savants », préoccupés de philosophie ; H. Spencer et M. Bergson sont des « philosophes » qui ont emprunté à la biologie quelques-unes des données fondamentales de leur système. Chacun d'eux représente, aux yeux de M. Rageot, une phase des rapports entre la science et la philosophie durant le XIX^e siècle. — Pour mettre en lumière l'unité de ces pages, l'auteur les fait précéder d'une *Introduction :* « Existe-t-il encore une philosophie ». Nous en dirons quelques mots.

Selon M. Rageot, toute philosophie n'est que la généralisation d'une science particulière : d'abord, et depuis l'origine jusqu'au XVIII^e siècle, surtout les mathématiques, — puis la biologie, — puis de nouveau les mathématiques, — enfin la psychologie expérimentale et l'intuition du moi profond. Il y a bien eu le criticisme, né de l'étonnement en face de l'existence de la science et du désir d'en expliquer la possibilité ; mais « les philosophes n'ont point le don d'observer les faits » ; leurs explications ne s'accordent pas avec la nature de la science, surtout de la science biologique, et depuis longtemps déjà elles sont un anachronisme, malgré des « replâtrages » incessants... Il faut s'acheminer vers la science universelle : à ce moment pourra se constituer la Philosophie. Jusque-là, elle n'est rien. Et, évidemment, nous n'y sommes pas encore ! — La conclusion est claire. Mais accordera-t-on à M. Rageot ses prémisses? -- Science de l'universel, telle est la philosophie ; et c'est tout autre chose qu'une science totale de l'univers. — Que suit-il d'abord ? C'est que rien n'empêche la philosophie d'exister dès maintenant. Et il y a beau temps qu'elle s'est permis d'exister. Que suit-il, en second lieu, à l'égard de la méthode ? — C'est que la pratique d'une science est sans doute très utile au philosophe pour acquérir une discipline rigoureuse, peut-être nécessaire pour décrire dans le détail la méthode de cette science. Mais c'est tout. L'expérience commune, la connaissance des résultats et la conscience lui suffisent, à la rigueur, et pour la constitution de la psychologie et pour la recherche de la cause première et pour la détermination des principes et des lois générales de la connaissance qui s'imposent *à priori* au savant, quoi qu'il en ait. Rien de plus légitime que l'usage indépendant de ces principes par le savant. Rien de moins légitime que le dédain de la critique et rien de plus dangereux pour la science même.

S. P.

Digitized by Google

Sociologie de l'Action, par M. E. DE ROBERTY. — Un vol. in-8° de 352 pages. — Alcan, Paris, 1908. — *Prix :* 7 fr. 50.

La thèse fondamentale de l'auteur est que les éléments déterminants de l'Action sont d'origine sociale : elle se résume dans ces deux idées : d'une part, la raison est d'origine sociale : l'expérience individuelle n'engendrant que l'observation particulière, la vie collective seule permet les généralisations ; d'autre part, les concepts ainsi créés sont la cause efficiente et déterminante de l'Action. Ces vues ne sont pas sans contenir un certain nombre d'aperçus exacts : le rôle et l'influence prépondérante de l'Action sur les sociétés modernes a été analysé avec infiniment de justesse et de pénétration. De plus, par son idée maîtresse, cette étude se présente comme une réaction contre l'individualisme, et de ce chef elle mérite d'être signalée, encore qu'elle eut pu être développée en une forme d'une technicité moins barbare. Mais cette réaction même est excessive et la part faite au social notablement exagérée : les opérations de la raison sont, au moins dans leur forme rudimentaire, antérieures à la vie sociale.

H. L.

Le Pragmatisme. Étude de ses diverses formes anglo-américaines, françaises, italiennes, par M. HEBERT. — Un vol. in-16 de 105 pages de la Bibliothèque de critique religieuse. — Nourry, Paris, 1908. — *Prix :* 1 fr. 25.

La mode est au pragmatisme... et aussi à quelques autres choses. Un intérêt très vif d'actualité s'attache donc à cet opuscule, consacré à étudier cette forme nouvelle de la pensée philosophique dans ses diverses manifestations. Eles ont toutes ceci de commun qu'elles font prédominer le point de vue de la pratique et de l'action sur celui de la spéculation : à cela se borne du reste leurs ressemblances ; car leurs théories de la connaissance, pour s'exprimer en des formules littéralement identiques, n'en sont pas moins, dans leurs principes, tout à fait divergentes. Ces différences ont été saisies par M. Hébert avec un très juste sentiment des nuances. Le pragmatisme de W. James et l'humanisme de Schiller considérant l'utilité et la fécondité pratiques comme le critère exclusif du vrai : ne ressemble guère au pragmatisme de M. Bergson ou à celui de M. Le Roy : pour ces deux philosophes, qui au surplus sont peut-être loin d'avoir des théories de tout points identiques, toute

Digitized by Google

connaissance ne fournit qu'une orientation pratique d'action ; car elle est une déformation du réel, que seule l'intuition directe et vivante nous permet d'atteindre. Plus encore, malgré une similitude verbale, ces deux théories doivent-elles être nettement distinguées de la philosophie de l'Action de M. Blondel : d'après cette doctrine, l'action, synthèse effective de toutes les facultés de notre être, est le moyen d'atteindre et de connaître le réel.

M. Hebert n'accepte point pour son compte les théories pragmatistes : il critique, avec beaucoup de justesse, l'étroitesse de leur point de vue et en relève la fausseté. Dans le domaine religieux, il note même que l'interprétation traditionnelle du dogme en pouvait s'accommoder de la théorie de M. Le Roy (Cf. 90-92 Quoique assez superficielle et un peu touffue, cette étude ne serait point sans intérêt si M. Hébert n'y avait, à l'occasion, inséré les principes de sa philosophie religieuse. On sait trop combien, quoique assez vagues, ils sont inacceptables et destructeurs de toute croyance objective ; ils paraissent, en effet, se ramener à une sorte de monisme à tendance évolutionniste et naturaliste.

H. LIGEARD.

Le drame maçonnique. Le pouvoir occulte contre la France, par COPIN-ALBANCELLI. — Un vol. in-16, 427 pages. — La Renaissance française et E. Vitte, Paris-Lyon, 1908. — ***Prix*** : 3 fr. 50.

Le nom de M. Copin-Albancelli et la nature de l'œuvre qu'il poursuit, sont assez connus pour qu'il soit besoin de présenter très longuement à nos lecteurs son étude puissante autant que vraie. — Au reste le succès avec lequel il est accueilli suffit à en attester l'intérêt passionnant. L'auteur connaît d'expérience personnelle les faits qu'il raconte puisqu'il a lui-même fait partie de la secte maçonnique avant de se décider à en dévoiler le secret : c'est dire qu'il n'ignore aucun détail de cette vaste organisation : il connaît le but qu'elle se propose, les moyens qu'elle emploie et ses méthodes d'action. Rien dans ses révélations n'est livré à la fantaisie ou à l'imagination : tout est appuyé sur des documents précis ou des raisonnements vigoureux. La langue claire et chaude, d'un accent si français, dans laquelle écrit l'auteur, donne à son récit un caractère vivant et prenant. Ce livre devrait être entre les mains de tous les honnêtes gens désireux de s'instruire sur le rôle vrai de la franc-maçonnerie : bourré de faits et de renseignements de toute

Digitized by Google

nature, il est destiné à exercer la plus féconde influence. Le meilleur moyen de lutter contre une organisation qui ne vit que dans les ténèbres est de projeter sur elle une lumière très vive : c'est ce qu'a fait M. Copin-Albancelli : puisse-t-il réussir à éclairer de nombreux lecteurs. Cet ouvrage est d'une haute portée patriotique : son apparition fera certainement date dans l'histoire de la lutte contre les sociétés secrètes.

V. M.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Histoire de l'Église, par L. MARION, 3e édition. — Paris, Roger et Chernoviz, 1908.

Depuis longtemps, l'*Université catholique* devait rendre compte de ce précieux manuel d'histoire ecclésiastique à l'usage des grands séminaires de France. Elle le fait aujourd'hui avec une réelle satisfaction.

Après avoir parcouru les trois volumes de M. Marion et s'en être largement servi, il est difficile au lecteur de ne point se dire que nous possédons enfin un manuel convenable, c'est-à-dire très opportunément adapté aux besoins de l'heure présente et à l'organisation des études théologiques dans nos séminaires.

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter l'auteur d'être demeuré fidèle à notre ancien et vénéré maître de Saint-Sulpice, M. Brugère, d'inoubliable mémoire. Il en a gardé l'esprit, c'est-à-dire, un grand amour de l'Eglise de Jésus-Christ, une vaste érudition et un talent incontestable de narrateur et de philosophe.

La méthode suivie par M. Marion n'est ni strictement chronologique, ni exclusivement philosophique. Il n'a voulu écrire ni de simples annales, ni une philosophie de l'histoire, mais une histoire de l'Eglise, donnant des groupements de faits suffisants pour offrir un récit attrayant de chaque époque et mêlant assez d'observations générales et particulières. pour introduire l'élève dans la philosophie des événements successifs, sans le plier pourtant à la démonstration d'une thèse *à priori*.

Ce manuel, comme l'observe Mgr de Viviers, est un livre écrit en français et pour des Français. Il se distingue par une remarquable clarté d'exposition et sans rien omettre des faits qui intéressent

Digitized by Google

l'Histoire générale, il sait mettre suffisamment en relief l'histoire de notre Eglise de France.

Ce qui me frappe (et c'est bien là, je le répète, qu'on reconnaît le fidèle disciple de M. Brugère), c'est la prodigieuse richesse de références, de notes, de remarques de toutes sortes qui facilitent la tâche du professeur, et encouragent en même temps l'élève.

Avec un pareil manuel, on se meut, pour ainsi dire, dans un vaste champ d'études que l'on peut, à son gré, cultiver en se rapportant aux nombreux auteurs mentionnés, anciens et modernes ou contemporains.

Le manuel n'a pas seulement des références générales, mais des observations minutieuses, détaillées et directes sur les différents problèmes religieux ou sociaux soulevés par l'Histoire, de telle sorte qu'à propos des faits, l'étudiant peut se mettre en contact avec une diversité de questions d'une utilité pratique pour l'apologétique et la controverse.

Une réflexion qui s'impose encore, c'est que le travail de M. Marion non seulement nous initie (je ne parle que d'un manuel) aux connaissances historiques, mais nous introduit de plus, et d'une manière sûre, dans l'Histoire de la Théologie, de la Patrologie et même de l'Ascétisme, sans parler des œuvres de bienfaisance sociale dont il nous montre l'Eglise toujours préoccupée.

En résumé, l'auteur nous donne de l'Eglise l'idée juste, qu'elle est une société vivante, ne demeurant étrangère à aucun progrès intellectuel ou moral. Du reste, voici le plan suivi dans l'ouvrage en question. Il est divisé en trois grandes parties : *l'âge romain*, *le moyen âge*, et l'*âge moderne*. Chaque âge se partage en périodes, et chaque période (deux ou trois siècles au plus), forme un tout dont M. Marion fait l'histoire extérieure et intérieure. L'Histoire extérieure comprend : 1° le récit des faits qui appartiennent au gouvernement général de l'Eglise par la Papauté, et 2° celui des événements qui constituent la vie de l'Eglise dans chaque nation. L'Histoire intérieure ou vie intérieure a pour objet tout ce qui concerne la vie intellectuelle, sociale, religieuse et morale de l'Eglise, c'est-à-dire les fondations d'institutions scolaires, la discipline ecclésiastique, la diffusion des ordres religieux et les luttes contre les hérésies.

Si le sens vraiment historique est fait d'esprit critique et de fidélité loyale à la vérité, M. Marion a su largement s'en approvisionner, soit dans ses études personnelles, soit dans ses relations avec le vénéré maître qui l'a formé. Ses citations me semblent tou-

Digitized by Google

jours sagement choisies ; ses épilogues et ses prologues ouvrant ou terminant chaque époque, me paraissent clairs et impartiaux. Je dirai aussi que, pénétré, comme il l'est, de l'amour de la vérité, mais en même temps dévoué, comme il doit l'être à l'Eglise de Jésus-Christ, il sait donner à son style, parfois, un attrait qui charme, parce qu'il est plein de vie. D'autre part, il aborde franchement les questions actuelles les plus délicates et en cherche la solution dans la tradition la plus sûre. Je m'en suis convaincu, par exemple, dans l'étude de la question du schisme anglican.

S'il y avait des *desiderata* à exprimer, je me permettrais d'observer que, peut-être, l'auteur trop épris de logique et trop anxieux de clarté de narration, a exagéré le système de divisions et de subdivisions qui coupent parfois désagréablement le récit des faits ; peut-être aussi, la vie extérieure de l'Eglise est un peu trop écourtée, pas assez développée ; on a trop souvent besoin d'aller consulter les auteurs indiqués au bas des pages. N'y aurait-il pas eu enfin grand profit à montrer davantage l'Eglise dans ses rapports avec les puissances civiles et dans ses contacts avec l'Histoire profane?

En toutes conjonctures, le manuel d'Histoire dont je présente ici un aperçu trop rapide, réalise, dans le programme des études de nos grands séminaires, un progrès indéniable. M. Marion a rendu à nos écoles supérieures de théologie un éminent service.

L'ouvrage en est à sa troisième édition, il est à souhaiter que son succès ne fasse que s'accroître, et que nos jeunes générations sacerdotales s'en inspirent dans la solitude de leurs noviciats comme dans les labeurs de leur ministère public. Les connaissances historiques s'imposent de plus en plus au clergé français. L'Histoire est le champ de bataille où doivent se gagner les plus belles victoires de *Vérité et de patriotisme pour l'Église de France.*

G. ANDRÉ.

Lamennais, sa vie et ses doctrines, t. II ; *Le Catholicisme libéral* (1828-1834), par M. l'abbé BOUTARD. — In-8° de VI-407 pp. — Paris, Perrin, 1908. — *Prix :* 3 fr. 50.

M. Boutard nous avait montré, dans un premier volume, comment Lamennais, restaurateur et défenseur de l'ultramontanisme en France, à un moment où il y avait sinon quelque péril, du moins quelque mérite et quelque audace à être ultramontain, avait ap-

Digitized by Google

pelé vers l'Eglise et vers la Papauté, « non seulement les hommes de son temps, mais plus encore ceux des temps à venir. » Son livre analysait et découvrait une magnifique vocation intellectuelle et religieuse, chez un homme qui n'eut peut-être jamais de vocation vraiment ecclésiastique.

Comment s'est opérée la rupture entre la papauté et l'écrivain qui la représentait aux yeux de l'opinion? C'est le douloureux récit qui fait le fond et l'unité du second volume de M. Boutard. Par le chemin du libéralisme, on y voit Lamennais s'acheminer peu à peu vers la chute finale (1828-1834). Le centre de cette histoire est l'Encyclique *Mirari vos*.

Lamennais la provoque de loin, en quittant les questions spéculatives de dogme, pour s'adonner aux questions de politique sociale, où il apporte une logique aveugle, dédaigneuse des réalités et des transitions nécessaires, une vigueur d'éloquence redoutable quand elle se met au service de ses partis-pris.

Après la chute de Villèle, la restauration monarchique ne lui apparaît plus, en effet, que comme un épisode passager et anormal de notre histoire. « On compte ses baïonnettes, écrit-il, et l'on dit : Je puis être tranquille jusqu'à demain. » Mais la monarchie n'en est pas moins à la merci de la première crise, car la révolution est « dans les têtes. » Et il n'y aura bientôt plus en présence de la Révolution que le catholicisme qu'elle veut s'acharner à détruire. Le reste, pour le moment, est négligeable.

De ces prémisses trop justes, et que l'entente momentanée de l'Eglise et de l'Etat ne permettait pas d'apercevoir avec toute la netteté désirable, Lamennais déduisait la nécessité pour l'Eglise non seulement de ne pas se compromettre avec les gouvernements existants, mais de rompre avec eux, et de s'appuyer sur la démocratie. Il accusait les lenteurs de Rome à se prononcer dans les conflits délicats ; à plus forte raison incriminait-il les concessions devenues nécessaires. L'attitude conciliante de Rome dans l'affaire des écoles ecclésiastiques, en 1828, lui fut un scandale, et sa foi ultramontaine en reçut comme un premier choc. — Pour enrayer les progrès de la Révolution et en atténuer l'effet, il ne compte plus, dès lors, comme aux jours de sa jeunesse, sur la monarchie qui l'a déçu, mais sur la liberté. Et, en pratique, c'est à la double conquête de la liberté de la presse et de la liberté d'enseignement, qu'il dirige maintenant son effort. La Révolution n'est, à ses yeux, que l'instrument des destructions nécessaires pour obtenir l'avénement d'un régime politique appuyé sur la justice et sur la liberté. — On voit

Digitized by Google

tout de suite quelle sorte de détracteurs rencontrera son éloquence passionnée. Il y aura, parmi eux, des royalistes, des gallicans. Et il y aura bientôt des catholiques sans épithète, car, sous prétexte qu'il vit en dehors de la hiérarchie, comme un simple prêtre qui expose ses idées personnelles sans engager personne, Lamennais commence de tracer une ligne de conduite aux évêques et au Pape lui-même. Pour rétablir l'équilibre entre l'autorité et la liberté, il faut d'après lui, sceller sans retard l'alliance entre la Papauté et le peuple, au risque d'ébranler les vieilles demeures politiques où s'abrite une politique étroite et égoïste. La Papauté peut et doit faire cela ! Ainsi, selon la très juste remarque de M. Boutard, Lamennais ne cesse pas d'être ultramontain et théocrate, le jour où, dans le dessein de mieux servir Dieu et le Pape, il se fait libéral et républicain. Son idée fut d'ailleurs (et on peut le voir dans ses *Lettres à Mgr l'Archevêque de Paris*) de catholiciser le libéralisme. « On tremble, disait-il, devant le libéralisme ; eh bien, catholicisez-le ! » Bientôt il ajoutera : et pour catholiciser le libéralisme, « libéralisez » le catholicisme ! Ceci était de trop, observe M. Boutard.

C'est à cet ensemble d'idées, à la nécessité de les défendre, que se rattache la fondation de l'*Avenir*, son programme, la définition plus étendue et plus approfondie du catholicisme libéral qui s'y élabore. C'est une histoire assez connue, sur laquelle nous ne reviendrons pas, encore que M. Boutard l'ait refaite avec plus d'ampleur, de précision et d'impartialité sereine que ses devanciers...

Qu'il nous suffise de rappeler que la réponse aux appels de Lamennais, à ses hardiesses, à ses livres, à son journal, à ses entreprises pratiques, à ses imprudences de langage et d'action, ne fut pas tout de suite l'encyclique *Mirari vos*. Même après cette Encyclique, le Saint-Siège évita longtemps une condamnation directe du mouvement menaisien qu'il désapprouvait. Ce furent les fausses démarches de Lamennais, son voyage à Rome avec ses disciples, le mémoire qu'il présenta au Pape, qui rendirent la condamnation inévitable. Il n'est que juste d'ajouter aussi, après avoir lu et médité le livre de M. Boutard, que plusieurs des défenseurs de l'orthodoxie menèrent très durement la campagne contre Lamennais. Est-ce qu'une main posée à temps sur son cœur, suivant l'expression de Léon XII, eût arrêté à temps sa descente vers l'abîme? On peut cependant en douter. M. Boutard, en mettant sur les lèvres de Lamennais le cri d'Abélard : *Logica me perdidit*, nous indique assez que, ce qui l'a perdu, ce n'est pas tant l'orgueil, que

Digitized by Google

« la dangereuse sécurité que donne aux esprits absolus même une conclusion fausse, quand elle leur paraît déduite rigoureusement. »

C. B.

L'Afrique occidentale française : action politique, action économique, action sociale, par Georges DEHERME. — Un vol. in-8°, 528 pp. — Paris, Bloud, 1908. — *Prix :* 6 fr.

L'ouvrage de M. Deherme trouvera-t-il accès auprès du grand public? Il est permis d'en douter : les longues études positives, les énumérations de faits, tous les détails enfin d'une enquête scientifique, seront probablement un obstacle pour beaucoup de lecteurs. Aussi bien, n'est-ce pas pour ceux qui redoutent l'effort que l'ancien fondateur des Universités populaires publie aujourd'hui le résultat de ses voyages d'observation et d'étude. Il sait que la colonisation n'accorde rien pour l'individu, « qu'à l'énergie et à l'audace », et que, pour la collectivité, « elle impose des sacrifices et implique des droits, elle est un effort en vue d'un résultat qu'on n'aperçoit pas immédiatement. » Aussi, déclare-t-il, « chez un peuple de rentiers, de fonctionnaires et d'utopistes, dont le suffrage universel et le parlementarisme aggravent les erreurs et nourrissent les vices, la colonisation ne saurait être en faveur. »

L auteur veut cependant essayer de convertir la France à une colonisation rationnelle et productive. Il était difficile en moins de 600 pages de fouiller davantage un sujet si complexe et d'accumuler autant de solides arguments en faveur du système proposé. Après une introduction où il expose les motifs qu'a la France de coloniser, en même temps que les procédés à employer au XX^e^ siècle et les profits qui doivent en résulter, M. Deherme étudie le rôle de la colonisation au triple point de vue politique, économique et social. Et d'abord, pourquoi faut-il donner un gouvernement aux peuplades de nos colonies de l'Afrique Occidentale? parce que, bien que réunis en groupements parfois assez considérables, ces peuples ne forment pas des nations mais de simples agrégats d'éléments disparates, juxtaposés et séparables, parce que, aussi, le gougouvernement que parfois ils paraissent avoir n'est autre que l'oppression organisée du faible par le fort. Il en est de même de l'organisation judiciaire, simple moyen d'oppression et de battre monnaie aux mains d'un chef quelconque souvent soumis lui-même à de semblables vexations. M. Deherme a enfin des remarques fort

Digitized by Google

justes sur l'enseignement à donner aux noirs : on doit à tout prix éviter d'en faire « des phénomènes d'exposition ». Il nous est impossible d'exposer ici avec quelques détails les points étudiés sous le titre d' « action économique ». La troisième partie sera certainement la plus intéressante pour la masse des lecteurs : sous le titre d' « action sociale », l'auteur expose les questions de races et de castes, l'état religieux du noir, le rôle de la femme dans la famille et la société, la grave question de l'esclavage.

Quel sera le rôle de la morale chrétienne parmi ces difficultés? L'auteur ne le dit pas, et même il ne semble rien attendre de la religion, mais tout espérer de simples réformes économiques, politiques ou sociales. A la vérité, il ne nie pas les efforts faits par les Missions pour l'instruction et l'émancipation des nègres ; mais l'immense réforme que n'a pu, dès l'abord et souvent contre les Gouvernements, obtenir l'Eglise catholique, il l'attend tout entière de la société civile. — Ces réserves faites, on ne peut que féliciter l'auteur d'avoir su si bien mettre à la portée du grand public des questions jusque-là réservées aux seuls économistes : on peut même espérer qu'il suscitera des initiatives utiles à la colonisation et à l'expansion de la France.

F. B.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE

Pages

L'Église et l'État en France sous le régime de la Séparation, par R. PARAYRE 5
Le blé qui lève, par le chanoine L. VALENTIN 22
Le nouveau statut légal de l'Eglise de France (loi du 13 avril 1908), par P. RAVIER DU MAGNY 49
La presse a-t-elle une doctrine? par l'abbé DELFOUR 90
Un défenseur de la « Nouvelle-France » : François Picquet « le Canadien » (1708-1781) (suite), par André CHAGNY 104
Revue d'Ecriture Sainte : Ancien Testament, par E. PODECHARD ... 134
Bibliographie : *La théologie de saint Paul*, par F. Prat, E. JACQUIER 144
L'Évangile, par P. Lanier 146
Cours d'apologétique ou exposition raisonnée des fondements de la foi, par M. Deviver, S. J., H. L. 147
Etudes d'histoire et de psychologie du mysticisme : les grands mystiques chrétiens, H. LIGEARD 147
L'évolution des forces, par le Dr Gustave Le Bon, S. P. 151
Alois Slovak : la bataille d'Austerlitz, traduction de L. Leroy, abbé M. FAVIER ..... 152.
Les tribulations d'un vieux chanoine : le problème des missions, par Léon Joly, Ph. GONNET 154
Arabia Petraea, par Alois Musil, P. 155
Grammaire copte avec Chrestomathie, Vocabulaire et Bibliographie, par A. Mallon, S. J., E. PODECHARD 156
Grammaire éthiopienne, par M. Chaine, S. J., PODECHARD 157
Publications nouvelles 159

OCTOBRE

L'Eglise catholique aux Etats-Unis : acheminement vers l'organisation de la hiérarchie ecclésiastique (suite), par ANDRÉ 161
Deux confesseurs de la foi au XVIe siècle : Joannes et Olaus Magnus, archevêques d'Upsal (suite et fin), par J. MARTIN 194
La fraude et l'hygiène (suite), par DÉODAT 231

Digitized by Google

Pages

La conférence de M. Aulard sur les écoles d'Orient, par Ch. DE LAJUDIE 247
Le droit forestier français et ses origines, par Ch. DE KIRWAN..... 274
Un professeur de politique, par l'abbé DELFOUR..... 296
Discours de M. le chanoine Reure, délégué de la Société forézienne *la Diana*, prononcé à l'inauguration du monument d'Honoré d'Urfé, à Virieu-le-Grand, le 20 septembre 1908..... 311
Bibliographie : *Vers le catholicisme*, par M. H. Ligeard, F. B.....317
Le Saint Évangile de Jésus-Christ selon S. Matthieu, selon S. Marc, selon S. Luc, selon S. Jean, par l'abbé C.-E. Bouvier, E. JACQUIER..... 318
Publications nouvelles..... 319

NOVEMBRE

Le dauphin Louis, père de Louis XVI (1729-1765), par Ch. DE LAJUDIE 321
Vers un ordre social chrétien, par l'abbé DELFOUR..... 347
Un défenseur de la « Nouvelle-France » : François Picquet « le Canadien » (1708-1781) (suite), par André CHAGNY..... 365
La fraude et l'hygiène (suite), par DÉODAT..... 398
Saint Guilhem du désert ou Guillaume d'Orange (histoire et légende), par l'abbé M. FAVIER..... 418
Un féministe chrétien, par Théodore JORAN..... 430
Revue d'Ecriture Sainte : Nouveau Testament, par E. JACQUIER.... 436
Les sonnets de Sylvestre, livre III : glanes d'histoire..... 446
Bibliographie : *Histoire des livres du Nouveau Testament*, par E. JACquier, J. T..... 448
L'Enfance de Jésus-Christ d'après les Évangiles canoniques suivie d'une étude sur les Frères du Seigneur, par le P. A. Durand, E. JACQUIER.. 450
I. *Sprüche und Reden Jesu, die zweite Quelle des Matthäus und Lukas ;* II. *Die Apostelgeschichte*, par Ad. Harnack, E. JACQUIER..... 451
The Epistle of St. Jude and the second Epistle of St. Peter, par J.-B.Mayor E. JACQUIER 453
I. *The greek Versions of the Testaments of the twelve Patriarchs ;* II. *The Testaments of the twelve Patriarchs translated*, par R.-H. Charles, E. JACQUIER 455
Leçons de théologie dogmatique : dogmatique spéciale, par L. Labauche. H. LIGEARD 457
Compendium Theologiæ moralis, par A. Lehmkuhl, J. T..... 460
Du culte de la sainte Vierge dans l'Église catholique, par le cardinal Newmann, Ph. GONNET 461
La croyance à la vie future et le culte des morts dans l'antiquité israélite, par A. Lods, E. PODECHARD..... 462
Les idées religieuses et philosophiques de Philon d'Alexandrie, par E. Brehier, Ph. GONNET..... 467
Les deux aspects de l'immanence et le problème religieux, par l'abbé Thamiry, H. LIGEARD..... 469
Geschichte des jüdischen Wolkes im Zeitalter Jesu Christi, par le Dr E. Schürer, E. JACQUIER..... 471
Histoire du dogme de la Papauté, des origines à la fin du IVe siècle, par J. Turmel, H. LIGEARD..... 472
Charles Chesnelong : son histoire et celle de son temps, par M. de Marcey, C. DE KIRWAN 474

Digitized by Google

Pages

Un Jésuite : Amédée de Damas, par J. Burnichon, J. T.; *Œuvres de saint François de Sales*, P. FOREST 476
Lexicon graeco-latinum in libros Novi Testamenti auctore, par C.-W. Grimm, E. JACQUIER 478
Publications nouvelles 479

DÉCEMBRE

Rentrée solennelle des Facultés catholiques de Lyon : discours de Mgr Devaux 481
Le besoin d'une éducation supérieure chez les femmes : autrefois et aujourd'hui 496
De la mode en matière de religion, par l'abbé DELFOUR 527
La fraude et l'hygiène (suite), par DÉODAT 542
Un défenseur de la « Nouvelle-France » : François Picquet « le Canadien » (1708-1781) (suite), par André CHAGNY 578
Revue de patrologie et de théologie ancienne, par J. TIXERONT 598
Bibliographie : *St. Paul's Epistles to the Thessalonians*, par G. Milligan, E. JACQUIER 613
Fragment of an uncanonical Gospel from Oxyrhinchus, par B. Grenfell et A. Hunt, E. JACQUIER 615
La Religion and Worship of the Synagogue, par W. Oesterley et G. Box, E. JACQUIER 616
Missale romanum ; Officium Hebdomadae majoris, X.; *Science et apologétique*, par M. de Lapparent 618
Les croyances religieuses et les sciences de la nature, par J. Guibert, F. B. 619
Les savants et la philosophie, par Gaston Rageot, S. P. 620
Sociologie de l'action, par M. E. de Roberty, H. L., *Le pragmatisme*, par M. Hebert, H. LIGEARD 622
Le drame maçonnique. Le pouvoir occulte contre la France, par Copin-Albancelli, V. M. 623
Histoire de l'Église, par L. Marion, G. ANDRÉ 624
Lamennais, sa vie et ses doctrines (t. II)), par M. l'abbé Boutard, C. B. 626
L'Afrique occidentale française, par Georges Deherme, F. B. 629

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1908

I. — AUTEURS DES ARTICLES

Anonyme. — Les dernières paroles de David (janvier, 122). — L'Expédition de Sainte-Hélène (suite) (mai, 84).

André. — L'Eglise catholique aux Etats-Unis (acheminement vers l'organisation de la hiérarchie ecclésiastique (janvier, 89 ; mars, 339 ; juin, 259 ; octobre, 161.

Bourchany (J.). — La vraie position de la question apologétique (suite) (janvier, 22).

Bouvier (C.). — Le besoin d'une éducation supérieure chez les femmes autrefois et aujourd'hui (décembre, 496).

Chagny (André). — Un défenseur de la Nouvelle-France : François Picquet le Canadien (suite) (février, 261 ; avril, 577 ; juin, 197 ; septembre, 104 ; novembre, 365 ; décembre, 578).

Delfour (abbé). — Les idées de M. Antonio Fogazzaro (janvier, 5). — La Politique de Pie X (février, 216). — Autour d'un miracle (mars, 362). — Le procédé de Niestzche (avril, 550). — Le surhomme (mai, 70). — Kipling (juin, 180). — La presse contre l'Eglise (juillet, 377). — Courrier littéraire (août, 582). — La Presse a-t-elle une doctrine (septembre, 90). — Un professeur de politique (octobre, 296). — Vers un ordre social chrétien (novembre, 347. — De la mode en matière de religion (décembre, 527).

Déodat. — La Fraude et l'hygiène (suite) (janvier, 67 ; avril, 525 ; septembre, 231 ; novembre, 398 ; décembre, 542).

Devaux (A.). — Discours de rentrée des Facultés Catholiques de Lyon (décembre, 481).

Du Magny (P.-R.). — Le nouveau statut légal de l'Eglise de France (loi du 13 avril 1908) (septembre, 49).

Favier (ab bé M.). — L'âme du paysan russe d'après ses légendes (ma 406). — Saint Guilhem du désert ou Guillaume d'Orange (histoire et légende) (novembre, 418).

Gonnet (Ph.). — Mythe de l'amour dans Phèdre, dialogue de Platon (janvier, 44). — Plutarque : du progrès dans la vertu (juillet, 395).

Gouy (P.). — Notes sur l'ethnographie du Bas-Vivarais (février, 182 ; mars, 441 ; avril, 564).

Hennezel (Vicomte d'). — Le Roman et la pensée chrétienne (juin, 161).

Digitized by Google

JACQUIER (E.). — Revue d'Ecriture Sainte (mai, 111). — Le Nouveau Testament et les études récentes (juin, 281). — Revue d'Ecriture Sainte : Nouveau Testament (novembre, 436).
JORAN (Théodore). — Les idées d'une femme sur le féminisme (mars, 378). — Le Colosse aux pieds d'argile (juin, 251). — Un féministe chrétien (novembre, 430).
KIRWAN (C. de). — Le droit forestier français et ses origines (octobre, 274).
LAJUDIE (Ch. de). — La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle (février, 161 ; mai, 46). — La conférence de M. Aulard sur les Ecoles d'Orient (octobre, 247). — Le Dauphin Louis père de Louis XVI (1729-1765) (novembre, 321).
MARTIN (J.). — Deux confesseurs de la foi au XVIe siècle, Joannès et Olaus Magnus, archevêques d'Upsal (juillet, 353 ; août, 596 ; octobre, 194).
NANTY. — Les Savants ont-ils créé des êtres vivants? (juillet, 416).
PARAYRE (R.). — Les fiançailles et le mariage dans l'Eglise suivant le droit nouveau (février, 230). — La nouvelle organisation du gouvernement central de l'Eglise (août, 481). — L'Eglise et l'Etat en France sous le régime de la séparation (septembre, 5).
PIE X. — Sanctissimi domini nostri Pii Divina Providentia Papae X constitutio apostolica de Romana Curia (août, 532).
PODECHARD (E.). — Revue d'Ecriture Sainte : Ancien Testament (septembre, 134).
POIDEBARD (A.). — L'art chrétien aux catacombes de Rome (avril, 504).
REURE (O.-C.). — Promenade à travers l'Astrée (mai, 5). — Discours prononcé à l'inauguration du monument d'Honoré d'Urfé à Virieu-le-Grand le 20 septembre 1908 (octobre, 311).
ROCHE-AGUSSOL. — La charité et la solidarité, conférence faite à la Jeunesse catholique de Montpellier (mai, 33).
ROCHETTE (A.). — Vers les villes mortes (juin, 229).
ROUX (Cl.). — La Géographie physique envisagée dans ses rapports avec la Géologie tectonique et la Paléogéographie (juillet, 321).
SERRE (Joseph). — Poésies : Etoile et Hostie. Il est grand. Minuit (janvier, 134). — Le Poème de Satan (avril, 616). — Dans votre nuit. La Vierge (mai, 140). — Le Cœur sacré (juillet, 454).
SYLVESTRE. — Les Sonnets de Sylvestre, livre III, Glanes d'Histoire (mai 131 ; juin, 296 ; juillet, 459 ; novembre, 446).
TIXERONT (J.). — Revue de Patrologie et de théologie ancienne (décembre, 598).
VAGANAY (Hugues). — Pour servir à l'histoire du français moderne (janvier, 137 ; mars, 459 ; avril, 612 ; mai, 99 ; juillet, 439).
VALENTIN (Chanoine L.). — « Le Blé qui lève » (septembre, 22).
VANEL (J.-B.). — A propos de l'enseignement supérieur des jeunes filles (janvier, 107). — Discours prononcé dans l'Eglise Saint-Martin-d'Ainay le 7 mars 1908 pour la fête de saint Thomas-d'Aquin (avril, 481).
VERNET (Félix). — Le Paradis de Dante et le Paradis de la théologie catholique (mars, 321).

II. — OUVRAGES ÉTUDIÉS

ANDRÉ (G.). — Encyclopoedia catholica (juin, 300). — Histoire de l'Eglise, par L. MARION (décembre, 624).
Anonyme. — Préface de la Légende dorée, par J.-C. BROUSSOLLE (janvier 157). — La mort réelle et la mort apparente et leurs rapports avec l'ad-

Digitized by Google

ministration des sacrements, par le P. FERRÈRES (mai, 153). — L'épanouissement social des droits de l'homme, par Charles BOUCAUD (juin, 310). — Saint Pierre, par L.-Cl. FILLION (juin, 313). — Mélanges de la Faculté Orientale (juillet, 477). — L'Evangile, par P. LANIER (septembre, 146). — Science et apologétique, par M. DE LAPPARENT (décembre, 618).

C. — Le Général comte de Cathelineau, sa vie, ses mémoires (février, 316). — La Fille de Louis XVI, par G. LENÔTRE (mars, 474).

C. B. — Pour l'idée chrétienne, par Eugène FRANON (avril, 623). — Un page sous Louis XV, par DE LORDA et le Chanoine CHARPENTIER (mai, 156). — Lamennais, sa vie et ses doctrines (t. II), par M. l'abbé BOUTARD (décembre, 626).

D. C. — Les Missions et leur protection, par J. DE LANESSAN (février, 315). — A travers l'Amérique du Sud, par J. Delbecque (mars, 476). — La liberté intellectuelle d'après l'Encyclique « Pascendi » : lettre de Mgr l'Evêque de Beauvais à un député. — La critique historique et l'Encyclique « Pascendi » (Conférence de Mgr l'Evêque de Beauvais) (juillet, 467).

E. J. — Questions historiques : la question Michel Servet, par Claude BOUVIER (juin, 314).

E. L. — Bibliothèque raisonnée des œuvres de Bossuet, par l'abbé VERLAQUE (août, 617).

E. V. — Lettres inédites de Sainte-Beuve à Collombet, publiées par C. LATREILLE et M. ROUSTAN (août, 618).

F. B. — Liber memorandorum Ecclesiae de Barnewelle, par John CLARK (janvier, 156). — Textes choisis de Léonard de Vinci (mars, 477). — The Cambridge history of English litteratur, édité par A.-W. WARD et A.-R. WALLER (avril, 631). — Le véritable voyage en Orient de Lamartine, par C. MARÉCHAL (mai, 155). — Vers le catholicisme, par M. H. LIGEARD (octobre, 317). — Les croyances religieuses et les sciences de la nature, par J. GUIBERT (décembre, 619). — L'Afrique occidentale française, par Georges DEHERME (décembre, 629).

FAVIER (abbé M.). — Aloys Slovak : la bataille d'Austerlitz, traduction de Ed. LEROY (septembre, 152).

FOREST (P.). — Œuvres de saint François de Sales (novembre, 476).

GONNET (Ph.). — Intellectualisme et catholicisme, par Albert SUEUR (février, 311). — Jésus-Christ, sa vie, son temps, par le P. H. LEROY (mars, 464). — Nouveaux mélanges oratoires de Mgr d'Hulst (mars, 471). — Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par René DES CHENAIS (avril, 619). — Histoire des études dans l'ordre de saint François, depuis sa fondation jusque vers le milieu du XIII^e siècle, par le P. HILARION de Lucerne (avril 620). — Amour divin, amour de Dieu, devoirs de l'homme, par le Chanoine POUCHOT (avril, 620). — Exposition du dogme catholique : le Vice et le Péché, par E. JANVIER (mai, 148). — Epicure et l'Epicurisme, par Henri LEGRAND (juin, 309). — Qu'est-ce que la science, par Louis BAILLE (juin, 311). — L'Incarnation d'après saint Thomas, par le P. A. VILLARD (juillet, 464). — Miryam, par Victor ROUDET (juillet, 465). — La doctrine de l'amour, par l'abbé DE GIBERGUES (juillet, 466). — La propagation du christianisme dans les trois premiers siècles, par Jean RIVIÈRE (juillet, 406). — The religions Teachers of Greece, par James ADAM (juillet, 468). — The stoic creed, par William DAVIDSON. — Catéchisme romain ou l'Enseignement de la doctrine chrétienne, par G. BAREILLE (août, 610). — Ce que sera le prêtre au XX^e siècle, par Mgr BOLO (août, 612). — Louis XI en pèlerinage, par Marcel NAVARRE (août, 616). — Les tribulations d'un vieux chanoine : le problème des missions, par Léon JOLY (septembre, 154). — Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique, par le cardinal NEWMAN (novembre, 461). — Les idées religieuses et philosophiques de Philon d'Alexandrie, par E. BRÉHIER (novembre, 467).

Digitized by Google

H. L. — L'avenir de l'Eglise Russe, par Joseph VILBOIS (janvier, 153). — Christianisme et Eglise, par le P. BOURGEOIS. — Pour repeupler nos séminaires, par J. DELBRET (février, 309). — Hors de l'Eglise point de salut. — La causalité instrumentale en théologie, par le P. E. HUGON (mars, 466). — Saint François de Sales, par F. STROWSKI (mai, 155). — Les origines du schisme anglican, par J. TRÉSAL (juin, 314). — Aux sources de l'éloquence (lectures commentées), par Marc SANGNIER (juin, 318). — Cours d'apologétique chrétienne ou exposition raisonnée des fondements de la foi, par M. DUVIVIER S. J. (septembre , 147). — Sociologie de l'action, par M. E. DE ROBERTY (décembre, 622).

H. LIGEARD. — Le pragmatisme, par M. HEBERT (décembre, 622).

J. C. — Jacques Pelletier du Mans: essai sur sa vie, son œuvre, son influence. Nicolas Denisot du Mans: essai sur sa vie et ses œuvres, par l'abbé CLÉMENT JUGÉ (juin, 316).

J. T. — La croyance religieuse et les exigences de la vie contemporaine, par l'abbé Ph. PONSARD. — Pourquoi l'on doit être chrétien, par M. LÉPIN (janvier, 149). — L'Eucharistie, pain céleste de l'âme, par J. MUELLENDORF (mai, 147). — Histoire des livres du Nouveau Testament, par E. JACQUIER (août, 618) ; novembre, 448). — Compendium theologiae moralis, par A. LEHMKUHL (novembre, 460). — Un jésuite : Amédée de Damas, par J. BURNICHON (novembre, 476).

JACQUIER (E.). — I. Saint Paul's Epistle to the Ephesians, par A. ROBINSON. II. Saint Paul's Epistle to the Ephesians, par Brooke Foss WESTCOTT (février, 302). — Synopse der drei ersten Evangelien, par A. HUCK (février, 304). — Die Religion des Iudentums im neutestamentlichen Zeitalter, par le Dr Wilhem BOUSSET (février, 305). — Theologischer Jahresbericht (avril, 627). — Manuel biblique, t. III. — Nouveau Testament, par A. BRANAC (mai, 141). — Novum Testamentum graece et latine et Novum Testamentum latine, par le Dr Ebe NESTLE (mai, 144). — Realeucyclopedie für protestantische Theologie und Kirche, par J. HERZOG (mai, 151). — La Crète ancienne, par le P. M.-J. LAGRANGE (mai, 154). — Christologie, par M. LÉPIN (juin, 305). — Letture scelte dal nuovo Testamento, par le P. BONACCORSI (juin, 305). — L'Exégèse traditionnelle et l'Exégèse biblique, par l'abbé DESSAILLY (juin, 306). — Jésus, fils de Dieu, d'après les Evangiles, par J. MAILHET (juillet, 464). — Commentaire de l'Evangile de Saint Jean, par F. GODET (août, 609). — La Théologie de saint Paul, par F. PRAT (septembre, 144). — Le Saint Evangile de Jésus-Christ, selon saint Matthieu, selon saint Marc, selon saint Luc, selon saint Jean, par l'abbé C. E. BOUVIER (octobre, 318). — L'Enfance de Jésus-Christ, d'après les Evangiles canoniques, suivie d'une étude sur les Frères du Seigneur, par le P. A. DURAND (novembre, 450). — I. Sprüche und Reden Jesu, die zweite Quelle des Matthaüs und Lukas. — II. Die Apostolgeschichte, par Ad. HARNACK (novembre, 451). — The Epistle of saint Jude and the second Epistle of saint Peter, par J.-B. MAYOR (novembre, 453). — I The greek versions of the testament of the twelve Patriarchs. — II. The Testaments of the twelve Patriarchs translated, par R.-H. CHARLES (novembre, 455). — Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi par le Dr E. SCHÜRER (novembre, 471). — Lexicon graeco-latinum in libros novi Testamenti, par C.-W. GRIMM (novembre, 478). — St. Paul's Epistles to the Thessalonians, par G. MILLIGAN (décembre, 613). — Agrapha, par A. RESCH (décembre, 614). — Fragment of an uncanonical Gospel from Oxyrhinchus, par B. GRENFELL et A. HUNT (décembre, 615). — The Religion and Worship of the Synagogue, par W. OESTERLEY et G. BOX (décembre, 616).

KIRWAN (C. DE). — Charles Chesnelong : son histoire et celle de son temps, par M. DE MARCEY (novembre, 474).

Digitized by Google

L. Cl. — Patrologia orientalis, t. III, fasc. I. — Histoires d'Ahoudemmeh et de Marouta, métropolitains jacobites de Tagrit et de l'Orient, suivies du traité d'Ahoudemmeh sur l'homme, par F. NAU (mars, 470). — Notice historique sur le monastère de Qartamin suivie d'une note sur le monastère de Qennesré, par F. NAU (mars, 475). — Notes sur les Clémentines, par F. NAU. — Les canons et les résolutions canoniques de Baboula, Jean de Tella, Cyriaque d'Amide, Jacques d'Edesse, Georges des Arabes, Cyriaque d'Antioche, Jean III, Théodose d'Antioche et des Perses, traduits par F. Nau (mai, 150).

L. P. — Vers la vie divine, par le P. Bernard KUHN (février, 307).

L. T. — La Prière, par le P. MONSABRÉ (janvier, 148). — La vie spirituelle d'après les mystiques du XIVe siècle, traduction de la comtesse de FLAVIGNY et de Mlle DE PITTEURS (janvier, 151). — Au peuple catholique : non romains et catholiques romains, par l'abbé ROUSSIN (janvier, 154).

L. V. — Etudes critiques d'après les textes de l'histoire de Jeanne d'Arc, par Ph. H. DUNAND (février, 314).

LÉMANN (Augustin). — L'Esprit du Tiers-Ordre franciscain, par le P. GINET (janvier, 151). — Le Saint Nom de Jésus, par le P. Pierre-Baptiste GINET (mars, 465).

LIGEARD (H.). — L'évolution du protestantisme français au XIXe siècle, par Mme COIGNET (février, 313). — La crédibilité et l'apologétique, par le P. GARDEIL (mars, 467). — Foi et système, par le R.P. ALLO (avril, 621). — La religion des peuples non civilisés, par A. BROS (avril, 625). — Avenir du christianisme : première partie : le Passé chrétien, par A. DUFOURCQ (mai, 145). — Carême de Montréal, 1905. — Avent de Saint-Sulpice, 1904, par l'abbé P. VIGNOT (mai, 146). — Lo Gnosticismo storia di antiche lotte religiose, par E. BUONAIUTI (mai, 149). — La valeur de l'expérience religieuse, par H. BOIS (juin, 307). — La lutte pour la démocratie, par Marc SANGNIER (juin 308). — Il primato di San Pietro, par Adolfo CELLINI (juin, 312). — Histoire du Concile du Vatican, depuis sa première année jusqu'à sa prorogation, par le P. Th. GRANDERATH (juillet, 473). — Etudes d'histoire et de psychologie du mysticisme : les grands mystiques chrétiens (septembre, 147). — Leçons de théologie dogmatique : Dogmatique spéciale, par L. LABAUCHE (novembre, 457). — Les deux aspects de l'immanence et le problème religieux, par l'abbé THAMIRY (novembre, 469). — Histoire du dogme de la papauté des origines à la fin du IVe siècle, par J. TURMEL (novembre, 472).

N. — Le Congrès catholique de Mayence en 1848, traduction de M. BESSIÈRES (février, 316).

P. — Eléments de philosophie scientifique et de philosophie morale, par le P. Ch. LAHR (février, 312). — Arabia Petraea, par Aloys MUSIL (septembre, 155).

PARAYRE (R.). — Annuaire pontifical catholique, par Mgr Alb. BATTANDIER (février, 310).

PÉRIER (L.). — Commentaire français littéral de la Somme théologique. Traité de la Trinité, par le P. PÈGUES (avril, 618).

PODECHARD (E.). — Grammaire copte avec chrestomathie vocabulaire et bibliographie, par A. MALLON S. J. (septembre, 156). — Grammaire éthiopienne, par M. CHAINE S. J. (septembre, 157). — La croyance à la vie future et le culte des morts dans l'antiquité israélite, par A. LODS (novembre, 461).

POULOUX (S.). — La philosophie de M. Sully-Prudhomme, par Camille HÉMON (avril, 628). — Grammaire de l'assentiment, par le cardinal NEWMAN (juillet, 462). — Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales, par F. PICAVET (août, 614).

Digitized by Google

Publications nouvelles (janvier, 160 ; février, 318 ; mars, 479 ; avril, 635 ; mai, 479 ; septembre, 159 ; octobre, 319 ; novembre, 479).

S. P. — Manuale vitae spiritualis de Louis de Blois (janvier, 150). — Le Réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle, par J. GUIBERT (janvier, 152). — Du doute moderne à la foi, par le P. Bernard KUHN (février, 308). — Robert Owen, par Edouard DOLLÉANS (mars, 472). — Pour la Patrie, par Emile BOCQUILLON (mars, 473). — Le pacifisme, par Emile FAGUET (juillet, 471). — Critique de la doctrine de Kant, par Charles RENOUVIER (août, 615). — L'Evolution des forces, par le Dr Gustave LE BON (septembre, 151). — Les savants et la philosophie, par Gaston RAGEOT (décembre, 620).

TIXERONT (J.). — Le théâtre édifiant : Cervantès, Tirso de Molina, Calderon, par Marcel DIEULAFOY (mars, 477).

U. C. — Cours d'instruction religieuse, par l'abbé J.-L. ADAM (février, 306).

V. — La mystique divine distinguée des contrefaçons diaboliques et des analogies humaines, par le chanoine RIBET (août, 611).

VAGANAY (Hugues). — Histoire de Rome et des Papes au moyen âge, par H. GRISAR (janvier, 156).

V. M. — Le drame maçonnique. Le pouvoir occulte contre la France, par COPIN-ALBANCELLI (décembre, 623).

X. — Missale romanum ; Officium Hebdomadae majoris (décembre, 618).

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478402

Digitized by Google

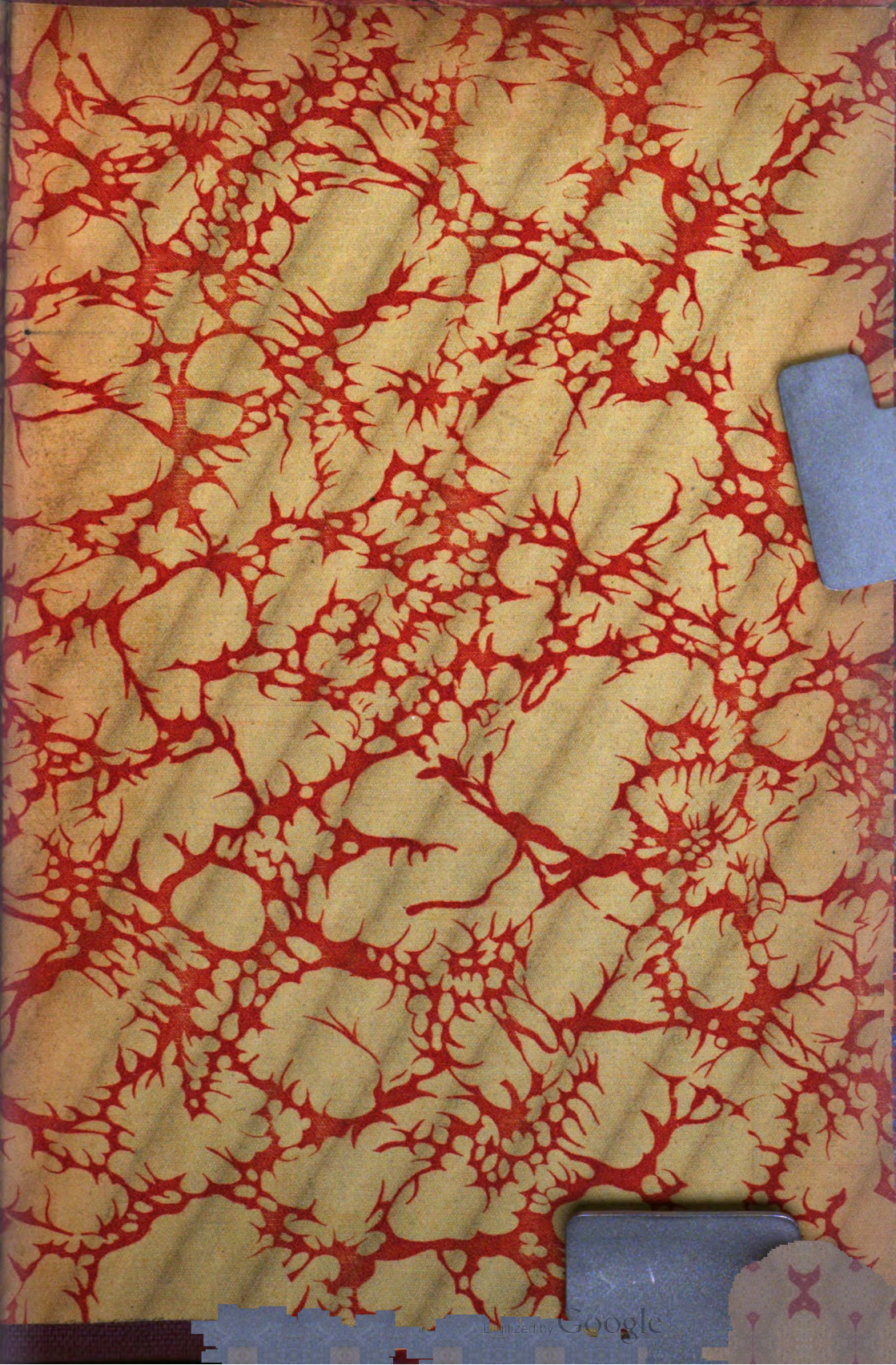
Digitized by Google

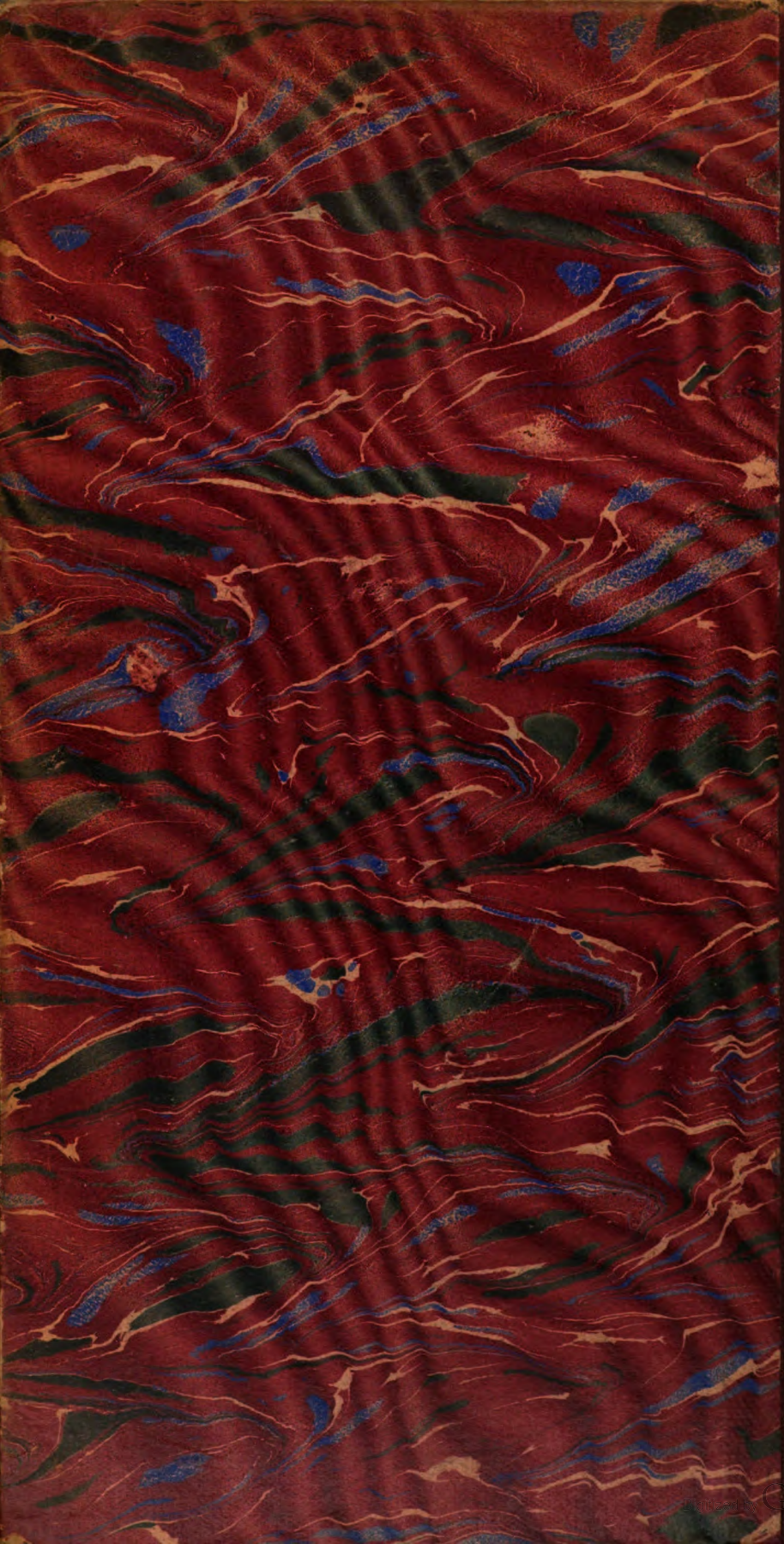
Digitized by Google